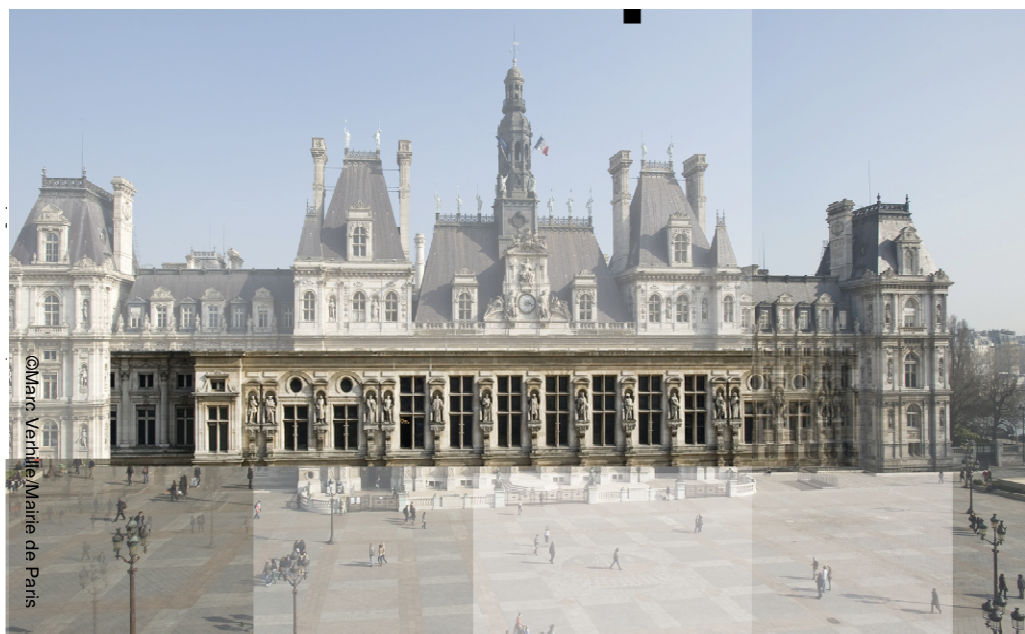


Conseil municipal et départemental



**Séance des mardi 9
et mercredi 10 mai 2017**

<http://www.paris.fr>

Vendredi 2 juin 2017

Table des matières

Ouverture de la séance.....	3	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la sécurisation du collège Raymond Queneau (5e).....	41
Condoléances.....	3	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux affectations dans les lycées.....	42
Adoption de comptes rendus.....	3	Vœu déposé par l'Exécutif.....	42
Souhaits de bienvenue au nouveau Préfet de police.	4	Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à "la nuit des étudiants du monde 2017".....	44
2017 SG 26 - Communication de la Maire : "Soutenir et renforcer la vitalité commerciale de Paris".....	6	2017 DASCO 71 - Subventions (994.937,62 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre des T.A.P.	45
Vœu déposé par le GEP relatif aux objectifs du G.I.E. "Commerce des bailleurs sociaux".....	6	Vœu déposé par le groupe LR relatif à la candidature d'une association.....	45
Vœu déposé par le GEP relatif à la gouvernance du futur G.I.E. "Commerce des bailleurs sociaux".	6	2017 DAE 205 - DASES - DGRI - Subvention (110.000 euros) et convention avec l'association "Démocratie et entraide en Syrie - Ghosn Zeitoun".	48
Vœu déposé par l'Exécutif.....	6	Compte rendu de la 7e Commission.....	50
Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la halle alimentaire du 10e.....	6	2017 DGRI 23 - Aide d'urgence (30.000 euros) à l'association "Samusocial International" pour le soutien des réfugiés en situation de vulnérabilité à Beyrouth (Liban).....	51
Souhaits de bienvenue.....	24	Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif aux droits LGBTI à travers le monde.....	52
2017 SG 26 - Communication de la Maire : "Soutenir et renforcer la vitalité commerciale de Paris" (suite).	24	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux persécutions des LGBTI en Tchétchénie.....	52
Compte rendu de la 6e Commission.....	29	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au soutien aux personnes LGBT en Tchétchénie.....	52
2017 DASCO 80 - Subvention (73.120 euros) et convention pluriannuelle de parcours d'histoire et de mémoire avec le Mémorial de la Shoah.	30	Vœu déposé par l'Exécutif.....	52
2017 DASCO 39 G - Collèges publics en cité scolaire. - Fixation des tarifs de restauration et modalités de compensation financière.....	33	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'extinction de la Tour Eiffel en hommage aux victimes d'attentats terroristes.....	55
Vœu déposé par le groupe LR relatif à l'harmonisation des grilles tarifaires.....	33	2017 DJS 114 - Subvention (750.000 euros) et convention avec le Stade Français Paris au titre de l'année 2017.....	56
2017 DASCO 42 G - Approbation du programme prévisionnel d'investissement des lycées pour 2017/2027 proposé par la Région Ile-de-France.....	34	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux créneaux horaires de la piscine Suzanne Berlioux.....	57
Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés, Ecologiste de Paris et Communiste - Front de Gauche relatif à la fermeture de classes dans les écoles maternelles (13e).....	37	Suspension et reprise de la séance.....	59
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'école maternelle 57, rue de la Goutte d'Or (18e).	37	2017 DDCT 72 - Rapport de la Mission d'Information et d'Evaluation "Paris ville interculturelle : liens, pratiques et politiques publiques".....	59
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la carte scolaire (18e).....	37	Vœu déposé par les groupes GEP, SOCA, PCF-FG et RG-CI relatif à la mise en œuvre des préconisations.....	59
Vœu déposé par l'Exécutif.....	37		
Souhaits de bienvenue.....	41		

2017 DJS 156 - Dispositif "Pass Jeunes". - Mise en œuvre du dispositif pour l'année 2017. - Convention.....	75	Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la présence postale dans le 12e.....	98
2017 DJS 157 - Subvention (35.000 euros) et convention avec "Culture Loisirs Animation Jeu Education" (C.L.A.J.E.) (12e).....	77	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au bureau de poste Lachambeaudie (12e).....	98
Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à des financements complémentaires.....	77	Vœu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche et Socialiste et Apparentés relatif au bureau de poste de l'Île Saint-Louis (4e).....	98
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la réforme des Maisons des associations (5e).....	78	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux grévistes de la société "VDS".....	101
Vœu déposé par Mmes DATI et DAUVERGNE relatif à la Maison des associations du 7e.....	79	2017 SG 19 - Protocole conventionnel entre la Ville de Paris et la Préfecture de police de Paris pour la mise en œuvre de la loi relative au statut de Paris.....	101
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux effectifs des cours de musique dans les centres d'animation.....	79	2017 DRH 46 - Transfert des services et des agents des polices spéciales de la Préfecture de police.....	101
Vœu déposé par l'Exécutif.....	79	2017 DRH 35 - Convention de partenariat Ville de Paris, Mission locale de Paris et l'association "FIP, une femme, un toit".....	108
2017 DGRI 25 - DPE - Aide d'urgence (50.000 euros) à l'association "Solidarités International" en soutien à la minorité Rohingya en Birmanie.....	81	2017 DFA 41 - Convention d'occupation du domaine public pour l'occupation temporaire du local de la culée droite du pont Alexandre III (8e).....	110
2017 DGRI 26 - DPE - Aide d'urgence (50.000 euros) à l'association "Action contre la faim en faveur des populations victimes de la sécheresse en Somalie".....	81	Compte rendu de la 2e Commission.....	111
Compte rendu de la 1ère Commission.....	83	2017 DAC 21 - Contribution et subvention d'équipement (1.552.500 euros), avenant à convention et convention avec l'établissement public de coopération culturelle "Maison des métallos" (11e).....	112
Vœu déposé par le GEP relatif à l'éthique des partenaires financiers et bancaires en matière de financement.....	84	2017 DAC 128 - Subvention (45.000 euros) à l'association "L'Onde et Cybèle", et convention, au titre du soutien aux festivals musicaux.....	113
Vœu déposé par le GEP relatif à l'éthique des partenaires financiers et bancaires en matière de paradis fiscaux.....	84	2017 DAC 272 - Convention d'occupation du domaine public relative à l'installation et à l'exploitation d'un espace d'affichage sur l'échafaudage de restauration du Théâtre du Châtelet (1er).....	115
Vœu déposé par le GEP relatif à la création d'une zone blanche.....	86	2017 DAE 19 - Subvention (4.500 euros) à l'Association des artistes et artisans d'art du 11e arrondissement ou "4A" (11e).....	116
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à un immeuble "blanc".....	86	Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la dénomination Régis Huvier (11e).....	117
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au dispositif "Prévention de la radicalisation".....	88	Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à "Nuit Blanche".....	118
2017 DAE 192 - Subventions (340.000 euros et 125.000 euros) avec convention avec l'association "Les Canaux" (19e).....	90	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la fontaine des Innocents (1er).....	119
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif un pôle parisien dédié à l'innovation et au développement de l'économie circulaire (18e).....	92	Vœu déposé par Mmes DATI, DAUVERGNE et M. POZZO di BORGIO relatif aux tournages de films.....	120
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à un label anti-gaspi pour les restaurateurs et commerçants.....	93	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux guides conférenciers de "City Wonders".....	122
Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à un concours pour la création de boîtes à livres.....	94	Vœu déposé par l'Exécutif.....	122
Vœu déposé par l'Exécutif.....	94	2017 DICOM 10 - Convention pour la vente caritative des cadenas de la Passerelle des Arts et du Pont de l'Archevêché.....	124
Vœu déposé par Mmes DATI et DAUVERGNE relatif à une charte des illuminations.....	96		

Compte rendu de la 3e Commission.	124	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux tarifs Vélib'.	146
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la Fondation France Libertés et à la Coordination Eau Ile-de-France.....	125	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au service de taxis parisiens.....	147
2017 DDCT 34 - Subventions (224.359 euros) à vingt-et-une associations et deux bailleurs sociaux.	126	Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif au dispositif de désabonnement à Autolib'.	149
Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés et Communiste - Front de Gauche relatif au renforcement de la sécurité à la Foire du Trône.	128	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à un bilan de la fermeture des voies sur berges.	150
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la sécurité des enfants dans les rues.	130	Vœu déposé par l'Exécutif.	150
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à un point école supplémentaire (5e).	130	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'activité des bus discothèques et gastronomiques.	153
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la couverture des points écoles.....	130	2017 DPE 31 - Convention de versement d'une subvention de la Métropole du Grand Paris pour l'expérimentation de collecte des déchets alimentaires des ménages à Paris (2e et 12e).	153
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la sécurité dans les quartiers du 18e.	133	Suspension et reprise de la séance.	154
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'armement des inspecteurs de sécurité.....	135	2017 SG 15 - Rapport de la CRC sur la gestion du SYCTOM sur les exercices 2009 et suivants.	155
Vœu déposé par les groupes les Républicains et UDI-MODEM relatif à la tranquillité publique aux portes de Paris.	138	2017 DU 133 - Centre de traitement des déchets - Ivry-sur-Seine (94200) - Projet du SYCTOM de construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique.....	158
Vœu déposé par Mme DATI, Mme DAUVERGNE et M. POZZO DI BORGO relatif au périmètre d'intervention de l'unité de Sécurisation Tour Eiffel Trocadéro.....	139	2017 DDCT 41 - Autorisation de financement sur le budget participatif 2016 de la rénovation et l'aménagement de sept locaux associatifs (167.963 euros).	161
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la sécurité et à la tranquillité du parc Martin Luther King.....	140	2017 DEVE 86 - Communication sur le lancement d'un appel à projets "éducation et enseignement de la biodiversité". - Subventions.....	163
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'ouverture nocturne des parcs et jardins.	140	Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à l'implantation de "Ruche à graines".	163
Vœu déposé par Mme LEPETIT relatif à l'ouverture nocturne du parc Martin Luther King pour l'été 2017.....	141	Information sur le déroulement de la séance.	165
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la sanctuarisation des espaces verts.....	141	Compte rendu de la 4e Commission.	165
Vœu déposé par l'Exécutif.	141	2017 DDCT 9 - Subventions (23.000 euros) à 4 associations pour le financement de 5 projets au titre de "genre et espace public".....	165
Vœu déposé par Mme DATI, Mme DAUVERGNE et M. POZZO DI BORGO relatif à l'évènementiel sur le Champ de Mars.	143	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'allaitement dans l'espace public parisien.....	167
Vœu déposé par Mme DATI, Mme DAUVERGNE et M. POZZO DI BORGO relatif à l'implantation d'un capteur de bruit sur le Champ de Mars.....	143	2017 DASES 94 G - Subventions (123.000 euros) et conventions avec l'Association Nationale de Réadaptation Sociale pour son Service Insertion Jeunes (9e) et sa Permanence d'Accueil Jeunes (20e).....	168
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la reprise des personnels de Cyclocity.....	143	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au centre de santé 12, rue Viala (15e).....	170
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au personnel de Vélib'.....	143	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au contrôle des terrasses pour fumeurs.	171
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux salariés de Cyclocity.	143	Souhaits de bienvenue.	172
Vœu déposé par l'Exécutif.	143		

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à une dénomination Évelyne Sullerot.	172	2017 DU 32 - Cession de la parcelle DA 20 rue Floréal et Hérault de Séchelles (17e).	197
2017 DASES 132 G - Subventions à 4 associations pour la réalisation d'actions visant à favoriser l'accès aux droits des personnes et familles en grande précarité à Paris. Convention.	174	2017 SG 27 - Groupement d'intérêt public "ExpoFrance 2025". - Adhésion et subvention.	198
Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés, Ecologiste de Paris et Communiste - Front de Gauche relatif à un dispositif de prêt ou de location de vélos adaptés aux personnes âgées.	176	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au projet CDG Express.	201
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la politique d'accueil des réfugiés à Paris.	177	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au Règlement Local de Publicité.	203
Vœu déposé par l'Exécutif.	177	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à un bilan chiffré des subventions accordées à des entreprises.	204
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au Centre d'accueil humanitaire porte de la Chapelle.	177	2017 DU 9 - Déclassement et cession à Como Automobiles de lots de volumes 246, rue de Bercy (12e).	206
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la protection des enfants exploités à des fins de mendicité.	180	2017 UDI-MODEM 1 - Lancement d'une étude en vue de rétablir le concours de façades de la Ville de Paris. ...	207
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la mise en œuvre du S.P.A.S.A.D. dans le Centre de Paris.	182	Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.	214
2017 DASES 194 G - 8 subventions (1.025.084 euros) relatives au financement de 6 centres d'hébergement et de 2 résidences sociales, pour des femmes isolées en situation de précarité, des femmes victimes de violence.	183	Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.	215
2017 DJS 173 - Demande de subvention au CNDS au titre de la mise en accessibilité PMR de trois équipements et pour l'achat de chaises de mise à l'eau pour les piscines parisiennes.	185	Dépôt de questions d'actualité.	215
Vœu déposé par Mme DATI, Mme DAUVERGNE relatif au gymnase Cler (7e).	185	Suspension et reprise de la séance.	216
Compte rendu de la 5e Commission.	186	Examen des questions d'actualité.	216
2017 DLH 89 - Réalisation (1er, 3e, 4e, 5e, 6e, 10e, 17e et 18e) d'un programme d'acquisition-conventionnement de 58 logements sociaux (22 PLA-I et 36 PLUS) par AXIMO.	187	I - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative à la sécurité des systèmes d'information de la Ville de Paris.	216
Vœu déposé par l'Exécutif relatif au conventionnement de la tour H15 Beaugrenelle (15e).	188	II - Question d'actualité posée par le groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative à la politique générale de la Ville - bilan à mi-mandat.	218
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au programme de réhabilitation de la tour H15 (15e).	188	III - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris relative à l'affichage sauvage en période électorale.	220
Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'avenir de l'immeuble 9, rue des Minimes (3e).	190	IV - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris relative à la situation des salariés de l'enseigne "Tati" à Paris.	222
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux logements étudiants de l'ENS (5e).	191	V - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative aux évolutions budgétaires et des emplois de la Ville de Paris.	224
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux meublés touristiques.	192	VII - Question d'actualité posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris relative à la suppression de la taxe d'habitation et à la baisse des dotations de l'Etat.	224
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux meublés touristiques.	192	VI - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative à l'avenir des centres de loisirs et les avantages sociaux des agents de l'A.P.-H.P.	227
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux locataires d'EFFIDIS du square des Cardeurs.	195	Clôture de la séance.	230

Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris.....230

QE 2017-15 Question des élu-e-s du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative à la sécurité dans les musées de la Ville de Paris.....230

QE 2017-16 Question de Mme Maud GATEL et des élu-e-s du groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris relative à la réglementation des tricycles non-motorisés dédiés au transport de passagers (vélo-taxi).....231

QE 2017-17 Question de Mme Maud GATEL et des élu-e-s du groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris relative à la réglementation sur les engins de déplacement personnels (EDP).231

QE 2017-18 Question de M. Yves CONTASSOT et des élu-e-s du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative aux nouvelles modalités d'inscription en centre de loisirs.....232

QE 2017-19 Question de M. Yves CONTASSOT et des élu-e-s du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative aux œuvres artistiques d'accompagnement du tramway.233

Votes spécifiques.....233

Votes spécifiés.238

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.....238

Comptes rendus des Commissions.....254

Listes des membres présents.262

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.265

Tableau des votes des groupes politiques.....269

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de Mmes Anne-Charlotte BUFFETEAU, Fanny GAILLANNE, Marie-Laure HAREL et M. Alexandre VESPERINI, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, notre séance est ouverte.

Condoléances.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le Conseil de Paris a appris, avec tristesse, la disparition survenue le 5 avril 2017 de M. Alain Baril, ancien Conseiller de Paris et ancien Conseiller régional d'Ile-de-France.

Attaché de direction, Alain Baril a été élu en 1983 sur la liste "Rassemblement pour la République (RPR)" du 13^e arrondissement au Conseil de Paris et réélu en 1989. Il est devenu vice-président de la 3^e Commission du Conseil général. Il a par ailleurs siégé au Conseil régional d'Ile-de-France de 1983 à 1998 et assuré la vice-présidence de cette Assemblée de 1992 à 1998. Il a également présidé la Commission des transports.

Alain Baril a en outre assumé des fonctions de président de la première Chambre, section encadrement du Conseil de prud'hommes de Paris et vice-président de la Caisse d'allocations familiales de la Région parisienne.

En mon nom et au nom du Conseil de Paris, j'exprime à sa famille et à ses proches les condoléances de notre Assemblée.

Je vous propose une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Merci, mes chers collègues. Je crois que M. LEGARET veut intervenir.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1^{er} arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, homme de cœur, de conviction et d'engagement, tel était Alain Baril. Actif jusqu'à l'impatience, présent, humain, mobilisé, il s'était beaucoup consacré en tant que Conseiller de Paris et en tant que Conseiller régional, aux grandes évolutions des transports de notre Région et de notre Capitale.

A cette époque, être élu à Paris en étant membre de ce que l'on n'appelait pas encore la société civile était plutôt précurseur. En sa qualité de président de chambre de la section encadrement du Conseil de prud'hommes de Paris, il s'impliquait dans toutes les questions relevant du respect du droit social. C'était un homme ouvert, accessible, militant autant qu'élu, membre actif de l'équipe du 13^e arrondissement, qui avec Jacques TOUBON s'est employé à transformer l'Est de Paris, à moderniser les quartiers Austerlitz et Masséna, et à rééquilibrer notre Capitale à l'Est.

Collègue et compagnon d'Alain Baril dans cette Assemblée, je lui adresse ce message d'amitié et de fidélité au nom de tous ceux qui ont partagé ses combats et ses engagements.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur LEGARET.

Adoption de comptes rendus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous propose à présent de passer aux comptes rendus de séance.

Le compte rendu sommaire de la séance des 27, 28 et 29 mars 2017 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin municipal et départemental officiel.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés, je vous remercie.

Souhais de bienvenue au nouveau Préfet de police.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, permettez-moi, tout en accueillant le nouveau Préfet de police, Michel DELPUECH, auquel je veux souhaiter pleine réussite dans ses travaux, de lui dire combien nous sommes extrêmement sensibles non seulement à sa présence ici au Conseil de Paris, mais aussi au travail que nous avons déjà pu engager.

Je veux vous dire, Monsieur le Préfet, que vous avez pris vos fonctions le soir même de l'attaque dramatique qui a coûté la vie à Xavier Jugelé, un policier de Paris. Vous avez pris vos fonctions au moment même où cette attaque se déroulait, et donc dans des conditions particulièrement difficiles et dramatiques.

Je peux vous assurer ici du soutien plein et entier de l'ensemble des élus de Paris pour la tâche pour laquelle nous sommes engagés ensemble, pour laquelle vous avez la responsabilité de la sécurité des Parisiens, des touristes, des femmes et des hommes qui viennent dans notre belle Capitale, mais aussi la responsabilité de la sécurité à l'échelle du Grand Paris pour lequel nous travaillons également.

Je veux vous dire tout notre soutien et bien sûr tout notre engagement dans la tâche qui est la vôtre.

Permettez-moi, puisque nous sortons d'une élection présidentielle, de remercier l'ensemble des élus ici présents des partis politiques qui animent la vie politique de notre Capitale et qui sont représentés dans cette Assemblée. Je voudrais vous remercier pour le travail que chacune et chacun a fait à l'endroit qui était le sien dans cette campagne, qui a été une campagne digne, portée avec beaucoup de respect.

Il y a eu forcément, comme dans toute campagne, des moments de tension, mais je veux remercier les groupes politiques, les partis politiques, les maires d'arrondissement, majorité comme opposition, qui ont permis le bon déroulement du scrutin. Je veux remercier bien sûr l'administration parisienne à travers le Secrétaire général, les services de l'État et notamment de vous, Monsieur le Préfet, parce que nous avons bien sûr pris ensemble la mesure des moyens de sécurité qui étaient nécessaires pour permettre à ce scrutin de se dérouler dans de très belles conditions, et puis vous dire, mais je pense que chacune et chacun sent cette fierté aussi au fond de lui-même, que dans notre ville l'extrême-droite a encore régressé à un moment où elle était particulièrement haute dans le pays.

Un Front National à 10 % au lendemain de cette élection présidentielle, je pense que chacune et chacun d'entre nous peut s'en satisfaire, quel que soit ce qu'il a comme conviction et la formation politique dans laquelle il les porte. Je veux vraiment remercier les Parisiens et cette société parisienne extrêmement dynamique, démocratique, cosmopolite, européenne, qui a permis de faire en sorte que Paris soit la ville dans laquelle le Front National est le plus bas en France. Je ne peux que m'en réjouir et vous remercier.

Monsieur le Préfet, merci à vous aussi pour l'engagement qui est le vôtre et bien sûr je sais que vous allez devoir nous quitter parce qu'une autre réunion très importante aussi vous attend. Bien sûr, je vous laisse la parole pour délivrer le message que vous souhaitez porter auprès des Conseillers de Paris.

Merci.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire, Mesdames, Messieurs les Conseillers, merci pour votre mot d'accueil.

Merci également pour ce message en direction des policiers parisiens et la Préfecture de police. Je me permets également de vous remercier pour l'engagement de la Municipalité, de la Ville, de l'ensemble de ses élus et de ses services dans le processus de bon déroulement des élections qui viennent d'avoir lieu, et notamment pour les mesures de sécurité mais pas seulement.

Madame la Maire de Paris, Mesdames, Messieurs les adjoints, Mesdames, Messieurs les Conseillers de Paris, Mesdames, Messieurs, pour la seconde fois, j'ai l'honneur de m'exprimer devant vous à l'occasion des travaux de ce Conseil de Paris qui intervient, nous venons de l'évoquer, dans un contexte important pour notre démocratie, au surlendemain de l'élection du nouveau Président de la République et avant l'élection les 11 et 18 juin prochains des députés à l'Assemblée nationale.

Des pages se tournent, mais le fonctionnement de l'État ne s'interrompt pas. La continuité de l'État est une force de notre démocratie républicaine. Je veux donc assurer chacune et chacun des élus parisiens de mon engagement résolu dans les fonctions de Préfet de police, qui m'ont été récemment confiées.

C'est une mission difficile, exigeante, je le sais, j'y suis prêt. Dans de nombreux domaines, Madame la Maire, cette mission nous conduira à travailler ensemble et je vous assure de mon souci d'une collaboration constructive avec pour seul guide l'intérêt général au profit de tous ceux qui vivent à Paris, qui y travaillent ou qui la visitent.

Permettez-moi, dans cet esprit, de vous remercier pour le soutien constant que, Madame la Maire et Mesdames et Messieurs les élus de Paris, vous apportez à la Préfecture de police. Ce soutien s'est manifesté dans des moments douloureux et difficiles et je songe à l'hommage rendu dans cet hémicycle à Xavier Jugelé le 25 avril dernier.

Votre soutien se manifeste également au quotidien au regard du statut particulier de la Capitale avec, en particulier, le budget spécial de la Préfecture de police que vous nous allouez chaque année.

L'actualité législative souligne aussi cette proximité de travail et je pense en premier lieu à la mise en œuvre de la loi du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain. Tout en renforçant la Préfecture de police dans ses missions régaliennes, notamment en intégrant sous l'autorité du Préfet de police les trois grands aéroports parisiens, cette loi acte le transfert de missions strictement municipales telles que l'enregistrement des titres d'identité, certaines polices spéciales et la police du stationnement payant et gênant.

Les premiers transferts seront effectifs au 1er juillet prochain. Une deuxième phase interviendra au 1er janvier 2018. Le protocole précisant les modalités de ce transfert budgétaire, personnels, moyens matériels ou encore locaux, sera d'ailleurs soumis au vote de votre Assemblée aujourd'hui.

Je tiens ici à souligner - tous mes collaborateurs me l'ont indiqué - l'esprit extrêmement constructif qui a animé nos équipes respectives pour veiller aux intérêts des personnels et à la qualité du service rendu aux usagers.

D'autres sujets ne manqueront pas de nous solliciter ensemble dans les prochaines semaines ou dans les prochains mois. J'évoque en particulier la candidature de Paris pour les Jeux Olympiques 2024. Comme vous, Madame la Maire de Paris, j'aurai à intervenir devant les membres de la Commission d'évaluation du C.I.O. le 14 mai prochain. Vous pouvez compter sur mon engagement complet pour convaincre de la qualité et de la solidité du dossier parisien pour ce qui relève de ma responsabilité, c'est-à-dire la sécurité.

Le savoir-faire de notre pays, le savoir-faire de la Préfecture de police pour l'organisation et la gestion de grands événements - je pense à la récente COP 21, au Championnat d'Europe de football - sont des atouts de premier plan et je ne manquerai pas de les mettre en valeur.

Au-delà de tous ces sujets, la sécurité demeurera ma priorité de tous les instants. Mon objectif est d'améliorer la qualité du service rendu par les services de police en recherchant davantage de proximité, de disponibilité et d'efficacité. Il s'agit d'accroître le nombre de patrouilles effectivement présentes sur la voie publique, de mieux les sectoriser dans des territoires à taille humaine, de réduire les délais d'intervention, de renforcer l'efficacité des services d'investigation de proximité, de mieux exploiter le réseau de vidéosurveillance, d'améliorer les conditions d'accueil du public. Je vous tiendrai bien sûr informés des initiatives que je prendrai en ce sens.

Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos policiers font un travail difficile. L'actualité récente nous l'a encore rappelé. Je serai à leur côté en toute circonstance pour les aider dans leur tâche et je veillerai avec exigence que toujours la qualité, la rigueur de leur action soit à la hauteur des attentes placées en eux.

Vous l'aurez compris, j'entends assumer mes fonctions avec rigueur, détermination et ambition. Paris, la Préfecture de police l'exigent. Les hommes et les femmes qui composent la Préfecture de police demeureront plus que jamais mobilisés pour la sécurité de tous. Je leur rends hommage et je ne doute pas une seule seconde de la qualité et de la force du soutien que vous leur apportez.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. Vraiment, merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

Vous avez fait référence aux Jeux Olympiques. Nous serons ensemble effectivement pour porter la parole lors de la visite du C.I.O. en fin de semaine. Aussi et juste avant que vous ne partiez, je veux dire que nous sommes en train de caler avec le Président de la République sa venue au Conseil de Paris puisqu'il est de tradition républicaine que le Président de la République, après son élection, vienne au Conseil.

Bien évidemment, chacune et chacun sera non seulement convié mais, je l'espère, participera à ce grand moment républicain qui inscrit notre Capitale comme un élément clé de cette République.

Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

Les uns et les autres, vous arborez le petit drapeau européen. Nous sommes le 9 mai, je ne l'ai pas du tout oublié. C'est une fête très importante pour tous les Européens. C'est avec ce petit drapeau - je vais aussi l'installer, on ne m'en a pas donné ce matin mais je voudrais le mettre moi aussi -, que je voudrais démarrer. Je ne sais pas si quelque chose est prévu... Voilà, il n'était pas prévu que la Maire ait un drapeau. Serge BOULANGER ne va pas tenir le drapeau mais vous allez l'accrocher comme vous pouvez. Voilà, on est toujours là pour trouver des solutions pragmatiques !

2017 SG 26 - Communication de la Maire : "Soutenir et renforcer la vitalité commerciale de Paris".

Vœu déposé par le GEP relatif aux objectifs du G.I.E. "Commerce des bailleurs sociaux".

Vœu déposé par le GEP relatif à la gouvernance du futur G.I.E. "Commerce des bailleurs sociaux".

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la halle alimentaire du 10e.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous allons entrer dans notre Conseil de Paris et nous avons prévu un débat organisé sur le thème "Soutenir et renforcer la vitalité commerciale de Paris". Il s'agit du projet de délibération SG 26. La conférence d'organisation a convenu d'un débat organisé sur ce thème et ce débat, bien sûr, inclura les temps de parole définis dans la présentation des vœux. Je vais l'introduire.

Mes chers collègues, il est à Paris un ensemble d'acteurs... Je sais qu'il y a beaucoup de discussions, que tout le monde va avoir envie de parler, de commenter. Vous pouvez le faire à l'extérieur de l'hémicycle et, vraiment, personne n'en prendra ombrage mais ici on est concentré sur ce qui concerne directement, concrètement la vie des Parisiens.

Il est à Paris un ensemble d'acteurs dont le rôle culturel est aussi indispensable que le rôle économique, des acteurs garants de la vitalité et du rayonnement de Paris autant que du maintien de la cohésion et du lien social dans chaque quartier de la Capitale. Chacun des Parisiens sans exception les connaît, les côtoie, communique et cohabite avec eux.

Je parle bien sûr des commerçants et des artisans de Paris. Ils fondent l'identité et le moteur de notre ville. Ils incarnent son dynamisme et son pouvoir de réinvention permanente. Sans eux, Paris ne serait pas Paris et c'est précisément pour cette raison que nous devons non seulement les protéger mais également les soutenir et les encourager.

Je veux remercier Olivia POLSKI, mon adjointe, pour le travail apprécié, très fin et engagé qu'elle fait auprès de ce secteur vital pour notre ville. Je pense que les liens tissés avec les commerçants et leurs représentants sont vraiment des témoins de cette belle relation qui a été construite entre notre Ville et les commerçants et artisans et, bien sûr, avec Olivia POLSKI pour s'en charge à mes côtés.

Paris se caractérise par une très forte densité de commerces d'une exceptionnelle diversité. On recense plus de 62.000 commerces, artisans et services de proximité qui font de Paris la première ville française en nombre de commerces par habitant.

Nous avons mené depuis longtemps une politique volontariste en leur faveur, en renforçant notamment les protections de l'artisanat et du commerce dans le cadre du P.L.U., dès le premier P.L.U. voté en 2006 par la nouvelle Assemblée issue des élections de 2001. Nous avons mené des opérations ambitieuses, comme "Vital'Quartier 1 et 2" en adoptant de nouvelles ambitions pour nos marchés alimentaires, en préservant notre réseau de kiosques de presse ou encore en développant la cuisine de rue. Les résultats satisfaisants obtenus demeurent, comme toujours, nuancés dans certains quartiers par, bien sûr, la persistance de certaines fragilités. Les commerçants et les artisans font, en effet, face à des mutations profondes, celles de notre monde : les innovations numériques et technologiques, l'évolution des pratiques industrielles, les enjeux environnementaux, l'émergence de nouveaux services. Il est donc indispensable d'amplifier la politique de soutien et de protection du commerce et de l'artisanat de proximité. C'est d'ailleurs le sens des conclusions de la Mission d'évaluation et d'information "Fabriquer à Paris".

Je veux remercier, bien sûr, le président de cette mission, Nicolas BONNET-OULALDJ, et le rapporteur, Pierre AURIACOMBE, qui nous ont fourni des propositions que nous mettons en œuvre aujourd'hui.

L'irruption de la révolution numérique et l'urgence de la prise en compte des enjeux environnementaux doivent être vécues comme des opportunités, que nous comptons utiliser pour faire émerger une politique ambitieuse, participant pleinement à l'amélioration de la vie des habitants et surtout, des quartiers populaires. Nous proposons donc, aujourd'hui, l'adoption d'une série d'outils concrets pour atteindre ces objectifs. Nous entendons assurer une politique globale et articulée de préservation et de diversification de l'artisanat et du commerce de proximité. Nous proposerons une stratégie coordonnée et cohérente d'installations, d'implantations et de préservation du commerce de proximité.

Nous faciliterons, bien sûr - c'est un élément clé - l'accès aux locaux commerciaux vacants. Dans ce but, nous créerons le dispositif "Paris'Commerces".

Nous allons nous doter de deux opérateurs : un groupement d'intérêt économique inter-bailleurs sociaux, qui s'appelle "Paris'Commerces", pour le parc social, et la SEMAEST pour le parc privé. Pour des raisons juridiques, nous ne pouvons pas créer une structure unique avec ces deux entités. Le droit nous l'interdit. En revanche, nous avons, bien sûr, décidé de veiller à l'harmonisation des pratiques, à la cohérence globale de l'offre et à sa lisibilité dans chaque arrondissement. Ils serviront, en outre, de porte d'entrée unique pour les commerçants qui cherchent un local.

Dans le parc privé, la SEMAEST sera chargée de mettre en œuvre le contrat de revitalisation artisanale et commerciale qui viendra compléter le dispositif "Vital'Quartier" avec une base juridique mieux définie. 12 périmètres particulièrement touchés par la mono-activité, la vacance prolongée et la désertification commerciale bénéficieront de cette intervention prioritaire.

En complément, dans le parc social, sera constitué, je l'ai dit, une structure de coopération inter-bailleurs, le G.I.E. "Paris'Commerces", qui sera créé dans les prochaines semaines. Il réunira les principaux bailleurs sous une direction unique. Nous améliorerons ainsi la commercialisation et l'attribution des locaux des bailleurs sociaux qui gèrent près de 6.500 locaux d'activité en pied d'immeuble à Paris. Ce parc doit devenir un véritable levier de notre politique en faveur d'un commerce de proximité diversifié et de qualité. Je le dis ici, cela fait plus de 15 ans, pour les élus qui ont participé à la belle aventure depuis 2001, que nous essayons de faire en sorte que ces locaux commerciaux vacants, souvent dans les pieds d'immeuble des bailleurs sociaux, soient remis en activité au service de l'activité des Parisiens.

15 ans, aussi bien que, je le dis ici avec la plus grande détermination et la plus grande clarté, je n'accepterai aucun des conservatismes qui ont fait que nous avons mis 15 ans pour traduire une proposition qui figurait déjà dans le projet porté par Bertrand DELANOË en 2001. 15 ans de conservatismes qui nous ont empêchés d'avancer avec des chapelles, chez les bailleurs sociaux comme partout ailleurs, des chapelles qui n'ont pas permis d'optimiser ce parc. Aujourd'hui, nous optimisons ce parc et ce sera bien pour tout le monde.

Je remercie les bailleurs sociaux, leurs présidents et leurs directeurs généraux de s'engager enfin avec la même détermination que moi et que nous tous ici dans ce dispositif. D'ailleurs, ce dispositif va aussi impliquer fortement les maires d'arrondissement parce qu'eux aussi, majorité comme opposition, savent de quoi je parle quand je parle des conservatismes. Et donc, les maires d'arrondissement seront associés aux activités du G.I.E. dans leur arrondissement. Les bailleurs devront, dans ce cadre, définir et mettre en place une stratégie active pour réduire la vacance, favoriser la diversité commerciale tout en maintenant des recettes locatives, bien sûr. Mais l'un n'empêche pas l'autre, bien sûr. La direction du G.I.E. viendra présenter aux élus du Conseil de Paris un bilan de commercialisation et d'attribution de ces locaux des bailleurs sociaux, avec un agenda que je veux soutenu et auquel les maires d'arrondissement seront associés. Il faut que nous soyons dans une démarche déterminée et, en même temps, rapide. Il n'est pas question de prendre maintenant encore le temps de discuter, de savoir si on y va, si on n'y va pas. On est engagé. C'est vital pour les commerçants, c'est vital pour nos quartiers, c'est vital pour les Parisiens.

En parallèle de ces dispositifs, nous avons décidé de modifier le P.L.U. en 2016 pour augmenter de 15 % les linéaires commerciaux et artisanaux protégés. Nous allons, bien sûr, continuer aussi à moderniser le réseau des kiosques de presse en déployant 360 nouveaux kiosques, à la fois économique-performants, innovants, fonctionnels et attractifs. Une aide, d'ailleurs, de 1,8 million d'euros par an a été votée aux kiosquiers.

Nous voulons aussi soutenir cette économie de proximité en promouvant les savoir-faire. Nous continuerons à renforcer l'attractivité de nos 80 marchés alimentaires qui sont appréciés. Notamment, nous allons mettre en place sur les marchés découverts la collecte de bio-déchets - Antoinette GUHL et Mao PENINOÛ s'y emploient -, la redistribution des invendus, la création d'un marché de soirée et trois marchés biologiques, ou encore l'apport d'un nouveau service de livraisons propres. Nous avons, par ailleurs, mis en œuvre un partenariat pour accompagner les bailleurs sociaux dans la rénovation et la restructuration de leurs locaux commerciaux situés notamment dans les

quartiers de renouvellement urbain. Une cinquantaine de boutiques a ainsi pu être rénovée avec un accueil très favorable de la part des commerçants, mais aussi des habitants. Ce dispositif sera poursuivi et renforcé en se concentrant toujours sur les quartiers les plus fragiles.

Nous continuerons, d'autre part, à valoriser le talent de nos commerçants à travers nos nombreux prix et manifestations, comme le Prix de la meilleure baguette qui a été décerné récemment. Le 13e arrondissement l'a emporté. Nous avons donc un nouveau lauréat. Mais aussi, j'en parlais tout à l'heure, suite à la mission sur le "Fabriquer à Paris", un label "Fabriquer à Paris" qui va être créé d'ici la fin de l'année pour valoriser la créativité et le savoir-faire des Parisiens, en prenant notamment en compte l'inscription des entreprises dans une démarche éthique socialement responsable et, bien sûr, respectueuse de l'environnement.

Je tiens à nouveau, bien sûr, à saluer Nicolas BONNET-OULALDJ, président de la Mission d'Information et d'Evaluation, et aussi, à nouveau, Pierre AURIACOMBE, qui en était le rapporteur, pour le rôle très actif qu'ils ont joué dans l'élaboration du cahier des charges et l'évaluation des projets.

Nous devons, enfin, travailler à l'accompagnement des commerçants vers l'économie de demain à travers, notamment, la maîtrise des outils numériques qui peuvent constituer, qui doivent constituer, une opportunité. Plusieurs initiatives innovantes sont déjà en œuvre avec succès.

Je pense au Testeur de commerce mis en place par la SEMAEST, le réseau "CoSto" qui permet aux commerçants et artisans de développer leur activité grâce aux technologies numériques, mais aussi cette initiative qui en est un peu le résultat, le "Living Lab", cher aussi à Jean-Louis MISSIKA, qui permet notamment de développer l'économie de proximité.

Ces initiatives seront poursuivies et une étude de préfiguration sera lancée pour la mise en place d'une plateforme "commerce.paris". Certaines données brutes d'ailleurs, relatives aux commerces parisiens, sont déjà en ligne dans la continuité du travail mené par la Ville en matière d'"open data". Elles auront vocation, bien sûr, à favoriser l'émergence de nouveaux outils.

Nous accompagnerons le développement de la cuisine de rue, avec un nouvel appel à projets avant l'été, qui va augmenter le nombre de camions restaurant ou popotes roulantes - comme disent nos amis québécois -, le renouvellement de l'événement "La rue passe à table" et le nouveau festival annuel de cuisine de rue qui débutera cette année.

Nous expérimenterons aussi, bien sûr - c'est un projet très attendu - l'installation de halles alimentaires dans le 10e arrondissement et le 14e arrondissement de Paris.

Nous aiderons enfin les commerçants dans le cadre de la transition écologique pour les intégrer à l'essor d'une logistique urbaine durable et d'une économie sociale, solidaire et circulaire. Nous avons, d'ores et déjà, mis en place un dispositif d'aide aux professionnels pour leur permettre de remplacer leurs véhicules polluants par des véhicules électriques ou G.N.V.

L'ensemble de cette politique s'appuiera, bien sûr, sur un budget associé de 52,9 millions d'euros pour l'ensemble de la mandature dont 37 millions d'euros dédiés à la préemption des pieds d'immeubles.

Mes chers collègues, ce projet nous offre l'opportunité d'améliorer la qualité de la vie des habitants de notre ville, en renforçant notre singularité et par la même notre attractivité. Protéger les savoir-faire, transformer la révolution numérique en opportunité, permettre la rencontre de l'économie de proximité et de l'économie de l'innovation, voilà la voie que nous pouvons aujourd'hui décider d'emprunter. J'invite chacune et chacun à rejoindre cette dynamique dont les bénéfices concernent tous les Parisiens.

Permettez-moi de remercier les parlementaires parisiens qui ont porté un amendement crucial pour le commerce à Paris, avec la Chambre des métiers d'ailleurs, un amendement législatif prévoyant de rétablir le rôle de la C.D.A.C. pour les surfaces supérieures à 400 mètres carrés et non plus à 1.000 mètres carrés, comme le prévoyait la précédente loi de modernisation de l'économie. Nous savons que cette mesure est essentielle pour la vitalité du petit commerce à Paris. Je veux donc remercier les parlementaires parisiens qui ont porté cet amendement.

Je veux à nouveau, bien sûr, remercier l'ensemble des adjoints des maires d'arrondissement et, bien sûr, Olivia POLSKI et toutes nos équipes pour l'investissement précieux au service de ce projet dont l'ambition est à la hauteur de Paris et dont l'esprit célèbre la belle identité de ses habitants. Je vous remercie.

Le premier orateur est M. Jean-Bernard BROS, président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la défense des commerces de proximité est, pour une ville comme Paris, une préoccupation majeure. Ils participent, en effet, du dynamisme économique de notre territoire. Le commerce parisien, c'est 10 % de l'emploi de notre ville et des opportunités importantes pour des postes diversement qualifiés.

Les commerces participent aussi clairement à la qualité de vie de nos quartiers. Leur présence permet de favoriser le vivre ensemble en participant à l'animation de rue. Au-delà, c'est bien un art de vivre tout parisien qui s'exprime à travers le commerce de proximité.

A Paris, la vitalité commerciale est réelle. La Ville connaît, en effet, à l'échelle nationale, le plus grand nombre de commerces par habitant. Derrière cette bonne santé apparente se cache des fragilités réelles et des inégalités de situations d'un quartier à l'autre.

Des fragilités qui sont, tout d'abord, inhérentes à l'évolution du secteur.

Le développement du commerce sur Internet, le manque de vocation chez les plus jeunes dans certains secteurs, de nouvelles habitudes de consommation sont des éléments qui bouleversent le secteur depuis plusieurs années. Les inégalités territoriales sont également fortement présentes dans notre ville. Le diagnostic fait par l'APUR permet de confirmer cette donnée en offrant une vision affinée des secteurs les plus en difficulté.

Mono-activités, vacances et déserts commerciaux sont des réalités, particulièrement dans les zones périphériques de Paris. Face à ce constat, notre collectivité a fait le choix d'agir en soutien à l'activité commerciale. Il ne s'agit pas, bien sûr, de réguler l'activité libre de commerce, mais bien de soutenir les initiatives, de valoriser le travail de nos commerçants et de protéger ces acteurs économiques indispensables à notre attractivité.

Le premier de ces leviers est, bien sûr, le contrat de revitalisation commerciale. Proposé par la loi Pinel, le contrat est directement inspiré de l'outil parisien "Vital'Quartier". Nous pouvons, je crois, nous féliciter de la généralisation de ce dispositif qui marque les capacités d'innovation de notre collectivité.

Ainsi, le contrat de revitalisation prévoit l'extension du territoire sur lequel les pieds d'immeubles pourront faire l'objet de préemption pour l'installation de commerces. C'est une demande forte sur de nombreux arrondissements et nous saluons cette évolution.

La qualité de l'opérateur, la SEMAEST, que notre Assemblée a choisi lors de sa dernière séance n'est plus à prouver. Nous sommes certains qu'elle saura amplifier l'action qu'elle mène depuis sa création.

Les élus du groupe avaient demandé par un vœu en 2014 qu'un plan d'action global de soutien aux commerces nous soit présenté. En effet, le contrat de revitalisation est un des outils de mobilisation pour la vitalité commerciale, mais il ne peut être le seul.

Nous reconnaissons d'ailleurs l'engagement de l'adjointe en charge sur ces questions. La Ville a ainsi porté de nombreux projets structurants. C'est pourquoi d'autres actions complémentaires sont nécessaires, et le groupe RG-CI a participé à ce travail. Ainsi la demande du groupe pour un guichet unique à destination des commerces est entérinée dans la communication, du moins dans sa version numérique.

Des petits commerces sont, en effet, confrontés à des difficultés par la qualité et la lenteur des formalités administratives auxquelles ils doivent procéder. Ils se retrouvent dans de véritables dédales kafkaïens dans leur rapport aux institutions dont la Ville.

En parallèle, l'Exécutif s'est engagé dans une démarche de modernisation de l'administration, ce que nous saluons comme une démarche très positive. Le renouvellement du site Internet de la Ville, le futur compte unique pour les particuliers, tout cela va dans le sens d'un service public de qualité.

Il nous paraissait donc important que les commerçants ne soient pas exclus de ce mouvement. L'administration parisienne a les moyens de modifier son rapport aux commerces et aux commerçants et elle peut entraîner avec elle d'autres institutions, nous en sommes persuadés. Il s'agit d'un des objectifs de la mandature et nous sommes heureux que la démarche soit aujourd'hui impulsée.

Le futur portail "commerce.paris" permettra aux commerçants d'effectuer les démarches les plus courantes en ligne. Nous espérons, à terme, offrir un guichet unique physique pour les démarches des commerçants, avec un nombre d'interlocuteurs réduits et identifiés. Ce guichet numérique est un premier pas vers la simplification administrative que nous appelons de nos vœux.

Je souhaitais saluer d'autres points de la communication. Ainsi le futur G.I.E. des bailleurs commerciaux pour la commercialisation de pieds d'immeubles est un projet indispensable. Il permettra de structurer l'activité de mise en commercialisation.

La place laissée à l'innovation dans le soutien de la Ville est également intéressante. L'expérience "CoSto" ou la création d'un "Living Lab" consacré à l'économie de proximité en sont des exemples concrets.

Soutenir ces initiatives aujourd'hui, c'est préparer les commerces de demain. Un avenir, cela se façonne, cela se veut et Paris veut le meilleur pour l'avenir et ses commerces.

Enfin, le groupe RG-CI a déposé en novembre dernier une proposition de délibération pour l'organisation d'un festival de cuisine gastronomique de rue parisien. La communication prend l'engagement de son organisation avant la fin de l'année. La cuisine de rue est une nouvelle forme de commercialité. Elle vient compléter depuis plusieurs années les activités traditionnelles de restauration et anime régulièrement nos rues en participant à l'amélioration du cadre de vie.

S'il est une capitale de la gastronomie, c'est bien notre ville. Paris avec ses nombreux artisans est une garante d'un savoir-faire gastronomique et du bien manger. La cuisine de rue doit participer à cette culture.

Nous soutenons donc, vous l'aurez compris, la démarche ambitieuse engagée par l'Exécutif en faveur des commerces de proximité.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Jean-Christophe de FROMENT pour le groupe les Républicains...

Jean-Baptiste, c'est très joli, en plus ; Jean-Christophe aussi.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - L'autre fois, vous m'appeliez "M. FROMANTIN" ; maintenant, c'est "Jean-Christophe". C'est soit l'un, soit l'autre.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je suis désolée. Nous sommes à Paris et pas à Neuilly, et vous êtes élu du 9e. Tout va bien.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Absolument, merci. On y arrivera. Merci, Madame la Maire.

Je m'interroge un tout petit peu quand même sur la nécessité de mettre à l'ordre du jour de notre Conseil de Paris cette communication. Le sujet est évidemment très important, essentiel, mais vous ne nous dites rien ou presque rien que nous ne sachions déjà, et depuis longtemps, sur l'action de l'actuelle Municipalité en matière de soutien au commerce. Les 11 pages que vous nous avez remises ne sont que la compilation de mesures déjà mises en place, à une exception près, je vais y revenir plus loin.

Le contrat de revitalisation commerciale, en particulier, c'est très bien, mais il a fait l'objet d'une délibération votée en mars dernier. Était-il bien utile d'en reparler, alors qu'il y a d'autres sujets quand même importants, à peine deux mois plus tard ? Le rappel de la politique passée et en cours pourrait avoir de l'intérêt s'il s'agissait d'en dresser un bilan précis et chiffré d'où l'on pourrait tirer des conclusions pour l'avenir, en renforçant ce qui a marché, en corrigeant ce qui a moins bien marché, mais ce n'est pas le cas. Vous vous contentez ici de rappeler des données bien connues, archi-connues de l'APUR, qui datent de 2015 et qui montrent ce que l'on sait, qu'il y a une densité, une qualité de l'offre commerciale parisienne ; il y a 62.000 commerces, c'est très bien ; il y a une inégale répartition territoriale ; etc. Et ce sont de tels constats qui ont déjà justifié par le passé les dispositifs déjà en place : "Vital Quartier 1 et 2", et maintenant, ce contrat de revitalisation commerciale. Donc voilà : rien de nouveau en termes de bilan non plus.

J'en viens au fond. Au-delà de ce côté réchauffé, ce qui frappe dans votre approche du problème, c'est l'absence totale, mais vraiment totale de toute considération économique. Vous faites l'éloge de la diversité commerciale, de l'esprit village, vous consacrez de longs passages à la cuisine de rue, et c'est très bien. Il n'y a pas à vous en blâmer en soi, ce sont des choses que nous aimons aussi et auxquelles nous sommes attachés, mais à aucun moment vous ne semblez vous intéresser à la question du poids du commerce dans l'économie parisienne, aux chiffres d'affaires réalisés, à leurs évolutions, et au bout du compte, au nombre d'emplois créés ou éventuellement détruits.

Vous manquez l'essentiel. Soutenir le commerce : pour quoi faire ? On n'est que dans des considérations esthétiques, d'image. C'est sympathique, mais il n'y a absolument aucune vision économique. Et à cet égard, la façon dont vous évacuez la question de l'ouverture des commerces du dimanche, qui est quand même le grand événement récent, absolument incontournable... Mais je comprends que cela ne vous intéresse toujours pas. Quand on parle des commerces à Paris, c'est extrêmement révélateur. Il n'y a pas eu un mot, pas un mot, Madame la Maire, Madame HIDALGO, Madame Anne HIDALGO, pas un mot sur...

Oui, Madame, vous nous dites qu'on bavarde...

Vous n'avez pas dit un mot dans votre intervention sur la question de l'ouverture des commerces du dimanche. Alors, à ce niveau de silence, cela relève du déni au sens psychanalytique du terme. Je ne sais pas, peut-être que vous réservez votre analyse sur le sujet à votre future conversation avec le nouveau Président de la République. Je crois qu'il y aura beaucoup de choses à dire sur ce sujet qui vous a affrontés, mais cela n'est pas sérieux.

On n'a aucun bilan sur le nombre d'embauches qui ont été permises, et vous savez qu'elles sont déjà nombreuses. Nous avons dit que cela allait créer des emplois, nous avons eu raison, et cela ne s'est pas fait - aucun indicateur ne le montre, et les commerçants ne nous le disent pas -, cela ne s'est pas fait au détriment du commerce de proximité, bien au contraire. Cela crée une dynamique qui est vertueuse : 350 postes créés à "Bercy Village", 500 emplois dans des grands magasins du boulevard Haussmann, et il y aurait d'autres constats à faire sur d'autres grandes enseignes.

Ce que je voulais vous dire, c'est qu'en trois années, vous n'avez toujours pas donné au Conseil de Paris une présentation de votre stratégie économique, notamment en matière commerciale, puisque le commerce, c'est très important, et c'est 10 % des emplois à Paris. On l'attend toujours, et cette communication ne remplit absolument pas ce rôle.

Pour le reste, tous les dispositifs dont vous parlez dans votre communication pour une énième fois, nous les approuvons : "Vital Quartier 1 et 2", c'est très bien ; le contrat de revitalisation commerciale, c'est très bien ; il y a eu des résultats en matière de protection du petit commerce, donc je ne reviens pas sur ce point.

Je voudrais juste terminer en disant qu'il y a une annonce que vous faites, la seule : c'est la création de ce G.I.E. inter-bailleurs sociaux. Cela paraît être une bonne idée, parce c'est vrai qu'il y a un problème de dynamisation de tous ces locaux commerciaux, qui sont nombreux et qui représentent 10 % des commerces de Paris dans les pieds d'immeubles sociaux, mais on a vraiment une grosse inquiétude sur la centralisation qui s'opère et la déconnexion qui peut en résulter en matière de discussions avec les maires d'arrondissement, avec les élus de proximité. Est-ce qu'on ne va pas justement, comme sur d'autres sujets, créer une usine à gaz centralisée et coupée des réalités du terrain ? Peut-être pourriez-vous nous rassurer au moins sur ce point.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur Jean-Baptiste de FROMENT.

Madame Anne TACHÈNE, vous avez la parole, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Anne TACHÈNE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, alors que la Ville de Paris vient tout juste d'organiser le grand prix d'un emblème français, la meilleure baguette de tradition française, vous l'avez rappelé, nous nous retrouvons ce matin pour examiner une communication relative au soutien et au renforcement de la vitalité commerciale de Paris. En effet, forte d'un réseau dense de commerces alimentaires de proximité, d'entreprises de services, de fabrication ou d'alimentation, enrichie par nombre d'hôtels, de cafés, de restaurants, la Ville de Paris demeure une capitale dynamique, attractive et particulière à l'échelle mondiale.

Il est à noter également, et ce n'est effectivement pas rappelé, que cette offre multiple s'est renforcée sur l'année écoulée par l'ouverture dominicale des magasins dans les zones touristiques, possibilité qui leur est dorénavant offerte et que notre groupe avait depuis longtemps appelée de ses vœux. Malgré tout, diverses difficultés sont apparues ces dernières décennies, notamment dans certains quartiers : ceux touchés par la mono-activité, touchés par la vacance ou même par la désertification commerciale.

Alors, après l'analyse et la prise en compte des difficultés rencontrées, cette communication met donc l'accent sur les nouvelles actions de la Mairie au travers d'un dispositif dénommé "Paris'Commerces", à savoir, la mise en place du contrat de revitalisation artisanale et commerciale, et d'autre part, la création d'une structure de coopération inter-bailleurs, complétant ainsi les chantiers lancés sous cette mandature pour les marchés alimentaires, pour le réseau des kiosques de presse, et récemment le déploiement de la cuisine de rue.

Créé par la loi Pinel de juin 2014 et porté par la SEMAEST, le dispositif "Vital Quartier" cible les quartiers touchés par la concentration d'activités et permet d'améliorer l'offre commerciale, de valoriser les circuits courts et les initiatives commerciales issues de l'économie sociale et solidaire, et de préserver des espaces artisanaux dans Paris. Dans un répertoire d'actions variées, Paris sera ainsi la première ville de France à l'expérimenter sur les 12 périmètres identifiés pour un budget de 37 millions d'euros.

Par ailleurs, la constitution d'une nouvelle structure de coopération inter-bailleurs permettra la mutualisation de l'activité de commercialisation du parc des locaux de pieds d'immeubles, vous l'avez rappelé, les bailleurs gérant près de 6.500 locaux d'activité, soit environ 10 % des commerces parisiens.

Comme vous l'indiquez dans cette communication, Madame la Maire, ces deux opérateurs auront vocation à concevoir conjointement, en lien avec les mairies d'arrondissement et fédérations professionnelles et la Ville de Paris, la politique d'implantation commerciale de la Ville. Si l'intention est bonne et tout à fait justifiée, je ne vous cache pas être restée sur ma faim à la lecture de cette déclaration, pas autrement détaillée. Aussi, je souhaiterais vous entendre pour préciser comment la coopération entre les actions sur le parc privé, celles sur le parc social et les différentes parties prenantes désignées, notamment les mairies d'arrondissement, sera organisée de façon concrète et opérationnelle, même si j'ai bien entendu votre détermination.

A ce moment de mon intervention, je voudrais par ailleurs saluer les mesures relatives à la valorisation de l'économie de proximité annoncées et qui se mettent en place, telles que la création de marchés biologiques, des nouveaux services de livraison à domicile des marchés par vélo ou véhicules électriques, et l'évolution du règlement des marchés liée à la suppression des sacs plastiques.

Enfin, je voudrais surtout mettre un focus particulier sur l'innovation et le numérique qui doivent être envisagés comme de véritables leviers au service du commerce de proximité.

En cela, le dispositif "CoSto" pour "Connected Stores" - je dois le rappeler - lancé en 2015 par la SEMAEST, programme d'accompagnement formidable des commerçants et des artisans parisiens à l'utilisation du numérique, mérite d'être largement développé. Aujourd'hui, "CoSto" compte déjà plus de 1.000 commerçants et artisans membres des boulangeries, des boucheries, des épiceries mais aussi des magasins de jouets, de mode ou des créateurs. Il s'agit simplement d'utiliser l'exceptionnel potentiel du numérique pour accroître la visibilité des commerçants et des artisans, et augmenter leur activité.

Comme le soulignait déjà, en 2011, un rapport de la Fédération professionnelle du e-commerce et de la vente en ligne, la F.E.V.A.D., les consommateurs sont, depuis l'irruption du numérique et plus spécialement de nos écrans connectés, des clients ultrasensibles aux attentions, aux services et aux liens humains et chaleureux de la relation commerciale.

Alors, en s'adaptant sans cesse, en développant finement l'écoute du client, en cultivant l'émotion et la confiance, l'ensemble des chefs d'entreprise de l'artisanat et du commerce continueront de se développer de façon harmonieuse et responsable en perpétuant un certain art de vivre à la parisienne.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame TACHÈNE.

Madame Véronique LEVIEUX, vous avez la parole pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Véronique LEVIEUX. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Madame la Maire, vous avez fort bien rappelé les enjeux pour notre ville de défendre ses commerces et ses artisans. La vie parisienne est unique, grâce notamment à ses commerces et artisans présents dans nos rues et nos quartiers. C'est la raison pour laquelle notre mobilisation pour leur défense, leur diversité et la lutte contre l'uniformisation des enseignes est majeure.

Au-delà de ce rappel et l'annonce de nouveaux outils opérationnels dans cette communication, le document que vous nous proposez a également le mérite de mettre en perspective la cohérence de la palette des actions menées et dispositifs mis en place par notre Municipalité pour ce secteur si important pour les Parisiens dans leur vie quotidienne, mais également pour l'attractivité de notre ville.

Parmi ces actions, certaines visent à reconnaître des savoir-faire comme le Grand prix de la Baguette qui a été remis la semaine dernière, notamment dans le 13e arrondissement, ou la cérémonie de remise de la médaille de la Ville de Paris par vous-même aux nombreux chefs parisiens dans tous nos arrondissements, au titre de la bistronomie, cérémonie qui s'est tenue la semaine dernière.

Certains dispositifs visent également à soutenir et encourager des initiatives comme le Prix du goût d'entreprendre qui s'adresse chaque année aux créateurs et repreneurs de commerces de proximité et d'artisanat alimentaire.

Ces soutiens sont importants car il faut être courageux pour se lancer dans ces secteurs et ces métiers exigeants, éprouvants et pas assez valorisés. Je pense en particulier aux métiers de bouche. Ceux qui se lancent doivent parfois attendre longtemps avant de pouvoir se rémunérer.

Je me permets aussi de souligner les difficultés rencontrées par ces commerces pour recruter. Nous devons en cela poursuivre nos efforts avec les chambres syndicales concernées pour aider encore à une meilleure mise en relation des besoins et des ressources.

La communication présente donc la création du dispositif "Paris'Commerces" qui regroupe, sous une même bannière, le contrat de revitalisation commercial porté par la SEMAEST - nous en avons longuement parlé lors de la précédente séance - et le nouvel outil de commercialisation des locaux des bailleurs sociaux, le G.I.E. "Paris'Commerces". Sous cette bannière sera mis en place un service unique de commercialisation pour la recherche de locaux avec une plate-forme en ligne. Il faut faciliter le travail de recherche de nos commerçants et artisans et d'accès aux informations aide et réglementation. Je pense aux nombreux outils et aides relatifs à une logistique urbaine durable et à la transition écologique. C'est un véritable service à développer au-delà du seul regroupement des locaux disponibles via la bourse aux locaux de Paris.fr qui constituait déjà une avancée.

Pour revenir à la création du G.I.E., vous l'aviez annoncée en début de mandature, Madame la Maire, et nous en avons rappelé la nécessité lors de la mission d'information d'évaluation "Fabriquer à Paris". C'est une bonne chose tant le renforcement des compétences et de l'expertise des bailleurs sociaux dans leur activité de commercialisation est réel. Nous avons tous eu l'expérience, et vous l'avez rappelé, de voir des locaux de bailleurs sociaux restés vides des années, sans susciter de préoccupations majeures.

Faut-il rappeler que l'exploitation de ces locaux représente un chiffre d'affaires réel et contribue aux équilibres financiers de ces organismes, sans compter l'impact négatif pour les quartiers concernés de voir ces vacances durer et l'image de la ville détériorée. La création de ce G.I.E. vient donc répondre à ce besoin réel. Il reste que sa gouvernance, mais même si cela se comprend, reste très directement portée par les trois bailleurs concernés, "Paris Habitat", la R.I.V.P. et "Elogie-S.I.E.M.P."

Or l'enjeu est d'impulser une gestion plus efficace en lien avec les objectifs globaux de la Ville et renforcer en termes d'expertise et de compétence. En cela, je crois que l'Exécutif a travaillé pour renforcer le portage politique de la gouvernance et permettre de compléter la présence des membres du Conseil de Paris au conseil d'administration via un vœu de l'Exécutif qui nous sera présenté. C'est une bonne chose, de la même manière, que le Comité de pilotage, qui sera constitué et qui permettra notamment à un acteur tel que la SEMAEST, dont l'efficacité n'est plus à démontrer et dont l'expérience ne pourra qu'être utile aux nouvelles équipes de ce G.I.E., de participer.

Enfin, pour finir, je me réjouis de l'annonce du label "Fabriqué à Paris", là encore, conformément à vos engagements de début de mandature et suite au travail de réflexion et de proposition mené par la M.I.E. du même nom qu'avait présidé Nicolas BONNET-OULALDJ et dont Pierre AURIACOMBE avait été le rapporteur. Un premier appel à candidatures sera lancé d'ici la fin de l'année. Concernant son cahier des charges, j'imagine que nous aurons des précisions dans les mois à venir et que nous pourrions être associés à ce travail pour l'encadrement de ce dispositif très attendu.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, chère Véronique LEVIEUX.

Monsieur le Président du groupe Ecologiste de Paris, David BELLIARD, vous avez la parole.

M. David BELLIARD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, lorsqu'on arrive à Paris pour la première fois, il n'est pas que la beauté de la ville qui frappe le regard ni les perspectives qui dessinent les paysages de cartes postales connus du monde entier. Il est aussi, lorsqu'on sort des circuits touristiques et que l'on déambule dans la ville, la présence de boutiques de toutes sortes, de restaurants, d'artisans, avec des métiers que l'on croyait parfois disparus.

Cette diversité de ce que l'on appelle le petit commerce tranche avec ce que l'on peut connaître dans d'autres villes, qui ont malheureusement cédé aux grandes zones commerciales, aux enseignes uniformes placées en périphérie entraînant l'agonie de leur centre-ville.

Ce dynamisme, vous l'avez rappelé, est un atout essentiel pour notre ville. Il crée des emplois non délocalisables, il favorise la création et l'innovation de nouveaux concepts. Il entretient les occasions de rencontres et participe à l'identité des quartiers de la Capitale.

Plus généralement, plusieurs travaux ont montré une corrélation entre la désertification commerciale et le niveau du vote Front National. Sans bien sûr être la seule explication, la préservation d'un tissu commercial dense est sans doute l'un des éléments qui expliquent la très grande faiblesse du vote Front National à Paris.

Ce dynamisme est aussi le fruit d'une politique volontariste. Depuis déjà presque 20 ans, notre ville a mis en place des outils dont la SEMAEST est l'un des plus importants pour lutter contre la mono activité qui pose encore problème dans certains quartiers, pour soutenir la diversité commerciale dans la Capitale et favoriser l'émergence de nouveaux concepts dans des domaines aussi essentiels pour le développement d'une ville en transition que la distribution alimentaire en circuit court et bio, ou encore le soutien aux acteurs de l'économie sociale et solidaire. Cette politique porte ses fruits, mais cela reste fragile.

Permettez-moi de souligner trois points qui me semblent essentiels. D'abord, que la rareté et la cherté des locaux commerciaux constituent une barrière à l'entrée, parfois insurmontable, pour l'installation de nouvelles activités. Nous devons pouvoir proposer une offre de locaux et favoriser une politique d'accès la plus large possible dans une logique qui dépasse la simple maximisation de la rentabilité commerciale des bailleurs. C'est d'ailleurs l'un des points que nous demandons dans les vœux que nous déposons sur la création du G.I.E. destiné à la commercialisation des pieds d'immeubles des bailleurs sociaux de la Ville, qui seront présentés par ma collègue Joëlle MOREL.

Deuxième point, les distorsions de concurrence qui peuvent tuer le commerce indépendant. Paris n'est pas exempt d'une concurrence acharnée entre les grands groupes de distribution et les commerces indépendants, et au-delà d'une stratégie d'incitation à l'installation et d'accompagnement, nous devons aussi nous assurer qu'une concurrence loyale puisse s'opérer.

Je profite de mon intervention pour rappeler l'opposition de notre groupe à l'ouverture des commerces le dimanche, qui profitent d'abord et avant tout aux groupes qui ont la capacité de supporter les coûts induits par cette ouverture dominicale et usent de cette opportunité pour asphyxier les acteurs indépendants, en captant une part de leur chiffre d'affaires.

Cette logique de prime au gros est une erreur quand on veut soutenir la diversité commerciale.

Enfin, troisième point d'attention que je souhaite souligner ici, qui concerne les artisans de notre quotidien, boulangeries, commerces de détail, merceries, cordonniers, librairies, pressings, coiffeurs, tous ces services dont nous avons besoin tous les jours participent à rendre nos quartiers vivants et dynamiques.

Je sais que certains de ces secteurs connaissent une crise profonde, notamment le secteur de la distribution des livres et de la presse, mais il nous faut préserver ces acteurs, si nécessaire en les aidant à trouver de nouveaux modèles économiques comme nous essayons de le faire avec les kiosquiers parisiens.

Le risque serait en effet de ne soutenir que des commerces ultra segmentés, ciblés sur une population à fort pouvoir d'achat, dévitalisant de fait les quartiers d'une offre accessible et de qualité.

Nous avons encore de nombreux enjeux à relever, notamment en rapprochant la distribution de la fabrication. Mon collègue Jérôme GLEIZES développera ce point dans son intervention, mais croyez en l'intérêt de notre groupe sur cette question vitale qu'est la diversité et le dynamisme commercial de notre ville.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur le Président du groupe Communiste - Front de Gauche, Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci.

Monsieur le Préfet, mes chers collègues, au travers de cette communication sur la vitalité du commerce à Paris, vous rendez officielle la mise en œuvre de deux propositions que j'ai portées depuis le début du mandat : la création du label "Fabriquer à Paris" et l'ouverture des premières halles alimentaires.

Vous reprenez un bon nombre des préconisations du rapport de la Mission d'évaluation et d'information que j'ai initiée et présidée en 2015 avec mon corapporteur Pierre AURIACOMBE.

Je pense en particulier à notre réflexion sur les leviers que sont le foncier et l'immobilier, comme le renforcement du dispositif "Vital'Quartier", la création d'un dispositif interbailleurs, ou encore une meilleure commercialisation des locaux en pied d'immeuble pour la préservation et la reconquête d'espaces artisanaux et commerciaux.

Nous le savons tous, la première revendication des commerçants et des artisans, c'est le coût du loyer et des baux commerciaux.

Ces propositions illustrent à la fois notre conception du Paris pour tous, un Paris où l'on puisse vivre et travailler.

Elles illustrent l'importance de l'intervention publique dans un secteur qui est bien trop souvent livré à la loi du marché et à la spéculation immobilière.

La loi du marché dont nous connaissons les limites, qui tend plutôt à écraser les artisans, les petits commerçants indépendants et à uniformiser les villes dans le monde.

Une loi du marché qui favorise l'hégémonie culturelle des grandes enseignes de la distribution et du luxe, qui malheureusement ont été épaulées par la loi Macron que nous avons combattue, avec la création des zones touristiques internationales ayant pour principal effet la multiplication des "showrooms" et des supérettes contribuant à la désertification invisible de certains quartiers. Je pense notamment au Marais.

Nous proposons un autre avenir pour Paris, pour nos commerçants et nos artisans. Un avenir qui s'appuie sur notre histoire et notre patrimoine, respectueux de notre culture locale.

Des propositions qui relèvent les défis essentiels pour l'avenir de nos enfants, je pense à l'emploi et à l'environnement.

Madame la Maire, vous nous avez entendus et soutenus pour la création du label "Fabriqué à Paris". Sachez maintenant que je suis prêt pour mener avec vous au bout ce beau projet en pilotant le cahier des charges et le jury qui attribuera ce label aux premiers artisans.

Au travers de ce beau projet, nous voulons dire aux Parisiens que nous pouvons produire localement et consommer autrement. Aujourd'hui, fabrication, consommation et écologie doivent se conjuguer plutôt que s'opposer.

Le label "Fabriqué à Paris" pendra tout son sens dans une nouvelle économie qui prend en compte les circuits courts, la proximité, la traçabilité, la transparence, les valeurs d'excellence, de savoir-faire et d'art de vivre.

Il y a actuellement 180 entreprises à Paris qui sont labellisées "Entreprise du patrimoine vivant" dans le domaine de la mode, de la gastronomie, de l'ébénisterie et de nombreux métiers d'art. Il ne s'agit pas d'un nouveau gadget de marketing destiné à séduire les consommateurs, mais d'un label qui ramène à une consommation responsable. Pour les consommateurs, c'est la garantie de la qualité et de l'authenticité d'un produit. Pour les artisans, c'est un moyen de valoriser leur travail et savoir-faire. Pour Paris, c'est un moyen de protéger notre patrimoine vivant et notre culture.

En conclusion, Madame la Maire, je voudrais répondre à une question que beaucoup de journalistes m'ont posée : les artisans, les ouvriers et leurs enfants ont-ils encore un avenir à Paris ?

Oui, selon tous les chiffres qui nous ont été donnés si nous investissons dans les filières d'artisanat, dans la transition écologique, et dans les filières concernées par l'économie circulaire.

L'histoire de Paris est l'œuvre des artisans et des ouvriers, son avenir se fera avec les artisans et les ouvriers.

Comme le chantait Jean Ferrat,

"C'étaient des ferronniers

Aux enseignes fragiles,

C'étaient des menuisiers

Aux 100 coups de rabots,

Pour défendre Paris

Is se firent mobiles.

C'étaient des forgerons

Devenus des moblots.

Il y a 100 ans commun commune,

Comme artisans et ouvriers

Ils se battaient pour la commune".

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Nicolas BONNET-OULALDJ, terminer par un poème, c'est magnifique.

Danielle SIMONNET pour 2 minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Je trouve que dans cette communication on dit beaucoup de bonnes intentions, mais on n'assume pas de regarder la réalité en face.

La réalité en face, c'est que l'évolution de toutes les grandes métropoles, et Paris n'y échappe pas, dans le cadre de la spatialisation du capitalisme, cela pousse à une certaine uniformisation commerciale.

La guerre fait rage entre les grandes enseignes, et la prédation veut transformer en centres commerciaux les centres-villes, si possible en commençant par toutes nos gares. Prenez n'importe quelle gare et vous verrez comment elle se transforme - et si possible tous les jours de la semaine avec en plus la bénédiction du Gouvernement et je pense, hélas, à celui à venir - à travers le développement non seulement de l'ouverture dominicale des commerces mais également de l'ouverture nocturne des commerces.

A cela s'ajoute une gentrification de la Capitale, corollaire de la spéculation galopante qui passe également par cette prédation des grandes enseignes, qu'il s'agisse de la guerre des supérettes/supermarchés ou des magasins de "fringues", de chaussures, de lunettes et j'en passe.

Vous ajoutez à cela "l'ubérisation", qui d'ailleurs se développe encore plus dans les centres-villes. Il faut savoir que le recours à "Amazon" ou à tous les sites Internet d'achat en ligne sont encore plus conséquents dans les centres-villes que dans les zones rurales où il y a un déficit de commerces et où il y a une désertification.

Toute cette frénésie consumériste, malgré son aberration écologique, a aussi un impact catastrophique au niveau social. Non seulement vous avez une disparition de la diversité des petits commerces, donc un appauvrissement culturel, mais vous avez aussi un développement du travail précaire. Je parle du travail des caissières, de l'ensemble des salariés du commerce complètement atomisé et des travailleurs "ubérisés" en statut d'autoentrepreneur.

Est-ce que notre Ville a une réflexion à la fois pour défendre la diversité des petits commerces, pour défendre la qualité des métiers, la diversité des artisans, est-ce qu'elle a une politique véritablement pour lutter contre la spéculation du foncier et des baux commerciaux ? Non. A-t-elle une volonté de suffisamment s'attaquer à la précarité en développement ?... Même si je tiens à saluer le fait qu'a commencé enfin le travail autour de la coopérative des livreurs à vélo. Je salue cette démarche car je pense qu'il y aura un travail à développer sur l'ensemble des livreurs.

Je trouve que, pour l'instant, la Ville ne le fait pas, en plus ne s'appuie pas sur toutes les luttes citoyennes qui commencent à émerger et je salue la lutte citoyenne du Carrefour Gambetta.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci et nous allons donner la parole maintenant à Geoffroy BOULARD pour le groupe les Républicains.

M. Geoffroy BOULARD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, cette communication aurait dû être l'occasion de redonner à mi-mandat une vision pour le commerce parisien. Au lieu de cela, comme l'a rappelé mon collègue Jean-Baptiste de FROMENT, vous égrenez des dispositifs préexistants qui relèvent plus d'une certaine autosatisfaction que d'une réelle volonté d'action. Je ne reviendrai pas sur le rendez-vous historique raté par votre majorité sur l'ouverture des commerces parisiens le dimanche.

Si nous devons relever quelques points d'accord dans cette communication, je parlerai naturellement de la mission confiée à la SEMAEST de réaliser le Contrat de revitalisation artisanale et commerciale parisien. Oui, nous devons travailler pour une plus grande diversité commerciale dans les quartiers les plus vulnérables.

Nous partageons également votre souhait de placer l'innovation comme un levier au service de la nouvelle économie de proximité, notamment par la mise en œuvre d'une stratégie numérique engageant notamment le développement du commerce par l'écosystème des "start-up" ; c'est tout à fait nécessaire.

Passons maintenant aux désaccords et au premier rang desquels la création d'un groupement d'intérêt économique ayant pour but de regrouper les bailleurs sociaux au sein d'une entité unique. Nous y voyons là votre volonté de suradministrer la gestion des locaux commerciaux. Vous créez donc une structure de plus. Nous déplorons d'ailleurs l'absence de consultation, aussi bien au stade de la constitution de ce G.I.E. que dans son fonctionnement annoncé, qui laissera peu de place aux mairies d'arrondissement.

Sans attendre cette laborieuse constitution, nous avons pris les devants, notamment à la mairie du 17^e, pour coordonner l'offre de baux commerciaux disponibles, une initiative qui ne coûtera pas un euro aux contribuables.

Contrôler sans contre-pouvoirs effectifs l'attribution de locaux commerciaux relevant des bailleurs constitue l'autre version de votre politique d'attribution de logements sociaux qui conduit à une ghettoïsation des populations. Ce G.I.E. renforcera par sa capacité de décision d'investissement, son budget colossal, en définitive, votre mainmise sur les structures et sur les partenaires associés que sont les bailleurs sociaux de la Ville qui connaissent le terrain.

Il y a des points dont vous vous félicitez et qui ne reflètent pas la réalité vécue par certains commerçants, et notamment votre éternelle satisfaction sur les délégations des marchés alimentaires. On ne peut pas dire que votre gestion des attributions de cette délégation ait été exemplaire : peu de concurrence, peu de renouvellement et, au final, peu de modernisation et d'attractivité. La création d'un marché en soirée, l'opération "Zéro sac plastique" ne relèveraient pas de la gadgétisation si la propreté ou la rénovation patrimoniale des 80 marchés alimentaires de la Capitale étaient pleinement assumées par votre majorité.

Que font dans votre communication globale, censée donner une vision étayée de votre stratégie, cinq paragraphes sur la cuisine de rue ? Certes, ce sujet est important. Mais pourquoi n'y a-t-il pas alors un paragraphe sur l'ébénisterie ou sur les fleuristes, par exemple ? Où sont, par conséquent, les grands équilibres, les grands changements, la véritable vision pour le commerce de Paris sur 10 ou 15 ans ? Aucune référence au commerce de bouche qu'il faut soutenir plus fortement. Formation, transmission, implantation devraient vous mobiliser pour faire revenir poissonniers ou bouchers.

Vous soutenez et vous souhaitez soutenir et renforcer la vitalité commerciale de Paris, mais vous occulteriez bien malheureusement des points essentiels qui sont les déterminants de l'environnement d'un commerce et de sa capacité ou non à se développer. Je veux parler de l'environnement urbain et fiscal, déterminant important pour la soutenabilité économique d'un commerce, sa capacité à travailler dans de bonnes conditions. Que ce soit sur le plan de la fiscalité, de la sécurité ou des aménagements de voirie et de la propreté, ces sujets sont totalement absents.

Sans doute, êtes-vous quelque peu gênée, Madame la Maire. Ces résultats sont-ils si mauvais qu'ils doivent être tus ? Vos résultats en la matière se passent en effet de toute publicité, tant ils sont éloquentes.

En effet, en 2015, la taxe de séjour a connu une croissance de 40 %, augmentant pour les touristes qui sont en séjour à Paris de manière sensible. Vous avez encore procédé à une augmentation des droits de voirie, ce qui porte cette augmentation depuis 2014 à 5 %, pénalisant notamment les terrasses des 22.000 cafés et restaurateurs parisiens. Cette trajectoire fiscale, malheureusement - c'est quelque part l'un des maux les plus graves de votre politique -, se fait toujours sans aucune concertation avec les représentants des professionnels et des élus.

Pourtant, concernant les augmentations de taxes que vous menez, vous nous direz que c'est la faute de l'Etat qui baisse notamment la dotation générale de fonctionnement. Madame la Maire, quand un commerçant rend compte à son comptable pour faire le bilan de ses perspectives financières et que celui-ci ne sait pas sur quel pied danser fiscalement parce qu'il n'a pas connaissance ou parce qu'il a peur d'une augmentation de telle ou telle taxe parisienne, cela obère durablement sa capacité à se projeter dans l'avenir. Vous ne pouvez pas d'un côté affirmer vouloir soutenir et développer le commerce parisien sans agir de l'autre sur les déterminants notamment fiscaux de l'activité commerciale.

Votre politique est gage d'instabilité pour les commerces à Paris. J'en arrive à un deuxième déterminant, le contexte urbain. Qu'en est-il en effet de la propreté de la voirie, de la sécurité quotidienne des quartiers parisiens ? Là encore, votre communication n'en dit mot.

Nous savons bien que le contexte fiscal entre l'Etat et les collectivités locales est compliqué. Mais, de grâce, cessez, quand on parle de développement, de toujours nous parler par une réponse administrative, par un réflexe dirigiste suranné - création de groupements, de commissions - sans jamais vous attaquer aux vrais problèmes comme celui de l'impôt, des taxes et de leur utilisation concrète pour que nos rues soient propres, ou encore comme celui des droits de voirie qui doivent être modérés afin que les commerçants puissent, dans un environnement fiscal et urbain stable, avoir des perspectives d'installation permettant de s'intégrer durablement à Paris.

Néanmoins, et ce n'est qu'un aspect du problème, administrer les commerces à Paris, notamment par le biais d'un G.I.E. pourrait être intéressant. Encore faut-il que celui-ci soit ouvert et à la main des élus d'arrondissement.

Vous avez donné, dans la communication tout à l'heure, un signe, mais il faudra être beaucoup plus concret à l'avenir sur ce sujet.

Aussi, votre communication garde le silence sur la coordination des actions qui pourraient être menées avec des acteurs économiques comme la Chambre de commerce, mais aussi comme la Métropole du Grand Paris. Qui aujourd'hui peut imaginer que le commerce parisien vit encerclé par l'enceinte de Thiers ? Le commerçant se fournit à Rungis, vend à des clients qui peuvent habiter dans la proche banlieue parisienne et qui viennent travailler à Paris, grâce notamment au e-commerce. Vous n'envisagez pas, à ce titre, la circulation dans Paris pour le commerce, en lien avec les communes alentour, le Grand Paris ou la Région.

Qu'avez-vous fait en la matière ? Vous avez fermé les berges unilatéralement sans proposer d'alternative aux commerçants parisiens. Cette non-concertation, Madame la Maire, produit un mécontentement des commerçants parisiens. Vous ne voyez que votre territoire alors que Paris est bien plus large. Vous manquez donc d'ambition mais ce n'est pas nouveau, ce qui se vérifie dans beaucoup de domaines.

Ce qui est préoccupant ici, c'est que vous ne ciblez pas - j'en ai donc parlé -, toutes les composantes du développement commercial. Vous ciblez des aspects importants, comme la disponibilité des locaux commerciaux mais vous omettez de contextualiser votre politique de développement commercial à l'aide des déterminants cruciaux, comme la fiscalité et l'environnement urbain.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il ne restera plus beaucoup de temps pour les deux autres orateurs du groupe les Républicains. Vous ferez en sorte de tenir le timing.

Mme Ann-Katrin JÉGO pour l'UDI-MODEM.

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Merci, Madame la Maire.

Vous nous proposez donc un certain nombre de mesures pour soutenir le commerce qui souffre dans la Capitale. Si j'en juge par les différents diagnostics analysant les causes des nombreuses vacances constatées dans plusieurs quartiers de Paris, il est évident que la crise économique que traverse notre pays, se conjuguant avec le développement du commerce par internet, crée dans la Capitale un phénomène pour le moins inquiétant de disparition du commerce de proximité. Il est évident aussi que les dispositions prises par l'actuelle majorité, visant à restreindre la circulation dans notre ville, participent à décourager les clients par crainte d'être pris dans des bouchons inextricables et de ne jamais pouvoir se garer. Je m'étonne, d'ailleurs, que cette cause ne soit pas citée dans le document qui nous est fourni alors qu'elle est manifeste, se traduisant par un regain d'activité pour les petits commerces des villes proches de Paris, symbole s'il en est, que l'accessibilité en voiture est un élément moteur, vous me le permettrez, de l'activité commerciale.

Vous nous proposez donc un certain nombre de dispositifs qui visent à réparer ce que vous avez créé vous-mêmes, en prenant des décisions que nous n'avons cessé de dénoncer depuis deux ans. Votre projet apparaît comme bien partiel, se contentant de survoler un certain nombre d'éléments allant de l'accessibilité des locaux à leur disponibilité, en passant par des mesures de développement des circuits courts ou encore du e-commerce, dont j'avoue ne pas comprendre la portée tant le rapport qui nous est soumis semble léger de ce point de vue. Par ailleurs, vous reprenez les conclusions de la M.I.E. sur le "Fabriquer à Paris", ce dont je me réjouis compte tenu de la qualité du travail mené. Simplement, vous me permettez de m'étonner que rien de concret n'ait été mis en œuvre depuis la remise des conclusions de cette mission alors qu'il y a urgence à agir de façon opérationnelle et visible.

Vous nous annoncez l'arrivée prochaine d'un label "Fabriqué à Paris", mais, malheureusement, malgré de nombreuses demandes réitérées de ma part, personne ne semble savoir sur quels critères ce label sera fondé et, pire encore, selon quelles modalités il sera attribué, ni davantage comment son utilisation sera contrôlée. Si ce label est décrété à la hâte par vos services et distribué au gré du vent, celui-ci n'aura pas d'effet, voire même aura un effet contraire à celui recherché. S'il s'agit d'être fidèle aux conclusions de la M.I.E., il convient alors que des critères précis, sérieux et certifiés soient établis pour définir ce qu'est un produit fabriqué à Paris, qu'un dispositif opérationnel soit mis en œuvre pour savoir qui peut utiliser ce label et comment son utilisation est contrôlée, afin d'éviter les fraudes qui ne manqueront pas d'arriver.

D'une manière générale, je constate sur ce sujet, comme sur de très nombreuses propositions qui sont faites, que les problèmes sont survolés et qu'il s'agit pour vous de mettre essentiellement en œuvre des mesures de communication et que les principaux acteurs du secteur ne sont jamais concernés.

Comment peut-on, en effet, imaginer de mettre en œuvre un dispositif de soutien et de dynamisation du commerce sans que les organisations représentatives des commerçants - je pense à la Chambre de commerce et

d'industrie de Paris - ne soient pilotes de ces mesures ? A agir ainsi de façon solitaire et désordonnée, vous courez le risque de l'inefficacité et, pire encore, de voir les bénéficiaires potentiels de ces dispositifs perdus entre les différents guichets qui se mettent à leur service et qui refusent d'agir de façon collective.

C'est pourquoi je me permets de vous suggérer, sur la base des propositions qui sont les vôtres, d'organiser sans tarder les Assises du commerce à Paris afin que tous les acteurs puissent s'exprimer et que les pistes que vous fixez dans votre rapport puissent être confortées dans une politique de co-construction, si chère à votre cœur, si présente dans vos discours, mais tellement absente de ce dossier.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame JÉGO.

Mme Léa FILOCHE pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Léa FILOCHE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, c'est une belle communication sur laquelle nous sommes amenés à débattre aujourd'hui. Elle présente tout ce que la Ville de Paris fait pour ses commerçants et ses artisans. Le moins que l'on puisse dire, c'est que nous faisons beaucoup. La richesse et la densité de cette communication en sont d'ailleurs la preuve. Nous sommes sur tous les fronts : les marchés alimentaires, l'alimentation biologique et durable, les circuits courts, les kiosques de presse, la création d'un label "Fabriqué à Paris", l'innovation numérique pour les commerçants ou encore même, le respect de l'environnement. Nous faisons preuve de volontarisme, d'imagination pour valoriser le dynamisme du tissu économique parisien et pour l'accompagner dans les grandes évolutions du XXI^e siècle.

Je souhaite plus particulièrement mettre l'accent sur la création du dispositif "Paris'Commerces" qui se décline en deux outils phares de notre politique de préservation et de diversification de l'artisanat et du commerce de proximité. Depuis de nombreuses années déjà, nous avons créé "Vital'Quartier". Grâce à ces opérations, nous avons pu préempter des locaux commerciaux, maintenir et développer le commerce de proximité dans des quartiers touchés par la mono-activité. Nous avons aussi permis que les vacances prolongées ou la diversification commerciale puissent être de nouveaux objectifs. Le succès de ces opérations ne peut être contesté dans cette Assemblée. Cependant, face à la gentrification de notre ville, à la spéculation immobilière et à la pression exercée par les grandes enseignes, nous ne devons pas nous reposer sur nos lauriers.

Au Conseil précédent, nous avons voté pour l'attribution du Contrat de revitalisation commerciale prévu par la loi du 18 juin 2014 qui était relative à l'artisanat, aux commerces et aux très petites entreprises. Le contrat "Paris'Commerces", que nous aurions pu appeler d'ailleurs "Vital'Quartier 3", plus juridiquement solide, est déjà doté d'un budget de 37 millions d'euros pour acquérir plus de 200 locaux dans 12 périmètres d'ores et déjà identifiés. Parmi ces périmètres, deux se situent dans le 19^e arrondissement, dans le Nord-Est du 19^e arrondissement, autour du quartier Paris Nord-Est, et dans les hauts de Belleville. Etant situé en quartier "politique de la ville", le loyer de ces commerces sera de 298 euros du mètre carré par an.

En effet, la valeur locative des locaux loués par la SEMAEST est fixée par rapport au prix de la moyenne des loyers des locaux commerciaux de l'arrondissement. Il est important de noter que les locaux seront entièrement rénovés avant d'être loués et qu'il n'y aura pas de droit d'entrée pour les occuper.

Le savoir-faire de la SEMAEST dans la gestion des locaux et l'accompagnement des commerçants permettra ainsi de densifier et d'améliorer l'offre commerciale de ces quartiers ciblés. Elle devra notamment favoriser l'installation de nouveaux commerces de proximité, préserver les espaces artisanaux de Paris et valoriser les circuits courts pour accompagner clairement les initiatives commerciales issues de l'économie sociale et solidaire. Une action similaire va être menée sur le parc des bailleurs sociaux, avec la création d'une structure de coopération inter-bailleurs pour la commercialisation de leurs locaux commerciaux.

Madame la Maire, vous l'avez rappelé, cela représente 6.500 locaux, soit une superficie de plus de 878.000 mètres carrés. Ce groupement d'intérêt économique, G.I.E., sera créé très prochainement. Il regroupera les principaux bailleurs parisiens et permettra de mutualiser l'activité de commercialisation du parc des locaux en pied d'immeuble. Tout comme la SEMAEST, les bailleurs auront à cœur de lutter contre la vacance commerciale, de favoriser la diversité commerciale, répondant ainsi à la demande des habitants tout en proposant aux porteurs de projets des loyers attractifs et déterminés en fonction de leurs activités.

En outre, le G.I.E. aura pour mission de sélectionner des candidatures de qualité pour occuper les locaux, comme le fait déjà très bien la SEMAEST. Ce nouveau dispositif offre donc aux bailleurs l'opportunité de monter en compétence dans leur activité de commercialisation et de développer les capacités d'expertise, y compris de manière ultra-locale sur les enjeux commerciaux.

Mes chers collègues, il y a quelques mois encore de cela, un rapport était remis à la Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire, qui portait sur la revitalisation commerciale des centres-villes. Bien entendu, la dévitalisation des centralités urbaines dépend de facteurs socio-économiques et sur ce point, Paris ne souffre pas des mêmes problèmes que la plupart des autres villes françaises. Le dynamisme économique et démographique de Paris ne permet pas de parler de dévitalisation. Mais pourtant, nombreux sont nos quartiers où le taux de vacance est encore trop élevé et où l'on ne trouve qu'un seul type de commerce, ou encore où l'on ne trouve pas de commerce dans les rues aux alentours. Paris n'a pas attendu ce rapport pour faire ce constat. Cela fait des années - vous l'avez très bien dit, Madame la Maire - que nous innovons en la matière pour lutter contre ces phénomènes dus aux conjonctures économiques et sociales.

Je terminerai en rappelant que le commerce et l'artisanat sont des activités créatrices d'emplois, ce qui est loin d'être négligeable dans la période que nous traversons. De plus, ils participent pleinement à la vie locale, à l'animation des quartiers. N'oublions pas que les habitants nous font régulièrement savoir à quel point ils sont attachés à leurs commerces de proximité. C'est bien un service que nous rendons aux Parisiens, tout en favorisant le vivre ensemble, l'animation locale, le savoir-faire de nos commerçants et de nos artisans, l'économie sociale et solidaire. Dans une période où les citoyens doutent des politiques et de leurs actions, nous leur prouvons qu'avec de la volonté et de la détermination, nous pouvons agir efficacement et durablement pour améliorer leur cadre de vie et leur quotidien.

Je vous remercie.

(Mme Colombe BROSSSEL, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Colombe BROSSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame FILOCHE.

Mais oui, applaudissez, applaudissez.

La parole est à Joëlle MOREL du groupe Ecologiste de Paris.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Madame la Maire.

J'aimerais bien un petit peu plus de silence, s'il vous plaît. Un petit peu plus de silence, s'il vous plaît, oui. Franchement...

Mme Colombe BROSSSEL, adjointe, présidente. - Allez-y, Madame MOREL. Vous êtes la seule à avoir la parole.

Mme Joëlle MOREL. - Merci.

Au nom du groupe Ecologiste de Paris, je me réjouis du renforcement de l'action de la Ville pour le commerce de proximité par la création du G.I.E. pieds d'immeubles sociaux. Je me réjouis, mais je veux vous faire part de mes interrogations concernant les missions et la gouvernance qui se traduisent par deux vœux que je vous présente.

D'abord sur les missions, nous savons que le commerce indépendant de proximité est fragile. Le développement des grandes enseignes et du commerce par Internet peuvent générer la disparition de nombreux commerces. Or, comme l'a rappelé mon collègue, David BELLARD, nous savons que la diversité commerciale, c'est aussi une contribution au bien-vivre dans nos quartiers.

Consciente de ces enjeux, notre Municipalité s'est dotée d'un outil : la SEMAEST. Depuis 2004, la SEMAEST s'efforce de promouvoir une nouvelle économie de proximité et notre Conseil a salué à plusieurs reprises l'efficacité de cette action, notamment lors de notre dernier Conseil par le vote du contrat de revitalisation artisanale et commerciale. Apparaît aujourd'hui un nouvel outil juridique : le G.I.E. pieds d'immeubles sociaux.

La logique du découpage entre la SEMAEST et le nouveau G.I.E., locaux privés pour l'une, locaux publics pour l'autre, obéit seulement à une logique juridique. Je veux vous faire part de notre inquiétude sur le choix de ce dispositif juridique. Cette coupure entre le G.I.E. et la SEMAEST risque, en effet, de générer des dysfonctionnements, des incohérences dans la mise en œuvre des logiques de développement de commercialité.

Là où la SEMAEST met en place des loyers progressifs et donne du temps aux concepts nouveaux pour trouver leur clientèle, nous ne souhaitons pas que la mission du G.I.E. puisse être uniquement de louer vite et d'augmenter les loyers dans des logiques de seule rentabilité. Là où la SEMAEST avec "CoSto" aide les commerces indépendants à utiliser le numérique, rien ne semble prévu dans le G.I.E.

C'est donc la raison pour laquelle nous déposons un vœu car nous voulons nous assurer que le G.I.E. a des missions en cohérence avec celles de la SEMAEST. Premièrement, l'engagement doit être pris de ne pas augmenter les loyers au-delà d'un plafond.

Deuxièmement, les missions doivent intégrer nos priorités municipales : lutter contre la vacance, la mono-activité, mais développer aussi l'économie sociale et solidaire, l'économie circulaire, la diversité des commerces et leur implantation dans les quartiers en fonction des besoins des habitants, développer le numérique au service des dynamiques commerciales locales. Et nous savons combien ces dynamiques commerciales se jouent au niveau de l'arrondissement, au niveau d'un quartier, voire parfois au niveau d'une rue.

Cela m'amène au deuxième vœu sur la gouvernance de ce nouveau G.I.E. La gouvernance du G.I.E., telle qu'elle nous est présentée, pourrait être uniquement administrative, mettant à l'écart les élus et leur connaissance des besoins des habitants au plus près du terrain. Ce serait très certainement un échec.

Pour prévenir ce risque, nous demandons donc, premièrement, la présence d'élus du Conseil de Paris représentant tous les partis au Conseil d'administration du G.I.E. ; deuxièmement, le pilotage des attributions et du suivi de la réduction de la vacance par la création d'un Comité de pilotage d'arrondissement présidé par le maire d'arrondissement. Nous pensons notamment que les maires d'arrondissement doivent être associés aux attributions car ils sont en lien avec le terrain.

Par ces deux vœux, le GEP apporte sa contribution pour que l'articulation G.I.E./SEMAEST ne soit pas un imbroglio administratif sans pilotage politique, mais une réussite au service des deux parties prenantes clés : les commerçants et les habitants.

Je sais que les notes de travail circulent sous la forme que pourrait prendre cette articulation. Soyez assurés que les élus écologistes seront particulièrement vigilants au processus de ce travail d'articulation.

Je ne doute pas que nous avons, toutes et tous sur ces bancs, le souhait de défendre et de promouvoir le commerce indépendant de proximité. C'est pourquoi nous vous proposons de voter ces deux vœux sur les missions et la gouvernance du G.I.E.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame MOREL.

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, il est de bon ton d'aborder les enjeux du commerce du point de vue des consommateurs et des chefs d'entreprise. Pour ma part, j'interviendrai pour parler des conditions de travail des salariés du commerce, un sujet sur lequel la communication ne s'attarde pas.

Premièrement, il faut noter que les commerces parisiens sont des viviers d'emplois pour l'ensemble des Franciliennes et Franciliens. Ces emplois sont non-délocalisables et offrent un débouché à des milliers de personnes. C'est aussi pour cela que la Ville doit porter une grande attention à la vitalité commerciale, mais celle-ci ne doit pas nous faire perdre de vue la question des conditions de travail.

Lorsque l'on parle d'évolution des pratiques commerciales, n'oublions pas les conséquences pour les salariés. Les métiers du commerce sont difficiles, avec des horaires de travail décalés, des rémunérations modestes et une grande pénibilité qui pèse lourd sur l'état de santé des salariés. Nous savons que ces métiers sont majoritairement occupés par des femmes. Il est important de noter et de le noter car beaucoup d'entre elles font encore des doubles journées entre le travail et leur domicile.

Je rappelle que ce sont les mères de famille qui ne peuvent plus récupérer leurs enfants après l'école et qui ne peuvent plus passer du temps avec leurs enfants pendant le week-end, répercussions concrètes de la loi Macron.

Ce sont aussi ces impacts-là que devra examiner l'Observatoire des Z.T.I. car l'impact social du dimanche est grave, notamment dans les quartiers populaires où près de la moitié des mères élèvent seules leurs enfants. Nous ne pouvons pas toujours financer des actions de soutien à la parentalité et cela ne peut pas tout compenser.

Enfin, beaucoup de travailleurs du commerce sont immigrés, sans papiers et vivent en situation de grande vulnérabilité et précarité. Beaucoup d'entre eux travaillent sans être déclarés, parfois pendant des années, ce qui empêche toute perspective d'intégration.

La lutte exemplaire qui a été menée par les coiffeuses du 57, boulevard de Strasbourg a rappelé que, dans certains quartiers, quasiment tous les travailleurs du commerce étaient victimes du travail dissimulé. Les coiffeuses du 57 ont dû lutter plus d'un an et demi avant de faire reconnaître leurs droits et leur statut de victimes, et cela est inacceptable.

Enfin, il n'y a pas que les travailleurs sans papiers du commerce qui ne sont pas déclarés. De nombreux salariés du commerce sont confrontés à ce problème qu'il ne faudra pas occulter dans notre dynamique de vitalité commerciale de Paris.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. CRAVENNE.

M. François-David CRAVENNE. - Merci, Madame le Maire.

Mme HIDALGO est - admettons-le honnêtement - très douée en marketing politique. Etonnant, à cet effet, qu'elle ne soit pas "macroniste" !

Votre communication - c'est vraiment le cas de le dire - n'est que dans la déclaration : l'ouverture de portes ouvertes, l'empilement d'évidences. Vos très maigres propositions, comme l'ont très bien dit mes collègues avant moi, n'ont rien de concret. Elles sont décalées de la réalité économique des Parisiens. Ni vision stratégique ni action efficace, que des grands mots vides de sens pratique !

Par exemple, vous ne dites rien du commerce de proximité si essentiel aux commerces des Parisiens. Vos propositions tournent autour de vos lubies idéologiques d'économie centralisée, au cœur d'une stratégie suradministrée, aux pouvoirs hyper concentrés alors que c'est bien de liberté, de respiration organisée dont Paris a grandement besoin. Lâchez-lui la bride !

Par exemple, vous proposez de créer un nouveau G.I.E., une énième structure donc, liée, voire ficelée par vos soins car c'est sur "Paris Habitat", sur la R.I.V.P., sur "Elogie-S.I.E.M.P." que reposera votre montage. Peu vous importe si elles ont été incapables jusqu'alors de développer une vision économique fonctionnelle. C'est si vrai que nous avons déposé un sous-amendement à celui du groupe Ecologiste de Paris afin d'obtenir un équilibre majorité/opposition au sein de la gouvernance du G.I.E.

Fidèles à vos habitudes, vous faites fi de toute concertation. Vous fonctionnez, comme toujours, en circuit fermé. Pour vous "les autres", c'est un gros mot. Ceux qui ne pensent pas comme vous sont des intrus, des importuns qui n'ont rien à faire dans votre environnement.

Evidemment, les arrondissements sont à peine consultés. Aucune concertation avec les Chambres de commerce ou de métiers ou même le réseau "Initiative France", présidé par Louis SCHWEITZER qui pourtant est plutôt de vos idées. Toutefois, il est pragmatique alors, selon vos critères, il est dangereux, néfaste ; il faut donc faire sans !

Une fois de plus, votre communication est creuse, molle, inopérante. Elle ne sert qu'à vous donner l'impression que vous agissez alors qu'au contraire, vous ne faites qu'occuper pour quelques heures les journalistes. Ils passeront vite à votre coup de communication suivant. A l'instar de l'électeur, ils finiront, eux aussi - et ils auront bien raison - par se lasser.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Afaf GABELOTAUD.

Mme Afaf GABELOTAUD. - Merci, Madame le Maire.

Les halles de Paris, si admirablement racontées par Emile Zola ou Gérard de Nerval, avec leur description fine des commerçants de bouche, de leurs vies, du lien social tissé, les échoppes de marchands de couleurs, de mercerie, de barbiers, coiffeurs, de commerces de vin et tant d'autres, rivalisant avec leur façade heureuse, généreuse, bienveillante, les boutiques de créateurs, d'artisans cultivant l'art du détail, du travail bien fait, faisant fi des notions de rentabilité au temps passé ou au mètre carré, repoussant toujours un peu plus les limites.

De toutes ces joies que nous offrent les commerces depuis des siècles, Paris s'est construite. Elle est devenue une capitale à part avec ses multiples visages et ses multiples villages. La richesse de ses pieds d'immeuble lui vaut une singularité à nulle autre pareille. Ce tissu commercial unique est un patrimoine néanmoins fragile qu'il faut donc préserver et accompagner.

La pression foncière qui s'opère dans notre ville, comme les nouveaux modes de consommation avec les plates-formes digitales ou la grande distribution et - je dirais même - l'ouverture dominicale généralisée à tous, les petits comme les gros, les bons et les mauvais, rend ce commerce vulnérable parce qu'il n'est pas dans la même logique de rentabilité. D'ailleurs, l'excellence, la convivialité, la solidarité ne se monnaient pas, et c'est pourtant tout cela que les commerçants de nos quartiers apportent tous les jours avec humilité et sincérité.

Depuis 2001, ce sont des mesures concrètes qui ont été menées pour maintenir et remettre du commerce de proximité là où il déclinait, grâce à un travail complet lors des grands travaux de réhabilitation, grâce aux mesures d'accompagnement et aux opérations "Vital'Quartier", je pense au travail minutieux de la SEMAEST et de tous ses outils, grâce à l'attention portée au P.L.U.

Au-delà de la vie que nos commerces de proximité apportent dans notre ville, il faut mesurer ce qu'ils apportent à la vie économique. Il s'agit de T.P.E. très petites entreprises. Environ 70 % des entreprises parisiennes sont des T.P.E.

C'est dans ces T.P.E. que nous trouvons le plus grand gisement d'emplois. C'est aussi à travers ces T.P.E. que la France rayonne à travers le monde parce qu'elles sont souvent engagées dans un vrai processus de transmission de savoir-faire, de formation, d'innovation, de respect de l'environnement. Les quartiers dans lesquels nos commerçants évoluent, ils y vivent, à proximité bien souvent, et participent donc à leur animation mais aussi à leur tranquillité. Ils sont des acteurs locaux majeurs et des ambassadeurs à l'international formidables.

Je tenais à vous remercier, Madame la Maire, ainsi que votre adjointe, pour les nouveaux engagements pris en faveur de nos commerces et sur lesquels nous comptons beaucoup. Je suis convaincue que le dispositif "Paris'Commerces" apportera de nouvelles perspectives à nos quartiers pour remettre de l'équilibre et faire cohabiter toutes les richesses de notre ville.

C'est également par les pieds d'immeubles parisiens que nous tendrons vers cette ville inclusive du XXI^e siècle. Le G.I.E. Inter-bailleurs sociaux est un outil qui va apporter une solution pragmatique à la diversification commerciale et la commercialité de certains axes.

Nous avons réussi ce pari dans le 18^e arrondissement et cela marche. Depuis 2009, nous avons mis en place, à notre petite échelle, une commission regroupant tous les bailleurs sociaux, les conseils de quartier, les associations de commerces, la C.C.I.P., la C.M.A., et c'est ensemble et en toute transparence que l'attribution des locaux vacants se fait en veillant à maintenir une cohésion entre commerces, associations, professions libérales, tout cela en profitant de l'expertise des uns et des autres. Il ne fait nul doute que ce dispositif parisien à l'échelle parisienne sera précieux car c'est en centralisant les pieds d'immeubles et en rendant l'information fluide que nous répondrons efficacement aux porteurs de projets, aux besoins précis des quartiers.

Cet outil permettra de développer des filières de savoir-faire et de savoir-faire spécifiquement parisien, avec le déploiement du label "Fabriqué à Paris". Je me satisfais particulièrement du contrat de revitalisation artisanale et commerciale qui va nous permettre de cibler efficacement des secteurs à revitaliser et de lutter contre la mono-activité de certains secteurs compliqués. Ce sera grâce à l'acquisition de locaux stratégiques. Nous savons par expérience que les choses évoluent doucement, mais nous savons que lorsque la dynamique est enclenchée, elle permet des transformations majeures. Nous le vivons dans un quartier populaire et prioritaire du 18^e arrondissement, c'est le cas de la Goutte d'Or, rue Myrha, rue Doudeauville, rue Stephenson où fleuristes, crémiers, boulangers - d'ailleurs, je salue "Tembely" au 33 rue Myrha qui fait partie des dix meilleures baguettes de Paris - mais aussi libraires, graphistes, restaurateurs qui sont installés, soucieux de qualité et de bonnes pratiques commerciales et environnementales. C'est le cas de nombreux autres quartiers dans tout Paris qui ont vu, en quelques années, leurs commerces renaître ou muter intelligemment, dans les 2^e, 10^e, 11^e, 12^e arrondissements, et j'en oublie, grâce au dispositif "Vital'Quartier".

Merci de nous accompagner dans ce travail, grâce à votre volontarisme et aux engagements concrets pour nos commerçants, artisans, toutes les Parisiennes et tous les Parisiens.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci d'avoir salué les bons commerçants du 18^e arrondissement.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, qu'il est difficile d'être écologiste, notamment d'avoir une vision intégrée des activités humaines dont celle de commerce.

C'est dommage que Jean-Baptiste de FROMENT ne soit pas là parce qu'il ne s'est pas rendu compte que, dans l'intervention d'Anne HIDALGO, il n'y avait pas que la partie commerciale mais aussi une partie écologique.

Oui, en effet, il est important aujourd'hui de réduire l'émission des gaz à effet de serre et donc de lier production, consommation et distribution.

C'est une nécessité, ce n'est pas forcément une opportunité pour faire de la rentabilité financière, il y a d'autres éléments importants. Les activités commerciales ne sont pas à séparer des autres activités humaines, elles sont un maillon de l'économie à penser bien évidemment avec les activités de production et de logistique.

Nous avons là une opportunité de produire autrement à Paris, mais sous des formes différentes, dans une logistique qui est une logique de réseaux de proximité, avec cette exigence de soutenabilité de consommation responsable : réinsérer les activités de production peu polluantes dans le tissu urbain dense, les rapprocher ainsi des lieux de consommation, voire aider à l'émergence de lieux hybrides où commerces, activités de production artisanale et de création se côtoient, une nouvelle économie où les questions de circuit court, de traçabilité, d'éco-fonctionnalité et de responsabilité tant sociale qu'environnementale prennent tout leur sens.

Bref, une logique de proximité bien loin du repli localiste et nationaliste que certains nous vendent pour défendre ce type d'économie. Cette stratégie s'accorde, par ailleurs, avec le développement de nouvelles technologies associées à l'accès quasi généralisé à des outils d'échange et de stockage numérique qui permettent d'imaginer...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Monsieur GLEIZES, je vais vous inviter à aller vers votre conclusion.

M. Jérôme GLEIZES. - Je suis vers la fin si vous ne m'aviez pas interrompu... et rendre possible le développement d'une industrie de production à plus petite échelle relocalisée proche des lieux de consommation, voilà où nous devons aller, c'est-à-dire vers cette nouvelle économie, celle des "fab-labs".

Merci de votre attention si courte.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur GLEIZES.

Je donne la parole à M. Didier LE RESTE à qui il reste 2 minutes 50.

Souhaits de bienvenue.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous demande d'accueillir chaleureusement huit élèves de 3e qui sont en face de moi, du collègue Jean-Baptiste Clément dans le 20e arrondissement. Merci à vous d'être à nos côtés.

2017 SG 26 - Communication de la Maire : "Soutenir et renforcer la vitalité commerciale de Paris" (suite).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - La parole est à vous, Monsieur LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Madame la Maire.

Au regard des temps impartis, je vais concentrer mon propos sur les enjeux autour des commerces de bouche, d'abord pour revenir sur la multiplication des magasins de grandes enseignes de la distribution alimentaire. Ces multinationales imposent une concurrence outrancière à des commerçants indépendants de proximité qui ne peuvent pas rivaliser avec elles.

Cette concurrence n'est pas plus favorable aux consommateurs car les prix pratiqués dans ces magasins sont relativement élevés pour des produits qui sont souvent de qualité médiocre. De plus en plus les Parisiennes et Parisiens aspirent plutôt à consommer des produits locaux de qualité, qui ne sont pas forcément plus chers. Ils peuvent même être moins chers dès lors que l'on privilégie les circuits courts.

C'est la vision que portent plusieurs collectifs d'habitants et plusieurs acteurs de l'économie sociale et solidaire. Comme dans le 20e arrondissement, une mobilisation est en cours contre l'arrivée d'un Carrefour et, comme dans le 10e arrondissement, le collectif "Stopmonop" a réussi à empêcher l'installation d'une grande surface au profit d'un projet de halle alimentaire. Ce même collectif a d'ailleurs proposé ce projet de halle alimentaire dans le cadre du budget participatif.

C'est dans cette perspective que le groupe Communiste - Front de Gauche a fait adopter une délibération à l'unanimité du Conseil de Paris. Cette délibération a créé un dispositif "Les 4 saisons solidaires" pour promouvoir le droit à une alimentation saine et accessible à toutes et à tous, dans les quartiers "politique de la ville". Cette délibération visait notamment à soutenir deux expérimentations, l'une dans le 14e arrondissement, l'autre dans le 10e arrondissement. En novembre, nous avons d'ailleurs voté une subvention d'équipement à "Paris Habitat" pour l'aménagement de ce local.

Parallèlement à cette démarche, le projet déposé par le collectif "Stopmonop" a connu un succès important et a été voté deuxième projet, lauréat du budget participatif du 10e arrondissement pour le budget 2017. Mais depuis, le porteur de projet n'a eu aucune information de la part de la Ville, malgré ses nombreuses interpellations.

Si redondance il y avait entre les deux démarches, il aurait fallu ne pas soumettre au vote du budget participatif le projet du collectif "Stopmonop", et estimer que cela était déjà traité par la Ville. Le vote positif au budget participatif doit impliquer une réaction de la Ville et permettre à minima de venir accélérer ou renforcer l'ampleur de projets si ceux-ci sont déjà en cours. L'inverse revient à dire que la Ville de Paris mène la même action, quel que soit le résultat du vote au budget participatif. Il serait dommageable que l'on ne tienne aucun compte du vote des habitants.

On dit qu'il y aurait aussi des blocages techniques, cela même qui avait été pointé par le rapport de l'I.G.V.P. La Ville n'a pas cherché à les anticiper en travaillant avec le porteur de projet. Ce blocage est d'autant plus incompréhensible que le projet similaire du 14e arrondissement doit être soutenu à hauteur au bas mot de 800.000 euros sans aucune réserve. C'est incompréhensible et s'il y a des raisons cachées, il faut qu'on le sache. Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LE RESTE.

La parole est à M. BOURNAZEL. Il vous reste 3 minutes 45.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, la vitalité du commerce à Paris, c'est d'abord une densité et une âme à préserver. Le coût des loyers étant souvent un frein à l'installation, je salue d'abord la mise en place des contrats de revitalisation artisanale et commerciale avec la SEMAEST, et les pratiques développées avec les bailleurs sociaux pour rendre accessibles leurs commerces en pied d'immeuble. Ces deux dispositifs complémentaires au plan "VitalQuartier" vont dans le bon sens.

Mais, il y a urgence à agir. Et notamment je pense à deux quartiers du 18e, Château-Rouge et Amiraux-Simplon, qui attendent depuis longtemps une action soutenue et durable pour du commerce diversifié et de qualité, notamment du commerce de bouche et à vocation culturelle, afin de lutter soit contre la mono activité, soit contre les rideaux fermés.

J'en profite d'ailleurs pour demander, devant M. le Représentant du Préfet de police, la fermeture administrative de ces commerces, souvent ces faux commerces, qui nuisent à ces quartiers qui abritent du proxénétisme ou du trafic de drogue.

La vitalité, c'est aussi l'accessibilité des commerces. Accessibilité horaire d'abord pour laquelle l'ouverture des commerces 12 dimanches par an constitue une avancée. Les faits sont là, l'ouverture dominicale est un succès commercial tiré notamment par les touristes pour qui c'est une activité.

L'attractivité touristique autour du shopping de luxe, des cosmétiques, de la mode ne doit pas être négligée quand on réalise que le shopping représente 30 % des dépenses des touristes chinois. Elle profite aux Parisiennes et Parisiens, à notre économie, et cela crée de l'emploi. Il faut aller plus loin maintenant, en classant l'ensemble du territoire parisiens en zone touristique internationale.

L'accessibilité commerciale, c'est aussi son organisation dans l'espace, car elle structure la vie de nos quartiers. Nos rues commerçantes sont autant d'espaces de vie, d'espaces de rencontre du voisinage, le lien social s'y développe et se nourrit dans nos quartiers, dans nos villages autour des marchés, des enseignes des rues commerçantes. Ainsi, on peut attendre de la revitalisation commerciale aussi une revitalisation du lien social. Nous serons attentifs à cet effet.

Ensuite, la vitalité commerciale, c'est aussi le soin apporté à la qualité des commerces. A ce titre, je salue là aussi la création des marchés "bio" qui vont dans le bon sens.

En revanche, pour les marchés temporaires, je pense que Paris gagnerait à collaborer plus étroitement avec les associations et chambres consulaires pour faire bénéficier à des commerçants et artisans de la qualité de l'écrin unique que constituent nos rues parisiennes.

J'espère voir aussi, dès la fin de la convention d'occupation avec "Loisirs Associés", des artisans d'art, des créateurs de la mode et du "design", des inventeurs d'objets connectés prendre la place des vendeurs de coques de smartphones. La Ville, avec courage, doit faire le choix du "Made in Paris" plutôt que du "Made in China". C'est cela qui participera concrètement à notre vitalité commerciale et bénéficiera aux Parisiennes et Parisiens, à tous les touristes, aux commerçants et aux artisans et producteurs.

Mais la vitalité doit rimer aussi avec la réactivité. Je voudrais parler là quelques instants de la situation économique de nos kiosquiers. Elle est très difficile et ce, malgré les subventions de la Mairie. Ils ne demandent pas à vivre sous perfusion, mais de leur travail, de leur commerce. Mais, à l'heure du "selfie", du téléphone portable et de la presse numérique, ils ne vivent plus de la vente des cartes de téléphone ni des cartes postales ni de la presse.

Face à cette évolution sociétale, la Ville doit faire preuve d'une plus grande réactivité et libérer l'économie de nos kiosquiers en augmentant la liste et les volumes des produits hors presse qu'ils peuvent vendre, notamment la billetterie culturelle, la billetterie touristique, les titres de transport ou conciergerie de quartier. Nous aimons nos commerçants, nous aimons nos artisans, il faut que nous les soutenions.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur BOURNAZEL.

La parole est à M. Philippe DUCLOUX, dernier orateur, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Philippe DUCLOUX. - Merci, Madame la Maire, je suis le dernier à intervenir. Plusieurs intervenants ont vanté, à juste titre, le dispositif "Paris'Commerces", qui tend à lutter contre la vacance des locaux du parc privé comme ceux du parc des bailleurs.

Ces nouveaux outils permettront, je l'espère, de protéger le commerce de proximité, la vitalité commerciale de nos quartiers et l'artisanat. Je me joins à tous ceux qui ont reconnu là une véritable innovation qui vise également à améliorer la gestion des locaux en pied d'immeuble, et par extension la situation des commerçants et des artisans Parisiens.

Je vais également féliciter pour le prix de la baguette, le boulanger du 11^e arrondissement qui a obtenu le troisième prix, il est sur le podium, peut-être que l'an prochain il sera en première position. En tant que vice-président de la SEMAEST et ancien président, j'en profite pour saluer une nouvelle fois le travail exceptionnel qui est fait dans le domaine de la revitalisation commerciale et de la préservation du commerce de proximité.

Elle a su s'imposer comme un acteur clef du développement économique à Paris.

Son savoir-faire est indéniable, et j'espère qu'elle sera partie prenante du G.I.E. aussi bien pour partager ses compétences que pour assurer une action coordonnée et cohérente sur le territoire.

Je souhaite pour ma part revenir sur un autre aspect important de la politique menée à Paris en faveur du commerce et de l'artisanat, avec le renforcement de l'attractivité de nos marchés et la création de halles alimentaires.

Les délégations de service public des 80 marchés alimentaires ont été renouvelées pour y intégrer nos exigences en matière de développement durable et d'alimentation de qualité.

Nous avons ainsi incité les nouveaux délégataires à mettre en place, par exemple la collecte des biodéchets, à réserver les emplacements pour les producteurs, ou encore lutter contre le gaspillage alimentaire en lien avec des associations locales.

Aussi, nous poursuivons notre action en créant un service de livraisons propres en cohérence avec la politique des déplacements que nous menons.

Vous l'aurez compris, mes chers collègues, nos marchés alimentaires sont la vitrine de l'exemplarité que nous souhaitons et que vous souhaitez, Madame la Maire, pour votre ville. Exemplarité dans l'application de notre politique environnement. Exemplarité dans sa politique d'innovation et du service rendu aux Parisiens.

Nous voulons aussi que nos marchés, et notamment les marchés couverts, conservent leur vocation de lieux de vie. C'est pourquoi ces derniers évoluent progressivement avec l'installation d'espaces de restauration de qualité, et de lieux de convivialité.

Loin de nous contenter des marchés existants, nous déployons des lieux de vie et cela a été rappelé par certains de mes collègues, et de consommation là où la demande se fait le plus sentir comme dans mon arrondissement, le 11e, avec la création, je l'espère, d'un marché biologique place du Père Chaillet, qui est véritablement une nouveauté qui correspondrait aux besoins et à l'attente des habitants du 11e arrondissement, ou encore avec la création d'un marché en soirée.

En effet, les Parisiennes et Parisiens sont toujours plus friands d'endroits conviviaux où l'on peut acheter des produits de qualité. Des produits biologiques ou issus de circuits courts, ou d'un espace de vie atypique.

En outre, par la création de nouveaux marchés, nous valorisons toujours plus les producteurs et l'agriculture responsable, tout en répondant à la demande des habitants.

Nous avons fait de même en développant la restauration de rue. Cette dernière fait partie intégrante du paysage gastronomique parisien et là encore, cela a été rappelé par certaines et certains, les Parisiens répondent avec enthousiasme à chacune des initiatives que nous accompagnons.

Avec une expérimentation des camions restaurants, un nouvel appel à projets va être lancé très prochainement pour une trentaine d'emplacements. Les lauréats devront répondre à nos exigences en ce qui concerne la part des produits frais, l'accessibilité des menus et le respect de l'environnement.

Depuis l'automne 2016, il existe l'événement "La rue passe à table" que vous connaissez tous. Deux jeudis soir par mois sur l'esplanade entre les 11 et 20e arrondissements, des dizaines de stands proposent des plats fraîchement cuisinés de qualité aux Parisiens et aux visiteurs, touristes français ou étrangers sur notre marché très connu, le marché de Belleville. Cette nouvelle façon de consommer faisant partie de la richesse gastronomique de Paris et de la vie de ces quartiers. Nous choisissons donc de les soutenir et de les promouvoir le plus possible.

Je terminerai mon propos en vous parlant des halles alimentaires répondant aux choix là aussi des Parisiennes et Parisiens, tel qu'ils se sont exprimés lors de l'édition 2016 du budget participatif. Deux halles seront expérimentées dans les 10e et 14e arrondissements. Elles proposeront des produits de l'agriculture écoresponsable, avec pour objectif de rompre avec l'inégalité sociale dans l'accès à l'alimentation de qualité : circuit court, rémunération juste des producteurs, transport à faible empreinte carbone, aménagement exemplaire des lieux et volet éducatif avec animation visant à faciliter l'accès à une alimentation saine pour les quartiers de la population jusque-là exclue du bio par manque d'habitude autant que par manque de moyens.

Les halles alimentaires s'intégreront à la transition écologique et seront des lieux de convivialité autant que des surfaces de vente. Leur gestion sera assurée par des porteurs de projet dont "Kelbongoo" dans le 10e arrondissement, qui est par ailleurs lauréat 2015 des trophées parisiens de l'E.S.S.

Je vais conclure, Madame la Maire, en répondant à mes collègues qui se sont tout à l'heure exprimés en disant que le projet qui nous est présenté, c'est du creux. Toutes les interventions ont montré, et la vôtre en particulier, que c'est un projet qui vise à développer l'activité économique à Paris et à favoriser les petits commerçants et artisans de la Capitale.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Philippe DUCLOUX, nous avons - on peut l'applaudir bien sûr - terminé avec ce débat organisé.

Je donne maintenant la parole à Olivia POLSKI pour répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Paris a la chance, et nous le mesurons pleinement, d'être une ville extrêmement dynamique en matière de commerce.

Nous avons gagné des commerces depuis plusieurs années et nous voyons effectivement aujourd'hui, bien qu'il y ait des fragilités dans notre tissu commercial, combien nous sommes enviés partout, non seulement en France, mais à l'international. Mais Paris, parce que le commerce n'est pas seulement du développement économique et de l'emploi, parce que c'est du quotidien, parce que c'est du service, parce que c'est du paysage de la rue, Paris veut s'engager encore plus loin, et la Maire de Paris, depuis le début de son mandat, porte avec vigueur, on va dire, cette exigence que nous avons à développer, à préserver ce commerce de proximité.

Cette économie de proximité a une importance vitale et aujourd'hui, nous vous avons montré l'ensemble des outils qu'effectivement, nous avons choisi de développer dans Paris. Bien évidemment, de nombreux outils ont déjà été abordés dans d'autres Conseils, et notamment par exemple, le Contrat "Paris'Commerces" au dernier Conseil de Paris, mais il s'agit aujourd'hui de vous montrer la cohérence de notre action et de montrer qu'il ne s'agit justement pas de petites "mesurettes", mais que nous avons une vision et que la Maire de Paris vous propose cette vision qui est la préservation de la diversité commerciale.

Aujourd'hui, le risque d'uniformisation des grandes métropoles et la question de la désertification commerciale des centres-villes nécessitent une attention très forte des élus, avec un renforcement des dispositifs de protection du commerce de proximité. La droite, on a pu le voir dans tous les débats que nous avons eus, est extrêmement mal à l'aise et elle est prise dans ses contradictions, parce qu'elle hésite en permanence entre cette idée d'un libéralisme sur les questions de commerce et en même temps, la nécessité, le pragmatisme des élus locaux qui voient bien qu'il y a besoin de régulation de la part des collectivités. Je les engage donc à un peu plus de cohérence et à balayer devant leur porte.

En ce qui concerne la vitalité de ce commerce, nous avons mis en place un nouveau dispositif qui s'appelle "Paris'Commerces", qui va nous permettre - et cela a été beaucoup développé - d'avoir une stratégie à la fois dans le parc privé et dans le parc public, avec la mise en place de ce G.I.E. L'idée, évidemment, ce n'est pas de rajouter de la lenteur, mais au contraire d'être plus efficace, à la fois en matière d'attribution, mais aussi évidemment en matière d'attention portée à la fois aux gens, aux commerces installés, mais aux loyers, bien évidemment.

Les maires d'arrondissement seront pleinement associés à ce dispositif, cela a été évoqué, mais nous envisageons aussi évidemment un collège d'experts, dont la C.C.I.P. et la C.M.A. seront parties prenantes. Et évidemment, ce travail ne pourra se faire pertinemment qu'avec les professionnels concernés.

Je veux aussi dire qu'à travers ce Contrat Paris Commerces et ce dispositif de "Paris'Commerces", c'est un engagement très fort de la Maire de Paris dans les quartiers populaires, puisque, vous l'avez vu, les 12 périmètres concernés sont essentiellement en périphérie, même s'il y en a d'autres ailleurs, et que c'est pour nous un engagement très fort en direction des habitants de ces quartiers et que nous voulons leur envoyer un message important sur le fait que nous sommes extrêmement vigilants pour leur vie quotidienne et leur environnement.

Le G.I.E. va donc intégrer dans les missions l'ensemble des priorités municipales, et notamment en termes d'artisanat, de développement de l'économie sociale et solidaire, d'installation de médecins en secteur 1. Et donc, pour répondre au premier vœu du groupe GEP sur les objectifs du G.I.E., j'émetts un avis favorable à ce vœu.

En ce qui concerne le deuxième vœu du groupe GEP, nous proposons un vœu de l'Exécutif qui précise que le pilotage se traduira par la présence d'élus du Conseil de Paris dans ce C.A. du G.I.E., et notamment des présidents de groupe, ce qui permet de répondre aussi au vœu déposé par le groupe des Républicains. Et puis, nous mettrons en place un comité de pilotage pour articuler les actions de ce G.I.E. avec celles des maires d'arrondissement, et évidemment celles de la SEMAEST, et j'en profite pour saluer la présidente, très engagée sur ces questions, Joëlle MOREL ; donc de bien réussir à tout articuler ensemble. La création de ce G.I.E., tout comme le Contrat "Paris'Commerces", sont des outils uniques en France, que nous sommes les premiers à tester et à mettre en œuvre, avec toujours cet objectif de maintenir un tissu commercial de proximité qui fait la richesse de Paris.

En complément de ces dispositifs, nous soutiendrons notre économie de proximité par la promotion de nos savoir-faire, en mettant en œuvre - cela a été dit, effectivement - le label "Fabriqué à Paris", et je tiens à remercier Nicolas BONNET pour son implication très forte dans ce dossier.

Pour répondre au vœu du groupe PC - Front de Gauche relatif à l'installation de la halle de "Kelbongoo" dans le 10e, je voulais vous informer que cette entreprise a fait l'objet déjà d'une aide indirecte de la Ville à l'immobilier d'entreprise de 196.000 euros afin de permettre des travaux d'investissement dans les locaux. "Kelbongoo", en tant qu'entreprise, est soumise à la règle européenne des minima, qui plafonne à 200.000 euros les aides qu'elle peut recevoir sur trois exercices fiscaux. Je ne peux donc, pour ces raisons, répondre favorablement à cette partie de votre vœu.

En ce qui concerne la demande d'organisation d'une réunion avec "Kelbongoo" et le collectif "Stopmonop" d'une part, et la mise en place d'un autre comité de pilotage à l'alimentaire, je vous confirme mon engagement d'organiser ces rendez-vous avant l'été, et je crois que nous avons déjà commencé à monter ces réunions. En conséquence, je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu.

Je terminerai mon propos en rappelant que l'ensemble de la politique qui est mise en place va s'appuyer sur un budget très important de plus de 53 millions d'euros pour l'ensemble de la mandature, qui permettra d'agir partout où les Parisiens et les Parisiennes ont besoin, et particulièrement - on l'a dit - dans les quartiers populaires. Il est de notre responsabilité d'accompagner la politique de revitalisation de ces quartiers, mais aussi évidemment de

simplifier - cela a été évoqué - la vie des commerçants partout dans Paris. Une démarche en matière d'innovation et de simplification administrative est en œuvre et nous la poursuivrons.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup pour cette réponse efficace et très contenue dans le temps. Merci, Olivia, merci à chacune et chacun des orateurs.

Je vais mettre aux voix à présent les vœux et les amendements.

D'abord, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 1 déposé par le groupe Ecologiste de Paris, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 98).

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 86 au vœu n° 2 déposé par le groupe les Républicains avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 86 est rejeté.

En réponse au vœu n° 2, l'Exécutif a déposé un vœu n° 2 bis. Le vœu n° 2 du groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ? Je ne crois pas. Voilà, il est retiré.

Et donc, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 2 bis de l'Exécutif, bien sûr avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2017, V. 99).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 3 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche, avec une demande de retrait.

Monsieur Didier LE RESTE ?

M. Didier LE RESTE. - Merci, Madame la Maire, même si je ne suis pas globalement satisfait de la réponse d'Olivia POLSKI, comme une date a été fixée pour le comité de pilotage des Halles alimentaires et une autre pour la réunion du groupe de travail avec "Kelbongoo", on retire notre vœu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Didier LE RESTE, et au groupe Communiste - Front de Gauche. Le vœu n° 3 est donc retiré.

Comme il s'agit d'une communication, il n'y a pas de vote sur la communication, mais je vous remercie pour avoir porté ce sujet essentiel pour la vitalité économique et sociale de notre Capitale, et pour son âme, puisqu'une grande partie de l'âme de Paris est bien sûr liée à la qualité de ses commerces de proximité et à son artisanat.

Compte rendu de la 6e Commission.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant, conformément au Règlement intérieur, à la 6e Commission, et je donne la parole à Mme Annick OLIVIER, Présidente de la 6e Commission.

Mme Annick OLIVIER. - Merci, Madame la Maire.

Lors de notre 6e Commission, Marie-Christine LEMARDELEY a présenté ses projets de délibération, dont on peut retenir principalement le DLH 86, par lequel la Ville apporte une garantie d'emprunt pour la création de 220 logements étudiants boulevard Jourdan ; également le DAE 30, qui propose 550.000 euros de subvention à l'université Paris Descartes pour développer des projets innovation et entreprises dans le domaine de la santé.

Alexandra CORDEBARD, quant à elle, a présenté les principaux projets de sa délégation, tout particulièrement le DASCO 30, qui donne une subvention de 23.000 euros avec convention à l'association "Cap Sport Art Aventure et Amitié" pour une action de sensibilisation au handicap dans les écoles primaires ; le DASCO 41 G concernant le budget participatif des collèges, opération fort intéressante, et le DASCO 71, qui porte une subvention de 994.000 euros et qui concerne la convention annuelle d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques, maternelles et élémentaires parisiennes au titre des T.A.P., temps d'activité périscolaire. Un projet de délibération particulièrement important.

Il faut signaler également le DASCO 80 qui concerne une subvention et une convention pluriannuelle sur un parcours histoire et mémoire avec le Mémorial de la Shoah, avec lequel la Ville a un partenariat fortement intéressant pour tous nos établissements scolaires. Egalement le DASCO 42 G fait l'objet d'échanges, il concerne l'approbation du programme prévisionnel d'investissement des lycées pour 2017-2027 proposé par la Région Ile-de-France.

Sur les différents vœux qui ont été déposés, seuls 3 ont été présentés. 2 concernaient la carte scolaire dans le 13e et le 18e, et un concernait l'affectation des élèves de troisième dans les lycées.

Notre Commission s'est conclue par une demande de M. LECOQ, qui souhaitait qu'une présentation de l'audit sécurité réalisé dans les écoles soit faite aux maires d'arrondissement.

Voilà la synthèse de nos échanges.

(M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

2017 DASCO 80 - Subvention (73.120 euros) et convention pluriannuelle de parcours d'histoire et de mémoire avec le Mémorial de la Shoah.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen des différents projets de délibération et notamment le projet DASCO 80, pour une subvention au Mémorial de la Shoah, et la parole est à Mme Frédérique CALANDRA.

Madame la Maire...

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Monsieur le Président, chers collègues, tout d'abord, je souhaiterais chaleureusement remercier Alexandra CORDEBARD et Catherine VIEU-CHARIER, tous les élus, les Maires d'arrondissement, les fonctionnaires, les personnalités associées, les associations d'anciens combattants et de déportés ainsi que les enseignants et leurs élèves qui concourent chaque jour et plus que jamais à l'indispensable devoir de mémoire.

Ces dernières semaines et plus particulièrement ces derniers jours nous ont démontrés, s'il était besoin, que des faits historiques établis scientifiquement, notamment la participation et la responsabilité de l'Etat français dans la déportation des populations juives, font toujours l'objet de remises en question ou de contestations jusqu'à faire irruption de manière brutale dans le débat public. Cela porte un nom, cela s'appelle du révisionnisme.

Je me réjouis donc que le camp du progrès l'ait emporté. Mais le score très important de la candidate perdante doit rappeler à tous nos concitoyens attachés à la République et à ses idéaux que le devoir de mémoire est vital, que son flambeau doit pouvoir passer de génération en génération afin que l'histoire ne nous réserve pas le même plat.

C'est pourquoi cette sensibilisation, cet éveil des consciences, doit s'opérer dès le plus jeune âge. Nous n'avons que trop entendu, au moment notamment des attentats contre "Charlie Hebdo" et l'Hyper Cacher, des adolescents propageant des propos antisémites, négationnistes ou faisant même l'apologie du terrorisme. Les réseaux sociaux sont depuis des années le déversoir de torrents de haine et de propos révisionnistes.

Nous sommes aujourd'hui appelés à nous prononcer sur un projet de délibération et une convention pluriannuelle avec le Mémorial de la Shoah. Je ne peux que saluer le travail remarquable qui est fait dans ce cadre.

Par l'intermédiaire de ce projet de délibération, c'est un travail exceptionnel mondialement reconnu de recherche rigoureuse et de sensibilisation que Paris soutient.

C'est également une démarche portée vers la transmission du souvenir aux jeunes générations qui viennent à travers des actions pédagogiques destinées plus particulièrement aux écoles et aux centres de loisirs, avec l'organisation de visites des camps de concentration et des rencontres des déportés.

Dans le 20e arrondissement, nous joignons le geste à la parole puisque les élèves du collège Jean-Baptiste Clément sont quasi-systématiquement associés à chacune de nos commémorations. J'en profite pour saluer chaleureusement la délégation de huit élèves conduite par Mme Stéphanie CONVERTINO, leur professeur d'histoire, tous nous faisant l'honneur d'assister à nos débats aujourd'hui. Je tiens à préciser que cette professeure d'histoire et ses collègues font un remarquable travail, rigoureux. Ils démontrent à des élèves que la question n'est pas d'être dans le militantisme mais d'être dans une démarche historique, une démarche par la preuve, une démarche par l'établissement des faits, et que c'est la meilleure démarche pour lutter contre le révisionnisme.

J'espère que cela leur sera utile afin d'approfondir leur apprentissage mêlant histoire et citoyenneté.

Grâce à cette équipe éducative, je rappelle que nous avons plusieurs dizaines d'élèves qui, chaque année, font le voyage en Pologne au cœur du funeste triangle de la mort. Ce voyage est la clé de voûte de la construction d'une connaissance et d'une compréhension collectives du plus grand génocide de l'histoire.

En 2017, ils n'étaient pas moins de 100 élèves de troisième à se rendre à Auschwitz dans le cadre de leur programme "Histoire et mémoire de la Shoah", dont ils ont ensuite rendu compte directement auprès de vous, Madame la Maire, en l'occurrence Mme HIDALGO. Ce genre d'initiative, remarquable, permet à nos enfants de se construire en tant que citoyens éveillés et lucides sur le monde qui les entoure.

Je tiens à rappeler aussi que dans le 20e arrondissement nous allons inaugurer une rue Srebrenica, autre génocide, certes moins massif dans les chiffres, mais qui visait aussi à éliminer des gens, en l'occurrence parce qu'ils étaient musulmans. Cela s'est passé dans les années 1990 ; c'est beaucoup plus proche de nous.

Le devoir de mémoire, au cas où certains penseraient qu'il s'agit d'une action poussièreuse, est plus que jamais un devoir qui nous est à tous imposé et que nous devons maintenir vivant.

Mes chers collègues, je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

La parole est à Thomas LAURET, pour le groupe Socialiste.

M. Thomas LAURET. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, au lendemain d'une élection présidentielle qui a vu l'extrême droite obtenir un score historiquement élevé avec plus de 10 millions de voix, il est plus que jamais nécessaire en effet, chère Frédérique, de permettre à la jeunesse de France de connaître son histoire, notamment ses pages les plus sombres.

C'est ce que propose le Mémorial de la Shoah depuis des décennies, à la fois lieu de mémoire et espace de recherche. Le Mémorial est devenu un acteur éducatif et pédagogique majeur qui vise à transmettre et à enseigner l'histoire de la Shoah, et, par extension, à transmettre la mémoire de tous les génocides.

Le Mémorial propose de mettre en place une démarche novatrice de projets éducatifs adaptés aux enseignants et à destination des Parisiens de 8 à 14 ans. Cette proposition rejoint la volonté de la Ville, initiée après les attentats de 2015, de promouvoir auprès des jeunes Parisiens les valeurs de la République par l'acquisition de connaissances culturelles et historiques. Elle fait également écho aux objectifs du projet éducatif territorial de Paris, qui vise à renforcer l'accès de tous les jeunes Parisiens à des activités culturelles, artistiques, scientifiques ou sportives.

Le programme présenté par le Mémorial se décline en cinq volets : l'organisation de visites guidées et commentées du Mémorial, la création d'ateliers pédagogiques adaptés, la sensibilisation des enseignants et des équipes d'animation, la création ou la mise à disposition d'expositions pédagogiques itinérantes et la visite de sites historiques tels que le camp de Drancy et la gare de Bobigny.

Quand le parti de la haine et du rejet de l'autre parvient au second tour de l'élection présidentielle, il est indispensable de sensibiliser les plus jeunes aux bienfaits d'une Europe unie et pacifiée. En ce jour de fête de l'Europe, c'est encore plus important de se souvenir de l'Histoire.

Le travail de mémoire indispensable qu'effectue chaque jour le Mémorial de la Shoah va tout à fait dans ce sens et je veux les en remercier. Pour toutes ces raisons, nous soutiendrons avec enthousiasme ce très beau projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Thomas LAURET.

Pour répondre à ces deux interventions, Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Merci beaucoup, mes chers collègues, chère Frédérique CALANDRA, cher Thomas LAURET, pour vos interventions qui mettent en lumière ce nouveau partenariat avec le Mémorial de la Shoah, destiné à faire vivre et à incarner les ambitions que la Ville de Paris porte pour la jeunesse.

Ce lancement, vous l'avez rappelé assez gravement, est symbolique parce qu'il intervient après une campagne électorale, à l'issue immédiate d'une élection présidentielle où les tentations, voir les tentatives de repli nationaliste n'ont été que trop présentes. C'est un hasard du calendrier mais cette actualité lui donne plus de sens encore et renforce sa pertinence.

Ce partenariat porte d'abord, vous l'avez dit tous deux, l'ambition d'une mobilisation de tous les acteurs éducatifs pour transmettre, faire vivre une culture commune fondée sur les valeurs de démocratie, de citoyenneté, de paix, d'ouverture au monde et sur l'ambition bien sûr d'accompagner chaque élève vers la réussite.

Oui, nous devons agir et chaque jour davantage pour faire réussir l'ensemble de ces enfants, et ce partenariat est ambitieux à plus d'un titre.

D'abord parce qu'il permet la mise en œuvre des parcours d'histoire, de mémoire et de citoyenneté voulu par la Maire de Paris, qui s'inscrivent dans la continuité des actions décidées à la suite des attentats de 2015.

Ensuite, parce qu'il repose sur un fonctionnement innovant adapté aux jeunes auxquels il s'adresse et sur une co-construction entre les équipes éducatives et du Mémorial.

Et enfin, et je m'en félicite parce qu'il permet à Paris d'être la première collectivité à développer, avec le Mémorial de la Shoah, un partenariat sur les temps périscolaires, temps périscolaires qui nous sont chers, à la fois à destination des élèves et de leurs animateurs. Ce partenariat contribuera ainsi à la formation des personnels de notre Ville.

Permettez-moi enfin de remercier très sincèrement le Président de la Fondation pour la mémoire de la Shoah, Eric de ROTHSCHILD, son directeur, acteur insatiable de ces partenariats, Jacques FREDJ, ainsi que les équipes de la Ville qui ont travaillé pour que ce partenariat puisse voir le jour.

J'espère enfin, et c'est mon ambition de ce matin, que cette délibération sera adoptée à l'unanimité.

Je conclurai en saluant, à mon tour, chaleureusement, les élèves du collège Jean-Baptiste Clément qui sont avec nous, ainsi que leurs enseignants qui sont en quelque sorte, par leur engagement, les précurseurs de ce que nous voulons faire et proposer à la jeunesse parisienne.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, ce très beau projet de délibération DASCO 80.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASCO 80).

2017 DASCO 39 G - Collèges publics en cité scolaire. - Fixation des tarifs de restauration et modalités de compensation financière.

Vœu déposé par le groupe LR relatif à l'harmonisation des grilles tarifaires.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 39 G et je vous informe que le vœu a été retiré.

La parole est à Mme BARATTI-ELBAZ.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12^e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, jusqu'à ce jour, les 29 collèges publics parisiens situés en cité scolaire, comme c'est le cas de la cité scolaire Paul-Valéry dans le 12^e arrondissement, fixaient librement les tarifs de la restauration scolaire.

Le présent projet de délibération vise à faire entrer enfin ces établissements dans le droit commun des collèges parisiens, permettant de faire bénéficier toutes les familles de la tarification sociale parisienne en matière de restauration scolaire appliquée dans l'ensemble des écoles et collèges de Paris depuis 2014. En tant qu'élue attachée à l'égalité de tous les Parisiens devant le service public, il me semble important que nous puissions mettre fin à ces différences.

Ce résultat est le fruit d'échanges avec les représentants des cités scolaires et de la Région Ile-de-France qui mènent en parallèle et ce, depuis la précédente mandature, une réforme de la tarification de la restauration scolaire dans les lycées franciliens. L'adoption de la grille tarifaire de la Ville permettra aux Parisiens de bénéficier de tarifs plus progressifs et ce sera, pour les familles les plus modestes, plus avantageux que la situation actuelle et beaucoup plus que le tarif proposé désormais par la Région Ile-de-France. Puisque, pour les plus bas revenus, le tarif du repas passera de 1,50 euro à 0,13 et, pour les plus hauts revenus, de 4 à 7 euros. Cela s'appelle la justice sociale et nous y sommes très attachés. Peut-être que cela contribuera à rendre encore plus attractifs nos collèges publics par rapport aux collèges privés dans lesquels, on le sait, la restauration scolaire reste très élevée.

Il est à noter que tous les départements franciliens avant nous ont fait ce même choix, bien légitime, d'appliquer leur propre grille de tarifs plutôt que celle de la Région, comme nous y invitent les compétences de Conseils départementaux. Un accompagnement des familles est prévu pour faciliter la mise en place de cette évolution, s'appuyant notamment sur un partenariat avec la C.A.F. qui permettra à l'ensemble des familles allocataires, soit 70 % des familles, de recevoir directement à leur domicile un coupon restauration mentionnant leur quotient familial, leur tarif de restauration et les informations utiles pour cette nouvelle tarification.

Je ne peux que me réjouir de ces évolutions et souligner à quel point je suis attachée à ce que ces collèges intégrés dans les cités scolaires restent très attractifs. C'est quand même une difficulté particulière pour Paul-Valéry, qui bénéficiera de ces nouvelles tarifications, mais qui reste encore dans le flou sur l'évolution de sa séparation prochaine avec le lycée. J'invite la Ville et la Région Ile-de-France à continuer leurs discussions pour que la Région nous dise très vite comment cette cité scolaire va évoluer.

Je vous invite donc tous à adopter ce projet de délibération en faveur de nos familles parisiennes.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Alexandra CORDEBARD pour vous répondre.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - En un mot, puisque Mme BARATTI-ELBAZ a été très complète sur la présentation des enjeux de ce projet de délibération. La Région, appliquant son nouveau tarif pour la rentrée prochaine dans les lycées, il était cohérent que la Ville fasse également ce travail pour ce qui concerne les collèges imbriqués dans les cités scolaires.

Nous avons, vous l'avez dit, Madame la Maire, choisi dans un souci d'égalité et de cohérence de l'action municipale, d'harmoniser les tarifs des collèges en cités mixtes avec ceux des collèges autonomes, comme l'avaient fait avant nous les autres départements d'Ile-de-France. Ces tarifs plus justes, que nous avons construits pour l'ensemble des écoles parisiennes et qui s'appliquent déjà dans les collèges autonomes, permettront d'aider davantage encore les familles les plus modestes, notamment celles bénéficiant des tarifs 1 à 4, et permettront de mettre en œuvre une égalité de traitement sur l'ensemble du territoire.

S'agissant de la mise en place opérationnelle, qui était un enjeu pour les établissements, les services de la Ville et ceux de la Région ont travaillé étroitement avec les proviseurs et gestionnaires des cités scolaires. Le dispositif prévu permettra non seulement d'améliorer et de simplifier le travail des gestionnaires mais aussi la communication avec les familles par une information renforcée, notamment grâce au partenariat noué avec la C.A.F. de Paris, comme vous l'avez rappelé.

Voilà pour ce projet de délibération que je vous invite à voter.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 39 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASCO 39 G).

2017 DASCO 42 G - Approbation du programme prévisionnel d'investissement des lycées pour 2017/2027 proposé par la Région Ile-de-France.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 42 G.

La parole est à Mme LECOUTURIER.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme le disait Emile de Girardin, gouverner, c'est prévoir et ne rien prévoir, c'est courir à sa perte. Le plan pluriannuel d'investissement voté par le Conseil régional en mars dernier est un plan sans précédent pour les lycées parisiens. C'est du jamais vu. Ce sont 4 milliards d'euros qui vont être investis dans les lycées d'Ile-de-France d'ici les 10 prochaines années, soit le double du budget qui avait été voté sous la précédente majorité régionale socialiste. Cela démontre bien la volonté de la présidente actuelle, Valérie PÉCRESSE, de mettre l'éducation et les lycées au centre et au cœur des priorités de la Région Ile-de-France. Ce P.P.I. répond donc à une urgence démographique et à une urgence patrimoniale.

Tout d'abord, une urgence démographique. Gouverner, c'est prévoir l'arrivée au niveau régional de 90.000 nouveaux lycéens d'ici 2030, arrivée qui n'avait pas été anticipée par l'ancienne majorité. Ce sont donc 12 nouveaux lycées qui seront construits sur tout le territoire d'Ile-de-France d'ici 2027. A Paris, il n'y a pas de tension démographique suffisante pour expliquer de nouvelles constructions de lycées, mais, en revanche, il y a une véritable urgence patrimoniale.

Quel élu dans cette Assemblée n'est pas le témoin impuissant de la dégradation de nos cités scolaires, grands vaisseaux de la fin du XIXe siècle ? Comment ne pas s'offusquer de l'état pitoyable des bâtiments, des salles de classe, des réseaux d'électricité, des escaliers qui ont été pratiquement laissés à l'abandon pendant 17 ans ? Il faut entendre les proviseurs des grands lycées parisiens qui s'alarment de l'état de leur établissement en invoquant non plus l'urgence, mais l'urgence de l'urgence de la situation. Cette urgence patrimoniale est une question d'égalité de chaque lycéen à étudier dans de bonnes conditions, dans un cadre sécurisé et sain.

C'est ce que la Région a enfin décidé de faire avec sa nouvelle majorité, en investissant à Paris plus de 470 millions dans les lycées. Ces travaux se traduiront, soit par des opérations ciblées - et je veux citer ici Janson-de-Sailly, Jean-Baptiste-Say, Victor-Hugo, Henri-IV, Chaptal, Saint-Louis, Paul-Valéry, Racine, Bergson, Maurice-Ravel, Louis-Arago, Honoré-de-Balzac, ainsi que les lycées Vauquelin et Galilée. Ces travaux se traduiront aussi par des opérations de restructuration dans les cités scolaires de Jacques-Decour, de François-Villon, Hélène-Boucher et les lycées Edgard-Quinet, Corvisart, Lazare-Ponticelli et François-Rabelais.

Gouverner, c'est aussi prévoir et faire un bilan patrimonial. Comment peut-on accepter qu'à aucun moment un bilan patrimonial des lycées n'ait été réalisé afin de diagnostiquer et de prévoir des besoins en travaux ? Naviguer à vue n'est pas une source de stabilité, ni de rentabilité, et encore moins d'économies. Aussi, la Région et la nouvelle majorité a demandé un bilan patrimonial, un état des lieux précis de nos 470 lycées d'Ile-de-France. A partir de ce bilan, un plan pluriannuel de maintenance a été voté, d'un milliard d'euros, et sera mis en place. Ce sera une révolution dans nos lycées.

A présent, chaque établissement disposera d'une carte d'identité et d'un carnet de santé diagnostiquant les travaux à prévoir, les chiffrant et les inscrivant dans le temps. Ce n'est plus de la navigation à vue, mais une véritable feuille de route précise qui est donnée à nos lycées, évitant ainsi les écueils, les grosses marées, les tempêtes, voire les naufrages.

En conclusion, je souhaiterais dire combien ce plan pluriannuel d'investissement et de maintenance de 5 milliards d'euros est une ambition sans précédent pour nos lycées d'Ile-de-France et que notre groupe UDI-MODEM se réjouit de le voter avec enthousiasme.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Delphine BÜRKLI.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est avec une satisfaction non dissimulée que je prends la parole sur ce projet de délibération, tant je me suis investie depuis 2014 pour que les cités scolaires Jacques Decour et Edgar Quinet soient enfin la priorité de la Région Ile-de-France et de la Ville de Paris.

La Présidente de la Région Ile-de-France, Valérie PECRESSE, et sa Vice-Présidente Agnès EVREN ont, en effet, bâti un programme pluriannuel d'investissement pour la mandature, dont l'un des points majeurs est l'effort financier sans précédent dévolu à la rénovation des lycées franciliens. C'est un plan d'urgence exceptionnel et tout à fait inédit. Ce sont ainsi 5 milliards d'euros, le double de la mandature précédente, qui seront consacrés, d'ici 2020, aux lycées de la Région.

La cité scolaire Jacques Decour et le lycée Edgar Quinet dans le 9e arrondissement ont été retenus par la Présidente de la Région pour faire partie de ce P.P.I. révisé alors qu'ils ont été totalement - ces deux établissements - laissés-pour-compte et négligés par la Région Ile-de-France sous les mandatures précédentes.

J'ai œuvré depuis un an, à la suite de mon élection en tant que conseillère régionale, à la reconnaissance de ces deux établissements comme sites prioritaires de la mandature. J'accompagnerai maintenant cette décision dans sa mise en place concrète et rapide, en lien avec les proviseurs et les Conseils d'administration.

La cité scolaire Jacques Decour, qui est l'une des plus grosses cités scolaires de Paris, regroupant sur 3 hectares un collège, un lycée et des classes préparatoires, accueille quelque 2.000 élèves du 9e arrondissement, mais également des 17e, 18e et 19e arrondissements. C'est un joyau patrimonial parisien qui nécessite des travaux importants, urgents, notamment pour faire face à la hausse constante de ses effectifs. La Vice-Présidente Agnès EVREN avait d'ailleurs consacré sa première visite parisienne de diagnostic à la cité scolaire Jacques Decour.

Je rappellerai également que le premier schéma directeur sur Jacques Decour, lancé en 1992 par Jacques CHIRAC alors Maire de Paris, avait permis la réalisation d'une première phase de travaux sur Decour et que la Région Ile-de-France, passée à gauche en 1998, n'avait ensuite pas tenu ses engagements, le chantier ayant été interrompu.

Aujourd'hui, la situation est préoccupante : toute une partie de la cité scolaire présente de nombreuses fissures, des escaliers menacent de s'effondrer, le réfectoire n'est plus aux normes, des salles entières sont inexploitées faute de travaux et des préfabriqués construits dans la cour du collège le temps des travaux sont utilisés comme classes depuis plus de 10 ans.

Je voudrais également souligner et féliciter la Présidente de la Région pour le plan pluriannuel - inédit aussi - de maintenance qui accompagne ce P.P.I. qui est créé pour un budget d'un milliard d'euros, qui concernera pour le 9e arrondissement les lycées Lamartine, Jules Ferry et Condorcet.

Je vous invite donc, chers collègues, à voter avec enthousiasme ce projet de délibération absolument majeur.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Pour ma part, je m'abstiendrai sur ce programme prévisionnel d'investissement des lycées pour 2017-2027 qui est proposé par le Conseil régional d'Ile-de-France et je vais vous en expliquer les raisons.

Il s'agit néanmoins d'un plan pluriannuel d'investissement dans les lycées franciliens de 5 milliards d'euros. Vous connaissez mon attachement au développement de l'investissement public ; donc à chaque fois que l'on développe l'investissement public, évidemment cela va dans le bon sens.

Néanmoins, il existe un certain nombre de points très problématiques dans ce plan, notamment une absence totale de concertation avec les acteurs concernés, cela a d'ailleurs provoqué l'indignation du Conseil inter-académique du C.E.S.E.R. et de nombre d'élus régionaux ; une absence complète de calendrier, de bilan annuel, de priorisation des travaux.

Résultat : Mme PÉCRESSE aura les mains libres pour appliquer ou non les décisions d'investissement votées par le Conseil régional Ile-de-France et qui seront sans doute approuvées par notre Conseil de Paris.

Il y a également une non-prise en compte des besoins en équipements sportifs et un certain abandon des lycées professionnels et lycées agricoles. Vraiment, il est temps, plus que temps d'enfin prendre en compte l'ensemble des établissements de lycées.

L'enseignement professionnel et l'enseignement agricole, c'est une voie qui mériterait d'être beaucoup plus soutenue car les métiers sont des sciences pratiques et c'est ce qui permet à nombre de jeunes d'accéder à un haut niveau de qualification. Cela leur permet une insertion sociale et professionnelle et de devenir des citoyens éclairés, tels que notre volonté républicaine devrait nous attacher. Or, une fois de plus, les lycées professionnels et les lycées agricoles sont considérés de seconde zone par rapport aux lycées d'enseignement général.

Autre problème : une priorité est donnée pour les constructions de lycées en partenariat public/privé. Or, c'est une formule coûteuse, inefficace qui ne sert qu'à engraisser quelques grands groupes du bâtiment et travaux publics sur les deniers publics.

Comprenez que les bâtiments construits en partenariat public/privé, c'est une rente pour les intérêts privés et, au final, cela contribue à ce que le contribuable paie bien plus cher que le coût en tant que tel des travaux d'investissement sur un bâtiment. Je serai toujours opposée au partenariat public/privé.

Voilà les raisons qui font qu'avec ce plan d'investissement dans les lycées, je pense qu'on risque bien d'assister, finalement, à une belle opération d'enfumage qui a pour objectif de mettre en avant l'action de Mme PÉCRESSE dans cette période électorale qui se poursuit en prévision des législatives et non pas de chercher vraiment la qualité du service public d'éducation, malgré toute l'importance justement du soutien à l'ensemble des lycées parisiens et plus globalement francilien.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci.

Pour répondre à ces trois interventions, la parole est à Mme CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chers collègues, pour vos interventions.

Ce projet de délibération qui vous est présenté aujourd'hui est assez formel dans la mesure où il s'agit pour la Ville de prendre acte, comme l'impose la réglementation, de la décision de la Région d'Ile-de-France d'adopter son nouveau plan d'investissement dans les lycées sur une période qui, cela ne vous a pas échappé, porte sur deux mandats. C'est déjà original dans sa forme.

La Région y exprime sa volonté de mener un certain nombre d'opérations dans les lycées parisiens et, pour ce qui concerne directement la Ville, dans un certain nombre de cités scolaires que nous cogérons avec elle ; nous en parlions tout à l'heure.

Ces décisions qui impactent financièrement la Ville - je réponds à votre dithyrambe et à votre enthousiasme - devront naturellement, obligatoirement, faire l'objet de discussions entre les deux collectivités. Il n'y en a pas eu préalablement sur ce sujet et en particulier pour celles d'entre elles, qui sont nombreuses dans votre liste, qui ne figurent pas actuellement dans le programme d'investissement de la mandature de notre collectivité.

Quelques doutes donc sur le mode de construction de cette proposition :

- le plan sur deux mandats - je l'ai dit tout à l'heure : c'est un engagement que vous n'êtes pas tout à fait sûrs de tenir ;

- le montant annoncé - comme Mme SIMONNET, je trouve bien qu'il y ait de l'investissement public et beaucoup - me semble, en première analyse et en connaissance modeste du sujet, difficile à concilier avec le budget d'investissement régional dans son ensemble.

Je veux aussi dire que je regrette le manque de concertation de la Région dans la définition des opérations. Je crois qu'il faut que nous reprenions attache et que les services travaillent sérieusement ensemble.

Je tiens par ailleurs à rappeler notre vigilance à ce que les travaux, qui se déroulent dans les cités scolaires et qui impactent la vie des collégiens, fassent l'objet de travail d'échanges plus rigoureux de la part de la Région.

Je pense - et je fais écho aux propos de Catherine BARATTI-ELBAZ il y a quelques minutes - à la vaste opération pour et autour de la cité scolaire Paul Valéry dans le 12^e arrondissement pour laquelle il importe que la Région précise beaucoup de choses, le calendrier des travaux, mette en œuvre les mesures propres à réduire les nuisances inhérentes à un tel chantier.

C'est dommage qu'autant de nos collègues de l'opposition siègent dans deux assemblées alors que le cumul n'est peut-être pas si souhaitable et ne puissent pas davantage porter cette concertation nécessaire avec les services de la Région.

Pour autant, nous ne voulons pas empêcher l'investissement.

Nous discuterons avec la Région et je souhaiterais que nous adoptions ce projet de délibération.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 42 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DASCO 42 G).

Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés, Ecologiste de Paris et Communiste - Front de Gauche relatif à la fermeture de classes dans les écoles maternelles (13e).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'école maternelle 57, rue de la Goutte d'Or (18e).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la carte scolaire (18e).

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés. Les vœux n^{os} 6, 7, 8 et 8 bis ont trait aux écoles maternelles et à la carte scolaire.

La parole est à M. BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu concerne les effectifs de l'école maternelle du 57, rue de la Goutte d'Or, et je le présente avec ma collègue Danièle PREMEL, élue du 18^e arrondissement. Vous connaissez bien le quartier de la Goutte d'Or. L'école maternelle est située en zone d'éducation prioritaire R.E.P.+.

Or les parents d'élèves ainsi que les enseignants s'inquiètent des effectifs prévus à la rentrée et l'objectif de ce vœu est que soit pris l'engagement d'une limitation des effectifs à 20 élèves par classe pour l'école maternelle du 57, rue de la Goutte d'Or, à la rentrée. C'est l'objectif du vœu déposé par notre groupe.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci.

Là, il s'agit du vœu n° 7. Est-ce bien cela ?

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Il s'agit du mien.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Et de votre groupe, j'imagine. Pour le vœu n° 8, on va trouver quelqu'un pour le présenter car Jérôme COUMET n'est pas là.

La parole est à Mme Annick OLIVIER pour présenter le vœu n° 6.

Mme Annick OLIVIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu, après échanges, a fait l'objet d'un vœu de l'Exécutif municipal voté à l'unanimité de notre Conseil. Il voulait particulièrement attirer l'attention sur la situation de deux écoles maternelles, celle du 15, rue de Domrémy et celle du 103, rue du Château-des-Rentiers, dans le 13^e arrondissement. En effet, des décisions de fermetures de classes ont été prises au C.D.E.N., Comité départemental de l'Éducation nationale du 2 février, à un moment où les prévisions d'effectifs sont parfois un peu difficiles et aléatoires.

Considérant que des effectifs évoluent à la hausse suite à des inscriptions tardives et des emménagements dans notre arrondissement, nous souhaiterions que pour ces deux écoles, dont le 103, rue du Château-des-Rentiers, située dans un quartier populaire qui fait face à des difficultés sociales et l'autre, au 15, rue de Domrémy, qui accueille plusieurs enfants porteurs de handicap, que l'état des effectifs le plus approché possible de celui de la rentrée que nous estimons soit pris en considération, que le Rectorat le regarde attentivement et que les situations de ces écoles puissent être abordées lors du groupe de travail d'ajustement de la carte scolaire en juin.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame OLIVIER.

Pour présenter le vœu n° 8, la parole est à M. BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le vœu que je présente provient d'une rencontre et d'un échange que j'ai eu avec des parents d'élèves. C'est un vœu qui a été co-construit avec des parents d'élèves des écoles maternelles et polyvalentes de la Goutte d'Or classées R.E.P.+.

Ils estiment légitimement que le changement de la carte scolaire ne permettra pas une réelle mixité sociale. Cette mixité sociale est pourtant essentielle à la qualité de vie de nos écoles et de nos quartiers. Les parents d'élèves comme les enseignants sont également inquiets des effectifs prévus lors de la prochaine rentrée. Actuellement, il y a 16 enfants par classe. La réforme va conduire à surcharger les classes de maternelle jusqu'à 24 élèves. Cette surcharge est inacceptable. Les parents d'élèves attendent une réelle volonté des autorités compétentes pour que ces deux écoles puissent accueillir de nouveaux élèves dans de nouvelles classes. Ils demandent légitimement de limiter le nombre d'élèves à 20 par classe, ce qui permettrait une éducation de qualité.

La réussite scolaire et le bien-être des enfants à l'école commencent dès la maternelle. En conséquence, avec mes collègues, je vous demande de revoir le périmètre de la carte scolaire des écoles maternelles et polyvalentes de la Goutte d'Or, de limiter à 20 le nombre d'élèves par classe, d'abandonner la réforme prévue, d'ouvrir de nouvelles classes et d'organiser une véritable concertation avec l'équipe éducative et les parents d'élèves afin d'assurer les meilleures conditions de travail pour les enseignants et les élèves.

Je suis sûr que lors de la prochaine réunion du C.D.E.N. en formation groupe de travail au cours de laquelle la situation de cette école sera étudiée, j'espère vraiment qu'elle le sera avec bienveillance dans l'intérêt général.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur BOURNAZEL.

Contrairement aux informations que j'avais, le vœu n° 6 est présenté par trois voix qui se répartissent les 2 minutes.

La parole est donc à M. CONTASSOT, puis à M. AQUA.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

L'éducation, on le sait, est un des moyens de lutter contre les inégalités de départ et cela commence dès la maternelle, toutes les études le montrent surabondamment. Il faut donc y mettre des moyens, et notamment des moyens supplémentaires quand les inégalités de départ sont constatées et donc dans les quartiers les plus populaires. J'ai entendu un candidat à l'époque à la fonction présidentielle depuis élu qui disait "cela va être une de mes priorités". Eh bien, allons-y alors ! Nous attendons maintenant que cela se traduise en actes. On a un recteur qui, si j'ai bien compris, va prendre ses instructions auprès du futur Gouvernement et donc du Président actuel, et donc, nous, nous espérons qu'évidemment, on verra aux actes si tout cela était paroles de candidat ou décision de changer un peu la réalité dans les écoles.

Ce vœu, je le rappelle, a été déposé non pas de manière comme cela a été dit par tel ou tel, mais à l'initiative du groupe Communiste - Front de Gauche, je le dis d'autant plus à l'aise que c'est le groupe Communiste. Nous le voterons et nous souhaitons qu'il soit voté à l'unanimité.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Monsieur AQUA ?

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu est à l'origine une demande que nous avons formulée. L'éducation est extrêmement importante, c'est un pari que l'on fait pour le développement de nos sociétés. On le sait, tous les programmes électoraux à la présidentielle prenaient appui dessus, mais c'est bien de l'affirmer dans les programmes, c'est bien de le réaliser concrètement. Là, on est face à une situation où deux écoles pourraient voir des classes fermer et se retrouver avec des classes à 29 ou 30. Je ne sais pas combien d'entre vous ont déjà enseigné... Si, Alexandra, 29 ou 30 d'après les projections des directeurs actuels hier encore.

Je ne sais pas combien d'entre vous ont déjà enseigné dans des petites classes avec des classes à 29 ou 30 élèves, c'est extrêmement compliqué en particulier dans les deux écoles dont on parle où il y a une vraie mixité sociale et la présence aussi d'enfants avec un certain nombre de handicaps qui renforcent les difficultés. On est face à un cas concret.

Après, je suis amusé d'entendre Pierre-Yves BOURNAZEL parler de limiter le nombre d'élèves par classe à 20, sachant que le Gouvernement de SARKOZY qu'il a soutenu, a coupé massivement les postes dans l'Education nationale. L'hypocrisie, je pense, il faudrait l'arrêter et concrètement mettre les actes en phase des discours.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Noël AQUA.

Pour répondre aux vœux n^{os} 6, 7 et 8 et présenter le vœu n° 8 bis, la parole est à Mme Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Je vais vous répondre aux uns et autres des choses extrêmement différentes tant vos propos ne reposent pas sur les mêmes choses.

D'abord, Monsieur BOURNAZEL, je partage l'interrogation de Jean-Noël AQUA sur la question de votre engagement auprès de l'école. Dans ce domaine, il me semble que vous avez soutenu un candidat qui proposait la suppression de 500.000 fonctionnaires et que vous étiez en soutien également d'un précédent Gouvernement qui a - Jean-Noël AQUA l'a rappelé - diminué de beaucoup la capacité de l'Education nationale à s'investir auprès des élèves, en faisant diminuer le nombre d'enseignants. Je ne peux que partager votre attention à l'école, mais pas du tout de la façon dont vous le faites, et je la trouve en effet parfois bien hypocrite.

Deux mots pour rassurer mes collègues sur la manière dont les choses vont se dérouler maintenant et je partage leur préoccupation ainsi que l'ambition d'ailleurs qui est portée. Je rappelle que le C.D.E.N. a acté la carte scolaire applicable dans le cadre d'une dotation globale de 8 postes supplémentaires, avec une diminution des effectifs qui permet d'améliorer les taux d'encadrement.

Pour l'ensemble de Paris, la dotation de l'Académie doit donc permettre de prendre en compte ces variations d'effectifs à la rentrée, de renforcer les dispositifs de refondation de l'école quand c'est nécessaire et d'accompagner les évolutions démographiques constatées après ce C.D.E.N. de février. Cela doit également permettre - et c'est là où je vous disais de la tête "non" tout à l'heure - que dans une école, on ne se retrouve pas avec des classes surchargées parce que des enfants se sont installés dans le quartier.

Je suis d'accord avec vous, chers collègues, nous devons collectivement y veiller. Il y a d'ailleurs, traditionnellement à la fin de l'année, un groupe de travail organisé par l'Académie qui nous permet de réexaminer avec attention, et chaque année nous le faisons, chaque cas d'évolution démographique pour permettre de répondre efficacement aux besoins.

A ce stade, je n'émet pas de doute particulier sur le fait que nous y arriverons. Pour la Goutte d'Or, c'est une priorité absolue. Pour les écoles du 13e qui en ont besoin, c'est une priorité importante. Il faut que nous soyons attentifs à accompagner cela, attentifs à voir également les engagements de l'Académie, trop récents, mais qui étaient attendus, d'accueillir bien plus de petits de moins de 3 ans dans les écoles maternelles.

Ce que je vous propose comme démarche collective, c'est de retirer ces trois vœux au profit d'un vœu de l'Exécutif qui reprend ces ambitions et les portera pour l'ensemble de Paris.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Plusieurs demandes d'explications de vote, mais avant, je vais simplement demander si le vœu n° 6 est... Il y a bien un vœu de l'Exécutif, le vœu n° 8 bis ? Alors, tout le monde n'a pas eu le vœu n° 8 bis de l'Exécutif. Il a été distribué.

Alors, peut-être avant, l'explication...

Est-ce qu'on peut donner le vœu n° 8 bis d'urgence à Yves CONTASSOT, parce que sinon, je sens que l'on ne va jamais s'en sortir. A l'impossible, nul n'est tenu, surtout dans cette circonstance.

Et donc, en attendant, est-ce que, Eric LEJOINDRE, vous pouvez s'il vous plaît nous donner votre explication de vote ?

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Oui, sur le vœu n° 8 bis, donc, pour dire bien sûr que je soutiens fermement ce vœu de l'Exécutif, et rappeler, je le dis en tant que maire du 18e arrondissement, que ce travail, on le fait - et c'est le cas pour l'école de la Goutte d'Or comme c'est le cas pour d'autres écoles -, que ce travail en lien avec le Rectorat, il est fait depuis de nombreux mois, en lien avec aussi bien les parents d'élèves que les autorités.

Et je voulais profiter de ce vœu pour saluer Philippe DARRIULAT, qui est mon adjoint aux affaires scolaires et qui suit de très près ces questions. C'est sûrement utile de faire des vœux, mais c'est encore mieux de travailler au quotidien pour permettre à ce que l'on ait suffisamment de professeurs devant chaque élève.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup pour cette explication de vote.

Le vœu n° 6 est-il retiré ? Il est signé par plusieurs personnes. Monsieur CONTASSOT, qui venez de le lire ? Le vœu est retiré.

Le vœu n° 7, Monsieur BROSSAT, est-il retiré ? Le vœu est retiré.

Monsieur BOURNAZEL, j'imagine que le vœu n° 8 est également retiré ?

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Non, il n'est pas retiré, parce que d'abord, je trouve que la réponse de Mme CORDEBARD est quand même assez imprécise. D'ailleurs, vous faites de la vieille politique : d'un côté les bons, de l'autre les méchants. On a compris. Ce n'est pas le sujet. Les parents d'élèves portent une interrogation...

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Donc, vous le maintenez.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Je le maintiens, parce qu'en votant mon vœu, vous les assurez clairement qu'il n'y aura pas de plus de 20 élèves par classe, alors que votre vœu, que je voterai, n'y répond pas. J'avais le droit à une explication de vote à une minute, si cela ne vous dérange pas.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Pas du tout. Merci beaucoup, Monsieur BOURNAZEL.

Pas d'autres explications de vote, pas de demande de parole ? Nous devrions y arriver.

Le vœu n° 6 étant retiré, le vœu n° 7 étant retiré, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 8 de M. BOURNAZEL avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 8 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2017, V. 101).

Souhaits de bienvenue.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je vous propose d'accueillir les élèves de CM2 de l'école des Belles Feuilles du 16e arrondissement. Bienvenue à vous. Merci.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la sécurisation du collège Raymond Queneau (5e).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 9, qui est présenté par Mme STOPPA-LYONNET.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Monsieur le Maire, chers collègues, chers élèves.

Il s'agit d'un vœu déposé par Florence BERTHOUT et les élus du groupe les Républicains, et qui est relatif à la sécurisation du collège Raymond Queneau dans le 5e arrondissement.

Du fait de la nécessité d'améliorer les dispositifs de sécurisation des établissements scolaires dans un contexte sensible,

Considérant la configuration des locaux du collège Raymond Queneau, qui ont entraîné des intrusions par les toits à plusieurs reprises,

Considérant que ces intrusions se sont produites par les toits de l'établissement les 7, 20 et 22 janvier, dont la dernière qui a entraîné des "tags", mais aussi l'arrestation des individus,

Considérant les inquiétudes des parents d'élèves et de la communauté éducative,

Considérant la nécessité de bloquer l'accès et d'éviter de nouvelles intrusions par les bâtiments voisins du collège Raymond Queneau,

Considérant que la sécurisation de la copropriété et de la concession "Toyota" voisine par la pose de dispositifs anti-escalade sur la mitoyenneté, soit sur une longueur de 40 mètres, serait de nature à renforcer significativement le dispositif de sécurisation du collège, eh bien, Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement, et les membres du groupe les Républicains émettent le vœu que la Maire de Paris permette la sécurisation du collège Raymond Queneau par la pose de dispositifs anti-escalade sur la mitoyenneté et par la mise en place d'une alarme anti-intrusion.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, la parole est à Mme CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Merci.

Chers collègues, le sujet de ce vœu, comme souvent pour le 5e arrondissement, a un caractère très local, clairement identifié et pris en charge par la DASCO, suite notamment à l'intrusion à laquelle vous avez fait allusion.

Pour mémoire, les lycéens mineurs auteurs de cette intrusion ont été interpellés. Leurs parents se sont engagés à rembourser les dégradations. Information supplémentaire : ils ont pu décrire le cheminement utilisé par les parties communes d'un immeuble mitoyen et qui permettent d'accéder à un muret, puis de là au toit d'un concessionnaire "Toyota" contigu au collège. Bref, nous avons identifié la difficulté.

La DASCO a pris la responsabilité d'organiser, avec la direction du collège - vous ne pouvez pas l'ignorer -, la S.L.A., la DPSP, les copropriétés attenantes au collège, une réunion sur place afin de définir les meilleures solutions possibles. Il y a en effet plusieurs intérêts à faire converger pour construire une solution globale. Les études de faisabilité sont en cours - vous ne pouvez pas l'ignorer non plus - pour préciser le cadre d'intervention, notamment entre la Ville et la concession "Toyota".

Je partage naturellement la volonté que cette opération soit rapidement définie et mise en œuvre. La DASCO et les services de la Ville sont mobilisés pour ce faire aux côtés d'ailleurs, comme c'est classique, de la mairie de l'arrondissement.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Le vœu des Républicains est-il retiré ? Madame STOPPA-LYONNET ?

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Non, je ne le retirerai pas, ce d'autant qu'il y a un argument que je n'ai pas mis dans les considérants, mais je pense qu'il y a un argument aussi de sécurité pour les individus qui se risqueraient à passer par les toits, et qui sont, on l'a vu, des élèves.

Donc aussi de ce fait, nous ne le retirons pas.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Vous maintenez votre vœu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 9 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux affectations dans les lycées.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons les vœux n^{os} 10 et 10 bis, qui ont trait aux affectations dans les lycées, et la parole est à Mme MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, chers collégiens, les collégiens sont actuellement affectés dans les lycées par l'intermédiaire d'un logiciel "Affelnet", qui a été créé pour favoriser la mixité scolaire dans les lycées publics. L'Académie de Paris est ainsi divisée en quatre districts géographiques : Nord, Sud, Est, Ouest.

L'année dernière, l'Académie a dû faire face à des dysfonctionnements du système dans le district Est, qui comprend 14 lycées et qui abrite 31,3 % des boursiers. Nous sommes arrivés à des situations telles que le lycée Turgot, situé dans le 3^e arrondissement, s'est vu affecter par le logiciel 83 % de boursiers. En effet, de nombreux collégiens du district avaient formulé le vœu d'intégrer cet établissement en 2016, au regard de ses excellents résultats au Bac.

Ma collègue Déborah PAWLIK, élue du 10^e arrondissement, et moi-même avons été saisies par de nombreuses associations de parents d'élèves qui s'inquiètent du processus d'affectation dans les lycées et se mobilisent pour une amélioration des conditions d'accueil des futurs lycéens et du système "Affelnet". Tout le monde s'accorde sur la nécessité de soutenir les élèves boursiers tout en continuant de récompenser le fruit du travail scolaire de tous les élèves. Or, la situation est telle que les élèves non boursiers commencent à ressentir une injustice, et le manque d'information sur le calcul amplifie ce malaise.

Ce sont pour ces raisons et parce que les familles des collégiens parisiens ne voient pas d'évolution favorable à la situation qu'avec Déborah PAWLIK, nous émettons le vœu que la Maire de Paris coordonne avec l'Académie de Paris une meilleure information des collégiens et de leur famille sur le processus "Affelnet" d'affectation dans les lycées, notamment en la rendant plus transparente, s'agissant des modalités et des critères retenus ; enfin, s'engage aussi à relancer la réflexion sur le système d'affectation dans les lycées, si les mesures prises par le Rectorat cette

année se révèlent inefficaces et si de nouveaux dysfonctionnements sont encore constatés pour la rentrée prochaine.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Alexandra CORDEBARD pour présenter le vœu n° 10 bis.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Mesdames, merci pour votre intervention. On ne partage vraiment pas du tout la philosophie générale de vos propos. Je vais commencer par rappeler le progrès considérable qu'a représenté la mise en place de la procédure d'affectation "Affelnet" en 2008 dans l'Académie.

D'abord, parce qu'à un moment donné, le passage à ce système, vous l'avez rappelé, qui repose sur une division de Paris en quatre districts, a permis de mettre un terme à ce que les organisations syndicales, les proviseurs eux-mêmes appelaient le "mercato", et qui consistait le plus souvent à se répartir les élèves dans la plus grande opacité, pour être un peu caricatural, dans le sous-sol du Rectorat.

Ces élèves boursiers dont vous parlez, qui seraient quasiment des envahisseurs, sont de bons élèves également, et sont récompensés pour leur mérite de bons élèves. Ils le sont avant tout, et regardez bien le système de sélection, qui certes est complexe mais tout à fait à notre portée collective, puisque ces sélections se font également et surtout majoritairement en fonction des résultats scolaires.

Il s'agissait d'une étape importante donc. La Ville n'a pas compétence sur ce sujet directement, mais salue par contre ce qui permettrait, en cohérence avec les actions que nous menons, de faire en sorte que la Ville de Paris ne soit plus la ville la plus ségréguée de France en matière de mixité scolaire dans les établissements en général, au collège et au lycée.

Regardez vos chiffres, les lycées ne sont pas en danger, les collégiens boursiers ne les mettent pas du tout en danger.

Comme la Ville n'a pas compétence sur cette affectation des lycées, nous intervenons dans le débat politique général. Nous sommes d'ailleurs, et sur ce point je pense que je rejoins la préoccupation de l'ensemble des familles parisiennes, très vigilants aux évolutions de ces systèmes d'affectation qui ne doivent pas reposer uniquement sur des critères sociaux ou de niveau, mais aussi permettent de la cohérence territoriale. C'est de cela que nous devons aussi discuter avec les représentants de l'Etat.

Je vous propose donc d'adopter le vœu de l'Exécutif sur ce sujet.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - J'espère aussi. Madame MONTANDON, retirez-vous votre vœu ?

Mme Valérie MONTANDON. - Non. Je pense que vous noyez le sujet du dysfonctionnement à travers ce vœu, vous en êtes conscients et c'est pour cela que vous faites un vœu bis. Je pense que ce serait bien de mentionner que le vœu n° 10 est celui des Républicains, ne serait-ce que par honnêteté intellectuelle.

Nous maintenons notre vœu, car nous allons beaucoup plus loin que vous, nous sommes dans l'action et nous demandons de la transparence sur les modalités et critères, et c'est ce que demandent les associations de parents d'élèves. Nous allons voter positivement votre vœu, mais nous maintenons le nôtre qui va beaucoup plus loin.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 10 maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 10 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2017, V. 102).

Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à "la nuit des étudiants du monde 2017".

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 11, présenté par M. Didier GUILLOT, à qui je donne la parole.

M. Didier GUILLOT. - Mes chers collègues, "la nuit des étudiants du monde" est une série d'événements festifs et culturels organisés dans de nombreuses villes de France. Elle permet chaque année aux villes universitaires de souhaiter la bienvenue aux étudiants étrangers qui viennent y séjourner pour leurs études.

Né d'un projet à Lyon il y a 13 ans, cet événement avait pris une dimension nationale à partir de 2012, grâce à l'association des villes universitaires de France et en réponse à la mobilisation des villes universitaires contre le sinistre épisode de la circulaire Guéant.

Paris avait organisé cet événement à la Cité internationale universitaire de Paris, puis dans les salons de l'Hôtel de Ville, notamment à l'initiative de Marie-Christine LEMARDELEY en 2015. Cette soirée avait réuni 22 villes étudiantes pour son édition 2016, mais Paris était restée absente de cette édition alors que c'est la ville française qui accueille le plus d'étudiants étrangers.

Ainsi nous avons souhaité, par notre vœu, mettre en lumière l'intérêt d'un tel événement pour notre collectivité, afin qu'il ait à nouveau lieu.

Chaque année, plus de 50.000 étudiants internationaux viennent à Paris pour y étudier. "La nuit des étudiants du monde" est l'occasion pour chacun d'entre eux de faire des rencontres, de mieux connaître la cité parisienne et de découvrir tout ce que notre ville peut proposer : jeux, concerts, spectacles, visites culturelles, les possibilités sont multiples et à Paris nous avons les équipements nécessaires pour cela.

Dans une ville accueillante interculturelle, ce sera le sujet de cette après-midi, un tel événement fait pleinement sens. Ces étudiants venus pour quelques mois, semaines ou années dans notre pays, sont nos meilleurs ambassadeurs. Ils contribuent à la vie intellectuelle et culturelle de Paris, mais également à la vie économique de notre territoire.

Le but d'un tel événement est de donner le sentiment aux étudiants étrangers qu'ils sont les bienvenus à Paris, de favoriser leur intégration et de leur donner envie de parler positivement de notre ville.

L'enjeu est de renforcer notre attractivité, c'est aussi important pour l'image de la France dont la volonté d'être une terre d'accueil est trop souvent remise en cause.

Cet événement est une occasion pour les institutions et associations d'aides aux étudiants parisiennes de communiquer sur leur action.

Pour toutes ces raisons, je vous invite, mes chers collègues, à voter ce vœu.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Cher Didier GUILLOT, merci pour cette intervention et pour votre appréciation positive du travail intensif mené par la Ville de Paris et ses nombreux partenaires pour accueillir au mieux les étudiants du monde entier.

A propos de "la nuit des étudiants du monde", je voudrais vous rassurer d'emblée, la Ville y participe depuis plusieurs années déjà. J'ai organisé en 2014 et 2015 à l'Hôtel de Ville cette soirée festive et d'information, et ce sera à nouveau le cas cette année, le 19 octobre 2017, dans les salons de l'Hôtel de Ville une nouvelle fois.

Il est exact qu'en 2016, "la nuit des étudiants du monde" n'avait pas pu avoir lieu, mais uniquement en raison d'une difficulté technique relative à la réservation des salons.

Cette année donc, "la nuit des étudiants du monde" reprend à Paris et la Ville y est activement investie puisque, outre la mise à disposition des salons de l'Hôtel de Ville, elle y consacre un budget de 30.000 euros.

Comme votre vœu l'indique, "la nuit des étudiants du monde" est également l'occasion de valoriser l'action des associations étudiantes, puisque est organisé un village associatif avec la présence d'une cinquantaine d'étudiants, d'environ une dizaine d'associations - Animafac, Radio Campus Paris, WeeMove, Erasmus Student Network, Maison de l'Europe,... - et des partenaires institutionnels importants comme la Cité internationale universitaire de Paris, le C.R.O.U.S. de Paris, ou la L.M.D.E.

L'ensemble des propositions de votre vœu est d'ores et déjà mis en œuvre. J'ai néanmoins plaisir à donner à votre vœu un avis favorable de l'Exécutif, puisque j'interprète ce vœu comme un coup de projecteur donné sur un volet crucial de la politique de la vie étudiante de la Ville de Paris.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 11 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 103).

2017 DASCO 71 - Subventions (994.937,62 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre des T.A.P.

Vœu déposé par le groupe LR relatif à la candidature d'une association.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 71, et le vœu n° 12 déposé par le groupe les Républicains.

La parole est à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Merci.

Mes chers collègues, le périscolaire est reconnu comme un service public important pour toutes les familles parisiennes, et c'est la raison pour laquelle la Ville met tous les moyens nécessaires pour permettre à tous les enfants, indifféremment de leur origine ou de leur quartier, de bénéficier d'activités culturelles et sportives variées pour contribuer à leur épanouissement.

Par ce projet de délibération, la Ville renouvelle ses partenariats avec le milieu associatif parisien qui intervient dans nos écoles à travers ces ateliers appelés les T.A.P. Nous sommes fiers de ce partenariat tissé avec des associations parisiennes, qui sont les forces vives de notre ville. De surcroît, cela complète et enrichit l'offre municipale de toutes les activités périscolaires que nous portons déjà.

Cette année, ce partenariat intervient dans le cadre du nouveau plan éducatif territorial qui a été voté en 2016, ainsi qu'après l'adoption d'un rapport de la Mission d'Information et d'Évaluation qui a porté sur la politique dédiée au périscolaire à Paris.

En conséquence, plusieurs innovations ont été apportées et nous les retrouvons dans ce nouvel appel à projets.

Tout d'abord, il s'agissait de répondre à une exigence portée par cette Mission d'Information et d'Évaluation, à savoir prendre en considération le tissu associatif des arrondissements dans le choix de chacun des projets d'animation. Je rappelle que chacune des commissions d'arrondissement était présidée par le ou la maire d'arrondissement de façon que tout cela colle bien.

Nous avons également favorisé la co-construction des projets d'animation, afin d'assurer une plus grande continuité éducative entre les temps périscolaires et les heures de classe.

En effet, toutes les propositions qui ont été soumises à l'appel à projets ont été le résultat d'un dialogue entre l'école et la DASCO, entre les responsables éducatifs Ville et les personnels enseignants.

De plus, nous avons pris en compte la spécificité des maternelles en choisissant des ateliers annuels mieux adaptés aux jeunes enfants.

Surtout, cet appel à projets a été formulé de sorte que les associations puissent construire leur projet le plus librement possible et que l'on puisse faire émerger de véritables innovations dans le domaine de l'animation sur chacun des territoires. J'y vois là un signe de reconnaissance envers ces associations, qui jouent un rôle majeur dans l'épanouissement des enfants et dans l'innovation pédagogique.

Depuis maintenant 4 ans, nous avons effectué un travail rigoureux, de qualité, pour adapter les T.A.P. au plus près des besoins des enfants et des familles. J'en veux pour preuve le résultat d'une enquête menée par la C.A.F. auprès des familles, qui portait justement sur l'opinion sur ce nouveau service public. Les résultats sont sans appel. 81 % des familles sont satisfaites par l'action du périscolaire de Paris. En ce qui concerne les équipes d'animation, 79 % sont satisfaites en maternelle et 74 % en élémentaire, preuve que la DASCO et nos partenaires font un travail de qualité et bien reconnu.

Je veux profiter du passage de ce projet de délibération à ce Conseil pour rappeler en quoi ce service public n'est pas uniquement rendu aux enfants mais également aux familles. Je pense surtout aux familles monoparentales, qui ont vu dans l'aménagement de ces rythmes éducatifs une solution alternative de garde pour leurs enfants.

En effet, quand un père ou une mère est seule dans le ménage, la prise en charge des enfants peut devenir un véritable casse-tête, notamment dans des activités qualitatives, et encore plus quand l'un ou l'autre manque de moyens.

Depuis le début de leur mise en place à Paris, les T.A.P. portent ainsi l'ambition assumée d'apporter plus d'égalité pour tous les enfants entre tous les territoires.

Mes chers collègues, je vous rappelle que sur le sujet des foyers monoparentaux, une Mission d'Information et d'Evaluation, alors présidée par Ian BROSSAT, a publié un rapport en mai 2011 qui préconisait d'étendre les horaires d'accueil avant et après l'école et d'en profiter pour intégrer dans ces nouveaux créneaux des actions à vocation pédagogique comme la lecture collective.

Nous avons notamment fait ce choix parce que les modes de garde sont reconnus et qu'ils sont, comme cela a été dit lors de la Mission, des freins à l'emploi. Il est effectivement compliqué de trouver un travail, une formation lorsqu'on est coincé par des histoires de garde d'enfant. En dépit de ce que l'on faisait à Paris, ils restaient toujours quelques heures autour de l'école, ce qui ne permettait pas à de nombreux parents de retrouver sereinement un emploi.

Ces temps d'activité périscolaire mis en place depuis plus de 4 ans ont permis un soutien non négligeable à ces familles monoparentales, notamment - je l'ai déjà dit mais je le redis - de manière qualitative. Ces dernières, ne l'oublions pas, sont plus touchées par la précarité. En effet, je redonne quelques chiffres. Cela ne fait pas de mal de se les répéter une fois de temps en temps dans cet hémicycle. 39,3 % des familles monoparentales vivent sous le seuil de bas revenu à Paris, 48,6 % ne sont pas imposables et plus de 14.000 d'entre elles sont recensées dans les quartiers "politique de la ville".

C'est l'une des raisons pour lesquelles la collectivité parisienne s'est rapidement emparée de ce nouveau service public, complémentaire avec tout ce que nous faisons déjà, pour soutenir les familles monoparentales et plus généralement pour toutes les familles.

Je terminerai mon intervention en revenant sur une des préconisations que nous avons soutenue dans le rapport de la M.I.E., celui sur les périscolaires en avril 2016. Je renouvelle la proposition d'ouvrir des formations pour les animateurs. Il est important de sécuriser leur parcours professionnel et de leur permettre de monter en compétence, de continuer d'apprendre et d'être toujours incités à innover pendant qu'ils travaillent avec nous. On m'avait d'ailleurs annoncé en janvier 2016 la création d'une école de l'animation et j'aimerais savoir où on en est sur cette question-là.

Je soutiens pleinement l'organisation de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame FILOCHE.

Pour présenter le vœu n° 12, la parole est à Mme STOPPA-LYONNET.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit d'un vœu déposé par Florence BERTHOUT et les élus du groupe les Républicains et relatif à l'attribution d'une subvention à l'association

"Para la Salsa" pour son projet d'animation précisément au titre des temps d'activités périscolaires mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires du 5e arrondissement.

Considérant le projet de délibération qui vient de nous être présenté et qui invite à voter les subventions aux associations retenues dans le cadre de son appel à projets,

Considérant que l'association "Para la Salsa" n'a pas été retenue dans le cadre de cet appel à projets,

Considérant néanmoins que cette association répond aux deux objectifs principaux de l'appel à projets, c'est-à-dire privilégier une dimension locale mais aussi rechercher une dimension pédagogique et des contenus innovants,

Considérant que cette association est une association très importante pour le 5e arrondissement depuis plus de 15 ans et que les professeurs de danse de l'association dispensent des animations de grande qualité,

Et considérant que la mairie du 5e arrondissement avait demandé à ce que cette association puisse être réintégrée à l'occasion de la Commission d'arrondissement "Temps d'activités périscolaires" du 20 mars 2017, Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement, et les membres du groupe les Républicains émettent le vœu que la Maire de Paris reconsidère la candidature formulée par l'association "Para la Salsa" dans le cadre de l'appel à projets, comme précisé lors de nos divers échanges avec la circonscription 5-13 des affaires scolaires et de la petite enfance.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Mme Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Mes chers collègues, merci pour vos approches très différentes du "très général" au "très local".

Ce projet de délibération, ce vœu me permettent de souligner l'avancée que constitue en effet l'appel à projets - Madame FILOCHE, vous l'avez rappelé -, et les évolutions qu'il contient et qui s'appuient sur les travaux de cette Assemblée, via la M.I.E., et sur les principes écrits et inscrits dans notre P.E.D.T. 2016-2019.

Les objectifs sont les suivants. Privilégier une dimension locale, vous l'avez dit. Privilégier la démarche de conception collaborative, qui est vraiment une nouveauté. Nous continuons à y travailler de manière importante sur les territoires et dans l'ensemble des arrondissements pour que toutes les équipes éducatives construisent ces projets avec notamment les partenaires extérieurs quand il s'agit d'associations. Et, vous l'avez rappelé, pour perfectionner encore notre projet maternel en organisant des ateliers spécifiques pour les petits et en faisant en sorte qu'ils puissent bénéficier de cette richesse supplémentaire. 270 ateliers hebdomadaires seront financés dans ce cadre et complèteront les ateliers prévus dans le cadre du marché, et je veux le rappeler à chaque moment, les ateliers, une majorité, sont assurés par nos propres animateurs, dont naturellement le parcours professionnel et la formation nous importe.

Merci aux mairies d'arrondissement pour leur implication positive dans cette démarche. Pour ce qui concerne le 5e, je prends un instant pour répondre à Mme BERTHOUT. Il est vrai que malgré un avis favorable de la Commission d'arrondissement, la décision finale a été de ne pas prendre cette association. Tout d'abord, parce qu'elle ne présentait pas les garanties financières nécessaires - il n'y a pas de dérogation dans ce domaine pour l'ensemble de Paris -, ensuite parce que le prix atelier proposé par l'association était très élevé compte tenu de la nature de la prestation proposée.

Vous comprenez bien que nous prenons l'ensemble de ces critères en compte, y compris dans le 5e ; c'est de l'argent public, c'est nécessaire.

J'émetts donc un avis défavorable au vœu et vous propose d'adopter le projet de délibération DASCO 71.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'imagine que vous maintenez le vœu n° 12, Madame STOPPA-LYONNET ?

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Oui, Monsieur le Maire.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Tout à fait.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 12 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 71.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DASCO 71).

2017 DAE 205 - DASES - DGRI - Subvention (110.000 euros) et convention avec l'association "Démocratie et entraide en Syrie - Ghosn Zeitoun".

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 205 - DASES - DGRI et la parole est à Marie ATALLAH.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le projet de délibération qui nous est présenté concerne l'accueil et l'accompagnement des jeunes étudiants réfugiés syriens dans le cadre de leurs études universitaires à Paris.

Ce projet est réalisé dans le cadre d'un partenariat entre trois acteurs : l'association "Démocratie et entraide en Syrie", la Conférence des présidents des universités et l'association "France Terre d'asile". Cette action vise à faciliter l'accueil en France d'étudiants syriens et syro-palestiniens en rupture de leurs études en Syrie pour des raisons liées au contexte de guerre que l'on connaît.

A partir du mois de septembre prochain, ce sont 25 étudiants, sélectionnés par l'équipe pédagogique mise en place par la Conférence des présidents des universités, qui seront accueillis et intégrés à l'université à Paris. Les candidatures les plus vulnérables seront privilégiées et en particulier celles des étudiants d'origine sociale très modeste et qui ne disposent pas d'une base minimale en français ou en anglais, et des jeunes filles qui ont des difficultés à trouver des emplois temporaires.

Ces 25 étudiants bénéficieront d'une formation intensive en F.L.E, français langue étrangère, pendant un an dans une université parisienne, ainsi que d'une assistance pour l'accès à un logement. Une bourse de vie d'un montant de 500 euros par mois leur sera également versée afin de leur permettre de couvrir les dépenses essentielles de la vie quotidienne.

Ainsi, nous saluons l'engagement de l'association "Démocratie et entraide en Syrie" qui agit depuis cinq ans et développe des actions de soutien en faveur des populations réfugiées et démunies, en Syrie et à l'étranger.

Il est important de rappeler également que le soutien apporté par notre collectivité à cette association citoyenne s'inscrit dans un plan global de mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil des réfugiés. Le groupe Ecologiste de Paris a fortement soutenu l'élaboration de ce plan, avec le concours des acteurs institutionnels, associatifs et citoyens, présenté à notre Assemblée en octobre 2015. Il consacre dans ce domaine 18 engagements de la Ville de Paris.

Ce projet est également l'occasion, pour nous, de rappeler ici que le 15 mars dernier était le jour du sixième anniversaire du conflit syrien qui est loin d'être résolu puisque, dans cette sixième année, le conflit a encore été marqué par des atrocités et des effusions de sang.

Selon l'O.N.U., plus de 400.000 personnes ont perdu la vie et plus de 6.000 autres personnes sont déplacées en interne dans leurs pays avec 5 millions de réfugiés qui sont à l'étranger, principalement en Turquie, au Liban ou en Jordanie, selon le Haut-Commissariat pour les Réfugiés.

Tout cela pour dire, Monsieur le Maire, que l'accueil des étudiants réfugiés syriens présente un enjeu majeur. C'est pourquoi nous souhaitons soutenir l'attribution de cette subvention de 110.000 euros à cette association et saluons l'action de l'ensemble des acteurs associatifs parisiens impliqués dans le soutien des victimes du conflit

syrien, à Paris ou dans les pays d'accueil de la région du Moyen Orient. Vous l'aurez compris, Monsieur le Maire, c'est avec conviction et encouragement que nous voterons ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame ATALLAH.

La parole est à Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je voulais m'exprimer sur ce sujet que je connais bien au quotidien, accueillant moi-même des étudiants syriens dans les différents cursus où j'interviens.

L'association "Démocratie et entraide en Syrie" joue actuellement un rôle essentiel pour l'avenir de la Syrie et des étudiants syriens ou syro-palestiniens. En effet, Pierre HENRY, Président de l'association "France Terre d'asile" explique : "Etudier, c'est limiter les effets d'une génération sacrifiée et préparer l'après-guerre".

On ne peut étudier sous les bombes, mais étudier est nécessaire pour pouvoir reconstruire son pays. Aider les étudiants à poursuivre leurs cursus, c'est leur permettre d'accumuler les outils pour construire leur avenir. Tous les étudiants qui viennent en France témoignent très souvent d'un message d'espoir. Ils souhaitent retourner dans leur pays afin de participer à sa reconstruction. Le courage de cette jeunesse portée par l'espoir de l'après-guerre est une leçon de vie que nous recevons tous.

Il faudrait, bien évidemment, en faire plus, c'est évident ; chacun en sera d'accord. Plusieurs départements, comme le Val-de-Marne, et plusieurs universités, comme à Paris ou Poitiers, accueillent également, depuis plusieurs années, des étudiants syriens et syro-palestiniens.

Paris avait pris l'engagement d'accueillir et aider les étudiants réfugiés. Paris doit, en effet, continuer à être le symbole d'une ville refuge, d'une ville-monde qui sait promouvoir les droits humains, mais pas seulement à l'étranger, également sur son territoire.

Le faible score du Front National à Paris démontre que ces démarches multiples que nous mettons en place pour l'accueil des migrants et réfugiés participent de la lutte concrète contre le repli xénophobe et pour un humanisme concret. Elles participent de la prise de conscience de la situation des peuples en zones de conflit, elles participent de l'exigence de solidarité.

Lorsque Paris met à disposition son hospitalité, ses ressources et son cosmopolitisme au service des droits humains, de la démocratie et de l'entraide, j'entends Aragon réciter : "Où fait-il bon, même au cœur de l'orage Où fait-il clair, même au cœur de la nuit Rien n'est si beau que ce Paris que j'ai Que mon Paris défiant les dangers"

Paris a dû et su dans son histoire se reconstruire. Elle ne pouvait donc ignorer cette jeunesse blessée, mais déterminée à relever son pays.

Par ce projet de délibération et son action au jour le jour, Paris contribue donc à l'édification de la paix, à la solidarité entre les peuples et à la construction de l'avenir de la jeunesse du monde. De l'espoir aux actes, il n'y a qu'un pas que nous faisons bien volontiers aujourd'hui et que nous continuerons à faire à l'avenir.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour répondre à ces deux interventions, Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Je remercie les deux intervenants : Marie ATALLAH pour le groupe Ecologiste de Paris et Jean-Noël AQUA pour le groupe Communiste - Front de Gauche, pour dire qu'en effet, la Ville de Paris est très impliquée, comme vous le savez, dans l'accueil des réfugiés, notamment à travers le plan de mobilisation de la communauté de Paris, porté principalement par Dominique VERSINI, mais aussi par plusieurs adjoints à la Maire de Paris.

Dans ses engagements, la Ville a promis de développer les solidarités sur le plan international, par exemple par la promotion à l'éducation et à la formation. C'est dans cet esprit que Paris souhaite accompagner le projet de l'association "Démocratie et entraide en Syrie" qui a été créé en 2012 pour soutenir les populations réfugiées et démunies en Syrie.

Cette association élabore et met en œuvre des projets d'accueil d'étudiants syriens en France. Les premières actions de cette association ont été développées dans le département du Val-de-Marne, les régions Bourgogne-Franche-Comté et Occitanie.

L'association souhaite donc expérimenter sur le territoire parisien, à compter de septembre 2017, la mise en place d'un dispositif d'accueil de 25 étudiants syriens ou syro-palestiniens vivant en Syrie, en partenariat - vous l'avez dit tous les deux, mais je le redis tout de même - avec la Conférence des présidents d'universités et l'association "France Terre d'asile" afin d'apporter à ces étudiants une aide aux démarches administratives, notamment pour la recherche d'un hébergement en C.R.O.U.S. ou en logement social, pour l'accès à une formation intensive en français langue étrangère dans une université parisienne pendant environ un an, ainsi que sur le plan financier car ces étudiants bénéficieront d'une bourse de vie de 500 euros par mois pendant un an, le temps d'obtenir une solution pérenne de ressources : soit un emploi, soit une bourse du C.R.O.U.S.

Voter cette subvention, cette aide, peut permettre de dépasser le seul cadre de l'urgence humanitaire, en contribuant - vous l'avez dit - à la reconstruction de la Syrie de demain. Ce projet s'inscrit aussi dans la continuité de notre aide aux Syriens. Par exemple, quand nous avons accueilli ici même le Maire d'Alep-Est en décembre dernier ou le départ du convoi médical de l'U.O.S.S.M. pour Alep depuis le parvis de l'Hôtel de Ville.

Je tenais à remercier mes collègues Dominique VERSINI et Patrick KLUGMAN qui se sont joints à ma délégation pour soutenir financièrement cette subvention qui s'élève, en effet, à 110.000 euros répartis de la manière suivante :

- 60.000 euros de crédits "vie étudiante" qui dépendent de ma délégation,
- 40.000 euros de crédits "grande cause municipale" de la DASES,
- 10.000 euros de crédits pour les relations internationales, la DGRI et Patrick KLUGMAN.

Je vous incite donc à voter ce projet de délibération, en effet, qui manifeste concrètement l'engagement de la Ville de Paris sur le plan humanitaire.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, ce beau projet de délibération DAE 205 - DASES - DGRI.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DAE 205 - DASES - DGRI).

Compte rendu de la 7e Commission.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons à la 7e Commission et je donne donc la parole à son Président, Sergio TINTI.

M. Sergio TINTI. - Merci, Monsieur le Maire.

83 projets de délibération à l'occasion de notre dernière réunion. Je ne citerai que les projets de délibération qui ont fait l'objet d'une discussion en séance.

Concernant "sport et tourisme", le projet de délibération DJS 114, subvention et convention avec le Stade Français au titre de l'année 2017, nous avons eu des interventions de Jacques BOUTAULT, Pierre AURIACOMBE et Ann-Katrin JÉGO.

Le DJS 170 : lancement d'un appel à projets "Talents Paris 2024" dans le cadre du plan d'accompagnement de la candidature parisienne aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, là aussi, des interventions de Ann-Katrin JÉGO et des précisions de la part du Directeur de cabinet de Jean-François MARTINS qui étaient, bien évidemment, justifiées car vous savez qu'il est, depuis très peu, un très heureux papa.

Concernant les vœux et amendements, deux vœux rattachés et sept vœux non-rattachés ont été déposés : Pauline VÉRON a évoqué le vœu du groupe Socialiste et Apparentés rattaché au projet de délibération DJS 157 ; le vœu déposé par Mme Rachida DATI et Mme Emmanuelle DAUVERGNE relatif à la mise à disposition d'un local adapté pour accueillir le dynamisme associatif du 7e arrondissement ; le vœu du groupe les Républicains, relatif à la mise en place de la réforme des Maisons des associations à Paris et dans le 5e arrondissement.

Nous avons eu après trois vœux relatifs à la défense des droits LGBT. Jacques BOUTAULT, Ann-Katrin JÉGO et Véronique LEVIEUX ont présenté leurs vœux avec, bien évidemment, une réponse de Patrick KLUGMAN. Mme JÉGO a aussi présenté le vœu du groupe UDI-MODEM relatif à l'extinction de la Tour Eiffel en hommage aux victimes des attentats terroristes. Là aussi, réponse de Patrick KLUGMAN.

Nous avons, bien évidemment, terminé avec Hermano SANCHEZ RUIVO et Patrick KLUGMAN sur la Fête de l'Europe du 8 au 14 mai, pour bien clore notre 7e Commission.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

2017 DGRI 23 - Aide d'urgence (30.000 euros) à l'association "Samusocial International" pour le soutien des réfugiés en situation de vulnérabilité à Beyrouth (Liban).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le premier projet de délibération de la 7e Commission, donc le projet DGRI 23 : aide d'urgence au Samusocial.

La parole est à Pierre AURIACOMBE.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous allons rester sur la question des réfugiés syriens. Pour ceux qui sont allés récemment à Beyrouth, ils ont pu voir ces enfants des rues, actuellement beaucoup d'enfants syriens délaissés dans la rue. Au-delà du cadre de ces seuls enfants, je voulais insister sur la situation spécifique du Liban, suite à la crise syrienne et surtout, la guerre en Syrie.

Vous avez parlé, à l'instant, des 5 millions de réfugiés dans le monde, notamment principalement en Turquie, mais c'est aussi 1,5 million de réfugiés au Liban pour une population de 5,5 millions d'habitants. Aujourd'hui, 20 % de la population qui vit au Liban sont des réfugiés syriens et cela n'est pas sans poser de gros problèmes.

Je voulais insister sur ce point auprès de notre Assemblée parce que nous avons actuellement un changement de Gouvernement. J'espère que la France saura imposer, sur cette question, une vision pour défendre le Liban qui est l'ami de la France. Le Liban est un pays actuellement très déstabilisé par ces 1,5 million de réfugiés, et cela pose beaucoup de problèmes. J'espère que nous pourrions aider et intervenir, notamment au Conseil de Paris et au niveau national.

Pour revenir sur le projet qui nous est présenté ici, bien évidemment, nous y souscrivons. Le Samusocial International est une association reconnue et qui a une très bonne approche ici, vu qu'elle s'associe avec une O.N.G. locale, Amel.

Oui, nous voterons pour cette subvention, mais, une fois de plus, j'insiste sur la situation spécifique du Liban qui a un nombre de réfugiés très important pour un petit pays.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, M. Patrick KLUGMAN a la parole.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à Pierre AURIACOMBE d'appeler l'attention de notre Conseil sur cette aide d'urgence de 30.000 euros au profit du Samusocial International pour venir en aide à un camp de réfugiés au Liban. Je pense qu'il est important que notre Conseil délibère sur les suites du conflit syrien, Conseil après Conseil, et que nous cherchions les modalités les plus efficaces de venir en aide et d'essayer de prendre en charge, dans la mesure de nos moyens, ceux qui souffrent de ce conflit et des suites de ce conflit.

Dans ce cadre, vous le savez, la crise syrienne a forcé à l'exil plus d'un million et demi de réfugiés vers le Liban. Je crois que c'est le pays, peut-être avec le Kurdistan, qui a la plus grande proportion de réfugiés sur son sol, dont 80 % sont des femmes et des enfants. Les conditions d'existence de nombre de ces enfants, ainsi que les troubles dont ils souffrent, dont des troubles psychiques ou des handicaps aggravés par le défaut de prise en charge, font que la situation est particulièrement grave dans les grandes villes et souligne l'extrême vulnérabilité de ces populations.

Ce projet d'aide d'urgence à hauteur de 30.000 euros favorisera le soutien médicosocial pour les enfants et les jeunes réfugiés en situation de grande exclusion. Je ne saurais mieux dire pour appeler notre Conseil à adopter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 23.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. Je vous remercie. (2017, DGRI 23).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif aux droits LGBTI à travers le monde.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux persécutions des LGBTI en Tchétchénie.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au soutien aux personnes LGBT en Tchétchénie.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons les vœux n^{os} 13, 14, 15 et 15 bis qui sont tous relatifs aux droits LGBT à travers le monde, et notamment en Tchétchénie.

La parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, maire du 4^e arrondissement. - Monsieur le Maire, cher Bruno JULLIARD, premier adjoint, Madame la Maire, mes chers collègues, militant, engagé pour l'égalité de toutes les identités sexuelles depuis mes années d'études à San Francisco à la fin des années 1970, et maire d'un arrondissement, le 4^e arrondissement, où se côtoient paisiblement tous les styles de vie, j'ai souhaité porter ce vœu à la lecture des faits rapportés par le journal russe indépendant "Novaïa Gazeta" le 1^{er} avril 2017.

Chère Catherine DUMAS, je suis sûr que vous êtes sensible à cette intervention.

Les personnes suspectées homosexuelles feraient l'objet d'un traitement barbare et inhumain en Tchétchénie, république constitutive de la Fédération de Russie. L'histoire nous montre que l'homophobie ordinaire, résultant essentiellement de l'ignorance, se mue en rejet de l'autre, en refus de l'égalité des droits, en violence verbale ou agression physique assumées à l'égard des personnes des communautés LGBT plus. Le constat est sans appel : l'homophobie tue encore avec l'attaque de Seattle en 2013, avec l'attentat d'Orlando en juin 2016 et aujourd'hui, vraisemblablement, en Tchétchénie, aux portes de l'Europe.

Paris doit rester une ville de liberté, engagée dans la défense des droits et des droits LGBT plus et de toutes les minorités.

Face à cette situation d'urgence, il en va de notre responsabilité et de notre devoir de vigilance d'élus parisiens, français, européens, d'exprimer notre consternation face à l'oppression des homosexuels dans le monde et de manifester notre soutien en faveur des personnes LGBT plus.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Pour présenter le vœu n° 14, la parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, dans la lignée de ce qui vient d'être dit, le 1er avril dernier paraissait dans le journal indépendant russe "Novaïa Gazeta" des révélations sur les graves violences infligées à des personnes LGBTQI en Tchétchénie. Le journal indépendant russe rapporte que plus d'une centaine de personnes, des hommes entre 16 et 50 ans, auraient été arrêtés, torturés et qu'elles sont détenues dans des prisons secrètes du pays, non loin de Grozny, la capitale. Les membres du personnel russe et des journalistes les soutenant ont été menacés à la suite de cette publication.

Depuis, suite au lancement, le 11 avril dernier, d'une pétition par "Amnesty International" pour mettre fin aux kidnappings et aux assassinats de personnes LGBTQI, cette mobilisation a donné quelques résultats. Suite à cette interpellation, à cette mobilisation et à l'interpellation par Angela MERKEL de Vladimir POUTINE, le Président russe s'est engagé à poursuivre les enquêtes. Mais nous sommes encore loin du compte. La Procureure en charge de l'enquête a voté la loi contre la propagande de l'homosexualité auprès des mineurs et les autorités tchéchènes continuent de nier, non seulement les violences homophobes, mais aussi l'existence même des LGBTQI sur le territoire.

Nous déposons donc ce vœu pour que le Conseil de Paris manifeste sa solidarité avec l'ensemble des personnes LGBTQI qui sont opprimées, à la fois en Tchétchénie et dans la Fédération de Russie, que nous condamnions avec la plus grande fermeté au nom de l'ensemble des élus parisiens la violation des droits et des libertés des personnes discriminées, à la fois en Russie et partout dans le monde, et que nous nous associions à l'ensemble de la mobilisation pour demander une enquête.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Pour présenter le vœu n° 15, la parole est à M. POZZO di BORGIO.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Ce vœu va dans le même sens que ceux de nos collègues précédemment, avec une considération supplémentaire. Il se trouve que je suis envoyé par le Sénat à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et qu'au Conseil de l'Europe, je suis également membre de la commission juridique. Je suis spécialement chargé de suivre, avec d'autres de mes collègues, toute l'action des O.N.G. dans les 47 pays du Conseil de l'Europe.

Je voudrais en profiter, d'ailleurs, pour rappeler le rôle du Conseil de l'Europe parce qu'il est très peu connu en France. Je vous rappelle qu'en 1950, une convention des Droits de l'homme a été signée par ces pays-là, que ces 47 pays ont signé cette convention des Droits de l'homme.

Je vous rappelle que, dans cette convention des Droits de l'homme, il y a un protocole qui interdit la peine de mort et que, dans les 47 pays, même la Turquie et la Russie, la peine de mort est interdite et n'est pas appliquée, même s'il y a d'autres procédés pour faire disparaître les gens. Mais je voulais dire que c'est quand même une avancée extraordinaire pour l'humanité. Dans le cadre de cette convention des Droits de l'homme, il y a notamment l'article 14 qui lutte contre les discriminations, avec le protocole n° 12, et que c'est vrai que ce qui se passe en Tchétchénie n'est pas acceptable.

Il faut savoir que la Tchétchénie est une république autonome et qu'en ce qui concerne les conventions internationales, c'est la Russie qui est responsable de tout cela. C'est la raison pour laquelle, avec mes collègues du Conseil de l'Europe, je vais essayer de voir si nous pourrions nous-mêmes faire une mission là-bas. Ce n'est pas encore sûr. En effet, vous savez que les parlementaires membres du Conseil de l'Europe ont accès à toutes les prisons des 47 pays de ce Conseil de l'Europe. Je ne sais pas encore comment on va procéder, mais une action très forte, notamment une dernière résolution a été votée par le Conseil de l'Europe sur ce sujet notamment sur l'affaire des droits de l'homme dans le Caucase du Nord, à la dernière assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, la semaine dernière.

Nous avons besoin de résolutions et du vœu du Conseil de Paris pour pouvoir aider l'action du Conseil de l'Europe sur le sujet. C'est la raison pour laquelle j'ai déposé un vœu dans le même sens que celui de mes deux collègues précédents et du maire qui était assez ému. J'y ai été sensible.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour répondre à ces trois vœux et présenter le vœu n° 15 bis de l'Exécutif, la parole est à Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Je voudrais commencer vraiment par remercier, au nom du Conseil, les différents orateurs qui se sont exprimés au premier rang desquels Christophe GIRARD. C'est dans ces moments, face à ce genre de situation, que nous sentons que nous sommes parisiens, et c'est assez rare que tous les groupes constitués au Conseil ou quasiment, nous sommes saisis d'un même sujet. Ceci montre bien que ce qui nous rassemble dans cet hémicycle est parfois extrêmement fort, et bien plus fort que tout ce qui pourrait, dans des circonstances bien précises, nous opposer ou nous diviser.

Le journal "Novaïa Gazeta" a rapporté l'arrestation de plus de 100 personnes sur des suspicions d'homosexualité. Il n'y a pas de pays où on arrête des gens sur des suspicions d'homosexualité, même si nombre de pays connaissent encore des législations qui criminalisent ou pénalisent l'homosexualité. Nous condamnons ces législations.

Mais jamais dans l'ère actuelle, nous n'étions allés aussi loin dans la régression. Une personne serait morte, d'autres auraient été assassinées, d'autres enfin ont disparu à la suite de ces arrestations.

La situation est dénoncée par les plus grandes O.N.G., notamment celles avec lesquelles nous travaillons au quotidien comme la F.I.D.H., "Amnesty", je ne veux pas toutes les citer mais également, bien entendu, toutes les grandes fédérations LGBT.

Je crois qu'il faut dénoncer de la manière la plus solennelle qui soit cette atteinte immonde au genre humain, à sa liberté la plus essentielle d'être ou ne pas être, d'aimer ou ne pas aimer, quelles qu'en soient nos convictions, et ne pas croire que c'est un sujet étranger ou un sujet lointain.

C'est un sujet actuel et M. POZZO di BORGIO rappelait que la Tchétchénie, c'est la Russie et la Russie, c'est le Conseil de l'Europe dont évidemment la France est un membre éminent.

Pour cela, nous émettons le vœu de l'Exécutif qui résume les vœux des différents groupes, que nous réaffirmons notre soutien aux personnes persécutées de ce chef, partout dans le monde et, bien entendu, en Tchétchénie, et nous appuyons la demande d'une enquête indépendante au niveau du Conseil de l'Europe.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Patrick KLUGMAN.

Explication de vote du groupe Communiste - Front de Gauche, la parole est à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Evidemment, nous condamnons avec vous tous ces actes barbares. Nous soutenons le vœu de l'Exécutif sur cette situation des personnes LGBT en Tchétchénie. Dans ce pays, toutes les minorités sont menacées. La Tchétchénie est une terre de violence et la Russie, à l'exception des associations, ne soutient pas les victimes qui sont obligées de fuir leur pays. Paris et la France doivent donc défendre les Droits de l'homme partout, et les victimes doivent pouvoir compter sur notre protection et notre soutien.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame PRIMET.

Je suppose que l'ensemble des groupes adhère à la démarche proposée par Patrick KLUGMAN de rassembler tous les vœux en un seul de l'Exécutif. C'est le cas, je vous en remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 15 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2017, V. 104).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'extinction de la Tour Eiffel en hommage aux victimes d'attentats terroristes.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Le vœu n° 16 est relatif à l'extinction de la Tour Eiffel en hommage aux victimes d'attentats terroristes.

La parole est à M. POZZO di BORGIO.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Je trouve que c'est une très bonne initiative de la Maire de Paris de faire en sorte que, lorsqu'il y avait un attentat fort, en solidarité, la Tour Eiffel s'éteigne. Je trouvais que c'était une très bonne initiative. Mais je rajoute un élément supplémentaire dans ce vœu. Je souhaite que cette décision concernant l'extinction de la Tour Eiffel après un attentat ne soit pas uniquement faite pour les pays européens ou pour les pays de la grande Europe, comme cela a été fait pour Saint-Pétersbourg en Russie.

Je considère que les attentats, c'est universel, que la Tour Eiffel est universelle, que la Ville de Paris est universelle, et dans le vœu, je propose que la Maire de Paris, de son propre jugement, décide de proposer à la Tour Eiffel d'éteindre les lumières pour tout attentat qui se passe dans le monde, en lui laissant l'initiative du choix. Evidemment, si on se mettait à éteindre la Tour Eiffel pour tous les attentats dans le monde, je crois que, tous les jours, elle serait éteinte. Mais je crois qu'il est important que la Maire de Paris puisse avoir l'opportunité, pour tel pays hors des zones européennes, de décider éventuellement d'éteindre la Tour Eiffel. C'était l'idée de mon vœu.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - La parole est à M. Patrick KLUGMAN pour vous répondre.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai oublié de vous dire que parfois le mieux est souvent l'ennemi du bien ou, pour paraphraser un dicton connu, que l'enfer est parfois pavé d'excellentes intentions. Nous avons été bien sûr sensibles à votre vœu, Monsieur POZZO di BORGIO. Néanmoins, il pose des difficultés qu'il est difficile d'exprimer en un mot en séance, je ne veux pas être trop long. C'est que nous nous interdisons toute forme d'automatisme et nous nous interdisons également, même s'ils sont à craindre, de prévoir ou d'anticiper le surgissement de nouveaux attentats, même si tout est fait évidemment pour les éviter et pour protéger ici à Paris la population.

Au-delà, c'est notre devoir, à chaque fois qu'un attentat survient, et parfois au-delà de nos frontières, de trouver la bonne forme de mobilisation pour la collectivité parisienne et ce ne sera pas forcément toujours la Tour Eiffel, sinon les Parisiens eux-mêmes seraient appauvris de quelque chose qui leur est très cher et sans que le sens soit préservé.

Pour ces conditions et je vous demande vraiment d'écouter le sens de mes propos, je suis amené à émettre un avis défavorable à ce vœu, ce qui n'exclut pas que nous nous parlions, que nous réfléchissions tous ensemble à que faire dans telle ou telle situation. Mais je dirais qu'une coordination souple des échanges informels serait peut-être plus pertinente, comme d'ailleurs nous l'avons fait à de nombreuses reprises ici.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Maintenez-vous votre vœu, Monsieur POZZO di BORGIO ?

M. Yves POZZO di BORGIO. - L'explication de l'adjoint me convient. L'idée était de dire que, de temps en temps, on puisse montrer que nos Etats ne sont pas uniquement européens. Mais cela me convient parfaitement.

Je retire mon vœu.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je suis saisi d'une explication de vote. Il n'y a plus de vœu mais je donne la parole à Pascal JULIEN, pour 10 secondes.

M. Pascal JULIEN. - Très vite, car Patrick KLUGMAN a dit l'essentiel. J'allais rajouter qu'on pourrait aussi pourquoi pas, certes il y a les attentats terroristes et nous sommes tous unis sur la question, mais il y a d'autres formes, le mot terrorisme ne convient pas, mais d'attentat. Pourquoi, par exemple, ne proposerait-on pas que la Tour Eiffel marque le jour du dépassement, ce jour où les ressources renouvelables de la planète ont été épuisées, qui était quand même au 31 décembre en 1986 est au 8 août aujourd'hui.

C'est une forme, excusez-moi de le dire, le mot terrorisme ne convient pas mais c'est une forme d'attentat contre l'humanité. Pourquoi la Tour Eiffel ne marquerait-elle pas cela ? C'est pour cela que je souscris à ce qui a été dit, il faut faire du cas par cas, c'est beaucoup plus sage.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Pascal JULIEN. Le vœu est retiré.

2017 DJS 114 - Subvention (750.000 euros) et convention avec le Stade Français Paris au titre de l'année 2017.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 114. Subvention au Stade français.

La parole est à Pierre AURIACOMBE, puis Jacques BOUTAULT.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération nous permet de parler et de venir sur un sujet qui est important pour la Ville de Paris, l'avenir du Stade Français. Nous avons suivi l'actualité, nous avons suivi cet épisode pas très glorieux de la fusion ratée entre le Racing et le Stade Français Rugby, qui nous pose beaucoup d'interrogations sur l'avenir du club actuellement et, pour nous - en l'occurrence, je parle aussi en tant qu'élu du 16^e arrondissement -, qui pose des interrogations sur l'utilisation et l'avenir de Jean Bouin.

Ce stade a coûté très cher, il ne faudrait pas qu'il soit sous-utilisé aujourd'hui. Néanmoins, je ne doute pas que l'on va trouver une solution et ce sera l'objet de mon intervention, d'avoir quelques explications sur l'avenir du club.

Il est à noter d'ailleurs que le club fait une bonne fin de saison. Ceux qui sont allés au match la semaine dernière, Stade Français/Racing, ont vu un beau match, une équipe gagner, une équipe qui était perdue en milieu de saison finir par une finale de la petite coupe d'Europe et espérer se qualifier pour la grande coupe d'Europe. Donc, une saison rugbystique qui se termine bien et - j'y viens - beaucoup d'interrogations sur l'avenir du club.

Je comprends que, bien sûr, M. MARTINS ne soit pas présent aujourd'hui, cela ne pose pas de difficulté, mais nous attendons des réponses sur l'avenir du club. On peut lire dans la presse que plusieurs projets existent :

- un projet de reprise par les anciens joueurs du club, on peut lire notamment les noms de Messieurs DOMINICI et BLIN ;

- un projet de reprise par une multinationale allemande - pourquoi pas ?

Ce sont autant de sujets importants. On voit aussi qu'il est laissé une grande place à la formation dans ces différents projets. Là encore, on voudrait avoir des explications, en savoir un peu plus.

Je sais bien que c'est actuellement en train de se dérouler, que la D.A.C.G., le gendarme financier du rugby, se réunira jeudi, sauf erreur. Il faudra donc être capable d'apporter des solutions et de donner des réponses.

Je terminerai sur la subvention en tant que telle de 750.000 euros. Bien sûr, nous voterons, nous soutenons le Stade Français Paris, mais je voudrais avoir des assurances que cet argent ne sert pas à créer une inflation dans les salaires qui n'est pas bonne pour le rugby en général et pour le sport.

Je soutiens le sport professionnel ; bien sûr, nous le soutenons, mais il faut être vigilant avec les deniers de la Ville et avoir des assurances sur l'utilisation de ces 750.000 euros.

Je réitère mes questions qui vont dans le sens de l'avenir du club en premier et sur le fait d'être rassuré sur l'utilisation de cette subvention.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Pierre AURIACOMBE.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, mon intervention s'inscrit dans la continuité de celle que vient de faire Pierre AURIACOMBE, en tant que membre de la 7^e Commission.

Nous avons tous été surpris par l'annonce le 12 mars dernier, par les présidents du Stade Français et du Racing 92, de la décision de fusion des deux clubs qui, d'ailleurs, se sont rétractés six jours plus tard.

Les élus écologistes avaient fait part de leur surprise et surtout regretté l'absence de concertation et fait part de quelques inquiétudes soulevées par ce projet de fusion concernant la pérennité des activités sportives visant les amateurs, les questions relatives à l'action du club en faveur du rugby féminin et, surtout, de l'utilisation du stade Jean Bouin à la hauteur des investissements réalisés par notre Ville.

Club résident du stade Jean Bouin, l'avenir du Stade Français y est, en effet, intimement lié. Aussi, le groupe Ecologiste de Paris aimerait avoir des précisions sur les intentions du club de rugby parisien car nous sommes, évidemment, préoccupés par la soutenabilité de l'amortissement important réalisé il y a quelques années pour la reconstruction du stade Jean Bouin, investissement qui a coûté beaucoup d'argent aux contribuables parisiens.

Certes, les deux clubs ont rompu leurs fiançailles, mais ces questions demeurent car le président du Stade Français a annoncé son intention de retrouver un nouveau partenaire, ou de nouveaux partenaires.

Le groupe Ecologiste de Paris souhaiterait que l'Exécutif parisien apporte toutes les précisions dont il dispose à ce sujet afin de mieux connaître les intentions et actions du club résident du stade Jean Bouin tout en soutenant cette subvention de 750.000 euros, et être rassurés quant à la pérennité de l'utilisation de cet équipement sportif.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais donner la parole à Patrick KLUGMAN qui supplée l'absence de Jean-François MARTINS en raison d'un très heureux événement familial et nous le félicitons.

La parole est donc à Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je me substitue à Jean-François MARTINS, sans pouvoir vraiment le remplacer, pour cette merveilleuse raison qu'il est devenu papa. Vu le nombre d'enfants que j'ai, je suis très bien placé pour cela. Il lui en manque encore 4 !

Je vais brillamment, le plus possible, en tout cas, et succinctement, Monsieur le Maire, lire les éléments de réponse qui m'ont été fournis par le cabinet de Jean-François MARTINS sur le projet de délibération relatif à la subvention au stade Jean-Bouin à hauteur de 750.000 euros.

Le projet de délibération a pour objet le fonctionnement avec le Club de rugby pour les années 2017, 2018 et 2019. Le montant défini doit être confirmé chaque année par un nouveau vote au Conseil.

En contrepartie de cette subvention, le Club s'engage à respecter plusieurs objectifs qui conviennent d'être rappelés : résidence des matchs à domicile à Jean-Bouin, maintien de son équipe première dans le Top 14, formation des jeunes joueurs, développements du rugby féminin, participation aux dispositifs sportifs municipaux et actions en faveur du handisport et du sport adapté.

La Ville peut résilier ou réviser la convention en cas de modification du statut juridique du club, en cas de partenariat avec une entité qui nuirait à l'image de la Ville ou en cas de non-respect de l'engagement de jouer ses matchs à domicile, c'est-à-dire à Jean Bouin. La subvention pourra également être réduite en cas de descente de l'équipe première dans des catégories inférieures ou en cas de non-respect des engagements conventionnels.

Voilà ce que l'on peut dire sur l'encadrement de cette subvention au bénéfice du Stade Français et que je vous invite donc à voter.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Patrick KLUGMAN.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 114.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DJS 114).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux créneaux horaires de la piscine Suzanne Berlioux.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu non rattaché n° 17 relatif aux créneaux horaires de la piscine Berlioux.

La parole est à M. Pierre AURIACOMBE.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci.

Je vais rapporter ce vœu qui concerne le 1er arrondissement, M. LEGARET ne pouvant pas être présent actuellement.

Pour vous, rapidement, il s'agit de l'école de l'Arbre Sec, qui bénéficie de créneaux de natation hors 1er arrondissement, dans la piscine Saint-Merri, dans le 4e arrondissement. Or, comme nous le savons tous, il y a maintenant la piscine des Halles dans le 1er arrondissement. Par ailleurs, la piscine Saint-Merri, dans le 4e arrondissement, dont bénéficient les enfants du 1er, sera en travaux.

Les parents, unanimement, et le maire du 1er arrondissement souhaiteraient que l'on profite de cette période de travaux sur la piscine Saint-Merri pour donner aux enfants du 1er arrondissement des créneaux dans la piscine Suzanne-Berlioux dans le 1er.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup à vous, Pierre AURIACOMBE, d'avoir suppléé Jean-François LEGARET.

Toujours Patrick KLUGMAN pour suppléer Jean-François MARTINS.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - J'essaye d'être suffisamment convaincant pour que nous regrettions tous Jean-François MARTINS !

Sur ce vœu relatif aux créneaux scolaires à la piscine Suzanne-Berlioux, nous proposons une demande de retrait ; sinon, un avis défavorable.

En effet, l'attribution des créneaux aux établissements scolaires est le fruit d'un échange entre la Ville et le Rectorat, auquel il revient de définir ses priorités. Suite à l'avis rendu par le Conseil du 1er arrondissement le 24 avril, la DASCO a saisi le Rectorat qui a confirmé sa position pédagogique, à savoir que les conditions d'accueil et d'enseignement sont plus favorables à la piscine Saint-Merri pour les élèves des écoles élémentaires.

Le matériel pédagogique disponible est plus adapté et la configuration des bassins y est plus appropriée. Les enfants de l'école de l'Arbre Sec, comme les classes élémentaires de 12 autres établissements primaires se rendent à la piscine Saint-Merri, alors que la piscine Berlioux accueille prioritairement les classes de l'enseignement secondaire.

Nous rappelons également que le temps de trajet supplémentaire entre l'école et la piscine Saint-Merri par rapport à la piscine Berlioux est estimé à 5 minutes, ce que nous ne négligeons pas, mais qui permet de demeurer dans un temps de parcours raisonnable.

Cette situation sera amenée à évoluer compte tenu du début des travaux de la piscine Saint-Merri, qui devrait être indisponible sur la totalité de l'année scolaire 2017-2018.

La piscine Berlioux pourra donc être prioritairement mobilisée pour accueillir les enfants de l'Arbre Sec durant la période transitoire.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose de retirer votre vœu.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Acceptez-vous de retirer votre vœu ?

M. Pierre AURIACOMBE. - C'est M. LEGARET qui pourrait le retirer, donc dans le doute...

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Dans le doute, vous le laissez.

Je mets alors aux voix, à main levée, le vœu n° 17 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Nous suspendons notre séance. Nous nous retrouvons à 14 heures 45.

Bon appétit.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures est reprise à quatorze heures cinquante minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous démarrons.

2017 DDCT 72 - Rapport de la Mission d'Information et d'Evaluation "Paris ville interculturelle : liens, pratiques et politiques publiques".

Vœu déposé par les groupes GEP, SOCA, PCF-FG et RG-CI relatif à la mise en œuvre des préconisations.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous abordons ce débat organisé avec le projet de délibération DDCT 72, qui concerne le rapport de la Mission Information Evaluation sur le thème de "Paris ville interculturelle : liens, pratiques et politiques publiques".

La conférence d'organisation a convenu d'un débat organisé, qui inclura, bien sûr comme toujours dans les temps de parole définis, la présentation, notamment d'un vœu. J'introduis ce rapport. C'est dans cet ordre ? Ou je donne tout de suite la parole ? Ce n'est pas une proposition de délibération de groupe, donc c'est moi qui introduis.

Mes chers collègues, depuis ces origines jusqu'à aujourd'hui, Paris s'est construite et enrichie au fil du temps avec l'apport successif de populations venues de province, d'Europe et de partout dans le monde, donc de plusieurs vagues d'immigration. La diversité et le métissage font donc pleinement partie de l'identité parisienne et du dynamisme de notre ville, ceci d'un point de vue historique autant que géographique.

C'est pourquoi nous avons à cœur de porter une ambition claire, non pas d'assurer la simple coexistence de groupes culturels distincts mais, bien sûr, de soutenir et promouvoir leur dialogue, leurs échanges, seuls à même de faire vivre et progresser la société parisienne dans les lois de la République et avec cette valeur fondamentale qui nous unit, la laïcité.

Le sens même de la notion d'interculturalité, qui a fait l'objet de cette 12e Mission d'Information et d'Evaluation nommée "Paris ville interculturelle : liens, pratiques et politiques publiques", réside dans cette recherche.

Je remercie bien sûr ses initiateurs ainsi que tous les conseillers qui y ont participé et qui représentent la diversité politique de notre Assemblée. Permettez-moi notamment de remercier Marie ATALLAH, présidente de cette M.I.E. qui avait été portée, notamment par le groupe Ecologiste de Paris, ainsi que Nathalie FANFANT, rapporteur de cette M.I.E. et membre du groupe les Républicains.

La démarche interculturelle vise à promouvoir les différentes cultures et à les amener à se comprendre, à interagir de manière féconde. Pour moi, elle ne se confond en rien avec une vision multiculturelle de notre République, parce que notre République est laïque, j'ajouterai sociale, et fondée sur l'égalité et non pas sur la juxtaposition des communautés.

Valoriser la contribution de chaque culture au socle commun doit se penser dans la perspective d'une plus grande cohésion, qu'elle soit sociale, générationnelle ou même territoriale. Cette démarche soutient donc un modèle d'intégration, qui est issu de l'augmentation des échanges et des migrations que notre ville connaît. Il ne s'agit pas d'absorber les différentes cultures dans une identité parisienne conçue comme fixe, mais bien d'établir des rapports fluides et dynamiques qui viennent nourrir et redéfinir sans cesse ce que l'on peut appeler le creuset parisien. Ce creuset reste adossé aux valeurs de la République qui fonde notre unité.

Dans le contexte qui est le nôtre aujourd'hui, quand certains attisent la haine de l'autre et le repli sur soi, jouent sur les peurs, alimentent les fractures de notre société, l'enjeu est bien sûr fondamental. Il vient pleinement s'intégrer aux priorités qui sont les nôtres à Paris. Priorité que nous portons collectivement, avec l'Exécutif mais souvent aussi avec les élus de l'opposition. Nous avons pu ensemble, je le redis ici, faire preuve de l'efficacité de cette méthode, notamment lors de l'élection présidentielle, qui a vu reculer à Paris le Front National.

Se battre sur les terrains des valeurs, à l'école, partout dans les institutions où le service public agit au quotidien, mais aussi bien sûr travailler à l'accomplissement d'une ville inclusive qui favorise et facilite la reconnaissance de chacun, sa singularité, et cela dans la communauté parisienne qui nous unit, cela passe par la défense des valeurs, mais aussi par des politiques sociales et éducatives volontaristes pour que jamais il n'y ait d'un côté des gagnants et de l'autre des perdants ou des laissés-pour-compte. En effet, tendre la main, rassembler, inclure, respecter chacun comme respecter les règles communes fait partie de ce projet dans lequel les Parisiens s'intègrent et auquel ils participent avec beaucoup d'énergie.

Développer la démocratie citoyenne en associant toujours davantage les habitants aux décisions qui concernent leur quotidien et plus largement le destin de leur ville, est un élément clé d'une politique, d'une approche qui permet à chacun de vivre dans la fierté de ses origines et dans la fierté de la société que nous constituons ensemble dans le cadre des lois de la République.

Tout cela peut d'ailleurs renforcer l'attractivité de Paris. L'interculturalité contribue au dynamisme, non seulement à l'intérieur de notre ville, nous le savons, là où nous avons dans certains quartiers des diasporas qui se sont installés, qui développent des activités, qu'elles soient culturelles, économiques - je ne vais pas en citer ici en particulier. On sait combien cette présence de femmes et d'hommes, parfois nés à l'étranger, qui ont choisi notre ville comme terre d'accueil, comme terre pour y déployer, y développer leurs rêves, constitue un apport qui se traduit aussi sur le plan économique. Lorsqu'il est présent dans notre ville culturelle, il a aussi des effets sur la dynamique économique.

Cette attractivité renforcée de Paris par la composition même de cette société parisienne extrêmement large, cette ville-monde, Paris, nous permet aussi de porter un message à l'extérieur. Paris attire et réunit en son sein des femmes et des hommes venus du monde entier. Chaque habitant, d'où qu'il vienne et quelle que soit son origine, doit pouvoir être un ambassadeur actif de Paris.

Pour porter avec beaucoup ici et en votre nom la candidature de Paris aux Jeux Olympiques, je peux vous dire que cette identité de Paris composée de femmes et d'hommes venant du monde entier est un élément extrêmement important qui joue en faveur de cette candidature de Paris aux Jeux Olympiques, parce que, accueillir le monde, c'est déjà être ce village planétaire qui réunit des femmes et des hommes de toutes les origines et du monde entier. Cela joue sur l'attractivité, sur le message de Paris, qui est un message ancien, qui n'est pas né d'hier, mais ce message qui fait que notre ville est une ville qui a toujours permis d'abriter des femmes et des hommes venant chercher un refuge, qu'il soit politique, qu'il soit économique, fait aussi la force de notre ville, sa singularité dans le monde et, bien sûr, son attractivité.

Donc, le cosmopolitisme et l'ouverture de Paris, son pacte avec la République et les Lumières, c'est ce qui constitue l'ADN de notre ville. Et c'est ce qu'ont encore montré, je le disais tout à l'heure, les Parisiens à l'occasion de l'élection présidentielle en faisant en sorte que ce message républicain soit un message aussi adressé de façon extrêmement visible et forte au monde entier. C'est aussi en restant fidèle à ce que nous sommes, une ville libre, ouverte, diverse, que nous pouvons faire preuve de résilience, surmonter les épreuves et relever les défis du XXI^e siècle.

Aujourd'hui, des grandes organisations internationales - je pense à l'OCDE, par exemple - prônent la croissance inclusive, préfigurant que, sans inclusion, il n'y a pas de croissance dans les sociétés. C'est un message, un programme sur lequel travaille, par exemple, l'OCDE, et Paris est une des grandes villes retenues par cette organisation internationale comme ville portant ce message d'inclusion parce que capable, effectivement, de faire vivre chacune des identités en une. D'ailleurs, qui mieux que Sacha Guitry disait : "Être Parisien, ce n'est pas simplement être né à Paris, c'est y renaître". Venir avec tout ce que l'on a comme patrimoine, héritage culturel, et venir le mêler et faire en sorte que ce patrimoine de chacun féconde le patrimoine de tous, c'est cela aussi l'histoire de Paris et son destin.

Je veux donc, bien sûr, remercier à nouveau Marie ATALLAH, qui a présidé la M.I.E., et Nathalie FANFANT qui en a été la rapporteure, les remercier pour ce travail, je crois, passionnant, remercier toutes celles et ceux qui ont été auditionnés. Il y a eu beaucoup d'auditions. Je le sais. Je sais que le travail que vous avez fait ensemble, même s'il peut conduire, bien sûr, à des analyses, à des interprétations, voire même à des opinions différentes, est un travail essentiel qui est aussi représentatif de la diversité de Paris.

Je vous remercie et je donne tout de suite la parole à Mme Marie ATALLAH, Présidente de la M.I.E., pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, avant de faire la présentation de ce rapport, je tiens à exprimer tout d'abord mes remerciements chaleureux à la rapporteure de la M.I.E., Mme Nathalie FANFANT, et à tous les membres élus et

représentant les groupes politiques du Conseil de Paris pour leur participation et collaboration tout au long des débats et travaux de cette M.I.E.

Je remercie également toute l'équipe du service de M.I.E. et plus particulièrement Mme Nathalie POPADYAK, chef de ce service de la Ville, et M. Michel DES BOSCS, son adjoint, pour la qualité de leur travail en matière d'accompagnement pédagogique et opérationnel.

Mes remerciements vont également à nos adjoints et leurs collaborateurs, aux responsables de direction et des services de la Ville, aux directeurs d'établissement et de structure qui ont été auditionnés ou rencontrés sur le terrain lors des visites de structure. Enfin, plus de 80 personnes ont été auditionnées - comme vous l'avez dit, Madame la Maire - enrichissant les débats de cette M.I.E. : experts, politiques, institutionnels, associatifs, des représentants du Conseil de la jeunesse ou encore des écrivains et des créateurs artistiques. Je les remercie tous, et en particulier les experts européens du programme "Cités interculturelles", Mme Irena GUIDIKOVA et M. Oliver FREEMAN, sans oublier, bien sûr, toute ma reconnaissance aux deux représentantes de la Ville de Barcelone qui ont fait le déplacement pour venir nous présenter la politique innovante de la ville en matière de stratégie interculturelle.

Plus concrètement sur ce rapport, vous trouverez, dans sa première partie, une analyse très riche sur les concepts liés à l'interculturalité, l'abordant dans sa complexité, sa fluidité et sa transversalité. La M.I.E. a également tenu à placer le sujet dans son contexte juridique français en rappelant, par exemple, la loi sur la laïcité ou encore l'interdiction de tenir des statistiques liées aux origines ethniques et aux appartenances religieuses par souci d'égalité de traitement de nos concitoyens. Le premier constat que l'on peut faire, c'est que Paris mérite bien son appellation de "ville monde". Quand on regarde les chiffres de l'étude de l'APUR, qui nous ont été fournis pour la M.I.E. sur les étrangers et les immigrés à Paris et dans la Métropole, plus de 160 nationalités cohabitent à Paris. Un Parisien sur 7 est de nationalité étrangère. Paris accueille 31.000 étudiants étrangers. 40 % des mariages sont composés d'une personne née à l'étranger.

C'est à partir de ce travail d'analyse, de concept et de contexte que les membres de la M.I.E. ont communément adopté une définition de l'interculturalité comme étant une démarche qui consiste, d'une part, à valoriser la diversité des cultures présentes dans la Capitale et, d'autre part, à favoriser leur dialogue et leur interaction dans la perspective d'une meilleure cohésion sociale. Sa finalité n'est pas seulement d'assurer la coexistence des cultures, mais de les amener à se comprendre et à interagir de manière féconde, en favorisant le partage d'un socle commun en constante évolution.

La deuxième partie du rapport a porté sur l'évaluation des politiques publiques parisiennes. 10 secteurs ont été étudiés. Elle a également porté sur l'identification de bonnes pratiques associatives, ou encore sur des expériences innovantes d'autres collectivités françaises et européennes. Les interventions des personnes auditionnées et les rencontres de terrain ont permis à la M.I.E. de dresser un bilan des actions interculturelles à Paris dans plusieurs domaines d'activités, en mettant en lumière leur finalité comme levier en faveur de l'inclusion, de la participation et de l'attractivité de Paris.

Trois secteurs sont à distinguer tout particulièrement. La culture, d'abord, et ses multiples acteurs et actions culturelles valorisant et favorisant l'expression de la diversité culturelle, sa mémoire et son patrimoine, en soulignant, comme bel exemple, les nouvelles structures de la médiathèque et le centre hip-hop dans le Forum des Halles, l'intervention sociale et l'accueil des migrants avec les aides de traducteurs pour la facilitation de la relation entre migrants et agents d'accueil au centre de la Chapelle, ou dans le cadre de l'accueil des mineurs isolés. Les exemples sont multiples et nombreux dans différents domaines que vous pouvez, mes chers collègues, consulter dans ce rapport.

Pour conclure, la M.I.E. nous propose dans son rapport 100 préconisations s'articulant autour de 9 points touchant à plusieurs secteurs. Pour en citer quelques exemples, je citerai que la M.I.E. a préconisé la création d'une charte pour un Paris interculturel et d'un label identifiant et promouvant les projets d'établissements et d'associations qui s'engagent dans une démarche interculturelle. La M.I.E. se doit de s'inspirer aussi des bonnes pratiques des autres collectivités, qu'elles soient françaises ou européennes. L'audition des responsables de la stratégie interculturelle de Barcelone a d'ailleurs été une véritable source d'inspiration pour la M.I.E.

J'ai le plaisir d'informer notre Assemblée que ce rapport et ses 100 préconisations ont été adoptés à la majorité des membres de la M.I.E., les membres de la droite souhaitant voter contre les préconisations du rapport. Pour prendre connaissance des préconisations de chacun des groupes politiques, nous avons fait le choix d'intégrer leur contribution dans l'annexe de ce rapport, précisant que le groupe les Républicains n'a pas souhaité présenter de préconisations, mais une proposition de préambule qui figure également dans l'annexe, conformément au vote de la majorité des votes des membres de la M.I.E.

Enfin, Paris étant membre, depuis peu, du réseau des cités interculturelles du Conseil de l'Europe, la responsable de ce réseau, que nous avons également invitée, a pu consulter ce rapport et espère que Paris, très

prochainement, jouera un rôle de leader européen dans le réseau des villes interculturelles, Paris méritant bien d'être un modèle de ville qui lutte contre le populisme et le nationalisme qui, malheureusement, s'étendent de plus en plus en Europe.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, Madame ATALLAH.

La parole est à Mme Nathalie FANFANT, rapporteure de la M.I.E., pour le groupe les Républicains.

Mme Nathalie FANFANT. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, le Conseil de Paris a voté en septembre dernier, sur proposition du groupe Ecologiste de Paris et du groupe Socialiste et apparentés, la création de la M.I.E. sur le thème "Paris, ville interculturelle : liens, pratiques et politiques publiques". Ce sujet faisait consensus et venait en corollaire du statut de ville monde de notre ville. Il nous semblait que c'était là l'opportunité d'apporter de la valeur ajoutée aussi bien à la politique qu'aux politiques publiques.

Durant six mois, nous avons pu auditionner plus de 80 intervenants, tous plus intéressants les uns que les autres. C'est pour moi l'occasion de mettre en lumière l'implication des services et de féliciter et remercier notamment Nathalie POPADYAK, chef de la mission information, et son adjoint Michel DES BOSCS, ainsi que Marianne MOULY et les stagiaires qui nous ont accompagnés et ont organisé les auditions et les visites de terrain. C'est également l'occasion de remercier Marie ATALLAH, qui a présidé cette M.I.E., ainsi que tous les collègues élus qui ont participé avec enthousiasme.

Certaines auditions ont été plus marquantes que d'autres. Je pense notamment à celle d'Irena GUIDIKOVA, directrice du programme "Villes interculturelles" du Conseil de l'Europe, une personnalité solaire, proposant une vision de l'interculturalité, que je cite : "les pouvoirs publics peuvent donc agir pour favoriser les interactions culturelles et les accompagner pour qu'elles produisent dans leur respect mutuel et débouchent sur la vision d'un avenir partagé. Ils doivent également être disposés à revoir leur mode de fonctionnement pour mieux tenir compte de la diversité de la population, tout en préservant les valeurs fondamentales que sont la démocratie et le respect de l'Etat de droit".

Mais Brice HOMS et Jacob DESVARIEUX, dans un registre artistique, nous ont également donné une vision de l'interculturalité qui s'appuyait sur une expérience très riche du monde, puisque l'un et l'autre en ont fait plusieurs fois le tour pour porter la culture française, l'enrichir à partir des autres cultures et enrichir les autres cultures à partir de la leur.

Malheureusement, nous avons vu aussi se profiler une forte politisation dans les choix d'un grand nombre d'intervenants, à notre grand regret. Ces choix étaient-ils orientés ? La suite des événements l'a confirmé. Quand un intervenant entrait en dissonance, inattendue évidemment, avec le positionnement politique de la présidence, son intervention était minorée. Je prends l'exemple de l'intervention de Michel WIEVIORKA, qui dit - je cite : "j'étais du côté d'un multiculturalisme tempéré, mais je vois bien aujourd'hui que cette position est fragile, car quoi que l'on en dise, elle risque de figer les différences de culture ; elle risque de vouloir des interlocuteurs qui incarnent des différences. Il arrive un moment où l'on accepte cette représentation de la société et de la ville, où les difficultés commencent, parce que si j'ai reconnu un groupe, je dois bien lui donner les signes de la reconnaissance".

En filigrane, nous avons eu le sentiment que l'interculturalité devenait un prétexte à un contrôle du vote, ce qui pour nous n'est pas acceptable. Vous ne pouvez confisquer le point de vue des intervenants au bénéfice de la politique politicienne. Ce travail réalisé devait et doit toujours servir à créer de la valeur ajoutée sur notre socle commun, et non s'y substituer. C'est là qu'est notre discord, et il est bien dommage que les interventions les plus intéressantes, mais sans doute moins simplistes et moins clientélistes, n'aient pas influencé les préconisations.

A ce titre, notre groupe a souhaité, pour la transparence et par honnêteté vis-à-vis du Conseil et des lecteurs, qu'il y ait un préambule stipulant nos divergences de vue. Ce préambule ne remettait nullement en cause l'énorme travail réalisé durant ces mois. A notre grande surprise, le principe même nous en a été refusé par les autres groupes. De quoi avaient-ils peur ? Que des lecteurs attentifs perçoivent le clientélisme sous-jacent ? Mais en fait, le rejet de ce préambule n'est que l'aveu criant d'un sectarisme qui se veut déguisé en universalité.

Tout cela, Madame la Maire, nous a amené, à notre corps défendant, à faire le choix de ne pas venir vous présenter ce rapport la semaine dernière, et à faire le choix aujourd'hui de voter contre.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame FANFANT.

Je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET, première oratrice pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Juste avant de faire mon intervention, je trouve cela quand même très curieux de la part de Mme FANFANT, puisque son préambule visait à justement préempter la conclusion du rapport qui, pourtant, faisait consensus.

Madame la Maire, mes chers collègues, le score heureusement faible du Front National à Paris témoigne d'une grande réussite de notre Ville à faire vivre une cohésion sociale enrichissante pour toutes et tous. Les Parisiennes et les Parisiens sont en effet riches de la diversité culturelle de notre territoire. Nous pouvons être fiers de vivre dans une ville qui n'accorde aucun crédit à la hiérarchisation des cultures et à la haine de l'autre. Il n'y a pas d'autres à Paris, il n'y a que des Parisiennes et des Parisiens qui interagissent au quotidien par leur curiosité et leur ouverture sur le monde.

Les cultures ne sont pas superposées, elles ne sont pas parallèles les unes aux autres. Non, à Paris, les cultures se mélangent, se brassent et s'embrassent. C'est ce qui définit la singularité de Paris, tout en marquant sa mondialité. Le Parisien est Parisien parce qu'il n'est jamais seulement Parisien. Tout cela est possible par la conception d'une politique publique inclusive. L'inclusion est fondamentale pour faire exister le "vivre ensemble" et la diversité culturelle, mais la réussite de ce projet commun tient effectivement à une volonté politique forte de mettre en place les conditions de possibilité d'un accueil à la hauteur de la difficulté que représente la vie nouvelle dans un pays étranger.

Par exemple, l'apprentissage de la langue permet d'être plus autonome dans sa vie quotidienne et dans la construction de son parcours professionnel. On le sait, le Français est "la", sinon l'une des langues les plus difficiles à apprendre au monde. Nous devons donc mettre tous les moyens pour que son apprentissage soit possible. Aussi, nous devons être vigilants à toujours interpeller le Rectorat sur les classes d'accueil des migrants en écoles, collèges et lycées, qui ont tendance à être fermées.

Dans le documentaire de Julie BERTUCCELLI "la Cour de Babel", on voit clairement que la barrière de la langue est un facteur d'isolement dès l'enfance, non pas que tous les étrangers devraient parler uniquement en français, mais ils devraient au moins en avoir la possibilité.

De même, la question des A.S.L. est très importante, mais les nouveaux critères des subventions de la "politique de la ville" en 2018 ne rémunéreront plus les associations et centres sociaux sur les mêmes conditions. Aussi, les étrangers présents depuis plus de cinq ans sans contrat d'intégration vont être fortement pénalisés. La mixité sociale et scolaire est un élément fondateur du "vivre ensemble" et de l'ancrage de la diversité culturelle. Par le logement, l'école, l'ensemble des services publics, on crée ainsi des quartiers aux multiples couleurs et saveurs, aux multiples langues, aux traditions diverses, dans le respect de toutes et tous. De nombreuses associations et centres jouent un rôle clé dans ces quartiers et participent de la vie citoyenne. Je les félicite d'ailleurs pour ce travail de terrain qu'ils exercent avec peu de moyens, mais toujours beaucoup de passion.

Nous devons donc sans cesse nous repencher sur nos pratiques, nos politiques publiques et veiller à l'inclusion et à la mise en œuvre de toutes les possibilités d'apprentissage. Chacune et chacun doit pouvoir trouver sa place dans la société, et bien sûr y compris à Paris.

Vous l'aurez compris : je ne pense pas que l'interculturalité de Paris s'impose d'en haut. Je pense au contraire qu'elle se construit au plan local, par le quotidien, mais aussi par des pratiques extrascolaires, sportives, culturelles, par des ateliers qui permettent de découvrir et de se découvrir, par des services de proximité qui permettent de partager des habitudes et qui conduisent à créer de l'entraide par des amitiés qui se nouent dès l'école. Tout ceci n'est possible que grâce à une volonté politique.

Je salue à ce titre les très réussis ateliers de la République à l'initiative de mon amie et collègue Danièle PREMEL dans le 18e. La démarche à laquelle nous tenons est en effet celle de l'éducation populaire, et nous devons travailler à la développer toujours plus en lien avec les associations et les habitants. J'espère donc que les préconisations et conclusions de cette M.I.E. pourront être mises en œuvre le plus rapidement possible.

Et pour terminer, je voudrais revenir sur un point sensible, sur une traditionnelle promesse de campagne qui ne voit jamais le jour, à notre grand regret : le droit de vote des étrangers. On pourra faire toutes les préconisations et toutes les politiques culturelles possibles, il n'en reste pas moins que pour qu'une ville soit réellement interculturelle, elle a besoin que l'ensemble de ses habitantes et habitants puissent en définir l'orientation politique. Inclure lesdits étrangers dans le processus démocratique et citoyen est une clef indispensable pour cette réussite. Il semble que nous devions encore attendre, mais tout dépendra de la majorité parlementaire.

Je vous remercie.

(M. Mao PENINO, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Didier GUILLOT, ensuite à Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.

M. Didier GUILLOT. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, tout d'abord, permettez-moi, au nom de mon groupe, de remercier l'ensemble de l'équipe qui a mené cette M.I.E., notamment Nathalie POPADYAK, mais également les deux co-rapporteuses, Mmes FANFANT et ATALLAH, même si c'est vrai que cela n'a pas toujours été simple, et ce qu'on vient d'entendre ne fait que résumer l'ambiance que nous avons eue dans cette M.I.E.

La tolérance, le dialogue interculturel et le respect de la diversité sont plus indispensables que jamais dans un monde où les peuples sont plus interconnectés que jamais. Cette phrase prononcée par Kofi ANNAN résume à elle seule la philosophie des travaux de la M.I.E.

Nous le savons tous, l'attractivité et le dynamisme de notre ville passent par la mise en place d'une politique inclusive pour tous. Alors que les villes du XXI^e siècle sont interculturelles, ce serait se voiler la face que de ne pas embrasser cet état de fait. Paris est une ville monde. Des citoyens du monde entier viennent visiter notre ville, pour y travailler, pour étudier, pour chercher, pour s'y installer pour un temps et même aussi pour s'y réfugier. La diversité culturelle parisienne, réelle et ancienne, doit être prise en compte.

Une culture n'est jamais quelque chose de monolithique, d'unilatéral, de figé. Ses contours sont flous, elle est traversée par de multiples différences, voire par des conflits internes et elle évolue en permanence. C'est pourquoi nous devons constamment veiller à ce que l'action publique appuie le partage et la réciprocité des échanges, garantisse le respect des convictions et de l'identité de l'autre, ainsi que le respect des lois et des valeurs que fonde notre République.

En ce sens, une ville interculturelle doit contribuer à une meilleure émancipation de chacun à travers la connaissance de soi et de l'autre. Cette approche ne doit pas amener à une essentialisation des citoyens ou de leur culture, quelle que soit leur origine.

C'est pourquoi les élus de notre groupe refusent toute forme de communautarisme, modèle d'organisation qui s'oppose à la nécessité de l'émancipation individuelle. J'ajoute que notre débat public depuis quelques années a beaucoup trop tendance à confondre approche culturelle et dimension culturelle.

Or, l'une est vecteur d'émancipation et de richesse ; l'autre peut au contraire être synonyme d'enfermement.

Je reprendrai ici la citation d'Octavio Paz, "toute culture naît du mélange, de la rencontre, des chocs. À l'inverse, c'est de l'isolement que meurent les civilisations".

Paris doit parallèlement veiller à produire des politiques qui dépassent les incompréhensions qui sont des sources de blocage, qui participent au processus d'intégration, qui répriment toute forme d'intolérance. C'est le sens des préconisations faites par notre groupe dans le cadre des travaux de cette M.I.E.

Alors que se développent des discours de violence et de haine, nous en sortons très précisément, nous venons redonner confiance dans la coopération et le dialogue. Redonner du sens à la culture de la tolérance, aider les femmes et les hommes à reprendre la maîtrise de leur destin contre les incertitudes, contre les catastrophes, contre les conflits, c'est le cœur même de la résilience. Car oui, l'interculturalité est source d'opportunités importantes pour tous.

Mais il faut apprendre à vivre dans la diversité, cela ne va pas toujours de soi. Il faut des outils, des politiques et des valeurs adaptés.

Notre administration doit constamment veiller à se montrer ouverte aux innovations pour la gestion des relations interculturelles. Aujourd'hui, nous pensons que l'administration peut mieux intégrer cette donnée dans ses actions. A propos d'innovation, je dois dire qu'en tant que président de "Paris&Co", je me réjouis de ce que nous avons pu entendre notamment en écoutant certaines "start-up", particulièrement celle du 18^e, "Kialatok", qui a été appréciée, je crois, dans nos auditions sur l'innovation en matière d'interculturalité autour du partage de la nourriture, notamment dans le 18^e.

Les préconisations de la mission sont nombreuses, diverses, car le sujet de l'interculturalité est vaste. Il touche autant à l'intégration, au soutien du tissu associatif qu'aux pratiques de l'administration. L'étendue du sujet a d'ailleurs été une difficulté pour la M.I.E, c'est pourquoi il nous faut continuer à travailler sur ce sujet, mieux le discerner, avoir une approche qui va aussi vers le concret et le quotidien des habitants de notre ville.

Nous pensons que la définition de critères objectifs d'évaluation est un préalable à toute politique interculturelle. Plus globalement, pour construire une ville interculturelle, nous avons besoin d'éducation, de connaissance, de conscience. La connaissance de l'histoire donne des repères pour le présent. Nous devons impérativement donner aux femmes et aux hommes, en particulier aux jeunes citoyens, de nouvelles compétences pour appréhender cette diversité, des connaissances pour répondre à ceux qui cherchent à détourner l'histoire et la religion.

Au nom d'un humanisme du XXI^e siècle qui combat la peur et la tolérance, les élus de notre groupe ont approuvé les recommandations de cette M.I.E. et soutiennent le vœu déposé par la majorité.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, les travaux engagés dans le cadre de la M.I.E interculturelle ont été riches d'enseignements. Nous pensions, naïvement peut-être, que nous partagions la conviction qu'il existe une culture française diverse, plurielle mais bien réelle, parisienne aussi. Nous avons fait le constat d'une divergence entre nous.

Le cycle de réflexion qui a été mené révèle avec clarté la politique culturelle qu'une partie de votre majorité souhaite mener à Paris, et elle porte un nom. C'est un nom que l'on a tendance à servir pour un rien ces temps-ci, mais il prend ici tout son sens. Je vous le dis d'emblée. Si vous suiviez les recommandations du rapport, vous choisiriez d'encourager et financer une politique communautariste. Car c'est comme cela que l'on caractérise le fait d'attribuer des enveloppes non pas au titre d'un projet, d'une discipline, d'une forme artistique, d'un lieu, mais au nom d'une identité culturelle, sous couvert d'une différence.

Cela, vous le justifiez au nom d'une certaine lecture du principe d'ouverture de la ville, mais c'est en réalité une assignation à résidence identitaire - et c'est une faute - mais aussi une erreur factuelle. D'une part, car aucun Parisien ne se définit uniquement par son origine, et d'autre part, car la très grande majorité d'entre nous est riche de plusieurs.

Personne n'a le droit d'assigner à résidence identitaire, parce qu'en France nous respectons une valeur cardinale qui s'appelle la liberté, et que l'auto-détermination est un principe et non un luxe. C'est donc faire un terrible procès en fermeture d'esprit aux Parisiens que de les envisager incapables de vivre ensemble dans le respect de leurs différences.

Nous avons tous plusieurs cultures et nous devons valoriser cette réalité pour pouvoir en faire ensemble une force. Pour apprécier cette diversité, nous devons apprendre à estimer notre exception française à sa juste valeur. Cette culture qui s'exporte, qui se célèbre dans notre propre langue aux quatre coins de la planète. Dire cela, c'est estimer la culture française et le creuset qu'elle représente. C'est vouloir valoriser sa consistance. Ce n'est pas nier l'existence d'autres cultures sur le sol français ni même les mettre en opposition les unes aux autres. C'est aussi valoriser le fait que notre culture commune est le fruit de métissages témoignant des aventures plus ou moins heureuses de notre trépidante histoire de France.

C'est d'ailleurs parce que nous sommes français, parce que nous vivons dans un pays qui a toujours accueilli les personnes en quête d'un refuge, d'une terre ou d'un destin, que nous ne pouvons accepter la politique culturelle que vous souhaitez imposer à Paris.

Nous avons toujours valorisé le dialogue entre les cultures, car s'en tenir à son groupe d'appartenance, c'est se recroqueviller sur des identités héritées et absorbées telles quelles.

Sans esprit critique, sans possibilité d'émancipation individuelle, la culture ne peut pas jouer son rôle naturel. Quel dommage, puisque c'est avant toute chose la clef vers l'autonomie, un refuge donc, autant qu'un défi. C'est aussi un choix, et c'est là que le bât blesse. Une lecture du monde que l'on construit en additionnant en conscience les influences, en choisissant pour soi et pour les autres sa propre identité. La définition de l'interculturalité est la suivante : c'est l'ensemble des relations et interactions entre des cultures différentes générées par des rencontres ou des confrontations qualifiées d'interculturelles. Cela n'est pas un manifeste pour subventionner n'importe quoi au prétexte de la sauvegarde de particularités culturelles.

Non, l'interculturalité, cela devrait plutôt être un encouragement à se considérer et s'apprécier tel que l'on se construit. C'est en construisant des digues que l'on recroqueville les individus sur eux-mêmes. C'est en se différenciant à l'excès que l'on provoque la rancœur et la haine.

Mes chers collègues, pour permettre un réel dialogue entre les cultures à Paris, à partir de notre socle commun, plutôt que de segmenter les énergies en différenciant les identités culturelles, unissez les particularités pour libérer les personnes.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Fadila MÉHAL, ensuite à Mme Nathalie MAQUOI.

Mme Fadila MÉHAL. - Monsieur le Maire, Madame la Présidente de la M.I.E., Madame la rapporteure, chers collègues, au nom de mes collègues du groupe UDI-MODEM, je voudrais remercier l'ensemble des agents et intervenants qui ont œuvré pendant ces 6 mois lors des travaux de cette M.I.E.

Je voudrais remercier également Marie ATALLAH, Présidente de la Mission, ainsi que Nathalie FANFANT, rapporteure, pour leur implication et leur recherche permanente du consensus.

Pour le groupe UDI-MODEM, l'interculturalité est une démarche dans laquelle est respectée et valorisée la diversité culturelle, qu'elle soit collective ou individuelle. Ce respect et cette valorisation s'appuient toutefois sur un socle commun constitué de valeurs, de règles, de concepts qui permettent de maintenir l'unité et la cohésion de notre Nation, et aussi de garantir l'ordre public dans un Etat de droit. Ce socle commun est constitué, en premier lieu, par notre langue, le français, et par les valeurs républicaines que vous connaissez tous et qui fondent notre pacte social, la liberté, l'égalité, la fraternité, mais aussi la laïcité.

En dehors de cette matrice commune, pour nous, l'interculturalité n'interdit rien. Elle n'impose rien. De par sa nature même, elle implique dialogue, échange, liberté, réciprocité, sans prétendre imposer, sans discriminer, sans hiérarchiser. La démarche interculturelle a pour vocation de construire, nous l'avons dit, une culture commune, partagée, évolutive, jamais figée, qui ne s'impose pas comme un tout, mais comme un bien commun dans lequel chaque individu est libre de puiser ce qu'il estime lui correspondre et ce qui peut l'enrichir, et cet enrichissement est toujours réciproque.

La M.I.E. sur l'interculturalité a essayé, dans un premier temps, de définir les concepts qui nous interrogent, qui nous interrogent même de façon très lourde dans notre actualité : l'intégration et ses processus, le multiculturalisme, l'assimilation, le communautarisme, le communautaire, les identités personnelles ou collectives. Ces notions s'imbriquent, se mélangent, se confondent, s'opposent parfois, et font l'objet de débats qui mériteraient d'être encore mieux approfondis, et parfois mieux circonscrits.

Ainsi, dans ce vaste champ de l'interculturalité, faute de temps, nous n'avons pas pu l'appréhender de façon exhaustive. Nous avons exclusivement envisagé l'interculturalité comme une dynamique d'intégration en lien avec les problématiques migratoires. Cela explique peut-être pourquoi nous en débattons au sein de la 4e Commission. En tant que présidente de la 2e Commission culture, je regrette en effet que la dimension culturelle n'ait pas été assez, me semble-t-il, assumée.

Ainsi, de nombreux sujets n'ont pas été abordés. Je prendrai deux exemples. Tout d'abord, peut-on parler de l'interculturalité sans aborder la question de la globalisation culturelle ? La France, et c'est un exemple, est le deuxième consommateur au monde de "mangas". En 2014, les "Comics" américains représentaient 10 % des ventes de la bande dessinée, et l'on compte beaucoup d'auteurs, d'artistes français qui tendent de réinterpréter cette culture globale. Cela aurait mérité, avec d'autres exemples, de plus grands développements. Mais faute de temps, nous avons dû faire des choix axés sur la dimension sociale, éducative et socioculturelle de l'interculturalité.

Deuxième aspect très important qui a été volontairement passé sous silence, c'est la question du fait religieux. Beaucoup de villes européennes auditionnées lors de cette M.I.E. ont souligné la dimension culturelle du fait religieux et de l'emprise de plus en plus importante du religieux dans l'espace public et dans les identités personnelles. Il nous semblait que justement, la M.I.E. aurait pu être un cadre approprié pour un débat apaisé et dépolitisé sur cette question.

D'ailleurs, nous sommes un peu étonnés d'avoir dû insister beaucoup pour faire, par exemple, mention de la question de la pratique religieuse dans la partie consacrée à l'Institut des cultures d'Islam dont ce fut pourtant l'essence même du projet que d'expérimenter une cohabitation entre le culturel et le cultuel. La question du dialogue interculturel interreligieux n'a pas été, par exemple, abordée alors qu'il aurait été intéressant, je dirais même vital, de souligner combien la laïcité nous permet d'aborder le fait religieux dans sa dimension culturelle, comme un champ à respecter dans sa neutralité, mais aussi et surtout, comme un bouclier pour se prémunir du prosélytisme et des tentatives d'instrumentalisation du religieux avec ce fléau que nous connaissons en France, mais aussi à Paris, qui donne lieu à un retour à l'obscurantisme et à la mise en cause des droits des femmes.

Ce prisme de l'interculturel en lien avec le processus d'intégration n'a pas non plus permis d'avoir un débat approfondi sur le plurilinguisme. Les débats que nous avons eus n'ont quasiment porté que sur la question des langues dites d'origine, alors même qu'il s'agit d'un enjeu éducatif et culturel qui va bien au-delà. Ainsi, nous regrettons que notre proposition de soutenir le rétablissement des classes bilingues européennes n'ait pas été reprise.

Pour le groupe UDI-MODEM, la maîtrise du français au sortir de l'école primaire de tous les élèves doit être une priorité absolue, tant il est vital que chacun puisse communiquer avec d'autres dans les meilleures conditions. Je voudrais signaler aussi les préconisations de notre groupe qui n'ont pas été reprises, mais aussi celles pour lesquelles nous avons une forte opposition.

Par exemple, il a été dit qu'il fallait définir un comité de pilotage pluraliste et un service de la Ville pour mettre en œuvre cette charte, avec les élus concernés de l'Exécutif. A lire l'intitulé, seuls les élus de l'Exécutif participeront à la rédaction de cette charte. Qu'en sera-t-il des autres groupes politiques, et notamment ceux de l'opposition ? Pour ne pas être trop longue, pour toutes ces raisons, parce que nos préconisations n'ont pas été prises en compte, parce que nous nous opposons à certaines préconisations, tout en reconnaissant la qualité mais la partialité du rapport, nous nous abstenons sur la totalité du rapport.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Nathalie MAQUOI, puis à Mme Anne SOUYRIS.

Mme Nathalie MAQUOI. - Mes chers collègues, comme l'a dit Mme la Maire en introduisant ce débat, notre Conseil a pris la décision de créer, il y a quelques mois, la 4e Mission d'évaluation de la mandature, consacrée à Paris, ville interculturelle, avec deux objectifs. Tout d'abord, dresser un état des lieux des pratiques interculturelles à Paris et dans ses quartiers ; ensuite, formuler des préconisations pour perfectionner, promouvoir l'interculturalité dans nos politiques publiques.

Que ce soit du point de vue du bilan ou des perspectives données, le travail de la M.I.E. a été productif avec une centaine de recommandations proposées. Merci donc à tous ceux et celles qui auront contribué à ce travail et à ces résultats, les agents de la Mission Information Expertise, les 81 experts et personnalités auditionnés, les responsables d'établissement qui nous ont reçus, les maires d'arrondissement qui ont répondu à notre questionnaire, et bien sûr l'ensemble des élus et des collaborateurs qui ont participé aux travaux, au titre de leur groupe politique.

Pendant six mois, par des travaux de la M.I.E., nous avons pu mieux connaître la richesse de la diversité culturelle présente à Paris ainsi que la multiplicité des liens, des interactions tissées entre les habitants, qui permettent à Paris d'être une ville monde. Nous avons pu constater l'apport des cultures diverses, apportées au fil du temps par les nouveaux arrivants, indépendamment du lieu d'où ils viennent. Par ce dialogue, cet échange parfois complexe, cette cohabitation, se construit progressivement la nécessaire cohésion sociale entre des individus divers.

Je vais donc essayer de vous réexpliquer le fond du travail de la M.I.E., notamment à la Présidente du groupe les Républicains, parce que j'ai l'impression, en vous écoutant, que vous n'avez pas dû vraiment lire ni le rapport ni les préconisations.

Simplement une remarque : je crois que, dans ce que vous érigez comme étant la culture française, il y a aussi la raison, le rationnel, l'exercice critique qui part de ce que l'on lit et pas de ce que l'on invente pour justifier un pseudo vote au final.

L'interculturalité est une démarche utile pour réfléchir et mettre en œuvre des politiques publiques. Ces dernières années, de nombreuses villes européennes ont constaté l'échec à la fois des modèles d'assimilation ou de communautarisme. Un peu partout en Europe, des élus, des associations, des citoyens, par exemple à Berlin, à Barcelone, à Londres, confrontés aux mutations économiques, sociales et urbaines de leur métropole, ont recherché un nouveau modèle de vivre ensemble par l'observation d'expériences ensuite mises en musique.

Ces réflexions se sont traduites par la mise en place d'un réseau européen de cités interculturelles auquel Paris a adhéré. De quoi parle-t-on quand on parle d'interculturalité ? Tout d'abord, de participation à la vie de la Cité. Une politique interculturelle part du postulat que le citoyen est acteur et pas seulement réceptacle des politiques mises en œuvre. Ainsi, la carte citoyenne donnée à tout habitant de Paris, peu importe sa nationalité, son âge, sa date d'arrivée dans notre ville, est un excellent outil d'inclusion. Nous proposons d'en étendre les droits, le potentiel qu'elle porte pour le détenteur, pour se sentir pleinement participant à une communauté.

Une politique interculturelle est aussi une démarche de mise en réseau. Elle propose de dépasser la simple entrée par thématique pour répondre aux enjeux d'un territoire, pour favoriser la prise en compte globale, le partenariat entre différents acteurs.

Cette mise en réseau est déjà à l'œuvre dans de nombreux quartiers de Paris. Par exemple, de nombreux établissements culturels construisent des projets communs avec des centres sociaux, des clubs de prévention, des associations, des citoyens d'un même territoire.

Nous pensons qu'il faut accompagner encore davantage ces démarches partenariales, porteuses de rencontres riches, où chacun fait un pas de côté pour mieux se rencontrer. C'est l'esprit - pour reprendre l'exemple des projets culturels - de la notion de droit culturel.

Enfin, une politique interculturelle accorde toute sa place aux populations les plus fragiles qui souvent ne se sentent pas légitimes à intervenir dans le débat public, pas légitimes à participer au processus de décision, soit parce qu'elles sont étrangères, nouvellement arrivées, soit parce que la précarité dans laquelle elles vivent abîment leur confiance dans la mise en place à prendre dans un projet commun.

Nous préconisons donc, pour rendre plus visible la démarche interculturelle de Paris, pour l'approfondir au service d'un projet municipal dont le cœur est une ville bienveillante, de développer des outils transversaux. Tout d'abord, une charte élaborée, par exemple, au sein des Conseils des générations futures - vous voyez, Madame MÉHAL, que ce n'est pas du tout juste les élus de l'Exécutif - permettant ainsi de créer un label pour des projets, des associations, des équipements s'inscrivant dans la démarche interculturelle.

Ensuite, développer au sein de notre collectivité des formations à la démarche interculturelle pour les agents, quel que soit leur secteur d'intervention.

Il y a dans les nombreuses préconisations faites par la M.I.E., dont l'essentiel a été l'objet d'un consensus, la possibilité pour l'Exécutif de trouver des propositions concrètes à mettre en œuvre, soit de façon transversale, soit dans un secteur particulier pour renforcer la démarche interculturelle de Paris. Nous avons confiance dans le fait que le travail de cette mission contribuera au projet de ville bienveillante incluant toutes les populations portées depuis maintenant trois ans.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Anne SOUYRIS. Ensuite, ce sera Danielle SIMONNET.

Mme Anne SOUYRIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, présenter ce rapport intitulé "Paris ville interculturelle" quelques jours après avoir évité le pire pour notre démocratie n'est évidemment pas anodin.

Les résultats de cette élection présidentielle confirment l'importance d'une telle démarche, une démarche positive qui démontre, une fois de plus, qu'à la fois, la diversité culturelle est une richesse dont chacun et chacune tire bénéfice, mais aussi que, malheureusement, n'être pas Français ou de culture française est encore un handicap sérieux en France. Eh, oui, il faut bien le dire, même à Paris !

A Paris, bien sûr, les résultats du Front National sont largement en dessous de la moyenne nationale, mais faut-il considérer qu'il s'agit là d'un électorat résiduel du Front National ou bien que nous ne serons satisfaits que lorsque ce parti antirépublicain fera des scores proches de 0 ?

Les écologistes, vous vous en doutez, penchent pour la deuxième option car, oui, le score du FN est faible à Paris alors même que notre ville est la plus multiculturelle de France. Cette réalité souligne l'importance d'un discours politique transparent et assumé qui touche aux sujets les plus sensibles, les plus profonds qui soient, comme notre culture d'origine.

Un autre exemple a trait à l'accueil des réfugiés, sujet ô combien polémique. En 2015, lors d'un rendez-vous que nous avons sollicité en tant qu'élus écologistes, le Préfet de Région nous a expliqué qu'il ne souhaitait pas s'exprimer publiquement sur la création effective de nouvelles places d'hébergement pour les réfugiés afin - je cite : "de ne surtout pas faire le jeu du FN". Classique de la stratégie du faire un peu sans dire qui, de mon point de vue, est une grave erreur pour combattre la montée du Front National.

Le silence et les louvoiements, qui n'ont jamais été la stratégie de la majorité parisienne mais trop souvent celle d'un État frileux, entretiennent, "de facto", la peur et la suspicion, laissant toute la place à un discours réactionnaire et xénophobe.

A Paris, même s'il reste encore beaucoup à faire, nous avons adopté une stratégie d'accueil de migrants et un discours politique ferme sur ce sujet. Nous devons agir tout aussi courageusement en faveur de l'interculturalité, et c'est le sens des préconisations de la M.I.E. que Marie ATALLAH vient de présenter.

Derrière les 100 préconisations de la M.I.E., un fil rouge se dessine, celui de mettre un "s" à culture, d'élargir notre dynamique interculturelle pour que tout enfant non francophone puisse trouver à Paris un écho à sa culture, une fierté de venir d'où il vient, d'être ce qu'il est, mais aussi de lui permettre d'avoir toute sa place, exactement comme tout enfant français, donc de lui donner tous les outils pour son intégration dans la société et lui permettre de devenir ce qu'il veut.

Ainsi, le vote des Républicains contre les préconisations issues de cette mission nous semble correspondre à un double contresens. Nous le regrettons car cette décision ne correspond pas à l'état d'esprit qui a animé les membres de la M.I.E., toutes tendances confondues, lors de ces travaux.

Nous le regrettons d'autant plus que l'opposition semble, une fois de plus, faire le choix du refus de l'altérité et du dialogue ; comme le stipulait le préambule proposé par le groupe des Républicains et refusé par la majorité de la M.I.E., le choix de l'assimilation.

Ce sont des tentations identitaires particulièrement regrettables, car oui, il est de notre devoir de fraternité de donner à toutes celles et à ceux qui se trouvent sur le sol parisien, en commençant par les enfants, la capacité de vivre ensemble, qu'ils soient de n'importe quel pays du monde, de n'importe quelle culture. Il ne doit plus y avoir d'école, de quartier, de lieu public où certains puissent simplement penser que leur origine culturelle et sociale est une voie sans issue.

Ainsi, avons-nous souhaité, à l'issue de la mission, mettre l'accent sur l'apprentissage des langues, des écritures et des cultures différentes dans tous les lieux régis ou subventionnés par la Ville. Activités périscolaires, organismes culturels, structures de jeunesse et services publics, partout valoriser et accentuer ces politiques de renforcement des liens interculturels, partout favoriser également les initiatives œuvrant à l'inclusion sociale, en commençant par les quartiers "politique de la ville".

Par exemple, à l'instar de ce que d'autres grandes métropoles européennes ont mis en place, nous devons développer un module de formation de médiation interculturelle pour former les agents de la Ville à prendre en compte la diversité des usagers, des services publics au niveau de l'accueil et de l'accès au droit.

Nous appelons enfin de nos vœux un moment festif interculturel partout dans Paris pour nous rappeler que Paris est ces 110 nationalités et que nous en sommes fiers ensemble.

Quels que soient les débats qui ont émergé pendant la tenue de cette mission, je vous remercie de ce travail commun et compte sur notre intelligence collective pour le mettre en œuvre dès les mois qui viennent afin que chacune et chacun trouve sa place à Paris, quel que soit là d'où il ou elle vient.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Danielle SIMONNET a la parole. Ensuite, ce sera François-David CRAVENNE.

Mme Danielle SIMONNET. - De 2001 à 2008, j'étais adjointe au maire du 20^e arrondissement et je faisais chaque année, le 14 juillet, la fête de la République laïque et métissée. Cette manifestation était organisée avec le Conseil de la citoyenneté des habitants non communautaires, avec de nombreux stands, d'associations et, en même temps, il y avait une programmation musicale dans le kiosque.

La première année, l'adjoint à la Culture avait voulu proposer une programmation "culture du monde". Finalement, on avait travaillé avec une programmatrice culturelle du "Batofar" et nous avons opté pour une programmation transculturelle : nous avons à la fois du jazz "manouche", mêlant de l'afro jazz, du rock alternatif inspiré de rythmes latino-américains et africains. Nous étions dans le choix du transculturel.

Je vous donne cet exemple concret pour vous illustrer que soit nous sommes en capacité de montrer que nous sommes en faveur de ce qui émancipe la trans-culturalité, soit nous sommes en faveur de ce qui enferme et assigne à résidence, qui serait donc l'enfermement communautarisme.

Il faut faire attention à la façon dont on interprète le mot "interculturel" car je sens bien qu'il existe deux interprétations. Je lui privilégie le terme de "transculturel" qui permet, justement, l'ensemble des créations artistiques et culturelles qui se "désenferment", qui décloisonnent la culture. La culture émancipe quand elle décloisonne.

Une culture du monde qui serait considérée comme enfermée sur elle-même, sur un passé inaliénable, c'est une culture morte. Nous ne voulons pas de cultures mortes, nous voulons des cultures qui vivent et qui nous émancipent.

Plus nous avons une multitude de sentiments d'appartenance réelle ou supposée, plus nous avons d'interactions groupales, plus nous avons des chances de nous émanciper de tout enfermement déterministe.

L'enjeu de la ville, c'est quoi ? C'est soit une ville qui permet justement de renforcer l'ensemble de ces interactions sans hiérarchie et elle peut donc émanciper, soit une ville qui se soumet à une uniformisation culturelle de la globalisation imposée par l'idéologie dominante. Je vous renvoie à l'uniformisation culturelle mais aussi au débat sur les grandes surfaces de ce matin ; c'est aussi lié. Avec cette ville déshumanisante, il peut y avoir un enfermement, une assignation à résidence communautaire. Ou bien on est une ville transculturelle qui émancipe.

Je conclurai par dire : vive le transculturel !

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Très bien, merci.

Je donne la parole à François-David CRAVENNE, lui rappelant qu'il lui reste dix minutes et qu'il y a un autre intervenant de LR.

M. François-David CRAVENNE. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous voilà avec un texte qui fleure bon le communautarisme, qui flatte tout ce qui est différent, qui tente de récupérer les beaux-esprits, et peu importe s'il est irréaliste, les bons sentiments stériles et la naïveté le guident.

Pour vous, la culture est évolutive, elle n'est pas ancrée dans l'histoire. Pour vous, la culture doit faire son nid dans l'avenir, pas dans le passé. Pour vous, le passé est rempli de vilains Français qui ont fait tant de mal, qui ont provoqué unilatéralement tant de drames. Vous estimez que l'avenir ne passe que par vos idées car vous vous considérez comme seuls bien-pensants, seuls capables d'incarner un avenir radieux. Pour vous, la culture est volatile.

C'est pourquoi votre document indique qu'il n'y a pas de prégnance d'un modèle national homogène, car la culture française faite de trop de sang, de trop de larmes, de trop de bruit et de trop de fureur doit être dissoute dans un ensemble bien plus large. Selon vous, en effet, toutes les autres cultures sont les bienvenues du moment qu'elles permettent d'occulter tout ce qui n'est pas conforme à votre vision du vivre-ensemble, un vivre-ensemble idéalisé et par conséquent totalement déconnecté.

Dieu sait si l'histoire de France a connu des conflits. Mais pour vous, experts de la sémantique, le conflit devient dialogue, la guerre est une tension, la haine de l'anxiété. Vous occulterez la réalité pour renforcer vos arguments.

En conclusion, nous considérons que rien n'est plus extraordinaire que le dialogue entre les cultures, que la confrontation pacifique et bienveillante entre deux perceptions du monde. Mais ce n'est pas ce que vous suggérez. Vous nous proposez d'édulcorer notre héritage, de le rejeter même parfois, diluant notre culture dans celle des autres. Vous souhaitez mélanger les identités, estimant qu'elles permettront de mieux nous entendre.

Aux Républicains, nous ne partageons en rien cette conception. Pour nous, le vivre-ensemble passe par le respect du passé et de l'histoire de chacun sans négation, ni aveuglement, ni angélisme, ni électoralisme, ni machiavélisme. Simplement, nous regardons la réalité en face avec lucidité et pragmatisme.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Philippe DUCLOUX, lui rappelant qu'il reste un intervenant derrière lui et qu'il reste neuf minutes de temps de parole.

M. Philippe DUCLOUX. - Déjà, Monsieur le Maire, juste un petit mot pour dire que je suis effaré par les deux interventions des gens qui n'ont pas siégé dans la M.I.E. On voit que les intervenants de chaque groupe ont pu s'exprimer avec un vécu. Mais lorsqu'on parle du texte des autres, cela veut dire qu'on n'a pas siégé et qu'on ne sait pas forcément le contenu et le contenant de notre texte qui a été ambitieux et sur lequel on a travaillé toutes et tous pendant six mois.

C'est important de rappeler le travail qui a été fait à la fois par les élus, par les services, par tous les gens que nous avons auditionnés. Je ne laisserai pas dire ce qui vient d'être dit au moment du débat qui nous réunit cet après-midi sur cette M.I.E.

J'ai pris un peu de mon temps, Monsieur le Maire, j'en suis désolé, mais je tenais à réaffirmer ce principe.

Je tiens à remercier également toutes les institutions culturelles. Evidemment, quand on dit interculturelité, on pense aux institutions culturelles qui nous ont accueillis. Je pense aux musées parisiens, aux musées nationaux que nous avons visités, tels que le Musée d'art et d'histoire du judaïsme, l'Institut du monde arabe, l'opéra Garnier et le Musée de l'histoire de l'immigration, qui sont des partenaires de l'Académie de Paris.

Si je dis cela, c'est parce que j'interviendrai dans quelques instants sur la partie éducative de notre M.I.E. Je voudrais dire que cette M.I.E., contrairement à ce que certains ont dit, a été enrichissante, grâce notamment à l'apport des experts, des universitaires que nous avons auditionnés avec grand plaisir pendant six mois. Cette M.I.E. a permis de réaffirmer les valeurs auxquelles nous sommes, nous, élus de gauche, et j'espère tous les élus, attachés, qui sont des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité.

Ces valeurs sont également celles de notre ville, une ville bienveillante, inclusive, une ville-monde, qui est Paris, qui accueille et qui intègre. Ce sont, comme je l'ai rappelé à l'instant, les valeurs de notre devise.

Je voudrais maintenant dire quelques mots sur les questions liées à l'éducation, qui ont été longuement soulevées par notre M.I.E. L'école, mes chers collègues, est un lieu d'apprentissage de la rencontre, du vivre-ensemble, elle doit rester un lieu de vie qui favorise l'ouverture à la diversité culturelle. L'école a un rôle à jouer dans l'éducation des futurs citoyens. Elle doit leur inculquer un certain nombre de valeurs parmi lesquelles le respect de la différence et l'ouverture à l'altérité.

Alexandra CORDEBARD, dans son discours introductif lors de son audition à la M.I.E., précisait que l'interculturalité dans le cadre de l'éducation, c'est peut-être ce qui consiste à fabriquer du langage commun pour pouvoir enrichir le collectif des différences des enfants et parfois de leurs parents.

A cet égard, l'école doit poursuivre les actions engagées dans le cadre de la politique pour promouvoir les ouvertures culturelles par la recherche d'offres associatives dédiées ou par la formation des animateurs, notamment dans le cadre de la nouvelle école de l'animation de la DASCO.

Jacques DELORS, dans son rapport à l'Unesco de la Commission internationale pour l'éducation du XXe siècle, précisait qu'il importe d'assumer la diversité et la pluri-appartenance comme une richesse. L'éducation au pluralisme est non seulement un garde-fou contre les violences mais un principe actif d'enrichissement culturel et civique des citoyens contemporains. De la même manière, Michel SERRES, philosophe et historien que tout le monde connaît sur nos bancs, fait l'éloge du métissage. Je le cite : "Tout apprentissage exige ce voyage avec l'autre et vers l'altérité."

Paris, mes chers collègues, prend l'engagement de scolariser tous les enfants, d'où qu'ils viennent et dès qu'ils arrivent, ainsi que l'a souligné Alexandra également lorsqu'elle était venue à cette audition. Sous l'autorité bien entendu d'Anne HIDALGO, Maire de Paris, à travers sa politique très volontariste en soutien à l'Education nationale, qu'il s'agisse d'enfants de réfugiés, d'enfants de familles qui vivent dans la rue, d'enfants dont les parents sont en grande difficulté sociale, tout est mis en œuvre par l'Education nationale et avec le soutien de la Ville pour que cette scolarisation soit effective et qu'elle puisse proposer un avenir à ces enfants comme à l'ensemble des petits Parisiens.

C'est ainsi que l'effort accompli avec le Centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage, le C.A.S.N.A.V., sur la scolarisation des jeunes en attente de la décision du juge sur leur orientation nationale est un point fort. Le jeune est en immersion dans une classe avec d'autres enfants. Le fait même qu'il soit à l'abri et installé avec d'autres jeunes Français lui permet d'être déjà dans une forme d'interculturalité.

Des classes d'initiation qui ont été créées par l'Education nationale à partir de 1973 pour les élèves arrivant de l'étranger - on les appelait les C.L.I.N. -, avec leur équivalent dans le seconde degré, les classes d'accueil, existent toujours même si elles ont simplement changé de nom, puisqu'aujourd'hui il s'agit des unités pédagogiques pour les élèves allophones arrivants, les UP2A. Des centres de formation agréés C.A.S.N.A.V. préparent les enseignants à intervenir dans ces classes d'initiation.

La Ville de Paris, mes chers collègues, est décidée à poursuivre et à perfectionner sa contribution à une école plus interculturelle en proposant des formations et ressources liées à l'interculturalité aux professeurs de la Ville de Paris, dans les domaines suivants : la musique, les arts plastiques, les sports. Elle doit interpeller le Rectorat,

l'Académie autour du renforcement des actions autour du pluri et multilinguisme dont les langues occidentales et ce dès la petite enfance jusqu'à l'enseignement supérieur, sans le limiter aux enfants d'origine étrangère. Je parle de l'ouverture dans tous les cours dits de langue d'origine, en présence d'assistants de langue du premier degré.

Elle doit développer l'accueil des mineurs isolés, étrangers et des mineurs suivis par l'A.S.E. dans les dispositifs de la réussite éducative. Elle doit étendre le dispositif "Déclat Langues", expérimenté par la DASCO dans les 6e et 14e arrondissements, qui permet d'éveiller les élèves parisiens à la diversité culturelle grâce aux recrutements d'animateurs bilingues et à des partenariats avec de grands instituts culturels installés à Paris.

Elle doit continuer à prioriser les moyens mis en œuvre sur les établissements scolaires classés en R.E.P. à l'instar des dispositifs "coup de pouce", aide à la lecture ou classes de découverte.

Voilà, mes chers collègues, j'ai été très heureux de participer à ma 6e M.I.E., un outil très important que Bertrand DELANOË avait initié en 2002 et que Mme la Maire, évidemment, a prolongé. La M.I.E. est une innovation démocratique portée à l'époque par la gauche et elle est l'émanation de la loi relative à la démocratie de proximité de 2002 portée par Lionel JOSPIN et adoptée par l'Assemblée nationale.

Un petit mot pour dire que...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Vous mangez sur le temps de parole de votre groupe.

M. Philippe DUCLOUX. - Comme le rappelait Mme la Maire tout à l'heure, j'espère qu'en 2024 Paris aura l'occasion d'accueillir le monde à travers l'organisation des Jeux de toute la jeunesse du monde.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Thierry HODENT. Vous avez 8 minutes 25, vous n'êtes pas obligé.

M. Thierry HODENT. - Merci, Monsieur le Maire.

J'essaierai de ne pas prendre les 8 minutes 25 mais je vais quand même vous donner un certain nombre de points.

Mes chers collègues, tout d'abord, je partage les remerciements de la présidente et de la rapporteure, tant vis-à-vis des équipes de la M.I.E. que vis-à-vis de tous les intervenants. Je pense avoir participé à toutes les réunions, ce qui était une charge assez lourde, je dois vous le dire, après tant d'heures passées à échanger, après avoir défini autant de préconisations qu'ensuite prendra vraiment cette M.I.E. interculturelité. Beaucoup d'échanges, malheureusement peu d'idées neuves, et surtout pas d'actes qui participeraient à la mise en valeur de la culture à Paris. Globalement, que proposez-vous, à part du papier et du blabla ? Charte, comité de pilotage, étude de faisabilité, recherche d'un équilibre dans le soutien de la Ville. Bref, c'était une réflexion pour entamer une autre réflexion, donc une perte de temps. Ce qui est dommage parce que les travaux étaient, à mon avis, de qualité. L'imposition de problématiques est la meilleure amie du principe de culture majoritaire, ce qui contrevient à l'idée même d'interculturalité qui, alors, perd tout son sens quand on l'impose.

Valorisons l'échange et la force des mélanges plutôt que de culpabiliser sur nos principes culturels et d'enlever à Paris, et donc aux Parisiens, le droit de vivre et de partager leur propre culture. Si votre projet avait été réellement pertinent, vous auriez réussi, entre vous d'abord, à vous mettre d'accord. Pourtant, ce n'est pas le cas. Les conclusions ne font pas consensus, sans doute parce que vous refusez l'échange d'idées entre décideurs publics. Etonnant, pour des gens qui militent pour un monde où les cultures s'entendent, se répondent et s'acceptent. C'est ce qui arrive quand on choisit de privilégier la bien-pensance à l'action concertée. Je donne quelques exemples pour illustrer mon propos : la préconisation 16 "valoriser les actions interculturelles dans le cadre de l'appel à projets kiosques parisiens", ou la préconisation 32 "promouvoir la convergence didactique des langues comme une méthode d'apprentissage, mais aussi de lutte contre les inégalités".

Avec de tels projets, il est clair que Paris va devenir une ville où les cultures interagissent ensemble. Bien évidemment, je plaisante. En dehors de ça, l'enseignement que je retire de toute cette mission est que l'interculturalité existe à Paris, existait déjà avant et continue à exister. Je pense qu'il faudrait mettre en place une nouvelle structure, plus concrète, et ne pas rester sur des objectifs assez fumeux.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La dernière intervenante est Virginie DASPET, pour 2 minutes 30.

Mme Virginie DASPET. - Je vais donc aller très vite, merci.

Je ne vais pas vous parler de tout ce que j'avais prévu, c'est-à-dire notamment de tous les dispositifs qui existent dans les quartiers populaires, dont nous nous sommes rendu compte de tout ce qu'ils avaient comme créativité et comme énergie, et que nous vous proposons de modéliser pour qu'ils puissent irriguer dans tout Paris.

Je vais revenir à l'aspect plus polémique de ce qui nous retient aujourd'hui en séance et qui fait que ce rapport, sur lequel nous avons travaillé ensemble pendant six mois, que nous avons voté partie par partie, préconisation par préconisation, de manière assez ubuesque ne sera pas voté aujourd'hui dans cet hémicycle.

Je crois qu'il y a quand même une grande hypocrisie dans tout ce que l'on a entendu, à la fois à la fin de cette M.I.E. et à la fois aujourd'hui, notamment, de la part de personnalités qui n'étaient pas présentes autour de ces travaux. Je crois qu'il faut dire les choses de manière claire parce qu'au-delà de toutes ces arguties, la réalité, c'est que nous avons une différence d'approche totalement opposée. On l'a vu dès les premières séances de cette mission puisque, quand il s'est agi de définir ce qu'était l'interculturalité, on a bien compris qu'il y avait des choses qui coïnciaient entre nous.

Qu'est-ce qui coïncide entre nous ? Autant dire les choses franchement. C'est qu'il y a des gens qui sont pour l'interculturalité, autrement dit les gens de gauche, pour faire schématique, et il y a des gens qui sont tout à fait assimilationnistes - oui, Madame FANFANT ; d'ailleurs, c'est ce que vous écriviez dans votre préambule - et qui, de fait, sont plutôt les gens de droite. Le débat que l'on a aujourd'hui, ce n'est pas sur telle ou telle ligne d'une préconisation, ou sur telle ou telle citation qui aurait été plus ou moins valorisée dans le rapport final, c'est tout simplement cette différence d'approche. Je crois qu'il faut l'assumer jusqu'au bout. Tout ce qui a pu être dit depuis tout à l'heure, notamment par M. CRAVENNE, que j'ai découvert pour la première fois et que j'ai entendu prendre la parole dans cet hémicycle, était assez parlant sur cette différence de point de vue.

Comme il me reste 25 secondes, je vous invite chaleureusement à voter à la fois ce rapport et les 100 préconisations qui en sont issues, et également à voter le vœu qui va vous être présenté pour une charte de l'interculturalité à Paris qui permet de donner cohérence à toutes ces propositions.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre à toutes et tous, Bruno JULLIARD, puis Hélène BIDARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, et merci à l'ensemble des intervenants, et surtout, merci à la présidente de la M.I.E., chère Marie ATALLAH, ainsi qu'à la rapporteure, chère Nathalie FANFANT. Merci aussi à l'ensemble des Conseillers de Paris qui ont consacré une part importante de ces six derniers mois à consulter, à analyser, à discuter les enjeux liés au dialogue permanent entre les différentes cultures dans une ville ouverte ou plutôt, devrais-je dire comme Jules Michelet, déjà à la fin du XIXe siècle, à propos de Paris : "une ville qui représente le monde, car tous les peuples affluent pour y puiser les éléments de civilisation, un grand carrefour où viennent aboutir les routes des Nations".

Je me dois d'abord d'exprimer un regret, celui que votre approche pragmatique, Madame la Présidente, n'ait pu faire l'unanimité entre l'ensemble des groupes politiques du Conseil de Paris - nous venons de le voir - et que l'un d'entre eux, le groupe des Républicains - je ne sais si c'est par réflexe ou par opposition de principe -, ait d'abord vu dans cette mission l'occasion de prolonger une dispute entre les tenants d'une vision dite "assimilationniste", largement représentée par François-David CRAVENNE, faisant de la culture française un creuset unique et intangible, et ceux d'une vision, qui, de mon point de vue, est tout aussi contestable, de coexistence nécessairement figée entre cultures inconciliables, renvoyant chacun à sa communauté. C'est, je crois, ce qu'il fallait justement éviter et ce que vous avez réussi à éviter.

J'ajoute, d'ailleurs, qu'en écoutant les différentes interventions des représentants des Républicains, peu de points communs entre l'intervention de la Présidente KOSCIUSKO-MORIZET et celle de François-David CRAVENNE, ou plutôt, un seul point commun, celui de travestir le rapport pour au moins se mettre d'accord sur un point, celui de mal lire le rapport tel qu'il vous est présenté aujourd'hui. Mais je n'ai pas vu beaucoup de points d'accord dans l'analyse de l'une et de l'autre.

Je m'arrêterai un instant sur le deuxième écueil que je viens de citer, que vous avez donc su éviter, à savoir tenter de définir le caractère insaisissable de ces cultures différentes dont nous parlons. Insaisissable, car la culture est partout, mouvante et protéiforme. Comme le disait le Prix Nobel de médecine, disparu en 2013, François Jacob :

"Presque tout ce qui caractérise l'humanité se résume dans le mot culture. Comment, alors, préciser les contours de ce presque tout, comment analyser les espaces de partage et d'échange entre les cultures ?" Ces espaces sont, en effet, omniprésents et c'est particulièrement vrai à Paris. Il n'est de pratique culturelle qui ne puisse se réclamer de sources et de références innombrables, puisées bien au-delà de nos frontières géographiques ou temporelles.

La culture parisienne - et votre rapport le confirme de façon argumentée et documentée - est ainsi, par définition même, interculturelle. Plutôt que de vous risquer à une entreprise périlleuse de dénombrement ou de classification de ce que seraient les différentes cultures présentes à Paris, vous avez fait le choix, là aussi, du pragmatisme en appuyant votre propos sur l'expérience vécue des habitants, des acteurs associatifs ou institutionnels, des agents qui font vivre nos équipements municipaux, de tous ceux qui, de près ou de loin, constituent le ciment de notre cohésion sociale. Ce travail fastidieux vous a conduits à nous présenter aujourd'hui des préconisations que je pourrais résumer en deux grandes catégories.

Tout d'abord, valoriser ce dialogue et cette ouverture culturelle qui sont l'ADN de notre ville, mais qui restent bien souvent invisibles, faute d'un éclairage politique insuffisant. Vous recommandez ainsi que Paris s'affirme comme ville interculturelle. Je ne peux que recevoir favorablement cette proposition. Elle fait d'ailleurs écho, à plusieurs titres, à un travail déjà entrepris par ma collègue en charge de l'égalité et de la lutte contre les discriminations, Hélène BIDARD, sur le Paris de l'égalité, comme le vœu porté par l'ensemble des groupes de la majorité municipale. Cette profession de foi nécessite l'écriture d'une charte interculturelle, dont sera chargé un comité de pilotage encore à définir.

Madame Fadila MÉHAL, évidemment, les groupes politiques pourront y être représentés.

Ce comité de pilotage devra être alimenté par l'APUR, par le Conseil des générations futures ainsi que par le Conseil scientifique de la Ville. Cette charte pourra ensuite se matérialiser par la constitution d'un label valorisant l'implication de toutes les structures volontaires dans les échanges culturels, y compris les services publics parisiens.

Le deuxième grand ensemble de préconisations concerne justement l'intégration de cette réalité des pratiques interculturelles à Paris dans nos politiques publiques. Il faudra ainsi prendre en compte cette exigence d'ouverture dans les différents appels à projets portés par la Ville comme, par exemple, celui piloté par Colombe BROSSEL "Laïcité et valeurs de la République", ou encore dans le cahier des charges, des structures financées par la Ville de Paris comme les centres "Paris Anim", les centres sociaux ou encore les équipements culturels. Au nom de l'Exécutif, je peux d'ores et déjà vous répondre que nous prendrons grand soin de suivre ces recommandations et de donner une issue concrète à vos travaux.

Pour conclure, je voudrais ici dire que le suivi des recommandations de cette M.I.E. particulièrement riche et d'ailleurs à certains aspects, il faut le reconnaître, atypique, ne constitue pas à mon sens un bouleversement, mais s'inscrit précisément et pleinement dans le projet politique que nous portons ensemble. Il s'agit d'abord et avant tout d'affirmer ce que nous sommes, de le dire haut et fort et de le dire fièrement. Car notre ouverture n'est pas simplement un supplément d'âme ou une marque de générosité, elle est d'abord et avant tout un anticorps puissant contre les tensions qui menacent en permanence notre cohésion, notre capacité à faire de notre démocratie une langue commune, une langue vivante.

Les résultats du vote au second tour de l'élection présidentielle faisant de Paris la ville dans laquelle le FN convainc le moins en France en sont une belle illustration. Ce que nous construisons avec les habitants de notre ville va bien au-delà des frontières de notre Capitale. C'est une façon de se tenir face au monde, de refuser d'en avoir peur, mais plutôt de s'en nourrir pour ouvrir sans cesse de nouvelles perspectives de progrès.

Cette capacité à faire preuve à la fois d'une sérénité à toute épreuve et d'un esprit de rébellion contre l'ordre des choses, l'historien Patrick BOUCHERON en a fait l'une des principales raisons d'espérer au milieu des tourments du monde. C'est pourquoi, pour conclure, j'emprunterai ses mots en guise de conclusion prononcés l'année dernière, lors de sa leçon inaugurale au Collège de France : "Ce qui surviendra, nul ne le sait. Mais chacun comprend qu'il faudra, pour le percevoir et l'accueillir, être calme, divers, et exagérément libre." Et cela vaut pour beaucoup de choses.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La parole est à Mme Hélène BIDARD, pour 3 minutes.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Je vais commencer par remercier Bruno JULLIARD d'avoir cité Patrick BOUCHERON en Conseil de Paris. Cela fait du bien. Je veux remercier les 15 conseillers et conseillères de Paris qui ont participé aux travaux de la M.I.E., Marie ATALLAH et Nathalie FANFANT qui ont animé de nombreuses séances de travail. Merci également aux agents et à tous les groupes et collaborateurs qui ont contribué à sa rédaction.

Pour répondre aux collègues de droite, je regrette que nombre de vos interventions relèvent encore de la caricature. Après avoir participé de façon constructive aux travaux, j'ai bien peur que le groupe les Républicains, par

exemple, ait voté contre ce rapport par simple opportunité politique car, pour la droite de notre Assemblée, il fait bon agiter le refus de l'intégrité et la diversité.

Je regrette que Mme KOSCIUSKO-MORIZET ne soit pas allée au bout de sa réflexion puisqu'elle nous a expliqué qu'il s'agissait ici pour nous de financer n'importe quoi. Que voulait-elle exactement pointer du doigt dans son intervention ? S'agissait-il de pointer l'accès au droit, les cours de langue, la francophonie, les politiques d'intégration de jeunesse ou les politiques culturelles. Je regrette vraiment qu'elle ne soit pas allée au bout de son intervention.

Je tiens, de mon côté, à redire, comme souligné dans le rapport, le travail déjà accompli par notre collectivité. En effet, cette M.I.E. a finalement révélé qu'à l'instar de M. JOURDAIN, nous menions déjà des politiques interculturelles à Paris mais sans le savoir, sans y avoir mis ce terme. Paris ville monde est depuis longtemps une terre d'accueil, de diversité, où les différentes cultures se mélangent, se rencontrent sur les bancs de l'école, dans les rames de métro, dans les services publics, dans les entreprises. Comme un symbole, Paris participe ainsi largement à la hausse tendancielle des mariages mixtes constatée en France, depuis le milieu des années 50, passée par exemple de 6 % à 14 % aujourd'hui.

L'engagement de Bruno JULLIARD en tant que premier adjoint démontre que l'action de la Ville est transversale pour valoriser les différentes cultures présentes dans la Capitale, tout en favorisant leur dialogue et la citoyenneté.

Je vais terminer par un mot, à vous qui avez tous fièrement posés le drapeau européen sur votre pupitre, je veux dire que le Conseil de l'Europe lui-même invite les collectivités non seulement à ne pas tomber dans le relativisme moral et multiculturalisme, mais également à éviter le conformisme restrictif de l'assimilation. Je crois que ces mots de l'Europe sont importants aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Ceci étant un rapport, il ne donnera pas lieu à vote. Cependant, un vœu, le n° 4, a été déposé par l'ensemble des groupes de la majorité.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 100).

2017 DJS 156 - Dispositif "Pass Jeunes". - Mise en œuvre du dispositif pour l'année 2017. - Convention.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous reprenons maintenant le cours de l'examen des projets de délibération. Nous commençons par le DJS 156. Il s'agit du dispositif "Pass Jeunes".

La parole est à Mme Danièle PREMEL, pour 5 minutes maximum.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, au début, était la crainte de l'été : "Remplissons le vide de l'ennui ; vite, occupons les jeunes, et même pour certain, éloignons-les de leur quartier." Ce temps que certains d'entre nous ont connu est fini. Le "Pass Jeunes" signe une nouvelle approche et une vision des jeunes et de la culture dans laquelle l'offre reconnaît la capacité du jeune à s'organiser, à se projeter, à construire ses loisirs. Une porte est ouverte par-là, et c'est un catalyseur du processus des pratiques tout autant qu'elles participent à la formation de la jeunesse.

En effet, nous, élus, avons une responsabilité particulière vis-à-vis de notre jeunesse dont nous savons qu'elle n'est pas, suivant sa catégorie sociale et son territoire de vie, à égalité vis-à-vis de la culture, tant dans son rapport avec elle que dans l'accès à celle-ci.

C'est pourquoi pour nous, le "Pass Jeunes" ne doit pas être qu'une offre de loisirs comme il est noté dans le projet de délibération, mais doit s'inscrire dans une véritable démarche d'éducation populaire, comme un ensemble

de moyens culturels et d'apprentissages mutuels qui visent à entretenir l'esprit critique sur la réalité sociale et le développement personnel. L'éventail et le volume des propositions culturelles, 30.000 "Pass Jeunes" liés à la carte "citoyen/citoyenne", relèvent, à notre avis, de cette lecture d'une culture enrichissant la citoyenneté qui n'est pas que symbolique quantitativement mais qualitativement.

Paris, à l'initiative, a su se rapprocher de six communes métropolitaines et d'un établissement public territorial "Est Ensemble", pour élargir l'offre et les bénéficiaires. Cet accord interpelle et ouvre - c'est mon souhait - une perspective et une interpellation au niveau de la Métropole sur la base, bien entendu, d'un partenariat librement consenti.

Par ailleurs, la mise à disposition des "Pass Jeunes" à des structures de proximité des quartiers populaires permettra aussi d'accompagner une certaine inégalité sociale vis-à-vis des commandes en ligne. Nous approuvons ce projet de délibération qui permettra à de jeunes Parisiens et Parisiennes, qui partent peu en vacances, de dépasser leur ennui des longs jours d'été.

Je finirai par cette parole d'Octavio Paz : "Toute culture naît du mélange, de la rencontre, des chocs, à l'inverse, c'est de l'isolement que meurent les civilisations."

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, chère Danièle PREMEL, merci pour cette conclusion qui fait bien le lien entre notre débat précédent et celui-ci.

On voit que les choses sont liées entre cette ouverture et cet accès à la culture pour tous les jeunes à Paris, grâce à ce "Pass Jeunes" que nous développons l'été. Il vient en complément aussi de notre politique d'accès des jeunes aux loisirs et à la culture, puisque tout au long de l'année, notre dispositif "Kiosques Jeunes", permet aux 13-30 ans d'obtenir des entrées gratuites ou à tarif réduit à des événements culturels et sportifs.

Ce "Pass Jeunes", pendant l'été, vise à permettre aux jeunes, pendant cette période où ils sont plus libres et où, pour beaucoup d'entre eux, il ne leur est pas possible de partir en vacances, de pouvoir s'organiser des vacances culturelles ou sportives parce qu'il y a aussi des accès à des équipements sportifs, en se mélangeant aussi avec d'autres jeunes de villes de la banlieue parisienne, de pouvoir passer un été intéressant à Paris et de pouvoir profiter de l'offre culturelle parisienne.

Comme vous l'avez souligné, il y a un rôle important des associations locales dans la diffusion du "Pass Jeunes" auprès des jeunes, peut-être les moins autonomes ou qui ont le moins connaissance des différents dispositifs d'accès à la culture. Grâce à ces associations culturelles, sportives, d'insertion dans les quartiers populaires et grâce aux centres sociaux, aux clubs de prévention spécialisée, les jeunes les plus éloignés de l'information ont accès aussi à ce dispositif. Merci encore pour votre soutien, vos mots justes autour de ce "Pass Jeunes". Je pense que cet été, de nouveau, beaucoup de jeunes pourront profiter de cette offre culturelle.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 156.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DJS 156).

2017 DJS 157 - Subvention (35.000 euros) et convention avec "Culture Loisirs Animation Jeu Education" (C.L.A.J.E.) (12e).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à des financements complémentaires.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DJS 157 et le vœu n° 18 qui est rattaché portent subvention et convention avec "Culture Loisirs Animation Jeu Education", dans le 12^e arrondissement.

Madame la Maire du 12^e arrondissement, vous avez la parole.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12^e arrondissement. - Depuis sa création en 2015, ce local interassociatif du 12^e arrondissement constitue un lieu ressources innovant et reconnu désormais, destiné tant à l'accompagnement des jeunes qu'à la création d'une véritable dynamique culturelle et sociale de proximité au sein du quartier de la vallée de Fécamp où il n'existe aucun autre équipement jeunesse.

Cette structure et ses équipes issues de différentes associations du 12^e accomplissent un travail remarquable et investissent différents champs à destination des jeunes du quartier : accompagnement scolaire, lutte contre le décrochage, orientation et insertion socioprofessionnelles, mobilité, en lien avec la fondation Jeunesse Feu Vert par exemple, ou la mission locale. Soutien à la parentalité en partenariat avec l'école des parents, les éducateurs et les centres sociaux, ou encore soutien à la création de projets associatifs et d'initiatives citoyennes, organisation de moments festifs. Les projets sont nombreux et en cours de préparation.

Ce local incarne bien la politique jeunesse très volontariste et ambitieuse que nous menons sur le territoire aux côtés des acteurs jeunesse, comme c'est le cas sur l'ensemble du territoire parisien. Pour ces raisons, il est important d'assurer le financement de ce projet dans la durée. Dès le démarrage, nous avons obtenu de "Paris Habitat", que je remercie, un réel soutien au travers d'un loyer réduit tenant compte de la vocation sociale du site.

Le soutien apporté par la Sous-Direction de la Jeunesse à hauteur de 35.000 euros constitue bien sûr une reconnaissance du travail accompli.

En particulier, l'engagement pour 3 ans de cette subvention était une première demande formulée par les associations, et je me satisfais qu'elle soit aujourd'hui présente dans le projet de délibération et que cela permette de se projeter plus sereinement dans le temps.

Néanmoins, au vu des prévisions budgétaires et besoins de financement exprimés dès le début du projet, il apparaît qu'une mobilisation supplémentaire doit être menée afin d'assurer la pérennité de ce lieu, d'où ce vœu que je présente aujourd'hui avec Sandrine CHARNOZ, qui a été adopté par la majorité des élus du Conseil du 12^e arrondissement, qui demande que toutes les pistes possibles de financements complémentaires soient envisagées pour permettre d'ancrer sur ce territoire et dans le temps, l'action riche et nécessaire du local interassociatif.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Pauline VÉRON, ensuite nous aurons une explication de vote du groupe les Républicains.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, Madame la Maire du 12^e, chers collègues, tout d'abord je tiens comme vous à saluer l'action du C.L.A.J.E., un partenaire associatif important de la Ville de Paris, de la mairie du 12^e arrondissement et des autres associations du quartier Vallée de Fécamp, qui font vivre ce local interassociatif au bénéfice des jeunes du 12^e, comme vous l'avez rappelé.

Depuis 2015, la Ville de Paris accompagne le C.L.A.J.E. par une subvention de 35.000 euros au titre de la jeunesse, et nous assurons cette année un soutien plus pérenne à cette action à travers la convention pluriannuelle d'objectifs proposée à votre approbation à l'occasion de ce Conseil de Paris.

Cette subvention importante correspond à plus de la moitié du budget de fonctionnement du local interassociatif. Le C.L.A.J.E. devant logiquement, comme indiqué dans la convention qui le lie à la Ville de Paris, rechercher d'autres financements pour boucler son budget. Nous l'aidons en cela à identifier de nouvelles pistes de financement.

Le C.L.A.J.E. est en contact avec "Paris Habitat", qui accompagne des projets locaux dans les quartiers d'implantation de ses résidences. J'ai également mis le C.L.A.J.E. en lien avec la fondation SFR disposée à l'accompagner financièrement dans son projet.

Je continuerai, Madame la Maire, à accompagner cette association dans sa recherche de financements complémentaires pour son action utile et nécessaire dans le quartier Vallée de Fécamp, c'est pourquoi je donnerai un avis favorable à votre vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON, pour une explication de vote.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis assez étonnée de ce vœu en fait. Est-ce une nouvelle forme de faire des vœux pour demander des compléments de subvention ? C'est très bizarre, peut-être que l'on va aussi se mettre à prendre cette trame et chaque fois qu'on aura une association qui n'aura peut-être pas postulé avec un dossier classique mais dont on jugera nécessaire d'avoir un complément de subvention, on se mettra à faire des vœux sur toutes les associations de Paris.

Je trouve la démarche très bizarre surtout que cela vient de l'Exécutif, de la majorité. On est d'accord qu'il faut créer du lien social dans le quartier Vallée de Fécamp, et faire des synergies avec différentes associations, la régie et d'autres associations, mais je vous avoue, faire un vœu à vous-mêmes pour demander un complément de subvention me paraît très étrange, surtout pour faire appel au mécénat. On se croirait... La forme est très étrange.

Pour ces raisons nous allons nous abstenir, car en tant qu'élus de l'opposition nous aurions voulu avoir des chiffres, puisque c'est une sorte de demande de subvention déguisée. Peut-être un compte de résultat ou un budget, mais la démarche nous paraît très étrange.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - C'est dit !

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 18 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 105).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 157.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DJS 157).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la réforme des Maisons des associations (5e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 19 est relatif à la réforme des Maisons des associations.

M. LEGARET va nous en parler, natif du 5e arrondissement, comme chacun sait.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Non.

Vœu déposé par Mmes DATI et DAUVERGNE relatif à la Maison des associations du 7e.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vous informe que le vœu n° 20 a été retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux effectifs des cours de musique dans les centres d'animation.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous pouvons donc directement passer aux vœux n^{os} 21 et 21 bis relatifs aux effectifs des cours de musique dans les centres d'animation.

Mme SIMONNET a la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Je n'ai pas le texte du vœu sous les yeux, mais comme vous le savez, depuis un an, il y a eu une forte mobilisation contre la fermeture, la suppression des cours individuels de musique, notamment d'instruments de musique dans les centres d'animation, sachant qu'il y avait aussi des attaques sur les conservatoires.

Nous avons aussi un public parisien qui souhaite avoir des apprentissages de cours individualisés de musique dans les centres d'animation en tant que tels, et pour des raisons budgétaires en vérité, même si vous l'avez masqué à travers une pseudo vertu pédagogique du cours collectif, ce qui n'est attesté par aucune pédagogie instrumentale d'apprentissage d'instruments de musique, il a été choisi de faire des cours collectifs.

Or, à travers ce vœu les représentants syndicaux et d'usagers essaient au moins un atterrissage correct qui est de limiter à 3 l'effectif de ces groupes pour quand même permettre une réelle individualisation dans l'apprentissage musical.

Or, de nouveaux cours se sont créés à 3, d'autres sont toujours à 5, il peut y avoir une crainte que ceux de 5 prédominent par rapport à ceux de 3, alors que ceux de 3 permettraient au moins de garantir l'accompagnement individualisé.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, chère Danielle SIMONNET, depuis plus d'un an, vous le savez, de nombreux échanges ont eu lieu avec les associations gestionnaires de centres "Paris Anim", les directeurs des centres, il y en a une cinquantaine et les professeurs de musique pour préparer la mise en œuvre des évolutions concernant les cours de musique dans les centres "Paris Anim" à la rentrée prochaine.

L'objectif est de permettre à plus de Parisiens d'accéder à l'apprentissage de la musique, notamment aussi avec les tarifs adaptés à tous qui sont proposés dans les centres.

Après 13 réunions que j'ai organisées avec ces directeurs de centre, les professeurs de musique ces derniers mois, et donc de nombreux échanges qui ont eu lieu sur le terrain, les discussions se poursuivent et nous finalisons en ce moment même la programmation des centres de "Paris Anim" pour l'année 2017-2018 avec les gestionnaires des centres.

Nous recherchons un compromis entre une augmentation du nombre de places, comme c'est l'objectif de cette réforme, et l'assurance pour les professeurs qui le souhaitent de pouvoir dispenser des cours à 3 élèves selon le type d'instruments et les locaux disponibles. Le maintien a minima du nombre d'heures d'atelier avec une grande attention aux questions liées à l'emploi, notamment l'emploi des professeurs de musique.

Il s'agit d'un équilibre complexe à trouver, qui nous demande à la fois force de conviction et souplesse.

Mais grâce à ces échanges sur le fond avec l'ensemble des parties prenantes, la programmation qui sera bientôt finalisée nous permettra de remplir tous les objectifs fixés, puisque d'ores et déjà alors que les discussions ne sont pas tout à fait terminées pour quelques centres d'animation, 700 places supplémentaires en musique dans les centres "Paris Anim", à la rentrée prochaine, sont déjà proposées par les centres d'animation. Ce n'est pas rien, 700 places ; cela veut dire 700 personnes qui pourront faire de la musique en plus dans les centres "Paris Anim".

Une grande majorité des ateliers proposés, des ateliers semi-collectifs, sont à trois élèves maximum et cela, dans au moins 75 % de ces ateliers. Je parle bien de la rentrée prochaine.

Une légère augmentation du nombre d'heures d'enseignement, notamment au bénéfice de professeurs salariés en CDI dans les centres d'animation qui voient leur nombre d'heures de cours augmenter. Pour parvenir à ces objectifs, nous avons besoin de garder la souplesse du dialogue constructif avec les équipes pédagogiques des centres "Paris Anim".

Madame SIMONNET, je donnerai un avis défavorable à votre vœu. Je présente un vœu de l'Exécutif. Votre vœu, Madame SIMONNET, aurait deux conséquences principales : une perte de plusieurs centaines de places en cours de musique pour les Parisiens et donc, un effet néfaste à moyen terme sur l'emploi des professeurs. Cela voudrait dire que vous proposez des licenciements.

Il nous revient, en revanche, d'accompagner cette réforme par tous les moyens possibles pour une mise en œuvre réussie. C'est pourquoi je propose un vœu de l'Exécutif qui acte les engagements de la Ville de Paris sur la communication importante à venir à destination des Parisiens autour de l'offre musicale dans les conservatoires, les centres "Paris Anim" et les écoles associatives de musique, sur la formation des professeurs, sur l'achat d'instruments de musique et sur l'attention que nous continuerons à avoir pour maintenir une très grande proportion de cours semi-collectifs à trois élèves maximum dans les centres "Paris Anim" à la rentrée prochaine.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 21 est maintenu ?

Il y a une demande d'explication de vote du groupe Ecologiste de Paris.

Mme Anne SOUYRIS. - Au vu de la réponse de Pauline VÉRON sur le vœu de Danièle SIMONNET, nous voterons le vœu de l'Exécutif.

Ce vœu était important. Le fait de reparler maintenant des centres d'animation et de la réforme des centres d'animation, avec la réforme de tous les cours de musique, c'était essentiel car un grand pari se passe cette année, il faut que cela se passe bien. Le groupe Ecologiste de Paris est très attentif au fait que ce soit vers du mieux et du plus qualitatif et plus quantitatif.

Dans ce vœu de l'Exécutif, il y a une promesse qu'il y aura un bilan rapide auprès de la Commission "ad hoc" et auprès des élus sur les concertations auprès des centres d'animation et des cours de musique pour voir comment organiser la suite. Il y a également une promesse sur le fait que les cours de musique à trois ne dépasseront pas trois enfants, sauf si les enseignants et l'équipe pédagogique en sont d'accord. Nous sommes d'accord.

Nous insistons sur le fait que cette année et - nous espérons - les années qui suivront, il y aura plus de pratiques collectives dans le sens orchestral et dans le sens que les enfants et les jeunes qui deviennent adolescents ont besoin de beaucoup plus pratiquer ensemble la musique et que, pour l'instant, Paris est très déficitaire en la matière.

Merci beaucoup.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Madame SIMONNET, maintenez-vous votre vœu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 21, avec avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 21 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 106).

2017 DGRI 25 - DPE - Aide d'urgence (50.000 euros) à l'association "Solidarités International" en soutien à la minorité Rohingya en Birmanie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Il y a un amendement technique n° 87 déposé sur le projet de délibération DGRI 25.

Monsieur KLUGMAN, cet amendement technique est technique ?

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Cet amendement technique est technique. C'est juste que dans l'un de nos projets de délibération, il s'agissait de supprimer la mention à des latrines dans une aide d'urgence par d'autres formes de soutien, de distribution de kits d'hygiène.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Tout à fait.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 87 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 87 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 25 - DPE ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, DGRI 25 - DPE).

2017 DGRI 26 - DPE - Aide d'urgence (50.000 euros) à l'association "Action contre la faim en faveur des populations victimes de la sécheresse en Somalie".

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DGRI 26 - DPE. Il s'agit d'aide d'urgence à "Action contre la faim en faveur des populations victimes de la sécheresse - et si ce n'était que de la sécheresse - en Somalie".

M. Jérôme GLEIZES va très bien nous en parler.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, ce projet de délibération me permet de revenir sur une action de la Ville de Paris vers une zone peu aidée, en l'occurrence, la Somalie.

En février dernier, le nouveau Président somalien, Mohamed ABDULLAHI MOHAMED a décrété l'état de catastrophe nationale et a appelé à un soutien massif de la part de la Communauté internationale pour éviter une répétition des événements tragiques de 2011.

Un mois plus tard, le Secrétaire général de l'O.N.U., António GUTERRES, a appelé la Communauté internationale à se mobiliser massivement pour éviter le pire en Somalie, le pire étant le risque d'une nouvelle famine. Je rappelle que l'état de famine est un terme peu utilisé car depuis six ans, il n'a été employé dans le cadre d'un système mondial de classification, l'échelle IPC élaborée par plusieurs agences humanitaires, qu'une seule fois.

C'est pour la première fois en six ans dans le monde que l'on reparle de famine. Deux pays africains sont concernés : la Somalie et le Soudan du Sud. Le projet de délibération sur lequel nous intervenons aujourd'hui concerne la Somalie. Malheureusement, le Soudan du Sud qui est victime de guerre civile, où c'est plus difficile d'intervenir, n'est pas concerné par ce projet de délibération.

L'état de famine en Somalie résulte de conditions climatiques dramatiques provoquant des déplacements importants de populations, aggravés par les affrontements armés qui rongent le pays depuis deux décennies. En effet, l'actualité récente nous a rappelé l'instabilité de la Somalie. Au moins six personnes ont été tuées et une dizaine blessées hier après-midi dans un attentat à la voiture piégée à Mogadiscio, la capitale.

Des attaques similaires ont déjà touché la capitale de la Somalie, perpétrées par des insurgés islamistes radicaux shebab affiliés à Al-Qaïda. Ces shebab contrôlent la majeure partie du Sud somalien et refusent de laisser les humanitaires venir au secours des populations. L'Etat islamique est également en train de s'installer dans la région.

Le Gouvernement central somalien est fragile, soutenu à bout de bras par la Communauté internationale, par les 22.000 hommes de la force de l'Union africaine en Somalie appelée "AMISON". Il peine à appliquer l'Etat de droit, à offrir des services de base et à garantir la sécurité de la population. C'est pourquoi cette aide humanitaire est nécessaire dans ce pays depuis de nombreuses années. Au vu du contexte de sécheresse qui touche très durement ce pays, cette aide doit être renforcée.

L'Organisation mondiale de la santé, O.M.S., estime ainsi que plus de 6 millions de somaliens, soit la moitié de la population ont besoin d'une aide humanitaire d'urgence dont près de 3 millions souffrent de la faim.

Le projet de délibération ici proposé concerne une aide d'urgence de 50.000 euros pour un projet de cinq mois touchant près de 5.000 personnes pour faire face à l'explosion des cas de choléra qui touchent actuellement les districts de Wajid et El Barde. L'O.N.G. concernée est "Action contre la faim", une des rares O.N.G. à mener des opérations dans ce pays depuis plus de 15 ans.

Alors que le monde entier se désintéresse de cette crise et qu'elle est peu relayée par les médias, alors que l'O.N.U. n'a reçu, début avril, que 20 % des 4,4 milliards de dollars nécessaires pour acheminer de l'aide à la Corne de l'Afrique touchée également par la famine, ce projet de délibération nous permet de rappeler le risque d'un nombre de morts massif en Afrique si le Gouvernement ne contribue pas davantage à l'aide humanitaire nécessaire dans cette partie du monde.

Comme il me reste un peu de temps, je voudrais rajouter qu'une autre partie de la Somalie - le Somaliland qui est au Nord de la Somalie officielle, n'étant pas reconnu par l'O.N.U. - est aussi victime de cette famine. Il serait bien qu'"Action contre la faim" puisse avoir une mission exploratoire, profitant de ce déplacement pour aller sur le Somaliland. J'espère que Patrick KLUGMAN relatera ma demande sur le Somaliland qui est aussi concerné et à l'avantage de la Somalie, il est plus apolitique même s'il n'est pas reconnu par l'O.N.U.

Je vous remercie de votre attention.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Je remercie évidemment Jérôme GLEIZES d'attirer notre attention sur ce projet de délibération et sur la situation qui sévit dans la Corne de l'Afrique et en Somalie plus particulièrement, avec toutes les infections qui découlent de la situation de sécheresse, le taux de malnutrition, les déplacements de populations, ceux que l'on appelle d'ailleurs les "réfugiés climatiques" car cela découle aussi de cela et avec les tensions et parfois les désastres humanitaires qui sont engendrés par ces phénomènes.

C'est dans ce cadre que nous soutenons l'intervention d'"Action contre la faim", à hauteur de 50.000 euros, pour prévoir l'approvisionnement en eau potable par camion-citerne, la réparation d'urgence des points d'eau existants et la distribution de kits d'hygiène et de sensibilisation des usagers. C'est une zone sur laquelle nous avons peu l'occasion d'intervenir. C'est pourquoi ce projet de délibération est important et c'est une occasion, par ailleurs, supplémentaire de soutenir "A.C.F." qui réalise un travail remarquable.

C'est pourquoi, après les propos de Jérôme GLEIZES, je vous invite à soutenir ce projet de délibération.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 26 - DPE.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DGRI 26 - DPE).

Compte rendu de la 1ère Commission.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons aux travaux de la 1ère Commission.

C'est avec grand plaisir que je donne la parole à son Président, M. Pierre GABORIAU.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, notre Commission a débuté, comme à chaque séance, par la présentation des tableaux de bord financiers.

Concernant la fiscalité immobilière, le mois de mars 2017 s'établit en trésorerie à 116,6 millions d'euros, montant en progression de 49,3 % par rapport à mars 2016. Pour la période de décembre 2016 à mars 2017, la recette atteint 460,8 millions d'euros en progression de 1,85 %, soit plus 8,4 millions par rapport aux quatre premiers mois de l'année comptable 2016.

Concernant les dépenses d'investissement à fin mars 2017, le montant mandaté est de 195 millions d'euros, contre 188 millions d'euros à fin mars 2016. Les crédits ouverts sont de 1,725 milliard d'euros, contre 1,687 milliard en mars 2016, soit une variation de plus 2 %. Les dépenses sont en augmentation de 6 millions d'euros par rapport à mars 2016.

Concernant les dépenses sociales, le montant mandaté au 31 mars 2017 est de 354 millions d'euros, soit une évolution de 7,8 % par rapport à fin mars 2016 : moins 30 millions d'euros. Cette baisse s'explique notamment par le rythme d'avancement des dossiers relatifs aux frais d'hébergement des personnes handicapées et à l'Aide sociale à l'enfance.

Concernant les subventions, le montant mandaté à fin mars 2017 est de 255 millions d'euros, contre 257 en mars 2016, soit une diminution de 2 millions d'euros.

Enfin, concernant l'optimisation de la dette et de la trésorerie, le taux d'utilisation de l'autorisation d'emprunt est de 40,36 %, soit 300 millions d'euros empruntés le 2 février 2017 pour une durée de 16 ans au taux d'intérêt de 1,705. La dette au 31 décembre 2016 est composée de 4,928 milliards de dettes bancaires et obligataires, et de 231 millions d'euros d'autres dettes, dont 137 liés aux opérations d'aménagement et à l'emprunt "Philharmonie", 63 millions liés aux opérations "Bourse de commerce" et 31 millions d'euros liés aux partenariats public-privé.

Enfin, il y a eu un débat dans notre Commission, particulièrement sur le protocole conventionnel entre la Ville de Paris et la Préfecture de police de Paris pour la mise en œuvre de la loi relative au statut de Paris et le transfert des services et des agents de police spéciale de la Préfecture de police. Pour rappel, la loi renforce, vous le savez, les compétences de la Ville en instaurant de nouveaux pouvoirs. Cette réforme de l'administration parisienne suppose donc des transferts de missions et d'agents : pour les missions de police spéciale, au 1er juillet 2017, et pour la gestion des stationnements, les procédures d'enlèvement et la remise des cartes d'identité, au 1er janvier 2018.

Le protocole qui est soumis à notre approbation fixe le nombre d'emplois à temps plein transférés par corps et par grade, le montant des ressources dû par la Préfecture de police et les modalités d'évaluation, le montant des charges transférées. Il a été juste noté que nous avons regretté qu'un débat sur ce sujet ne soit pas fait en séance avant ce projet de délibération présenté en Conseil de Paris.

Voilà, Monsieur le Maire, je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Vœu déposé par le GEP relatif à l'éthique des partenaires financiers et bancaires en matière de financement.

Vœu déposé par le GEP relatif à l'éthique des partenaires financiers et bancaires en matière de paradis fiscaux.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons directement à l'examen de vœux non rattachés : les vœux n^{os} 22 et 23 sont relatifs à l'éthique des partenaires financiers et bancaires en matière de financements et de paradis fiscaux.

Jérôme GLEIZES a la parole.

M. Jérôme GLEIZES. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Paris, par son rang, sa place et son rôle international, est un acteur de politiques publiques, prescripteur de politiques publiques. Nous l'avons vu sur le diesel, nous l'avons vu sur les achats groupés, et ce serait bien que sur des questions financières, Paris soit aussi prescripteur.

Nous profitons de deux rapports. Je commencerai par le vœu n^o 22 et tout à l'heure, je parlerai du vœu n^o 23. Le premier, le vœu n^o 22, c'est un rapport qui met en avant que des banques françaises ne respectent pas le droit international et financent... Dans le cas présent, ce sont des activités israéliennes dans la partie palestinienne occupée.

Ces cinq groupes concernés français sont B.N.P. Paribas, Crédit Agricole, Société Générale, B.P.C.E., Axa. Et donc, il serait bien que la Ville de Paris, comme d'autres le font au niveau international... Je vais les citer : le fonds souverain norvégien, le fonds de pension néerlandais P.G.G.M., le fonds de pension luxembourgeois F.D.C., la banque danoise Danske Bank et la banque allemande Deutsche Bank, et plus récemment le fonds de pension de l'église méthodiste aux Etats-Unis, qui est un fonds très important, ont arrêté leurs financements dans ces zones-là.

Nous demandons donc à travers ce vœu que la Ville de Paris soit un acteur important sur le respect du droit international, et donc que le Conseil de Paris émette le vœu que, dans le cadre des procédures de sélection des établissements bancaires et financiers auprès desquels la Ville de Paris contracte, la Ville de Paris se montre particulièrement vigilante sur la question du financement de l'occupation illégale des territoires palestiniens, et donc du respect du droit international, et que par conséquent, la Ville de Paris ne contracte pas de nouveaux emprunts auprès des banques identifiées dans le rapport précité comme les plus impliquées dans cette activité.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Julien BARGETON pour vous répondre.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci. Vous avez fait les deux vœux, Monsieur Jérôme GLEIZES ?

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Oui, c'était l'idée, pardon, de présenter les deux vœux d'affilée.

M. Jérôme GLEIZES. - Mais sur le principe général de la philosophie des deux vœux, le deuxième vœu porte sur un autre rapport, celui d'Oxfam International, qui a étudié l'activité des banques européennes, et cette fois-ci, les banques suivantes : Barclays, Deutsche Bank, B.N.P. Paribas et Société Générale, qui sont des gros consommateurs de paradis fiscaux.

Nous aimerions donc que la Ville de Paris revoie ses partenariats financiers avec ces banques, de façon à ce que nous puissions jouer sur ces banques pour qu'elles changent leurs pratiques vis-à-vis des paradis fiscaux, que nous fassions pression sur elles de façon à ce qu'elles reculent sur leurs pratiques et que nous fassions une campagne nationale par rapport à cela.

Merci de votre attention.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Julien BARGETON, donc.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci.

Merci, Monsieur le Maire, Monsieur GLEIZES. Le mécanisme d'optimisation fiscale que vous décrivez consiste, pour une entité d'un groupe basé dans un pays à fiscalité élevée, à payer à une autre entité des services ou des droits de brevets à des tarifs calculés en interne et souvent élevés pour pouvoir transférer ainsi légalement le bénéfice vers la filiale à fiscalité généreuse. Cette pratique d'optimisation fiscale, aussi regrettable soit-elle, est légale et n'est en

rien l'apanage des banques. Les cas de Google ou d'Apple ont également donné lieu à des contentieux en cours avec certains Etats européens.

Le mécanisme décrit utilise la fiscalité ou la législation des pays membres de l'Union Européenne et de la zone Euro qu'Oxfam qualifie de paradis fiscaux. Cependant, l'un des constats de l'étude citée est précisément que les banques font preuve en la matière d'une transparence sans commune mesure avec ce qui se passe dans d'autres domaines, et c'est d'ailleurs ce qui a rendu possible cette étude.

En définitive, le sujet est certes un enjeu fiscal important, mais il ne recoupe que de manière très lointaine la problématique des Etats et territoires non coopératifs tels que définis par le Ministère des Finances. Dans un cas, il s'agit de pratiques illégales d'évasion fiscale, sur un périmètre d'Etats jugés non coopératifs, et dans l'autre, d'un sujet d'optimisation fiscale, regrettable mais légal, jouant sur la fiscalité avantageuse d'Etats membres de l'Union européenne. Nos exigences actuelles vont au-delà de nos obligations en la matière, et j'ajoute que nous faisons preuve de beaucoup de transparence sur notre stratégie, qui fait l'objet de débats réguliers en 1ère Commission.

Ainsi, les élus de cette Commission ont eu le 21 mars dernier une présentation très complète des résultats de l'enquête de 2017 relative à la lutte contre le blanchiment, la corruption et la fraude fiscale. Comment pourrions-nous continuer à opérer si nous devons nous passer des services de la quasi-totalité des banques européennes ou américaines ? Imagine-t-on d'ailleurs, de la même manière, les citoyens se passer en masse de Google, de Facebook ou de leur iPhone pour les mêmes raisons ? C'est au législateur qu'il revient de lutter contre ces pratiques, et la recherche des convergences fiscales à l'échelle de l'Union européenne est une démarche plus fructueuse dans le cadre de sa refonte.

Enfin, quant au deuxième vœu, la Maire a rappelé à de multiples reprises à cette tribune, son opposition aux actions de boycott d'Israël qui sont portées par un certain nombre de collectifs d'associations en France, et cette position reste inchangée à ce jour.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Nous avons une explication de vote du groupe Communiste - Front de Gauche. Raphaëlle PRIMET... Ah non !

M. Jean-Noël AQUA. - C'est un débat assez surprenant, en fait. J'ai entendu certaines personnes apporter leur soutien à un président nouvellement élu et qui parlent d'apporter de l'éthique et de mettre de la morale dans l'action, et je suis assez surpris d'entendre que quelqu'un qui l'a défendue activement aujourd'hui nous dise qu'il ne faut pas attaquer les banques sur leurs pratiques d'évasion fiscale, parce qu'elles ne seraient pas les seules à le faire. Il va bien falloir que l'on commence par quelque chose, en fait.

Cette évasion fiscale, on le sait, est une gangrène aujourd'hui qui assèche les financements des Etats et qui fait qu'aujourd'hui, notre collectivité manque cruellement de financements. Elle y contribue à plus de 80 milliards par an, et se dire : "il n'y a pas que les banques, laissons faire et on verra plus tard", c'est pour le moins surprenant pour quelqu'un qui se prend d'éthique.

Alors, l'exemplarité de l'action publique et de l'action des collectivités territoriales me semble importante, et nous pourrions tout à fait faire levier avec le vœu qui est proposé par le groupe des Verts sur les banques, précisément pour lutter contre cette pratique, qui est non seulement illégale, mais illégitime.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci. C'est bien, quand on m'annonce des intervenants, que cela reste les mêmes.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 22, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 23 avec un avis tout aussi défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté aussi.

Vœu déposé par le GEP relatif à la création d'une zone blanche.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à un immeuble "blanc".

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Les vœux n^{os} 24 et 25 sont relatifs à la création d'une zone blanche et d'un immeuble "blanc".

Je vais donner la parole successivement à Pascal JULIEN et à Danielle SIMONNET pour présenter ces deux vœux.

M. Pascal JULIEN. - Nous avons franchi une étape importante il y a quelques semaines en créant "OndesParis" et en approuvant une nouvelle charte sur la question des antennes relais. Il s'agit aujourd'hui de poser la question de l'hypersensibilité aux ondes électromagnétiques. C'est une question difficile, je le sais, parce qu'évidemment, le débat n'est pas clos. Les critères qui définissent cette souffrance et cette maladie ne sont pas arrêtés. Evidemment, on se heurte, de ce point de vue, toujours à un mur juridique quand on veut avancer. Mais, en même temps, disons-le, sur la charte, par exemple, nous avons fait une charte, malgré le fait que le débat scientifique n'est pas clos. La Ville de Paris a toujours eu une longueur d'avance sur ces questions. Je propose donc qu'elle garde cette longueur d'avance sur la question de ce que l'on appelle les "E.H.S.", pour aller plus vite : hypersensibilité.

Notre vœu propose la création d'un lieu qui pourrait leur être réservé, un lieu ouvert, bien sûr, et gratuit, et où ils pourraient trouver un refuge à l'abri des ondes. Mais, je le répète, tout en posant ce vœu, j'en connais déjà l'obstacle. C'est : qui y aurait accès ? Sans parler des difficultés techniques à le réaliser.

Je n'ai pas le temps d'être plus long, mais je le dis tout de suite : le vœu que j'ai déposé ouvrait le débat. Il a continué avec l'Exécutif. On est arrivé à un compromis qui me semble tout à fait satisfaisant, mais je vais laisser Julien BARGETON le développer. Je ne le ferai pas à sa place. Je le dis tout de suite : je retirerai volontiers mon vœu pour voter celui de l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, je représente le vœu que j'avais déposé à la précédente séance puisqu'il ne m'avait pas été donné la possibilité de le présenter oralement et que la réponse de l'Exécutif, manifestement, à l'époque, montrait qu'il y avait une incompréhension. Donc, il me semble qu'une nouvelle relecture du vœu permettra, cette fois-ci, à l'Exécutif de véritablement se positionner sur le sujet.

Dans la suite de ce qui a été exprimé par mon collaborateur voisin, mon collègue voisin sur l'autre vœu. Pardon, "collègue voisin", excusez-moi. Mais si, nous collaborons tous à l'intérêt général, chers collègues. Ça va, j'ai ramé ?

Bien. La problématique des personnes électro-hypersensibles doit être prise en compte à Paris. C'est une situation de souffrance absolue de personnes qui subissent un handicap environnemental, et il faut en prendre conscience. Nous pouvons et nous devrions expérimenter des immeubles "blancs", au moins un immeuble "blanc", c'est-à-dire un immeuble destiné à des personnes électro-hypersensibles avec interdiction de toute émission de micro-ondes pulsées à l'intérieur du bâtiment et une limitation de ces dernières aux alentours, extérieurs proches, donc en faire une zone à émissions limitées. Il faut absolument créer une commission à laquelle pourraient participer des personnes électro-hypersensibles qui puissent être parties prenantes de cette réflexion. Car, aujourd'hui, elles vivent dans une souffrance absolue sur la Capitale, y compris bon nombre qui essaient d'aller vivre et de s'exiler en zone rurale, mais sans avoir jamais la garantie de se retrouver dans une zone où il n'y ait pas, à un moment donné, des antennes qui leur fassent subir à nouveau l'exposition aux ondes.

Je ne peux pas développer plus. Le vœu fait trois pages. J'espère, cette fois-ci, qu'il aura été lu, étudié. Sachez que les associations et les personnes électro-hypersensibles sont disponibles pour vous rencontrer, pour vous exposer le cauchemar qu'elles subissent et pour partager les propositions qu'elles sont en capacité de formuler et qui ont déjà été expérimentées ailleurs dans d'autres pays.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre à ces deux vœux, Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, le vœu déposé par les élus du groupe Ecologiste de Paris fait écho au débat que nous avons eu lors de la séance du Conseil de Paris consacrée à la présentation de la stratégie parisienne de contrôle des ondes électromagnétiques. Je ne reviendrai pas sur le détail des avancées qu'apporte la nouvelle charte de la téléphonie mobile et la création de l'observatoire municipal "OndesParis". Je me contenterai de rappeler notre ambition qui est de faire de Paris la métropole européenne la plus protectrice en matière d'ondes électromagnétiques, tout en continuant à être une capitale du numérique. Bien que nos compétences soient très limitées dans le domaine de la gestion des ondes, la Ville poursuit une démarche volontariste de contrôle et de surveillance. S'agissant de l'électro-hypersensibilité, sur laquelle porte le vœu du groupe Ecologiste de Paris, il s'agit d'un sujet extrêmement complexe sur lequel il n'y a à ce jour pas de consensus scientifique.

Ce sujet pose toutefois de nombreuses questions et la loi du 9 février 2015, dite "loi Abeille", si elle ne reconnaît pas l'électro-hypersensibilité en tant que telle, demande qu'une expertise soit développée. Son article 8 prévoit ainsi que, dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remette au Parlement un rapport sur l'électro-hypersensibilité. C'est l'A.N.S.E.S. qui est chargée de la réalisation de ce rapport. L'objectif de cette expertise est de mieux appréhender l'électro-hypersensibilité dans sa complexité, la caractériser, en comprendre l'origine, les conséquences, etc. Le groupe de travail est en train d'affiner ses conclusions et ses recommandations. Le rapport sera ensuite publié selon les procédures habituelles de l'agence.

J'ai proposé aux élus du groupe Ecologiste de Paris d'amender leur vœu afin de prévoir que ce rapport, lorsque sa version définitive sera publiée, soit l'objet d'une présentation devant le comité d'orientation "OndesParis" et que ses recommandations soient notamment débattues pour celles relevant du champ d'intervention du comité. J'en profite pour indiquer que nous envisageons une première réunion de ce comité à partir du mois de septembre prochain, à l'issue de la désignation de l'ensemble de ses membres.

Quant au vœu de Mme SIMONNET, vous l'aviez déjà déposé sous la forme d'une question d'actualité lors du dernier Conseil de Paris. Je vous renvoie à ma réponse d'alors, ainsi que celle que je viens de formuler en réponse au vœu du groupe des Verts relatif à l'électro-hypersensibilité. Peut-être que vous allez adopter le vœu amendé du groupe Ecologiste de Paris. Je vous invite plutôt à retirer votre vœu. Vous voyez bien que nous sommes dans une démarche constructive. Nous attendons le rapport national et nous analyserons pour Paris les conséquences de ce rapport national.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur JULIEN, vous acceptez donc les amendements à votre vœu.

Madame SIMONNET, vous maintenez le vôtre ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, parce que je découvre le vœu de l'Exécutif et je trouve qu'il n'y a même pas l'association des personnes et des associations électro-hypersensibles au travail et à la réflexion. Je ne comprends pas. Je trouve cela dommageable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur JULIEN ?

M. Pascal JULIEN. - Je vais répondre sur ce point à ma collègue.

Si, elles sont présentes à travers toutes les associations qui siègent au comité d'orientation d'"OndesParis". Donc, pour moi, l'argument n'est pas recevable. Je voterai contre le vœu. Je pense que, franchement, cela vaut le coup.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame SIMONNET ?

Dernier round.

Mme Danielle SIMONNET. - Eh bien, écoutez, je retire mon vœu et puis ce sera partie remise, en espérant que le débat se poursuive de manière constructive et qu'à l'issue du comité d'orientation d'"OndesParis", on puisse enfin faire avancer l'engagement en faveur de cette expérimentation d'un bâtiment "blanc".

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Très bien. Merci.

Le vœu n° 25 étant retiré, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 24 amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 107).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au dispositif "Prévention de la radicalisation".

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 26 est relatif au dispositif de prévention de la radicalisation.

Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, nous sommes, toutes et tous ici, unanimes dans la lutte contre les terroristes, unanimes pour défendre les fondamentaux de la République quand elle est attaquée, mais nous devons être très vigilants. La lutte contre les terroristes relève de métiers bien particuliers, bien précis, et on a un cadre juridique qui doit être bien respecté.

Donc, j'ai été alerté sur le dispositif prévu en interne de prévention de la radicalisation. Ce dispositif ne me semble pas respecter nos fondamentaux et, justement, cette particularité des métiers de chacun.

Je tiens, à travers cette intervention, à vous rappeler que, dans le cadre de la lutte contre les terroristes, les agents publics doivent opérer dans le cadre strict de l'article 40 du Code de la procédure pénale, où figure : "Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit, est tenu d'en donner avis sans délai au Procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs". Voilà le cadre dans lequel tout fonctionnaire se trouve, et je trouve particulièrement problématique de mettre en place des dispositifs supplémentaires, à travers notamment le mail dédié "radicalisation@paris.fr" et l'ensemble du dispositif qui est mis en place.

C'est un dispositif, finalement, qui incite à l'autosurveillance, qui encourage des procédures de suspicion généralisée, de délation, de discrimination à l'encontre des agents de confession musulmane réelle ou supposée et qui peut constituer un facteur majeur de risques psychosociaux sur les conditions de travail des agents de la Ville de Paris.

Il n'appartient aucunement aux employeurs de se substituer aux services de police ou au rôle de prévention des services sociaux à destination des usagers et encore moins d'organiser une surveillance généralisée par les salariés. Il en va de même pour la Ville de Paris et c'est pour cela que je suis vraiment en désaccord avec le dispositif que vous avez mis en place. Je pense qu'il faut en la matière respecter la loi, toute la loi et rien que la loi, le dispositif légal.

Je souhaite donc à travers ce vœu que la Ville de Paris renonce à ce dispositif contraire aux libertés démocratiques et sociales et à la sérénité du cadre de travail des agents.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Bruno JULLIARD pour vous répondre.

Nous aurons ensuite une explication de vote du groupe LR avec Jean-François LEGARET et une autre du groupe Ecologiste avec Pascal JULIEN.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je répondrai en lieu et place d'Emmanuel GRÉGOIRE.

Je rappelle que le dispositif mis en place mi-avril dernier repose sur une cellule interne de la Ville regroupant plusieurs directions. Elle sera chargée d'étudier les mails reçus d'agents de la Ville pour d'abord trier les informations entre ce qui pourrait relever du simple fait disciplinaire, de la laïcité et/ou d'une suspicion de radicalisation.

Il s'agira aussi d'informer la hiérarchie concernée, de recueillir de plus amples informations si nécessaire, de transmettre à la D.R.P.P. les informations relevant d'une éventuelle radicalisation, évidemment dans le strict respect de la loi comme vous venez de le dire, Madame SIMONNET, ainsi que de conseiller et soutenir les agents qui en ressentiraient le besoin.

Des séances de sensibilisation en présence de la cellule de sensibilisation du Ministère de l'Intérieur et de la cellule d'accompagnement de la Ville sont organisées pour les encadrants de proximité sur la base du volontariat. A ce jour, 350 encadrants et encadrants intermédiaires se sont inscrits en 2016. Nous avons déjà formé à la prévention de ce phénomène plus de 600 agents de la Ville qui, du fait de leur fonction, sont potentiellement confrontés à ce phénomène.

Comme vous, Madame SIMONNET, j'ai été alerté par plusieurs organisations syndicales qui craignaient que cela se transforme, comme vous le dites, en un système de délation. Ce n'est absolument pas l'objet de ce que nous avons mis en place. Au contraire, nous avons été sollicité - cela a été mon cas, par exemple, dans les musées de la Ville - par des agents ou même des représentants syndicaux d'agents qui nous disent qu'ils ne savent pas quoi faire lorsqu'ils sont eux-mêmes confrontés à des suspicions de radicalisation. Ils ne connaissent pas l'organisation légale et ils ont besoin d'être accompagnés et orientés.

C'est précisément et uniquement pour ce point-là, l'accompagnement de ces personnels, que nous mettons cela en place. En aucun cas, nous ne nous substituons à des dispositifs légaux. S'il y a effectivement suspicion de radicalisation, évidemment il y a saisine immédiate du Parquet ou de la Préfecture de police.

Cependant, nier une réalité ne permettrait en rien d'améliorer la situation des agents qui eux-mêmes sont concernés par ces difficultés. Il s'agit bien d'une logique d'accompagnement et en aucun cas d'une logique de délation. J'ajoute d'ailleurs que ce dispositif ne constitue en aucun cas une obligation pour les agents concernés.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous, Madame SIMONNET, nous détestons les climats de suspicion, de délation, de discrimination, a fortiori sur les lieux de travail. Comme nous aimerions, comme vous, ne pas avoir à nous soucier de savoir si notre voisin ou notre collègue a pris la voie de la radicalisation.

Le problème, c'est que la France est aujourd'hui en état d'urgence. C'est une réalité qui n'est pas seulement juridique, c'est une réalité du quotidien, une réalité selon laquelle, par exemple, Saïd KOUACHI a travaillé pour la Ville de Paris pendant deux ans. Tous les auteurs des attentats récents en France et en Europe ont, avant leurs actes horribles, évolué dans des environnements professionnels au contact régulier de leurs collègues. Sachant cela, nous ne pouvons pas nous permettre d'ignorer cette réalité qui nous impose à tous d'être vigilants.

C'est la raison pour laquelle nous considérons que la Ville doit être pleinement engagée dans la lutte contre la radicalisation et que le dispositif de prévention doit être maintenu. C'est pourquoi nous voterons contre votre vœu.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Le dispositif établi récemment par la Ville en vue d'identifier les comportements ou postures extrêmes pouvant mener à des actes violents, dont les actes terroristes sont l'expression ultime, s'inscrit dans le cadre du Contrat parisien de prévention et de sécurité adopté par notre Conseil en début de mandature.

L'une des fiches actions de ce contrat, la fiche 1-5, prévoit la nécessité de renforcer le travail partenarial pour prévenir la radicalisation et l'accompagnement des familles.

Qu'une administration de la taille de Paris contribue, en partenariat avec la Préfecture de police et les associations, à la lutte contre les dérives conduisant au terrorisme nous semble utile sous condition que le dispositif offre la garantie qu'il ne puisse pas se transformer en système de dénonciation abusive sans rapport avec la lutte

contre le terrorisme. Or cette garantie existe. D'ailleurs, cela a été dit, depuis qu'il existe, ce dispositif n'a jamais suscité un vaste élan de délation ou de discrimination à l'encontre des agents d'une confession, quelle qu'elle soit. D'ailleurs, ce dispositif répond à la demande.

Par ailleurs, l'Observatoire parisien de la laïcité veille scrupuleusement au respect de la liberté religieuse des agents, quelles que soient leurs convictions en la matière. Il se saisirait de la moindre dérive attentatoire aux libertés individuelles.

Cependant, dresser régulièrement le bilan du dispositif de prévention de la radicalisation, par exemple dans le cadre de la 3e Commission, serait à même de rassurer et permettrait en outre aux élus qui ont des idées de formuler des propositions pour en améliorer la procédure.

Nous voterons pour toutes ces raisons contre le vœu de Danielle SIMONNET.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 26 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2017 DAE 192 - Subventions (340.000 euros et 125.000 euros) avec convention avec l'association "Les Canaux" (19e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DAE 192 concerne une subvention et une convention avec l'association "Les Canaux".

Léa FILOCHE a la parole.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, l'économie sociale et solidaire est au cœur de notre vision de la ville de demain. Solidaire et innovante, juste et ouverte à tous.

A côté de l'économie traditionnelle, nous savons qu'une autre économie est nécessaire et qu'elle a toute sa place dans notre société. Nous partageons cette vision et cette ambition avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire, à la fois pour une économie plus inclusive mais surtout plus soucieuse de l'environnement.

C'est pourquoi la Ville de Paris est engagée depuis de nombreuses années dans le soutien de l'E.S.S. Plus de 1,5 million d'euros annuels sont apportés en soutien à la création d'activités, de nombreuses structures participent chaque année au Trophée de l'économie sociale et solidaire. Paris compte également de nombreux incubateurs et hôtels d'entreprises, comme le "SenseCube" ou le "Liberté Living-Lab", ou encore de nombreux événements comme les Etats généraux de l'économie circulaire, le "OuiShare Fest", le "Maker Faire", "Impact", etc.

En travaux depuis octobre 2016, nous sommes fiers d'accueillir très prochainement dans notre ville "Les Canaux", maison dédiée aux acteurs de l'économie sociale et solidaire, collaborative et écologique. Pour ma part, je ne vous cache pas ma satisfaction d'accueillir cette structure dans le 19e arrondissement. Ce n'est pas un hasard d'ailleurs si elle se situe dans cet arrondissement, ce dernier étant le visage d'une nouvelle dynamique parisienne portée par des aménagements publics, les associations, les projets d'entrepreneurs et la mobilisation citoyenne de ses habitants. Cette maison s'adresse aussi bien aux quartiers qu'à toute la ville et va même bien au-delà de nos frontières.

Situés sur les berges du bassin de la Villette, "Les Canaux" regrouperont ainsi ce fantastique écosystème constitué de "start-up", de structures, de grands groupes, de fonds d'investissement qui agiront comme une force d'attraction pour les initiatives innovantes dans ce domaine. Ils accueilleront notamment les bureaux du "Yunus Center" porté par le prix Nobel de la paix, Muhammad YUNUS. C'est un honneur qu'il ait choisi Paris pour installer son centre de ressources, de soutien et de création d'une dynamique autour du social business.

En soutenant l'association "Les Canaux", gestionnaire du lieu du même nom, Paris renforce son "leadership" mondial sur le soutien aux entrepreneurs et innovations à fort impact social et environnemental. Je profite d'ailleurs

du passage de ce projet de délibération pour saluer tout le travail important effectué par son président Nicolas HAZARD et toute son équipe.

Pour leur première année, "Les Canaux" portent l'ambition de constituer la première cartographie des acteurs solidaires et innovants en lien avec l'APUR. Ils souhaitent également développer un partenariat dans le cadre de Paris 2024 pour que les innovations proposées par les entrepreneurs sociaux trouvent leur place au cœur de l'organisation des premiers Jeux Olympiques et Paralympiques inclusifs.

Autre action remarquable, l'association participe à l'organisation du "Global Social Business Summit", qui sera organisé à Paris en novembre 2017 et porté par Muhammad YUNUS.

Depuis le mois d'octobre, "Les Canaux" ont également eu à cœur de devenir des acteurs locaux en tissant des liens avec les habitants de l'arrondissement, en intervenant dans les conseils de quartier, en exposant le projet qui verra bientôt le jour derrière les barrières des travaux. De même, afin de connaître et de comprendre ce projet, les élèves d'une école toute proche, l'école Tanger, ont pris part à l'aménagement du bâtiment et de sa future terrasse.

Pendant cinq séances, en partenariat avec l'association "Ateliers Villes", ils ont été familiarisés aux notions d'économie solidaire, innovante et circulaire. Les enfants ont également rencontré des entreprises sociales voisines des "Canaux" qu'on peut connaître sous les noms d'"Enercoop" et "Cafézoïde". Je vous informe, par ailleurs, que le 25 juin prochain, "les Canaux" organisent, en partenariat avec la mairie du 19e arrondissement, la SEMAEST et "MakeSense", un marché de la monétique et solidaire auquel vous êtes tous les bienvenus.

La terrasse des "Canaux" ouvrira cet été, en même temps que sera lancée la nouvelle édition de "Paris-Plages". La Maison des Canaux est l'emblème de la volonté que nous portons de promouvoir et de soutenir une autre économie, soucieuse des enjeux sociaux et environnementaux.

C'est pourquoi je vous invite à voter pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL, adjointe. - Merci, Madame FILOCHE.

Tout a été dit dans votre intervention ou quasiment. Je reprendrai juste quelques éléments, ayant déjà présenté ici la Maison des Canaux. Effectivement, dès le début de la mandature, la Maire m'a confié l'objectif de faire de Paris la capitale de l'économie sociale et solidaire. Parmi les moyens d'atteindre cet objectif ambitieux, nous avons imaginé l'installation, à Paris, de ce lieu innovant, dédié aux économies sociales, solidaires et circulaires et à l'innovation sociale en général. Nous l'avons inauguré le 10 octobre avec Muhammad YUNUS, prix Nobel de la Paix, qui nous fait l'honneur d'être à nos côtés dans cette aventure.

Le bâtiment est un bâtiment construit en 1882 qui abritait l'administration "des Canaux", et dont nous avons voulu garder le nom pour être fidèles à l'histoire du lieu qui est idéalement situé au bord du bassin de la Villette dans le 19e arrondissement. Il est au cœur de l'Arc de l'Innovation, mais il est aussi au centre de tout l'écosystème des acteurs parisiens et franciliens.

Cette Maison des économies solidaires et innovantes a trois objectifs : être un lieu totem ouvert aux habitants pour qu'à l'instar du film "Demain", les Parisiens et les Parisiennes trouvent "aux Canaux" les événements et les rencontres qui mettent en avant ces nouvelles solutions. Mais il sera aussi un incubateur d'entreprises sociales qui contribuera à l'émergence de nouveaux projets à Paris. Il sera également la vitrine internationale pour l'innovation sociale parisienne en y accueillant, vous l'avez dit, "le Yunus Center" mais également le C40 qui y installe leurs bureaux.

Actuellement, "les Canaux" font l'objet de travaux. Je tiens à dire que ces travaux se font dans une démarche d'économie circulaire totale. L'ensemble des matériaux et du mobilier sera réutilisé et transformé sur place ou confié à des filières de réemploi. C'est ainsi que, par exemple, certaines portes de placard sont déjà transformées en luminaire.

Afin d'assurer une gestion assez souple et au plus proche à la fois des habitants mais aussi des attentes des acteurs de l'économie sociale et solidaire, l'association "Les Canaux" a été créée le 14 février et le conseil d'administration réunit l'ensemble des acteurs des économies sociales, solidaires et innovantes de Paris.

Afin que ce lieu vive et qu'il évolue en lien permanent avec les acteurs, il existe également une instance de consultation très large qui a été prévue et qui s'appelle "L'Agora", qui permet en fait d'avoir là aussi une gouvernance très participative.

Je tiens à dire, puisque vous précisiez que ce projet allait au-delà des frontières parisiennes, que cette démarche est conduite en lien avec les acteurs du Grand Paris, un partenariat est déjà en cours avec le Comité du tourisme du 93 pour prévoir des parcours communs dès cet été, à destination des Franciliens et des Franciliennes.

C'est donc avec grand plaisir et parce que je suis convaincue que "Les Canaux" vont permettre à Paris de rayonner durablement que je vous invite à voter ce projet de délibération.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 192.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DAE 192).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif un pôle parisien dédié à l'innovation et au développement de l'économie circulaire (18e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu n° 27 est relatif à un pôle parisien dédié à l'innovation et au développement de l'économie circulaire dans le 18e arrondissement.

La parole est à Mme Galla BRIDIER.

Mme Galla BRIDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

La Ville de Paris compte 12 recycleries généralistes et spécialisées. En 2016, ces structures ont collecté près de 3.000 tonnes d'objets. Mais le gisement de déchets potentiellement réemployables est encore énorme, voire gigantesque si on y ajoute les déchets du secteur du bâtiment. Pour faire de Paris une ville pionnière en matière de réemploi et de mobilisation citoyenne dans ce domaine, la Ville doit s'appuyer sur son tissu d'acteurs dynamiques et opérationnels, un tissu qui porte déjà une vision commune sur le sujet.

Nous avons aussi besoin d'un lieu fédérateur des acteurs parisiens du réemploi et de mise en relation entre les producteurs de déchets et les ré-utilisateurs potentiels qui agrègent des ateliers et des outils mutualisés, mettent à disposition des espaces, des moyens de production et de recherche.

Ce lieu pourrait donc permettre de changer d'échelle dans le tonnage d'objets réemployés. Ainsi, nous vous proposons d'installer ce lieu dans le 18e arrondissement, dans le quartier Amiraux-Simplon, dans le local actuellement utilisé par le magasin "Métro Cash and Carry" qui déménagera, en 2018, sur le secteur de la Chapelle/International.

Ainsi, par ce vœu, nous vous demandons d'envisager de commencer les études pour mettre en place ce lieu à cet endroit-là et donc d'engager les discussions avec le propriétaire privé.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL, adjointe. - Merci, Madame BRIDIER.

Effectivement, vous l'avez dit, notre Municipalité s'est fixée un objectif important à la fois de réduction et de réemploi, et de recyclage des déchets ménagers. Et le déploiement des ressourceries en est un moyen. Vous avez donné deux chiffres, le premier, que nous avons 12 ressourceries-recycleries aujourd'hui à Paris. Nous en avons 8 en début de mandature, la progression est donc importante. Et par ailleurs, ces ressourceries, c'est le deuxième chiffre, ont déjà collecté près de 3.000 tonnes rien que pour l'année 2015, 3.000 tonnes d'objets dont la plupart sont ainsi détournés à la fois de l'enfouissement, de l'incinération et même du recyclage, puisqu'il s'agit de réemploi. Mais

le gisement reste malgré tout important : 20.000 tonnes de textile encore en mélange dans nos déchets ménagers ou encore 65.000 tonnes d'objets encombrants collectés par les services.

Face à ce diagnostic, deux axes de développements : poursuivre un maillage du territoire en recyclerie et en ressourcerie. Et enfin, créer un lieu fédérateur des acteurs parisiens. C'est bien de ce deuxième axe dont il est question dans votre vœu.

Le futur cluster "Refabriquer à Paris" est la 7e action du Plan d'économie circulaire soumis à votre approbation prochainement et qui devrait permettre une mutualisation des moyens et un changement d'échelle.

Mais au-delà, "Refabriquer à Paris" est également un projet de gisement d'emplois non délocalisables. C'est également le projet d'une consommation de proximité qui fait d'ailleurs directement écho aux préconisations de la M.I.E. "Fabriquer à Paris", portée par MM. BONNET-OULALDJ et AURIACOMBE, dont il a été question ce matin.

Je vous propose une petite modification de votre vœu, c'est-à-dire d'inverser l'ordre des alinéas. En effet, si le site proposé revêt un intérêt indéniable, il me semble préférable que l'on vérifie l'emplacement du futur cluster avant de lancer une étude pour son implantation. Sous réserve de cette modification, je donne un accord et j'é mets un avis favorable sur ce vœu, mes chers collègues.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Madame BRIDIER, acceptez-vous l'amendement ? Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 27 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 108).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à un label anti-gaspi pour les restaurateurs et commerçants.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu n° 28 est relatif à un label anti-gaspi pour les restaurateurs et commerçants.

La parole est à Mme Valérie NAHMIA, 2 minutes.

Mme Valérie NAHMIA. - Les Parisiens gaspillent trois fois plus de produits alimentaires encore emballés que la moyenne des Français. Paris compte plus de 20.000 restaurants, cafés, commerces alimentaires et traiteurs. Partant de ce constat, de la responsabilité citoyenne et humaine qui nous incombe de ne plus gaspiller les aliments, la volonté qui nous anime de recycler et de lutter efficacement contre les déchets inutiles et d'aider des associations solidaires, il a été proposé, en décembre 2015, un plan stratégique parisien de lutte contre le gaspillage alimentaire voté à l'unanimité.

Il a été aussi rappelé, en janvier dernier, que la lutte contre le gaspillage alimentaire était l'une de nos priorités. De plus, dans le cadre du budget participatif 2016, un projet "Alimentation : du gaspillage au partage" a permis, suite à un jury auquel j'ai eu le plaisir de participer, d'aider de nombreux projets solidaires.

Il ne faut pas négliger que les commerces, restaurants, entrepreneurs de l'alimentaire qui décident d'œuvrer dans cette pratique intelligente s'impliquent humainement, matériellement et financièrement. La Ville se doit de les reconnaître, les valoriser, les distinguer. Ils agissent pour la planète et pour des personnes en précarité. Au groupe UDI-MODEM nous proposons deux points :

- création d'un label certifié par la Ville dont pourront bénéficier des commerçants responsables et innovants.
- Lancement d'un outil afin de répertorier et valoriser sur un site ou une application mobile les commerces, bars-restaurants labellisés.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL, adjointe. - Merci, Madame NAHMIAS, de l'intérêt que vous portez à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Notre Assemblée a voté, au mois de décembre, le Plan de lutte contre le gaspillage alimentaire qui prévoyait notamment de nous engager avec les restaurateurs dans cette démarche vertueuse.

Nous avons avec eux, dès la fin de l'année 2015, distribué plusieurs milliers de box anti-gaspi à leurs clients. L'an passé ils sont allés plus loin en adoptant une charte des restaurateurs Parisiens contre le gaspillage alimentaire à l'occasion de la Journée nationale du 16 octobre.

Le vœu que vous proposez s'inscrit pleinement dans cet élan d'autant que la distinction des commerces de bouche engagés dans cette lutte fait partie des actions prévues par le plan.

Cependant, la création d'un label, pour qu'il soit gage de qualité et d'engagement, suppose un cahier des charges particulièrement précis et parfois lourd à mettre en œuvre. Vous l'avez d'ailleurs évoqué à peu près dans ces mêmes termes au sujet d'un autre dossier ce matin.

De plus, l'attribution de ce label est basée sur des critères dont il faut vérifier régulièrement la pertinence chez les labellisés. Enfin, ces labels, généralement, sont décernés par des professionnels ou experts indépendants.

Aussi, vous comprendrez qu'il n'appartient pas à la Ville de Paris de se substituer à ces experts. Je vous propose donc pour ce qui nous concerne, de substituer au mot label le terme de distinction, ce qui nous permettrait de distinguer les comportements vertueux des commerces et restaurants et bien entendu j'émet un avis favorable à votre vœu, à cette réserve près étant entendu que ces commerces et restaurants distingués auront tout à fait leur place sur l'une des plates-formes de la ville, puisqu'ils contribueront ainsi à notre lutte contre le gaspillage alimentaire.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame NAHMIAS, acceptez-vous l'amendement ?

Mme Valérie NAHMIAS. - Avec plaisir, mais il ne faut pas que cette distinction ait un caractère exceptionnel. Il faut vraiment distinguer tous ceux qui s'impliquent.

Mme Antoinette GUHL, adjointe. - Nous avons l'idée de le faire massivement.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 28 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 109).

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à un concours pour la création de boîtes à livres.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Les vœux n^{os} 29 et 29 bis sont relatifs à un concours pour la création de boîtes à livres.

La parole est à M. Didier GUILLOT.

M. Didier GUILLOT. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Offrir des livres déjà lus à celui que cela intéresse, voilà une belle action que certains citoyens, semeurs de petits trésors littéraires, s'amusent à faire dans les rues de nos villes. Les élus du groupe RG-CI ont proposé à notre Conseil d'accompagner cette démarche à travers l'installation de boîtes à livres sur le territoire parisien.

Cette initiative permet le déploiement d'une économie du partage qui permet de nouveaux échanges entre habitants. La mise à disposition de boîtes à livres leur donne une seconde vie et crée de nouveaux liens entre les lecteurs.

Il faut d'ailleurs noter que celles existantes rencontrent un certain succès.

Les boîtes à livres, c'est aussi permettre une autre approche du livre, où l'objet est moins sacralisé mais mieux partagé. Il perd de sa valeur marchande pour reprendre une valeur de lien et de partage par la culture.

Enfin, c'est une façon de rendre l'espace public plus agréable. D'ailleurs, ces boîtes à livres pourraient se transformer en boîtes à troc. Notre groupe est disposé à voir le projet évoluer.

Notre Assemblée s'est toujours prononcée en faveur de cette initiative, ce que nous saluons. Nous pensons qu'il est temps de passer au concret. Nous souhaitons qu'avant la fin de l'année, ces boîtes à livres soient créées et prêtes à être installées.

Et quoi de mieux pour favoriser l'économie du partage que de lancer un appel à idées auprès des Parisiennes et des Parisiens. Profitons de leur créativité et innovons sur notre mobilier urbain ! C'est le sens du vœu que nous avons déposé.

Nous proposons un deuxième appel à idées auprès des écoles primaires parisiennes pour la création de boîtes à livres "jeunesse" à destination des jeunes publics.

"La lecture agrandit l'âme" écrivait Voltaire. Aussi nous espérons que ces boîtes à livres, modestement mais sûrement, pourront agrandir un peu l'âme de Paris.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL, adjointe. - Monsieur GUILLOT, chers collègues, vous avez par votre vœu souhaité promouvoir les nouvelles formes d'échange entre les habitants et notamment les boîtes à livres. Vous souhaitez qu'elles soient construites en réemploi de mobilier urbain. Evidemment, si nous partageons cette même volonté plusieurs fois d'ailleurs exprimées dans cette Assemblée, malheureusement, je ne peux pas donner une suite favorable à votre vœu en l'état.

En effet, malgré notre volontarisme sans faille en matière d'économie du partage, l'installation de "troc de trucs" et autres boîtes à donner mérite, avant que l'on en décide la généralisation, qu'on lève un certain nombre de freins tels que les difficultés à l'installation sur la voie publique ou dans les espaces publics, les problèmes de gestion et d'organisation, ou encore les relations avec les voisinages.

Je propose donc, par un vœu de l'Exécutif, que nous établissions dans un premier temps un bilan des dispositifs existants, et je salue le "troc de trucs" présent dans le 12^e arrondissement et qui fait la joie d'un certain nombre d'associations, de riverains et d'habitants, qui donnera lieu d'ailleurs au bilan des dispositifs existants.

Je propose que nous le fassions au préalable afin d'analyser l'ensemble de ces freins à l'installation, et la typologie des éventuels problèmes, que nous proposons des solutions pour y remédier.

Je vous confirme que nous serons exigeants à ce que d'une part, l'installation se fasse en concertation étroite avec les arrondissements, ce que nous faisons déjà habituellement sur les quelques exemples existants, et avec les habitants, et d'autre part, à ce que le principe intangible soit celui du réemploi.

Enfin, comme vous le souhaitez, nous étudierons les conditions d'implantation et de fonctionnement en lien avec les établissements scolaires et structures jeunesse afin de contribuer ainsi à la circulation de la littérature jeunesse.

Voilà donc, mes chers collègues, le vœu de l'Exécutif que je vous propose d'adopter.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Didier GUILLOT, maintenez-vous votre vœu ?

M. Didier GUILLOT. - Non, c'est bon pour le vœu de l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Parfait.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 29 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 110).

Vœu déposé par Mmes DATI et DAUVERGNE relatif à une charte des illuminations.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 30 est relatif à une charte des illuminations, et je ne sais pas qui la présente.

Madame DAUVERGNE, je vous en prie.

Mme Emmanuelle DAUVERGNE. - Les associations de commerçants réalisent un travail d'animation de nos rues au moment des fêtes de Noël et du Jour de l'An. Leurs illuminations complètent celles de la Ville de Paris. Elles contribuent au rayonnement de notre Capitale, il est donc normal qu'elles puissent en retour bénéficier d'une subvention de la part de la Mairie de Paris.

Néanmoins, le processus par lequel ces associations demandent et reçoivent ces subventions manque de transparence, notamment au regard des sommes en jeu, puisque pour 2016, le montant de ces subventions s'élevait à 700.000 euros.

Ce manque de transparence, la marginalisation dans ce processus des maires d'arrondissement, qui connaissent pourtant le mieux le réseau des associations locales de commerçants posent donc un vrai problème.

Le vœu que les élus du 7^e arrondissement ont adopté répond à cette exigence, il propose de doter ce système de subvention d'un véritable cadre juridique commun et accessible.

Cette charte prévoit des mesures claires et de bon sens qui assurent la transparence dans l'utilisation des deniers publics, transmission du budget prévisionnel aux élus et rapports précis des sommes engagées les années précédentes par la présentation d'un bilan comptable.

Mais ce document va plus loin, il ouvre aussi une possibilité de contrôle par les élus du projet d'illuminations, qui sera présenté plusieurs mois avant l'installation.

Le maire d'arrondissement, qui connaît les besoins et les attentes de ses administrés, doit pouvoir approuver les installations qui éclaireront les rues pendant plusieurs semaines. La sécurité des installations, de la pose au retrait, en passant par l'exploitation doit également être garantie. C'est pourquoi la charte des illuminations proposée par le 7^e arrondissement rappelle les bonnes pratiques en la matière et impose aux prestataires d'être en mesure d'intervenir à tout moment de l'exploitation.

Enfin, parce qu'il s'agit d'un enjeu important dans lequel la Ville de Paris a pris des engagements, la charte des illuminations inclut également un volet consacré aux mesures environnementales.

La charte que nous vous proposons à travers ce vœu est donc un document équilibré qui pose des règles de sécurité et de transparence financière.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, Madame la Conseillère, Mme Olivia POLSKI m'a demandé de répondre à sa place à votre vœu.

En ce qui concerne les subventions versées aux associations au titre des illuminations des rues et des places parisiennes à l'occasion des fêtes de fin d'année, la Ville de Paris a mis en œuvre une procédure claire qui s'applique à l'ensemble des quartiers de la Capitale.

Les associations de commerçants et d'artisans ont la possibilité de soumettre un dossier de demande de subvention, au titre des illuminations réalisées en année n-1 à la collectivité. Pour les aider dans leurs démarches,

les équipes de la DAE les accompagnent et les conseillent afin qu'elles puissent nous présenter des dossiers complets, et ceci dans les meilleurs délais.

Ces mêmes services vérifient ensuite leur statut juridique, leurs capacités de financement, leur solvabilité et les dépenses engagées lors des fêtes de fin d'année. Cette méthode qui a pu évoluer en fonction de nos nouvelles exigences, notamment en matière d'économie d'énergie, est bien connue des associations concernées, et nous semble répondre à l'ensemble des objectifs fixés dans votre proposition de charte.

Ainsi, comme vous le suggérez, nous écrivons déjà chaque année aux associations de commerçants, afin de les informer des obligations à respecter en matière d'installation de ces illuminations et des exigences à respecter si elles souhaitent bénéficier d'une subvention.

Dans ce cadre, il ne nous a pas semblé opportun d'imposer un délai de dépôt des dossiers aussi restreint que celui que vous préconisez, soit le 14 juillet. Les associations ont en effet besoin de davantage de temps pour établir le budget de ces opérations, d'autant plus que celles-ci s'ajoutent aux tâches quotidiennes que suppose déjà leur activité.

A titre d'exemple, pour les illuminations de la fin de l'année dernière, aucune association de commerçants du 7^e arrondissement n'avait déposé sa demande avant le mois de juillet et aucune n'aurait le droit à une subvention si votre charte devait être appliquée.

Sur la question de la transparence financière, je tiens à vous assurer de notre vigilance, chaque dossier fait l'objet d'une étude approfondie de la part de nos services.

Sur les périodes de mise en place et de dépose des illuminations comme sur les horaires de leur mise en service, nous avons déjà fixé, en concertation avec les commerçants, un cadre qui est très proche de celui que vous proposez, un temps d'installation de 7 semaines maximum plutôt que 6, et une extinction des éclairages à 2 heures du matin au plus tard, plutôt que minuit.

Enfin, sur l'aspect environnemental, nous partageons votre vigilance et exigeons des associations qu'elles s'engagent à utiliser des technologies vertueuses comme les Led.

Sur ce point, les illuminations des Champs-Élysées sont un bel exemple de ce qu'il est possible de faire, puisque nous sommes parvenus à baisser de 95 % leur consommation d'énergie depuis 2007.

Nous nous sommes déjà dotés de règles répondant aux objectifs dictés par votre proposition de charte, il nous semble par ailleurs que si nous devons adopter un tel document, cela devrait d'abord passer par une concertation avec l'ensemble des parties prenantes et l'ensemble des arrondissements plutôt que de manière imposée.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, je vous propose, Madame la Conseillère, de retirer votre vœu. A défaut, j'émettrai un avis défavorable.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Maintenez-vous votre vœu, Madame DAUVERGNE ?

Mme Emmanuelle DAUVERGNE. - Oui, je le maintiens.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 30 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la présence postale dans le 12e.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au bureau de poste Lachambeaudie (12e).

Vœu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche et Socialiste et Apparentés relatif au bureau de poste de l'Île Saint-Louis (4e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non-rattachés. Les vœux n^{os} 31, 32 et 33 sont relatifs à la présence postale dans le 12e arrondissement et le 4e arrondissement.

Je vais donner la parole successivement à Catherine BARATTI-ELBAZ, Nicolas BONNET-OULALDJ et Christophe GIRARD.

Madame Catherine BARATTI-ELBAZ...

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, comme les habitants et les acteurs économiques, je suis très attachée aux missions de service public exercées par la Poste. Les attentes et les enjeux concernant l'implantation des bureaux de postes sont importants pour nos quartiers, mais je reste aussi attentive à la qualité des prestations offertes à tous les usagers.

Dans ce contexte, je me félicite aussi des partenariats constructifs qui ont pu être engagés entre la mairie du 12e arrondissement et le groupe "La Poste" par nos échanges réguliers, la participation au Club des entreprises du 12e arrondissement ou encore l'organisation conjointe de la cérémonie des gardiennes et gardiens d'immeubles.

Le groupe "La Poste" fait parallèlement l'objet d'évolutions importantes. Les attentes des clients des bureaux de postes se transforment et expriment notamment la nécessité d'un accès plus rapide et plus simple aux services basiques de la Poste : l'envoi et le retrait de lettres ou de colis.

Les modes de vie évoluant, avec l'arrivée notamment du numérique, la Poste doit s'adapter en proposant un accueil personnalisé et des parcours simplifiés. Au niveau national, il y avait 2,7 millions de clients par jour en bureaux de postes en 2004 ; il n'y en a plus qu'1,7 million aujourd'hui. Ces changements ont pu conduire à des inquiétudes dans la dernière période quant à la stratégie du groupe en matière de présence postale.

Pour cela, comme beaucoup d'autres élus de cette Assemblée, j'ai saisi le Président-Directeur général de la Poste en octobre 2016 pour l'alerter sur ces enjeux et l'interroger sur les évolutions envisagées en matière de présence postale, en particulier dans le 12e arrondissement.

S'il est logique et utile que l'offre postale s'adapte, toutefois, je porte une vigilance particulière en matière d'offres de services de proximité. Il y a dans le 12e arrondissement la possibilité de fermeture d'un bureau de poste dans le quartier de Bercy.

J'ai donc proposé ce vœu aux élus du 12e arrondissement, qui a d'ailleurs été adopté en Conseil le 2 mai dernier, pour que des garanties soient données quant au maintien d'un bureau de poste dans ce quartier de Bercy, en veillant tout particulièrement à sa qualité et aux conditions d'accueil des usagers.

Un travail partenarial doit être mené sur les besoins et l'organisation des services postaux dans ce quartier, intégrant non seulement les besoins actuels des habitants et des acteurs économiques, mais aussi ceux à venir puisque de nombreuses mutations sont attendues dans le cadre du projet notamment Bercy-Charenton.

J'ai donc adressé un nouveau courrier en ce sens au Président-Directeur général de la Poste en avril dernier. J'espère que les attentes légitimes des habitants, qui sont relayées par les élus, y compris nos collègues communistes, pourront être prises en compte par le groupe "La Poste".

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la question qui nous est posée, c'est : combien de vœux faudra-t-il déposer à chaque Conseil de Paris pour qu'enfin cessent ces fermetures de bureaux de poste en série à Paris ?

J'ai interpellé la Maire de Paris au dernier Conseil de Paris et le Président de la 1ère Commission, Pierre GABORIAU, pour que l'on ait un débat sérieux avec l'ensemble des éléments, en présence de la direction de la Poste sur cette hécatombe, sur cette tragédie qui se joue dans nos quartiers dans la proximité.

Concernant le bureau de poste de Lachambeaudie à Bercy, j'ai eu l'occasion de rencontrer les habitants. Ils étaient nombreux à être venus à une réunion publique que j'avais organisée, une cinquantaine, et ils me faisaient part du sentiment d'abandon dans un quartier que l'on connaît bien, qui est coupé par les voies ferrées, par le périphérique et par la Seine. Et ils se posent la question demain de leur avenir s'il n'y a plus de service public, s'il n'y a plus de banque dans ce quartier car la seule banque aujourd'hui et la principale, c'est la Poste.

J'ai donc déposé ce vœu au Conseil du 12e arrondissement pour exiger le maintien de ce bureau. J'ai entendu la maire du 12e arrondissement s'exprimer, mais la question que je me pose, d'après les propos de la maire, c'est : bien sûr, il va y avoir un nouveau quartier et des nouveaux habitants, mais quelle sera la période intermédiaire entre la fermeture de ce bureau et l'ouverture d'un futur bureau avec des nouveaux habitants ?

Si c'est dans une supérette, encore une fois un point de contact où on n'a pas de postier, des gens qui ne sont pas formés, ce sera non. Je maintiens donc mon vœu en demandant absolument un maintien de ce bureau de poste de plein exercice, avec des postiers aux guichets, en face des usagers, et non des caissières ou des caissiers de supérette.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement. - A vrai dire, le vœu sera présenté par Nicolas BONNET-OULALDJ en sa qualité de Président de la Commission de présence postale départementale.

C'est un vœu que nous portons avec Patrick BLOCHE. En effet, ayant organisé avec le conseil de quartier des îles une réunion publique en mairie il y a maintenant 10 jours, Patrick BLOCHE, député, est très présent et très actif sur ces sujets. Nicolas est également très impliqué. Nous nous sommes rendus compte qu'en effet, la fermeture d'un bureau de poste dans l'île Saint-Louis correspondait à l'évolution de la population, correspondait à cette installation d'"Airbnb" de façon absolument violente et démesurée dans un arrondissement où, pour l'île Saint-Louis, par exemple, sur 800 et quelques logements, 530 sont aujourd'hui en "Airbnb".

Je laisse donc Nicolas présenter le vœu en notre nom à tous les trois.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Il l'a déjà fait.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Ce n'est pas la même chose.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Ah, ce n'est pas le même, pardon !

Excuse-moi, vas-y.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Nous sommes cosignataires d'un vœu sur un autre endroit sur l'île Saint-Louis dans le 4e arrondissement que nous avons cosigné avec le député de la circonscription Patrick BLOCHE et Christophe GIRARD, le maire de l'arrondissement, sur le même sujet : c'est le maintien d'un bureau de poste, mais avec une nouvelle spécificité. C'est ce que disait Christophe GIRARD, c'est la situation de l'Île Saint-Louis qui se détériore en termes de service à la population et une population qui veut rester aussi sur cette île.

Il existe un aspect très important sur ce lieu. Le local appartient à "Paris Habitat" et, étant donné que la maîtrise des baux commerciaux repose aussi sur la présence d'un certain nombre d'élus au conseil d'administration de "Paris Habitat", il nous paraît important, premièrement, qu'il reste un bureau de poste et c'est l'exigence. Christophe GIRARD a eu le courage de faire voter le conseil de quartier. Les habitants se sont exprimés à l'unanimité pour le maintien du bureau de poste sur l'Île Saint-Louis.

Deuxièmement, la deuxième exigence que l'on porte, c'est que "Paris Habitat" dans ses discussions avec la Poste intervienne fortement et que le futur local ne soit pas une supérette comme dans beaucoup de cas. La

préoccupation notamment des commerçants qui sont sur l'île Saint-Louis, c'est que l'on ne nous impose pas par cette opération à tiroirs une nouvelle supérette "Franprix" avec un point de contact à la place d'un bureau de poste.

Nous portons donc ici la voix des habitants de l'île Saint-Louis pour le maintien d'un bureau de poste au cœur de l'île.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je donne la parole à Mme Pauline VÉRON pour vous répondre.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, effectivement, nous voyons désormais, à chaque séance du Conseil de Paris, des vœux concernant les mutations de la Poste et le recul du service public postal dans nos quartiers.

En décembre, c'était le bureau de poste du boulevard Mortier dans le 20^e arrondissement ; en janvier, celui de la rue Tristan-Tzara dans le 18^e arrondissement ; en mars, deux bureaux dans le 14^e arrondissement et le 19^e arrondissement ; aujourd'hui, ce sont les maires et les élus du 4^e arrondissement et du 12^e arrondissement qui s'inquiètent du devenir de leurs bureaux de poste avec légitimité et se font, à juste titre, le relais des attentes des habitants et des salariés vis-à-vis du maintien de ces services publics de proximité.

J'ai rappelé ici, au nom de l'Exécutif, à de nombreuses reprises, l'attachement de notre Assemblée, en tout cas de l'Exécutif et de la majorité, au service postal parisien. J'ai eu l'occasion de le dire régulièrement aussi au Directeur régional de la Poste Ile-de-France.

Je sais que Nicolas BONNET-OULALDJ le fait aussi en tant que Président de la Commission départementale de présence postale et je connais l'engagement des maires d'arrondissement sur ce sujet, qui se sont tous exprimés en fonction des fermetures des bureaux dans leurs différents arrondissements, comme je viens de l'évoquer.

Nous avons aussi pris acte, au dernier Conseil, de l'adoption d'un nouveau contrat national de présence postale. A cette occasion, j'avais exposé les différents points de désaccord que nous avons sur ce document qui, depuis, a été adopté, malgré nos réserves.

Face à cette situation, la Maire de Paris a décidé d'un changement de méthode dans notre approche, dans nos relations avec la Poste, à l'occasion d'un vœu de l'Exécutif que j'ai porté le mois dernier et nous avons ainsi décidé d'avoir un débat collectif et, je l'espère, constructif avec le Directeur régional de la Poste, d'abord en 1^{ère} Commission, ensuite pour que nous ayons véritablement un débat en Conseil de Paris sur le nouveau contrat national de présence postale, mais, bien sûr, aussi, particulièrement sur le nouveau maillage parisien des bureaux de poste et sur l'avenir de la Poste dans notre Capitale.

Aussi, j'apporte au nom de l'Exécutif un avis favorable à vos trois vœux qui sont présentés aujourd'hui et vous invite à participer avec la même ténacité au futur débat qui aura lieu en Conseil de Paris, vraisemblablement à la rentrée prochaine.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 31 du groupe Socialiste et Apparentés avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 111).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 32 du groupe Communiste - Front de Gauche avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 112).

Et, enfin, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 33 des groupes Communiste - Front de Gauche et Socialiste et Apparentés avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 113).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux grévistes de la société "VDS".

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu n° 34 est relatif aux grévistes de la société "VDS".

Danielle SIMONNET coure-t-elle quelque part pour arriver et le présenter ? Une fois, deux fois, trois fois. Ecoutez, vous avez eu l'occasion d'en prendre connaissance au moins.

2017 SG 19 - Protocole conventionnel entre la Ville de Paris et la Préfecture de police de Paris pour la mise en œuvre de la loi relative au statut de Paris.

2017 DRH 46 - Transfert des services et des agents des polices spéciales de la Préfecture de police.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous examinons maintenant les projets de délibération SG 19 et DRH 46, ainsi que l'amendement technique n° 85 déposé par l'Exécutif. Il s'agit du protocole conventionnel entre la Ville de Paris et la Préfecture de police de Paris pour la mise en œuvre de la loi relative au statut de Paris et du transfert de services et des agents des polices spéciales de la Préfecture de police.

Je vais donner la parole successivement à Jean-Bernard BROS, Philippe GOJJON, Jean-François LEGARET, Geoffroy BOULARD, Rémi FÉRAUD, Pascal JULIEN, Sandrine CHARNOZ, Danielle SIMONNET et Didier LE RESTE.

Bruno JULLIARD, et peut-être pas lui seul, vous répondra.

Je donne tout de suite la parole à Jean-Bernard BROS.

Cinq minutes maximum chacun.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le projet de délibération qui est soumis à notre Assemblée est, je le dis avec une très grande solennité, historique.

En effet, après des mois de débats et de consultations, nous rentrons dans la phase concrète du changement du statut, un important changement pour Paris dont l'ampleur est inédite depuis plus de 30 ans. Notre groupe a défendu ce changement de perspective. Il était temps que Paris s'adapte à la réalité d'aujourd'hui et non plus à celle qui courait le 12 Messidor An 8.

Avant d'aborder spécifiquement la question des transferts de compétences avec la Préfecture de police, je souhaitais revenir plus largement sur les modifications de statuts. Dans la perspective d'une grande équité entre citoyens, car c'était aussi un des objectifs majeurs de la réforme, nous continuons à penser que la réorganisation des arrondissements aurait dû aller plus loin. Fusionner les arrondissements centraux était logique et nécessaire, mais d'autres regroupements, comme ceux des petits arrondissements de la rive droite, auraient pu être envisagés. Les arrondissements, de ce fait, connaissent toujours, entre eux, un déséquilibre démographique important. Nous le déplorons.

Cependant, hormis cette source de déception, il est un sujet sur lequel la loi relative au statut de Paris va entraîner des changements positifs : celui des transferts de compétences entre la Ville et la Préfecture de police. La tutelle de cette institution continue de se desserrer pour que les pouvoirs de police de la Maire de Paris se

rapprochent du droit commun, car, au-delà des institutions nationales et consulaires regroupées dans notre ville, il n'y a plus de raisons d'appliquer un régime spécial de surveillance.

En outre, dans le domaine de la sécurité quotidienne, ce sont bien les services de la Ville, notamment à travers les mairies d'arrondissement, qui recueillent les demandes et les questions des habitants. On ne pouvait plus, en 2017, justifier les pouvoirs détenus par l'Etat au détriment de notre Ville en ce domaine. Nous devons avoir les mêmes pouvoirs que les autres maires pour répondre efficacement aux préoccupations de nos administrés. La déconcentration des pouvoirs répond donc à un principe d'efficacité pour garantir une action quotidienne de lutte contre les incivilités.

Dans le domaine du stationnement ou de la circulation, par exemple, la Ville aura la main sur le contrôle et la verbalisation et pourra mieux organiser les effectifs, notamment en fonction des demandes des habitants. Les compétences de police spéciale, comme la lutte contre les nuisances sonores, vont être aussi mieux coordonnées avec les politiques parisiennes en la matière. La déconcentration répond aussi à la nécessité de renforcer la démocratie à Paris. Il s'agit de prendre nos responsabilités devant les électeurs sans renvoyer les décisions prises par le Préfet de police, agent de l'Etat.

Le groupe RG-CI est attaché au renforcement de la complémentarité entre la Ville et la Préfecture de police. Cela est d'autant plus important que la réforme lui permettra de se recentrer sur ses missions de sécurité et de lutte contre la menace terroriste. Un tel transfert de compétences est une petite révolution dans les relations entre l'Etat et sa Capitale. Il se devait qu'un véritable travail se fasse sur les transferts de moyens humains et financiers.

Nous saluons l'issue des discussions entre nos deux institutions qui ont permis d'arriver à un protocole d'accord qui semble équilibré. D'autres discussions avec les organisations syndicales sont en cours. Nous avons confiance en l'Exécutif pour que le transfert des personnels se passe au mieux et que les agents des futures brigades d'incivilité bénéficient d'un traitement équitable.

La particularité de la situation institutionnelle de notre Ville était, à bien des égards, archaïque. Or, une ville qui se veut rayonnante, ouverte et accueillante se devait d'évoluer. Notre collectivité va enfin prendre le pas de la modernité pour mieux répondre aux attentes et aux besoins des citoyens. Enfin !

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Jean-François LEGARET. Ensuite, Geoffroy BOULARD.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1^{er} arrondissement. - Mes chers collègues, c'est un protocole que nous examinons tardivement puisque c'est un des volets de la loi réformant le statut de Paris. N'est-ce pas une curiosité que d'en débattre aujourd'hui alors que la loi a déjà été votée ? Je m'en réfère à l'histoire de notre Assemblée, aux évolutions successives du statut de Paris. Il n'y en a pas eu tant que cela, mais, à chaque fois que le législateur a eu l'intention de modifier le statut de Paris, nous avons, ici, dans cette enceinte, débattu préalablement. Oui, des droits et des devoirs de la Municipalité, du Département de Paris et de sa spécificité unique en France. Messidor An 8 : ce statut des pouvoirs de police qui est étroitement imbriqué dans l'histoire de notre Capitale et dans l'histoire démocratique de notre Conseil de Paris. C'est la présence, d'ailleurs, du Préfet de police ou de son représentant dans toutes nos séances, qui fait référence à ce pouvoir.

C'est bien d'en débattre aujourd'hui. C'est dommage d'en débattre dans ces conditions de façon escamotée. J'ai regretté, en conférence d'organisation, que nous n'ayons même pas un débat organisé sur une question institutionnelle aussi importante. Mais c'est comme cela que vous avez l'intention de procéder et puis d'avancer, comme on dit, dans le cadre des négociations avec la Préfecture de police. De ce point de vue, le protocole a manifestement été travaillé.

Ce qui m'intéresse, ce qui nous intéresse, ce sont aussi les conséquences budgétaires de ce protocole. On nous dit aujourd'hui, finalement : tout ça est équilibré, on transfère des compétences avec les recettes et les dépenses. Techniquement, ce n'est pas tout à fait exact et vous le savez tous très bien, puisque nous avons un budget spécial de la Préfecture de police qui est une annexe. Il y avait des sous-estimations, des sous-dotations dans ce budget spécial, que nous relevions d'année en année. C'est ainsi que la Préfecture de police devait, en période de clôture financière, financer en gestion un certain nombre de désengagements de la Ville, alors que ses dépenses avaient pourtant un caractère obligatoire. On pourrait d'ailleurs citer à ce titre la dérive du compte des fourrières qui était, je dirai opportunément mais par un subterfuge, financé chaque année par des crédits de personnels non consommés.

Ce que nous craignons aussi, c'est que le transfert de certaines recettes laisse augurer de nouvelles hausses importantes de tarifs pour les Parisiens. On sait que les tarifs de fourrière ont été déjà lourdement augmentés en début de mandature, triplement des frais de garde, plus 36 % pour le montant de l'enlèvement. Alors, évidemment, c'est une décision, me dira-t-on, du Gouvernement, mais on croit savoir que la Maire de Paris avait lourdement insisté pour faire évoluer ces tarifications. Et ce n'est manifestement pas terminé. On peut craindre, effectivement, de nouvelles estimations. On n'a pas beaucoup d'informations sur les nouvelles emprises immobilières qui vont être transférées à la Ville de Paris. Or, les antennes de police pour les titres d'identité, bien qu'elles aient été fusionnées déjà depuis un certain nombre d'années, les vigies A.S.P., les préfourrières, les fourrières. De ce point de vue, nous aimerions être certains que ces transferts d'emprises ne se traduiront pas par des cessions au détriment de l'efficacité opérationnelle.

Enfin, je rappelle que sur la délivrance des titres d'identité, nous avons déposé un vœu lors du dernier Conseil de Paris, car les délais de délivrance ont explosé, faute d'agents en nombre suffisant dans les antennes de police. Donc, nous souhaiterions que de ce point de vue, ces transferts se traduisent pour les Parisiens par un certain nombre d'améliorations.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Ensuite, nous avons Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire. J'ai l'impression qu'il y a beaucoup de désinscrits.

La loi du 28 février dernier sur le statut de Paris a permis de corriger certaines disparités qui font de notre ville un territoire à part, en-deçà du droit commun, et nous avons déjà eu à plusieurs reprises l'occasion d'en débattre.

Pour notre part, notre groupe se félicite des premières concrétisations que nous votons aujourd'hui avec ce protocole conventionnel, qui permet le transfert des missions dès le mois de juillet de cette année pour les polices spéciales chargées de lutter contre l'habitat indigne, les nuisances sonores d'origine professionnelle et la police des funérailles ; protocole qui permet également au 1^{er} janvier 2018, donc un peu plus tard, le transfert des agents en charge du stationnement, des fourrières et des titres d'identité.

Nous partageons, avec la Maire de Paris et l'Exécutif, le souhait d'améliorer la cohérence de nos actions sur l'espace public, entre la Préfecture et la Ville d'une part, entre les différentes directions de la Ville d'autre part, en y associant davantage les mairies d'arrondissement également. C'est tout le sens de la Brigade de lutte contre les incivilités créée l'année dernière et qui se met en place au fur et à mesure, qui demande un effort important à la Municipalité, avec un quasi-doublement des agents affectés aux tâches de prévention et de répression, soit près de 2.000 personnes. Cela témoigne bien de notre priorité politique, dans un contexte contraint budgétairement.

Et le regroupement de plusieurs directions dans une même brigade rompt également avec une segmentation que beaucoup d'usagers et d'agents ont du mal à comprendre et à accepter. Alors, nous entendons bien sûr l'inquiétude de certains personnels, qui changent d'employeur en passant de l'Etat à la Ville de Paris. Nous devons être attentifs à la qualité du dialogue social, et je sais qu'Emmanuel GRÉGOIRE partage avec les directions de la Ville la volonté de réussir cette intégration dans le respect des conditions de travail et de la qualité de vie des agents. J'ai moi-même reçu, comme président de groupe, à deux reprises, des syndicats de la Préfecture de police ou l'intersyndicale sur ce sujet, et nous entendons leurs demandes, qui doivent désormais faire l'objet de négociations plus approfondies.

Je sais que la Ville de Paris a à cœur de réussir cette intégration, en recentrant sur des fonctions plus lisibles des personnels qui étaient jusqu'à présent payés par la Ville, mais employés par la Préfecture de police. C'est une ambition que nous portons depuis longtemps et qui entre enfin en œuvre. Il ne s'agit pas pour nous, sur ce sujet crucial, de gesticuler, ni d'être obsédés par des slogans éloignés des réalités, mais de mieux faire respecter les règles sur le domaine public qui relèvent de nos compétences, et que la police nationale ne traite pas en priorité, et ce sans déstabiliser l'édifice de la sécurité à Paris, ni encourager un éventuel désengagement de l'Etat dans le domaine de la sécurité.

Nous voterons donc évidemment ces deux projets de délibération importants qui mettent en œuvre le nouveau statut de Paris adopté par le Parlement.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Merci, Monsieur le Président.

Ce projet de délibération s'inscrit tout à fait logiquement dans les débats que l'on a déjà eus sur ce sujet. Il est cohérent que la Ville de Paris ait la main sur des services qui, franchement, relèvent de sa compétence. Il ne s'agit évidemment pas de créer une police municipale. Ce n'est pas du tout le débat. Il s'agit essentiellement de services de gestion administrative. La délivrance des titres d'identité, la lutte contre l'habitat indigne, les affaires funéraires : tout cela n'a strictement rien à voir avec la police nationale.

La seule fonction, je dirais, de répression sur laquelle la Ville prend la main, c'est celle qui concerne le stationnement, mais là, c'est tout à fait différent, je dirais mieux que ces projets de délibération, qui ne sont pas une surprise, qui relèvent des débats que l'on a déjà eus, qui soulageront la Police nationale de tâches qui ne sont pas les siennes et lui permettront de se concentrer sur ce pour quoi la Ville n'est pas faite, c'est-à-dire la lutte contre la délinquance, contre toutes les délinquances, la lutte contre le terrorisme. Voilà ce qu'est la tâche de la Police nationale. Tout le reste - j'ai énuméré, mais lisez le projet de délibération, il y en a d'autres -, c'est évidemment à la Ville de l'assurer.

Nous voterons donc, vous l'avez compris, ce projet de délibération, d'abord parce que c'est cohérent, et ensuite parce que c'était un engagement que nous avons pris aussi lors des élections en 2014, en tout cas pour ce qui est des écologistes. Notre ligne était bien : nous ne voulons pas de police municipale au sens "une police qui court après les délinquants ou après les criminels, ou les terroristes". Cela relève de la Police nationale. En revanche, il y aura des réformes à faire pour permettre, pour ce qui est du reste, à la Ville de s'intégrer dans le droit normal, j'allais dire.

Voilà donc pourquoi nous votons très tranquillement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Sandrine CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, alors que nous luttons contre l'habitat indigne, contre la pollution et que nous souhaitons être au plus proche de nos concitoyens, nous ne pouvons plus rester dans une situation où une partie de notre action n'était pas entre nos mains. L'organisation de Paris, de son administration et de ses compétences devait être modernisée, et c'est chose faite grâce à la loi du 28 février 2017.

J'entends les remarques sur les bancs de cette Assemblée se plaignant d'un échange tardif. Mes chers collègues, n'oublions pas que cette modernisation est le fruit de deux ans de concertation et d'un travail constructif entre l'Etat et la Ville. Loin d'avoir été pensée dans un bureau à huis clos, elle a été menée en toute transparence, et nous en avons nous-mêmes déjà débattu en février 2016 lorsque nous étions présentés les vœux de l'Exécutif sur ce sujet. De plus, ce débat est loin d'être clos, mais il devra demain porter désormais sur les avancées et la mise en phase concrète de la modernisation du statut de Paris.

Alors en quoi consistent ces évolutions ? Au-delà du regroupement des quatre premiers arrondissements du Centre, de la fusion Ville-Département et du renforcement du rôle des mairies d'arrondissement, le retour de la Ville dans le droit commun permettra à la Collectivité de recouvrir la plénitude de ses compétences. Il s'agit du volet principal de cette réforme, loin des querelles politiques, parce qu'il est question de l'amélioration de la qualité de vie des Parisiens. Ainsi, comme cela a déjà été annoncé, nous allons accueillir dans notre administration en deux temps plus de 2.000 agents de la Préfecture de police. Le transfert de ces agents s'accompagne bien évidemment du transfert de compétences, tel que cela a été prévu dans la loi.

Parmi les compétences récupérées, il y en a une qui me tient particulièrement à cœur : la lutte contre l'habitat indigne. Compte tenu des exigences de réactivité et d'efficacité, il était plus que pertinent que la Ville puisse exercer l'ensemble de ses compétences dans ce domaine.

Mes chers collègues, je vous rappelle que dans son dernier rapport, la Fondation Abbé Pierre a estimé à 4 millions le nombre de personnes mal logées en France, et encore de trop nombreux Parisiens vivent dans l'indignité et endurent le mal-logement, exploités par des propriétaires peu scrupuleux et trop souvent impunis. Il existe également des copropriétaires désireux d'être accompagnés lorsqu'ils doivent engager des opérations de réhabilitation de leur bien.

Dans ce domaine, la Ville a déjà fait beaucoup. Depuis 2001, nous nous sommes fortement engagés dans la résorption de l'habitat indigne, en partenariat à tous les niveaux avec les services de l'Etat nationaux et déconcentrés. La coordination entre tous les acteurs a permis d'établir une liste de 1.030 immeubles et le travail de la DLH et du Service technique de l'habitat est remarquable, et je tenais à le saluer. C'est une intervention en dentelle que nous avons menée, allant de l'appui aux copropriétés jusqu'à l'appropriation publique devant des propriétaires récalcitrants ou des réhabilitations trop lourdes. Lorsque nous acquérons pour réhabiliter ou reconstruire, nous assurons le suivi du relogement des occupants, et pour mettre fin à la situation d'indignité, nous créons "in fine" des logements sociaux entièrement rénovés ou nouveaux.

La réactivité de nos services et des acteurs impliqués à nos côtés a été telle qu'au 31 décembre 2013, 1.000 immeubles sur les 1.030 ont été traités, soit 97 %, et je tiens particulièrement à saluer la S.I.E.M.P. et la SOREQA pour leur action à nos côtés.

Le 19 septembre 2016, un protocole pour renforcer la lutte contre le logement insalubre a été signé entre le Préfet de Région Ile-de-France, la Mairie de Paris et le Procureur de la République de Paris pour renforcer les outils des autorités pour identifier les logements indécents et sanctionner les locations abusives. C'est dans cette continuité et cet esprit que nous allons bientôt accueillir au sein de la Direction du Logement et de l'Habitat une vingtaine d'agents de la Préfecture de police dont c'est déjà la mission.

Concrètement, la Maire de Paris disposera désormais de pouvoirs de police, de sécurité publique bâtiminaire. Cela constitue une simplification du jeu des acteurs institutionnels qui se justifie d'autant plus que les pouvoirs de police générale, de santé publique ou de sécurité institutionnelle sont eux-mêmes nombreux, complexes à mettre en œuvre dans la sphère privée de l'habitat. En effet, sont en jeu la bonne mobilisation et la coordination opérationnelle sur le terrain de 13 pouvoirs de police de lutte contre l'habitat indigne.

Autre exemple, la Maire de Paris pourra demain faire face aux situations d'extrême urgence par la prescription de mesures de sécurité exigées par des cas de danger grave ou imminent, comme l'évacuation d'un immeuble dangereux ou encore, dans des situations d'habitat particulièrement dégradées, la réalisation de travaux, y compris par la voie des mesures d'office si nécessaire.

Paris doit pouvoir maîtriser les enjeux de santé, de sécurité publique dans l'habitat. C'est un sujet sensible de la vie quotidienne qu'il faut traiter de façon cohérente et non dispersée. Pour que ces missions soient ainsi menées à bien, ce transfert de compétences est accompagné de transferts non seulement de moyens humains mais aussi de moyens financiers comme ce protocole conventionnel le démontre. D'ailleurs, je rappelle que l'ajustement budgétaire concernant les polices spéciales se fera dès le budget supplémentaire 2017.

Grâce à cette réforme et à ses avancées, nous construisons une ville toujours plus bienveillante et humaniste tout en assumant pleinement nos responsabilités envers ceux qui nous ont élus.

Je vous remercie.

(M. Julien BARGETON, adjoint, remplace M. Mao PENINO au fauteuil de la présidence).

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET pour cinq minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, ce protocole conventionnel entre la Ville de Paris et la Préfecture de police de Paris pour la mise en œuvre de la loi relative au statut de Paris et le projet de délibération enjoignent le transfert des services et des agents des polices spéciales concernant la lutte contre l'habitat indigne, les nuisances sonores et olfactives d'origine professionnelle et la police des funérailles de la Préfecture de police.

Ce projet de délibération pourrait donner lieu à quoi ? A un engagement par exemple de la Municipalité de procéder à une remunicipalisation des procédures d'enlèvement des fourrières, à la volonté aussi de développer beaucoup plus d'accompagnement humain dans la gestion des conditions de bien-vivre à Paris en augmentant aussi les effectifs ou en améliorant les conditions de travail.

Or qu'est-ce qui est fait ? Non seulement il n'y aura pas de remunicipalisation des fourrières mais on sait que la Ville de Paris se prépare de fait à privatiser la verbalisation du stationnement. On a déjà eu ce débat dans cette Assemblée et je m'étonne que personne n'en parle véritablement alors que l'on sait bien que c'est le premier avantage de cette réforme pour l'Exécutif. En effet, comme toutes les collectivités asphyxiées par les politiques d'austérité et les baisses des dotations de l'Etat, on sait pertinemment que la Ville fonctionne maintenant - M. Julien BARGETON ne me contredira pas - avec quasiment ses recettes propres, vu sa contribution à la solidarité nationale.

Le recours à la verbalisation du stationnement devient un des leviers de recettes complémentaires pour assumer les politiques publiques.

Eh bien, je ne suis pas d'accord avec cela. Je ne suis pas d'accord. Par ailleurs, il y a cette question qui ne dépend pas de la Ville en tant que telle mais de la loi de dépenalisation du stationnement qui fait que maintenant lorsque l'on ne respecte pas les règles de stationnement, finalement, on fait juste l'objet d'une surfacturation et non plus d'un procès-verbal et d'un acte illégal. Je pense que cela pose un problème d'un point de vue républicain, tout simplement au niveau de l'acte qui est commis et qui contrevient à l'intérêt général.

Ainsi, non, je ne suis pas du tout satisfaite par l'évolution non pas de ce qu'il y a dans le texte de ces deux projets de délibération, mais de ce qui est à venir.

Mes chers collègues, vous avez dit être souvent à l'écoute, recevoir les organisations syndicales et comprendre leurs inquiétudes. Vous dites que vous les comprenez mais vous n'y donnez absolument pas satisfaction. Vous écoutez, vous écoutez, mais c'est un peu du "cause toujours, tu m'intéresses". Les personnels sont légitimement inquiets. Les modifications de leurs conditions de travail, de la nature de leur métier et de la façon dont ils vont exercer leurs activités sont très marquées.

Par conséquent, non, je ne soutiendrai pas ces projets de délibération surtout dans l'esprit de ce qui s'ensuivra par la suite.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. Didier LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout en actant le travail qualitatif réalisé, les élus du groupe Communiste - Front de Gauche s'abstiendront néanmoins sur le vote de ce projet de délibération. Cela dit, ce protocole financier est globalement juste. Dans l'ensemble, nous y retrouvons les engagements communs de la Ville et de la Préfecture sur le nombre de postes et les moyens afférents aux nouvelles compétences.

En revanche, il reste encore nombre de zones d'ombre sur les conditions dans lesquelles ces agents vont être intégrés à l'administration parisienne. Je pense déjà à la question du temps de travail. Les A.S.P. travaillent actuellement 32 heures 30 par semaine, un temps de travail qui prend en compte la pénibilité de leur mission. Mais la Ville exige le passage aux 35 heures, ce qui signifie que les salariés travailleront plus, perdront des jours de récupération mais seront toujours payés pareil.

Par ailleurs, en faisant le choix de privatiser le contrôle du stationnement payant, la Ville doit proposer de nouvelles missions aux A.S.P. Cette évolution des missions a une incidence importante sur les rythmes et l'amplitude des horaires de travail. Ces questions sont d'autant plus importantes que nous savons que le corps des A.S.P. est majoritairement composé de femmes qui pour beaucoup d'entre elles ont une famille à charge. Pourtant, à ce jour, les agents n'ont pas de réponse précise à ces questions légitimes et cruciales.

Enfin, les agents manquent de visibilité sur le régime indemnitaire qui devra bientôt leur être appliqué.

Les 2.120 agents transférés rejoindront des corps de métiers différents et des directions diverses. Les régimes indemnitaires sont disparates et manquent de clarté. Par exemple, il peut arriver que pour un même corps, le régime indemnitaire varie d'une direction à l'autre. Plusieurs organisations syndicales ont déposé un préavis de grève pour se faire entendre aux fins d'obtenir des réponses concrètes aux questions que les agents posent depuis plusieurs mois.

En conséquence, même si ce n'est pas l'objet de ce protocole, nous tenons à apporter tout notre soutien à ces futurs agents de la Ville de Paris et, comme je l'ai indiqué d'entrée, nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour répondre, je donne la parole à M. Bruno JULLIARD, qui est prêt.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Président. Merci à l'ensemble des interventions.

Ce projet de délibération est effectivement très important puisque ce protocole précise les conditions du transfert arrêté conjointement entre la Mairie de Paris et la Préfecture de police que je remercie pour ce très important travail qui a nécessité l'élaboration de ce protocole.

Un élément d'abord concernant l'organisation de nos débats. Ce n'est pas aujourd'hui, Monsieur LEGARET, que nous débattons du principe même du transfert de ces compétences. C'est lorsque nous avons débattu du contenu de la loi réformant le statut de Paris que nous avons eu ce débat ici au Conseil de Paris. Il ne s'agit aujourd'hui que d'acter le protocole et la conséquence de la loi votée par le Parlement.

Comme vous le savez, après un travail constructif entre le Gouvernement sortant et le Parlement sortant, nous avons souhaité qu'un certain nombre de missions exercées jusqu'à présent par le Préfet de police de Paris en sa qualité d'autorité municipale soient transférées à la Ville de Paris. Vous y êtes, nombreux, revenus dessus, qu'il s'agisse de la réception et de la délivrance des cartes d'identité et des passeports, de la lutte contre certaines nuisances sonores, de l'habitat indigne, de la police des funérailles et des lieux de sépulture, de la verbalisation du stationnement payant ou gênant, ou encore de la gestion des préfourrières ou des fourrières.

Un élément concernant le débat que nous avons déjà eu à de nombreuses reprises. Je m'inscris totalement dans les propos de Pascal JULIEN. A la Préfecture de police et à l'Etat le maintien de la sécurité et le maintien de l'ordre ; à la Ville de Paris la lutte contre les incivilités. Ce statut de Paris permet que la Préfecture de police se concentre sur ses missions principales et essentielles, à savoir garantir la sécurité de nos concitoyens, et à nous d'assumer les responsabilités qui sont celles traditionnellement des municipalités dans notre pays.

Ces transferts seront opérés en deux temps : le 1er juillet 2017 pour les polices spéciales, et le 1er janvier 2018 pour la délivrance des titres d'identité, pour la verbalisation du stationnement payant et gênant ainsi que pour l'enlèvement et les fourrières.

En conséquence de quoi, concernant le transfert des personnels, l'essentiel sera transféré au 1er janvier 2018 puisque sur les 2.228 effectifs transférés, 65 seront transférés au 1er juillet 2017 et le reste au 1er janvier 2018.

A ce stade, le coût de ces transferts est évalué à 77 millions d'euros en année pleine. Ce montant fera l'objet d'une réévaluation pour tenir compte du coût réel pour les agents entrants à la Ville de Paris lors des budgets, soit budget supplémentaire, soit des budgets à venir pour les années qui viennent.

Au titre des moyens de fonctionnement, les discussions avec la Préfecture de police ont permis d'identifier plusieurs grandes catégories de compensations à transférer, des moyens physiques correspondant à l'exercice des missions transférées, stock d'habillement par exemple, véhicules ou autres, l'intégralité des moyens financiers correspondant aux dépenses de fonctionnement courant, des missions notamment de carburant, frais de maintenance par exemple, ou encore la compensation financière forfaitaire dite sac à dos que je ne connaissais pas, correspondant à un coût moyen standard de fonctionnement par personnel transféré.

Au titre de l'immobilier, cher Jean-François LEGARET, évidemment les 34 emprises dont les antennes de police administrative, les vigies ou encore les sites de fourrière et préfourrière sont totalement transparentes. Vous pouvez évidemment connaître l'ensemble de ces emprises transférées à la Ville de Paris, ainsi que les coûts associés.

Je conclus en disant que l'autre projet de délibération concerne les transferts qui ont lieu dès le 1er juillet 2017, à savoir le transfert des services et des agents des polices spéciales. Comme je le disais, cela concerne 62 agents. Sont précisés dans les projets de délibération l'ensemble des directions qui verront l'affectation de l'ensemble de ses agents.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur le Représentant du Préfet de police ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

L'idée n'est pas de refaire ici les discussions autour du projet de loi qui est maintenant devenue effectif. Simplement, je souhaitais, dans cette loi qui permet de transférer des missions strictement municipales à la Maire de Paris et également de recentrer, voire de renforcer les compétences du Préfet de police, comme il l'a indiqué ce matin devant vous, en matière notamment des aéroports franciliens, je tenais ici à souligner la qualité et l'investissement des équipes tant de la Mairie que de la Préfecture de police pour aboutir à ce document.

En effet, ce sont des dizaines et des dizaines d'heures de travail et de réunion pour aboutir à quelque chose qui est soucieux de la qualité du service rendu aux usagers mais également de la qualité de travail des personnels.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 85 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 85 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 19 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, SG 19).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 46.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DRH 46).

Je vous en remercie.

2017 DRH 35 - Convention de partenariat Ville de Paris, Mission locale de Paris et l'association "FIP, une femme, un toit".

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DRH 35. Convention de partenariat avec l'association "F.I.T une femme un toit".

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je commencerai par une citation de Machiavel : "Il importe plus de délibérer sur ce qu'il faut faire que sur ce qu'il faut dire." Dans ce projet de délibération qui traduit une volonté de rapprocher l'emploi des populations qui en sont les plus éloignées, la Ville prend sa part comme opérateur, en s'engageant directement et en mobilisant ses directions et ses services à travers des recrutements en contrats aidés, en apportant un soutien en matière d'accompagnement social, et en accordant si besoin une aide financière en complément des dispositifs de droit commun.

Deux dimensions me semblent à souligner dans cette convention. Le public bénéficiaire, qui est une population fragilisée, facilement oublié, car souvent invisible et silencieuse, celle de jeunes femmes cumulant des difficultés multiples : discriminations liées au genre, passé de violences intrafamiliales, difficultés d'accès aux soins, niveau scolaire faible. C'est dans ces populations aussi que l'on trouve un taux de chômage important, alternant avec des périodes d'emplois précaires.

Dans ce partenariat formalisé entre la Ville de Paris, la Mission locale et l'association "F.I.T. une femme un toit", chacun s'est engagé précisément sur les modalités et sur les moyens matériels et humains qu'il mobilisera pour la mise en œuvre du projet.

Enfin, il est à noter que cette convention ne comporte aucun flux financier. Nous soutiendrons ce projet de délibération qui permettra chaque année à 10 jeunes femmes par an, suivies par le "F.I.T." d'être recrutées par la Ville grâce aux emplois aidés comme première étape d'inscription dans un parcours vers l'emploi.

Parcours dans lequel la Ville, nous le souhaitons, devra prendre toutes ses responsabilités. Ses responsabilités dans l'accompagnement, la formation, la qualification et la préparation au concours pour que ces contrats qui relèvent du champ de l'insertion ouvrent et favorisent l'accès à des contrats de travail pérennes, quel que soit le secteur public, associatif ou privé. Pour la posture politique, pour que ces emplois aidés soient une aide aux personnes en insertion et non pas un substitut à des emplois dans une approche gestionnaire et financière d'économie de personnel.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour répondre, la parole est à Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Je remercie vivement Danièle PREMEL d'attirer l'attention du Conseil de Paris pour son soutien à ce projet de délibération que je rapporte avec Emmanuel GRÉGOIRE et auquel je veux aussi associer Pauline VÉRON pour son action de pilotage des relations de la Ville avec la Mission locale de Paris.

L'association "F.I.T. une femme un toit" gère donc le C.H.R.S. "les UniversElles" avec, comme objectif, l'hébergement et l'accompagnement de jeunes femmes isolées de 18 à 25 ans. Le "F.I.T." dispose de 60 places d'hébergement pour des femmes qu'elles accueillent qui sont victimes de violences. Cela va de jeunes femmes qui ont subi des violences intrafamiliales, des violences sexuelles, celles qui ont connu la rue, également, et l'errance allant d'endroit en endroit pour dormir.

Mais cette association, qui a un personnel très engagé et très compétent, veut aller plus loin grâce à ce projet de délibération. Nous sommes très heureux que la Ville puisse accompagner cette association puisque beaucoup parmi ces résidentes n'ont pas le Bac du fait des violences subies. 24 % d'entre elles ont même arrêté leur scolarité avant la 3e et elles arrivent sans emploi dans l'association et sans ressources.

Mais ces jeunes femmes accueillies, qui sont à l'origine très éloignées de l'emploi et de la formation, seront aussi dans un dispositif qui va les accompagner et leur permettre de reparter, d'avoir à nouveau plain-pied dans leur vie. Elles ont parfois d'importants problèmes de santé et les violences subies ont abimé leur estime personnelle et la confiance indispensable à la réflexion pour un projet individuel. C'est un frein, ce frein des violences, qui est encore trop pris en compte dans les institutions de l'emploi et dans les services.

Il faut donc penser les formations et l'accès à l'emploi différemment pour ces jeunes femmes. C'est cela, l'expertise du "F.I.T.", c'est ici très important et son accompagnement global très efficient, c'est pourquoi nous allons développer ce partenariat avec notamment l'accès à l'emploi.

On va travailler avec le "F.I.T." dans deux champs : un espace qui vise à accompagner les femmes dans leur recherche d'emploi et de formation, la préparation de C.V., d'entretiens, et dans le même temps, dans ce même espace emploi, créer un réseau de partenaires lui permettant de faciliter l'accès au recrutement pour les résidents d'entreprises, les centres de formation, les chantiers d'insertion.

Vous l'avez dit, la Ville va avoir un recrutement prévisionnel de 10 jeunes femmes par an, dans des directions et sur des métiers correspondant à leur niveau de formation initiale, deux réunions de bilan par an entre les parties pour évaluer et dater le dispositif. Cette convention s'inscrit directement dans la démarche de labellisation Diversité et Egalité professionnelle dans laquelle la Ville est en train de s'inscrire. Elle permet d'offrir à un public, éloigné des modes de recrutement habituel, d'accéder à l'emploi public et de diversifier les profils de personnes recrutées par la Ville.

Je vous remercie donc de nous permettre de parler de ce dispositif très concret que nous mettons en place, avec Pauline VÉRON et Emmanuel GRÉGOIRE.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 35.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DRH 35).

2017 DFA 41 - Convention d'occupation du domaine public pour l'occupation temporaire du local de la culée droite du pont Alexandre III (8e).

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFA 41 : convention d'occupation du domaine public pour l'occupation temporaire du local de la culée droite du pont Alexandre III, dans le 8e arrondissement.

La parole est à Mme Sandrine MÉES.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération concerne une convention d'occupation du domaine public pour l'occupation, pendant trois mois, d'un local situé sur les quais du Port des Champs-Élysées. Ce local de 4.000 mètres carrés, auparavant occupé par un autre concessionnaire, a été libéré en mars dernier puisqu'il fait partie de l'appel à projets "Réinventer la Seine". En septembre prochain, au plus tôt, un nouveau concessionnaire y prendra place.

Cette initiative d'occupation temporaire de lieux vacants nous semble intéressante à plus d'un titre. Tout d'abord, car les berges sont désormais un symbole de la ville écologique et solidaire. Or, l'association "Plateau Urbain", qui est spécialisée dans la mise en place d'occupations temporaires dans des espaces d'activité, a été choisie pour qu'elle puisse y développer des espaces qui pourraient accueillir commerces, ateliers éducatifs ouverts au grand public et collectifs culturels ou entreprises innovantes. C'est l'association qui s'occupe déjà des "Grands Voisins" dans le 14e arrondissement.

Leur programmation différente chaque semaine permettra à des associations ou des collectifs de venir proposer des ateliers en journée et en soirée, avec un principe d'entrée libre et gratuite. C'est dans la droite ligne de ce que les écologistes ont demandé, à savoir que l'économie sociale et solidaire soit présente sur les bords de Seine pour qu'ils ne soient pas mobilisés uniquement par des commerces traditionnels.

Nous avons également demandé que des lieux non payants soient ouverts sur les bords de Seine afin que tous les promeneurs s'y retrouvent et que tous les modes d'entrepreneuriat, y compris l'économie sociale et solidaire, y aient leur place.

En effet, le groupe des élus écologistes est favorable à ces occupations temporaires de locaux laissés vacants comme des parkings, des bureaux, des anciens équipements industriels. C'est pourquoi, lors de cette mandature et lors de la précédente, nous avons à plusieurs reprises déposé des vœux pour favoriser ce type d'occupation. En particulier en novembre dernier, un vœu a été adopté demandant la création d'une charte des bons usages de l'occupation temporaire afin que les projets et les structures bénéficiant de ces espaces aient les meilleurs effets possibles au niveau local.

Nous voterons donc ce projet de délibération avec plaisir.

Merci beaucoup.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour répondre, la parole est à M. Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD. - Merci, Monsieur le Président.

Il s'agit effectivement de la signature d'une convention d'occupation du domaine public pour location temporaire du local de la culée du pont Alexandre III, plus connu comme le célèbre "Showcase" qui était une boîte de nuit qui a occupé pendant 12 ans cette culée. La vacance des locaux de la culée du pont Alexandre III a été déclarée en mars 2017. Le site a été intégré à l'appel à projets "Réinventer la Seine".

Entre-temps, nous avons pu, selon le principe que nous avons voté en novembre dernier, proposer une convention d'occupation temporaire pour un appel à projets visant à favoriser le développement d'activités culturelles et issues de l'économie sociale et solidaire.

C'est effectivement, comme vous l'avez souligné, l'association "Plateau Urbain", bien connue pour gérer les "Grands Voisins" à l'ex-hôpital Saint-Vincent de Paul, qui est spécialisée dans la mise en place d'occupations temporaires dans les espaces d'activités qui peuvent accueillir commerces, ateliers éducatifs grand public, collectifs culturels et "start-up" innovantes.

La proposition d'animation s'articule autour d'un programme estival de journées et de soirées, de midi à minuit, avec un principe d'entrée libre et gratuite 6 jours sur 7. En plus d'une activité de débit de boissons et de restauration rapide permanente, "Plateau Urbain" prévoit une programmation différente chaque semaine en permettant à des associations et des collectifs de venir proposer des ateliers ou d'exposer des travaux artistiques.

Le principe du cadavre exquis permettra aussi à chaque programmation hebdomadaire de s'appuyer sur ce qui a été fait avant elle. C'est ainsi que le premier atelier proposé par "Plateau Urbain" se déroulera dans l'optique d'une création collaborative et circulaire de matériaux de terrasses.

Cette convention pour une durée de trois mois prendra date à compter de la signature des locaux, c'est-à-dire à partir du mois de juillet. Ensuite, le concessionnaire qui sera désigné au mois de juin, dans le cadre du projet "Réinventer la Seine", intégrera la culée du pont Alexandre III, a priori, à partir du mois de septembre ou d'octobre à la fin de cette convention.

C'est pourquoi je vous demande d'en délibérer.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 41.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DFA 41).

Compte rendu de la 2e Commission.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous passons à la 2e Commission. Conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Fadila MÉHAL, pour trois minutes maximum.

Mme Fadila MÉHAL. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

C'était la réunion du 2 mai, 18 présents, et paradoxalement, ce fut une Commission extrêmement courte. Il y a eu l'examen de 115 projets de délibération dont 2 du Conseil départemental. Dans le domaine culturel, M. JULLIARD a rapporté.

Je voulais simplement signaler la convention pour la vente caritative des cadenas dont on vient de parler. C'est une belle initiative qui a été saluée par tout le monde. En effet, quand l'amour de l'autre s'élargit à l'amour des autres avec cette vente qui bénéficie aux migrants, cela a été très apprécié.

Il y a eu des questions sur l'établissement public de coopération, Le "Centquatre", et notamment les coûts de la sécurité ; sur le protocole conventionnel de la Préfecture de Paris, mais cela a été très largement débattu tout à l'heure au sujet du statut de Paris ; et enfin, sur la convention d'occupation du domaine public relative à l'affichage sur l'échafaudage de la restauration du théâtre du Châtelet - beaucoup de questions ; sur la mémoire, les anciens combattants, avec le rapport de Mme VIEU-CHARIER représentée par M. ABADIE.

Il y a eu 33 dossiers à l'ordre du jour, tous finalement examinés de façon très positive et validés.

M. HOCQUARD a présenté le projet de loi de la signature d'une convention d'occupation du domaine public sur l'occupation temporaire de la culée droite du pont Alexandre III.

Enfin, après les projets de délibération, je voudrais évoquer les sept vœux, tous n'ont pas été présentés car les personnes n'étaient pas présentes, le vœu du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants dans le cadre de la "Nuit Blanche", celui du groupe Socialiste et Apparentés pour que le nom de Régis Huvier soit donné à la Maison des pratiques artistiques, celui encore du groupe Socialiste et Apparentés relatif à la place dite "de la Fontaine".

Tout cela s'est passé dans une excellente ambiance et très constructive. Le prochain rendez-vous est fixé au 29 mai 2017.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

2017 DAC 21 - Contribution et subvention d'équipement (1.552.500 euros), avenant à convention et convention avec l'établissement public de coopération culturelle "Maison des métallos" (11e).

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 21 : subvention de 1.500.000 euros à la Maison des métallos.

La parole est à M. Philippe DUCLOUX.

M. Philippe DUCLOUX. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

J'ai souhaité dire quelques mots sur la Maison des métallos et notamment à travers le projet de délibération DAC 21 qui concerne une subvention d'équipement pour cet établissement public de coopération culturelle. En effet, maintenant c'est un E.P.C.C., la Maison des métallos que tout le monde connaît, située au 94, rue Jean-Pierre-Timbaud dans le 11e arrondissement.

Un autre projet de délibération présenté également dans notre séance concerne évidemment la Maison des métallos. Il s'agit du projet de délibération DAC 4 G qui fixe le montant total de la contribution annuelle du Département car les deux structures financent cet E.P.C.C.

Je me réjouis évidemment que cette institution présidée par Patrice BLOCHE, qui a été acquise par la Ville en 2001 pour créer cet équipement culturel, dépasse aujourd'hui le 11e arrondissement, l'Est parisien, Paris et l'Ile-de-France et qui est reconnue à travers toutes celles et tous ceux qui aiment la culture à Paris.

La Maison des métallos fêtera bientôt ses 10 ans, un événement que nous marquerons, je l'espère, avec tout l'éclat qu'il se doit à ce lieu. La Maison des métallos, comme je le disais - et moi qui suis témoin, depuis la création, de cette vitalité culturelle -, contribue à l'enrichissement culturel et, au-delà, à la vie du quartier de Belleville car c'est à la fois un lieu culturel, associatif, un lieu accessible à toutes celles et tous ceux qui vivent dans ce quartier.

La mission fixée à sa direction implique la gestion, l'exploitation et la programmation artistique qui est d'avant-garde et polyvalente, à la fois à travers des spectacles de danse, de théâtre ; et aussi une belle salle, la salle blanche avec des expositions de grande qualité. Je pense notamment à l'exposition "Chocolat" qui a eu un grand succès au moment de la sortie du film.

Il y a également une action pédagogique avec les écoles du quartier, les collèges du quartier - je pense notamment à l'école du 77, boulevard de Belleville - et avec toutes les associations qui travaillent dans le quartier - je pense notamment à "Ombre en lumière" -, un certain nombre d'associations qui travaillent sur le plan de la jeunesse, sur le plan de la "politique de la ville" et sur le plan de la culture.

Toutes ces pratiques artistiques et culturelles qui sont sous la forme d'ateliers, de créations, de spectacles vivants, d'expositions, comme je le disais, intègrent aussi des rencontres multimédia et des défilés de mode, des rencontres avec un certain nombre de structures qui choisissent ce lieu car au-delà de ce qui est proposé, c'est un lieu emblématique, le 94, rue Jean-Pierre-Timbaud, la Maison des métallos, un lieu de mémoire, un lieu magnifique conçu à l'époque en préservant cette mémoire.

Donc, 10 ans, cela compte ! C'est pourquoi j'ai souhaité dire quelques mots. C'est le bel âge ! Je salue évidemment le travail de Philippe MOURRAT et de toutes ses équipes, qui dirige l'établissement depuis 2009 et dont le mandat a été renouvelé par notre conseil d'administration pour une durée de 3 ans en 2015. Nous finançons à la fois, comme je le disais, la Commune, le Département, avec des montants, bien entendu, élevés, parce que c'est nécessaire et c'est indispensable pour le plus grand établissement culturel de cette partie de l'Est parisien et du 11e arrondissement.

Juste un petit mot pour dire que le soutien municipal en 2017 s'élève à 1.552.500 euros, et que le soutien départemental s'élève à 500.000 euros pour 2017, un acompte ayant déjà été versé.

Vous l'aurez compris, mes chers collègues, ce lieu est un lieu reconnu, qui compte. Je tiens à remercier, à l'origine, Bertrand DELANOË, Christophe GIRARD et puis, aujourd'hui, Anne HIDALGO et Bruno JULLIARD.

Merci.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci, Philippe DUCLOUX, de me donner, à moi aussi, l'occasion de saluer, à mon tour, le travail réalisé par Philippe MOURRAT et son équipe depuis 10 ans, en effet, à la Maison des métallos. Théâtre de textes, culture hip-hop, magie nouvelle, percussions corporelles, danse, marionnettes, jeux vidéo, photographie : toutes les formes sont présentes à la Maison des métallos qui arrive à conjuguer une exigence artistique et une proximité. La Maison des métallos est, par ailleurs, engagée dans de nombreuses actions d'éducation artistique et culturelle, vous l'avez souligné, dans le champ scolaire, comme dans le cadre de nombreux partenariats mis en œuvre avec des acteurs du champ social. Comme vous l'avez remarqué, cher Philippe DUCLOUX, la saison 2017-2018 sera charnière pour la Maison des métallos puisque nous fêterons les 10 ans de l'établissement culturel en novembre.

Après 9 années d'engagement, d'ouverture, d'inventivité et de rigueur de gestion, Philippe MOURRAT quittera ses fonctions en septembre 2018, au terme de son troisième mandat, puisque nous souhaitons que les directeurs de nos établissements culturels se voient limités dans le temps quant à leur mandat. 10 ans me paraît être un maximum. Nous engagerons donc, dès cet été, un processus de recrutement pour trouver celle ou celui qui tiendra ces prochaines années les rênes de ce fleuron de notre politique culturelle.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 21.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DAC 21).

2017 DAC 128 - Subvention (45.000 euros) à l'association "L'Onde et Cybèle", et convention, au titre du soutien aux festivals musicaux.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 128 : subventions de 45.000 euros à l'association "L'Onde et Cybèle".

La parole est à Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Comme chaque année, j'interviens sur ce projet de délibération. L'association "L'Onde et Cybèle" fait l'unanimité, l'unanimité du Conseil d'arrondissement et aussi du Conseil de Paris et, surtout, l'unanimité du public qui est grandissant puisque l'activité n'est plus simplement que 18e arrondissement. Elle s'est élargie à d'autres arrondissements.

L'église Saint-Merri, par exemple, a été l'objet de prestations. Un partenariat est noué avec la Cité universitaire, est noué en Seine-Saint-Denis. Donc, non seulement le succès est confirmé, mais il grandit. Voilà une association dont le travail culturel touche directement des Parisiennes et des Parisiens. Il y a une caractéristique formidable : c'est qu'un lieu de festival, "Rhizomes", celui qui aura lieu fin juin, début juillet, offre des week-ends de musique gratuits dans les parcs et jardins du 18e arrondissement.

Or, cette association continue de survivre. Chaque année reste une année difficile. Il a fallu 3 ans depuis 2014. Chaque année, on dépose un amendement budgétaire pour lui permettre de passer le cap de justesse. Cette année, 5.000 euros ont été inscrits, davantage dans la subvention, mais enfin, nous restons quand même extrêmement justes quand on regarde les comptes de l'association, quand on connaît l'association, quand on discute. Franchement, à la taille d'une ville comme Paris, un tel festival mériterait mieux.

Je me souviens, parce qu'il y a des arbitrages qui sont faits et je respecte les arbitrages, mais les respecter ne signifie pas que l'on est toujours d'accord. Je me souviens comment, lors du dernier Conseil de Paris, on a donné 5.000 euros à la Fédération des cités napoléoniennes.

J'ai dit que je serais très curieux de voir quel serait le retour pour les Parisiennes et les Parisiens de cette affaire. Je ne manquerai pas l'année prochaine de vous dire qu'ils auraient sans doute été mieux investis dans des associations comme "L'Onde et Cybèle".

Bien sûr que nous voterons, mais que Bruno JULLIARD soit bien convaincu de l'extrême vigilance, pas simplement de mon groupe, mais de l'ensemble de la mairie du 18e arrondissement. Au moins, sur ce point, il n'y a pas l'épaisseur d'une feuille de papier entre les différentes composantes. Nous voulons que ces deux festivals continuent de fonctionner et moins inconfortablement qu'aujourd'hui. Voilà. C'est un tout petit peu mieux, mais, enfin, on est quand même extrêmement loin du compte. Je le répète : franchement, il y a toujours une injustice au regard du travail réalisé, comparé aux subventions versées.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire et merci, Pascal JULIEN.

Nous échangeons tous les ans sur cette subvention pour "L'Onde et Cybèle", qui est une belle association bien connue de la Ville et du 18e arrondissement, qui organise deux festivals, que vous avez cités : "La voix est libre", dont la nouvelle édition se déroule en ce moment et jusqu'au 13 mai dans plusieurs lieux culturels de la Capitale, et notamment du 18e arrondissement mais pas seulement, et le festival "Rhizomes", manifestation estivale gratuite qui rencontre un très grand succès dans les espaces verts du 18e arrondissement.

Deux festivals à la fois structurants dans leur programmation, leur implantation territoriale et tournés vers un large public. Deux festivals qui bénéficient - et c'est à juste titre - du soutien de la Ville depuis de nombreuses années, la Ville de Paris mais également de la mairie du 18e arrondissement. Par ailleurs, nous mettons à disposition du festival "Rhizomes" plusieurs jardins et squares qui favorisent la diversité des usages dans les espaces verts.

Vous l'avez dit, nous en parlons souvent : l'association souffre d'une certaine fragilité budgétaire, ce qui a donné lieu à de nombreux échanges au cours des derniers mois entre mon cabinet, la Direction des Affaires culturelles et l'association, ce qui a aussi donné lieu à des versements de subventions exceptionnelles dans le cadre d'amendements budgétaires, dont parfois, d'ailleurs, vous étiez à l'origine. Depuis l'an dernier, l'association a été à nouveau accompagnée par la DAC, mon cabinet, la mairie du 18e arrondissement. Nous proposons d'augmenter en 2017 sa subvention de 5.000 euros pour soutenir les efforts de l'association, tout particulièrement concernant l'encadrement des publics et des artistes du festival "Rhizomes".

Je rappelle tout de même qu'avec un niveau de subvention qui couvre plus du quart du budget des actions, la Ville réaffirme sa volonté d'être particulièrement présente au côté de l'association, tout en tenant compte du fait que nous nous devons d'être tout aussi engagés dans le soutien aux autres manifestations de musique actuelle, avec des marges de manœuvre qui sont parfois tout aussi étroites pour d'autres festivals. Je précise simplement que, lors de ce Conseil de Paris, nous avons voté pour plus de 28 millions d'euros de subventions culturelles.

Si je compare avec ce qui se passe dans d'autres collectivités locales, toutes couleurs confondues, nous pouvons être fiers de maintenir un engagement culturel très élevé, en légère augmentation encore en 2017. J'espère que les conditions budgétaires des années à venir nous permettront de poursuivre cet effort, mais il doit être justement et équitablement réparti. Je suis heureux que l'on puisse soutenir plus le festival "Rhizomes", notamment, mais aussi "La voix est libre".

Quant aux cités napoléoniennes, j'en discuterai avec Catherine VIEU-CHARIER. Je ne suis pas sûr qu'elle accepte un transfert de ses crédits, mais je me renseignerai en revanche sur la réalité et l'efficacité pour les Parisiens de cette manifestation que je ne connais pas.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci pour cette proposition de redéploiement.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 128.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DAC 128).

2017 DAC 272 - Convention d'occupation du domaine public relative à l'installation et à l'exploitation d'un espace d'affichage sur l'échafaudage de restauration du Théâtre du Châtelet (1er).

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 272 qui concerne le théâtre du Châtelet.

Je donne la parole à M. Jacques BOUTAULT, pour cinq minutes maximum.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Les Ecologistes, Monsieur le Maire, ne peuvent se satisfaire de toute décision en faveur de la publicité, en particulier lorsque celle-ci va à l'encontre de la liberté, que nous devrions garantir à chaque citoyen, de ne pas être l'objet d'agressions publicitaires dans l'espace public.

En effet, si l'on peut admettre ou s'accommoder comme d'un mal nécessaire de la présence de la "pub" sur les sites internet que nous consultons, les chaînes de télévision que nous regardons ou les journaux que nous lisons, car nous avons le choix, dans l'espace public, en revanche, elle n'est pas admissible car il n'est pas possible d'y échapper.

Quel paradoxe, alors que nous venons de rendre les quais de la Seine aux Parisiennes et aux Parisiens, et au monde entier, de délibérer aujourd'hui pour autoriser des publicités géantes visibles de la place du Châtelet comme des quais inscrits au patrimoine mondial de l'humanité. Et au passage, quelle abjection ces publicités géantes sur l'église Saint-Eustache, tellement rentables sans doute qu'elles sont renouvelées toutes les semaines avec à chaque fois un nouvel annonceur, et non des moindres. L'une des dernières en date incitait les riverains à mettre leurs logements à disposition des opérateurs de location saisonnière, alors même que ce nouveau fléau vide nos centres-villes de leurs habitants, dépeuple nos écoles et favorise les commerces uniquement tournés vers la satisfaction des besoins des touristes, bars, restaurants et lieux de nuit.

Si nous sommes aussi fermement opposés aux bâches publicitaires, c'est parce que dans la plupart des cas, leur présence accroît la durée des travaux qu'elles sont censées masquer. Nous en sommes même parfois à nous demander si de faux travaux ne sont pas organisés pour pouvoir apposer une bâche publicitaire et ainsi percevoir quelques émoluments.

A ce titre, la bâche apposée sur la façade de la gare Saint-Lazare depuis un an interroge quant à sa légalité. On peut en effet avoir de sérieux doutes sur la réalité des travaux ; depuis plusieurs mois il ne se passe rien, ou pas grand-chose derrière cette bâche.

La Maire de Paris n'a pas de compétences sur les bâches apposées sur les Monuments historiques, sauf quand la Ville est propriétaire de ces monuments, ce qui n'est pas le cas des gares, mais qui l'est des lieux de culte.

Aussi, les Écologistes souhaitent que la Ville interpelle la D.R.A.C. et le Ministère de la Culture pour leur demander des comptes sur cette question des bâches sur les gares et les Monuments historiques qui sont apposées bien plus longtemps que les travaux ne devraient le permettre.

Pour en revenir au projet de délibération qui fait l'objet de nos débats, les élus Écologistes souhaitent, pour toutes les raisons exposées, que la Ville de Paris donne l'exemple et que notre Conseil se prononce contre.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je donne la parole à M. Bruno JULLIARD pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Nous avons déjà eu en effet ce débat sur la présence de bâches publicitaires sur certains monuments propriétés de la Ville de Paris. Jusqu'à présent sur 3 églises parisiennes, toutes classées, et aujourd'hui sur le théâtre du Châtelet.

D'abord, je précise que c'est tout à fait légal et dérogatoire au Règlement local de publicité, puisqu'il s'agit de bâtiments classés, et en raison de la valeur du patrimoine concerné, le Code du patrimoine permet de faciliter le financement de travaux particulièrement conséquents, ce qui est le cas pour le Châtelet ou les 3 églises dont vous avez parlé, Monsieur le Maire. Il y aura de toute façon sur le bâtiment du théâtre du Châtelet une bâche pendant de nombreux mois, puisque nous devons faire des travaux très conséquents sur la façade. Nous n'installons pas une bâche pour y mettre de la publicité, puisque ce ne serait pas légal. Il ne peut y avoir de publicité que s'il y a des travaux sur la façade concernée, ce qui est le cas pour les églises et le sera pour le théâtre du Châtelet.

La loi prévoit un certain nombre de dispositions pour assurer la préservation du patrimoine et notamment l'intégration des bâches publicitaires dans leur environnement. Chaque visuel doit être validé par la D.R.A.C. et la publicité ne peut pas excéder 50 % de la surface de la bâche des échafaudages.

Avec cela nous avons fait le choix, avec le risque avéré certain d'obtenir moins de recettes, d'ajouter un deuxième niveau de contrôle, en imposant un avis conforme de la Ville de Paris et de l'équipe du théâtre du Châtelet sur chaque visuel publicitaire. C'est d'ailleurs ce que nous avons fait aussi pour les bâches sur les églises où systématiquement nous demandons l'avis de la paroisse, l'avis du maire d'arrondissement, et ensuite nous donnons un avis de la Ville de Paris, ce qui nous a amenés à refuser un certain nombre de visuels, soit en raison de l'identité des annonceurs, soit en raison du visuel lui-même, pour des raisons différentes. Cela nous permet d'avoir un niveau de contrôle important.

Il s'agit donc aujourd'hui, après une mise en concurrence, de désigner une convention d'occupation du domaine public, pour un diffuseur publicitaire. En l'occurrence c'est Decaux qui a fait la meilleure offre. Nous estimons que cette offre pourra nous permettre de financer 2,7 millions de travaux supplémentaires à ce que nous avons prévu.

L'ensemble des recettes privées que nous obtiendrons grâce à cette bâche publicitaire permettra de financer des travaux supplémentaires, mais cela ne palliera en aucun cas un désengagement budgétaire de la Ville dans l'ampleur des travaux très conséquente que nous allons réaliser au théâtre du Châtelet.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 272.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DAC 272).

2017 DAE 19 - Subvention (4.500 euros) à l'Association des artistes et artisans d'art du 11e arrondissement ou "4A" (11e).

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 19 relatif à l'attribution d'une subvention de 4.500 euros à l'Association des artistes et artisans d'art du 11e arrondissement.

La parole est de nouveau à M. DUCLOUX.

M. Philippe DUCLOUX. - Monsieur le Maire, brièvement, parce que j'ai souhaité dire quelques mots à la fois sur l'association que préside Anne BRANDY, l'association des "4A", située 76, rue Jean-Pierre-Timbaud, qui fait un gros travail depuis 22 ans pour l'organisation d'un grand salon de l'artisanat et des métiers d'art. C'est le seul arrondissement à avoir un salon de cette importance, qui accueille 5.000 personnes sur 4 jours, 63 artisans et artisans d'art, et laisse la place chaque année à une grande structure. Il y a eu les ateliers de Paris, les photographes parisiens. Cette année, nous avons souhaité organiser la dernière manifestation pour les 150 ans du C.F.A. de "La bonne graine", lieu emblématique pour l'apprentissage des métiers d'art à Paris.

C'est pour cela que j'ai souhaité dire un mot, c'est ma délégation dans le 11e arrondissement. Cela fait partie des belles initiatives qui existent, cela a lieu 4 jours en février chaque année, mais tout le travail mené en direction de l'artisanat et des métiers d'art se fait avec d'autres lieux.

Je pense notamment à l'inauguration de la Cour de l'industrie le 24 février dernier, qui a permis là aussi de montrer le travail réalisé, et notamment grâce à vous, cher Bruno JULLIARD, pour justement permettre à 60 artisans et artisans d'art de rester dans des lieux et avec cette longue histoire du 37 bis, rue de Montreuil, fait que c'est un travail au quotidien. Dans le 11e nous aurons aussi la rénovation d'une belle cité de l'artisanat. C'est un travail continu que l'association des "4A" contribue à renforcer et développer grâce à l'organisation de ce salon avec moi chaque année.

Je voulais les féliciter, et féliciter toutes celles et ceux qui contribuent à la fois au sein de ce salon et au quotidien pour mettre en avant ce devoir de mémoire, de créativité et d'excellence que représentent l'artisanat et les métiers de l'art et notamment dans le 11e arrondissement.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et Philippe DUCLOUX.

Je n'ai pas grand-chose à ajouter, si ce n'est m'associer aux félicitations pour le travail mené par cette belle association très dynamique, qui participe au rayonnement des artisans d'art à Paris, tout particulièrement dans le quartier de la Bastille.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 19.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DAE 19).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la dénomination Régis Huvier (11e).

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 35 est relatif à la dénomination Régis Huvier, et la parole est toujours à M. Philippe DUCLOUX.

M. Philippe DUCLOUX. - Rassurez-vous, Monsieur le Maire, c'est la dernière fois aujourd'hui. Je vais être moins enjoué, parce que Patrick BLOCHE est bloqué, il aurait aimé aussi présenter ce vœu sur une personnalité culturelle, à la fois dans le domaine de la danse, dans le domaine de l'écriture, et aussi quelqu'un qui aimait le 11e arrondissement et Paris en général. Je veux parler de Régis Huvier, qui malheureusement nous a quittés prématurément à l'âge de 29 ans, du Sida, comme beaucoup d'artistes.

Il avait tout au long de sa carrière travaillé avec les plus grands : Marie-France DELIEUVIN, José MONTALVO, Carolyn CARLSON, Jean GAUDIN, Jean-Claude GALLOTA. Il a surtout créé une troupe qui s'appelait "l'Arrache Cœur", qui a fait un énorme travail de création dans le 11e arrondissement. J'ai eu la chance, le bonheur de connaître Régis qui était quelqu'un de formidable, qui vraiment nous a quittés beaucoup trop tôt.

Nous allons bien entendu très bientôt inaugurer la Maison des pratiques artistiques située rue Bréguet. Ce sera une première parce que dans le 11e arrondissement, c'est quelque chose que nous attendions depuis longtemps. Nous avons souhaité, si la Maire de Paris et Bruno JULLIARD en sont d'accord, que cette maison puisse porter le nom de Régis Huvier, qui était quelqu'un d'exceptionnel, un grand artiste, qui mérite amplement que ce beau lieu de créations culturelles puisse porter son nom.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Un grand merci à François VAUGLIN, Patrick BLOCHE et l'ensemble des élus du groupe Socialiste et Apparentés, qui nous font cette proposition d'adosser le nom de Régis Huvier au site nouveau de la Maison des pratiques artistiques amateurs, le site Bréguet, en soulignant le lien étroit entre le 11e arrondissement et le parcours artistique de Régis Huvier.

Vous l'avez souligné, c'est un très grand artiste, décédé jeune, dans les conditions que vous avez rappelées : il est mort du Sida très jeune.

Cette dénomination fait sens, car elle favorise l'inscription territoriale du site de la Maison des pratiques artistiques amateurs dans cet arrondissement. C'est un établissement culturel qui, par ailleurs, favorise les pratiques artistiques amateurs comme préprofessionnelles, et je suis convaincu que cela lui aurait plu que son nom soit adossé à une Maison des pratiques artistiques amateurs.

C'est la première dénomination d'un site de la Maison des pratiques artistiques amateurs, qui devra évidemment faire l'objet d'un vote par le conseil d'administration de la M.P.A.A., mais je suis sûr qu'il nous suivra dans cette très belle proposition.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 114).

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à "Nuit Blanche".

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 36 est relatif à "Nuit Blanche".

La parole est à M. Jean-Bernard BROS.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, les enjeux artistiques et culturels de demain trouveront forcément leur source dans le développement d'initiatives culturelles de proximité. "Nuit Blanche" est l'une de ces initiatives. Elle permet aux Parisiens et aux visiteurs de déambuler d'une autre façon dans l'espace urbain nocturne. Nous y sommes tous très attachés. C'est un grand moment de rencontre entre la création contemporaine et le grand public, mais cela ne doit pas faire oublier qu'il existe une réelle difficulté à communiquer l'art contemporain.

Ainsi, la spécificité de la médiation sur ce sujet ne réside pas dans la création de nouveaux moyens de communication, mais elle se niche dans le fait qu'elle est indispensable à la mise en évidence de la dimension contextuelle de l'œuvre. Sans cela, les incompréhensions sont nombreuses : positives quand elles supposent une interrogation sur l'œuvre, mais regrettables quand cela pousse certains à s'en détourner. C'est pourquoi nous devons nous attacher à constamment améliorer la médiation autour de "Nuit Blanche", qui permet la prise en compte de la complexité d'accès à ces œuvres.

Nous le savons, de nombreuses choses ont déjà été faites sur ce sujet, et il faut les saluer, mais nous devons peut-être aller plus loin. Chaque année, "Nuit Blanche" accueille plusieurs millions de visiteurs. Face à ce succès, les médiateurs culturels sont peu vus par le grand public et sont parfois contraints de se limiter à la distribution des programmes.

C'est pourquoi nous proposons par notre vœu de renforcer leur place, notamment en séparant le travail d'explication de l'œuvre de celui de l'orientation des visiteurs. Des solutions numériques peuvent également être regardées pour améliorer encore l'explication des œuvres proposées.

Pour toutes ces raisons, je vous invite, mes chers collègues, à bien vouloir voter ce vœu.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci à vous.

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, pour ce vœu, Jean-Bernard BROS, qui me permet de rappeler l'importance que nous attachons à l'accompagnement qui peut être fait, qui doit être fait de manière générale en matière culturelle, et notamment dans le cadre de "Nuit Blanche", mais qui nous permet aussi de nous interroger sur la communication faite autour de cette médiation, qui manifestement est insuffisante, puisque votre vœu laisse à penser qu'aucune médiation - ou peu de médiation - n'est mise en place pour "Nuit Blanche", ce qui est très loin de la réalité, puisqu'un dispositif de médiation accompagne les visiteurs de "Nuit Blanche". Depuis la première édition, l'ambition première de "Nuit Blanche" étant bien de permettre au plus grand nombre de se familiariser avec l'art contemporain et au-delà de la présence de l'art dans l'espace public, c'est évidemment par des dispositifs de médiation et d'accompagnement que nous pouvons favoriser cet exercice.

En 2016, 80 médiateurs. Attention à ne pas les confondre avec les personnes distribuant les programmes aux différents points "info". Ce ne sont pas les mêmes, puisque les 80 médiateurs qui étaient mobilisés en 2016 pour renseigner le public sur les œuvres du parcours de "Nuit Blanche", sont des personnels expérimentés pour fournir au public une expérience de médiation de qualité. Je ne reviens pas sur le rôle de chacun de ces professionnels. Et je pourrais vous transmettre, si vous le souhaitez, le bilan complet de médiation de l'année 2016.

On peut toujours faire mieux, c'est évidemment l'objet de votre vœu, et j'y adhère totalement, mais si vous le voulez bien, je proposerai quatre amendements à votre vœu pour que nous puissions y apporter un avis favorable :

- D'abord, remplacer "par le S.T.I.F." par "financée par la Ville de Paris", parce que c'est bien la Ville de Paris qui finance l'ouverture exceptionnelle des lignes de métro. Cela coûte suffisamment cher pour que nous mentionnions bien que c'est une dépense de la Ville de Paris.

- Ajouter, parmi les missions des médiateurs dans le 7e considérant : "mais aussi l'organisation de visites guidées à destination de publics spécifiques".

- Modifier le dernier considérant en le remplaçant par le suivant, si vous l'acceptez : "considérant cependant qu'un nombre important de visiteurs n'a pas connaissance de ces dispositifs de médiation qui jouent un rôle de facilitateur dans la compréhension des œuvres présentées".

- Et enfin, remplacer, dans les attendus, "qu'un dispositif de médiation culturelle attachée à la découverte et la réflexion sur les œuvres soit spécifiquement mis en place pour l'édition 2017" par "que le dispositif de communication autour des différentes propositions d'accompagnement et de médiation autour des œuvres soit renforcé en amont de "Nuit Blanche" et que le dispositif de visite guidée à destination du public soit renforcé pour l'édition 2017".

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2017, V. 115).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la fontaine des Innocents (1er).

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 37 est relatif à la fontaine des Innocents, dans le 1er arrondissement.

La parole est à M. LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Rapidement, Monsieur le Maire, nous avons présenté ce vœu qui avait été adopté au Conseil d'arrondissement, et j'avais également défendu ce vœu ici même, en novembre 2014. Et d'ailleurs, le Conseil de Paris avait adopté ce vœu à l'unanimité.

La fontaine des Innocents est un monument très important, très précieux, très emblématique. Il est aujourd'hui très dégradé, et la Direction du Patrimoine et de l'Architecture avait inscrit 4 millions d'euros d'investissements localisés pour la restauration et la modernisation de la fontaine des Innocents.

Nous nous étonnons donc que deux ans et demi après l'adoption à l'unanimité de ce vœu et l'inscription de crédits, rien n'ait été entamé. Aucun budget n'a été mobilisé pour financer les études préalables et les travaux.

C'est la raison pour laquelle nous actualisons, nous demandons que la Maire de Paris précise son engagement financier, lance une opération de restauration et de modernisation de la fontaine, qu'elle précise, le cas échéant, les modalités de financement en vue d'une action de mécénat, de tout ou partie de cette opération, qu'elle réactualise le calendrier et qu'elle tienne informés les membres du Conseil du 1er arrondissement.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Messieurs les Maires. Il s'agit de l'une des plus anciennes fontaines de Paris, classée Monument historique en 1862. Située au centre de la place Joachim-du-Bellay, elle présente la particularité d'avoir été déplacée à plusieurs reprises, la dernière fois en 1972, au gré des évolutions de ce quartier des Halles.

Nous partageons le constat d'un état très insatisfaisant de cette fontaine sculptée, avec des ouvrages de fontainerie et des dispositifs électriques tout à fait obsolètes, et une partie des façades et sculptures très dégradée. La restauration est donc nécessaire pour agir sur ces deux aspects.

Comme vous l'avez dit, le Conseil de Paris a eu l'occasion de se prononcer à ce sujet fin 2014, en adoptant à l'unanimité le vœu, que vous aviez déjà présenté pour ouvrir une réflexion sur les modalités de financement d'une telle intervention, estimé à au moins 4 millions d'euros, par des études préalables.

Suite à l'adoption de ce vœu, j'avais effectivement demandé qu'une autorisation de programme soit ouverte au budget primitif 2015, afin de disposer du cadre budgétaire nécessaire pour avancer, dès lors que nous aurions identifié des financements privés, puisque c'était l'objet de notre accord à l'origine. Il nous faut effectivement accélérer la recherche de mécénat.

Vous aviez notamment demandé à ce qu'on étudie la piste d'un financement participatif, j'y suis favorable, même s'il ne faut pas anticiper un montant trop important que nous pourrions récolter par ce type de financement participatif, puisqu'à titre d'exemple, la souscription que nous avons lancée il y a deux ans pour la restauration de peintures murales de Delacroix - pourtant Delacroix ! - à Saint-Sulpice nous avait permis de recueillir moins de 50.000 euros, donc on sera de toute façon très loin des 4 millions d'euros.

Je pense qu'il faut - et là, j'admets que nous devons aller plus vite - accélérer le mouvement de recherche de mécénat peut-être plus classique. Nous avons été très occupés ces derniers temps par d'autres restaurations. Je pense notamment à la restauration des fontaines du rond-point des Champs-Élysées, qui elles aussi ont mobilisé nos équipes pour la recherche de mécénat. Mais cette opération étant dorénavant totalement finalisée, je propose que nous organisions une réunion très vite, dans les toutes prochaines semaines, avec vous-même, mais également la DPA, les équipes chargées du mécénat à la Ville et au Fonds pour Paris, afin de voir comment nous pouvons avancer sur ce dossier.

Avis favorable.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 116).

Vœu déposé par Mmes DATI, DAUVERGNE et M. POZZO di BORGO relatif aux tournages de films.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 38 est relatif aux tournages de films.

La parole est à Mme DAUVERGNE.

Mme Emmanuelle DAUVERGNE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Ville de Paris est utilisée chaque année comme décor pour plus de 900 tournages, ce qui n'a rien d'étonnant au vu du patrimoine exceptionnel que concentre la Capitale. Il est d'ailleurs indéniable qu'en retour, le cinéma contribue à la vitalité et à la diffusion de la richesse culturelle et française.

Malheureusement, ces tournages sont une source de nuisances importantes pour les habitants des quartiers où se concentrent ces tournages, notamment dans le 7e arrondissement. Si ces quartiers constituent un cadre exceptionnel qui peut et doit servir de vitrine à notre ville et à notre pays, ils ne sont pas des quartiers musées, mais des lieux de vie et de travail pour beaucoup de Parisiens dont la vie quotidienne est gênée par ces tournages très fréquents. Cette situation est d'autant plus inacceptable que les arrondissements qui offrent à Paris cette vitrine ne bénéficient en retour d'aucune redevance. Les habitants entretiennent le cadre qui sert de décor et subissent de nombreux désagréments, notamment en termes de stationnement, de circulation, de tranquillité, sans pouvoir espérer aucun retour financier pour les dédommager ou les aider à entretenir l'arrondissement.

Pourtant, les tournages rapportent chaque année plus de 700.000 euros de recettes à la Ville de Paris. Le Conseil d'arrondissement du 7e arrondissement a donc adopté ce vœu demandant un meilleur partage des gains liés aux activités de tournage entre la mairie centrale et les mairies d'arrondissement.

Nous souhaitons que ce partage se matérialise sous la forme d'un transfert de la part de la redevance concernant l'occupation du domaine public par les véhicules de tournage, à la dotation d'animations locales des arrondissements. Il s'agit d'une mesure de bon sens qui pourra s'appliquer à tous les arrondissements.

Nous souhaitons également que les riverains soient davantage intégrés dans la politique d'accueil des tournages menés par la Mairie de Paris. Il faut qu'une compensation soit attribuée aux riverains qui se trouvent privés de stationnement. Nous proposons qu'il leur soit accordé un accès facilité à une autre zone de stationnement à proximité de leur domicile.

Enfin, il semble impératif de réformer l'information aux élus et aux riverains. Le 7e a par exemple été informé du tournage du film "Mission impossible" seulement deux semaines avant l'arrivée des véhicules, ce qui est tout à fait inacceptable. Nous proposons sur ce point encore des mesures simples à appliquer par la mairie centrale : une communication aux mairies d'arrondissement sur le calendrier de chaque tournage trois mois en amont de l'arrivée du premier véhicule et le lancement d'une information aux riverains un mois avant le tournage.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci.

Permettez-moi d'abord de souligner l'importance des tournages pour Paris, qui sont déterminants en termes de rayonnement, d'attractivité pour notre ville et qui par ailleurs représentent un gisement de créativité mais aussi d'emplois parisiens, notamment depuis le crédit impôt qui permet aux tournages en France d'être compétitifs par rapport à d'autres villes européennes.

Je rappelle qu'en 2016, malgré un contexte évidemment très perturbé par les impératifs de sécurité, Paris avait confirmé cette forte attractivité avec une hausse de 30 % quant au nombre de tournages accueillis, c'est-à-dire 3.068 jours de tournage à Paris. L'année 2017 a très bien commencé puisqu'on note déjà une hausse de 15 % pour le premier trimestre. Nous souhaitons poursuivre une politique volontariste dont ces bons chiffres sont aussi la traduction.

Je profite d'ailleurs d'avoir la parole pour remercier la Mission Cinéma mais également l'ensemble des services de la Ville qui ont été mobilisés pour permettre l'accueil de tous ces tournages ces derniers mois, ces dernières semaines, dont le tournage que vous venez de citer, "Mission impossible 6", qui est loin d'être simple.

Comme vous le savez, nous sommes très attachés à ce que l'accueil de tournages se fasse dans le respect des riverains et des usagers. Nous posons pour cela un certain nombre de conditions aux équipes et la Mission Cinéma est en dialogue constant avec les différentes mairies d'arrondissement.

Il y a différents types de tournage. Certains tournages effectivement, comme "Mission impossible 6", par son ampleur, représentent des contraintes importantes pour les riverains. Je sais également que vous mesurez la portée tout à fait exceptionnelle et très rare de ce type de tournage pour Paris.

Concernant le calendrier d'informations que vous demandez, à savoir prévenir les mairies trois mois avant et les riverains un mois avant. Nous devons faire au mieux et je demande à la Mission Cinéma de faire au mieux, mais je suis tout à fait hostile à ce que nous actions ce calendrier de principe de prévenir les mairies trois mois avant. Ce calendrier ne correspond pas du tout à celui des sociétés de production et il nous obligerait à refuser tout simplement une très grande majorité des tournages à Paris, incitant les films à aller tourner ailleurs.

Je vous propose plutôt que nous demandions à la Mission Cinéma de toujours faire au mieux, de prévenir dès que nous avons l'information les mairies d'arrondissement, mais ne pas acter ce calendrier de trois mois.

Ensuite, concernant le respect des arrêtés qui encadrent la présence des véhicules de tournage, vous avez tout à fait raison, ils doivent être respectés. Je crois qu'il est assez rare qu'ils ne soient pas respectés, mais là aussi, nous avons demandé à la Mission Cinéma de travailler avec la DPSP pour un contrôle sur le terrain du respect des arrêtés et, plus globalement, des prescriptions de la Ville. Ce contrôle augmentera.

Enfin, vous évoquiez des compensations et des transferts de redevance aux mairies d'arrondissement pour l'occupation du domaine public par les véhicules de tournage. Vous le savez, le calcul de la dotation d'animation locale est très encadré par le Code général des collectivités territoriales et celui-ci ne prévoit pas du tout de part variable qui intégrerait ce genre de recette. C'est donc tout simplement légalement impossible. Par ailleurs, ce n'est pas une compétence qui relève de la Mairie de Paris. Il est assez normal que ce soit le budget général qui comptabilise les recettes liées à l'exercice de cette compétence.

Je terminerai surtout en disant que cela introduirait, comme me le souffle mon collègue de droite, qui est très soucieux de légalité, que cela introduirait une véritable inégalité entre les arrondissements, ce qui ne nous apparaît pas souhaitable. N'est-ce pas, cher Julien. C'est injuste, Julien BARGETON est très sensible à la justice et ce sera donc un avis défavorable sur ce point.

(Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, remplace M. Julien BARGETON au fauteuil de la présidence).

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - J'avais bien compris que c'était un avis défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mmes DATI, DAUVERGNE et M. POZZO di BORGIO, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux guides conférenciers de "City Wonders".

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant les vœux référencés n^{os} 39 et 39 bis qui ont trait aux guides conférenciers de "City Wonders".

Je crois, Danielle SIMONNET, que la parole est à vous, pour deux minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

A travers ce vœu, d'abord je souhaite que notre Conseil de Paris exprime son soutien avec la lutte des guides conférenciers qui travaillent pour l'entreprise "City Wonders".

Pour planter le décor, "City Wonders" est un opérateur de voyages qui organise des visites guidées à la fois en France, en Italie et en Angleterre, et dont le siège fiscal est situé - optimisation fiscale oblige - en Irlande. Cet opérateur développe le recours à l'"ubérisation" et recrute un nombre important de guides conférenciers à Paris sous le statut d'autoentrepreneur, en essayant de casser et de forcer à la baisse des rémunérations et de modifier les nouvelles conditions d'exercice des guides conférenciers qui travaillaient pour "City Wonders" sous statut indépendant. Ils protestent donc contre cela.

Derrière ce soutien, je souhaite que l'on ait une réflexion. En effet, la transmission du patrimoine de la Capitale est étroitement liée à la qualité des médiateurs culturels que sont les guides conférenciers et au respect de la réglementation de leur métier. Je ne sais pas si vous vous souvenez, mais à l'époque des lois Macron, j'avais présenté un vœu, qui avait d'ailleurs été soutenu par l'Exécutif, contre la déréglementation des métiers de guide conférencier, que MACRON voulait imposer dans sa loi. Les guides conférenciers avaient eu gain de cause à l'époque. Par la suite, hélas, des ordonnances ont modifié et amoindri leur situation. Il y a toujours cette bataille.

Plus globalement, il y a une réflexion à avoir. Associer et impliquer les guides conférenciers, comment leur permettre de résister à ces prédateurs et à cette "ubérisation" qui envahit le tourisme parisien. La qualité de la transmission de notre patrimoine culturel est étroitement liée aussi à des entreprises qui respectent cette professionnalisation.

Il y a une dernière chose dans mon vœu. Je souhaite interpeller la Préfecture de Paris car dans la délivrance des cartes professionnelles, les guides conférenciers estiment que la Préfecture, souvent, accorde des cartes professionnelles sans respecter totalement la réglementation en vigueur. Je voulais avoir un peu plus d'éléments sur ce point. Visiblement, il y a un souci avec des exigences selon les origines nationales des guides conférenciers.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Madame SIMONNET, je vous apporterai une réponse, puisque je n'avais pas connaissance de votre question avant, je ferai regarder, mais il n'y a aucune raison en effet pour qu'il y ait absence de l'application de la réglementation, notamment dans ce domaine.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Madame SIMONNET, votre vœu nous donne l'occasion de revenir sur un sujet important pour la valorisation de notre patrimoine, sujet que nous avons déjà abordé à plusieurs reprises dans notre Assemblée.

C'est un sujet d'autant plus important que les guides conférenciers sont de véritables passeurs qui œuvrent en direction des millions de touristes que nous accueillons chaque année à Paris, pas seulement les touristes, d'ailleurs. A l'heure où nous nous efforçons de leur assurer le meilleur accueil et de conforter Paris comme première destination touristique mondiale, ce sont des partenaires déterminants dans ce travail.

C'est pourquoi une réunion de travail s'est tenue entre mon cabinet, les équipes de "Paris Musées" et le Syndicat des guides conférenciers, comme nous nous y étions engagés lors du précédent Conseil de Paris. Ce rendez-vous a permis d'apporter des réponses concrètes sur ce que nous pouvions faire pour protéger leur mission au sein des établissements culturels de la Ville. C'est quand même le moins que nous devons faire. Je rappelle d'ailleurs que "Paris Musées" compte parmi ses salariés près de 50 guides et que les différents musées sont très attentifs aux pratiques des différentes agences et notamment aux prix qu'elles pratiquent.

Au-delà de ce travail déjà engagé, votre vœu évoque la situation spécifique des guides travaillant avec l'agence "City Wonders", qui se sont récemment et à juste titre mobilisés contre leurs conditions de travail. Vous abordez également les mesures réglementaires prises par l'Etat ainsi qu'une supposée négligence de la P.P. dans la validation des cartes professionnelles. Moi non plus, je n'ai pas été alerté sur ce sujet et c'est évidemment la Préfecture de police qui reviendra vers vous.

Si nous partageons nombre de points évoqués, j'ai cependant quelques difficultés à le voter en l'état car il excède très largement nos prérogatives.

Aussi, je vous propose un vœu de l'Exécutif qui nous permet, et c'est le plus important, de réaffirmer le soutien de la Ville de Paris aux guides conférenciers et à la poursuite du travail engagé pour conforter leur présence au sein de tous les établissements culturels et patrimoniaux de la Ville, sans pour autant leur promettre des avancées que nous ne serions pas en capacité d'obtenir, même si le sens de notre vœu est tout à fait identique au vôtre.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur JULLIARD.

Madame SIMONNET, conservez-vous votre vœu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Le problème est que dans le vœu de l'Exécutif, et c'est dommage, c'est que vous ne faites pas d'allers et retours en amont. Vous auriez pu avoir au moins un mot dans le vœu de l'Exécutif dans ce que l'on demande pour interpeller "City Wonders".

Or, il n'y a rien qui l'interpelle dans la partie en gras dans le vœu. Je trouve cela dommage. En même temps, il y a des choses positives. Je voterai le vœu de l'Exécutif, mais je maintiens le mien.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2017, V. 117).

2017 DICOM 10 - Convention pour la vente caritative des cadenas de la Passerelle des Arts et du Pont de l'Archevêché.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant les amendements techniques n^{os} 40 et 88 relatifs au projet de délibération DICOM 10. Nous allons voter ces deux amendements, d'abord l'amendement technique n° 40.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 40 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 40 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 88 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 88 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 10 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, DICOM 10).

Compte rendu de la 3e Commission.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant aux travaux de la 3e Commission.

Conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, la parole est à M. Claude DARGENT.

M. Claude DARGENT. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

La 3e Commission s'est donc réunie mardi 2 mai, conformément au vœu de l'Exécutif faisant suite à un vœu du groupe UDI-MODEM adopté lors du Conseil de Paris de janvier 2017, donc par notre Assemblée.

Notre réunion a commencé par l'audition de la R.A.T.P. et de la S.N.C.F. Il s'agissait d'examiner leurs actions en matière de lutte contre la pollution, notamment la pollution par particules dans les espaces souterrains. Les deux entreprises nous ont présenté les moyens mis en place pour mesurer la qualité de l'air dans ces espaces, tant pour les voyageurs que pour les personnels, en particulier s'agissant de la concentration des particules. Ont été évoqués l'amélioration de cette qualité grâce à l'augmentation du nombre de ventilateurs dans les stations, les actions possibles sur le matériel roulant avec le développement du freinage électrique, la disparition à venir des véhicules de

maintenance fonctionnant au diesel, les effets des murs construits sur les quais, les différences entre les gares R.A.T.P. et les gares S.N.C.F., la question de la position des capteurs de mesure d'air, etc.

Nous avons eu un débat tout à fait approfondi avec un échange de questions-réponses auquel ont participé notamment Pascal JULIEN, Franck LEFEVRE et Eric AZIÈRE, avec comme point central, le risque sanitaire tant pour les agents que pour les voyageurs.

La 3e Commission a ensuite examiné les projets de délibération à l'ordre du jour de ce Conseil. Célia BLAUDEL a présenté les projets de délibération de Pénélope KOMITÈS qui était excusée. Elle a évoqué notamment le DEVE 54 relatif à l'ouverture au public du jardin de la Congrégation des lazaristes dans le 6e arrondissement, le DEVE 79 sur la création d'une ferme urbaine pédagogique dans le 15e arrondissement, le DEVE 86 qui porte sur le lancement d'un appel à projets "Education et Enseignement de la biodiversité" et le DEVE 88 qui prévoit la mise à disposition d'un jardin partagé dans le 14e arrondissement.

S'agissant de sa délégation, Célia BLAUDEL a ensuite présenté le DEVE 76 : contrat de cession de droits pour l'utilisation de l'exposition "Paris + 2 degrés" dans la perspective du changement climatique.

Pour sa part, Mao PENINOU a présenté le DPE 31 pour l'expérimentation de la collecte sélective des déchets alimentaires des ménages. A son tour, Colombe BROSSEL a mis en avant le projet de délibération DDCT 34 concernant les subventions de la "politique de la ville", le DDCT 41 qui, dans le cadre du budget participatif, prévoit le financement de la rénovation et l'aménagement de 7 locaux associatifs. A été signalé également le projet de délibération DDCT 42 pour le financement de postes d'adultes relais ainsi que le DPSP 1 qui subventionne le dispositif "Ville Vie Vacances" au titre de l'année 2017.

Pour conclure, Pascal JULIEN est intervenu, suite au communiqué de l'A.F.P., sur la mise en place de 131 nouvelles caméras à Paris. Il a interrogé Colombe BROSSEL sur cette mise en œuvre. Il lui a été répondu qu'il s'agit de projets propres à la Préfecture de police, mais que la Ville sera attentive et qu'en particulier, le prochain comité d'éthique sur la vidéo-protection pourra notamment en traiter.

Voici un résumé de cette Commission.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la Fondation France Libertés et à la Coordination Eau Ile-de-France.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous allons passer directement à l'examen d'un vœu non rattaché, le vœu référencé n° 41 relatif à la Fondation France Libertés et à la Coordination Eau Ile-de-France.

C'est M. Jacques BOUTAULT qui prend la parole.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Je n'aurai pas le temps de retrouver mes notes.

Très sérieusement, c'est une question qui se pose d'autant plus crucialement à notre Assemblée, que la Ville de Paris a remunicipalisé avec le succès que l'on connaît, son eau en 2011, à la très grande satisfaction des Parisiennes et Parisiens puisque nous disposons d'une eau de qualité à des coûts moindres que ceux que l'on peut trouver dans les villes dont l'eau est gérée par les grands groupes, de type Veolia mais pas seulement.

Or, cette coordination Eau Ile-de-France et la Fondation de France Libertés se battent pour l'accès à l'eau de toutes et tous, et notamment, ils se battent contre les coupures d'eau abusives pour les usagers qui sont fournis par ces groupes privés et qui ne peuvent, pour diverses raisons, s'acquitter dans les temps de leur facture. Or les coupures d'eau sont illégales. Malgré cela, les grands groupes attaquent en justice la Coordination Eau Ile-de-France et France Libertés pour tenter de les affaiblir dans leurs actions citoyennes au quotidien.

C'est la raison pour laquelle nous souhaiterions que la Ville de Paris s'engage en apportant un soutien à France Libertés et à la Coordination Eau Ile-de-France, pour faire face aux difficultés dans lesquelles elles sont, du fait de l'action de ces grands groupes qui les harcèlent juridiquement, alors même que France Libertés et Coordination Eau dénoncent des pratiques illégales.

Je pense que notre collectivité s'honorerait à venir en aide à France Libertés et la Coordination Eau Ile-de-France. C'est l'objet du vœu qui a été déposé.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Jacques BOUTAULT.

La parole est à Mme Célia BLAUDEL pour vous répondre.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Et merci, Monsieur le Maire, pour ce vœu extrêmement important qui revient sur une procédure judiciaire en cours assez ubuesque. En effet, nous avons un cadre législatif extrêmement clair posé par la loi Brottes. Aujourd'hui, il est interdit de couper l'eau à des usagers en cas d'impayés, il faut organiser un accompagnement ; et contrairement aux idées qu'essaient de propager certaines multinationales, ces accompagnements sont tout à fait possibles. Par exemple, avec la Régie "Eau de Paris", nous n'avons jamais attendu cette loi, il y a zéro coupure à Paris et nous ne sommes pas dans une situation financière dramatique pour autant.

Il existe donc d'autres réponses que les coupures en cas de problème sociaux. Pourtant, malgré le cadre législatif rappelé à de maintes reprises par la Ministre de l'Écologie, une multinationale - il faut appeler un chat, un chat, c'est surtout Véolia aujourd'hui qui pose un problème - ne respecte pas ce cadre législatif.

Il y a eu, évidemment, un temps de calage pour certains opérateurs privés comme publics dans la mise en œuvre de la loi. Il y a eu des ratés au début, mais aujourd'hui, nous avons effectivement une seule multinationale qui ne respecte pas la loi. Elle continue de couper l'eau ou pratique le lentillage, la réduction de débit d'eau chez des foyers qui souvent ont des problèmes et des difficultés économiques.

C'est évidemment une pratique aujourd'hui dénoncée par les deux associations que vous avez citées : France Libertés et la Coordination Eau Ile-de-France. Elles le font à juste titre, et ont permis la condamnation, à plusieurs reprises, de la multinationale devant différents tribunaux. Malgré tout, Véolia a décidé d'attaquer, non pas les associations, mais les représentants à titre personnel de ces associations qui se font les porte-paroles des usagers. C'est une pratique absolument contestable.

Du coup, c'est avec beaucoup de plaisir que j'accueille ce vœu. Je souhaiterais simplement apporter une précision : vous proposer, pour l'instant, de ne pas accéder à la partie "demande de subventions". Il se trouve que France Libertés et Coordination Eau Ile-de-France sont deux partenaires historiques d'"Eau de Paris" et de la Mairie de Paris avec lesquels nous avons déjà des partenariats qui impliquent des subventions en cours et il n'y a pas de demande de leur part, à ce jour, de soutien financier en rapport avec la procédure judiciaire.

Vous pouvez tout de même participer à leur cagnotte participative en ligne et je vous propose, en revanche, évidemment, de réaffirmer notre soutien par mon intermédiaire et celui de la Maire de Paris à ces deux associations.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame BLAUDEL.

Ce vœu recevra un avis favorable, s'il est amendé.

Acceptez-vous les amendements ? Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2017, V. 118).

Bravo !

2017 DDCT 34 - Subventions (224.359 euros) à vingt-et-une associations et deux bailleurs sociaux.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDCT 34 relatif à l'attribution de subventions à 21 associations et 2 bailleurs sociaux.

C'est Mme Marinette BACHE qui prend la parole.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Madame la Maire.

Depuis 2001 que la gauche et les "Verts" gèrent Paris, l'égalité est devenue la priorité de notre Municipalité. Nous en avons presque oublié l'état d'abandon où nous avons trouvé nos quartiers populaires.

La solidarité des habitants, leur implication dans l'amélioration de leur cadre de vie, du lien social, du vivre ensemble sont un marqueur historique de ces quartiers. C'est sur eux que notre Municipalité s'est appuyée depuis 2001. C'est par eux que nous entendons ressourcer notre démocratie.

Désormais, nos quartiers populaires bénéficient d'un quart de nos investissements et de 30 millions d'euros au budget participatif. Ce n'est pas un hasard si le FN fait un score aussi bas dans notre ville.

L'ensemble de notre Municipalité se mobilise donc pour progresser sur le chemin de l'égalité, faciliter et développer le vivre ensemble comme le montre l'important nombre de partenaires du contrat de ville parisien que nous avons voté lors du Conseil du 26 mars. Les associations permettent de compléter cet ambitieux projet. Nous devons aux Parisiens de faciliter leurs actions. Nous devons l'amplifier en nous appuyant sur les bailleurs sociaux.

Ce projet de délibération permettra à 23 associations de bénéficier de locaux adaptés à leur activité et de les aider à impliquer davantage les habitants dans leurs quartiers. Leur diversité témoigne de la richesse et du travail du monde associatif, tout d'abord en direction de notre jeunesse car son implication est une des clés du renforcement de notre vivre ensemble.

Ainsi, l'action du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement qui a réalisé le réaménagement et la transformation du square Cristino-Garcia grâce aux enfants et aux professeurs du collège Lucie Faure et de l'école élémentaire Maryse Hilsz. Cette subvention permettra de mettre en valeur le superbe travail qu'ils ont réalisé.

Toutefois, il n'y a pas que dans le 20e arrondissement. L'association "Action jeunes" permet à 1.400 jeunes des quartiers "politique de la ville" du 17e arrondissement d'accéder aux loisirs, à l'éducation périscolaire et à la culture. Le sport est aussi un excellent médiateur de socialisation, voire de prévention, à l'exemple de l'association "Acasa Futsal" au nord du 19e arrondissement.

Au-delà de la jeunesse, c'est l'implication de l'ensemble des habitants qui permet la vie de notre Cité. Cela passe par des actes qui peuvent paraître modestes. C'est ici un jardin partagé dans le quartier de la Goutte d'Or et là, une fresque conçue avec les habitants pour embellir le quartier Félix Terrier Saint-Blaise dans le 20e arrondissement. Cette implication résulte également de l'animation de quartiers comme le réalise l'association "Plus loin" au sein des quartiers des Portes du 20e arrondissement qui intègre, cette année, ses locaux que nous allons aménager.

Le vivre ensemble, c'est aussi un travail de fond plus lourd et je salue le véritable don de soi de nombreux bénévoles. Je pense particulièrement à l'association "Davout Relais" qui bénéficiera de l'aménagement de son local pour créer du lien social dans le quartier prioritaire de la Porte de Montreuil, grâce à des ateliers sociolinguistiques d'accompagnement scolaire, de soutien à la parentalité et à une permanence d'accès aux droits.

Dans le 14e arrondissement, c'est "Yachad" qui peut désormais bénéficier d'un local pour mieux réaliser son travail de médiation sociale et culturelle auprès des familles monoparentales du quartier de la Porte de Vanves.

Quant à l'association "Jeunesse Feu Vert", elle mène un véritable travail de prévention spécialisée dans le secteur Curial, Cambrai, Alphonse Karr, Flandres.

D'aucuns ont regretté que la culture ne soit pas présente dans la campagne présidentielle. A Paris, elle est prégnante depuis "A Toi Théâtre" dans le 10e arrondissement, "Gaby Sourire" dans le 18e arrondissement ou bien "Courant d'art Frais" dans le 13e arrondissement. Toutes créent du lien social, favorisent le vivre ensemble, tout en permettant l'accès à la culture. Je n'oublie pas non plus la subvention pour l'association "RStyle" de la rue d'Aubervilliers qui promeut les cultures urbaines sous toutes ses formes et dispose d'un fonds culturel unique en France.

Je suis donc particulièrement heureuse de voter ce projet de délibération qui permet de mettre en valeur les relations étroites entre politiques publiques et secteur associatif résultant d'initiatives citoyennes. D'innombrables associations irriguent ainsi nos quartiers, complétant l'action municipale. Elles sont le ferment de notre vivre ensemble, de l'implication citoyenne et des vecteurs, tout comme nos services publics, d'égalité.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Marinette BACHE.

Pour vous répondre, la parole est à Mao PENINOU.

M. Mao PENINO, adjoint. - Merci, Marinette BACHE. Vous avez dit l'essentiel et notamment toutes ces associations qui vont bénéficier de ce dispositif.

Je voudrais juste préciser qu'il s'agit de la première tranche 2017 des subventions d'investissement de la DDCT pour 2017 et que chaque année, ces subventions dont la programmation est élaborée en lien étroit avec les mairies d'arrondissement et les équipes de développement local - que j'en profite pour saluer - permettent, en effet, de financer de nombreux projets essentiels pour l'implantation des associations dans les quartiers populaires.

Une seconde enveloppe 2017, d'environ 175.000 euros, sera construite dans les semaines à venir en vue du Conseil de Paris de novembre. Cela pourra bénéficier notamment aux arrondissements comme le 11e arrondissement qui n'en bénéficie pas dans cette enveloppe pour des problèmes de temps et de remontée des informations ces dernières semaines. Néanmoins, ce sera bien prévu dans la seconde enveloppe 2017.

C'est aussi l'occasion - vous l'avez fait - de valoriser l'investissement de la Ville dans les quartiers populaires et le soutien au monde associatif.

Sur l'engagement de la Ville en général en faveur de ces quartiers populaires, ce sont près de 200 millions d'euros qui sont valorisés chaque année dans le bleu budgétaire de la "politique de la ville". Pour donner quelques exemples, cela correspondra à 500 millions d'euros pour le logement, 470 millions d'euros pour le transport, 440 millions d'euros pour l'urbanisme, 268 millions d'euros pour l'éducation, 130 millions d'euros pour le sport, 83 millions d'euros pour la petite enfance, 81 millions d'euros pour la culture et la jeunesse, 49 millions d'euros pour l'Arc de l'innovation, 37 millions d'euros pour le commerce.

Nous avons la faiblesse de croire que c'est aussi cette politique, à la fois associative et d'investissement, qui explique peut-être les faibles scores du Front National sur les pourtours de Paris et dans les quartiers populaires.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Mao PENINO.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 34.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DDCT 34).

Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés et Communiste - Front de Gauche relatif au renforcement de la sécurité à la Foire du Trône.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non-rattachés ; le vœu référencé n° 42 est relatif au renforcement de la sécurité à la Foire du Trône.

C'est Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, la maire du 12e arrondissement, qui prend la parole.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la Foire du Trône se déroule sur la Pelouse de Reuilly et a du succès. C'est un fait, on peut le regretter, mais ce n'est pas l'objet de ce vœu.

Ce vœu porte sur la sécurisation de l'édition 2017 qui se déroule actuellement, depuis le 30 mars, et ce, jusqu'au 28 mai prochain. Par ce vœu, en effet, adopté à l'unanimité des élus du 12e arrondissement, nous demandons que les mesures de renforcement de la sécurité qui ont d'ores et déjà été mises en place, dès le début de l'édition, tant par la Ville de Paris que par la Préfecture de police, soient maintenues jusqu'à la clôture et sans doute poursuivies l'année prochaine.

Si la Foire du Trône est incontestablement une grande fête populaire, historiquement installée dans le 12e arrondissement, appréciée par de nombreux visiteurs parisiens, métropolitains, franciliens, je ne cache pas qu'elle est aussi un événement très impactant pour les habitants de notre arrondissement et ceux des communes riveraines qui sont confrontés à de réelles nuisances que nous cherchons à limiter.

Chaque année, nous sommes donc tous très vigilants pour que la Foire du Trône se déroule dans les meilleures conditions possibles pour les visiteurs, mais aussi pour les riverains qui aspirent légitimement à un cadre de vie préservé.

Cette édition 2016 a connu des premiers jours avec une très forte fréquentation et il a fallu que nous adaptions nos dispositifs. La Mairie de Paris était donc impliquée, avec la Préfecture de police, pour adapter les dispositifs à la fréquentation.

Nous avons, par ailleurs, tous été - je crois - très émus de cet événement survenu le 9 avril : cette jeune fille qui a été balancée par les pieds. Ces images ont - je crois - glacé tout le monde.

Dans ce contexte, la Ville de Paris, la Préfecture ont réuni des représentants des forains pour leur rappeler leur devoir en matière de sécurité, notamment leur responsabilité de fournir à la fois un agrément à jour ainsi qu'une attestation de bon montage, puis de veiller, lors de l'exploitation, au respect strict des règles et consignes de sécurité à transmettre aux usagers. Nous avons également demandé à la Préfecture de police de procéder aux contrôles inopinés qui relèvent de sa compétence, ce qui est le cas et je voudrais saluer cela.

Toutes ces mobilisations, c'est afin d'assurer la sécurité des visiteurs face au risque d'attentat, de garantir la sécurité à l'intérieur du site et de veiller à la tranquillité des riverains sur la pelouse, en évitant des phénomènes de stationnement anarchique ou les nuisances sonores liées aux visiteurs des manèges.

Ce vœu est l'occasion de remercier la Préfecture de police pour ses efforts et demander que cette mobilisation de la Mairie de Paris puisse se prolonger jusqu'à la fin de la Foire du Trône.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame BARATTI-ELBAZ.

La parole est à M. le Représentant du Préfet de police pour un mot, puis à M. Mao PENINO.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Madame la Maire, bien évidemment pour vous confirmer, devant le Conseil de Paris, que les moyens de la Préfecture de police resteront mobilisés jusqu'au terme de cette édition de la Foire du Trône qui, vous l'avez indiqué, connaît un vif succès cette année. En effet, on a inversé une tendance avec une augmentation sérieusement à la hausse du fait d'un certain nombre d'événements qui font que le monde revient sur cette Foire du Trône, avec des jours à très forte affluence.

Nous avons, du fait de l'affluence constatée lors des premiers jours et de cet incident que vous avez rappelé, dû réadapter collectivement le dispositif avec l'organisateur, tant la Mairie que les forains et la Préfecture de police, afin de pouvoir disposer d'un dispositif adaptable selon l'estimation de la population attendue selon les conditions "météo" et autres s'il s'agit d'un week-end.

Les services de police ont, depuis le début de cette Foire du Trône, procédé à 13 interpellations et une centaine d'évictions. Cette mobilisation permet de faire en sorte que cet événement se passe bien.

Nous aurons, si vous en êtes d'accord, intérêt à nous retrouver à l'issue de cette édition pour un RETEX de manière à préparer l'édition 2018. En effet, bien évidemment, nous avançons en marchant, les uns et les autres. Nous avons également besoin, compte tenu de cette affluence revenue, de reconsidérer l'implantation des manèges, les problématiques de circulation aux abords, etc., notamment du fait de la loi du 28 février 2017 sur les compétences nouvelles de la Ville de Paris en matière de stationnement et de circulation.

S'agissant du contrôle des manèges, nous avons adressé quatre rappels à l'ordre à des manèges qui, en termes d'exploitation, laissaient un peu à redire.

Merci à vous.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Mao PENINO.

M. Mao PENINO, adjoint. - Je vous remercie.

Merci, Monsieur le Représentant du Préfet de Police, des précisions que vous avez pu donner.

Je serai, du coup, assez rapide. En effet, cette année, nous avons eu des pics de fréquentation assez exceptionnels, notamment dans la première quinzaine car il y a eu cinq journées à plus de 100.000 visiteurs dont une à 170.000 et même une à 245.000 personnes dans la seule journée, probablement à cause des vacances scolaires, des conditions "météo", peut-être de l'envie d'un certain nombre de concitoyens de se changer les idées en mangeant des pommes d'amour, ce qui dans la période n'était pas désagréable. En tout cas, c'est effectivement un succès très important.

Simplement pour souligner, d'une part, l'implication très forte de la Ville dans ce dispositif de sécurité car pour assurer les fouilles et les palpations à l'entrée de la Foire du Trône, cela a été pris en charge par la Ville avec 29 agents répartis sur les différentes portes d'accès. Ce renforcement du dispositif de sécurité s'est traduit par la mobilisation de 26 agents supplémentaires. Cela porte le nombre total à 55 agents les vendredis, samedis, dimanches, veilles de jours fériés et jours fériés. Cela a ainsi permis de répondre plus efficacement aux fluctuations de fréquentation et de limiter les files d'attente sur l'espace public.

Je voudrais également souligner la très bonne coordination entre les services de la Préfecture de police, ceux de la DPSP et ceux de la DAE, comme à chaque édition, avec des réunions hebdomadaires.

Nous avons aussi une vigilance particulière sur la question des niveaux sonores autorisés. Des contrôles par le biais de sonomètres ont été mis en place.

Je vous confirme, comme vient de le faire le Préfet, que, bien évidemment, ce dispositif sera maintenu jusqu'à la fin de cette édition de la Foire du Trône et l'avis est donc favorable.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes Socialiste et Apparentés et Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 119).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la sécurité des enfants dans les rues.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à un point école supplémentaire (5e).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la couverture des points écoles.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Les vœux référencés n^{os} 43, 44 et 45 sont relatifs à la sécurité des enfants dans les rues et aux points écoles.

La parole, pour présenter ces trois vœux, est à M. LEGARET.

Monsieur le Maire ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Sur le vœu n° 43, je serai relativement bref car je suis certain que vous l'avez déjà lu très attentivement. Il a été adopté à l'unanimité par le Conseil du 1er arrondissement. Ce qui est intéressant, c'est qu'il concerne la sécurité des enfants dans la rue et qu'il a été suggéré par le Conseil municipal des enfants du 1er arrondissement constitué par des enfants élus des classes de CM1 et de CM2.

C'est la raison pour laquelle il est demandé dans ce vœu n° 43 que dans chaque arrondissement soit créé un Comité pour la sécurité des enfants, avec des représentants des enfants, des parents et des services publics, que la Ville de Paris réserve les moyens nécessaires et que la Mairie de Paris finance, à titre expérimental dans un premier temps, un renforcement de la sécurité par l'adoption d'un certain nombre de mesures : bracelets ou brassards lumineux, amélioration du nombre et de l'emplacement des agents de sécurité et mise en place d'une surveillance renforcée mieux adaptée à la circulation automobile autour des écoles.

Voilà le vœu dans l'état dans lequel il a été adopté par le Conseil du 1er arrondissement à l'unanimité.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci à vous, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, la parole est à Mao PENINOÛ.

M. Mao PENINOÛ, adjoint. - Si j'ai bien saisi, vous avez présenté l'ensemble des vœux ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1^{er} arrondissement. - Non.

M. Mao PENINOÛ, adjoint. - Juste le vœu n° 43, d'accord.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Souhaitez-vous faire une présentation séparée des autres vœux ?

Je vous en prie, allez-y.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1^{er} arrondissement. - Le vœu n° 44 a été déposé par Florence BERTHOUT et les élus de notre groupe. Il propose que l'on mette en place un point école supplémentaire au niveau du n° 15 de la rue Buffon.

Quant au vœu n° 45, il est relatif également à la couverture des points écoles et il suggère que la Ville de Paris prenne des mesures rapides et pérennes pour assurer la tenue des points de surveillance concernés. Nous avons donc un vœu plus général, localisé pour le 5^e arrondissement, général pour le vœu n° 45, et cette proposition un peu plus originale puisque c'est une proposition émanant du Conseil municipal des enfants pour ce qui concerne le vœu n° 43.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci à vous, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre globalement sur ces trois vœux, la parole est à Mao PENINOÛ.

M. Mao PENINOÛ, adjoint. - Je vais essayer de faire le mieux possible. Moi aussi j'avais des réponses par vœu.

Je commence par répondre sur le vôtre, Monsieur LEGARET. Il concerne la sécurité des enfants dans les rues.

D'abord, une petite remarque sur la forme. Il est un peu regrettable que le travail fourni par le Conseil municipal des enfants dans le 1^{er} arrondissement soit présenté ainsi en Conseil de Paris directement sous forme de vœu, afin que la Ville réserve des moyens et finance des mesures, sans que nous n'ayons jamais été associés au travail préparatoire et n'ayons eu non plus l'occasion d'échanger sur la suite à y donner.

Evidemment, la sécurité routière nous en sommes tous d'accord, n'est pas anecdotique et on peut noter que la Préfecture de police pour le moins compétente en la matière, tout particulièrement s'agissant de la circulation n'est pas non plus citée dans le vœu et n'a probablement pas été intégrée dans le processus.

Evidemment, cela dépasse la compétence du seul 1^{er} arrondissement, mais je pense que vous l'aviez intégré.

Sur le fond, vous demandez à la fois la mise en place d'un comité pour la sécurité des enfants dans chaque arrondissement, que la Ville réserve les moyens nécessaires et finance des dispositifs de mise à disposition d'accessoires luminescents, d'amélioration du nombre d'agents de sécurité, et la mise en place d'une surveillance renforcée et mieux adaptée à la sécurité.

Or, sur tous ces éléments-là il y a déjà des éléments de réponse. D'abord, sur les accessoires luminescents dès lors qu'ils sont sous la responsabilité de la Ville ou de l'Education nationale, ils ont des accessoires, en tout cas réfléchissants qui leur permettent d'être repérés.

C'est évidemment plus compliqué, et l'on ne voit pas comment intervenir dès lors qu'il ne s'agit pas d'établissements qui sont sous la tutelle de la Ville ou de l'Education nationale.

Sur l'amélioration du nombre d'agents, on ne va pas refaire tout le débat sur les moyens ici. On pourra revenir plus globalement sur les points écoles, mais il faudrait faire un vrai référentiel de dangerosité établi dans chaque arrondissement en lien avec les services. Et d'ici là, c'est d'abord ce travail-là qu'il faut faire avant l'amélioration du nombre d'agents en tant que tel.

Par ailleurs, sur la mise en place d'une surveillance, la Ville de Paris comporte plus de 600 écoles. C'est un travail local qui doit être mené, principalement avec la Préfecture de police, qui, je le rappelle, n'est pas mentionné dans ce vœu.

Ce sont ces éléments qui vont faire que je vais donner un avis défavorable à ce premier vœu, tout en étant conscient que du travail doit continuer à être fait sur cette question-là.

Pour ce qui est de la traversée de la rue Buffon, on se retrouve là à nouveau dans quelque chose qui est très précis et localisé sur un arrondissement. Il y a besoin d'avoir un travail, que les vœux n'atterrissent pas de cette manière-là et de cette manière très localisée. C'est pourquoi nous donnerons aussi un avis défavorable. Même si là aussi un travail a été fait, et reste à faire derrière, je signale qu'ils sont très largement couverts.

Sur le vœu de manière plus générale et globale, la tenue des points écoles repose sur un référentiel élaboré chaque année par le service de prévention de police administrative et de documentation de la Préfecture de police, en lien avec la DPSP et les mairies d'arrondissement. Chaque point école est répertorié dans une classe de dangerosité selon un ordre de priorité qui tient compte des critères principaux qui sont le flux de personnes ayant un lien avec la localisation du point école, les aménagements de voirie et de sécurité, et la circulation des véhicules.

Pour autant, vous listez quelques points non tenus expliquant les carences par la faiblesse d'attractivité du statut de vacataire lié à la réforme de la tenue. Or début mai, nous sommes à un total de 408 points écoles assurés sur 445, soit près de 92 %, avec plusieurs arrondissements à 100 %, comme le 17^e où les 25 points écoles sont assurés.

S'agissant des arrondissements cités, il est exact que nous rencontrons des difficultés à recruter quelques vacataires. Dans le 5^e arrondissement nous sommes à 12 sur 14, et 20 sur 22 dans le 9^e, mais à titre de comparaison nous étions respectivement à 12 sur 13 et 19 sur 24 l'an passé, soit une moins bonne couverture qu'aujourd'hui. Nous avons progressé.

Plutôt que de polémiquer sur ce sujet qui devrait nous rassembler, qui à quelques exceptions auxquelles il faudrait remédier, dispose d'un bilan satisfaisant au regard de ses exigences, je vous encourage à relayer et initier la mobilisation de tous. C'est pourquoi j'émettrai aussi un avis défavorable sur ce vœu.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup pour ces réponses.

Nous allons passer au vote des vœux n^{os} 43, 44 et 45 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu, référencée n° 43, déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu, référencée n° 44, déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu, référencée n° 45, déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la sécurité dans les quartiers du 18e.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 46 relatif à la sécurité dans les quartiers du 18e arrondissement.

C'est M. BOURNAZEL qui prend la parole.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

Nous connaissons les multiples demandes des Parisiennes et Parisiens du 18e arrondissement concernant la sécurité et la tranquillité publiques qui sont des sujets importants de vie quotidienne, des sujets républicains.

Les habitants des quartiers populaires, notamment Barbès, Château-Rouge, la Goutte d'Or, mais aussi de nos portes, de la porte de Saint-Ouen à la porte d'Aubervilliers, en passant par la porte de Montmartre, la porte de Clignancourt, la porte des Poissonniers, la porte de la Chapelle, se plaignent de ces sujets qui minent leur quotidien : la vente à la sauvette, le proxénétisme, les trafics de drogue, les vols à l'arraché. Il y a un besoin d'améliorer cette vie quotidienne.

Il y a eu des projets, notamment la zone de sécurité prioritaire décidée en 2012, mais malheureusement qui n'a pas porté des effets très positifs puisque les problèmes persistent.

Et puis, il y a eu cette condamnation par le Juge administratif qui a reconnu pour la première fois, pour le quartier Château-Rouge et Barbès, que la Mairie disposait encore d'une grande latitude pour augmenter la fréquence des nettoyages, en particulier le soir, afin d'assurer la propreté d'un secteur particulièrement fréquenté et plus exposé que d'autres à l'accumulation des déchets, et qui a dit qu'il y avait un manquement à la politique de sécurité et d'égalité de traitement des citoyens.

C'est la raison pour laquelle je pense qu'il est important aujourd'hui de pouvoir interpeller le Gouvernement qui va être nommé, pour lui demander de déployer les efforts nécessaires pour remédier à ces problèmes d'insécurité ou d'intranquillité dans nos quartiers, notamment pour remonter toutes les filières et réseaux criminels. On voit encore sur nos boulevards des jeunes filles mineures qui sont dans les mains de proxénètes, au vu et au su de tout le monde. C'est important que l'on se batte pour les protéger.

Et puis, de demander aussi au prochain Gouvernement de travailler sur une refonte en profondeur du statut de Paris. Il faut enfin créer une police municipale à Paris, à pied, à vélo, dans nos quartiers, qui serait une police de proximité, de prévention, mais aussi de sanction des incivilités et de lutte contre l'occupation illégale du domaine public.

Et puis évidemment, ce vœu positif défend une politique volontariste dont nous avons parlé, de revitalisation commerciale. C'est urgent qu'on agisse dans les quartiers notamment de Château-Rouge, mais aussi Amiraux-Simplon, il y a besoin de commerces diversifiés, notamment les commerces de bouche et ceux à vocation culturelle.

Les habitants et les associations font beaucoup de propositions pour reconquérir le territoire quand il y a occupation illégale du domaine public et certains des projets méritent d'être soutenus. Voilà l'objet de mon vœu, et j'espère que les habitants seront entendus.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

C'est un sujet que nous abordons très régulièrement devant le Conseil de Paris et qui illustre bien évidemment l'importance de la tâche que nous avons collectivement à surmonter.

De rappeler que pour le Préfet de police, les débordements constatés sur l'espace public dans le 18e arrondissement constituent une priorité forte, qui a amené à mettre en place un plan d'action avec la Mairie de Paris, le maire d'arrondissement et le Parquet de Paris, et avec une mobilisation au quotidien de moyens en policiers extrêmement importante.

Simplement rappeler que sur les derniers mois, ce sont juste quelques chiffres : 8.500 procès-verbaux simplifiés en matière de vente à la sauvette, 159 tonnes de marchandises détruites, 1.068 arrestations dont 344 qui relevaient de l'infraction à la législation sur les étrangers et 54 liées à la revente de cigarettes, 4.700 verbalisations au Code de la route et 146 véhicules enlevés.

Sur un sujet sur lequel je sais, Monsieur le Conseiller, vous êtes particulièrement sensible en matière de proxénétisme, 42 interpellations, 38 défèrements, et 35 personnes écrouées au cours des derniers mois. C'est dire la mobilisation, c'est évident que la tâche est immense et qu'il nous appartient collectivement de rester particulièrement mobilisé. Cela constitue la priorité du Préfet de police et les efforts ne seront stoppés que lorsque le phénomène sera totalement éradiqué, bien évidemment.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Mao PENINOÛ pour répondre à ce vœu.

M. Mao PENINOÛ, adjoint. - Après la réponse de M. le Représentant du Préfet de police, en l'absence de Colombe BROUSSEL, j'ai quasiment envie de passer la parole à Pascal JULIEN qui a pris l'habitude de pouvoir répondre. On est dans une répétition de ce vœu à la fois au Conseil du 18^e arrondissement où, à chaque fois, ils sont re-débattus et puis ici au Conseil de Paris.

Nous avons une nouvelle version cette fois avec une liste de quartiers. Vous en oubliez un certain nombre. Au nom de Colombe BROUSSEL, je vais vous rappeler que nous souhaitons aussi avoir une sécurité, un environnement propre et bien entretenu à Marx-Dormoy, à Clignancourt, à Grandes-Carrières ou à Montmartre. Vous pouvez mettre l'ensemble des quartiers du 18^e arrondissement et puis vous pourriez voir avec vos collègues pour émettre aussi sur l'ensemble parisien.

Je ne vais pas m'attarder, M. le Représentant du Préfet a dit beaucoup. Je voudrais simplement souligner deux choses. Premier élément, cela ne fonctionne pas par voie incantatoire mais par un travail de terrain partenarial, entre la Ville, les associations, les différentes directions de la Ville, la mairie d'arrondissement, la Préfecture, et c'est ce travail qui est mené aujourd'hui sur l'ensemble des points que vous évoquez. D'ailleurs, à chaque fois, c'est un travail qui n'est pas qu'un travail sécuritaire mais aussi un travail social très important.

Quand on est sur la question des ventes à la sauvette, ce sont des réseaux qui exploitent la misère. Quand on est sur la question du proxénétisme, c'est le travail du groupe local de traitement de la délinquance qui est très fort parce que, là aussi, on voit bien qu'il y a à la fois des réseaux et une exploitation de la misère, et donc un travail social à faire.

Je voudrais simplement, puisqu'il se trouve que c'est moi qui réponds à la place de Colombe BROUSSEL aujourd'hui, souligner aussi que la DPE y participe puisque nous mettons à disposition de la police, une benne 7 jours sur 7 pour évacuer l'ensemble des saisies et des destructions immédiates sur Château-Rouge et sur Barbès, que nous adaptions ses horaires afin de coller au mieux aux réalités du terrain. Je crois qu'à travers cet exemple, vous avez bien l'exemple de ce que fait la Ville et donc, à nouveau pour la énième fois, nous allons donner un avis défavorable à ce vœu pour l'ensemble de ces raisons.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

Le maire du 18^e arrondissement, Eric LEJOINDRE, m'a demandé la parole.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18^e arrondissement. - Un mot car c'est un débat que nous avons déjà eu en Conseil d'arrondissement. Mais je ne voudrais pas qu'il puisse être dit, notamment sur les réseaux sociaux, que je n'étais pas là ou que je ne serais pas intervenu sur un sujet central, comme si les habitants du 18^e arrondissement pouvaient imaginer que notre préoccupation, la mienne et celle de l'ensemble de mon équipe, n'était pas entièrement tournée sur le fait qu'on puisse vivre mieux dans le 18^e arrondissement.

D'abord, je veux saluer l'engagement de tous les services publics. Mao PENINOÛ l'a dit en ce qui concerne la DPE, M. le Représentant du Préfet de police l'a dit en ce qui concerne la police et les habitants ont constaté l'investissement très fort, notamment ces derniers mois et notamment sur le plan Barbès/la Chapelle, des forces de police qui a déjà permis d'obtenir des résultats bien meilleurs. Je pense bien sûr à l'ensemble des agents de la DPSP qui sont extrêmement mobilisés dans le 18^e arrondissement.

Ensuite je veux redire que nous travaillons au quotidien avec l'Etat, indépendamment des gouvernements pour faire en sorte que le Ministère de l'Intérieur notamment puisse mettre à la disposition du 18^e arrondissement les moyens dont nous avons besoin.

Enfin je veux proposer à Pierre-Yves BOURNAZEL, mais il pourra venir avec moi de faire une petite promenade dans les quartiers du 18^e arrondissement qu'il a cités pour voir à quel point nous avons déjà avancé, notamment sur la question des commerces. Il suffit d'aller rue Myrha, mais on peut aller rue Doudeauville, rue des Poissonniers, rue des Portes-Blanches, on peut aller partout dans les quartiers que vous avez cités pour constater qu'on n'a pas attendu des vœux, on n'a pas attendu ces dernières années pour travailler sur cette question des

commerces. Oui, c'est long, mais oui nous avançons, et je vous invite, je le ferai avec plaisir avec vous, à faire le tour de ces quartiers. Vous verrez à quel point leur métamorphose est avancée.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Une explication de vote va nous être donnée par M. Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Quand on regarde ce qui est demandé dans ce vœu, on le fait déjà. Demander au prochain Gouvernement les moyens qu'il compte déployer, vous croyez que le Maire va demander le contraire ! Développer en urgence une politique volontariste des commerces de proximité ! Sur le commerce, on a eu le débat ce matin, en Conseil d'arrondissement : on le fait déjà. Soutenir les projets des habitants pour l'amélioration du cadre de vie de ces quartiers : on le fait déjà.

C'est ce que l'on appelle un vœu "j'enfonce les portes ouvertes". Après les vœux "fox news", on a les vœux "portes ouvertes" de la part du 18e. Si, il y a une chose que vous demandez, la police municipale, mais cela, toutes les 5 minutes, on vous dit qu'il n'en est pas question. C'est un vœu qui ne sert strictement à rien mais que vous redéposerez chaque fois. Simplement, observons qu'il est posé de façon plus "soft" que d'habitude.

Cinq secondes quand même pour dire que vous pourrez continuer car effectivement, c'est un travail incessant. Cela a été dit. Les pauvres n'ont pas le monopole de la délinquance. On l'a vu d'ailleurs récemment à l'occasion de l'élection présidentielle. Il y a une délinquance en col blanc qui n'est pas mal non plus, mais enfin la misère produit des effets délétères et tant qu'il y aura de la misère, il y aura des effets délétères. Alors on peut toujours couper l'herbe, mais tant que la racine est là, cela repoussera. On combattra sans cesse, nous, les effets délétères de la misère et, vous, vous continuerez à faire des vœux "fox news" et "portes ouvertes".

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup. Nous avons bien compris qu'il y avait un avis défavorable sur ce vœu.

Je ne pense pas qu'on puisse redonner une explication de vote sur son propre vœu. Monsieur BOURNAZEL, vous aurez l'occasion de prendre la parole dans les moments qui vont venir. Vous n'avez pas à donner une explication de vote sur un vœu que vous avez-vous-même déposé. Monsieur BOURNAZEL, 30 secondes et après, je vous coupe le micro.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Calmement, tout va très bien se passer. D'abord, la condescendance qui consiste à dire à des élus de la République qu'ils n'ont pas le droit de parler de la sécurité et de la tranquillité publique parce qu'on en aurait parlé à d'autres Conseils, je suis désolé, ce sont des sujets de vie quotidienne, et puisque vous l'avez pris sur ce ton, Monsieur LEJOINDRE, oui, on va pouvoir y aller ensemble. Vous promener avec moi fera du bien à votre notoriété dans le 18e arrondissement.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Vous avez tout à fait relevé l'échange. Messieurs, si vous voulez bien, nous allons voter sur ce vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'armement des inspecteurs de sécurité.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 47 relatif à l'armement des inspecteurs de sécurité.

C'est M. Jean-François LEGARET qui va s'exprimer sur le sujet.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je vais, si vous me le permettez, vous lire l'intervention préparée par Philippe GOUJON qui rappelle que, depuis 2012, 8 policiers et militaires ont été

assassinés lors d'attaques terroristes, sans oublier Clarissa Jean-Philippe, policière municipale abattue à Montrouge dans l'exercice de ses fonctions.

C'est donc une évidence rappelée par le précédent Ministre de l'Intérieur Bruno LE ROUX, tout agent en uniforme sur la voie publique est une cible pour des terroristes. L'attaque des Champs-Élysées du 20 avril l'a encore dramatiquement prouvé.

On ne peut pas maintenir des agents dans l'espace public parisien avec pour seul moyen de défense, un tonfa et une bonbonne de gaz lacrymogène. Je rappelle que lors de l'attaque du Louvre, des I.S.V.P. ont été mobilisés sur un site qui venait de faire l'objet d'un attentat. Dans ces conditions, ce serait se rendre coupable d'une mise en danger délibérée de la vie d'autrui. La responsabilité du Maire et du Préfet de police serait engagée si un agent de la DPSP venait à être victime en assurant une mission de police qui n'entre pas dans ses compétences.

Madame la Maire, vous ne pouvez refuser la police municipale et, en même temps, confier des missions qui en relèvent à vos agents. La grève du 21 avril était, à ce titre, légitime. Les I.S.V.P. pourraient d'ailleurs de nouveau exercer leur droit de retrait, leur sécurité étant directement menacée, comme ils l'avaient déjà fait pour obtenir le port du gilet pare-balles en 2015.

En réponse au mouvement de grève, la Mairie de Paris avait missionné un administrateur de la Ville pour qu'il produise un rapport sur l'évolution de l'armement d'ici septembre. Ce n'est pas la peine, sauf s'il s'agit d'enterrer le dossier car nous savons, dès aujourd'hui, ce qu'il convient de faire.

Dans quelques mois, près de 2.000 agents de la Préfecture de police vont intégrer la DPSP, il n'y a donc pas de temps à perdre. L'acquisition et la formation à la manipulation d'armement non létal, comme les lanceurs de balles de défense ou les pistolets à impulsion électrique, et bien évidemment à l'armement létal doivent être engagées sans délai. C'est d'ailleurs le sens de l'amendement budgétaire que nous avons déposé lors du budget primitif 2016, sans succès naturellement.

Je rappelle qu'avant 2001, plusieurs dizaines d'I.S.V.P., affectés à des missions considérées comme dangereuses, étaient dotés d'armes de poing après agrément du Procureur et du Préfet de police. D'ailleurs, Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, a tenté d'armer les agents de la DPSP qui sont directement affectés à sa protection.

Nous soutenons cette demande, mais en demandant qu'elle soit étendue à tous les personnels qui sont en uniforme sur la voie publique.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, la parole est à M. Mao PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Avant de vous lire la réponse qu'avait préparée Colombe BROSSEL, je tiens simplement à démentir ce que vous venez de dire. La Maire de Paris n'a pas demandé l'armement de ses officiers autour d'elle.

Je vois, et je ne suis malheureusement pas surpris, l'usage politique et la tonalité idéologique de votre vœu, là où nous avançons de façon pragmatique sur un sujet compliqué ; compliqué, parce que le contexte nous interroge tous, avec un état d'urgence qui demeure, une ville qui est, par sa renommée, son histoire, davantage confrontée au terrorisme, et une Municipalité qui a choisi de renforcer la sécurité, la prévention et la lutte contre les incivilités en réformant profondément l'ex-DPP en DPSP et en doublant le nombre d'agents présents sur l'espace public, qui sont passés de 1.100 à près de 2.000, ce que vous n'avez d'ailleurs pas précisé.

Cette complexité du sujet ne saurait se satisfaire de réponses simplistes. Quand je lis votre considérant : "considérant que l'équipement des I.S.V.P. se limite à un bâton de défense et au gaz lacrymogène lorsque les terroristes sont équipés d'armes de guerre", faut-il en comprendre le sous-entendu d'une proportionnalité de réponse, qui nous ramènerait alors aux déclarations fracassantes d'Henri GUAINO, qui n'hésitait pas à affirmer, suite à l'attentat de Nice : "il suffit de mettre à l'entrée de la Promenade des Anglais un militaire avec un lance-roquettes et il arrêtera le camion" ? Décidément, ce n'est pas sérieux !

Vous le savez, la Maire de Paris a toujours été très claire à ce sujet.

Un : ce sujet n'est absolument pas tabou.

Deux : ce sujet imposait d'avoir avancé sur la réforme de la DPSP et la clarification de ses missions, notamment en matière de lutte contre les incivilités pour étudier les moyens adéquats en fonction des missions. Nous

y sommes, et la réforme du statut de Paris avec la reprise en janvier 2018 de l'ensemble des A.S.P. sur des missions de contrôle du stationnement gênant et de régulation des déplacements permet d'avoir cette vision d'ensemble. Vous notez ainsi qu'avant 2001, plusieurs dizaines d'I.S.V.P. affectés à des missions dangereuses étaient dotés d'armes de poing, certes, mais c'était pour des missions d'accompagnement de transports de fonds, missions que la DPSP n'assure plus.

Trois : ce travail de clarification étant acté, la Ville vient de confier, vous l'avez dit, une mission pour d'ici fin septembre, assez rapidement donc : réfléchir et faire des propositions sur les modalités d'évolution de l'armement.

Dernier commentaire général sur ce vœu, puisqu'il a été rédigé à la suite du rassemblement organisé sur le parvis de l'Hôtel de Ville par quelques dizaines d'I.S.V.P. sur un total de près de 900 - il reprend leurs éléments : je vous rappelle cependant que les I.S.V.P. ne sont pas le seul corps de la DPSP. Comme vous partez du constat que tout agent en uniforme est une cible pour les terroristes, et comme vous ne proposez des évolutions que pour les I.S.V.P., je vous précise que notre réflexion concernera également les A.S. ou les A.S.P., autres corps de métier en uniforme et présents sur l'espace public. C'est d'ailleurs cette indistinction qui nous a conduit à rencontrer les organisations syndicales dans la semaine suivant les attentats de novembre 2015, pour mettre à disposition des gilets pare-balles à tous les agents de l'ex-DPP alors sur le terrain.

La Ville continue donc de travailler et de répondre avec cohérence sur ce sujet, dans l'intérêt premier de la sécurité de ses propres agents. C'est le sens de la mission récemment confiée et il ne saurait être question d'en préempter les conclusions comme le demande ce vœu.

C'est pourquoi j'émettrai un avis défavorable.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur PENINOU.

Une explication de vote m'a été demandée par M. Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Je ne vais pas répéter ce qu'a dit Mao PENINOU. Je suis d'accord. Je vais poursuivre.

L'obsession de la droite d'armer absolument toute personne en uniforme est allée jusqu'à ce qu'elle propose... Philippe GOJJON et d'autres de droite ont proposé que les pompiers soient aussi armés - ce sont des militaires, bien sûr - pendant les opérations, et que quand ils interviennent, ils aient une arme sur eux : la lance à incendie d'un côté, ou le bistouri, et puis, de l'autre côté, une arme. Ils se sont fait vertement envoyer balader par le Général BOUTINAUD. Il faut arrêter !

C'est à la police et à la Police nationale d'assurer l'ordre, d'assurer la défense des gens. Vous ne pouvez pas transformer en policier le moindre agent. Vous commencez par les I.S.V.P., cela vient d'être dit, ensuite ce seront les gardiens de squares, et puis, pourquoi pas les huissiers qui sont ici et qui portent un uniforme, et qui pourraient être aussi la cible d'attentats terroristes ? Alors, j'ai déposé un vœu pour qu'ils soient armés et qu'ils puissent se défendre. Vous êtes dans l'absurde ! Il y a la police et c'est à elle de faire le boulot. Ce n'est pas à la Ville.

On vous l'a dit 1.000 fois : nous sommes contre la police municipale. Le sujet n'est pas tabou, puisqu'on en parle cinq fois par Conseil, puisque cinq fois par Conseil, vous ramenez toujours le sujet sur la table, d'une manière ou d'une autre. Alors, s'il vous plaît, faites-nous gagner du temps. Faisons, si vous voulez, un vrai débat tous les trois Conseils, par exemple, mais pas du harcèlement où l'on répète à chaque fois les mêmes choses !

Enfin, vous rendez-vous compte ? Vous demandez qu'ils soient armés d'armes qui tuent ! Et même... Je termine. Même les armes non létales, excusez-moi, mais on a vu ce que donne le Taser !

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Chacun a dépassé son temps assez largement. Pascal JULIEN l'a dépassé également.

Et maintenant, nous passons au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par les groupes les Républicains et UDI-MODEM relatif à la tranquillité publique aux portes de Paris.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 48 est relatif à la tranquillité publique aux portes de Paris.

Et c'est Christian HONORÉ qui va prendre la parole, en essayant de respecter environ ce temps de deux minutes, s'il vous plaît.

M. Christian HONORÉ. - Je vais vous parler de la porte Montmartre et de la porte de Saint-Ouen. Ce sont des quartiers populaires constitués de logements sociaux dont les habitants connaissent des difficultés économiques et sociales, et qui demanderaient à ne pas subir d'autres difficultés, en particulier les nuisances créées par la présence de vendeurs à la sauvette en nombre, par les incivilités et les comportements agressifs qui se multiplient et qui nuisent considérablement à leurs conditions de vie. Malgré leurs protestations et leurs demandes d'aide, ils ne sont pas entendus, et leurs conditions de vie s'aggravent encore.

L'occupation illégale du domaine public s'aggrave et s'étend dans le 18^e arrondissement, en particulier vers la porte de Clignancourt et rue Belliard. Et j'ai d'ailleurs eu l'occasion, à plusieurs reprises, de vous parler des difficultés des riverains de la rue Belliard. Pourtant, les habitants de ces quartiers élaborent des projets d'aménagement urbain pour améliorer leur environnement et se réapproprier l'espace public.

C'est la raison pour laquelle, avec Pierre-Yves BOURNAZEL et Valérie NAHMIAS, nous vous le demandons encore, et nous ne cesserons de le répéter, jusqu'à ce que les habitants et les riverains obtiennent satisfaction, c'est-à-dire de vivre dans le calme, la sécurité et la tranquillité publique. Nous vous demandons de prendre toutes les mesures nécessaires pour rétablir l'ordre et la sécurité dans les quartiers de la porte Montmartre, porte de Saint-Ouen, porte de Clignancourt et rue Belliard, de faire en sorte que les riverains se réapproprient le domaine public en s'appuyant sur les projets élaborés par les habitants, et enfin, bien entendu, de mener une action en lien avec les services sociaux pour accompagner les personnes les plus vulnérables qui vivent dans des conditions indignes, en particulier les enfants.

Je voudrais rajouter que si nous intervenons aussi souvent, Monsieur Pascal JULIEN, sur les difficultés de ces habitants, c'est parce qu'ils nous le demandent et parce qu'ils ont l'impression de ne pas être entendus, et parce qu'il s'agit encore une fois, je vous le répète, de personnes de classes populaires, qui vivent dans des logements sociaux et qui ont assez de difficultés ainsi pour qu'on ne leur en rajoute pas.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je pense, une intervention de M. le Représentant du Préfet de police, puis de Mao PENINOU.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

C'est simplement pour confirmer à M. HONORÉ tout à l'heure mes propos par rapport au 18^e arrondissement. C'est un phénomène d'ensemble et qui nécessite de notre part une approche globale sur l'ensemble de cet arrondissement, et aussi de ses franges, parce qu'il faut aussi s'interroger, travailler sur l'autre côté du périphérique. Voilà, c'est un ensemble.

Il est évident que nous sommes loin du but. Il y a encore une mobilisation énorme à avoir collectivement, mais nous n'y parviendrons que si nous menons ce travail ensemble, et comme l'a dit tout à l'heure M. le Maire du 18^e arrondissement, c'est un travail du quotidien, sans relâche, avec la mairie d'arrondissement, la Mairie de Paris, le Parquet, les acteurs associatifs et, bien évidemment, l'ensemble des services de l'Etat, mobilisés chaque jour.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à M. Mao PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Bon, écoutez, je tiens à rappeler de nouveau, comme à chaque Conseil, que ce vœu a déjà été débattu en Conseil d'arrondissement, que toutes les réponses souhaitées vous ont été apportées, comme d'ailleurs ici même en Conseil de Paris, avec un même vœu déposé en septembre dernier. La pédagogie de la répétition, je ne suis pas sûr, pour le coup, qu'elle fonctionne en matière de vœux.

Je ne rajouterai donc pas grand-chose. Il y a toute une série d'éléments que je pourrais vous donner, mais on va rallonger nos débats, alors qu'ils ont déjà été donnés à plusieurs reprises. Vous devriez y revenir, mais je voudrais rebondir sur ce qui a été dit tout à l'heure, et par le maire du 18e, et par Pascal JULIEN, sur la nécessité du travail social au-delà du travail de régulation qui est fait et le Représentant du Préfet vient de vous le rappeler très largement.

Nous avons inauguré en décembre 2014 un nouveau centre social, la Maison Bleue - Porte Montmartre, situé sur le mail Binet. Vous n'êtes pas sans savoir que les centres sociaux sont l'illustration d'un pouvoir d'agir des habitants, de leur faculté à s'unir pour, au-delà du quotidien, prendre en main et accompagner les changements de leur quartier.

Ce centre social est né de la volonté de la mobilisation des habitants. C'est un lieu vivant avant tout grâce à la mobilisation des bénévoles, habitants du quartier, qui viennent donner de leur temps pour aider, orienter, enseigner et créer des liens de bienveillance.

Vous n'êtes pas sans savoir non plus que préoccupées de la situation des vendeurs d'objets de récupération appelés "les biffins", installés porte Montmartre, la Mairie de Paris et la Mairie du 18e arrondissement ont lancé en octobre 2009 le Carré des biffins afin de répondre à leur besoin d'insertion, d'accès au droit et pour réguler l'utilisation de l'espace public.

Vous voyez bien qu'on est dans une politique qui se mène à tous les niveaux, qui se mène de manière partenariale. Vraiment, je suis convaincu que ce n'est pas l'accumulation de vœux à chaque fois, avec sans doute pour destination d'être publiés ou distribués dans les boîtes aux lettres, qui aidera à régler le problème mais bien le travail de terrain qui est fait.

Ce sera pour cette raison que je j'émettrai un avis défavorable.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix le vœu n° 48 avec un avis défavorable...

Alors M. Pascal JULIEN. Une minute, s'il vous plaît.

M. Pascal JULIEN. - Même pas. C'est juste pour demander à M. HONORÉ d'arrêter de dire que "les" habitants... Non, vous discutez avec quelques habitants. Vous avez perdu les élections municipales en 2014, cela arrive, moi j'ai bien perdu les élections présidentielles, vous voyez. Je ne vais pas parler au nom des Français !

S'il vous plaît, dites que vous avez discuté avec quelques habitants qui vous ont dit que. Sinon, il y a un maire, qui est ici, effectivement pour parler au nom de l'ensemble de la population du 18e.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Bien.

Le Conseil du 18e arrondissement a des choses à dire et nous l'entendons, mais nous allons tout de même passer au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes les Républicains et UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Monsieur HONORÉ, dites que vous êtes pour.

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme DATI, Mme DAUVERGNE et M. POZZO DI BORGO relatif au périmètre d'intervention de l'unité de Sécurisation Tour Eiffel Trocadéro.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu référencé n° 49 relatif au périmètre d'intervention de l'unité de Sécurisation Tour Eiffel Trocadéro est retiré, car non présenté.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la sécurité et à la tranquillité du parc Martin Luther King.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'ouverture nocturne des parcs et jardins.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés ; les vœux référencés n^{os} 50 et 51 sont relatifs à la sécurité et à la tranquillité du parc Martin Luther King et à l'ouverture nocturne des parcs et jardins.

La parole est à M. LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Le vœu n° 50 a été déposé par des élus du 17e et par des élus de notre groupe. Il consiste à demander au Conseil de Paris d'émettre le vœu que le parc Martin Luther King soit fermé la nuit durant l'été et que les effectifs de la DPP présents sur place pour garantir la sécurité des usagers, la tranquillité des riverains et la protection du site soient renforcés.

Dans l'exposé des motifs, il est rappelé que les effectifs de la DPP présents sur place ont été diminués et que cela entraîne évidemment un certain nombre de problèmes, de débordements, notamment pendant les heures nocturnes durant l'été.

Pour toutes ces raisons, avec les élus du 17e, les élus du groupe les Républicains soutiennent ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, je donne la parole à Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Effectivement, vous me questionnez sur le parc Martin Luther King. Je vais vous faire une réponse un plus globale sur le dispositif d'ouverture nocturne des parcs et jardins à l'été 2016.

Je vous rappelle que c'est une demande forte des Parisiens de pouvoir bénéficier d'espaces conviviaux l'été. Le dispositif s'inscrit aussi dans une dynamique beaucoup plus globale d'ouverture des parcs et jardins qui a été engagée par la Ville, notamment, on le voit bien l'été, pour créer des îlots de fraîcheur. Nous sommes l'une des capitales qui ne le faisaient pas et de nombreuses grandes capitales du monde entier, notamment Madrid, New York, San Francisco, Rome ou Londres ont leurs parcs ouverts, pour certaines 24 heures sur 24 toute l'année mais pour d'autres également l'été.

Je ne peux pas vous laisser dire qu'il y a eu des baisses d'effectifs. Le dispositif de 2016 a été accompagné de moyens adaptés à chaque parc, qui permettait de maintenir aussi bien la propreté que la sécurisation des sites. Nous avons fait un bilan avec les maires d'arrondissement en octobre dernier. Ces derniers nous ont fait part de leur retour et c'est en prenant en compte tous ces éléments que nous avons pu faire une analyse précise de ce qui s'était passé.

Nous travaillons aujourd'hui au dispositif de cet été à partir de ce bilan et je réunirai prochainement les maires d'arrondissement pour en discuter avec eux. Bien évidemment, l'ensemble des parcs concernés bénéficieront de mesures adaptées à leur propre configuration. Il n'y a pas aujourd'hui de parcs arrêtés mais bien évidemment sur Luther King ou sur d'autres espaces verts qui auraient vocation à être ouverts l'été prochain, les spécificités des sites seront prises en compte.

Je vous rappelle d'ailleurs que, s'agissant de Martin Luther King, nous avons durant l'été dernier modifié les dispositifs d'entrée du parc, notamment pour limiter les nuisances qui s'étaient fait sentir au début.

Pour toutes ces raisons, j'émetts un avis défavorable à ce vœu.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Les vœux n^{os} 50 et 51 également ?

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Oui.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Entendu.

Je vais donc proposer que... Vous souhaitez intervenir sur le vœu n° 51 également ?

Allez-y.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Il est effectivement assez connexe du vœu n° 50, mais ce sont les maires d'arrondissement qui appartiennent à l'opposition qui demandent à être associés et notamment à pouvoir disposer d'un pouvoir d'avis conforme en ce qui concerne l'ouverture nocturne des parcs, jardins et squares municipaux de leur arrondissement à la suite de l'annonce faite par la Mairie de Paris.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Je vous en prie, merci beaucoup.

Madame Pénélope KOMITÈS, voulez-vous rajouter un élément de réponse ?

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Simplement, comme l'année dernière, les parcs et jardins sont des parcs qui appartiennent aux Parisiens. Nous examinons en ce moment les possibilités d'ouverture au regard d'une augmentation de ces ouvertures mais au regard de ce qui s'est passé l'année dernière et, comme j'en ai l'habitude, je réunirai les maires d'arrondissement.

Mais cette décision appartient à l'Exécutif.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu, référencée n° 50, déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu, référencée n° 51, déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme LEPETIT relatif à l'ouverture nocturne du parc Martin Luther King pour l'été 2017.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu référencé n° 52 relatif à l'ouverture nocturne du parc Martin Luther King pour l'été 2017 est retiré, car non présenté.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la sanctuarisation des espaces verts.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux référencés n° 53 et 53 bis, relatifs à la sanctuarisation des espaces verts.

Monsieur LEGARET, je vais vous redonner la parole, si j'ai bien compris.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Oui, c'est un vœu par lequel nous demandons que dans le cadre de l'objectif de la création de 30 hectares d'espaces verts nouveaux, les espaces verts existants soient protégés, nous disons même sanctuarisés, dans les arrondissements de Paris et notamment les arrondissements qui sont en situation de carence.

La Chambre régionale des comptes puis la Cour des comptes ont elles-mêmes souligné le déficit d'espaces verts à Paris, avec 18 des 20 arrondissements en situation de carence. Voilà la raison pour laquelle nous citons un certain nombre d'exemples localisés dans les 11e, 12e et 17e arrondissements.

Nous souhaitons qu'il soit tenu compte de cette demande des élus de sanctuariser l'existant.

Merci.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci pour votre intervention.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Monsieur LEGARET.

Je vous remercie de porter beaucoup d'attention à ce sujet. Comme vous le savez, nous avons prévu de créer 30 hectares supplémentaires d'espaces verts d'ici 2020. Nous sommes en bonne voie puisque plus de 10 ont été déjà ouverts, notamment dans le 11e - vous y attachez de l'importance - le jardin Truillot et bientôt le jardin, dans le 12e, de la Caserne de Reuilly.

Nous avons une méthodologie pour atteindre les objectifs. Nous travaillons aussi, comme vous le savez, beaucoup sur les jardins partagés. Je vous rappelle que nous en avons ouvert plus d'une trentaine depuis 2014 et que sur l'année 2017 nous allons en ouvrir une vingtaine.

Alors, il y a un certain nombre de jardins partagés qui occupent temporairement des friches en attente d'opérations d'aménagement. Je pense que c'est à cela que vous faites allusion. Je vous précise que des conventions d'occupation ont été signées avec des associations et qu'elles montrent leur caractère temporaire. Bien évidemment, à chaque fois nous trouvons des solutions de relocalisation de manière à ne pas mettre en fragilité des possibilités de création de logement social ou d'équipements publics demandés par les Parisiens.

Je vous signalerai également, par ailleurs, que la surface d'espaces verts protégés au titre du P.L.U. a été très augmentée puisqu'elle est passée de 807 à 818 hectares à l'occasion de la modification du P.L.U. Donc nous avons augmenté significativement ces emprises. J'ai proposé un avis défavorable à votre vœu et je vous propose d'adopter un vœu de l'Exécutif qui vous a été distribué, qui indique que, bien évidemment, nous allons continuer pour atteindre cet objectif de 30 hectares, nous allons continuer à travailler à la création de nouveaux jardins partagés. Je précise que ce sont bien des jardins partagés au sol et je ne parle pas des toitures et de l'agriculture urbaine.

Nous tiendrons compte, dans ces créations, des objectifs de création de logements sociaux et d'équipements publics, de manière que les secteurs qui sont classés en zone verte urbaine au P.L.U., et plus généralement les espaces verts au sol, soient sanctuarisés, mais il faut garder raison.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Pénélope KOMITÈS.

Maintenez-vous votre vœu n° 53, Monsieur LEGARET ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Oui.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2017, V. 120).

Vœu déposé par Mme DATI, Mme DAUVERGNE et M. POZZO DI BORGO relatif à l'évènementiel sur le Champ de Mars.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu référencé n° 54 relatif à l'évènementiel sur le Champ de Mars est retiré, car non présenté.

Vœu déposé par Mme DATI, Mme DAUVERGNE et M. POZZO DI BORGO relatif à l'implantation d'un capteur de bruit sur le Champ de Mars.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu référencé n° 55 relatif à l'implantation d'un capteur de bruit sur le Champ de Mars est retiré, car non présenté.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la reprise des personnels de Cyclocity.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au personnel de Vélib'.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux salariés de Cyclocity.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n°s 56, 57, 58 et 58 bis relatifs au personnel de Cyclocity.

La parole est d'abord à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Vélib', notre service de location de vélos en libre-service, est un service public essentiel pour favoriser l'usage des mobilités douces et non polluantes. Ce service, bientôt métropolitain, d'ailleurs, devra être en mesure de proposer davantage de vélos qui soient plus légers, plus solides avec un tiers de vélos électriques.

C'est dire la vigilance avec laquelle nous avons acté le choix de la commission d'appel d'offres du syndicat "Autolib' Vélib' Métropole" qui s'est porté sur le consortium "Smoovengo" pour la gestion du service Vélib' à partir de janvier de l'année prochaine. Ce changement de prestataire, et la transition qu'il engendre, doit être accompagné dans cette optique. Le sort des salariés de Cyclocity, filiale de DECAUX qui exploitait jusqu'à présent le service, est pour nous un critère majeur. Sans eux, pas de service de qualité, pas d'accompagnement, pas de gestion de la flotte de vélos au plus près des besoins.

Pendant les 10 ans d'exploitation de Vélib', les salariés de Cyclocity ont montré à quel point leur travail était de qualité. Aujourd'hui, ces salariés sont inquiets pour leur avenir. Le vœu que nous déposons ici vise à obtenir des garanties claires du nouveau prestataire, ainsi que du prestataire actuel, en termes de respect des contrats de travail et des obligations salariales et sociales qu'il suppose, à savoir la reprise de la totalité du personnel de Cyclocity par le consortium "Smoovengo" et le reclassement par DECAUX des personnels qui ne rejoindraient pas le nouveau prestataire.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à M. Didier LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Madame la Maire.

Sur la même question, je serai moins enthousiaste que David BELLIARD. En effet, il y a quelques semaines le syndicat "Vélib' Autolib' Métropole" choisissait de faire appel au groupement "Smoovento" pour gérer le futur contrat d'exploitation de Vélib'. Cette décision va avoir, mais a déjà, un impact direct sur les 315 salariés de la filiale de J.-C. DECAUX qui sont aujourd'hui menacés de licenciement. Dès que la décision a été rendue publique, la menace a été clairement comprise par les salariés de Cyclocity. Car si "Smoovento" a été sélectionné, nous pensons que c'est bien parce que leur offre était la moins chère, celle qui prévoyait de réduire le nombre de salariés et celle qui prévoyait de moins les payer.

Aujourd'hui, ces 315 salariés ont le couteau sous la gorge : soit ils rejoignent le nouveau gestionnaire en acceptant de voir se dégrader leurs conditions de travail, soit ils se retrouvent au chômage. La responsabilité de la Ville de Paris nous semble, dans ce dossier, indiscutable. Même si la décision a été prise par un syndicat intercommunal, la Ville a joué un rôle déterminant dans le processus en pesant de tout son poids pour que, d'une certaine façon, le moins-disant social l'emporte. Les salariés seront les premières victimes de ce choix guidé par des considérations financières.

Nous craignons, d'ailleurs, que les usagers se retrouvent aussi victimes de la dégradation de la qualité de service. Alors que Vélib' doit s'implanter dans de nouvelles villes et que le nombre de vélos doit considérablement être augmenté, le choix est fait de réduire le nombre de salariés pour exploiter le service. C'est un choix politique, un choix financier, des choix auxquels nous sommes résolument opposés.

Voilà pourquoi nous avons déposé un vœu dans lequel nous exigeons que le futur gestionnaire reprenne l'ensemble des salariés de "Cyclocity" dans les mêmes conditions salariales qu'auparavant. Toute autre proposition qui viserait à reprendre une partie des salariés avec des rémunérations moins élevées et des conditions de travail dégradées, serait tout bonnement inacceptable, car nous ne pouvons pas tolérer ce chantage à l'emploi.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Didier LE RESTE.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour deux minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, la situation est totalement inacceptable. Nous n'avons pas simplement des salariés qui peuvent perdre leur emploi, les salariés de "Cyclocity" qui pourraient ne pas être pris par "Smoovento", le repreneur, ou qui ne feraient pas l'objet d'un reclassement de la part du groupe J.-C. DECAUX qui en a la responsabilité, mais, en plus, ceux qui seraient repris n'ont pas de garantie qu'ils soient repris dans les conditions salariales du respect de l'ancienneté des salariés de "Cyclocity".

Je ne redis pas ce qu'ont dit mes collègues précédemment sur la qualité reconnue du travail qu'ils ont pu effectuer pendant toutes ces années, 10 dernières années, à la plus grande satisfaction des Parisiens, qui ont pu montrer, qu'il s'agisse du mécanicien ou bien des opérateurs de centre d'appels... Je rappelle que le service client Vélib' a été désigné deux années consécutives comme le service client de l'année. Le problème, c'est que je vois le vœu de l'Exécutif. Que dit le vœu de l'Exécutif ? Il dit que la Ville de Paris sollicite le syndicat "Vélib' Autolib' Métropole" en charge de la gestion du service Vélib' afin que soit rappelé au prestataire actuel, J.-C. DECAUX, et au prestataire futur, "Smoovento", la nécessité de trouver une solution d'emploi respectueuse des contrats de travail. Mais ne figure pas dans ce vœu de l'Exécutif la nécessité aussi de prendre en compte les droits sociaux de ces salariés au niveau de leur ancienneté.

Vous vous rendez compte, vous travaillez pendant 10 ans pour un prestataire sur un service, de fait, rendu au public et, du jour au lendemain, parce qu'il y a un marché d'appel d'offres, vous recommencez votre carrière à zéro ? Ça n'est pas acceptable. Donc, non seulement il ne doit pas y avoir un seul salarié sur le carreau, mais en plus, ils doivent tous bénéficier de leur ancienneté. Voilà la raison du vœu que je dépose.

Et je rappelle : si nous avons fait le choix de la régie directe, et non pas du recours à un marché, si nous avons fait le choix de la régie directe, on n'aurait pas, ni l'angoisse de voir des salariés qui peuvent se retrouver sur le carreau, ni cette rupture d'ancienneté pour les salariés concernés. Donc, non seulement il va falloir que la Ville mette tout son poids dans la négociation pour que ça aboutisse bien, mais en plus, réfléchissez sur ce retour en régie publique.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je répondrai conjointement aux trois vœux qui ont été déposés. Ces trois vœux traduisent une préoccupation, qui est légitime, qui est née de l'attribution du marché de gestion des Vélib' à un nouveau prestataire, le groupement "Smoovento". Ainsi que je l'ai dit lors du précédent Conseil en réponse aux questions d'actualité qui avaient été posées, nous sommes extrêmement vigilants sur cette question. L'enjeu social représenté par le devenir du personnel est, en effet, un enjeu fondamental de la transition entre les deux marchés.

D'ailleurs, j'ai reçu personnellement, à deux reprises, les représentants des salariés de la société Cyclocity. Au-delà de la responsabilité sociale qui est liée aux salariés, il serait d'ailleurs aberrant que le nouveau prestataire n'ait pas recours à des équipes qui ont permis d'assurer, depuis 10 ans - cela a été rappelé - le succès de Vélib'. Et donc, comme le rappellent à la fois le groupe Ecologiste de Paris, le groupe Communiste - Front de Gauche et Mme Danielle SIMONNET, nous souhaitons que ces équipes contribuent également à Vélib' 2. C'est dans ce sens que "Smoovento", qui mène le groupement lauréat du futur marché, s'est positionné.

En revanche, nous ne pouvons pas, pour des raisons juridiques, comme le demande le groupe Ecologiste de Paris, exiger que, par écrit, "Smoovento" s'engage à reprendre tout le personnel. Lorsque la loi ou une convention collective ne l'exige pas, il n'est possible juridiquement d'imposer à un prestataire entrant la reprise du personnel d'un prestataire sortant dans le cadre d'un marché public.

Sachez toutefois que, dans leur offre transmise au syndicat "Autolib' Vélib' Métropole", le groupement "Smoovento" s'est engagé à offrir aux salariés actuels la possibilité de rejoindre les rangs de sa société d'exploitation dédiée au nouveau marché Vélib'. C'est donc l'assurance d'une continuité. En outre, dans la presse, Smoovento a confirmé avoir une volonté de continuer avec ceux qui connaissent le mieux Vélib' et ils ont affirmé que les salariés du Vélib' actuel sont tout à fait prioritaires.

Nous ne pouvons pas non plus demander, ainsi qu'il est demandé dans le vœu du groupe Communiste - Front de Gauche, que le nouveau gestionnaire reprenne l'ensemble du personnel. Pour l'heure, les salariés de Cyclocity sont employés par le groupe J.-C. DECAUX. C'est prioritairement au groupe J.-C. DECAUX qu'il incombe de formuler des propositions de reclassement pour ses salariés.

Ce que nous faisons, c'est que nous travaillons avec les représentants des salariés. Comme je le disais, je les ai reçus. D'ailleurs, le chiffre qui a été cité de 315 salariés prête tout à fait à caution, dans la mesure où une partie de ces salariés - en réalité, je pense, par exemple, à ceux du centre d'appels - sont mutualisés par J.-C. DECAUX sur des fonctions qui concernent aussi d'autres villes, Lyon, par exemple, pour ce qui est de la gestion du système VéloV', qui est aussi géré par DECAUX. Donc il y a aussi des personnels qui ne peuvent pas être purement et simplement repris dans la mesure où ils ne travaillent pas que pour Paris.

Et puis, il y a la question des cadres que DECAUX va peut-être préférer vouloir garder. Et donc, la question, plutôt, c'est celle du devenir des techniciens, des ouvriers pour lesquels nous avons une action prioritaire à mener.

Par ailleurs, je trouve que la façon dont il a été dit que c'était le moins-disant social qui l'emportait, c'est faire une sorte de procès d'intention sur la façon dont l'appel d'offres a été mené. Ce n'est pas parce qu'une entreprise est moins chère que c'est forcément du moins-disant social, c'est simplement une autre organisation qui aboutit à ce qu'on ait une efficacité plus grande et donc un coût au final moins cher, coût moins cher pour les collectivités qui vont financer le service, pour les usagers qui vont payer le service également. Il faut aussi avoir cela à l'esprit. Etre moins cher, ce n'est pas nécessairement faire du moins-disant social.

Je réponds à trois vœux en même temps, Madame la Présidente, si vous le permettez.

Pour ce qui est de la proposition de Mme SIMONNET qui nous suggère de recourir à une reprise en régie en cas d'annulation de la procédure, je rappelle que le référé de J.-C. DECAUX a été rejeté jeudi dernier. Le processus de recrutement par le nouveau prestataire et le processus de reclassement par le prestataire actuel vont pouvoir débiter. Ces deux processus vont s'effectuer de manière parallèle et de manière progressive.

Donc, nous partageons les mêmes objectifs que les signataires des trois vœux. Le vœu de l'Exécutif rappelle que la Ville de Paris rappellera aux autres collectivités rassemblées au sein du syndicat Autolib' Vélib' Métropole qu'il est absolument nécessaire que le prestataire actuel, J.-C. DECAUX, et le prestataire futur, "Smoovento", trouvent une solution d'emploi respectueuse des contrats de travail et des obligations sociales pour l'ensemble des salariés de Cyclocity.

Nous proposons également qu'un suivi social de la transition entre les marchés Vélib' 1 et Vélib' 2 soit réalisé. C'est la raison pour laquelle nous demanderons le retrait des vœux déposés au profit du vœu de l'Exécutif, qui est plus conforme au contexte juridique dans lequel nous nous trouvons.

Enfin, une dernière phrase pour dire que ce marché a été voté à l'unanimité moins deux voix par le Comité syndical "Autolib' Vélib' Métropole" qui regroupe cent collectivités de la Métropole, dont des villes de différentes obédiences politiques. Les deux voix qui ont manqué étaient celles du Conseil départemental des Hauts-de-Seine et la Ville du Plessis Robinson qui ont voté contre dans la mesure où elles ont lié cette question à la question d'Autolib' pour des raisons financières qui n'avaient strictement rien à voir.

Toutes les composantes, qu'elles soient communistes, socialistes ou les Républicains ou UDI, ont voté pour ce nouveau marché à l'exception des deux collectivités que j'ai citées. Cela montre aussi le sérieux du travail qui a été mené depuis plusieurs mois par le Comité syndical "Vélib' Autolib' Métropole".

Merci.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu, référencée n° 56, déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu, référencée n° 57, déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu, référencée n° 58, déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 58 bis, déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2017, V. 121).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux tarifs Vélib'.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous allons maintenant passer à l'examen du vœu référencé n° 59. Les vœux n^{os} 56 et 57 ont été votés par les Républicains.

Le vœu n° 59 est relatif aux tarifs Vélib'.

La parole est à M. David BELLARD, pour 2 minutes.

M. David BELLIARD. - Ce sera beaucoup plus court.

Je pense que c'est une bonne nouvelle pour tout le monde. Depuis sa création, Vélib' connaît un vrai succès avec plus de 300.000 abonnés. En améliorant cette offre avec une partie de la flotte en vélos électriques, nous voulons passer un nouveau cap qui s'inscrit dans notre volonté de développer de manière massive la pratique du vélo.

L'un des facteurs pour permettre le franchissement de cette nouvelle étape est constitué par le prix. Ce dernier doit, pour nous, rester incitatif pour permettre l'accès le plus large possible au service de vélos partagés. Notre vœu porte trois demandes : d'abord, le maintien d'une garantie sur le maintien des tarifs sociaux, ensuite l'étude d'une offre de lancement promotionnelle pour les vélos électriques et enfin l'examen de la possibilité de réduire la somme des cautions demandées pour l'utilisation de ce service dont le montant est parfois dissuasif.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Ainsi que vous le savez, du fait de l'extension métropolitaine de Vélib', nous ne pouvions plus rester sur le même modèle de financement qui liait auparavant la gestion du service de location de vélos à la gestion de l'affichage publicitaire du mobilier urbain d'information. Le financement du service Vélib' 2 sera donc plus dépendant du financement des collectivités mais également des recettes des usagers.

Dans ce contexte, alors que l'abonnement Vélib' est actuellement de 2,4 euros par mois, il n'est pas déraisonnable d'envisager une augmentation. Toutefois, nous avons tout à fait conscience que le succès de Vélib' est en partie lié à son caractère bon marché. La hausse des tarifs ne devra pas, si elle intervient, être dissuasive.

Les propositions que vous formulez, Monsieur BELLIARD, dans votre vœu à savoir maintien de tarifs sociaux, étude de la mise en place d'une offre de lancement pour les Vélib' électriques pour laisser aux usagers la possibilité de tester cette nouvelle offre et l'étude de la possibilité de réduire la somme des cautions demandées nous semblent aller dans le bon sens et nous émettrons un avis favorable sur votre vœu.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Avec avis favorable, je mets aux voix le vœu n° 59.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Abstention de LR.

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 122).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au service de taxis parisiens.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 60 est relatif au service de taxis parisiens.

La parole est à M. Didier LE RESTE, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Madame la Maire.

L'importance de taxis, dans la politique de mobilité d'une ville comme Paris, complémentaire à l'usage des transports en commun, et donc alternative à la voiture individuelle, ne peut être sous-estimée. Quel est donc le problème aujourd'hui ? Premièrement, aux abords des gares, une industrie de l'arnaque s'est mise en place. Un racoleur propose, par exemple, aux touristes de leur trouver un taxi tout en prenant le montant de la course avant de

disparaître. Ces arnaques impactent négativement l'image de la Ville auprès des touristes ainsi que l'image des taxis, même s'ils en sont victimes eux-mêmes. C'est donc une double injustice.

Deuxièmement, des problèmes se font jour concernant les projets de destruction, de déplacement de certaine station comme celles du boulevard Haussmann qui vont indéniablement entraîner des contraintes pour les usagers et rendre difficile le travail des taxis.

Je rajoute à cela que les V.T.C. et LOTI se multiplient de façon anarchique et complexifient le travail en faisant de la concurrence sauvage, que la modernisation des bornes de taxi promise à plusieurs reprises n'a pas lieu, que les bornes d'appels taxis doivent être rétablies, modernisées, multipliées afin de garantir l'accessibilité pour les demandeurs, singulièrement de ceux, personnes âgées, clients occasionnels qui en ont le plus besoin et enfin que la version 2 de l'application "Paris Taxi" n'est toujours pas opérationnelle et ne constitue qu'un complément au réseau des bornes d'appel taxi.

Nous demandons qu'un dialogue constructif soit engagé afin de mettre en place une véritable politique du taxi à Paris, qu'un calendrier de travail soit établi afin de résoudre les différents dysfonctionnements, et enfin que les engagements pris soient tenus, comme la modernisation des bornes et des stations, la mise en place pour ce faire d'un comité de suivi avec les taxis et leurs organisations syndicales, la mise en œuvre opérationnelle de l'application "Paris Taxi" version 2 publique et gratuite.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci à vous.

M. NAJDOVSKI a la parole pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Votre vœu apporte un éclairage sur la situation des taxis parisiens et pointe des dysfonctionnements dans la politique mise en œuvre pour promouvoir cette catégorie de transport de passagers.

Je voudrais tout d'abord rappeler que de nombreux aspects de la politique taxi relèvent de la Préfecture de police qui a la compétence pour l'attribution des licences, le respect de l'occupation de l'espace public et le respect de la légalité des pratiques commerciales. Ainsi, lorsque votre vœu évoque le racolage par des véhicules de tourisme avec chauffeurs V.T.C. dans les gares ou des arnaques envers des touristes, c'est une problématique qui relève prioritairement de la Préfecture de Police. Peut-être que Monsieur le représentant du Préfet de Police pourra répondre sur ces points.

Nos amendements de l'Exécutif visent aussi à réintroduire la Préfecture de police dans le cadre des discussions que vous proposez.

Vos considérants évoquent également une réunion de travail que nous avons eue avec les organisations professionnelles de taxis concernant la circulation aux abords de la Gare du Nord. Vous relevez le fait que nous n'avons retenu aucune des propositions des représentants des taxis. C'est vrai, mais cette discussion a permis d'acter à la fois des divergences et aussi des convergences. Nous avons pris nos responsabilités sur le nouveau plan de circulation de la Gare du Nord et, au vu de l'évolution qui est plutôt favorable comme on a pu l'observer ces dernières semaines, je ne crois pas que nous puissions nous voir reprocher d'avoir pris nos responsabilités et de faire en sorte que finalement la situation s'améliore.

Vous soulignez aussi et vous avez raison de le faire, le retard pris dans la modernisation des bornes d'appel téléphonique, nous conservons cet objectif et souhaitons que cela soit réalisé rapidement.

En revanche, nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire d'installer des bornes dans toutes les stations alors qu'actuellement certaines bornes en état de fonctionnement n'enregistrent que très peu, voire aucun appel par journée. Nous ne souhaitons pas multiplier les bornes d'appel ainsi que vous le demandez, et notre amendement précise ce point.

Pour terminer, nous sommes tout à fait favorables pour exprimer notre soutien aux taxis parisiens. Je rappelle qu'à Paris de manière quasi systématique les couloirs de bus sont ouverts aux taxis, ce qui n'est pas le cas dans beaucoup de villes de banlieue et nous avons une politique très favorable aussi aux taxis et chaque fois que nous ouvrons un couloir de bus supplémentaire, c'est aussi la circulation des taxis qui est facilitée.

J'émettrai un avis favorable à votre vœu moyennant les précisions et amendements que j'ai mentionnés.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup. Acceptez-vous les amendements proposés ?

M. Didier LE RESTE. - Dans la mesure où les amendements proposés par l'Exécutif reprennent les points forts de notre vœu, j'accepte les amendements de l'Exécutif à notre vœu.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Dans ce cas-là, avis favorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 123).

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif au dispositif de désabonnement à Autolib'.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 61 relatif au dispositif de désabonnement d'Autolib'.

C'est M. TAN qui va prendre la parole.

M. Buon Huong TAN. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Autolib' est un des marqueurs de la capacité d'innovation de notre Ville. La mise en place de ce service public de voitures électriques en libre-service a participé à l'émergence d'une économie de partage. Les petites voitures électriques grises sont devenues des objets du quotidien qui ne surprennent plus personne et font partie intégrante du paysage parisien.

Au départ limité à notre collectivité, de nombreuses communes de toute la Métropole parisienne ont vite rejoint ce projet. Le concept a séduit de nombreux Parisiens et Franciliens et après 5 ans de mise en service ce sont plus de 130.000 personnes qui sont en effet abonnées.

Il faut dire que le service continue de se réinventer. Je pense au dispositif mis en place pour s'abonner plus facilement et depuis le mois d'avril par exemple, l'abonnement est désormais possible via le "pass" Navigo.

Nous saluons ces possibilités offertes, car le service Autolib' a inventé une autre utilisation de la voiture individuelle et participe à terme à la réduction de la pollution atmosphérique.

Cependant, nous sommes plus réservés sur les possibilités de désabonnement. S'il est normal que le recours au dispositif soit payant, Autolib' n'est pas un service commercial. Il s'agit bien d'un service public encadré par un syndicat mixte composé de plus de 100 communes. C'est pourquoi nous sommes surpris des conditions de désabonnement pour le moins draconiennes. On ne peut se satisfaire de voir les usagers s'engager dans des procédures complexes pour se désabonner ou changer de formule.

En effet, pour se désabonner il faut penser à envoyer un courrier entre 2 mois et 15 jours avant l'échéance de l'abonnement. Plus tôt, il ne sera pas pris en compte, et plus tard il faut attendre l'année suivante.

Certes, une information est envoyée à l'utilisateur, mais uniquement sur son compte personnel Autolib', et ce car il s'agit d'une obligation légale.

Mais avouez que les abonnés ne passent sûrement pas leurs journées sur l'interface Autolib'.

En outre, pour arrêter un abonnement en cours de validité, une seule possibilité : déménager hors d'Ile-de-France !

A l'heure du numérique cette solution nous paraît peu satisfaisante, et pour le moins pour Autolib' le mot liberté ne semble pas s'appliquer aux usagers. Aussi, il nous semble que la possibilité doit être offerte aux usagers de résilier leur abonnement à tout moment, une fois passé la première année.

Ainsi, nous demandons que les conditions de désabonnement soient élargies en général et que les motifs valables de désabonnement soient étendus. Il s'agit de respecter le droit des consommateurs qui trop souvent se voient obligés de payer un service qu'ils n'utilisent plus.

Pour toutes ces raisons nous espérons, mes chers collègues, que vous voterez ce vœu. Merci.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Votre vœu pointe les difficultés constatées pour les usagers qui souhaiteraient se désabonner du service Autolib'. Si tel était le cas, c'est effectivement un dysfonctionnement auquel il faut remédier. Il n'est en effet pas normal de se retrouver enchaîné financièrement si je puis dire, à un service auquel on ne souhaite plus avoir accès.

Toutefois, précision utile, ce n'est pas la Ville de Paris qui a en charge le suivi de la gestion du service Autolib', mais le syndicat "Autolib' Vélib' Métropole", et nous avons introduit des amendements à votre vœu de manière à préciser que c'est bien la Ville de Paris qui va solliciter ce syndicat pour que celui-ci expose la problématique que vous soulevez au prestataire d'Autolib'.

Nous émettons un avis favorable à ce vœu avec les amendements que je viens de mentionner.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

Acceptez-vous ces amendements ?

M. Buon Huong TAN. - Oui, puisqu'ils permettent de rendre actif ce vœu, bien sûr c'est accepté.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2017, V. 124).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à un bilan de la fermeture des voies sur berges.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen des vœux n^{os} 62 et 62 bis relatifs à un bilan de la fermeture des voies sur berges.

Ce n'est pas Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET qui prendra la parole, mais Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1^{er} arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, il s'agit effectivement de la fermeture des voies sur berges. Comme vous le savez, elles sont fermées depuis le 1^{er} septembre. La période d'expérimentation de 6 mois est close.

Au terme de cette période, le Préfet de police devait rendre des conclusions et il était question d'avoir un débat au Conseil de Paris au vu de ces conclusions.

Ce que nous demandons en clair, c'est qu'on fasse une évaluation objective de cette expérimentation et que l'on puisse en débattre. Je ne crois pas que ce soit demander quelque chose d'extravagant que de demander que le principe d'évaluation des politiques publiques, que l'on pratique insuffisamment dans notre collectivité, puisse être appliqué à un sujet qui, c'est vrai, est controversé, sur lequel nous n'obtiendrons certainement pas d'unanimité, mais notre position est de demander l'objectivité.

Notre vœu est extrêmement simple, il se suffit à lui-même et demande que l'on puisse avoir un débat en ayant pris connaissance des conclusions des travaux du comité technique de suivi et que l'on puisse en tirer des enseignements et des conclusions.

C'est notre demande. Elle n'a rien d'antidémocratique, elle n'a rien d'anormal, elle entre dans le cadre du débat. Et nous avons la surprise de voir débarquer un vœu n° 62 bis. Cela, c'est vraiment inadmissible. En réalité, dans ce vœu n° 62 bis, on dit exactement le contraire de ce que nous demandons.

L'Exécutif ne tient aucun compte de nos considérants, utilise des considérants dans lesquels il affirme des choses inexactes, totalement inexactes. Nous n'affirmons rien, nous demandons une évaluation. Vous aussi, c'est un aveu déjà mon cher ! Mais nous n'affirmons rien, nous demandons une évaluation. Là, il y a un abus que je dénonce, que je trouve insupportable.

D'ailleurs, on vient d'en avoir l'illustration à l'instant même. Quand un vœu est déposé par un élu de la majorité on nous dit, acceptez-vous chers collègues un amendement ? Et quand c'est nous, nous déposons un vœu naturellement, on va nous dire qu'il faut voter contre et on substitue un vœu bis qui dit le contraire de ce que nous demandons, et qui écrit un tissu de mensonges.

Ecoutez, la moindre des choses quand on préside une Assemblée et quand on appartient à un Exécutif, c'est de traiter de manière démocratique et égale les élus, qu'ils appartiennent à la majorité ou à l'opposition. Ce n'est pas ce que vous faites. Je dénonce cet abus qui est tout à fait insupportable. Vous n'êtes jamais allés aussi loin que cette caricature de vœu bis sur un sujet qui intéresse tous les Parisiens.

Nous dénonçons ce procédé et ne vous reconnaissons pas le droit de faire des vœux bis de cette nature.

Nous maintiendrons naturellement notre vœu n° 62, et appellerons à voter pour. Nous voterons résolument contre ce vœu n° 62 bis qui est une caricature et un procédé intolérable. Merci.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu rappelle, s'il en est encore besoin, que le Préfet de police a mis en place un comité de suivi mensuel dont l'objectif est d'évaluer les conséquences de l'ouverture de la piétonisation des berges rive droite.

Du fait du contexte électoral, le comité de suivi qui devait tirer le bilan à 6 mois de la piétonisation des berges de Seine n'a pas encore eu lieu. Il est toutefois programmé prochainement. Nous laisserons donc le soin à la Préfecture de police de communiquer sur ce bilan.

Néanmoins, nous observons d'ores et déjà, avec les données dont nous disposons et qui sont transmises à la Préfecture de police, que l'impact en termes de circulation routière est limité à la zone centrale de Paris et ce, sur un périmètre et dans des volumes de circulation conformes aux études d'impact et parfois même inférieurs aux études d'impact.

Notre vœu rappelle ainsi dans ses considérants ce qui a déjà pu être observé, notamment par Airparif, à savoir que sur la période qui va de septembre 2016 à février 2017, une baisse globale de la circulation de 28,8 % par rapport à l'année précédente a été constatée dans le Centre de Paris.

Je précise que cette baisse est calculée en additionnant le trafic automobile sur les deux principaux axes de report que sont les quais hauts de la rive droite, le boulevard Saint-Germain et les quais bas avant et après l'entrée en vigueur de la piétonisation.

Ensuite, une diminution générale, selon Airparif, de l'exposition à la pollution atmosphérique allant jusqu'à 25 % dans la zone centrale avec une absence d'impact en dehors de la zone des axes de report de circulation et quelques augmentations de faible niveau qui sont très localisées.

Un impact variable sur le bruit qui est mesuré par Bruitparif avec des hausses localisées et des baisses localisées. Nous constatons en parallèle une très bonne fréquentation piétonne et cycliste du parc des Rives de Seine inauguré le mois dernier.

Nous attendons les recommandations du Préfet de police pour établir un plan d'action complet pour remédier aux aspects négatifs. Le vœu de l'Exécutif recense les actions déjà réalisées ou en cours.

L'optimisation de la gestion des feux tricolores sur les quais hauts rive droite et boulevard Saint-Germain afin de favoriser la fluidification de la circulation automobile.

L'évolution du stationnement sur le boulevard Saint-Germain avec la création de nouvelles aires de livraison afin d'éviter les livraisons en double file et les reports de circulation. Tout cela a été fait d'ailleurs en concertation avec la Préfecture de police.

Nous avons également reporté certains chantiers qui étaient impactants sur la voirie. Un marquage renforcé a été réalisé pour accentuer visuellement l'interdiction d'arrêts sur certains carrefours stratégiques.

Enfin, nous sommes sensibles au changement d'attitude de la Région Ile-de-France qui, par l'intermédiaire de sa présidente, nous a enfin envoyé quelques signes positifs en mars dernier.

Les différentes propositions permettent de confirmer que nous travaillons sur des pistes communes comme par exemple le développement des transports en commun sur les quais hauts avec le projet de bus à haut niveau de service, pour lequel la Présidente de Région a donné son aval, des systèmes de feu de signalisation intelligents dont nous sommes déjà bien équipés à Paris avec le système "Surf 3" sur l'ensemble des carrefours parisiens, le développement du transport fluvial, la recherche de solutions phoniques.

Nous avons également pris note de la proposition de développer des places de parking aux portes de Paris avec des parcs relais et d'utiliser ainsi le potentiel de plusieurs milliers de places inoccupées dans les parkings périphériques parisiens pour les visiteurs souhaitant y stationner leurs véhicules.

Notre vœu, celui d'Exécutif, propose que nous puissions continuer notre collaboration constructive avec la Région.

Pour conclure, je rappellerai que la piétonisation de la voie sur berge n'est pas un élément unique et isolé de notre politique de déplacement. C'est une brique d'un dispositif plus ambitieux pour une ville apaisée qui inclut le plan Piétons, le plan Vélo, le développement des itinéraires cyclables, le plan de lutte contre la pollution, l'aménagement de 7 grandes places parisiennes, la généralisation des zones 30 ou encore l'extension des opérations sans voiture telles que "Paris Respire".

Enfin, je voudrais terminer, Monsieur LEGARET, en vous disant que nous amendons à de nombreuses reprises des vœux des élus LR, si, si. Là, en l'espèce, nous ne le faisons pas car nous avons simplement un désaccord, qui est... Nous avons un désaccord...

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Allez, il va falloir conclure.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Nous assumons un désaccord, nous l'assumons mais, en revanche, je ne vous laisserai pas dire que nous refusons systématiquement d'amender des vœux de votre groupe car nous le faisons. Ce n'est pas la pratique, pourtant, de Mme PÉCRESSÉ à la Région ni au S.T.I.F.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

Bien, nous avons compris le désaccord et je propose que nous puissions voter le vœu n° 62 avec un avis... Messieurs, Messieurs... Avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Messieurs...

Monsieur NAJDOVSKI. Monsieur NAJDOVSKI ! Monsieur NAJDOVSKI !... Monsieur NAJDOVSKI.

Allons, s'il vous plaît. J'ai entendu des propos divers et variés qui m'ont déplu. J'aimerais que vous cessiez.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2017, V. 125).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'activité des bus discothèques et gastronomiques.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu référencé n° 63 relatif à l'activité des bus discothèques et gastronomiques est retiré, car non présenté.

2017 DPE 31 - Convention de versement d'une subvention de la Métropole du Grand Paris pour l'expérimentation de collecte des déchets alimentaires des ménages à Paris (2e et 12e).

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Je souhaiterais que nous puissions passer à la suite, c'est-à-dire à l'examen du projet de délibération DPE 31 qui concerne la convention de versement d'une subvention de la Métropole du Grand Paris pour l'expérimentation de collecte des déchets alimentaires des ménages à Paris.

C'est Mme BARATTI-ELBAZ qui prend la parole si ces Messieurs veulent bien cesser...

Vous n'avez pas envie de rentrer chez vous, Monsieur ?!

Je propose que Mme BARATTI-ELBAZ ait la parole. Comme vous êtes galants, vous allez la laisser parler.

Madame BARATTI-ELBAZ ?

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Oui, Madame la Maire, mes chers collègues, je suis ravie de dire quelques mots sur ce projet de délibération qui, je l'espère, provoquera moins de réactions.

Depuis quelques jours a débuté dans le 12e mais aussi dans le 2e arrondissement la distribution des kits destinés à la collecte sélective des déchets alimentaires, qui marque le lancement officiel de cette expérimentation innovante, inédite, audacieuse en faveur d'un territoire parisien plus respectueux de l'environnement.

Après des villes comme San Francisco ou Milan, c'est aujourd'hui Paris qui se positionne à la pointe sur une nouvelle politique de traitement et de valorisation de nos déchets ménagers, qui manifeste notre investissement en faveur tant du développement durable que de l'économie circulaire grâce au réemploi de ces déchets et à leur transformation en ressources concrètes et locales.

Notre Conseil est ainsi appelé aujourd'hui à se prononcer sur un projet de délibération relatif à la convention de versement d'une subvention au titre du fonds d'investissement de la Métropole du Grand Paris pour l'achat de matériels spécifiques de collecte dans le cadre de l'expérimentation de cette collecte de déchets alimentaires des ménages à Paris.

Je suis heureuse que la Ville et la Métropole se rejoignent dans ce projet et je tiens à remercier et à saluer l'engagement de la Métropole à hauteur de près de 265.000 euros permettant l'achat par la Ville de cinq bennes de collecte.

Là encore, la Métropole démontre toute sa nécessité, son utilité et sa mobilisation, sous notre impulsion, en faveur d'une politique active de préservation de l'environnement, soucieuse toujours de cette planète que nous léguerons aux générations futures.

Je conclurai en rappelant encore à quel point je suis fière que le 12e arrondissement soit porteur de l'expérimentation de cette collecte qui s'intègre pleinement dans la stratégie parisienne du zéro déchet à l'horizon 2025.

Nous sommes conscients des enjeux de cette expérimentation. Le 12e arrondissement sera donc particulièrement regardé, je le sais, au niveau parisien car notre succès sera un prélude, je l'espère, à l'extension de cette collecte sur tout le territoire, mais aussi à l'échelle métropolitaine et internationale. En effet, peu de villes de

notre envergure se sont lancées dans cette démarche qui participe d'une dynamique essentielle pour la préservation de notre cadre de vie.

Nous accompagnerons donc avec enthousiasme cette collecte et je suis ravie de souligner aujourd'hui le soutien de la Métropole du Grand Paris à cette dynamique.

Je vous invite à adopter tous ensemble ce beau projet de délibération.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame BARATTI-ELBAZ.

La parole est à M. PENINOU pour vous répondre, et ce sera notre dernier examen de la journée.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Merci, Catherine BARATTI-ELBAZ, en effet, de votre intervention.

D'abord pour souligner l'implication de la Métropole à nos côtés dans cette révolution qui concerne nos déchets et puis, pour se réjouir que, depuis maintenant quelques jours, ait commencé à la fois la distribution des kits en porte à porte dans les 2e et 12e arrondissements qui permettront de faire la collecte des déchets alimentaires, mais aussi, du coup, cette même collecte des déchets alimentaires.

En effet, évidemment, au fur et à mesure que nous mettons en place les bacs, nous les collectons immédiatement afin qu'il n'y ait pas de temps où les choses pourraient se perdre dans les esprits des uns et des autres.

Souligner l'extrême importance de cette décision, on y reviendra - je pense - dès demain matin quand nous aborderons les dossiers du SYCTOM, mais souligner l'extrême importance de cette révolution dans nos déchets, cette collecte alimentaire.

Souligner la mobilisation très large car, effectivement, aux côtés de la Ville, nous avons l'appui et le soutien du SYCTOM, nous avons l'appui et le soutien de la Métropole, nous avons l'appui et le soutien du réseau "Compost Plus". Bref, ce que fait la Ville de Paris aujourd'hui est regardé très largement au-delà des frontières de Paris, en banlieue évidemment car c'est le territoire du SYCTOM et de la Métropole, mais - je peux vous le dire - aussi bien au-delà en France et ailleurs en Europe.

Et puis, souligner que cette formidable opération de porte à porte que nous avons initiée, je pense, en tout cas, dans mes souvenirs, comme Parisien, la première fois que nous organisons un porte à porte, nous, Ville, un porte à porte systématique sur deux arrondissements entiers qui nous permet en effet de développer et d'indiquer comment va se passer la collecte des déchets alimentaires. C'est aussi l'occasion de parler avec les Parisiennes et les Parisiens plus généralement du tri, plus généralement de l'économie circulaire, et une formidable sensibilisation à cette politique qui est la seule viable pour mettre en place une ville durable pour le XXI^e siècle.

Et ce porte à porte se passe extrêmement bien. Les premiers échos que nous avons sont extrêmement positifs. Nous sortons d'une campagne électorale et nous rentrons dans une autre. Chacun, ici, je pense, nous avons dû en faire. Vous dire que 50 % des portes s'ouvrent, que 50 % des portes acceptent ce bac, que des discussions se nouent et que l'accueil des Parisiennes et des Parisiens est à la hauteur de ce que nous espérions. Je dirais même que j'ai l'impression que cette fois, nous sommes à la hauteur de ce qu'ils espéraient.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Très belle conclusion de cette journée !

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 31.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DPE 31).

Nous nous retrouverons demain matin à 9 heures et pour l'instant, nous pouvons suspendre nos travaux.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mardi 9 mai 2017 à vingt-et-une heures, est reprise le mercredi 10 mai 2017 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. Bernard JOMIER, adjoint).

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Bonjour à toutes et à tous.

2017 SG 15 - Rapport de la CRC sur la gestion du SYCTOM sur les exercices 2009 et suivants.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous allons donc reprendre la séance, avec le projet de délibération SG 15 qui concerne le rapport de la C.R.C. sur la gestion du SYCTOM sur les exercices 2009 et suivants.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Le rapport de la Chambre régionale des comptes sur le SYCTOM pour les exercices 2009 et suivants met en évidence une erreur majeure de stratégie et surtout de réalisation. En effet, ce rapport souligne que le renoncement à développer massivement les alternatives à l'incinération se traduit aujourd'hui par une impasse. Impasse, car le manque de centres de tri, le renoncement à la construction de centres de méthanisation, l'absence de réduction suffisante de la production de déchets rendent l'incinération et l'enfouissement toujours aussi présents. La C.R.C. va même plus loin puisqu'elle soutient l'idée qu'il faut renforcer les capacités d'incinération, en pleine contradiction d'ailleurs avec la réglementation européenne qui hiérarchise les moyens à utiliser pour traiter les déchets.

Cette situation et ses conséquences ne sont pas le fruit du hasard. En tant que membre du comité syndical au cours des deux précédents mandats, j'ai pu constater à quel point l'incinération reste le meilleur traitement des déchets pour de nombreux élus indépendamment, d'ailleurs, de leur appartenance politique. Cette vision archaïque s'est traduite par le refus de développer autant que nécessaire une politique ambitieuse basée sur la réduction à la source, la création de nombreuses ressourceries, le respect du plan de développement des centres de tri, l'accompagnement au tri par un soutien à la hauteur des besoins des collectivités locales, notamment par le financement d'ambassadeurs du tri, et enfin, par le renoncement pour de mauvaises raisons à la création de centres de méthanisation.

Faut-il rappeler que, dès 2006, notre Conseil s'est prononcé pour la création de quatre centres de tri sur le territoire parisien. 11 ans plus tard, un seul est opérationnel et un en projet. Faut-il rappeler le groupe de travail interne au SYCTOM pour analyser les raisons du mauvais niveau de tri et l'absence totale de mise en œuvre de ses conclusions ? Faut-il rappeler le lobby de riverains et d'élus contre la création des centres de Romainville et du Blanc-Mesnil ?

Aujourd'hui, on nous dit qu'il faudrait développer l'incinération dont on connaît tous les inconvénients : coût prohibitif de construction des usines, pollution atmosphérique, risque à moyen terme d'avoir des usines surcapacitaires, frein aux alternatives pour cause d'amortissement nécessaire. De plus, cette politique rentre en contradiction avec tous les plans de réduction des déchets, voire du plan "Zéro déchet". Non, il ne faut pas revenir sur la capacité d'Isséane à Issy-les-Moulineaux, ni prévoir une augmentation de la capacité pour Ivry et Saint-Ouen. Ce qu'il faut, c'est développer les alternatives.

D'abord, poursuivre et amplifier ce qui est expérimental en matière de collecte des déchets organiques et, dans le même temps, soutenir la création de nombreux composteurs collectifs, à l'instar de celui du jardin Héloïse-et-Abélard dans le 13^e arrondissement, car il ne parvient même pas à satisfaire toutes les demandes. Ensuite, mettre en œuvre le plus rapidement possible la redevance incitative, dont nous avons voté le principe d'une étude préalable à sa mise en œuvre il y a presque trois ans, mais qui n'a jamais été suivie d'effet alors que les expériences d'autres collectivités locales démontrent son efficacité.

Enfin, accroître de façon considérable les moyens en soutien à la collecte sélective par le financement d'ambassadeurs du tri, des campagnes ciblées auprès des publics les plus concernés, la reprise des actions menées avec l'Education nationale et la reprise des contacts avec les gardiens et concierges, dont on sait à quel point ils sont des relais efficaces.

J'observe, par ailleurs, que la C.R.C. valide ce que nous avons dit à plusieurs reprises sur les relations entre la C.P.C.U. et le SYCTOM. L'incroyable aisance financière du SYCTOM n'aurait jamais dû permettre une augmentation du prix de la tonne vapeur vendue à la C.P.C.U., augmentation qui s'est répercutée sur les abonnés de cette société en contradiction avec les engagements pris en la matière. Cette contrepartie se traduit par une nouvelle hausse de la trésorerie du SYCTOM et d'un fonds de roulement, dont la C.R.C. souligne l'inutilité tout autant que l'absurdité de son accroissement constant. L'insistance du SYCTOM à bénéficier de la baisse de la T.V.A., alliée au dépassement du seuil de 50 % d'EnR pour le mix énergétique de la C.P.C.U., est scandaleuse et démontre l'indifférence du syndicat vis-à-vis des citoyens. L'augmentation non justifiée de la redevance payée par les collectivités locales, et donc par les habitants, valide encore, s'il en était besoin, cette vision.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport est assez accablant pour la gestion et les orientations du SYCTOM au cours des derniers exercices et j'espère qu'il va se traduire rapidement par des changements au bénéfice des Parisiennes et des Parisiens.

Nous attendons avec impatience une baisse de la redevance annuelle, une renégociation du prix de vente de la tonne vapeur, un plan ambitieux de développement des alternatives à l'incinération. Il ne suffit pas de changer de nom, comme l'a fait le SYCTOM, pour se parer d'une vertu écologique. Ce sont les actes qui parlent et, en la matière, ils ne parlent pas positivement.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Yves CONTASSOT.

La parole est à M. Hervé BÉGUÉ.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la question des déchets ménagers est une question importante en termes sociaux, mais aussi et surtout en termes écologiques et économiques. Notre travail avec le SYCTOM est, à ce titre, nécessaire. Les déchets ménagers nous imposent de prendre la responsabilité du traitement des déchets que l'on produit. Nous devons arrêter de polluer nos voisins. Enfouir les déchets dans les départements voisins n'est pas une solution acceptable. C'est, en effet, une responsabilité citoyenne. Que fait-on de nos déchets ? Le tri à la source est une solution et je félicite notamment la démarche de tri des déchets alimentaires expérimentés dans deux arrondissements de Paris.

Mener le combat sur le traitement et la revalorisation des déchets et, dans le même temps, prévention, ne s'annule pas mais se complète. Nous avons besoin de multiplier les solutions pour arriver à des objectifs écologiques, économiques et sociaux qui nous permettront de faire face à l'avenir et de contribuer à la survie de la planète. La question du réemploi de nos déchets, de leur réinsertion dans un nouveau cycle d'utilisation, devient primordiale.

Nous avons salué, par exemple, l'utilisation des bio-déchets pour le monde agricole. La gestion des déchets, le recyclage, la récupération et la réparation présentent un important potentiel de développement. Nous devons aller plus vite dans la création d'un système performant de recyclage des déchets et nous devons l'inscrire dans une stratégie qui touche tous les niveaux institutionnels. Au niveau parisien, métropolitain, régional comme national, un plan de réutilisation des déchets doit émerger pour inscrire notre modèle de société sur des bases plus saines.

Nous l'avons déjà expérimenté lors du plan Paris Propreté, mais la question du déchet rejoint directement la question de la production des emballages. En effet, les emballages se multiplient autour d'un produit. Or travailler à moins d'emballages, c'est permettre moins de déchets et moins de travail de traitement de ceux-ci. Une nouvelle manière de produire serait plus profitable à l'environnement et aux consommateurs.

Enfin, je voudrais soulever un point du rapport de la C.R.C. qui m'interpelle et me chagrine. Au chapitre intitulé "une politique de rémunération très favorable", on trouve les deux remarques suivantes. La Chambre estime que ni la spécificité de la structure du personnel, ni la faiblesse du poids des charges de personnel ne sauraient justifier le caractère particulièrement généreux de la politique salariale du SYCTOM. Puis, les pratiques du syndicat ne s'inscrivent pas dans une démarche de gestion efficace des ressources humaines.

J'aimerais rappeler que la C.R.C. est là pour vérifier la validité des comptes et non pour émettre un avis politique sur la gestion salariale. Le travail accompli par les agents est de qualité, il est difficile et les salaires sont loin d'être élevés. Ces remarques sont donc particulièrement impertinentes et il me semble dommage de ne pas aller dans le sens d'une valorisation du travail des agents dans le cadre d'un service indispensable rendu à la collectivité.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Hervé BÉGUÉ.

Pour vous répondre, la parole est à M. Mao PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Merci.

Je ne commencerai pas l'exégèse sur le rôle de la Chambre régionale des comptes, sur ce qu'elle peut dire ou ce qu'elle ne peut pas dire. Elle expertise en tout cas, elle indique un certain nombre de choses et notamment sur le SYCTOM.

D'abord, je voudrais remercier les deux premiers intervenants, mais la Chambre indique un certain nombre de choses, qui ne sont pas des surprises pour nous qui suivons l'actualité du SYCTOM depuis plusieurs mois. Dans ses recommandations et dans ses constats, elle nous confirme plutôt, voire complètement, dans l'orientation que nous avons prises depuis le début du mandat en adoptant notre stratégie Zéro déchet.

Je ne reviendrai pas sur les questions de politique salariale, je pense qu'elles concernent le SYCTOM. A partir du moment où il n'y a pas d'irrégularités ou d'illégalité là-dedans, cela concerne un dialogue social interne à la structure du SYCTOM. Chacun peut avoir un avis mais je ne pense pas que ce soit à ce sujet qu'on nous interroge aujourd'hui.

Elle constate qu'aujourd'hui le SYCTOM est en incapacité de traiter la totalité des déchets qui lui sont confiés et connaît une sous-capacité de l'ordre de 20 %. Le pourquoi de cette sous-capacité, on y revient - Yves CONTASSOT, vous y êtes revenu vous-même - en indiquant comment les projets qui avaient été ceux notamment de la dernière mandature ont été successivement mis en échec par des opérations, des mobilisations qui ont un vrai côté "pas à côté de chez moi". Sans doute pas simplement car il y a aussi des éléments d'évolution technologique qui sont arrivés depuis, mais, enfin, il y a un côté "pas à côté de chez moi" quand même assez développé et qui a mis en échec une stratégie.

On peut penser que c'est une bonne chose ou une mauvaise chose. Les riverains ont l'air de penser que c'est une bonne chose, j'ai plutôt tendance à penser que cela nous a retardés dans un certain nombre de domaines. En tout cas, c'est à partir du constat de l'échec de cette stratégie et en très grand pragmatisme que l'on a aussi décidé, nous, Parisiens, de changer de stratégie et de porter une stratégie à l'intérieur du SYCTOM, évidemment syndicat à l'intérieur duquel nous ne sommes pas seuls puisque la quasi-totalité de la Métropole, moins un grand bout du Val-de-Marne, est présente à l'intérieur de ce syndicat du traitement des ordures ménagères.

C'est ce qui nous a aussi amenés à changer de stratégie, et notamment pour ce qui est identifié par chacun comme étant la part sur laquelle nous n'avons rien, aucun instrument aujourd'hui à Paris ni d'ailleurs sur le territoire du SYCTOM, alors que c'est sur la clef d'un nouveau tri, c'est-à-dire sur la question des déchets alimentaires, qu'il fallait avancer.

C'est aussi ce qui nous a poussés, au-delà des exemples à l'étranger - on en parlait encore hier soir - à avancer sur la question de la collecte séparée des déchets alimentaires. Sur l'idée que nous avons un vrai défi à relever qui est celui du tri à Paris. Les directions que vous avez indiquées, Yves CONTASSOT, nous les avons d'ailleurs adoptées : la mise en place sur le 2e et le 12e, le porte-à-porte a commencé et se passe extrêmement bien, les premières collectes ont commencé et c'est un processus qui va nous emmener à la généralisation sur tout Paris, la multiplication sur Paris, à la fois de tous les lieux destinés aux déchets, que ce soit en termes de recyclerie, en termes de ressourcerie, en termes de déchetterie pour appeler les choses par leur nom, que ce soit en termes de lieux d'apport volontaire, en termes de discours sur les déchets, de valorisation, de visibilité, de proximité. C'est ce pari que nous faisons.

Pourquoi nous le faisons ? D'abord parce que nous pensons que si le SYCTOM est en sous-capacité aujourd'hui, c'est parce que nous produisons trop de déchets et que nous n'en enterrons pas assez, l'objectif étant à la fois de limiter la production de déchets et l'enfouissement. Deuxième élément, c'est parce que nous pensons qu'il faut poursuivre cette politique de réduction de l'incinération. Là où l'on a un débat depuis maintenant deux ou trois ans, c'est à quel niveau on met le pari de la baisse de l'incinération ? Nous, on le met à un niveau très ambitieux avec en même temps énormément de pragmatisme en précisant qu'on ne sait pas comment cela se passe ailleurs, on ne sait pas comment cela se passe au-delà de Paris et on ne sait pas à quel point on va réussir. Je suis très optimiste sur le fait que l'on réussisse. Mais je ne suis pas prêt à prendre le risque - encore une fois, c'est le débat que nous avons depuis des années - sur la question de l'enfouissement et sur la question du privé.

C'est donc dans ce cadre qu'on le fait et on réduit les capacités. Aujourd'hui, on est à 20 % de déficit, dit la C.R.C. On va baisser les capacités d'Ivry de 50 % et ce n'est pas rien. En tout cas, ma conviction, à la lecture de ce rapport, c'est que nous allons dans la bonne direction, que le choix que nous avons fait sur le Zéro déchet et la stratégie sur laquelle nous nous appuyons pour avancer, elle, est bonne.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci pour ces éléments.

Je vous rappelle qu'il s'agit d'une communication et qu'il n'y a donc pas de vote sur ce rapport.

2017 DU 133 - Centre de traitement des déchets - Ivry-sur-Seine (94200) - Projet du SYCTOM de construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération de DU 133 relatif au centre de traitement des déchets du SYCTOM à Ivry-sur-Seine.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Oui, toujours le même sujet, Monsieur le Maire, puisque le Conseil de Paris s'apprête par ce projet de délibération à autoriser la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry Paris 13.

A nos yeux, il s'agit d'un projet surdimensionné, onéreux et inutile qui grèvera durablement les investissements nécessaires que nous devrions faire pour concrétiser notre stratégie Zéro déchet. Ce projet de délibération s'inscrit en contradiction avec cette stratégie.

En adoptant ce projet de délibération, nous validerions un modèle économique basé sur le développement de l'incinération comme seule réponse à l'enfouissement au moment où nous devrions plus encore engager une transition sur le traitement de nos déchets afin que l'incinération ne soit pas la principale réponse. Or cet incinérateur de 350.000 tonnes de combustible solide de récupération va coûter plus de un milliard d'euros à la collectivité.

D'après le SYCTOM lui-même, qui porte ce projet de reconstruction, ce sont 42 % des déchets de notre poubelle qui ne devraient pas s'y trouver puisqu'ils sont recyclables et correspondent à des consignes de tri existantes. Et c'est sans compter les biodéchets que nous devons tous progressivement trier à la source d'ici 2025, conformément à la loi de transition énergétique.

Le tri, c'est bien, mais ne pas produire de déchets c'est encore mieux car c'est ce qui permet de faire le plus d'économies et de préserver les ressources.

Là aussi, la loi de transition énergétique nous oblige à des résultats. Des solutions existent pour traiter, valoriser et prévenir des déchets, et ainsi réduire les volumes allant à l'incinération. Il en va ainsi de la collecte des déchets alimentaires, qui vient de débuter dans le 2e et le 12e arrondissement, et qui se déroule avec le plus grand succès, les habitants étant très demandeurs de cette pratique.

Cette collecte devrait à terme se déployer dans tout Paris. Pour assurer sa réussite, il faut cependant investir, voire investir massivement. Nous nous inquiétons de notre efficacité collective à répondre à ces enjeux, si dans le même temps nous soutenons un modèle économique contradictoire en place pour plusieurs décennies, celui de l'incinération.

On nous répondra que l'incinérateur d'Ivry fournit de la chaleur à la C.P.C.U., on a vu dans quelles conditions dans l'intervention d'Yves CONTASSOT à propos du rapport de la Chambre régionale des comptes, et nous ne pouvons pas nous passer de cette chaleur fournie par la C.P.C.U.

Mais nous convenons qu'il s'agit de trouver un équilibre et nous en sommes encore loin. Au pire, nous allons perdre un temps précieux dans le déploiement des actions visant à mieux réduire, trier et valoriser nos déchets. Au mieux, si nous atteignons nos objectifs ambitieux, nous aurons sur les bras un éléphant blanc mal calibré et nous serons comptables d'une mauvaise affectation de l'argent public.

Le principe de l'économie circulaire, qui fait de nos déchets une ressource, est un principe bien plus efficace économiquement et bien plus respectueux de la nature, de nos ressources, et donc des êtres humains.

Nous le redisons donc, c'est une erreur qui sera écologiquement et financièrement lourde de conséquences pour les générations futures.

Pour toutes ces raisons, les élus écologistes voteront contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Jacques BOUTAULT.

La parole est à M. Hervé BÉGUÉ.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Le débat n'est pas nouveau dans cet hémicycle sur la question et vous connaissez tous la position du groupe Communiste qui est favorable à la construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique à Ivry, car elle répond à un intérêt public majeur.

Si je peux m'exprimer, je vous ai écouté, je vous prie de bien vouloir m'écouter aussi.

Merci.

Largement concerté depuis 10 ans, on ne peut pas parler de manque de concertation, ce projet a évolué depuis sa première mouture. Pour preuve, l'abandon de la méthanisation sur le projet, qui a été récemment acté, cette future usine sera réduite de 25 % et l'incinération, comme cela a été dit, réduite de moitié, soit de 700.000 tonnes à 350.000 tonnes par an.

Mais nous avons surtout urgence à agir. Tout d'abord, parce que l'usine de traitement actuelle est ancienne et nécessite d'être remplacée.

Ensuite, parce que nous ne pouvons enlever brutalement une capacité de traitement de plus de 700.000 tonnes, pour laquelle la seule solution actuelle serait l'enfouissement en Seine-et-Marne, et je dis cela en sachant que malgré le plus de 700.000 tonnes annuelles, qui partent à l'incinération, 130.000 tonnes partent encore à l'enfouissement.

Abandonner ce projet actuellement, cela veut dire d'augmenter les capacités des usines de Saint-Ouen en Seine-Saint-Denis et d'Isseane dans les Hauts-de-Seine. Nous ne pouvons pas accepter cela.

Bien entendu, nous partageons entièrement les volontés de développement du tri à la source, proposées par les associations qui sont critiques à l'encontre de ce projet. Le SYCTOM répond d'ailleurs à cela en se fixant des objectifs ambitieux en matière de collecte de biodéchets.

Mais nous devons traiter maintenant les centaines de milliers de tonnes de déchets qui n'attendent pas le développement du nécessaire tri préalable.

Le projet actuel ne s'oppose pas à la réduction globale de la production de déchets, elle est complémentaire, et c'est l'objectif.

Il nous faut réussir les défis de la transition écologique et ne pas masquer les nécessaires responsabilités pour les atteindre. C'est pourquoi nous soutiendrons ce projet proposé par le SYCTOM, qui n'est pas la solution parfaite mais qui est actuellement indispensable et marque une vraie étape vers la transition écologique.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, je voterai contre ce projet de délibération, et je vous invite toutes et tous à voter contre ce projet de délibération, et franchement les arguments ne manquent pas.

D'abord, bien sûr, comme j'ai entendu l'intervention précédente, et fort heureusement, cette usine d'incinération des déchets prévoit un tonnage bien moindre de celui actuel, mais fort heureusement mes chers collègues, la Ville de Paris ne s'est-elle pas engagée dans une démarche de réduction des déchets ? N'est-ce pas une préoccupation sur l'ensemble du territoire, voire mondiale de réduire nos déchets ?

Sauf que précisément, regardons de plus près le tonnage qui est prévu. Il s'appuie sur quoi ce tonnage pour l'usine d'incinération ? Sur le plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés, P.R.E.D.M.A de l'Ile-de-France. Mais il a été fait quand ce schéma ? Quand cette évaluation a-t-elle été faite ?

Bien avant que la Ville ne s'engage dans la démarche Zéro déchet. Bien avant que la Ville ne s'engage dans justement une collecte des biodéchets. Bien avant que l'on ait enfin amorcé une modification des comportements des Parisiennes et des Parisiens, y compris des Franciliennes et des Franciliens dans le fait de réduire ces déchets, dans le fait de pousser au recyclage, au tri, à la réutilisation de nos objets usagers.

Alors donc, ce tonnage est totalement déconnecté de l'ambition que nous devons porter en termes de réduction des déchets, et où est le problème ? Il est terrible, parce qu'une usine d'incinération, pour fonctionner, doit fonctionner à plein. Et vous avez ainsi partout dans le monde des aberrations d'usines d'incinération qui, au nom de leur fonctionnement en usines d'incinération, et au nom de la nécessité de l'énergie qu'elles produisent notamment ici

pour le chauffage, sont obligées d'acheter, de récupérer, d'importer du tonnage d'ordures pour pouvoir faire fonctionner les fours.

Voilà l'aberration.

Troisième chose : l'incinération, mes chers collègues, est anti-écologique. Savez-vous que les enfants qui sont dans les écoles, à proximité de l'usine d'incinération, sont parfois interdits de sortir dans la cour à cause de ce que dégage l'usine d'incinération ?

Le savez-vous ?

Alors oui, ce n'est pas dans le territoire à proprement parler parisien et de vos circonscriptions, mais prend-on cela en compte ?

Pouvez-vous à la fois pendant une grande séance faire de grands discours sur la nécessité de réduire la pollution atmosphérique, puis la séance d'après voter un projet aussi aberrant écologiquement ?

Dernier argument : cette usine d'incinération, mes chers collègues communistes, écoutez donc pour peut-être réviser votre jugement, c'est 2 milliards d'euros pour Suez, c'est un grand projet inutile et imposé.

Il y a déjà 1,15 milliard d'euros payé par le SYCTOM sur ses fonds propres, emprunts et taxe d'enlèvement, et 850 millions de garantie d'exploitation pour Suez pendant 23 ans, la durée du contrat. Eh oui, parce que nos déchets, c'est de l'or pour ces multinationales !

Alors pour toutes ces raisons, votez contre cette usine d'incinération, et je tiens à saluer le collectif citoyen 3R qui a mené une bataille sur ce sujet, c'est eux qui m'ont alertée. Moi, en tant qu'élue, je n'ai pas la science infuse sur l'ensemble des sujets. Ils ont travaillé sans relâche depuis bien longtemps avec d'autres collectifs associatifs pour également élaborer un plan B, un plan B des ordures ménagères.

Eh bien qu'enfin on écoute l'expertise citoyenne, enrichie par nombre de scientifiques, d'associations, et que l'on prenne en compte ces questions sérieuses au lieu d'engraisser Suez Environnement pour un projet totalement inutile, qui va aggraver la pollution et va totalement à contre-courant de la politique que vous affichez, de réduction des déchets !

Donc, oui, plutôt deux fois qu'une, je voterai contre ce projet de délibération et je trouve cela scandaleux que l'on ne soit pas en capacité de vous faire évoluer malgré toutes les interventions qu'il y a eu dans cette Assemblée depuis au moins deux ans.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mao PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Chers collègues, c'est la quatrième ou cinquième fois que nous avons le débat dans cette Assemblée.

J'ai l'impression que de débat en débat, nous assistons à une espèce de radicalisation des arguments, qui m'inquiète.

Alors je vous le dis, Danielle SIMONNET, nous n'affichons pas une politique en matière de déchets, nous la menons, parce que la politique ce n'est pas de l'affichage, c'est de l'action, et c'est ce que nous faisons à Paris. C'est ce que nous faisons aujourd'hui sur la réduction des déchets, sur le tri des déchets, en matière d'investissement, et vous avez encore un article dans Le Parisien ce matin pour vous le raconter. C'est ce que nous faisons en matière de tri des déchets alimentaires, nous n'affichons pas une politique, nous la menons.

Et parce que nous faisons de la politique, nous essayons d'entraîner avec nous, et nous entraînons, le maire d'Ivry, des territoires en Seine-Saint-Denis, qui aujourd'hui commencent à entamer les mêmes démarches que nous.

Nous menons une politique et nous le faisons de manière déterminée. Mais nous savons aussi mener une politique, attendre ses résultats, les actualiser, les étendre.

Il y en a un peu marre, je vous le dis, d'un double discours.

Il y en a un peu marre d'un double discours qui consiste, d'une part, à dire "bien sûr, il faut faire des infrastructures", et d'autre part, à systématiquement soutenir toutes les initiatives locales qui visent à s'y opposer.

Systématiquement ! Quelles que soient les structures que l'on veut monter, c'est non ! C'est non à Ménilmontant pour mettre en place une déchetterie, c'est non à Ivry pour mettre en place un centre qui réduit de moitié sa capacité d'incinération, comme c'était non en Seine-Saint-Denis, il y a encore quelques années, pour mettre en place des usines de méthanisation. C'est non, c'est non, c'est non, c'est non !

C'est oui, bien sûr, il faut faire les choses, mais dès que l'on rentre dans le détail, c'est "non, on n'en veut pas". Une politique, on la mène, on la développe et on la développe constamment et intelligemment, et on essaie de ne pas se mettre dans une position où, par volonté de faire tout de suite le maximum, on finirait par se retrouver dans des situations moins favorables qu'aujourd'hui où on incinérerait dans des usines que nous ne contrôlerions absolument pas alors que celle d'Ivry est contrôlée par le SYCTOM, donc par les pouvoirs publics. On a ainsi le pouvoir de savoir ce qu'il s'y fait, ce qui n'autorise personne à venir répandre des rumeurs sur les enfants intoxiqués.

On fait donc les choses et on les fait complètement. On ne veut pas que ce soit dans des usines que nous ne contrôlerions pas, nous ne voulons pas que ce soit dans l'enfouissement. En revanche, nous avons une détermination à réduire la production de déchets, à augmenter le tri et à réduire l'incinération. Nous avons un plan et nous le mettons en place. L'investissement, nous le faisons !

Donc, le petit numéro maintenant qui consiste - parce que ce n'était pas dans les arguments il y a encore un an - à venir nous expliquer que l'on est en train d'intoxiquer les enfants d'Ivry, je vous le dis, cette fois, cela dépasse les bornes ! Nous avons eu ce débat x fois ici et nous avons voté systématiquement dans le même sens. Nous avons aujourd'hui à donner notre autorisation à déposer un permis de construire. Je vous demande, chers Conseillers de Paris, de confirmer cette stratégie de volontarisme et de réalisme pour ne pas tomber dans des situations qui seraient pires qu'aujourd'hui.

Merci.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 133.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DU 133).

2017 DDCT 41 - Autorisation de financement sur le budget participatif 2016 de la rénovation et l'aménagement de sept locaux associatifs (167.963 euros).

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDCT 41 relatif à une autorisation de financement sur le budget participatif de la rénovation et de l'aménagement de sept locaux associatifs.

La parole est à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je pense que, sur ce projet de délibération, nous aurons des échanges un peu plus apaisés. Je tiens à saluer ce projet de délibération qui a une forte portée symbolique. En effet, c'est le tout premier projet de délibération présenté en Conseil qui acte la mise en œuvre du budget participatif dans les quartiers populaires.

Vous le savez, l'an passé, la Maire de Paris avait fait un choix politique fort : leur réserver 30 millions d'euros du budget participatif.

Cela s'ajoutait au travail engagé au moment de l'élaboration du projet d'investissement municipal, où nous avons souhaité que 25 % de l'investissement de la mandature soient destinés aux quartiers qui en ont le plus besoin. Cette décision de faire du budget participatif un levier majeur en faveur d'une ville inclusive a été saluée par les Parisiennes et les Parisiens. Ainsi, grâce à la mobilisation des habitants et des acteurs des quartiers populaires, plusieurs dizaines de projets ont été votés dans les arrondissements.

Au niveau parisien, sept projets ont été retenus lors du vote du budget participatif 2016, montrant bien à quel point cette orientation en faveur des quartiers populaires est partagée dans notre ville.

Qu'ils concernent le renforcement du commerce, l'éducation, l'aménagement de places ou, ici, l'accompagnement des associations, ils vont permettre la mise en œuvre de projets essentiels pour nos quartiers.

Sous l'égide de Pauline VÉRON et de Colombe BROSSEL, ce pari a bénéficié de l'engagement de tous, et notamment des maires d'arrondissement, des équipes de développement local et du service de la participation citoyenne. Que chacun ici en soit remercié.

Plus précisément, ce projet de délibération lance la mise en œuvre du projet parisien "Agir en faveur de la vitalité associative des quartiers populaires" doté de 3,5 millions d'euros et retenu par les habitants en octobre dernier.

En effet, les sept actions soutenues dans ce projet de délibération sont issues de propositions soumises localement au budget participatif. Elles ont été proposées, conçues, portées par les habitants et par les associations. Par exemple, dans le 19^e arrondissement, le beau projet de rénovation et d'aménagement des locaux du 156, rue d'Aubervilliers permettra d'améliorer les conditions d'action d'acteurs essentiels pour le 19^e arrondissement, que sont la Maison des copains de la Villette, "Korhom" ou encore le collectif G.F.R.

Je pourrais citer également l'importante action dont bénéficiera "Projet 19" pour la rénovation et l'aménagement de ses locaux de la rue Mathis, de même que "Quartier Libre XI" dans le 11^e arrondissement ou encore "La LuCaRnE" dans le 20^e arrondissement.

Nous voyons bien à quel point ce projet de délibération porte, dans son objet même, une confiance forte adressée aux habitants et aux associations, pour concevoir et mettre en œuvre des projets de façon la plus participative possible.

Au-delà de ces premiers projets, le budget participatif des quartiers populaires va continuer à se mettre en œuvre au cours des mois à venir. Nous sommes impatients que d'autres projets de délibération de ce type nous soient présentés en Conseil de Paris. En effet, dans le contexte politique actuel, ce projet de délibération illustre encore, s'il en était besoin, la vitalité du cadre démocratique parisien et le besoin de ne pas faire seulement pour les habitants des quartiers populaires mais surtout avec eux.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Léa FILOCHE.

Pour répondre, la parole est à Mme Colombe BROSSEL qui applaudit frénétiquement.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Madame FILOCHE, d'avoir mis en lumière ce projet de délibération, d'en avoir rappelé l'esprit, l'historique. C'est en effet un vrai plaisir pour Pauline VÉRON et moi...

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Un peu de silence, s'il vous plaît !

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

... que de pouvoir vous présenter ce projet de délibération. Nous en avons d'autres d'ailleurs à notre Conseil qui viennent étayer l'ensemble de notre engagement en faveur de la vitalité associative dans les quartiers populaires. Je pense, par exemple, au projet de délibération qui nous permettra d'engager les travaux à la salle Saint-Bruno dans le 18^e arrondissement, et cela va continuer.

Permettez-moi de vous dire deux mots sur ce point : cela va continuer puisqu'en juillet, nous présenterons un projet de délibération qui poursuivra le travail et nous continuerons cette mise en œuvre à la rentrée. Cela nous permettra d'avoir un engagement fort, effectif, réalisé rapidement pour améliorer la vitalité associative dans nos quartiers populaires, mais également de travailler en lien avec les mairies d'arrondissement sur la vitalité commerciale.

C'est ainsi que nous agissons car, comme le disait mon collègue Mao PENINO, la politique, ce ne sont pas que des paroles, c'est aussi et surtout de l'action et de la politique publique. C'est ainsi que nous agissons pour nos quartiers populaires pour lutter contre les inégalités. Merci encore aux uns et aux autres pour vos engagements et merci surtout aux Parisiens d'avoir répondu présents à cette belle initiative et de l'avoir créée d'ailleurs, ce qui nous permet de la mettre en œuvre.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Colombe BROSSEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 41.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DDCT 41).

2017 DEVE 86 - Communication sur le lancement d'un appel à projets "éducation et enseignement de la biodiversité". - Subventions.

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à l'implantation de "Ruche à graines".

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 86 et le vœu référencé n° 64 qui y est rattaché, relatif à une communication sur le lancement d'un appel à projets "Education et enseignement de la biodiversité".

La parole est à Mme Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans le cadre du Plan Biodiversité, il est judicieux de permettre aux associations de s'inscrire dans la démarche de la construction de ce plan. Par cet appel à projets "Education et enseignement à la biodiversité", vous invitez les associations à travailler concrètement avec les citoyens et les citoyennes. Donc, c'est une bonne chose.

Toutefois, deux petites remarques. Nous souhaitons que la Ville communique largement sur cette proposition car les délais sont vraiment très courts puisque les associations n'ont que jusqu'au 15 juin pour répondre.

D'autre part, cet appel à projets s'inscrit à la fois dans le financement, dans le budget participatif 2016, dans "Plus de nature en ville" et dans le budget de fonctionnement de 2017, ce qui crée une certaine confusion.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Buon TAN.

M. Buon Huong TAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Paris doit offrir des lieux de respiration à ses habitants et nous savons qu'en la matière, l'Exécutif mène un travail ambitieux pour rendre notre ville plus verte.

La végétalisation se fait à la fois directement par la Ville - c'est le cas de nos parcs et jardins - mais depuis quelques années, notre collectivité accompagne des initiatives citoyennes en la matière et même les impulse : distribution de graines, de kits de jardinage, de plantes inutilisées par les espaces verts, végétalisation des pieds d'arbre, jardins partagés, toutes ces actions sont positives.

Les élus du groupe RG-CI soutiennent aussi le déploiement d'une économie de partage qui permet de nouveaux échanges entre habitants. La solidarité, les échanges de proximité, la biodiversité urbaine sont autant d'objectifs de la politique municipale que nous soutenons.

Par ce vœu, notre groupe souhaite apporter sa pierre à l'édifice. "Est-ce le colibri de la forêt parisienne", pour reprendre la métaphore chère à Pierre RABHI.

Nous proposons donc l'installation de ruches à graines qui sont de petites boîtes qui permettent l'échange de graines en tous genres. Les Parisiens pourront y déposer et y prendre toutes sortes de graines parmi une collection collective. Le principe : créer un nouvel espace de partage pour petits et grands autour de la biodiversité.

Nous avons proposé que cette installation soit faite au niveau des jardins partagés, lieux associatifs, mais nous sommes tout à fait ouverts à ce que ce soit étendu à d'autres lieux. Bibliothèques, espaces verts, mairies d'arrondissement : tous ces endroits sont pour nous autant d'espaces de partage envisageables. Si nous ne pouvons obliger les associations à installer des ruches à graines, nous pourrions les y aider, et nous n'avons, nous, aucun doute sur le succès qu'une telle initiative peut rencontrer.

Les jardins partagés sont des espaces de partage, comme leur nom l'indique. Je rappelle que les habitants gestionnaires des jardins partagés s'engagent notamment à ouvrir le jardin au public. Paris ne serait d'ailleurs pas la première à œuvrer dans ce sens. En effet, dans de nombreuses collectivités, les bibliothèques accueillent des grainothèques, sous la forme de boîtes contenant des sachets de graines. Les usagers de la bibliothèque sont invités à venir y piocher pour les cultiver dans leurs jardins et alimenter la grainothèque à leur tour.

Les semences constituent un patrimoine millénaire qui s'est développé par le biais du partage de graines par les paysans. Il s'agit donc d'un retour à une activité essentielle. La biodiversité étant devenue citoyenne d'honneur de la Ville, nous pensons qu'il nous faut donc continuer à lui rendre hommage.

Nous espérons ainsi, mes chers collègues, que vous voterez pour ce vœu. Merci.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour répondre, la parole est à Mme Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci aux deux orateurs, qui me permettent de montrer un peu ce que nous faisons sur la biodiversité. Je donnerai un avis favorable à ce vœu.

Rassurer Mme MOREL en lui disant que nous avons déjà communiqué de manière très large et déjà présenté aux associations cet appel à projets, de manière à ce qu'elles puissent y répondre.

Remercier le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, qui met bien en lumière le rôle des jardins partagés dans le renforcement de la biodiversité et de la pédagogie de la nature en ville.

Vous nous proposez d'installer dans l'ensemble des jardins partagés des grainothèques, qui permettent effectivement aux jardiniers amateurs d'échanger des graines. J'insisterai sur le fait que ces échanges sont des échanges qui se... Ce ne sont pas des graines hybrides et il n'y a pas d'utilisation d'engrais chimiques, donc c'est effectivement très important.

Le réseau des jardins partagés est déjà très impliqué dans cette diffusion, puisque "Main Verte" les accompagne et organise régulièrement des trocs de plantes. Il y a déjà des échanges de graines dans des grainothèques, par exemple au Centre de la terre, qui est un jardin partagé installé dans le 11^e arrondissement. Le réseau des grainothèques se densifie à Paris, puisqu'on en a à la bibliothèque Václav Havel dans le 18^e, à Yourcenar dans le 15^e et puis, plus récemment à la médiathèque Canopée dans le 1^{er}.

Ce que je vous propose, c'est que lors de la concertation autour du futur Plan Biodiversité à la rentrée, on puisse effectivement incorporer votre proposition à l'intérieur de ce plan, et de le mettre dans le prochain appel à projets pour les jardins partagés de l'édition 2018, ainsi qu'en bonne place dans le deuxième Plan Biodiversité de Paris.

Donc oui, j'é mets bien évidemment un avis favorable sur ce vœu.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

Je suppose que la modification du vœu vous convient.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe RG-CI, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2017, V. 126).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 86.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DEVE 86).

Information sur le déroulement de la séance.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Chers collègues, je vous informe que la conférence des présidents a décidé de modifier l'ordre du jour de la séance. En conséquence, la proposition de délibération du groupe UDI-MODEM sera examinée en fin de matinée et à la reprise de la séance cet après-midi, nous aurons les questions d'actualité, puis la séance sera clôturée.

Compte rendu de la 4e Commission.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous poursuivons les travaux avec ceux de la 4e Commission.

La parole est à Mme Léa FILOCHE, Présidente de la 4e Commission.

Mme Léa FILOCHE. - Bonjour. Re-bonjour. Merci, Monsieur le Maire.

Ecoutez, très rapidement, effectivement, nous avons réuni la 4e Commission mardi dernier à 9 heures du matin. Je remercie encore tous les matinaux qui participent à cette Commission.

Nous avons échangé autour des projets de délibération concernant la santé, notamment dans le cadre de la convention avec l'université Paris-Descartes, en vue de développer des projets d'innovations et d'entreprises dans le domaine de la santé.

Nous avons aussi échangé autour des projets de délibération de Mme OUMER sur la petite enfance, puis de ceux de Mme VERSINI, qui a présenté des projets importants pour sa délégation. Je pense que nous y reviendrons dans le cadre de nos échanges par la suite.

Je vous remercie et nos travaux se sont, encore une fois, très bien passés. Merci.

2017 DDCT 9 - Subventions (23.000 euros) à 4 associations pour le financement de 5 projets au titre de "genre et espace public".

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 9 relatif à l'attribution de subventions à 4 associations pour le financement de projets au titre de "genre et espace public".

La parole est à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, l'égalité femmes-hommes, l'égalité des droits entre les femmes et les hommes, ne peut s'exprimer dans une société qui sépare les genres en leur assignant un rôle prédestiné ou en les séparant physiquement dans l'espace public. La pression de la société fait que les femmes et les hommes ne se conduisent pas de la même manière dans les rues, les cafés, les lieux publics en général, car ils ne les appréhendent pas de la même façon.

Il en va ainsi du harcèlement subi par les femmes, qui est encore trop souvent accepté comme "allant de soi", quand ce n'est pas avec un sourire complice.

A ce sujet, comme je n'avais pas eu l'occasion de le faire, je salue la campagne qu'a effectuée la Mairie de Paris à l'initiative de la Maire et de son adjointe, Hélène BIDARD, autour du thème "ma jupe n'est pas une invitation".

La Ville de Paris a fait paraître un guide "genre et espace public", dont l'ambition est d'aider chacun, et en particulier les professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement de la cité, à se poser les bonnes questions dans la construction "genrée" de l'espace public. Il faut bien reconnaître que si cet espace apparaît souvent comme hostile aux femmes - leur sentiment d'insécurité dans la rue ou les transports publics est bien supérieur à celui des hommes -, si cet espace leur apparaît comme hostile, c'est qu'il est la plupart du temps conçu sans elles. On ne construira pas des lieux de vie permettant une véritable égalité d'accès, entravant les violences sexistes, favorisant au contraire la mixité, sans l'implication des femmes professionnelles, mais également des usagères, les habitantes de nos quartiers. Ce guide y participe.

Le projet de délibération que nous allons voter permettra de renforcer cette action grâce au savoir-faire d'associations qui aident et forment les femmes pour qu'elles deviennent actrices, citoyennes engagées dans la

conception de l'avenir de leur cité. J'ai noté avec plaisir que plusieurs de ces associations ont des expériences internationales qui peuvent nous être fort utiles, car hélas, la question de l'égalité femmes-hommes se pose partout à travers le monde, et quelquefois avec une grande acuité.

"Genre et Ville", qui a déjà agi sur le 11e et le 20e, travaille sur la formation des différents publics par rapport aux spécificités de genre et à l'appréhension par les usagers des deux sexes des sites publics en matière d'inégalités.

"Womenability" a conduit des études et préconisé des actions à travers 20 villes dans le monde, dont Paris, d'Europe à l'Afrique, de l'Inde et de la Chine aux Etats-Unis, et à travers des marches exploratoires a engagé la société civile et les décideurs politiques à la co-construction de villes mixtes et inclusives.

"Les jeudis de l'égalité/femmes citoyennes" de "Paris Macadam" sont aussi connus, comme leurs marches exploratoires à travers la Goutte d'Or, marches qui ont permis de commencer à améliorer ce quartier.

"Womanhood", enfin, rapporte du Caire d'intéressants témoignages sur les questions de harcèlement de rue, d'inégalités, de corporalité.

C'est avec plaisir que, dans la continuité de tout le travail engagé par notre Municipalité sur la question de l'égalité femmes-hommes, je vous invite à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

(Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, remplace M. Bernard JOMIER au fauteuil de la présidence).

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Madame BACHE.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Mesdames et Messieurs, chers collègues, merci beaucoup, chère Marinette BACHE, pour votre intervention, qui à la fois a rappelé l'action des associations, mais tout autant le cadre dans lequel se situent ces actions, donc je vais tenter de compléter un peu votre intervention.

D'abord, pour rappeler que ce projet de délibération concerne quatre associations, vous l'avez dit, "Womenability" et "Womanhood", qui proposent des outils d'information et de formation pour sensibiliser à la question du harcèlement de rue et du genre dans l'espace public, avec un prisme international, puisque nous avons à apprendre sur les expériences et sur ce qui se passe dans les autres villes du monde. Le partage de bonnes pratiques est un élément important pour nous permettre d'avancer dans cette politique publique de genre et d'espace public.

Ensuite, deux autres associations qui travaillent dans les arrondissements : "Genre et Ville" dans le 11e arrondissement et "Paris Macadam" dans le 18e arrondissement.

Je voulais revenir spécifiquement sur "Paris Macadam" dans le 18e arrondissement qui organise des marches exploratoires avec un groupe de 30 femmes. Les premières ont été réalisées en 2016 dans le quartier de la Goutte-d'Or. Une présentation des préconisations des habitantes a ensuite été faite en novembre dernier. J'y étais avec le Maire du 18e arrondissement et son élue, Nadine MEZENCE, mais également en présence des services de la voirie, des déplacements, d'urbanisme et du commissariat de police. Le travail continue pour affiner le programme d'amélioration du quartier à partir de leurs préconisations.

Il existe d'ailleurs plusieurs groupes de travail. L'un d'entre eux a proposé un nom de femmes pour une place qui était sans nom : Marie Marvingt. Un autre groupe travaille dans le conseil de quartier pour échanger sur la place des femmes au sein du conseil de quartier, dans le Conseil citoyen également. Dans la continuité de ce travail, les femmes participent au projet avec "Paris Macadam" pour s'adresser aux autres femmes du quartier, les inviter à agir et à participer à la vie du quartier et aux instances citoyennes.

Vous le voyez, ces démarches sont extrêmement concrètes et se traduisent dans une évolution et ensuite une prise en compte par les services de la Ville également pour construire l'urbanisme même de la ville.

J'en profite aussi pour vous informer plus globalement du travail que nous effectuons sur cette thématique du genre et de l'espace public. Nous avons eu un séminaire dédié à la Cité de la mode et du design en octobre dernier, à la suite duquel nous avons publié ce guide méthodologique : Genre et Espace public.

Cette problématique se retrouve maintenant inscrite dans différents projets de la Ville : le projet des sept places qui a intégré le critère du genre dans son appel à projets et qui commence à produire des pistes d'action. Des

expérimentations démarrent aussi sur des sites en cours de rénovation tels que la porte de Montreuil ou l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul.

Par ailleurs, sept marches exploratoires de femmes dont une de jeunes filles mineures ont été réalisées à Paris et cinq ont produit des plans d'action dans la même veine. La campagne - vous l'avez dit - contre le harcèlement de rue a donné lieu à une diffusion importante d'affiches, de cartes postales en partenariat avec la Mission Nuit de la Ville.

Je conclus en disant que l'on continue les formations et la sensibilisation sur ce sujet : le 30 mai 2017, une université des cadres. La formation a eu lieu sur cette thématique, la formation des actrices et acteurs des marches exploratoires également, les A.D.L., les centres sociaux, la DJS.

Le Plan Piétons, adopté en Conseil de Paris en janvier 2017, devra faire l'objet d'approfondissement sur cet axe du genre et de l'espace public. Enfin, des projets portés par d'autres associations telles que le Collectif d'architectes Mémo ou encore l'A.D.R.I.C. viendront enrichir les pratiques d'ici à la fin de l'année.

Je vous remercie encore beaucoup, Marinette BACHE, de toute l'attention que vous portez à ces projets et de nous avoir permis d'évoquer ces sujets en Conseil de Paris.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Madame BIDARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 9.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DDCT 9).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'allaitement dans l'espace public parisien.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu référencé n° 65 relatif à l'allaitement dans l'espace public parisien.

La parole est à M. BOUTAULT, pour deux minutes.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Madame la Maire, ce vœu entend revenir sur un incident qui s'est produit récemment au sein d'un commissariat du 2e arrondissement : une femme accompagnée de son mari, qui allaitait son bébé de deux mois s'est vu refuser par les fonctionnaires de police le fait de pouvoir nourrir son enfant au sein dans le commissariat. Cette interdiction a suscité beaucoup de réactions, notamment une pétition sur Internet qui, à ce jour, a recueilli 80.000 signatures.

J'ajoute que la commissaire du 2e arrondissement a très bien réagi en rappelant à son équipe l'absence de licéité de cette interdiction : nourrir son enfant au sein dans un espace public est tout à fait légal.

Ce vœu vise à rappeler que le droit des femmes d'allaiter ou ne pas allaiter leur enfant est inaliénable. Autant une femme qui choisit de ne pas allaiter et nourrir son enfant au biberon ne doit pas être culpabilisée, autant celle qui choisit de le faire ne doit pas subir d'obstacles. Les écologistes pensaient que ce principe était partagé ; or, nous apercevons que ce n'est pas le cas, manifestement.

Par ce vœu, le groupe Ecologiste de Paris souhaite donc rappeler ces principes et demander à l'ensemble de la collectivité parisienne de rappeler que le droit d'allaiter dans l'espace public est un droit pour toutes les femmes, renforcer cette communication, le dialogue et permettre des aménagements - cela a été dit dans le cadre d'un urbanisme plus pensé par les femmes - pour que les femmes qui souhaitent allaiter puissent le faire dans les meilleures conditions.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BOUTAULT.

Pour vous répondre, je vais d'abord donner la parole à Mme BIDARD et puis, à M. le Représentant du Préfet de police.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Mesdames, Messieurs, chers collègues.

Cher Jacques BOUTAULT, je vous remercie vivement pour ce vœu qui me permet, au nom de l'Exécutif et au sein de cette Assemblée, de rappeler notre attachement aux droits des femmes et surtout à celui du libre-choix des femmes à disposer de leur corps et à leur façon d'être mères.

Ces dernières années, nous avons vu des avancées en matière d'égalité femmes/hommes, déterminantes, pour permettre aux femmes de choisir leur vie et notamment de partager davantage leurs responsabilités parentales avec les pères. Pourtant, certains pensent encore qu'il est possible de contrôler les femmes et encore plus lorsqu'elles sont mères.

Dans l'affaire citée dans ce vœu, les choses se sont rétablies. Le commissariat s'est excusé. Je suppose que le Préfet de police en parlera tout à l'heure.

Il ne faut pas se tromper de combat, il ne s'agit pas de défendre le choix de l'allaitement ou pas, chacune fait ce qu'elle veut - et j'insiste sur ce point -, mais il s'agit bien de permettre aux femmes d'accéder à tous les services, qui plus est aux services publics, quels que soient l'heure et le lieu, en étant avec son enfant ou pas et en ayant la possibilité de le nourrir s'il a faim, quel que soit le mode d'alimentation choisi.

En disant cela - je sais que vous partagez, Monsieur le Maire, cette idée - nous nous inscrivons complètement dans notre travail de construire la ville à égalité entre les femmes et les hommes. Cela implique d'avoir des messages symboliquement forts au moment de discriminations subies par les femmes, comme cela a été fait par vous-même, Jacques BOUTAULT, et par moi-même le jour de l'incident en question.

J'ai partagé, et je partage, la nécessité avec le groupe Ecologiste de Paris de ne pas laisser cette affaire sans suite. Nous devons continuer à travailler avec l'ensemble des partenaires pour favoriser l'accès au service public pour tous et toutes, et pour augmenter le seuil d'intolérance face aux discriminations de genre. C'est donc dans ce cadre que je donne un avis favorable à ce vœu et je vous remercie encore de pouvoir permettre au Conseil de Paris de s'exprimer fortement sur ce sujet.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Madame BIDARD.

Je vais donner la parole à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Oui, Madame la Maire, merci.

Je ne souhaiterais pas qu'il y ait de malentendu sur cette malheureuse affaire au commissariat du 2^e arrondissement. Il ne s'agit aucunement d'une position dogmatique ou autre d'un fonctionnaire de police. Je souhaite relativiser cet incident. Nous sommes attentifs au respect du droit des femmes d'allaiter ou de nourrir son enfant, etc. La seule chose, c'est que le fonctionnaire de police a cru utile, par rapport à cette dame qui voulait donner le sein à son enfant, d'inviter cette dame à rejoindre une pièce en dehors de l'espace public, avec la présence d'autres personnes dans la salle d'attente. Il y a eu un quiproquo. Voilà.

Donc, nous avons rappelé, bien évidemment, les consignes par rapport à ce sujet, mais aucune posture dogmatique. Je souhaite que cet événement ne soit pas amplifié de manière disproportionnée.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 127).

2017 DASES 94 G - Subventions (123.000 euros) et conventions avec l'Association Nationale de Réadaptation Sociale pour son Service Insertion Jeunes (9e) et sa Permanence d'Accueil Jeunes (20e).

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous allons examiner le projet de délibération DASES 94 G relatif à l'attribution de subventions et de conventions avec l'Association Nationale de Réadaptation Sociale pour son Service Insertion Jeunes (9e) et sa Permanence d'Accueil Jeunes (20e).

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, il est classique de dire : "La jeunesse est l'avenir de demain". Mais que cette vérité ne masque pas que la jeunesse, c'est aussi le présent et, pour certains jeunes Parisiens et Parisiennes, ce présent est solitude, souffrance, marginalité, prostitution. L'entrée dans la marginalité ou la prostitution des jeunes est un processus fait de potentielles ruptures familiales, d'isolement et de multiples facteurs susceptibles de fragiliser un enfant en construction. La protection de ces jeunes ne se résume pas à leur prise en charge, mais elle concerne également un ensemble de mesures de prévention des conduites à risques, de toxicomanie, prostitutionnelle, etc., qui doivent être développées aussi bien en amont qu'en aval de la protection proprement dite.

Accompagner et aider les jeunes doit se mettre en place le plus tôt possible et tout au long de cette spirale négative, et ne pas s'envisager que dans la phase avancée de rupture. L'intervention de l'Association nationale de réadaptation sociale repose sur cette approche et un fort partenariat avec les services sociaux et associations spécialisées, à travers sa permanence d'accueil "Jeunes, espace d'écoute" ouverte et libre d'accès qui a accueilli 402 jeunes en danger ou en situation de prostitution en 2016, et par son service d'insertion jeunes proposant un accompagnement individuel, des ateliers collectifs et un hébergement si besoin.

Ce projet de délibération est l'occasion de nous alerter sur deux problèmes auxquels nous sommes confrontés. Je citerai celui que nous avons connu depuis le début de l'année dans le 18^e arrondissement, et plus particulièrement à la Goutte d'Or, de 20 à 30 jeunes enfants qui seraient originaires du Maroc, livrés à eux-mêmes et sans référents adultes. Entre 9 et 16 ans, ils sont en danger moral et physique et fuient tout contact et aide. Nous avons pu constater dans cette situation comment il est difficile d'avoir une réponse adaptée.

Le deuxième problème est celui lié à la prostitution des mineurs. Il y aurait entre 6.000 et 10.000 mineurs, principalement des jeunes filles, qui se prostitueraient sur le territoire national. Pour Paris, près de 800 jeunes Africaines de moins de 15 ans, en majorité originaires du Sierra Leone, ont depuis près d'un an été enrôlées dans des réseaux de prostitution. La plupart ne parle pas français et elles sont livrées, arrivées ici en nombre à cause de la guerre. Ce sont des cibles privilégiées des rabatteurs et de proxénètes impitoyables qui leur promettent la régularisation de leur situation dans les plus brefs délais.

Une réponse intégrée doit être imaginée et mise en œuvre.

Ces deux problématiques évoquées à partir de ce projet de délibération me semblent pouvoir faire l'objet d'un point d'information et de bilan lors d'une commission.

Je vous remercie et d'avance, bien entendu, nous soutiendrons ce projet de délibération de soutien pour l'Association nationale de réadaptation sociale.

Je vous remercie.

(M. Bernard JOMIER, adjoint, remplace Mme Pénélope KOMITÈS au fauteuil de la présidence).

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Danièle PREMEL.

Pour répondre, la parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Madame PREMEL, d'avoir mis en lumière ce projet de délibération. Il est important et l'action de l'association l'est évidemment. C'est pour cela que nous renouvelons notre soutien.

Oui, c'est une très bonne idée, que nous puissions, avec ma collègue Hélène BIDARD car ce sont des sujets que nous portons ensemble, faire un point de présentation en Commission avec le Préfet de police. Ce sont des sujets, évidemment, sur lesquels nous travaillons ensemble, également avec le Procureur, au-delà des projets de délibération qui sont proposés Conseil après Conseil. En effet, avoir un point de travail global serait tout à fait pertinent et nous en serions ravies. Je m'engage pour Hélène BIDARD, mais je crois pouvoir m'engager. Ce sont des sujets que nous portons ensemble.

Comme vous le savez, vous qui êtes élue du 18^e arrondissement, je termine d'une phrase sur la situation des enfants à la rue : ils ne sont plus sur le territoire parisien. Ils ne sont d'ailleurs plus sur le territoire français. Ils sont repartis, nous disent les associations, en Espagne il y a de cela plusieurs semaines et donc, ce n'est, en ce qui concerne ces enfants à la rue, plus un sujet d'actualité à la Goutte d'Or. Mais nous avons veillé, avec Eric LEJOINDRE, le maire du 18^e arrondissement, évidemment, à informer et associer l'ensemble des acteurs de la Goutte d'Or au moment où ces enfants étaient présents, notamment à proximité du square Alain-Bashung. Voilà.

Et merci pour votre vote.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Bien.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 94 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DASES 94 G).

(Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, remplace M. Bernard JOMIER au fauteuil de la présidence).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au centre de santé 12, rue Viala (15e).

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous allons passer à l'examen des vœux non rattachés. Le premier est le vœu référencé n° 66 relatif au centre de santé 12, rue Viala, dans le 15e arrondissement.

La parole est à Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU.

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous déposons un vœu à la Maire de Paris, extrêmement simple mais néanmoins très grave. En effet, il s'agit de la fermeture du dernier centre de santé en secteur 1 du 15e arrondissement, après Balard, Beaugrenelle et Anselme-Payen. Nous avons pourtant eu la promesse, lors de la démolition du centre Beaugrenelle en 2005, puis en 2013 de Mme HIDALGO, que le centre Viala serait pérennisé. Mme HIDALGO a fait de la lutte contre l'exclusion la grande cause de sa mandature. L'accès pour tous aux soins doit en faire partie et doit être pris en compte par la Mairie de Paris. C'est la raison pour laquelle nous demandons à la Maire de Paris d'intervenir dans ce dossier et de tout faire pour que le 15e arrondissement puisse conserver son dernier centre de santé secteur 1, rue Viala.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je vais donner la parole à M. Bernard JOMIER.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Madame BUFFETEAU, bien sûr, nous partageons tous votre souci et vous savez que nous avons mis en place un ensemble de dispositifs pour soutenir l'offre de soins en secteur 1. Cela dit, le gestionnaire qui a repris ce centre, DocteGestio, est un gestionnaire qui s'est orienté vers un axe commercial tout en essayant de bénéficier de loyers qui sont à très bas coût. Il a monté même un modèle économique sur la base d'une mise à disposition des locaux à titre gratuit, ce qui, vous l'imaginez bien, n'est pas acceptable pour la C.A.F. Et d'ailleurs, DocteGestio, depuis le mois de janvier, ne s'est pas acquitté des frais liés à son occupation de ces locaux.

Il y a donc actuellement une procédure qui est en cours devant le tribunal d'instance, contre DocteGestio qui a repris ce centre qui autrefois était un centre géré par la S.M.E.R.E.P. en direction des étudiants. Cette procédure qui est en cours devant le tribunal ne nous permet pas d'intervenir dans ce conflit.

Je vous rappelle que la Ville de Paris ne privilégie pas, contrairement à ce qui est indiqué dans votre vœu, l'installation de maisons de santé. Nous développons une offre complète, à la fois avec le dispositif "Paris Med", avec les professionnels de santé libéraux, avec les maisons de santé et nos centres de santé. Notre objectif n'est pas de soutenir des structures qui s'éloignent autant des principes du service public de santé à rendre à la population.

Je ne peux donc pas donner un avis favorable à votre vœu au vu de ces éléments et du contexte actuel.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur JOMIER.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au contrôle des terrasses pour fumeurs.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous allons passer au vœu référencé n° 67 relatif au contrôle des terrasses pour fumeurs.

Je donne la parole à M. François HAAB.

M. François HAAB. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Monsieur le Représentant du Préfet de police, c'est à vous deux que s'adresse ce vœu, ès qualités bien sûr. Fumer tue. Fumer tue, ce n'est pas un slogan, c'est une réalité. Fumer détruit les poumons, fumer accélère le vieillissement, fumer crée l'incontinence urinaire et les descentes d'organes chez la femme. Ce sont des faits scientifiques.

Si fumer ne concernait que le fumeur, ce serait une chose, mais le tabagisme passif, c'est la même chose. Je pourrais donc reprendre la liste : le tabagisme passif tue, le tabagisme passif fait vieillir prématurément, etc.

La loi Évin, proposée il y a pratiquement 30 ans, a été probablement une des lois de santé publique les plus importantes que notre pays ait connues. On dit parfois que le politique ne fait pas grand-chose. Claude ÉVIN, en proposant cette loi, a changé considérablement les risques liés au tabagisme. Or il s'avère et nous l'avons tous constaté, que les réglementations en ce qui concerne le tabagisme dans les lieux ouverts, sur les terrasses sont de plus en plus contournées.

Par conséquent, nous vous demandons Madame la Maire, Monsieur le Représentant du Préfet, de faire respecter cette loi importante pour tout le monde, pour les fumeurs et les non-fumeurs.

Nous vous demandons également, Madame la Maire, si c'est possible, d'avoir des mesures incitatives pour récompenser les bons élèves et que les terrasses ou les établissements publics qui font bien respecter la loi soient affichés et qu'il puisse y avoir des incitations, éventuellement financières, sur les droits de voirie.

Je vous remercie pour tout le monde.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne d'abord la parole à M. Bernard JOMIER puis à M. le Représentant du Préfet de police.

Monsieur JOMIER ?

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci à François HAAB pour cette question importante.

Je ne me lancerai pas à mon tour dans une énumération des conséquences du tabac sur la santé mais, effectivement, le constat est largement partagé d'un non-respect de la réglementation concernant particulièrement les terrasses couvertes, sur lesquelles il n'est pas autorisé de fumer. J'avais attiré l'attention du Préfet de police en 2015 sur cette question.

Depuis, nous avons travaillé, à la fois avec ma collègue Olivia POLSKI et le S.Y.N.H.O.R.C.A.T. pour mobiliser les professions concernées sur le respect de la réglementation, puis avec la Direction générale de la santé et les autorités de santé publique pour participer de façon très active à cette initiative que vous rappelez dans votre vœu de "Ma terrasse sans tabac".

D'ailleurs, le 31 mai prochain, lors de la Journée mondiale de lutte contre le tabagisme, nous organiserons un événement emblématique sur la place de la République en lien avec le café "Fluctuat Nec Mergitur" qui s'y trouve, pour toute une journée autour de cette question pour valoriser les responsables d'établissements qui limitent la

consommation de tabac sur leurs terrasses, y compris d'ailleurs sur les terrasses ouvertes. Oui, nous renforçons nos actions en la matière.

Toutefois, la proposition que vous émettez dans votre vœu d'une modulation des droits de voirie n'est malheureusement pas recevable au regard de la réglementation et d'arrêts précédents du Tribunal administratif, qui n'autorise pas à ce que l'on module les droits de voirie en fonction de ce type de conditions. Cela apparaîtrait en effet comme des sanctions.

Au vu de l'impossibilité de mettre en œuvre cette disposition, je vous propose de modifier votre vœu dans ce sens afin, à cette condition, d'y apporter un avis favorable.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur JOMIER.

Monsieur le Représentant du Préfet de police ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

En cette séance, il ne nous appartient pas de porter un jugement sur les risques du tabac mais, pour ce qui concerne le Représentant du Préfet de police que je suis, d'appliquer une réglementation. Cette réglementation fait l'objet, de la part des services de police et de l'ensemble des autres services de la Préfecture de police - je pense à la D.T.P.P. notamment en matière de commerce -, de contrôles très réguliers.

En 2016, il y a eu 274 établissements contrôlés sous cet angle de la consommation de tabac dans des conditions légales ou non légales, notamment s'agissant de terrasses ouvertes ou pas ouvertes. Il y a eu 160 verbalisations, 15 en direction de fumeurs, 65 en direction de gérants, 80 procès-verbaux établis à l'encontre des exploitants pour incitation ou aide volontaire à la violation de l'interdiction de fumer, 35 rappels à la réglementation.

Je précise notamment que 14 fermetures administratives, dont 11 pour une durée de 15 jours, ont été prononcées sur cette constatation d'usage du tabac dans des lieux non autorisés.

En dehors de cette action répressive, volontairement répressive, bien évidemment les services de police, notamment les missions prévention et communication dans chacun des commissariats, mènent un certain nombre d'actions, d'incitations de manière à pouvoir prévenir toutes ces situations délictueuses, de manière à ce que tout cela soit corrigé. Parfois, il y a une méconnaissance s'agissant des terrasses.

Mais nous sommes vigilants car il n'y a pas de jugement à apporter, c'est une réglementation qui s'impose à chacun d'entre nous, fumeurs ou non-fumeurs.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Monsieur HAAB, acceptez-vous les amendements de M. JOMIER ? Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2017, V. 128).

Souhaits de bienvenue.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - J'en profite pour saluer les invités de l'école de la Deuxième Chance, qui viennent de nous rejoindre.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à une dénomination Évelyne Sullerot.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 68 relatif à une dénomination Evelyne Sullerot.

La parole est à Mme Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, le 31 mars dernier, Evelyne Sullerot nous quittait à 92 ans des suites d'un cancer.

Ancienne Résistante, Evelyne Sullerot fonde en 1956 avec la gynécologue Marie-Andrée Weill-Hallé, "La maternité heureuse". Ses objectifs : "lutter contre les avortements clandestins, assurer l'équilibre psychologique du couple et améliorer la santé des mères et des enfants". En 1960, "La maternité heureuse" devient le mouvement français pour le planning familial.

Militante inlassable des droits des femmes, ses travaux la conduisent à s'intéresser aux questions relatives au travail des femmes et à l'égalité professionnelle. Son rapport sur l'emploi des femmes et ses problèmes dans la C.E.E. en 1968 contribuera à la première directive européenne cadre sur l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes. En 1974, elle crée l'Union des centres "Retravailler" en vue de faciliter la reprise d'activité professionnelle des mères de famille.

Tout au long de sa vie, Evelyne Sullerot a fait avancer la cause des femmes, de toutes les femmes.

L'objet de ce vœu est de lui rendre hommage à travers l'apposition d'une plaque sur les murs ayant accueilli le premier planning familial à Paris, rue de Rochechouart, et que la possibilité de voir une voie ou un espace public à son nom soit étudiée.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Madame GATEL.

Pour vous répondre, je vais donner la parole à M. Bernard JOMIER.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Madame GATEL, vous avez rappelé les grands engagements d'Evelyne Sullerot, qui était également une ancienne Résistante et qui, avec Marie-Andrée Weill-Hallé, a cofondé le planning familial issu de "La maternité heureuse".

On peut aussi rappeler qu'Evelyne Sullerot a mené des travaux de sociologie importants. Elle a démontré que la condition des femmes n'avait rien de naturel et de définitif, mais qu'elle était le fruit à la fois d'une histoire et des combats qu'elles menaient.

Son rapport sur l'emploi des femmes et ses problèmes dans la C.E.E. a été à l'origine de directives européennes sur l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes et elle siégera d'ailleurs au Bureau international du travail et au Conseil économique et social.

Evelyne Sullerot est donc une personnalité qui aura marqué l'histoire du féminisme. Comme tout parcours, celui-ci est également contrasté puisque après les années 1980, ses positions se sont modifiées, elle s'est engagée dans l'association "SOS papa", et ses positions sur la P.M.A. comme sur la G.P.A. sont devenues plus conflictuelles.

Cela dit, un parcours se regarde dans sa globalité, et Evelyne Sullerot est incontestablement une personnalité qui, tout comme Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, mérite que la collectivité reconnaisse ses apports.

Je souscris donc à votre vœu auquel j'émets un avis favorable.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur JOMIER.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2017, V. 129).

(M. Bernard JOMIER, adjoint, remplace Mme Pénélope KOMITÈS au fauteuil de la présidence).

2017 DASES 132 G - Subventions à 4 associations pour la réalisation d'actions visant à favoriser l'accès aux droits des personnes et familles en grande précarité à Paris. Convention.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 132 G relatif à l'attribution de subventions à 4 associations pour des actions relatives à l'accès aux droits des personnes et familles en grande précarité à Paris.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Un grand nombre de projets de délibération apportés par Mme VERSINI à ce Conseil sont consacrés à l'accès aux droits des publics fragiles. C'est l'occasion pour le groupe Ecologiste de Paris de rappeler son attachement aux objectifs du "Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion", voté il y a déjà un peu plus de deux ans.

A cette époque, nous avons d'ailleurs déposé un vœu pour que l'accès aux droits dans notre ville s'améliore également à travers la mise en place de dispositifs qualitatifs permettant une évaluation des droits non ouverts afin d'en faciliter leur accès.

L'accès aux droits constitue le fondement de tout projet de réinsertion. Lutter contre l'accumulation des difficultés commence en effet par garantir l'effectivité des droits et un accès aux services essentiels.

Or les personnes à la rue, les familles précaires, les chômeurs et les personnes exclues n'ont pas toujours le réflexe ou la capacité de faire valoir leurs droits. Les partenaires du pacte se sont donc engagés à aller à leur rencontre.

Car, comme le rappelle l'enquête du défenseur des droits sur l'accès aux droits en France métropolitaine de mars 2017, 12 % des personnes qui rencontrent des difficultés dans leurs démarches avec les services publics les abandonnent. Les raisons des abandons sont multiples. Pour 51 % des personnes ayant abandonné, les démarches ne servent à rien. Pour 45 %, les démarches sont trop compliquées. Enfin, 18 % ignorent les recours possibles.

Il serait intéressant de reproduire cette étude au niveau parisien pour mesurer les progrès obtenus grâce au Pacte et en les comparant à ces chiffres nationaux.

Le dernier bilan du Pacte dont nous ayons eu connaissance en décembre dernier nous a permis de prendre acte des avancées substantielles en matière d'accès aux droits, puisque 10.000 rendez-vous des droits ont été mis en place par la Caisse d'allocations familiales de Paris en 2016.

L'enquête du défenseur des droits confirme par ailleurs que la fracture numérique est encore bien présente, puisque la dématérialisation des services publics est un mode d'accès qui pénalise certains bénéficiaires.

Le groupe Ecologiste de Paris salue donc le projet de délibération DASES 130 G, qui accorde une subvention de 12.000 euros à l'association "Reconnect" pour son action en faveur de l'accès aux droits des publics hébergés dans les gymnases parisiens lors du plan hiver 2016 - 2017.

Nous saluons également les actions spécifiques à l'attention des populations précarisées par le chômage et la pauvreté, et la contribution à leur sortie de l'isolement où la perte de l'emploi les a conduites.

J'en profite pour rappeler que le président nouvellement élu a prévu dans son programme électoral l'instauration d'un versement social unique regroupant toutes les allocations sociales, APL, RSA, et versé le même jour du mois, un trimestre maximum après la constatation des revenus. Une promesse ambitieuse et floue à la fois. Dont acte.

Mais, il faut alors assurer aux collectivités les dotations nécessaires pour le financement de ces prestations sociales.

Afin de permettre à des publics en difficulté d'être informés et accompagnés dans leurs démarches pour un meilleur accès à leurs droits, notamment pour favoriser le maintien dans leur logement et ainsi prévenir les expulsions, nous votons le projet de délibération DASES 136 G.

Pour terminer, puisque le plan de mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil des réfugiés est, comme le rappelle le site de la Ville, un prolongement du pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, n'oublions pas que l'asile est un droit et que nous devons tout faire pour que les démarches pour le demander soient le plus simple possible. Prenons garde de ne pas entraver l'accès aux droits fondamentaux des étrangers.

C'est d'ailleurs l'objet d'un vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci à Fatoumata KONÉ.

Pour répondre, la parole est à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Mes chers collègues, chère Fatoumata KONÉ, merci pour cette intervention sur ce projet de délibération qui consiste à soutenir des associations qui accompagnent des personnes démunies, des familles, dans l'accès aux droits.

Bien sûr je rappelle, comme vous l'avez dit, que la Ville de Paris est totalement déterminée à progresser et renforcer ce que nous faisons, l'accès aux droits des personnes les plus vulnérables, c'est d'ailleurs au cœur du "Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion" dont c'est la première priorité. Vous l'avez dit, mais c'est vraiment un préalable à l'insertion. Et ne pas avoir ces droits est un risque de tomber dans l'exclusion.

Nous travaillons intensément sur cela, le prochain bilan du "Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion" aura lieu fin du mois d'octobre prochain et sera l'occasion de présenter tout ce que nous avons fait, sachant que d'ores et déjà 80 % de nos engagements sont réalisés ou en cours de réalisation.

Vous le savez, les services de la Ville sont mobilisés pour mettre en place, à partir des sections du C.A.S.V.P., des rendez-vous des droits auprès des publics identifiés comme vulnérables.

Nous mettons aussi en place des permanences dans les espaces parisiens d'insertion, réalisées notamment par l'association "Droits d'urgence". Vous l'avez dit, de nombreux rentrez-vous des droits ont été réalisés en partenariat avec la C.A.F. depuis la signature du pacte parisien, et on voit bien que c'est dans la transversalité et dans la collaboration avec d'autres institutions que nous arriverons à cet objectif qui est essentiel : faciliter l'accès aux droits.

Aujourd'hui, à travers ce projet de délibération nous soutenons des associations qui vont dans ce sens, les équipes "Saint-Vincent" des permanences d'Oberkampf, "Les Amis de la maison verte", la "Solidarité Jean Merlin", et d'ailleurs ce sont plus de 4.150 personnes en situation de précarité, sans domicile ainsi que des primo arrivants, vous avez parlé des migrants et des exilés, qui ont été en 2016 domiciliés, accompagnés dans la réalisation de leurs démarches administratives.

Enfin, ce projet de délibération renouvelle le soutien à une association importante, le "Collectif les morts de la rue", association qui à la fois nous interpelle en permanence et nous alerte sur le fait que malgré tout ce que nous faisons, des personnes meurent dans la rue. Cela arrive fréquemment, mais quand on n'est pas en période de grands froids cela n'émeut pas, et cela ne fait pas la première page des couvertures médiatiques. Mais c'est le cas, car après l'hiver les gens sont fatigués.

Le rôle de l'association le "Collectif les morts de la rue" est aussi de recenser le nombre de morts, d'aider les proches à savoir que leur parent qui était devenu sans domicile fixe est décédé dans la rue, et de leur rendre cet hommage que nous leur devons.

Je suis heureuse que l'on ait pu parler de ce projet de délibération. C'est un très beau projet de délibération qui soutient des associations qui vont dans le sens de nos engagements.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci à Dominique VERSINI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 132 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DASES 132 G).

Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés, Ecologiste de Paris et Communiste - Front de Gauche relatif à un dispositif de prêt ou de location de vélos adaptés aux personnes âgées.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 69 est relatif à un dispositif de prêt ou location de vélos adaptés pour les personnes âgées.

La parole est à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Mes chers collègues, effectivement, dans le cadre de nos engagements, vous venez très bien d'en parler, Madame VERSINI, nous nous sommes engagés à ce que Paris soit une ville pour toutes et tous. Quels que soient nos situations, nos quartiers et nos âges, la Ville souhaite, dans ce cadre-là, accompagner aussi les seniors dans le quotidien, et y compris dans leur mobilité. C'est en cela d'ailleurs que le schéma parisien, qui est en direction des seniors 2017-2021, préconise une expérimentation d'une mise à disposition de mode de transport alternatif ainsi que de la promotion du sport.

Donc, dans ce cadre, les élus du 19^e arrondissement, François DAGNAUD, Roger MADEC, les élus du groupe Socialiste et Apparentés, les élus du groupe Ecologiste de Paris et les élus du groupe Communiste - Front de Gauche ont porté un vœu en mairie du 19^e arrondissement relatif à l'expérimentation d'un dispositif de prêt ou de location de vélos adaptés aux personnes âgées.

Dans ce cadre, nous émettons le vœu qu'une étude de faisabilité soit réalisée afin de déterminer les conditions techniques et juridiques de l'expérimentation d'un dispositif de prêt et/ou de locations de vélos à trois roues qui permettrait, dans le cadre des 700 kilomètres de pistes cyclables et dans le cadre du partage des équipements de transport, aux personnes âgées de pouvoir se déplacer en toute sérénité, en toute sécurité, dans la ville eux aussi. C'était l'objet de notre vœu qui a été voté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement du 19^e.

(Mme Pauline VÉRON, adjointe, remplace Mme Pénélope KOMITÈS au fauteuil de la présidence).

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues, chère Léa FILOCHE, merci de nous présenter ce très beau vœu voté à l'unanimité des élus du 19^e arrondissement. Evidemment, à Paris, on aime le vélo. C'est un mode de transport écologique, économique et plébiscité par tous les Parisiens. Puisque nous préparons un schéma pour les seniors - ce sont plusieurs générations de 65 à 100 ans et plus - les plus âgés veulent aussi continuer à circuler dans Paris en sécurité.

Effectivement, la question de la mobilité est une question essentielle et la mobilité dans la sécurité physique. Donc je trouve très intéressant et je me réjouis qu'on puisse étudier la mise en place d'un tel dispositif permettant de prêter des vélos à trois roues qui permettent d'avoir un équilibre et de ne pas chuter, la chute étant un risque majeur plus on avance dans l'âge et dans le grand âge.

Dans le cadre du schéma, toutes les concertations ont montré que les Parisiens âgés veulent continuer à marcher, faire du vélo, se promener et profiter de l'espace public dans Paris. C'est donc avec beaucoup d'enthousiasme que j'émetts un avis favorable à ce vœu.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes Socialiste et Apparentés, Ecologiste de Paris et Communiste - Front de Gauche.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2017, V. 130).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la politique d'accueil des réfugiés à Paris.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au Centre d'accueil humanitaire porte de la Chapelle.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant les vœux référencés n^{os} 70, 70 bis et 71 relatifs à l'accueil des réfugiés à Paris, au Centre d'accueil humanitaire porte de la Chapelle.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, depuis maintenant plus de deux ans, Paris voit arriver à ses portes des hommes, des femmes, des enfants qui fuient de graves crises dans leurs pays d'origine. Nous avons ainsi été confrontés à l'émergence de campements dans nos quartiers populaires.

Pour répondre à cette situation de crise, le Centre de premier accueil humanitaire de la porte de la Chapelle a finalement ouvert ses portes en novembre 2016. Nous avons été nombreux à saluer cette ouverture, à saluer la solidarité de Paris ainsi que celle des Parisiennes et des Parisiens face à la crise majeure des réfugiés.

Désormais, notre objectif est que Paris demeure exemplaire sur la gestion de l'accueil des réfugiés et que ce centre devienne une référence en France et même en Europe et ainsi pourquoi pas permettre l'ouverture de nombreux centres du même type partout où cela est nécessaire.

Afin d'accompagner l'accueil des réfugiés dans notre ville, le groupe Ecologiste de Paris demande la création rapide de places supplémentaires au sein du Centre de la porte de la Chapelle ou via l'ouverture d'un nouveau lieu. Une révision du fonctionnement du centre via la suppression du passage obligatoire par le C.E.S.A. doit être également effectuée afin de le remplacer par un dispositif de droit commun tel qu'un guichet unique de demandeurs d'asile.

Afin d'éviter les campements de rue, le nombre de P.A.D.A. - permanence d'accueil de demande d'asile - doit être revu à la hausse et la vitesse de traitement des demandes en Préfecture doit être accélérée.

Enfin, afin que la solidarité démontrée à Paris puisse s'étendre sur tout le territoire français, l'Etat doit être interpellé pour garantir les moyens financiers aux collectivités volontaires pour l'accueil des réfugiés. Cette crise, toujours présente dans les rues de Paris, démontre une véritable crise de l'accueil. En témoigne l'opération d'hier qui a permis de mettre à l'abri 1.300 personnes. Nous nous devons de continuer le travail réalisé depuis 2015. Paris Ville-Monde, Paris Ville-Refuge se doit d'être exemplaire sur la question. Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - La parole est à M. Christian HONORÉ, pour le groupe les Républicains.

M. Christian HONORÉ. - Madame la Maire, des heurts parfois violents ont été constatés entre les réfugiés qui sont accueillis au centre humanitaire porte de la Chapelle. Ces heurts inquiètent les riverains, accroissent leur inquiétude et créent un sentiment d'insécurité. En outre, j'avais relayé la demande de la création d'un comité de suivi qui regroupe les riverains, les représentants des gestionnaires et les élus. Ce principe a été acquis.

De plus, j'ai bien noté que ce Centre d'accueil humanitaire a une durée de vie de 18 mois afin de permettre les aménagements urbains, en particulier le campus Condorcet. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de renforcer le dispositif de sécurité autour du Centre d'accueil humanitaire, de dresser un bilan d'étape des conclusions du comité de suivi et de veiller à ce que les délais de fonctionnement de ce centre, fixés à 18 mois depuis son ouverture, soient respectés.

De plus, je voudrais faire référence à la rue Pajol qui subit l'occupation illégale du domaine public, qui accroît les nuisances que subissent les riverains et leur désarroi devant l'altération considérable de leur qualité de vie.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons, là aussi, de prendre des mesures d'urgence de sécurité et de mise à l'abri des réfugiés qui occupent illégalement le domaine public rue Pajol.

Je vous remercie.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Fatoumata KONÉ, Christian HONORÉ, tout d'abord comme nous le faisons à chaque Conseil, je tiens à vous communiquer les derniers éléments du bilan d'activité du Centre d'accueil pour primo-arrivants situé porte de la Chapelle. Nous sommes quasiment à 6 mois jour pour jour depuis l'ouverture de ce centre humanitaire et depuis, près de 10.000 personnes ont été mises à l'abri, plus de 7.000 hommes isolés hébergés au sein de la Halle, dont 75 % ont été déjà orientés vers un C.A.O., un C.A.D.A. en province ou un centre d'hébergement pour migrants. Près de 900 familles avec enfants ont été hébergées, que ce soit à Ivry ou dans des centres adaptés.

Je rappelle qu'Ivry a ouvert le 17 janvier dernier. C'est vrai, du fait que la fluidité ne s'est pas faite en temps réel, que 75 % des gens ont été orientés et non pas 100 %, un certain nombre de campements de rue se sont constitués dans les rues de Paris. Je veux quand même saluer, vous en avez parlé, l'importante opération de mise à l'abri qui s'est faite dans le calme et de façon extrêmement rigoureuse, avec l'Etat, les associations, nos services de l'U.A.S.A. et de la DPSP.

Je dois dire que si ce centre n'avait pas été créé, ce serait plus de 10.000 personnes qui seraient actuellement dans la rue. Il est important quand même de se le rappeler.

Néanmoins, nous avons, avec un dialogue exigeant avec l'Etat qui est un partenaire du Pacte parisien comme du Plan de mobilisation des réfugiés, et bien sûr, dès qu'un nouveau Gouvernement sera constitué, la Maire de Paris prendra contact avec ce Gouvernement pour rappeler nos exigences qui sont celles que nous avons déjà transmises et sur lesquelles nous nous mobilisons. Je rappelle que la Ville de Paris est vraiment dans des compétences qui ne sont pas directement les siennes. Ce sont les compétences et c'est la responsabilité du Gouvernement, de l'État que de prendre en compte et d'avoir une politique adaptée en matière de réfugiés.

Nous souhaitons avoir la création rapide de places supplémentaires ainsi que cela a été demandé - c'est une demande récurrente - afin de garantir la fluidité du centre. D'ores et déjà, en tout cas, je vous annonce que 50 places supplémentaires seront créées prochainement sur le site de la Chapelle.

Par ailleurs, la Ville et l'État recherchent ensemble un nouveau site qui permettra, bien sûr, en mars 2018, à la date à laquelle la Maire s'est engagée, de rendre le terrain pour voir l'université Condorcet se mettre en place. Nous sommes à la recherche et nous vous informerons dès que nous aurons trouvé ce nouveau lieu.

Sur le parcours des demandeurs d'asile, le groupe des élus écologistes soulève plusieurs difficultés que nous souhaitons résoudre également : le passage obligatoire par le C.E.S.A. qui est une demande de l'État et qui fait l'objet actuellement d'un recours devant la justice administrative. Nous attendrons de voir, le recours ayant été fait par des associations - je le précise. La Ville continuera à plaider auprès de l'État pour la plus grande efficacité et la plus grande rapidité dans le traitement des demandes d'asile.

Par ailleurs, le dimensionnement de la P.A.D.A. qui doit être vu à la hausse sur le territoire parisien. C'est une situation très complexe qui a été relayée à de nombreuses reprises par les maires des 10e et 19e arrondissements. La Maire de Paris a alerté les services de l'État sur la nécessité d'améliorer la file d'attente et d'adapter le dispositif aux demandeurs d'asile.

Nous venons d'obtenir un engagement de l'État, de l'O.F.I.I. plus précisément, pour augmenter les moyens dédiés à la P.A.D.A. L'État cherche actuellement de nouveaux locaux capables d'accueillir les nombreux demandeurs d'asile. Beaucoup de choses avancent.

Concernant les demandes portées par le groupe les Républicains, je tiens à insister sur le fait que la priorité pour nous est de voir aboutir l'ensemble des demandes formulées auprès de l'État, afin d'ajuster dans les meilleurs délais le dispositif d'accueil à l'augmentation constante des flux d'arrivée et de résorber les tensions observées aux abords du centre humanitaire par les campements.

Néanmoins, depuis hier, 1.500 personnes ont été orientées et sont dans différents sites adaptés pour être orientées en C.A.O. C'est une première étape qui était positive pour tout le quartier.

En attendant, le dispositif de sécurité autour du centre a été renforcé. La Préfecture de police est présente chaque jour aux abords du site et je tiens à les remercier. Les agents de la Ville, notamment de la DPSP sont présents sur place quotidiennement et interviennent aussi en cas de tensions. Je tiens à les remercier car cela fait des mois et des mois - depuis mai 2015 - qu'ils sont quotidiennement au contact. Un dispositif de gardiennage a

également été mis en place par "Emmaüs". Les salariés d'"Emmaüs" effectuent des actions de médiation permanente, la maraude de "France terre d'asile" également.

En ce qui concerne les bilans d'étape, nous avons mis - je le rappelle - une plateforme "Réfugiés" qui se réunit régulièrement et qui réunit 500 personnes, à laquelle l'ensemble des groupes est, à chaque fois, invité et convié pour partager le bilan du Plan de mobilisation de la communauté parisienne qui va au-delà du centre humanitaire. En effet, ce n'est pas l'objet de mon intervention, mais nous réalisons de nombreuses actions pour insérer, intégrer les réfugiés qui ont eu, par exemple, le statut de réfugiés politiques sur Paris.

Au vu de ces éléments de réponse, je vous demande le retrait de vos vœux au profit du vœu de l'Exécutif qui me semble répondre à toutes vos demandes et, dans le cas contraire, j'émettrais un avis défavorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Dominique VERSINI.

Oui, Monsieur LEGARET ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Pour la forme, j'ai protesté hier contre le fait que l'Exécutif émettait des vœux bis qui dénaturent complètement les vœux quand nous en sommes les auteurs. J'aimerais qu'il soit précisé que le vœu bis n'est pas le vœu n° 71 bis, mais le vœu n° 70 bis.

Il fait, d'ailleurs, explicitement référence au vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris. Il s'agit donc bien du vœu n° 70 bis. Le vœu n° 71, c'est le nôtre ; le vœu n° 70, c'est celui des écologistes ; le vœu n° 70 bis, c'est le vœu de l'Exécutif et pas le vœu n° 71 bis.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je pense qu'on peut le faire juridiquement. Sur mes documents, j'ai un "71 bis". L'important, c'est le contenu de ce que l'on vote et pas le chiffre du vœu.

En tous les cas, je vais les passer maintenant aux voix. Je veux remercier à la fois Dominique VERSINI, les associations qui gèrent le centre humanitaire et qui sont aux côtés des migrants et des réfugiés.

Je veux remercier aussi l'administration parisienne qui a été et qui reste extrêmement mobilisée sur ce sujet sur lequel nous n'avons pas, lorsque nous avons pris nos fonctions en 2014, bien évidemment, d'alerte particulière sur l'importance qu'il aurait pour nous aujourd'hui.

Je veux également remercier les groupes qui soutiennent cette démarche d'accueil, les groupes de la majorité, mais aussi celui de l'UDI-MODEM, qui nous accompagnent, nous donnent de la force.

Quand je regarde d'ailleurs les résultats des votes de dimanche dernier aux alentours de ce centre, je me dis que la population parisienne est véritablement une population solidaire qui, en connaissance de cause, accompagne notre politique à l'égard des réfugiés et des migrants. Là aussi, dans la diversité qui est la nôtre, je pense que nous portons également cette représentation de la société parisienne.

Je vais donc mettre aux voix les vœux n^{os} 70 et 71 déposés par les groupes. L'Exécutif, lui, a déposé le vœu n° 70 bis. Le vœu n° 70, déposé par le groupe Ecologiste de Paris, est-il retiré ?

Je crois que c'est le cas, je vous remercie.

Le vœu n° 71 n'est pas retiré, j'imagine ?

Monsieur HONORÉ ?

M. Christian HONORÉ. - Je voulais préciser que Mme VERSINI a parlé du Comité en disant que les représentants des groupes étaient invités. Non, nous n'avons jamais été invités à ce Comité de suivi. Je voulais apporter cette précision.

Je suis tout à fait favorable à y participer, à condition d'y être invité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Tous les groupes sont invités, Monsieur HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Pas moi, Madame.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - On n'a pas l'habitude de pratiquer des réunions sélectives sur ce type de sujet.

M. Christian HONORÉ. - Madame, je n'ai pas été invité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - L'invitation n'est peut-être pas arrivée jusqu'à vous, mais vous y êtes, bien évidemment, invité. Tous les groupes sont invités et il n'a jamais été dans notre pratique, notamment sur un sujet comme celui-ci, de ne pas inviter tous les groupes politiques, majorité et opposition.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu, référencée n° 71, déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu, référencé n° 70 bis, déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2017, V. 131).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la protection des enfants exploités à des fins de mendicité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le vœu référencé n° 72 est relatif à la protection des enfants exploités à des fins de mendicité.

Monsieur POZZO di BORGIO, vous avez la parole, pour le groupe UDI-MODEM.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Madame la Maire, mes chers collègues, lors du dernier Conseil de Paris, j'avais déposé un vœu sur le sort des enfants en situation de rue pour demander un bilan et un suivi des familles en situation de rue ainsi qu'une plateforme de signalement.

Vous avez répondu, à cette occasion, que la Mairie de Paris, le Préfet de police et le Procureur de la République travaillaient de concert et que 25 enfants ont été placés dans des familles en 2016. Toutefois, quand on se promène dans Paris, on voit que c'est largement insuffisant par rapport aux dizaines d'enfants exploités dans les rues parisiennes qui sont là tous les jours.

Cette action - et votre action que vous nous avez indiquée - n'est pas dissuasive ou largement insuffisante par rapport à l'ampleur et à la violence du drame humain qui se joue partout dans les rues parisiennes et notamment dans les quartiers touristiques. Il suffit de s'y promener.

On retrouve d'un jour à l'autre les mêmes familles, avec les mêmes enfants, aux mêmes endroits en train de mendier, des centaines d'endroits, beaucoup dans les arrondissements centraux et à proximité des lieux fréquentés par les touristes.

Je vous ai donc proposé un vœu qui a vocation à être plus ferme vis-à-vis des personnes qui exploitent les enfants, par le biais d'un arrêt anti-mendicité. Ce n'est pas très agréable, mais je ne vois pas d'autres solutions pour avoir une base juridique pour une intervention des forces de police à l'heure où le Code pénal n'est malheureusement pas efficient en la matière.

L'amendement que vous avez proposé en réponse à mon vœu lui enlève son sens et revient à la version déjà votée. C'est la raison pour laquelle, tout à l'heure, je le refuserai car je pense qu'il faut que l'on soit efficient. Je ne suis pas sûr que ma méthode soit la meilleure, mais ce que je sais, c'est qu'après votre vœu l'impuissance sera la même, et cela continuera comme cela dans la Ville de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur POZZO di BORGIO.

La parole est à Mme VERSINI, puis M. le Représentant du Préfet de police, M. Serge BOULANGER, prendra la parole.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Monsieur Yves POZZO di BORGIO, effectivement, nous reparlons de cette question, qui est importante, qui est préoccupante, des enfants en situation de rue qui peuvent se trouver en situation de mendicité avec leurs parents. Je vous l'ai dit, nous travaillons énormément sur cette question. Toutes les familles se voient proposer une approche sociale, avec une solution d'hébergement, avec la scolarisation d'enfants.

Nous avons ouvert un lieu d'accueil de jour, que je vous invite à visiter dans le 11^e arrondissement, qui est géré par le Centre d'action social protestant et l'O.S.E., grande association de protection de l'enfance. Nous avons également développé un partenariat important avec la justice, qui, je vous le rappelle, est contraint par une jurisprudence de la Cour de cassation, qui est une jurisprudence, jusqu'à nouvel ordre, qui ne peut pas être changée par la Ville de Paris, mais uniquement par la Cour de cassation. Et il se trouve qu'un protocole a été mis en place et a été signé par la Maire avec les différents intervenants de la justice. Il permet maintenant de développer une façon coordonnée d'intervenir auprès des familles avec des enfants situés sur la voie publique.

Et je le redis : c'est peut-être insuffisant, mais néanmoins, 117 enfants ont fait l'objet d'une information préoccupante. Le Parquet a été saisi dans la moitié des cas et 25 enfants ont fait l'objet d'un placement de courte durée, ce qui a eu un effet quand même assez saisissant sur le nombre de familles à la rue avec des enfants. Il en reste, je ne le nie pas, mais jusqu'à nouvel ordre, en tout cas, notre approche est de faire ce travail en lien avec la justice, avec le Parquet, avec les juges des enfants, pour proposer aux familles des solutions, et lorsqu'elles les refusent, effectivement, de passer par la voie du signalement et du placement si le juge le décide.

La réponse répressive par voie d'arrêté anti-mendicité n'est pas une réponse que nous privilégions à ce stade, car nous souhaitons poursuivre dans une démarche qui est reconnue par les juges comme positive, et qui nous permet quand même de rester fidèles à nos valeurs. C'est pourquoi je vous avais proposé des amendements vous montrant tout ce qui avait progressé pour compléter votre vœu d'une dimension sociale. Vous ne le souhaitez pas, vous souhaitez rester uniquement à la dimension répressive. Je suis désolée, je ne peux qu'émettre un avis défavorable à votre vœu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Serge BOULANGER, pour M. le Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Simplement, dans le sens qu'évoquait Mme VERSINI, rappeler que le juge administratif nous a rappelé à plusieurs reprises l'illégalité d'un certain nombre d'arrêtés anti-mendicité qui avait été pris sur Paris, compte tenu du caractère non seulement général, mais sur le côté aussi discriminatoire de ces mesures. D'où la grande réserve par rapport à ces arrêtés anti-mendicité qui, de plus, ont un effet report sur d'autres secteurs, puisque les secteurs concernés par l'arrêté voient leur situation s'améliorer, mais les secteurs avoisinants voient arriver les actes de mendicité.

Nous intervenons donc dans le cadre de ce protocole qu'a rappelé Mme VERSINI - Ville, Parquet, Préfecture de police -, avec un souci d'abord orienté vers l'enfant, de manière à veiller à sa sécurité et à sa bonne santé. En l'état du droit aujourd'hui, nous ne pouvons pas faire mieux que d'être très mobilisés, d'être très réactifs par rapport aux signalements qui remontent des services de la Ville, des services de police dans chacun des arrondissements, de manière à ce que le Parquet et la Ville, dans son rôle "conseil départemental", puisse agir au titre de l'A.S.E. si l'enfant est en danger, sachant que la mendicité en France n'est pas illégale, sauf la mendicité agressive.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur BOULANGER.

Oui, Monsieur ? Allez-y, oui.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Je remercie beaucoup Mme VERSINI pour ce qu'elle fait, parce que je sais que ce n'est pas simple, mais je suis obligé de maintenir mon vœu... Si j'ai refait ce vœu, c'est que j'ai constaté que cela ne bougeait pas beaucoup. Je comprends votre méthode, Madame VERSINI, et je comprends très bien aussi cette action que vous menez, mais ne m'en voulez pas de maintenir ce vœu et de ne pas accepter le vôtre, parce que je considère qu'il y a une certaine impuissance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Personne ne vous en voudra, Monsieur POZZO di BORGIO. Vous portez une conviction. Elle se heurte à une autre conviction et une autre méthode. Il n'y a pas... La démocratie, c'est aussi de pouvoir se dire quand on est d'accord ou pas d'accord.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la mise en œuvre du S.P.A.S.A.D. dans le Centre de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le vœu référencé n° 73 est relatif à la mise en œuvre du S.P.A.S.A.D. dans le Centre de Paris.

C'est Mme Sylvie CEYRAC qui prend la parole.

Mme Sylvie CEYRAC. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu concerne une expérimentation de mise en place du service polyvalent d'aide de soins à domicile, dit S.P.A.S.A.D., dans le Centre de Paris, avant d'être étendu sans doute à l'ensemble de Paris.

Ce dispositif de mutualisation de la prise en charge des personnes âgées qui restent à domicile génère cependant des inquiétudes chez les résidents et les personnels des résidences services de la Ville. Ce dispositif doit donc être suivi avec beaucoup d'attention afin que cela ne provoque pas de dysfonctionnements dans la vie quotidienne des résidents et dans le fonctionnement de leur résidence.

Avec Florence BERTHOUT, Jean-François LEGARET, Jean-Pierre LECOQ et les membres du groupe les Républicains, nous émettons le vœu que la Maire de Paris lance une étude de satisfaction auprès des résidents avant la fin de l'année, prévoie qu'un retour d'expérience puisse être présenté auprès des mairies d'arrondissement concernées après six mois d'expérimentation et crée un comité de suivi de la réforme autour des directrices des sections locales du Centre d'action sociale de la Ville concernées et des représentants des personnels et des résidents.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame CEYRAC.

La parole est à Mme Dominique VERSINI, pour vous répondre.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Madame CEYRAC, effectivement, le S.P.A.S.A.D. est issu de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, qui a été adoptée en décembre 2015 et qui prévoit la mise en place des S.P.A.S.A.D. après une phase d'expérimentation de deux ans. Et c'est dans ce cadre que le Centre d'action sociale de la Ville de Paris, en lien avec l'A.R.S., a choisi d'expérimenter la mise en place d'un S.P.A.S.A.D. dans les arrondissements du 1er au 4e.

Je le rappelle : le S.P.A.S.A.D., c'est la réunion d'un service d'aide et d'accompagnement à domicile, qu'on appelle le S.A.A.D., et d'un service de soins infirmiers à domicile, le S.S.I.A.D., dans une seule et même structure. Et bien sûr, il n'y a qu'un seul objectif dans la loi, c'est d'améliorer l'accueil et le service rendu aux personnes âgées et leurs aidants en simplifiant les démarches et en coordonnant mieux les professionnels.

Alors, les préoccupations qui ont été exprimées dans votre vœu concernent le suivi de cette expérimentation, suivi qui a déjà été prévu et organisé par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris. Sachez que des enquêtes de satisfaction sont régulièrement conduites, tant au sein des résidences services qu'auprès des patients du S.I.A.A.D., que les prochaines enquêtes seront organisées en novembre 2017, soit six mois après le début du fonctionnement du S.P.A.S.A.D., auprès des résidents des cinq résidences services concernées et des patients du S.P.A.S.A.D.

En outre, en ce qui concerne la création d'un comité de suivi de la réforme, je tiens à rappeler qu'avant sa mise en œuvre, l'expérimentation du S.P.A.S.A.D. a été soumise pour avis aux représentants du personnel du C.A.S.-V.P., à l'occasion du comité technique, et que des réunions d'information des résidents ont également été organisées en mars et avril 2017, dans les cinq résidences services concernées.

Je tiens donc à attirer votre attention sur le fait qu'un suivi régulier de l'expérimentation est d'ores et déjà institué, comme cela a été précisé dans la demande d'avis adressée au comité technique du 1er mars dernier, sous

forme de comité de pilotage, mensuel ou bimensuel. Bref, un premier bilan de l'expérimentation S.P.A.S.A.D. sera dressé au bout de six mois, à partir des résultats de l'enquête de satisfaction, et présenté à tous les acteurs concernés, c'est-à-dire les directions des sections d'arrondissement du C.A.S.-V.P., les directrices des résidences services, les agents du S.P.A.S.A.D., les représentants du personnel, les patients du S.S.I.A.D. et les résidents ; et bien évidemment, les maires d'arrondissement concernés.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à retirer votre vœu, sans quoi j'émettrai un avis défavorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Dominique VERSINI.

Madame CEYRAC, vous le maintenez ?

Mme Sylvie CEYRAC. - Non, je ne retire pas le vœu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2017 DASES 194 G - 8 subventions (1.025.084 euros) relatives au financement de 6 centres d'hébergement et de 2 résidences sociales, pour des femmes isolées en situation de précarité, des femmes victimes de violence.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DASES 194 G concernant l'attribution de 8 subventions relatives au financement de 6 centres d'hébergement et de 2 résidences sociales pour des femmes isolées en situation de précarité, des femmes victimes de violences.

Madame Fatoumata KONÉ, vous avez la parole, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, ce projet de délibération me donne l'occasion de revenir sur le dispositif d'hébergement et de relogement à destination des femmes en situation de précarité et/ou victimes de violences. Comme le rappelle le projet de délibération, ce soutien s'inscrit dans le cadre du pacte parisien de lutte contre l'exclusion qui se fixe comme objectif d'améliorer le dispositif d'hébergement d'urgence et d'insertion et, plus largement, dans le cadre de la mobilisation exemplaire de la collectivité parisienne en faveur de l'hébergement des Parisiennes et Parisiens les plus vulnérables.

Le projet de délibération que nous sommes amenés à voter le démontre. Paris demeure relativement exemplaire en la matière. Toutefois, il me semble nécessaire de rappeler que, pour la plupart de ces femmes, l'accès à un logement social reste à privilégier par rapport au recours à l'hébergement temporaire, car leur situation invite à privilégier un accueil stabilisé assurant sécurité et autonomie. C'est d'ailleurs ce que la Ville a réussi à faire à travers plusieurs mesures de son pacte de lutte contre l'exclusion.

Le dernier bilan de décembre nous apprend, en effet, que la mesure n° 15 du pacte qui consistait à mobiliser 50 logements par an sur le contingent de la Ville de Paris et 20 places sur le contingent Etat pour le relogement de femmes victimes de violences, avait été en partie atteint grâce à la modification de la grille de cotation pour l'accès à un logement social. 99 logements ont ainsi été attribués à des femmes victimes de violences, dont 25 au sein de la résidence sociale Alix-et-Albert-Jacquard, située dans le 15^e arrondissement, ouverte en juillet 2015.

Nous devons cependant amplifier cet effort. En effet, la circulaire du 8 mars 2017 relative à l'accès au logement des femmes victimes de violences ou en grande difficulté, qu'a adressée Emmanuelle COSSE à tous les préfets, invite ces derniers à renforcer la mobilisation des acteurs du logement social, bailleurs sociaux en particulier, envers les femmes victimes de violences et les familles monoparentales.

Plusieurs leviers sont à notre disposition : la sortie des logiques de réponses dans l'urgence à travers la création de résidences sociales du type Alix-et-Albert-Jacquard, qu'il faut continuer à développer car l'offre demeure

insuffisante face à la demande ; le décloisonnement entre dispositifs d'hébergement et de logement social dans le but d'améliorer et de diversifier les conditions d'hébergement des victimes, mais aussi d'améliorer les sorties d'hébergement ; le développement de nouveaux types de réponses à ces situations difficiles, fondées sur un renforcement de la détection des situations de violences conjugales le plus en amont possible et la recherche de solutions de lieux de vie les plus adaptés à la situation des victimes. Cela à travers un renforcement de l'accueil et de l'écoute des victimes, puis de leur accompagnement pour éviter au maximum les réponses en urgence.

La révision du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées est également une opportunité pour mieux prendre en compte les situations de ces femmes cumulant les difficultés d'ordre familial, social et économique. Si le bilan de l'action du département de Paris est en amélioration, je souhaite poser deux questions à Mme VERSINI et Mme BIDARD.

En 2015, un projet de délibération du groupe Communiste - Front de Gauche avait proposé, entre autres, la conduite d'une étude en partenariat avec l'Etat, compétent en matière d'hébergement, sur la prise en charge de femmes victimes de violences dans les centres d'hébergement spécialisé et généraliste afin de connaître leur nombre et d'engager une réflexion sur l'adéquation de ces solutions à la situation de ces femmes. Cette étude a-t-elle été menée et, si oui, quels sont les résultats ? Conformément à la circulaire du 8 mars 2017, les discussions entre le département de Paris et le Préfet pour actualiser le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, vous conduisent-elles à renforcer la prise en compte de la situation de ces femmes ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame Fatoumata KONÉ.

Je donne la parole à Mme Hélène BIDARD pour vous répondre.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Madame la Maire, chers collègues.

Je vous remercie beaucoup, Fatoumata KONÉ, de nous permettre, par le biais de votre question, de faire un point sur la question de l'accès au logement pour les femmes victimes de violence.

Nous sommes amenés, par le biais de l'Observatoire parisien contre les violences faites aux femmes, à travailler avec plusieurs partenaires - le S.I.A.O., les associations, notamment celles qui gèrent les nuitées d'hôtel, celles qui gèrent les C.H.R.S. ou résidences sociales, la D.R.I.H.L., les services de la Ville comme la DLH et la DASES - tous ensemble sur ce sujet. Un groupe de travail s'est donc réuni pour le suivi de la délibération que vous avez évoquée, qui comprenait plusieurs axes : l'accès au logement, d'abord.

Donc la grille de cotation, la charte de mutation tiennent maintenant compte de cette problématique. Il y a eu, comme vous l'avez dit, 89 relogements sur le critère "violences faite aux femmes", bien au-dessus des 50 logements initialement envisagés. Cela nous montre l'importance d'identifier les besoins qui sont souvent sous-estimés.

Paradoxalement, plus nous travaillons à lutter contre les violences faites aux femmes, plus nous en révélons l'ampleur et plus nous devons tenir compte de cette ampleur. Car la première difficulté, c'est bien d'identifier les besoins. Le S.I.A.O. vient de nous communiquer les chiffres de 2016. Avec l'ensemble des partenaires, nous recensons 851 demandes de femmes victimes de violences. 580 de ces demandes portaient sur de l'hébergement. Les demandes ont abouti à 111 admissions en hébergement concernant 141 personnes.

Vous le voyez, seulement 20 % des demandes d'hébergement ont abouti, soit 1 sur 5. On voit bien, ici, qu'il faut amplifier ces politiques publiques.

Sur l'état des lieux des réponses existantes à Paris, en termes d'hébergement et de logements adaptés, un état des réponses existantes pour les femmes victimes de violences a été fait, que nous avons partagé avec la D.R.I.H.L. et le S.I.A.O., tant en termes quantitatifs que qualitatifs.

Il existe environ 230 places d'hébergement et de logements adaptées à Paris, dédiées aux femmes victimes de violences. De nombreuses femmes sont dirigées vers les structures généralistes. Ainsi, depuis début 2016, l'Observatoire des violences faites aux femmes et la DASES organisent des formations des personnels de ces structures pour savoir repérer, orienter les femmes et faciliter leur accompagnement.

Sur l'ouverture des places en résidences de C.H.R.S., nous travaillons depuis un an et nous sommes en discussion avancée avec la D.R.I.H.L., Aurore, le FIT et H.F.B. sur trois nouvelles opérations en cours dans le 10e arrondissement, le 12e arrondissement et le 20e arrondissement, pour des résidences sociales qui offriront en tout 89 nouveaux logements adaptés et dédiés aux femmes victimes de violences du type Alix-et-Albert-Jacquard, comme vous l'évoquiez. Nous nous sommes appuyés sur la circulaire que vous avez évoquée pour demander que

les résidences sociales puissent bénéficier de travailleurs sociaux afin de faire un accompagnement global spécifique à la sortie des violences pour les femmes et les enfants qui sont, bien sûr, concernés.

Vous le voyez, il y a un important besoin et nous commençons à y répondre avec d'ores et déjà trois nouvelles opérations. Bien sûr, le travail devra être prolongé et mérite toute notre attention et notre engagement. Et je sais pouvoir compter sur la Maire de Paris très fortement sur ce sujet.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous le pouvez, bien sûr. Merci beaucoup pour cette réponse.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 194 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASES 194 G).

2017 DJS 173 - Demande de subvention au CNDS au titre de la mise en accessibilité PMR de trois équipements et pour l'achat de chaises de mise à l'eau pour les piscines parisiennes.

Vœu déposé par Mme DATI, Mme DAUVERGNE relatif au gymnase Cler (7e).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DJS 173 et sur le vœu référencé n° 74 qui y est rattaché.

Ce projet de délibération concerne une demande de subvention au C.N.D.S. au titre de la mise en accessibilité P.M.R. de trois équipements et pour l'achat de chaises de mise à l'eau pour les piscines parisiennes.

Mme Emmanuelle DAUVERGNE a la parole.

Mme Emmanuelle DAUVERGNE. - Madame la Maire.

Mes chers collègues, le 7e arrondissement de Paris bénéficie d'une réelle dynamique associative portée par un réseau dense d'associations de proximité et ce, notamment dans le domaine sportif. Malheureusement, certains habitants de l'arrondissement, et particulièrement des habitants porteurs de handicap, ne peuvent pas profiter de cette dynamique faute de pouvoir accéder aux équipements sportifs de leur quartier.

Ainsi, le gymnase de la rue Cler demeure inaccessible aux personnes à mobilité réduite et aux personnes en situation de handicap. C'est pourquoi les élus du 7e arrondissement ont souhaité que ce gymnase puisse être intégré aux demandes de subventions que la Ville de Paris va déposer auprès du Centre national pour le développement du sport, visant à assurer une participation dans les travaux de mise en accessibilité du gymnase Cler du 7e arrondissement. Une fois mis aux normes, le gymnase de la rue Cler pourra alors pleinement jouer son rôle dans la vie de l'arrondissement qui reste, malheureusement, sous-doté en équipements sportifs municipaux.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame DAUVERGNE.

Je donne la parole à M. Bernard JOMIER.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Madame DAUVERGNE, ce projet de délibération porte sur la mise en accessibilité de trois grands équipements sportifs : le gymnase Bretonneau dans le 20e arrondissement, Ronsard dans le 18e arrondissement et Emile-Anthoine dans le 15e arrondissement. Je rappelle qu'au cours de cette mandature, nous investirons 12 millions d'euros pour la mise en accessibilité des équipements sportifs en sus des travaux, des grandes opérations de rénovation qui incluent, à chaque fois, la mise en accessibilité. En complément, ce projet de délibération prévoit l'achat et le renouvellement de chaises de mise à l'eau concernant 32 piscines parisiennes. Donc, c'est un projet de délibération d'ampleur.

Concernant le gymnase Cler, je vous rappelle qu'à chaque fois que nous menons une opération de mise en accessibilité, nous présentons un dossier au C.N.D.S. et que ce dossier doit comporter des éléments très précis concernant les coûts, le détail par postes de travaux. Cela a été le cas pour les trois gymnases qui sont concernés par le projet de délibération. En ce qui concerne Cler, la réalisation de ce projet de mise en accessibilité est prévue pour 2018 pour un coût qui sera d'environ 400.000 euros et dont les détails seront précisés dans les semaines à venir. Dès que les conditions le permettront, la DJS présentera le dossier auprès du C.N.D.S.

C'est pourquoi j'émet un avis favorable à votre vœu, sous réserve d'une légère modification qui doit forcément faire référence aux conditions d'éligibilité du projet. Mais nous espérons bien qu'il débouchera en 2018.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je pense, Madame DAUVERGNE, que vous êtes d'accord avec cet amendement en séance ?

Mme Emmanuelle DAUVERGNE. - Oui.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme DATI et de Mme DAUVERGNE, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2017, V. 132).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 173.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DJS 173).

Compte rendu de la 5e Commission.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne maintenant la parole à Mme Galla BRIDIER, présidente de la 5e Commission, puisque nous débutons les dossiers de la 5e commission.

Mme Galla BRIDIER. - Merci, Madame la Maire.

A l'image de notre Conseil express, notre Commission a duré 15 minutes, temps qui a permis à Ian BROSSAT de présenter deux projets de délibération saillants : le DLH 89 permettant à AXIMO de créer 58 logements sociaux, et le DU 65 cédant 6 lots à "Solidarités nouvelles pour le logement" afin de créer aussi des logements sociaux. Au total, ce sont 336 logements sociaux qui sont financés par les projets de délibération que nous allons voter.

Jacques BAUDRIER a ensuite présenté les projets de délibération d'urbanisme et de développement économique en lieu et place de M. MISSIKA, excusé ce jour-là. 6 vœux ont été déposés dans le cadre de notre Commission.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

2017 DLH 89 - Réalisation (1er, 3e, 4e, 5e, 6e, 10e, 17e et 18e) d'un programme d'acquisition-conventionnement de 58 logements sociaux (22 PLA-I et 36 PLUS) par AXIMO.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous entrons maintenant dans cette 5e Commission avec le projet de délibération DLH 89. Il s'agit de la réalisation, dans les 1er, 3e, 4e, 5e, 6e, 10e, 17e et 18e arrondissements, d'un programme d'acquisition conventionnement de 58 logements sociaux, de 22 P.L.A.-I. et 36 PLUS par AXIMO.

Je donne la parole à M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, il s'agit d'un programme global d'acquisition conventionnement qui porte sur 58 logements localisés dans les arrondissements qui ont été cités.

Ce que nous contestons, c'est qu'il s'agit une fois de plus d'opérations de transfert qui consistent à faire du chiffre mais pas à répondre au besoin de logement des Parisiens. Je ne cesserai jamais de rappeler que lorsque l'on transfère ou que l'on achète un logement occupé, on ne crée pas un logement. Or ces logements sont en quasi-totalité occupés.

Deuxième observation, on a dans ce patrimoine des logements de taille familiale. Il est écrit que ces logements seront redécoupés, on sait que l'on manque de ce type de logement et on va donc les casser.

Troisième observation, il est écrit dans le projet de délibération qu'il n'est absolument pas prévu d'améliorer ces logements, qui sont naturellement dans le diffus, de les améliorer sur le plan des performances thermiques et énergétiques. Ainsi, la Ville, qui devrait normalement montrer l'exemple, ne le fera pas.

Quatrième contestation et observation, ces logements sont tous inadaptés et ne pourront pas être adaptés pour les personnes handicapées ou les personnes à mobilité réduite. Je rappelle qu'il y a une loi de 2005, ce que j'ai dit récemment en inaugurant de beaux logements rue de Richelieu en présence de M. Ian BROSSAT.

Je n'accepterai plus dans le 1er arrondissement des opérations consistant à aménager ou à créer des logements sociaux sans ascenseur. De nos jours, faire des logements sociaux sans ascenseur - je répète qu'il y a une loi de 2005 sur l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite... La Ville ne donne pas l'exemple.

Ce sont des opérations, je le répète, qui consistent à faire artificiellement du chiffre en faisant ces opérations de conventionnement dans le diffus et cela ne répond pas aux demandes des Parisiens.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce projet de délibération.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Jean-François LEGARET.

La parole est à Ian BROSSAT pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Madame la Maire, chers collègues.

Cher Jean-François LEGARET, ce projet de délibération acte une nouvelle étape dans notre politique de développement du logement social dans le diffus.

En effet, il est proposé ici d'allouer un financement pour 58 logements issus du domaine privé de la Ville, situés dans les 1er, 3e, 4e, 5e, 6e, 10e, 17e et 18e arrondissements, dans des quartiers qui sont très déficitaires en logements sociaux. C'est AXIMO, bailleur social, filiale de "Paris Habitat", spécialisée dans le diffus, qui va réaliser ce programme de logements sociaux à destination de familles modestes puisqu'il s'agit de P.L.A.-I. et de PLUS.

Les adresses sont prestigieuses, situées dans des quartiers très déficitaires. Elles correspondent parfaitement à notre volonté de rééquilibrage territorial et à notre objectif de mixité sociale. Dans le 6e arrondissement, par exemple, avec d'ailleurs l'approbation du maire du 6e, nous allons réaliser ainsi du logement social rue Bonaparte, rue Jacob, rue Mazarine, rue des Beaux-Arts.

Vous l'avez dit, un certain nombre de ces logements seront redécoupés, mais lorsqu'un logement fait 200 mètres carrés on peut admettre qu'il ait besoin d'être redécoupé afin de correspondre aux normes du logement social.

Il s'agit donc à nos yeux d'une avancée. Je ne reprendrai pas ici un débat qui a déjà eu lieu à de nombreuses reprises sur le logement social dans le diffus dans cette enceinte, mais nous considérons qu'il s'agit d'une bonne manière d'avancer sur le chemin de notre objectif du logement pour tous à Paris.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération et je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 89.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DLH 89).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif au conventionnement de la tour H15 Beaugrenelle (15e).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au programme de réhabilitation de la tour H15 (15e).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à l'examen des vœux non-rattachés référencés n^{os} 75 et 76 qui ont trait au conventionnement de la tour H15 à Beaugrenelle, dans le 15^e arrondissement.

Je donne donc la parole à Jean-Baptiste MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le vœu que nous présentons ne parle pas de conventionnement. Il ne parle pas d'opération immobilière et il ne parle même pas de logements sociaux, mais il parle des locataires de la tour H15.

Il parle de femmes et d'hommes qui depuis 2011 ne savent pas très bien ce que la Ville compte faire de leur appartement et de leur loyer. Il parle de locataires qui en 2011 ont vu une opération immobilière de la Ville modifier le statut de leur logement. Il parle aussi de locataires qui en 2011 ont reçu normalement toutes les garanties et les assurances de la Ville elle-même sur le maintien de leur loyer et de leur condition sociale.

Evidemment, c'est une position que nous soutenons, parce que c'est dans l'intérêt des locataires. La seule chose, c'est que depuis 2011, Jean-François LAMOUR, le député de la circonscription, Philippe GOUJON, le maire, et l'ensemble des élus concernés ont rencontré les locataires de la tour H15, et force est de constater que le compte n'y est pas.

L'enquête sociale, qui doit viser tous les locataires concernés, n'a été faite qu'à moitié. Les réunions d'information ont été éparses et il a fallu une réunion en mairie du 15^e, à notre initiative, pour que nous ayons davantage d'informations et que les locataires, par l'amicale des locataires dont je salue la mobilisation, puissent obtenir un certain nombre d'éléments.

Le compte n'y est pas, disais-je, parce que les augmentations de loyer qui ont été proposées ne sont pas acceptables. Parce que le conventionnement n'est pas à la hauteur des enjeux, puisque la société concernée a même dit à certains locataires : "Si vous voulez continuer de payer le même loyer, vous n'avez qu'à aller dans un appartement plus petit." Ce n'est pas cela une politique du logement, ce n'est pas cela une politique du logement individualisée et humaine.

Notre demande est simple, par ce vœu, nous souhaitons plus d'information évidemment, nous souhaitons que les enquêtes sociales aient lieu jusqu'au bout et nous souhaitons - c'est expliqué dans le vœu - que la répartition des logements, par exemple 96 PLUS et 96 P.L.S., soit évidemment beaucoup plus claire.

Nous demandons des engagements fermes, nous souhaitons que la Ville soit garante de ce qu'elle va faire dans la tour H15, nous souhaitons que les locataires soient informés et rassurés ainsi que les élus du 15^e.

Bref, nous souhaitons ce que l'amicale des locataires demande, c'est-à-dire que leur situation soit prise en compte évidemment par les élus locaux du 15^e mais aussi par la Ville qui est responsable ici de ce qui pourra être proposé, promis et mis en application plus tard.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur MENGUY.

Je donne la parole à M. BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci, Monsieur MENGUY.

Chers collègues, deux vœux portent aujourd'hui sur la réhabilitation de la tour H15, qui est gérée par Batigère, un bailleur social que vous connaissez, qui ne dépend pas d'ailleurs directement de la Ville de Paris. Cela me donne l'occasion de rappeler une nouvelle fois les enjeux de notre politique de conventionnement.

Rappelons d'abord le contexte et l'histoire de cette tour. En 2011, cette tour appartenait à Gecina, et Gecina a fait le choix, suite à des négociations avec la Ville de Paris, de nous céder cette tour. A la suite de cette cession, Batigère a signé un bail emphytéotique pour une durée de 70 ans avec la Ville.

Je le dis parce que si la Ville de Paris n'avait pas acheté cette tour, si la Ville de Paris ne l'avait pas ensuite confiée à Batigère, nous aurions sans doute eu dans cette tour une vente à la découpe comme on en a connu ailleurs dans bon nombre de cas.

Il reste effectivement la question du conventionnement et la question des conséquences sur les loyers. Nous n'avons pas attendu votre vœu d'ailleurs, chers élus du groupe les Républicains, pour nous mobiliser puisque mon cabinet a reçu à plusieurs reprises les locataires ces dernières semaines, aboutissant mercredi 3 mai, il y a une semaine jour pour jour, à la tenue d'une réunion en présence de Batigère, de la Direction du logement et de l'habitat et des locataires.

A cette occasion, il a été rappelé que devait s'appliquer ici comme ailleurs les règles du conventionnement telles qu'elles sont définies depuis 2014 et telles que le prévoient les textes, ce qui justifie le vœu de l'Exécutif que nous présentons aujourd'hui.

Plus en détail, une majorité de locataires s'était effectivement, au départ, vus annoncer par Batigère des augmentations faramineuses de loyer, 50 %, 100 %, 150 % d'augmentation de loyer. Je le dis ici devant vous, il n'en est pas question et le message a été passé de manière très claire, de manière très ferme à la direction de Batigère. Cela n'est pas acceptable pour la simple et bonne raison que cela est totalement contraire à la politique de conventionnement que nous mettons en place depuis trois ans.

A la tour Beaugrenelle comme dans l'ensemble des logements que nous conventionnons, il n'y a pas un euro d'augmentation de loyer pour les locataires éligibles au logement social.

Le vœu de l'Exécutif que nous présentons aujourd'hui vise précisément à rappeler ces règles et à dire que, dans cette tour comme ailleurs, elles devront être strictement appliquées. C'est la raison pour laquelle je vous propose de substituer notre vœu au vœu initial que vous aviez déposé, et je crois que cela est à même de rassurer les locataires mobilisés.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Monsieur MENGUY, acceptez-vous ce vœu en retrait du vôtre ?

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais faire deux remarques pour répondre à votre question, Madame la Maire. Je note que Ian BROSSAT, en début d'intervention, dit que la Ville n'est pas responsable, mais à la suite de son discours, finalement, on a quand même l'impression que la Ville est responsable, ne serait-ce que par les directives que vous avez données à Batigère sur les loyers. Un coup, c'est vous, un coup, ce n'est pas vous, ce n'est pas très clair !

Puis, Monsieur BROSSAT, vous dites que vous avez reçu les locataires depuis plusieurs semaines et donc que vous êtes aussi mobilisé que nous, sauf que nous, les locataires, nous les voyons depuis 2011. Vous, cela fait plusieurs semaines, nous, cela fait plusieurs années, on ne peut donc pas avoir la même analyse des choses.

C'est la raison pour laquelle votre vœu ne nous satisfait pas, parce qu'il ne fournit pas les garanties pour tous les locataires. En plus, un vœu de l'Exécutif, on sait très bien en général que les suites qui sont réservées sont assez évanescences.

C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons sur votre vœu parce qu'on ne croit pas une seule seconde que vous mettez cela en pratique, ou alors dont acte, et nous maintenons notre vœu n° 76.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - En ce qui nous concerne, il s'agit quand même d'avoir sauvé cet immeuble et ses locataires de la vente à la découpe, c'est clair.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2017, V. 133).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'avenir de l'immeuble 9, rue des Minimes (3e).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le vœu référencé n° 77, relatif à l'avenir de l'immeuble situé 9, rue des Minimes, dans le 3e arrondissement, vous est présenté par M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement. - Madame la Maire, avec grand plaisir. La confiance de Pierre AIDENBAUM est un signe pour montrer que le centre de Paris est en dynamique.

Madame la Maire, mes chers collègues, à l'occasion de la dernière séance du Conseil du 3e arrondissement, Pierre AIDENBAUM et son premier adjoint Gauthier CARON-THIBAUT ont déposé un vœu sur l'immeuble situé au n° 9 de la rue des Minimes. Ce vœu a été voté à l'unanimité des élus du Conseil d'arrondissement et vise à poursuivre la politique de logement social engagée dans le centre de Paris.

Il s'agit d'un immeuble qui appartient au Centre d'action sociale de la Ville de Paris et qui héberge actuellement l'Espace parisien d'insertion du centre de notre ville, des 9e et 10e arrondissements, cher Rémi FÉRAUD, ainsi que les archives de l'A.P.-H.P.

Afin de mutualiser plusieurs services d'aide au retour à l'emploi, les services de l'Espace parisien d'insertion seront relocalisés, à l'automne 2018, au n° 44 de la rue du Château-Landon, cher Rémi FÉRAUD, dans le 10e arrondissement.

Restera donc à cette adresse, dans une propriété du C.A.S.V.P. en plein centre de Paris dont plusieurs locaux seront devenus vides, un service d'archives dont l'usage pour les Parisiens semble bien mince alors que les besoins en logements familiaux et sociaux sont toujours importants dans le centre de Paris, en particulier dans le 3e, et que sa majorité municipale est à l'affût de toutes les opportunités pour en augmenter le nombre.

A cet égard, nous avons donc souhaité que la Ville de Paris engage des discussions avec l'A.P.-H.P. afin de déterminer un nouvel endroit de stockage des archives de l'A.P.-H.P., que la Ville de Paris et le C.A.S.V.P. étudient et mettent en œuvre l'affectation de cette propriété municipale à un usage de logements sociaux et familiaux, mais également que la Ville de Paris, le C.A.S.V.P. et le bailleur social, qui réalisera l'opération de logement, mettent à disposition l'immeuble à une association gestionnaire de centres d'hébergement provisoire, pendant la période intercalaire.

Ce vœu illustre une nouvelle fois la diversité des outils que nous mobilisons depuis 2001, en faveur de la mixité sociale dans nos quartiers, des familles et des classes moyennes, et qui nous ont permis de plus que doubler le nombre de logements sociaux dans le 3e arrondissement. Sur cette mandature, réjouissons-nous que déjà près de 200 nouveaux appartements y ont été financés.

Chacune et chacun pourra constater que loin de nuire au dynamisme et à l'attractivité de nos quartiers, cette politique contribue à la sauvegarde de leur vitalité et à un sain équilibre entre les anciens et nouveaux habitants. C'est cette politique qui permet à Paris, Madame la Maire, avec votre soutien, de continuer d'être la ville solidaire et diverse que nous aimons tant, et c'est demain !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Maire du 4e arrondissement, pour ce soutien absolument enthousiaste et ce vœu constructif.

Cher Ian BROSSAT, avec autant d'optimisme.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci Madame la Maire.

Effectivement, merci à Christophe GIRARD et à Pierre AIDENBAUM pour ce vœu qui concerne l'immeuble situé au 9, rue des Minimes et qui appartient actuellement au C.A.S.V.P. Comme vous l'avez dit, cher Christophe GIRARD, le C.A.S.V.P. va libérer cet espace l'année prochaine avec le déménagement de l'Espace parisien d'insertion, et ne resteront ainsi, dans l'immeuble, que les archives de l'A.P.-H.P. qui y sont actuellement stockées, faute d'autres locaux disponibles.

Nous avons ainsi une nouvelle perspective, une nouvelle opportunité qui nous est offerte pour mieux exploiter cet immeuble en plein Paris, au profit des Parisiennes et des Parisiens. Il nous faut donc nous en saisir sans tarder.

Par conséquent, je soutiens absolument ce vœu et je souhaite que nous puissions, dès à présent, travailler conjointement avec le C.A.S.V.P. et l'A.P.-H.P. afin de créer à terme, dans ce lieu, des logements familiaux et pendant la période intercalaire, un lieu d'accueil des personnes sans-abri dont nous avons particulièrement besoin.

Je vous remercie et je vous invite à voter ce vœu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 134).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux logements étudiants de l'ENS (5e).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le vœu référencé n° 78 est relatif aux logements étudiants de l'E.N.S., dans le 5e arrondissement.

Je donne la parole à M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Je vais encore me permettre parler d'un sujet que je connais par mes enseignements puisque le vœu de notre groupe vise à préserver l'offre de logements proposée aux étudiants de l'E.N.S. de la rue d'Ulm.

Il porte tout particulièrement sur le site principal du 45, rue d'Ulm, qui compte près de 100 chambres, à proximité immédiate de l'école. A cette adresse, l'école souhaite transformer près de la moitié de ces chambres en espace de travail, certes confiné, et a pour cela gelé les entrées dans le bâtiment.

Des travaux devaient débuter fin avril et, dans cette perspective, l'école avait même demandé aux résidents concernés de bien vouloir quitter leur chambre. Face à cette situation, les étudiants se sont mobilisés. Ils ont saisi leurs élus du groupe Communiste pour demander que l'existence de ces logements soit pérennisée parce que, tout d'abord, les besoins en logements à Paris sont très importants, tout particulièrement pour les étudiants notamment dans le 5e arrondissement, et parce que les représentants des résidents souhaitent que les étudiants non fonctionnaires, ceux qui ne sont pas payés, puissent eux aussi avoir une offre de logements dignes.

Pour eux, la suppression de logements au 45 rue d'Ulm est tout à fait inappropriée.

Par ce vœu, nous exprimons notre soutien à cette mobilisation et demandons à l'école de réétudier son projet d'agrandissement des espaces de bureaux. Nous le demandons d'autant plus que, visiblement, la DLH n'a reçu aucune demande de transformation de ces logements en espaces de travail, conformément au règlement municipal.

Ainsi, avant de commercer les travaux, un certain nombre d'étapes doivent encore être franchies, ce qui n'est pas le cas, et notamment et surtout, si je puis insister sur ce point, avec la concertation avec les résidents pour ajuster le projet. C'est l'esprit du vœu que nous vous invitons à voter.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Jean-Noël AQUA.

Je donne la parole à Ian BROSSAT pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Jean-Noël AQUA, merci, Madame la Maire.

Sur le site du 45, rue d'Ulm, l'Ecole normale supérieure souhaite effectivement transformer la moitié de ses 700 chambres en bureaux et en espaces de travail et a pour cela organisé la vacance des logements. Les travaux devaient être engagés fin avril, la Direction de l'urbanisme avait d'ailleurs accordé les autorisations relevant de sa compétence.

Or vu la pression des besoins en logement, les représentants des résidents, élèves à l'Ecole normale supérieure, se sont vivement opposés à ce projet. Nous sommes d'ailleurs favorables à ce vœu présenté par le groupe Communiste - Front de Gauche qui demande de réétudier le projet de l'Ecole normale supérieure en lien étroit avec les étudiants.

En effet, avec ma collègue Marie-Christine LEMARDELEY, chargée notamment de l'enseignement supérieur, nous sommes très mobilisés pour accroître l'offre de logement. Par ailleurs, nous sommes situés dans cette partie du 5e arrondissement, dans le secteur de compensation renforcée, ce qui veut dire que l'on n'a pas le droit de transformer n'importe comment des immeubles de logements en immeubles de bureaux.

C'est la raison pour laquelle nous vous invitons à voter ce vœu avec un petit amendement de l'Exécutif, qui fait état aussi de la dynamique constructive dans laquelle s'inscrit la dynamique de l'E.N.S. sur d'autres sujets.

Je vous invite donc à voter ce vœu amendé.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2017, V. 135).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux meublés touristiques.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux meublés touristiques.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Les vœux référencés n^{os} 79 et 80 ont trait aux meublés touristiques.

Je donne tout d'abord la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ, puis à Jean-Noël AQUA j'imagine, pour le groupe Communiste - Front de Gauche ?

Je vais donner d'abord la parole à Eric AZIÈRE, président du groupe UDI-MODEM, en attendant que le groupe Communiste nous dise qui porte son vœu.

M. Eric AZIÈRE. - Je peux intervenir au nom des deux groupes...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il n'y a pas de problème, dans les recompositions tout est possible !

M. Eric AZIÈRE. - Nous vivons des heures étranges sur ce plan !

Nous touchons deux dossiers prioritaires pour Paris. Le premier est celui du logement, parce qu'avec "Airbnb" on mobilise ou on paralyse selon que l'on est loueur occasionnel, propriétaire, ou chercheur de logement, environ 25 ou 30.000 logements de façon permanente dans Paris. C'est une vraie paralysie du système.

Et le second secteur prioritaire pour la Ville de Paris bien sûr, c'est le tourisme, c'est un des moteurs de nos économies, c'est 15 % des emplois directs à Paris, de l'emploi salarié. C'est 4 milliards de chiffre d'affaires, autant dire que c'est du lourd.

Vouloir encadrer, réguler, installer des mesures qui permettent véritablement la concurrence des offres d'hébergement à Paris, par rapport à l'industrie hôtelière, ce sont 2.000 hôtels, 120.000 chambres, ou par rapport au développement du secteur de la location à court terme de meublés touristiques, je voudrais dire simplement à tous les râleurs qui boudent déjà ce débat, que ce n'est pas de l'interventionnisme ou de la volonté de la Ville d'ennuyer ou tracasser les propriétaires parisiens en les encombrant d'une paperasserie inutile, d'une démarche superflue, c'est bien plutôt un souci de transparence et de contrôle de règles qui permettent la cohabitation dans la ville de deux offres touristiques, une offre traditionnelle aux retombées économiques très importantes, et une offre originale, diverse, qui est celle du meublé touristique.

Il me semble d'autant plus important de réguler et de contrôler qu'il ne vous aura pas échappé qu'aujourd'hui, "Airbnb" propose, au-delà du meublé touristique, des services du type "guides touristiques à Paris", et que les premières tables d'hôtes commencent à fleurir chez les particuliers, sans règle d'hygiène particulière, ni de contrôle de la distribution d'alcool, et commence à apparaître dans beaucoup d'arrondissements, une foultitude de valises à roulettes qui, avec leur joli tintinnabulement sur le pavé parisien, occupent maintenant 1 appartement sur 5 du Centre de Paris.

Il était temps d'intervenir, ce n'est pas contraignant, c'est d'une part une vocation de rendre transparent le loueur, qui loue ? Est-il propriétaire ? Est-il locataire ? Loue-t-il avec l'accord de son propriétaire ? C'est le minimum pour éviter les abus, et la durée limitée à 120 jours, c'est déjà énorme, car 365 jours par an, cela deviendrait une véritable rente de mobilisation et on paralyserait totalement le marché privé de l'immobilier à Paris, aussi bien à la vente qu'à la location.

Donc, véritablement, voilà une bonne mesure que le décret enfin prévu et enfin paru nous permet maintenant de prendre totalement en main.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup et effectivement permettre aux Parisiens, aux femmes et aux hommes qui travaillent à Paris, de continuer à se loger et à ne pas être pris par une activité, un "business", qui ne peut pas voir comme c'est le cas aujourd'hui dans beaucoup d'arrondissements, pas uniquement les arrondissements centraux d'ailleurs, la disparition d'une partie de la population au profit de ces meublés, locations saisonnières qui parfois ne sont ni déclarés, ni connus.

Du côté du groupe Communiste ? D'accord, c'est Jean-Noël AQUA.

Je fais un peu durer le suspense.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire, et je vous prie de nous excuser pour ce petit cafouillage.

C'est un sujet important, on sait bien que la question du logement fait partie des questions prioritaires dans la vie des gens et dans la vie des citoyens que l'on est amené à rencontrer régulièrement sur le terrain.

Nous savons qu'il y a un manque de logements trop important aujourd'hui sur Paris, et que la question des meublés touristiques devient un sujet de plus en plus prégnant et qui s'impose dans la discussion.

Je vais aller très rapidement pour nous faire gagner du temps.

Dans ce vœu nous demandons, certes, en urgence, que le Gouvernement adopte le décret d'application permettant de faciliter les contrôles, le suivi du nombre de nuitées, le blocage des annonces en cas de dépassement du nombre de nuitées autorisées et de fixer les sanctions encourues en cas de non-respect de ces obligations.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Jean-Noël AQUA.

Je donne la parole à Ian BROSSAT pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Une fois de plus, je suis très heureux que sur ce sujet de la régulation des meublés touristiques, il y ait une forme d'unanimité dans l'enceinte de notre Conseil, avec l'idée qu'il s'agit d'une offre souvent utile, complémentaire à l'offre hôtelière, mais dans le même temps, l'idée que nous ne pouvons pas accepter que cela se fasse au détriment du logement des Parisiens.

Et nous avons de fait perdu au cours des 5 dernières années, 20.000 logements, notamment dans le Centre de Paris, qui ont été transformés en meublés touristiques loués non pas momentanément, quelques jours ou semaines par an, mais toute l'année par des propriétaires qui ont décidé de transformer ces logements en machines à "cash", il est vrai deux à trois fois plus rentables que la location traditionnelle.

Il nous faut donc, et je crois que cela fait l'unanimité et c'est tant mieux, trouver des outils nous permettant de mieux réguler les meublés touristiques. Un travail conséquent est déjà réalisé, notamment par l'équipe au sein de la Direction du Logement et de l'Habitat, désormais constituée de 25 agents, qui est chargée de contrôler les meublés touristiques.

Nous avons aussi un règlement municipal, qui avait été adopté à l'unanimité de notre Conseil, et nous avons maintenant de nouveaux outils législatifs adoptés d'ailleurs à la demande de la Maire de Paris dans le cadre de la loi République numérique.

Je pense en particulier à deux outils nouveaux, deux leviers nouveaux.

D'une part, l'obligation pour les loueurs de faire figurer un numéro d'enregistrement sur toute annonce de location. C'est une première avancée.

Et d'autre part, l'idée qui figure dans la loi République numérique de neutraliser les annonces de logements loués plus de 120 jours par an sur les plateformes Internet.

Il y a d'ailleurs, enfin, un décret d'application qui a été publié, qui va nous permettre d'ici l'automne de mettre en place ce numéro d'enregistrement, ce qui nous permettra d'avoir une forme de transparence dans un marché qui était, c'est le moins que l'on puisse dire, assez opaque jusqu'à présent.

C'est une première avancée.

Vous nous proposez à travers vos vœux, à la fois celui du groupe Communiste - Front de Gauche et celui déposé par le groupe UDI-MODEM, deux éléments supplémentaires.

D'abord, le vœu du groupe Communiste - Front de Gauche insiste sur la nécessité de prendre les décrets d'application pour désactiver les annonces ayant dépassé la durée légale, comme la loi République numérique nous y autorise, et il faut notamment que des sanctions puissent être prises lorsque les règles ne sont pas respectées.

Nous sommes favorables à ce vœu et souhaitons qu'il puisse être adopté, et que le décret d'application puisse en conséquence être pris par le nouveau Gouvernement.

Deuxièmement, il y a le vœu du groupe UDI-MODEM présenté à l'instant par Eric AZIÈRE dont je partage d'ailleurs l'essentiel, qui insiste sur la nécessité d'étudier une réduction de la fenêtre légale des 120 nuitées.

En tout cas, ce que vous proposez, c'est que les collectivités locales aient la possibilité elles-mêmes de fixer le nombre maximal de nuitées.

Nous y sommes là aussi très favorables. Il y a juste un point sur lequel il y a une nuance entre nous, nous ne souhaitons pas que soit fixée une durée minimale de trois nuitées et nous sommes donc favorables à votre vœu, sous réserve que vous puissiez amender ce point.

Mais l'idée que c'est aux collectivités qu'il revient de fixer le nombre de nuitées est une idée à laquelle nous sommes tout à fait favorables.

Nous sommes donc en pleine convergence avec l'esprit de ces vœux et s'ils pouvaient tous être votés à l'unanimité, cela nous permettrait d'avancer sur cette cause qui nous est tous très chère.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Je n'ai pas vu le groupe LR...

Abstention du groupe LR.

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 136).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM. Je voyais son président acquiescer à la proposition d'amendement que Ian BROSSAT vient de formuler en séance, donc ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2017, V. 137).

Merci beaucoup, je pense que cette unanimité va nous donner de la force dans les débats à venir pour pouvoir mieux réguler ces locations saisonnières qui sont utiles, en partie. D'ailleurs, on n'a pas souhaité qu'elles soient interdites. D'autres villes dans le monde ont été beaucoup plus - comment dire ? - radicales que nous - je cherchais le mot. En même temps, nous voulons réguler pour qu'effectivement, ce ne soit pas au détriment des familles parisiennes.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux locataires d'EFFIDIS du square des Cardeurs.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le vœu référencé n° 81 est relatif aux locataires d'EFFIDIS du square des Cardeurs.

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci, Madame la Maire.

Comme vous le savez, un incendie a touché les locataires EFFIDIS du 9-13, rue Srebrenica, du square des Cardeurs dans le quartier Saint-Blaise à Paris 20e. C'est un incendie volontaire qui est survenu le mercredi 19 avril 2017. C'est un immeuble de 14 étages.

Non seulement la population est assez traumatisée, mais ils subissent les contrecoups d'après, avec toutes les difficultés d'un ascenseur qui ne fonctionne pas, avec des personnes qui peuvent être vulnérables, âgées ou en situation de handicap, qui ne peuvent pas monter les escaliers.

Visiblement d'après les échos que j'en ai, mais je pense que Mme la Maire du 20e arrondissement aura plus d'éléments à ce sujet, il existe de vraies difficultés, au niveau de ce bailleur EFFIDIS, dans la gestion des parties communes et un laisser-aller du bâti.

Je souhaiterais, à travers ce vœu, non seulement qu'une information soit faite sur l'implication de la mairie du 20e arrondissement par rapport à cette situation, mais aussi que la Ville de Paris puisse interpeller EFFIDIS sur l'ensemble des autres bâtiments qu'EFFIDIS gère. En effet, les échos que j'ai de l'association de locataires nous font penser - et M. Ian BROSSAT, je pense, aura plus d'éléments à ce sujet - que l'on a d'autres problématiques dans d'autres bâtiments gérés par EFFIDIS de dégradation des parties communes, qui sont vraiment extrêmement problématiques.

Je terminerai donc à travers cette phrase qui conclut le vœu que la Ville de Paris intervienne auprès d'EFFIDIS pour appuyer les demandes légitimes des locataires du square des Cardeurs et je rajouterai à l'oral qu'un travail continu soit fait vis-à-vis d'EFFIDIS pour les interpeller sur la gestion des parties communes et des conditions de sécurité incendie dans l'ensemble des autres immeubles qu'ils gèrent.

Je vous remercie.

(M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

La parole est à M. Ian BROSSAT pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, chère Danielle SIMONNET, je voudrais d'abord rappeler le contexte qui nous amène à examiner aujourd'hui ce vœu relatif à la situation des locataires du 9-13, rue Srebrenica - vous l'avez fait d'ailleurs, Danielle SIMONNET.

Le 19 avril dernier, en milieu d'après-midi, un incendie volontaire a été allumé par une locataire du rez-de-chaussée. Une plainte a été déposée par EFFIDIS et une enquête ouverte par la police, celle-ci suit son cours. Il convient désormais de veiller à ce que les locataires de cet immeuble puissent retrouver un mode de vie normal. C'est la moindre des choses quand on a subi une épreuve telle que celle-là.

Egalement alerté, j'ai contacté les équipes d'EFFIDIS qui ont, d'ores et déjà, mis en place un certain nombre de mesures pour améliorer le quotidien des locataires. Les logements comme les parties communes ont été sécurisés et nettoyés. La porte du hall et l'interphone ont été réparés. Le remplacement des portes du rez-de-chaussée mentionné dans le vœu est en cours et prévu au plus tard, chère Danielle SIMONNET, pour le 1er juin.

Reste le problème majeur des ascenseurs que vous soulevez également. En effet, en particulier dans un immeuble de 14 étages, l'immobilisation de très longue durée des ascenseurs est difficile à entendre, en particulier pour les locataires vulnérables, âgés ou handicapés. Le bailleur nous confirme s'être rapproché des locataires souhaitant obtenir un relogement. Il est indispensable, effectivement, que leur demande soit entendue.

Par ailleurs, un système de portage est assuré par deux personnes du lundi au samedi et cette prestation sera maintenue jusqu'à la remise en service des ascenseurs. Je précise également que l'ensemble des charges liées aux ascenseurs ont évidemment été suspendues. Il conviendra, néanmoins, de veiller à ce que les ascenseurs soient remplacés au plus vite. Je m'engage à faire valoir et à maintenir cette exigence auprès du bailleur autant que nécessaire.

Je profite enfin de ce vœu pour vous communiquer une nouvelle importante et - je crois - encourageante pour les locataires : la réhabilitation de la tour de 14 étages, initialement programmée pour 2021, a finalement été avancée de deux ans pour l'année 2019. C'est, je crois, une bonne chose.

Je me joins donc à vous pour appuyer les demandes des locataires du square des Cardeurs auprès d'EFFIDIS et à veiller à ce que les engagements pris soient tenus. C'est la raison pour laquelle je vous appelle à voter ce vœu.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Demande d'explication de vote de Mme Frédérique CALANDRA, la maire du 20e arrondissement.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Très rapidement, j'interviens comme maire d'arrondissement.

Madame SIMONNET, je comprends que vous vous fassiez l'écho des demandes et des angoisses des habitants.

Nous les avons vus et reçus ; surtout, nous les avons vus la nuit même de l'incendie - car, dans le cadre de la permanence "Sinistre", un de mes adjoints était sur place - avec, bien sûr, les représentants d'EFFIDIS. Les ascenseurs, c'est très pénalisant pour les habitants. Le problème est qu'EFFIDIS ne peut pas remettre en marche des ascenseurs dangereux. C'est le minimum de sécurité de travailler avec un ascensoriste et il faut leur laisser le temps de le faire.

Par ailleurs, sur la définition d'"incendie volontaire", des demandes de la part des locataires concernant la personne qui a mis le feu ne peuvent pas être satisfaites dans le cadre d'un état de droit. Il faut donc qu'une enquête soit réalisée, que des responsabilités soient établies et notamment savoir si la personne était consciente de ses gestes ou pas. Tout cela prend un peu de temps.

La famille de quatre enfants qui habite en haut de la tour et qui a des problèmes à monter et descendre les 14 étages, je comprends bien, mais nous sommes en train de nous en occuper.

J'ai pris contact avec Jean-Alain STEINFELD, le Directeur général d'EFFIDIS, le soir même de l'incendie. Le lendemain, je l'ai eu à plusieurs reprises. Je rappelle qu'EFFIDIS avait annoncé avant l'incendie qu'une rénovation Plan Climat d'ampleur serait faite sur cette résidence de façon anticipée en 2019.

Pour le moment, il me semble que le bailleur a rempli ses obligations et nous veillons à ce qu'il le fasse et au quotidien.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 138).

2017 DU 32 - Cession de la parcelle DA 20 rue Floréal et Hérault de Séchelles (17e).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet le projet de délibération DU 32 relatif à la cession de la parcelle DA 20 rue Floréal et Hérault de Séchelles (17e).

La parole est à M. Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous nous sommes opposés, au Conseil d'arrondissement, à la cession de cette parcelle suite à des réserves formulées par Brigitte KUSTER.

Ce projet de délibération prévoit, en effet, de céder cette parcelle de 325 mètres carrées, contiguë aux villes de Clichy et de Saint-Ouen, à un promoteur pour une somme de 111.800 euros, assorti d'une interdiction de construire pendant 30 ans. Cette partie d'aménagement et de cession est éminemment critiquable à plusieurs titres.

D'abord, la parcelle cédée constituera un espace ouvert géré par une entité privée, avec toutes les difficultés que nous rencontrons déjà en pareille situation, à savoir qu'un même espace perçu comme public sera entretenu par deux entités distinctes.

Deuxième critique, si vous me le permettez, c'est dommage de ne pas avoir valorisé ce terrain appartenant à la Ville en le cédant en pleine propriété et sans condition particulière. Cela aurait permis d'en tirer un meilleur prix et, par la suite, d'en tirer des ressources fiscales supplémentaires. On ne comprend donc pas pourquoi vous avez souhaité créer un parvis privé, à l'extérieur du périphérique, dans une zone non-habitée qui ne présente pas d'intérêt particulier en matière d'usage pour les Parisiens.

Autre aspect critiquable : la sûreté de ce parvis. Cette zone déserte le soir et le week-end est susceptible de subir des détournements d'usage. Cela représente également un coût, avec la difficulté juridique de déloger des personnes indésirables sur un terrain privé ouvert à tout vent.

Enfin, au bout de 30 ans, la Ville de Paris ne tirera aucun bénéfice et aucune plus-value sur ce terrain.

Le quartier Pouchet, vous l'avez compris, recèle un potentiel qui doit permettre d'en faire un quartier agréable à vivre et permettant notamment des activités diversifiées lui apportant de l'animation, au bon sens du terme. Un grand pas a été fait avec des opérations que nous avons approuvées, mais certaines insuffisances demeurent.

En conclusion, ce projet qui nous est présenté semble entaché d'une erreur d'appréciation qui conduit à sous-évaluer et sous-valoriser le patrimoine des Parisiens que vous comptez vendre et qui porte en germe des problèmes qui pourront s'avérer complexes à résoudre, tant en matière de maintien en l'état que de sécurité de cette parcelle.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce projet de délibération, en souhaitant que nous puissions retravailler ce projet d'aménagement dans l'intérêt des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Geoffroy BOULARD.

La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA pour vous répondre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Monsieur BOULARD, pour cette intervention.

Nous parlons d'une vente à "Nexity" d'une parcelle de 325 mètres carrés, issue de la division de la parcelle DA 20 dans la Z.A.C. "Pouchet".

Monsieur BOULARD, je voudrais d'entrée de jeu vous dire que la façon dont vous raisonnez fait fi de quelque chose qui est essentiel : la compréhension de ce qu'est le Grand Paris. Le Grand Paris consiste à avoir des opérations immobilières, dont une partie se trouve sur le territoire parisien et l'autre sur le territoire des communes voisines, en l'occurrence Clichy et Saint-Ouen. L'opération de "Nexity" est une opération qui se déroule, pour sa partie constructive, sur le territoire de Saint-Ouen et de Clichy. Le permis de construire a été délivré en 2015 par les deux communes.

C'est dans le cadre de cette opération immobilière que la Ville de Paris a accepté logiquement de céder à "Nexity" une parcelle, qui représente une partie seulement du parvis du futur ensemble immobilier. Si nous n'avions pas fait cela, c'est l'ensemble de l'opération immobilière qui n'aurait pas pu avoir lieu et cela aurait gravement pénalisé les villes de Clichy et de Saint-Ouen.

L'opération pour nous est importante parce que justement c'est une opération qui s'inscrit dans le cadre du franchissement des frontières entre Paris et les communes voisines. Elle est aussi importante pour affirmer ce secteur comme un nouveau pôle de développement économique au cœur de l'"Arc de l'Innovation".

Vous vous inquiétez du devenir de cet aménagement. C'est "Nexity", devenue propriétaire, qui réalisera l'aménagement prévu dans cette emprise dans le cadre de la Z.A.C. et c'est vraiment, je crois, l'intérêt du promoteur de réaliser un aménagement de qualité puisque cette opération immobilière sera pour eux une vitrine de leur activité immobilière du Grand Paris, sur une des portes de Paris. L'aménagement a vocation, bien sûr, à contribuer à ce que ce site soit agréable à vivre pour une meilleure commercialisation de l'ensemble.

Enfin, concernant votre réflexion sur le prix, je suis vraiment désolé de vous dire que comme toujours, ce prix a été vu et validé par les services des domaines. Nous avons une lettre des domaines de février 2017 qui valide ce prix et qui est jointe au projet de délibération.

Il n'y a donc aucune sous-évaluation du foncier parisien.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Louis MISSIKA.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 32.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DU 32).

2017 SG 27 - Groupement d'intérêt public "ExpoFrance 2025". - Adhésion et subvention.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération SG 27 relatif à "ExpoFrance 2025".

La parole est tout d'abord à Mme Ann-Katrin JÉGO.

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Merci, Monsieur le Maire.

Par ce projet de délibération, vous nous proposez que la Ville de Paris adhère au groupement d'intérêt public "ExpoFrance 2025" et y apporte une subvention de 400.000 euros. Quel feuillet plein de rebondissements que cette candidature !

Par trois fois, j'ai déposé le même vœu lors des Conseils des mois de mai, juillet et novembre 2014, vous demandant de soutenir officiellement le projet d'une candidature à l'Exposition universelle de 2025. Par trois fois, vous n'avez pas souhaité vous engager.

Au mois de juillet dernier, soit deux ans après, en réponse à la question d'actualité posée par Catherine DUMAS, Jean-Louis MISSIKA affirmait, je le cite : "Ce projet est bien mal engagé". La sentence de la Maire semblait sans appel, je la cite également : "Il y a des gens qui adorent être candidats à tout, moi je préfère que l'on soit candidat pour gagner". La messe semblait alors dite, le projet d'exposition universelle plié malgré la pression amicale mais ferme de François HOLLANDE qui, lui, souhaitait depuis longtemps que la France se porte candidate.

Puis nouveau rebondissement : depuis le 22 novembre dernier, la France est candidate, ce dont nous nous félicitons, mais le modèle organisationnel restait alors lui malheureusement grippé.

Parce qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire, le groupe UDI se réjouit donc de cette nouvelle perspective de compromis. La constitution du G.I.P. met fin au drame qui se jouait depuis de nombreuses années entre Jean-Christophe FROMANTIN et la Maire de Paris, et c'est une très bonne chose puisque c'est le projet qui en ressort gagnant. Il est désormais porté par une structure collégiale majoritairement détenue par des personnes publiques, cette nouvelle gouvernance répondant aux critiques formulées par l'Exécutif sur l'exercice solitaire du pouvoir.

Par ailleurs, comme vous, je salue l'abandon du thème retenu initialement, l'hospitalité, qui n'apportait pas de sens à la candidature de la France car cette valeur caractérise par principe toutes les expositions universelles. En effet, tous les quatre ans un pays accueille le monde. La nouvelle thématique choisie, la connaissance à partager, la planète à protéger, fait, elle, écho à la tenue de la COP 21 à Paris 10 ans plus tôt, et surtout, pose notre candidature sur une nouvelle base, plus vaste mais aussi plus exigeante.

Reste à savoir si nous serons en mesure d'organiser deux événements majeurs de manière successive, les J.O. en 2024 et l'ExpoFrance en 2025. Nous serons bientôt fixés sur le sort des Jeux, le 13 septembre prochain. Souhaitons que l'issue soit positive et qu'elle influe par ricochet toujours positivement sur la décision du Bureau international des expositions. Si aucune nouvelle candidature ne vient se porter d'ici le 22 mai prochain, date de clôture des candidatures, Paris se trouvera seule face à Osaka, qui vient juste de se faire connaître.

Les chances de l'emporter sont bien là. Après avoir tergiversé et perdu beaucoup de temps, il incombe désormais au G.I.P. de faire vite et bien pour déposer la meilleure candidature en septembre prochain et faire gagner la France.

"ExpoFrance" serait un promoteur d'attractivité touristique exceptionnel qui devrait permettre d'attirer 45 millions de visiteurs sur six mois. C'est une opportunité économique dont l'impact est estimé à 23 milliards d'euros et 160.000 emplois durables.

Vous l'avez compris, malgré les aléas, notre enthousiasme est intact et c'est donc avec beaucoup d'espoir que nous voterons ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Catherine DUMAS.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, par ce projet de délibération, vous nous proposez, comme cela vient d'être dit par ma collègue, de voter l'adhésion de la Ville au G.I.P. "ExpoFrance 2025".

La France est en effet candidate à l'organisation de l'Exposition universelle depuis le mois de novembre 2016. Cette candidature a été officialisée par une lettre du Président de la République au Bureau international des expositions.

Le 22 mai 2017, c'est-à-dire dans quelques jours, nous connaissons les éventuelles candidatures concurrentes. A ce jour, je voudrais profiter de ce projet de délibération pour intervenir sur deux points. Tout d'abord, l'adhésion de Paris au G.I.P. est bien entendu fondamentale. Il s'agit, aux côtés de l'Etat, de l'association "ExpoFrance 2025", de la Région et de la Métropole, de préparer le dossier de candidature qui sera déposé en septembre.

Si notre candidature est retenue, le G.I.P. organisera la transition vers la structure qui, in fine, sera chargée de la réalisation du projet. Le groupe les Républicains votera donc ce projet de délibération qui définit l'apport de Paris à 400.000 euros.

Ensuite, dans un deuxième temps, je voudrais rappeler l'intérêt de cette candidature pour notre pays à moyen terme. Cette candidature est assise sur un modèle économique entrepreneurial. L'Etat, les collectivités n'interviennent qu'au travers des infrastructures et de la mise à disposition des sites. La volonté de maîtrise des

coûts, notamment grâce au mécénat, mérite d'être soulignée et constitue, à mon avis, un argument fort auprès du B.I.E.

Enfin, la concomitance avec les Jeux olympiques de 2024, autre grande manifestation internationale, peut faciliter des synergies entre les deux événements. Les membres fondateurs du G.I.P. doivent à cette occasion montrer qu'ils peuvent travailler ensemble.

Le groupe les Républicains ne peut donc qu'approuver une démarche qui, dans notre histoire, a permis, lors de plusieurs expositions universelles, de grandes avancées technologiques et qui a assis la position de Paris comme cité des arts, du luxe, du plaisir et de l'art de vivre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. Sergio TINTI pour poursuivre.

M. Sergio TINTI. - Merci, Monsieur le Maire.

Décidément, les grands projets auxquels prend part Paris aux côtés d'autres partenaires institutionnels, sont placés sous le signe du partage, valeur de solidarité qui nous est très chère. Après le "Venez partager" de la candidature de Paris aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024, voilà une nouvelle invitation à partager lancée le 22 novembre dernier : celle de l'Exposition universelle de 2025.

La France, et singulièrement Paris, possède une histoire commune avec l'Exposition universelle. Les expositions universelles de 1855, 1867, 1878, 1889 et 1900, ou encore l'Exposition internationale des arts et techniques appliqués à la vie moderne, se sont déroulées à Paris.

Faut-il encore rappeler que, de ce destin commun, est née la tour Eiffel ? L'académicien Erik ORSENNA parle en ces termes du projet d'Exposition universelle en France : "Il faut réveiller la folie de la France". Cette folie dont il parle, je l'entends comme une redynamisation des atouts de notre pays, et ils sont nombreux : un patrimoine culturel sans égal, une capacité d'innovation et un artisanat déjà reconnus mondialement. Ce sont d'ores et déjà les mots d'ordre identifiés par l'association "ExpoFrance 2025".

Nous avons d'ailleurs identifié ces leviers dans la politique municipale que nous menons depuis 2014. Hier, nous parlions encore du renforcement de la vitalité commerciale de Paris. L'artisanat est l'un des principaux secteurs à soutenir. C'est, je le rappelle, le sens du rapport de la M.I.E., que notre ami et camarade, Nicolas BONNET-OULALDJ, a présidé, et du label "fabriqué à Paris".

A ce stade, le budget du projet s'élèverait à 3 milliards d'euros. La simulation macro-économique commandée par l'association "ExpoFrance 2025", table sur une fréquentation de 40 à 60 millions de visiteurs et fait état de retombées économiques de plus de 23 milliards d'euros, de 160.000 emplois durables et d'une progression de notre P.I.B. de 0,5 %.

J'en serais bien évidemment le premier ravi, mais permettez-moi d'avoir un regard interrogatif sur cette étude prospective. Il est des éditions des expositions universelles pour lesquelles les prévisions se sont avérées justes, mais il y a aussi des éditions où la participation a été bien inférieure aux espérances affichées. Bien sûr, il n'est pas interdit d'être optimiste. La France, même en dehors de tout événement d'une telle ampleur, reste le premier pays touristique au monde. De plus, nous rappelons, selon l'I.N.S.E.E., que le tourisme repart à la hausse après une année noire à Paris. Cette tendance laisse présager, avec la prudence qui s'impose, que la fréquentation sera au rendez-vous.

Au-delà des perspectives économiques, nous serons attentifs à l'héritage et à la durabilité des investissements effectués si nous sommes désignés. Comme tout grand projet, l'humain doit non seulement être pris en compte, mais être mis au cœur du projet. Les déclarations de M. FROMENTIN, qui préside l'association ExpoFrance 2025, vont dans ce sens, mais cela ne doit pas rester qu'une déclaration. Nous y serons particulièrement vigilants.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Sergio TINTI.

Pour vous répondre, M. Jean-Louis MISSIKA a la parole.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je vais commencer par dire à Ann-Katrin JÉGO qu'elle a une façon de raconter l'histoire qui est assez surprenante et, je dois le dire, totalement incohérente, parce que si la Maire de Paris et moi-même ne nous étions

pas clairement, fermement et publiquement opposés au projet initial, nous n'aurions eu ni le changement de thématique, que vous approuvez, ni le changement de gouvernance, que vous approuvez également. Donc je suis vraiment désolé de vous le dire, mais nous avons eu parfaitement raison d'exprimer les raisons pour lesquelles nous n'étions pas d'accord avec la façon dont M. FROMENTIN pilotait ce projet et les thèmes qu'il proposait pour ce projet puisque, pour finir, nous avons obtenu satisfaction.

Je crois que nous avons obtenu que ce projet de candidature soit beaucoup plus susceptible de gagner que ce n'était le cas initialement. Je pense que nous n'aurions pas obtenu, par exemple, la création de ce G.I.P. et la présidence de Pascal LAMY. Je voudrais rappeler à tous les intervenants que le président, c'est-à-dire celui qui pilote ce projet, s'appelle Pascal LAMY, et j'insiste sur ce point.

Ce projet de délibération s'inscrit à la suite des engagements qui ont été pris. D'abord, le soutien à une candidature de la France à l'Exposition universelle. Le président de la République a écrit au Bureau international des expositions pour porter officiellement la candidature de la France. La création de ce groupement d'intérêt public permet de construire à présent la candidature en termes de développement du thème, de choix du site, qui devrait intervenir avant la fin du mois de mai, de campagne internationale et de communication. Il me paraît essentiel que Paris occupe une place centrale dans la gouvernance de ce projet, ce que permet la création du groupement d'intérêt public et ce que ne permettait pas le modèle précédent.

Le fait que cette exposition soit emblématique d'une nouvelle ère sur le plan de l'environnement et de l'héritage, en accord avec les objectifs de la COP 21, là aussi, nous avons été entendus puisque le thème décidé collectivement est "La planète à protéger et la connaissance à partager". La création de ce G.I.P. est nécessaire pour concrétiser ces engagements et disposer d'un cadre de dialogue avec l'Etat, la Région, la Métropole et l'association "ExpoFrance 2025". Nous disposerons, en effet, de la même représentation que la Métropole et la Région afin de peser sur ces décisions. Vous avez tous fait allusion à la candidature de Paris aux Jeux olympiques. Il est clair, bien évidemment, que les deux candidatures peuvent se soutenir l'une ou l'autre, à condition que cela soit fait dans la cohérence et dans la transparence.

Je pense que nous saurons très vite, en septembre, si nous avons gagné les Jeux olympiques, ce que tout le monde souhaite ici, je crois, et nous saurons également assez rapidement si nous pouvons espérer gagner l'Exposition universelle. La décision, elle, aura lieu en 2019, mais sachez que je travaille activement avec l'ensemble de nos partenaires, à la fois sur le choix du site, sur la scénographie et l'architecture du projet, et sur son financement. Je crois qu'il est tout à fait possible d'avoir une réussite en 2017 sur les J.O. et en 2019 sur l'Exposition universelle.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Louis MISSIKA, pour ces explications.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 27.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, SG 27).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au projet CDG Express.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 82 relatif au Charles-de-Gaulle Express.

La parole est à Mme Galla BRIDIER pour le présenter.

Mme Galla BRIDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous connaissez l'opposition des écologistes à ce grand projet inutile qu'est le Charles-de-Gaulle Express. Cependant, pour tenter d'être dans une opposition constructive, nous vous proposons aujourd'hui ce vœu relatif à une alternative à ce projet du CDG Express. Je préciserai que ce vœu a été voté avec l'ensemble de la majorité municipale au sein du Conseil du 18^e arrondissement.

Dans la continuité de ma sollicitation lors du dernier Conseil, nous vous déposons ce vœu, pour vous demander la chose suivante et vous rappeler d'abord les faits. Début décembre 2016, suite à plusieurs incidents ayant entraîné l'arrêt de toute liaison entre Paris et Roissy, la S.N.C.F. a fait circuler deux T.G.V. sur les voies à grande vitesse pour faire la navette entre la gare du Nord et l'aéroport dans les deux sens et à raison d'une navette par sens et par heure, soit précisément le trajet que le CDG devrait emprunter, en tout cas si ce projet allait au bout.

Il nous a semblé que cette expérimentation forcée pourrait représenter une alternative à la mise en œuvre de la liaison directe du CDG Express. Ainsi, nous vous demandons, avec ce vœu, de solliciter la S.N.C.F. afin qu'elle fasse aux élus et aux riverains concernés un retour d'expérience en termes de faisabilité d'exploitation et de conséquences potentielles sur la gestion des gares de Paris-Nord et Roissy-CDG de la mise en œuvre éventuelle de cette navette.

Nous souhaitons que la S.N.C.F. étudie de manière approfondie cette solution alternative et que cette étude nous soit rendue publique, et bien sûr qu'à travers votre voix la Maire de Paris mais aussi la présidente du Conseil général d'Ile-de-France appuient cette demande.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA, pour vous répondre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère Galla BRIDIER, chers collègues - j'allais dire cher Didier LE RESTE, mais cette fois-ci vous n'avez pas déposé de vœu -, ce n'est évidemment pas la première fois, chacun le sait bien, que le sujet du Charles-de-Gaulle Express est mis en débat au Conseil de Paris.

Il me semble donc que les enjeux sont clairs et bien compris. Je ne détaillerai pas plus amplement ce que j'ai répété à maintes reprises, tant au niveau de l'importance pour la Métropole parisienne de se doter d'une liaison directe entre l'aéroport CDG et Paris qu'en termes de nos exigences pour une intégration urbaine satisfaisante, notamment à la porte de la Chapelle.

Pour faire le lien avec notre débat précédent, il est clair que cette liaison est nécessaire aussi bien pour les Jeux olympiques que pour l'Exposition universelle. Le travail se poursuit, nous appelons de nos vœux la poursuite des avancées en pleine concertation avec les acteurs locaux.

Votre vœu, cher Galla, rappelle que le projet Charles-de-Gaulle Express pose de légitimes questions et ces questions, nous nous les posons aussi. Il est évident qu'un projet de cette importance stratégique doit être décidé sur la base d'une réflexion globale et qu'il puisse envisager l'ensemble des solutions alternatives. Vous demandez en particulier à ce que la S.N.C.F. fasse un retour d'expérience en termes de faisabilité et d'exploitation sur la mise en œuvre pérenne de la navette directe qui a été mise en place de manière très occasionnelle suite aux incidents de décembre 2016. En cela, vous demandez que la S.N.C.F. étudie cette solution alternative et que cette étude soit rendue publique.

Sur ce vœu, j'émettrai un avis favorable au nom de l'Exécutif. Il est en effet préférable de bien comprendre l'ensemble des paramètres afin que la politique publique soit efficace et si possible comprise par tous.

Des amendements à votre vœu ont été soumis à cette Assemblée afin de préserver l'esprit de votre demande. Il s'agit d'étudier sereinement une solution alternative et pas de partir du principe que le Charles-de-Gaulle Express est trop coûteux, et que la solution alternative non seulement a fonctionné mais aussi qu'il est préférable de rester dans un esprit de neutralité axiologique.

C'est donc un avis favorable si amendé.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Acceptez-vous l'amendement ? Il est accepté.

M. Didier LE RESTE n'a pas déposé de vœu mais il souhaite exprimer une explication de vote.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je veux rassurer Jean-Louis MISSIKA en lui disant que nous suivons toujours de très près ce dossier.

Nous allons soutenir et voter ce vœu amendé. A fortiori, une des alternatives qui est proposée au projet CDG Express contre lequel nous nous battons toujours, sera au centre d'une audience que nous aurons bientôt à la Région avec l'association "Non au CDG Express" que je préside.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2017, V. 139).

Je vous remercie.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au Règlement Local de Publicité.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 83 relatif au règlement local de publicité.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

Mes chers collègues, ce vœu est relatif aux publicités et enseignes vidéo dans les vitrines des commerces.

Comme vous le savez, notre règlement local de publicité comporte un certain nombre de clauses strictes. Notamment, il y en a une qui interdit la publicité lumineuse, notamment les écrans, y compris à l'intérieur des vitrines des commerces.

Or nous voyons se développer de plus en plus de publicités sur les baies et cet article du règlement local de publicité, qui interdit ces enseignes sur les baies ou juste derrière les baies vitrées, n'est absolument pas respecté. Cette pratique constitue vraiment une extension de l'envahissement publicitaire dans la capitale contre lequel, je l'estime, il est urgent de réagir.

Je sais et j'ai anticipé dans la rédaction de ce vœu qu'il y a eu un arrêt "Zara", qui a été rendu par le Conseil d'Etat en 2008 et qui donnait raison à l'enseigne Zara pour avoir apposé contre un arrêté de la Ville de Paris des photographies derrière les baies vitrées de l'un de ses locaux. Sauf que précisément, lorsque cet arrêt avait été rendu en 2008, cet article E-2.2.1.1- désolée - du règlement local de publicité, qui interdit les enseignes devant ou immédiatement derrière la baie vitrée, n'existait pas. Ainsi, cet article étend désormais cette interdiction des enseignes à celles situées immédiatement derrière une baie.

Comme il est légitime que la Ville de Paris protège ses citoyens et citoyennes de l'envahissement publicitaire et garantisse leur liberté de réception de l'information d'ordre publicitaire, je souhaite à travers ce vœu que la Ville de Paris fasse appliquer strictement le règlement local de publicité en s'opposant à l'apposition de publicités lumineuses et d'enseignes vidéo derrière les vitrines des commerces.

Je vous en remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, M. Jean-Louis MISSIKA a la parole.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Madame SIMONNET.

D'abord, je voudrais vous dire que je suis tout à fait comme vous, au risque de vous surprendre, très préoccupé par la prolifération de ces écrans publicitaires de type vidéo notamment, qui peuvent gêner les automobilistes et les piétons dans leur activité quotidienne.

En revanche, je suis obligé de vous rappeler la hiérarchie des normes et des règlements. Ce n'est pas parce que nous votons au Conseil de Paris un élément du type de celui auquel vous faites référence que cela change le fait que le Conseil d'Etat a donné raison à l'enseigne "Zara" au niveau du Code de l'environnement.

Je ne peux que vous rappeler simplement cette jurisprudence Zara, qui fait référence au Code de l'environnement, à l'article L-582 qui précise ceci : "Afin d'assurer la protection du cadre de vie, le présent chapitre fixe les règles applicables à la publicité aux enseignes et aux pré-enseignes visibles d'une voie ouverte à la circulation publique au sens précisé par décret en Conseil d'Etat. Ces dispositions ne s'appliquent pas à la publicité aux enseignes et pré-enseignes situées à l'intérieur d'un local sauf si l'utilisation de celui-ci est principalement celle d'un support de publicité."

Dans le cadre de cette affaire "Zara", le Conseil d'Etat a choisi une interprétation stricte de cette disposition. C'est une décision qui date du 28 octobre 2009 et il a précisé que les dispositions du Code de l'environnement ne concernaient que les dispositifs à usage d'enseigne ou de publicité implantés à l'intérieur du local et visibles d'une voie ouverte à la circulation publique.

Le fait que notre R.L.P. prévoit des dispositions contre ce type d'écrans intérieurs ne nous permet pour autant pas d'agir en raison de cette jurisprudence "Zara". Pour donner la main à la Ville et lui permettre d'agir contre le développement de ces écrans intérieurs, il faudrait une modification du Code de l'environnement qui prévoirait une extension de l'application des normes fixées par le règlement national et les règlements locaux de publicité aux dispositifs situés à l'intérieur des bâtiments et configurés principalement pour être visibles d'une voie ouverte à la circulation publique.

D'ailleurs, je me réjouirais que la réglementation soit changée de cette façon, mais ce n'est pas dans le cadre du Conseil de Paris que nous pouvons modifier cette réglementation.

Au regard de ces éléments, je vous propose donc de retirer votre vœu ou alors j'émettrai un avis défavorable.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Acceptez-vous de retirer votre vœu, Danielle SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Non, bien entendu.

Non seulement je le maintiens parce que je ne suis pas d'accord avec l'argument qui a été présenté, mais parce que ce serait la moindre des choses d'écrire à l'ensemble des commerces pour leur rappeler le règlement local de publicité. Sinon, à quoi bon avoir un règlement local de publicité s'il n'y a même pas la moindre volonté de se battre pour le faire appliquer ?

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à un bilan chiffré des subventions accordées à des entreprises.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 84 relatif à un bilan chiffré des subventions accordées à des entreprises.

La parole est toujours à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, je voudrais vous faire une citation et vous demander qui a dit ceci : "le C.I.C.E. est un échec : chaque emploi sauvegardé ou créé dans ce cadre a coûté près de 260.000 euros au contribuable". Alors ? Alors ? Qui a dit cette phrase ? Mme HIDALGO, Maire de Paris, et je l'en félicite. Mme HIDALGO, Maire de Paris, a très sévèrement, et à juste titre, jugé le bilan à la fois de MM. HOLLANDE, VALLS et MACRON, de ce quinquennat, et notamment en ce qui concerne cette politique économique d'aide aux entreprises sans aucune contrepartie en terme de création d'emploi.

Alors, je sais bien que la majorité est traversée par les déchirements de la profonde crise politique qui traverse notre pays avec ce cycle de l'élection présidentielle, qui a donc fait élire M. Emmanuel MACRON, et que bon nombre de débats ont animé d'ailleurs ce Conseil de Paris dans les couloirs, beaucoup plus que dans la séance, sur l'approche des législatives et de la poursuite et de l'aggravation de la décomposition politique ou recomposition politique. Bien.

Moi, j'aime bien qu'on débattenne vraiment du fond, et j'aimerais qu'il y ait, à travers ce vœu, une réflexion sur "quelle a été et quelle est notre politique au niveau parisien dans l'aide aux entreprises", parce que je pense qu'elle est d'une nature différente que la politique d'aide aux actionnaires du C.A.C. 40, qui leur a permis d'augmenter leurs dividendes.

Néanmoins, dans le même souci de transparence et de "critérisation" de l'aide publique, j'estime qu'hélas, il y a une forte opacité dans l'aide qui est allouée aux différentes "start-up", aux différents dispositifs d'innovation et d'accompagnement de l'emploi. Et donc, je souhaite à travers ce vœu que soit réalisé un bilan chiffré des subventions allouées à des entreprises privées, associations d'entreprises ou "start-up" dans le cadre de la politique de recherche de l'attractivité et de la compétitivité des entreprises, pour garantir que ces fonds sont bien mis au service de l'intérêt général social et écologique.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA, pour vous répondre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Chère Danielle SIMONNET, merci pour votre intervention. Et, je note, merci également pour la nuance que vous faites entre "politique nationale" et "politique parisienne" en matière de soutien au développement économique.

Je constate que vous-même, vous avez dû être très, très occupée par vos responsabilités nationales, ce qui vous a empêché de suivre d'un tout petit peu plus près ce que nous avons communiqué à la 5e Commission de la Ville de Paris en matière d'information sur le financement des "start-up" et des incubateurs ou autres accélérateurs de la Ville de Paris. A chaque Conseil de Paris, ou presque, sont effectivement votés des projets de délibération attribuant des financements aux incubateurs, clusters et accélérateurs, et abondant divers fonds qui accompagnent et structurent leur développement.

D'abord, je voudrais vous signaler que certains de ces dispositifs n'existent plus. Nous en avons supprimés, d'autres ont été mis à rude épreuve à cause de l'évolution du cadre législatif et de la loi NOTRe, qui affirme la compétence de la Région en matière économique. L'entrée en vigueur du S.R.D.E.I.I., le Schéma régional directeur sur l'économie, en 2017 et les longues négociations menées avec la Région Ile-de-France depuis 2015 ont en effet donné lieu à une analyse des dispositifs soutenus par la Ville. S'en sont notamment suivis la fin du soutien de la Ville au fonds unique interministériel et la fin des aides aux pôles de compétitivité en 2016.

La formulation de votre vœu laisse penser qu'aucun bilan n'a été produit et que nous n'avons pas fait œuvre de transparence par rapport à l'utilisation de ces fonds. C'est oublier les différents rapports, notes ou études produits ces dernières années, dont un certain nombre ont été transmis aux élus à ma demande, notamment en 5e Commission. Et je tiens bien naturellement à nouveau ces rapports à votre disposition, si ce genre d'informations vous intéresse effectivement.

Je ne citerai, à titre d'exemple, que le rapport sur les pôles de compétitivité produit en 2015 par la Direction de l'attractivité et de l'emploi, ou encore la note relative au financement de l'innovation à Paris, qui ont tous deux été présentés et remis en 5e Commission. Ces bilans nous permettent d'orienter notre action et notre stratégie. Ainsi, le bilan sur les pôles de compétitivité nous a par exemple amené à reconsidérer l'aide à ces pôles et à supprimer ces aides dans le contexte de la loi NOTRe à compter de cette année.

De nouveaux outils sont en cours d'élaboration pour nous permettre une vision toujours meilleure de l'ensemble de cet écosystème. 2016 a ainsi vu la parution du premier atlas des lieux de l'innovation parisien et de la métropole du Grand Paris, publication remarquable réalisée par l'APUR en collaboration avec "Paris&Co", dont je vous conseille fortement la lecture. Je peux aussi vous communiquer ce document.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour annoncer qu'un bilan du dispositif "Paris initiative amorçage" sera présenté en 5e Commission le 29 mai prochain.

Au regard de ces éléments, je propose donc d'émettre un avis défavorable à votre vœu, mais je tiens à votre disposition de quoi lire et remplir vos week-ends, s'il se trouve qu'ils sont...

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Ne faites pas trop durer le plaisir. Merci beaucoup, Jean-Louis MISSIKA.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

2017 DU 9 - Déclassement et cession à Como Automobiles de lots de volumes 246, rue de Bercy (12e).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 9 relatif au déclassement et à la cession à Como Automobiles de lots de volumes 246, rue de Bercy (12e).

La parole est à Mme Galla BRIDIER, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Galla BRIDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce Conseil voit encore plusieurs cessions de parcelles appartenant au patrimoine foncier de notre Ville. Je saisis l'occasion de l'inscription sur ce projet de délibération pour rappeler la position du groupe Ecologiste sur ce sujet, même si celle-ci est désormais bien connue. Nous regrettons ces cessions et les réponses systématiques qui nous sont opposées sur les actifs stratégiques ou non, ou sur le volume des cessions, aussi important que les achats de foncier.

Nous pensons qu'une politique foncière plus intéressante et plus vertueuse, qui correspondrait aux besoins de la population, notamment en termes d'équipements, de services et de logements, pourrait être menée. Une politique foncière publique pourrait contribuer à réguler le marché immobilier, que nous appelons de nos vœux, et notamment éviter l'emballlement des prix.

La création de l'Office de foncier solidaire, que nous avons votée au dernier Conseil, va dans le sens d'une nouvelle perspective de gestion de notre foncier. Cela nous ouvre un chemin qui a été suivi par bien d'autres pays avant nous, en particulier les pays scandinaves. Aux Pays-Bas, par exemple, les constructions sont réalisées dans le cadre de baux de longue durée, au terme desquels le terrain et le bâti reviennent à l'autorité territoriale. L'O.F.S. permettra de la même manière à Paris de garder son patrimoine en utilisant des baux de longue durée pour en donner l'usage à des locataires.

Mes chers collègues, nous avons désormais à notre disposition un outil puissant d'amélioration de notre politique foncière. Nous sommes vigilants à ce que le travail sur cet office aboutisse prochainement afin que très bientôt, les projets de délibération d'urbanisme accordent des baux à longue durée, et non plus des cessions sans fin du patrimoine précieux de notre Ville.

C'est pour cela que nous nous abstenons notamment sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

(Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, remplace M. Bruno JULLIARD au fauteuil de la présidence).

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je vais donner la parole à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, chère Galla BRIDIER.

Effectivement, c'est un débat que nous avons maintenant depuis le début de cette mandature, et même un peu avant, avec votre groupe politique. Je vais rappeler, mais brièvement, les raisons pour lesquelles nous ne sommes pas d'accord avec votre analyse. Il y a différentes formes de transfert de droit réel, que ce soit le bail à construction, le bail emphytéotique ou la cession. Choisir entre ces différentes formes relève d'une approche qui doit être à la fois

pragmatique et contextualisée, et non pas partir d'un dogme qui serait que toute cession est une mauvaise chose, et que tout bail est une bonne chose.

Je vais juste vous donner un exemple pour illustrer cela : dans le cadre de "Réinventer Paris", nous nous sommes rendu compte qu'il était plus facile, dans le cadre d'un contrat de cession, de mettre des clauses d'innovation...

S'il vous plaît !

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Est-ce qu'on a un peu de silence, s'il vous plaît ?

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je reconnais que c'est très drôle, mais enfin, pas à ce point-là quand même !

On se rend compte qu'il est plus facile de mettre des clauses d'innovation et des clauses de programmation dans un contrat de cession que dans un bail emphytéotique. En plus, les baux emphytéotiques de longue durée, nous savons également qu'ils peuvent avoir des effets de bombe à retardement. Nous souffrons encore aujourd'hui de baux qui ont été décidés dans le cadre d'un certain nombre d'immeubles d'entreprises à l'époque de Jacques CHIRAC, qui aujourd'hui ont besoin d'être totalement modifiés, mais que nous ne pouvons pas modifier à cause de leur durée.

Je ne crois pas qu'il faille choisir un seul mode de transfert de droits. Il faut au contraire utiliser l'ensemble des modes qui sont à notre disposition en choisissant au cas par cas celui qui nous paraît le plus intéressant.

J'ajoute que la grande transformation que nous avons opérée est celle des "Réinventer", "Réinventer Paris", il y aura bientôt un "Réinventer Paris 2", c'est-à-dire une approche où la cession ne se fait pas au plus offrant mais au plus innovant, ou au projet qui a la plus grande dimension d'intérêt général et que cette façon d'appréhender les choses me paraît beaucoup plus juste et efficace que de refuser systématiquement toute cession immobilière.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Jean-Louis MISSIKA.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 9.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DU 9).

Je vous remercie.

2017 UDI-MODEM 1 - Lancement d'une étude en vue de rétablir le concours de façades de la Ville de Paris.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous allons passer au débat organisé avec la proposition de délibération du groupe UDI-MODEM relative au lancement d'une étude en vue de rétablir et moderniser le concours de façades de la Ville de Paris.

Pour commencer ce débat organisé, je vais donner la parole à M. Eric AZIÈRE, pour 5 minutes.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, aujourd'hui, la Ville de Paris, dans beaucoup de domaines, récompense la création artistique, l'innovation, le savoir-faire, mais elle ne récompense pas peut-être avec le même enthousiasme ou la même attention, la qualité de production urbaine à Paris et le travail des architectes.

Et si l'on veut continuer à stimuler la qualité du paysage urbain à Paris, qui n'a pratiquement pas d'égal ailleurs dans le monde, il faut récompenser avec volontarisme l'audace de ceux qui font de l'architecture un art et peut-être plus, une science.

Cela paraît banal de le dire, mais il n'y a pas de ville sans architecte et de vie non plus, car c'est par son œuvre que l'architecte idéalise la vie. C'est à la fois aujourd'hui un penseur social, un artiste, un bâtisseur, un décorateur, c'est le peintre véritable de nos paysages urbains et Paris, vous le savez, offre une variété infinie d'immeubles,

immeubles ouvriers, immeubles de rapport, immeubles sociaux, haussmanniens, post haussmanniens, quelques tours et barres d'immeubles contemporains, de l'art nouveau, des modèles d'art décoratif, néomodernes, et tout ceci représente un paysage urbain fantastique qui est à Paris, me semble-t-il, un véritable conservatoire d'architectures, de peintures, de sculptures, de mosaïques, de briques aux traits et motifs distincts qu'à force de voir au fond au quotidien et de longer, on ne regarde plus.

Aujourd'hui, nous voyons bien que l'architecture contemporaine est stimulée par les grands chantiers de rénovation urbaine, par "Réinventer Paris 1" ou "Réinventer Paris 2", "Réinventer la Seine", mais aussi tous les grands chantiers ouverts au Nord et à l'Est de Paris que vous avez justement engagés, mais demain aussi d'ailleurs au Sud dans mon arrondissement à Montparnasse, à Saint-Vincent-de-Paul, sans oublier évidemment ce qui a été fait dans les Z.A.C. "Pajol" et "Claude Bernard".

Ce foisonnement de projets, aujourd'hui de façon évidente interroge à nouveau les façades, qui deviennent un lieu de recherches et d'expérimentations et on le voit bien, un retour massif du décoratif et de l'ornement.

Aujourd'hui, dans les formes et les matériaux nouveaux, il y a toujours entre le corps du bâtiment et son revêtement, un espace de création.

Alors, le groupe UDI-MODEM propose d'exhumer en le modernisant le concours de façades qui avait été créé par la Ville de Paris en 1897. Il constituait à l'époque un appel à libérer la création pour ouvrir l'architecture à plus de diversité, plus de fantaisie, plus d'originalité dans un Paris où les règles strictes de l'urbanisme haussmannien érigeaient l'uniformité en dogme.

Le concept du concours annuel a très bien fonctionné, puisqu'il a créé une saine émulation tirée par les récompenses attribuées aux lauréats. Il a accompagné jusqu'à la première Guerre mondiale ce qu'on appelle "les Trente Glorieuses" de l'architecture parisienne, cette période a vu les façades parisiennes s'enrichir de "bow-windows", loggias, de revêtements de céramique ou de briques, de mosaïques, de décors pittoresques, de dômes néogothiques, de frises sculptées, de logettes à colonnettes, des ornements floraux figuratives ou abstraites.

Bref, ce concours à Paris a connu un foisonnement heureux et nous a légué d'ailleurs un patrimoine urbain inestimable dans le monde entier, signé Hector Guimard, Jules Lavirotte, Henri Sauvage et bien d'autres encore.

Malheureusement, le concours s'est éteint avec la seconde Guerre mondiale et l'époque contemporaine d'ailleurs n'est pas de ce fait dénuée de façades exceptionnelles, et heureusement d'ailleurs, le grand prix de la Ville de Paris, souvenez-vous, a été décerné à plusieurs reprises à des architectes tels que Jean Prouvé en 1982, ou Christian De PORTZAMPARC en 1990, mais à l'heure de la planification et de la mise en chantier de tant de Z.A.C. à Paris, il nous semblait important qu'à ce moment où sonne l'heure d'une reprise du marché de la construction, on récompense les façades.

Alors, dans la poursuite de cet objectif, la proposition de délibération vous propose de renvoyer à une étude les modalités du concours en restant fidèle par contre à son esprit originel.

Premièrement, un objet ciblé sur l'esthétique des façades réalisées et livrées dans l'année. Evidemment le concours n'entend pas récompenser un style défini, imposer ou encourager un style, mais bien libérer la création artistique propre à chaque architecte.

Deuxième chose importante, un jury restreint respectant une composition parfaitement équilibrée entre élus et architectes, qui facilite la tenue du concours.

Enfin, l'étude doit déterminer quel prix ou quel palmarès récompensera le ou les architectes, le maître d'ouvrage et l'entrepreneur. Il faut un prix attractif qui soit le juste retour de la promotion faite aux auteurs et aux efforts consentis pour couvrir les surcoûts souvent liés à la réalisation soignée de la façade.

Voilà, chers collègues, notre proposition.

Comme dans toute intervention, ou comme dans les bonnes émissions de télévision, je voudrais signaler d'ailleurs un livre sur les façades à Paris, le livre remarquable de Claude Mignot à ce sujet. On a le droit de lier l'utile au plaisir en l'occurrence.

Deuxièmement, vous signaler à la cité de l'architecture et du patrimoine, du 21 avril au 4 septembre, l'exposition intitulée "l'Architecte, portraits et clichés" qui est une remarquable exposition à voir.

Avec le renfort de ces deux initiatives que vous prendrez, vous serez évidemment favorables à ce projet.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je donne la parole, pour le groupe Ecologiste de Paris, à M. CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - La proposition de délibération qui nous est proposée reprend une idée assez ancienne selon laquelle les façades haussmanniennes étaient monotones, et qu'il fallait oser rompre avec cette logique au profit d'un esthétisme plus traditionnel ou plus novateur selon les cas.

Si l'on prend le recul nécessaire, on est en droit de s'interroger sur cette vision lorsqu'on constate à quel point ces façades constituent un élément essentiel du patrimoine et de la beauté de Paris.

Par ailleurs, cette proposition de délibération ne semble pas prendre en considération l'évolution constructive essentielle en matière de rôle de la façade.

En effet, si à la fin du XIXe siècle la façade était un élément indispensable à la solidité du bâtiment car elle était porteuse, ce n'est plus le cas, bien au contraire. Aujourd'hui, la façade n'a plus ce rôle constructif. Elle sert uniquement de lien entre le dedans et le dehors. Elle joue un rôle essentiel en matière d'isolation et de lutte contre le froid hivernal et la chaleur estivale. Elle produit de l'énergie ou absorbe éventuellement une partie de la pollution. Elle permet une lumière intérieure satisfaisante, bref, elle a un rôle déterminant dans le confort.

Nous proposer d'abandonner cette fonction au profit d'une approche strictement esthétique nous semble aller à contre-courant du bon sens. D'ailleurs, on peut voir ce que cela donne quand on tombe dans ce travers. Deux exemples pris parmi de nombreux autres : l'immeuble qui abrite la Direction de l'Urbanisme, avenue de France, ne permet pas l'ouverture des fenêtres, occulte la lumière mais pas la chaleur, rend plus difficile le nettoyage, prétend être un geste architectural alors qu'on devrait parler de gesticulation.

De même, le projet des tours Duo, dans le 13e, semble vouloir valoriser d'abord l'architecte mais certainement pas le paysage, tant leur insertion dans leur environnement est négligée. Cette architecture "Spirou" est certes à la mode mais elle n'est pas moderne, pas écologique et même pas réellement esthétique. Elle repose sur cette approche "beaux-arts" qui ignore la prise en compte du contexte du bâtiment, de ses usages, de son environnement.

Aujourd'hui, la priorité semble au développement d'une architecture durable. Il y a une charte sur la ville durable, la charte d'Aalborg, mais pas encore une charte sur l'architecture durable, donc intelligente.

Avancer dans le concept d'architecture intelligente, ce n'est pas le cas avec le B.I.M., la modélisation des données du bâtiment, qui enferme dans les logiciels, avec les spécifications du Centre technique du bâtiment, le C.S.T.B., qui ne visent que des obligations de moyens mais oublie l'intelligence et l'inventivité humaines. L'architecte est le seul à avoir une vision globale avec le recul nécessaire pour que le bâtiment soit intelligent. On le constate tous les jours lorsqu'il s'agit de rénover un bâtiment et que les travaux ne sont pas menés par un architecte.

En conclusion, nous ne nous opposerons pas à cette proposition de délibération puisqu'il ne s'agit que de lancer une étude, mais nous serons particulièrement attentifs à ne pas oublier ce qui est pour nous essentiel : lier la beauté et les usages de la façade, certes, mais aussi du bâtiment dans son entier.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

Pour le groupe Communiste - Front de Gauche, je vais donner la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour trois minutes.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Monsieur le Président AZIÈRE, vous citez à juste titre, dans l'exposé des motifs de votre proposition de délibération, l'article 1 de la loi de 1977 qui fête ses 40 ans et qui précise que l'architecture est une expression de la culture.

Je ne peux être que d'accord avec cette définition même si, comme le cinéma, l'architecture est aussi une industrie culturelle car elle fait vivre bon nombre d'architectes mais aussi d'entreprises qui traduisent dans la réalité l'imagination des architectes.

L'idée de relancer ce concours est une excellente idée car elle met en évidence ce qui n'aurait jamais dû cesser d'être : valoriser l'originalité et la création architecturale parisienne.

Construire vite et à l'économie, à partir des années cinquante, a énormément banalisé l'espace urbain, même si Paris, aimée et reconnue pour son unité, n'a jamais cessé d'inventer et d'innover au plan architectural. Nos

ancêtres et nous-mêmes n'avons jamais voulu d'une ville-musée, figée dans l'histoire. Au contraire, ils et nous avons voulu une ville vivante où de grandes œuvres architecturales ont contribué à transformer notre ville, lui permettant de garder une attractivité touristique forte. Contrairement au continent Nord-américain, qui a tendance à détruire puis à reconstruire, nous avons fait le choix de la subtilité, d'une ville qui bouge tout en sachant garder des traces de chaque strate de son histoire.

Hausmann a standardisé les rues et les façades mais l'idée du concours en 1898 était bien de permettre que l'Art nouveau puis l'Art déco prennent leur place dans l'espace urbain. C'est une belle chose car nous avons ainsi des immeubles remarquables dont les façades sont elles-mêmes des œuvres d'art. Vous citez à juste titre la rue Réaumur mais je pense aussi à nombre d'immeubles dans le 9^e arrondissement, non loin de la rue Lafayette, ou encore rue Blanche ou rue Pigalle.

Nous souffrons dans les métropoles mondiales d'une standardisation rampante. C'est vrai pour les immeubles comme pour les enseignes commerciales au pied de celles-ci. Nous ne voyons parfois plus la beauté d'un immeuble, tant celle-ci est gâchée par les codes couleur ou le lettrage de telle ou telle grande marque.

Il faudrait à terme peut-être réfléchir aussi à une adaptation à des contraintes plus strictes quant au négoce d'une même enseigne selon les quartiers où elles s'installent. Je pense notamment aux supérettes. Mais la proposition que vous faites permettra à terme que l'on puisse mettre en valeur des façades remarquables, tant par les matériaux utilisés que par leur végétalisation ou même l'apport d'artistes mosaïstes, vitraillistes, peintres, ferronniers ou d'autres métiers d'art dont notre Capitale peut s'enorgueillir. Sans vouloir tout ramener au "Fabriqué à Paris", il me semble que nous pourrions proposer que l'un des critères du futur concours soit le recours à des artisans et des artistes parisiens.

Comme vous le précisez au titre de la standardisation et de l'homogénéisation des façades via aussi des contraintes budgétaires, le soin apporté aux façades passe après le confort des appartements. Il faut donc une incitation financière qui lèvera certainement les réticences des promoteurs publics ou privés. En effet, je suis certain que du côté des architectes ou des artistes, votre proposition soulèvera l'enthousiasme.

Nous voterons donc pour cette proposition de délibération et nous sommes heureux de participer au côté de Jacques BAUDRIER à l'élaboration du futur règlement du concours.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BONNET.

Je vais donner la parole à M. Didier GUILLOT, pour trois minutes.

M. Didier GUILLOT. - Madame la Maire, mes chers collègues, les façades des immeubles parisiens racontent l'histoire de la Capitale. Comme le dit le proverbe chinois, "la façade d'une maison n'appartient pas à son propriétaire mais à celui qui la regarde".

A Paris, le patrimoine architectural est historique et remarquable. Les façades représentent un vaste terrain d'expression urbaine. Les Parisiens ne s'y trompent pas quand ils lèvent les yeux de leurs petits écrans. Paris est loin d'être monotone et elle ne doit pas le devenir. Pour chaque Parisien, il y a toujours un chantier en cours dans son environnement.

Aussi, les élus du groupe RG-CI accueillent avec un intérêt tout particulier cette proposition de délibération. Nous savons à quel point un concours peut être source d'une émulation saine. Remettre à jour cette pratique de concours de façade de la Ville permettra, comme cela avait été le cas par le passé, de récompenser des œuvres que l'on peut qualifier d'art.

Nous voyons dans un tel concours de nombreux objectifs pour notre ville : améliorer le cadre de vie de ses habitants, valoriser le patrimoine bâti et les maîtres d'œuvre, mettre en avant les capacités d'innovation parisienne et renforcer le lien entre les Parisiens et leur ville.

Au-delà de l'aspect architectural, nous pensons que ce concours doit aussi récompenser l'excellence des travaux. Ainsi, un tel concours doit, pour notre groupe, veiller à ce que les œuvres retenues et primées soient d'une qualité irréprochable. En ce sens, je pense notamment aux démarches de développement durable et d'économie d'énergie menées avec des outils novateurs dans des projets de réhabilitation. Nous devons également veiller à ne pas être restrictifs. Ainsi, pourquoi ne pas l'élargir au maximum à tous les travaux d'embellissement de nos façades et par exemple aux réinterprétations artistiques de certaines d'entre elles ?

Savoir apprécier les confrontations avec nos perspectives, des reflets, des lignes brisées et des images sont autant de choses qui nous amènent à nous prononcer pour la proposition de délibération du groupe UDI-MODEM.

Nous espérons que ce concours permettra de donner un nouveau souffle aux rues parisiennes en leur permettant de vivre au XXI^e siècle.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GUILLOT.

Je vais donner la parole à M. Alexandre VESPERINI pour le groupe les Républicains, pour trois minutes.

M. Alexandre VESPERINI. - Pour trois minutes ? Merci, Madame la Maire, je vais faire très vite, alors.

Au nom des Républicains, je me félicite de cette proposition de délibération. Je trouve que c'est une excellente idée et je suis même jaloux du groupe UDI-MODEM car on aurait dû avoir cette idée plus tôt, de notre côté.

Je ne suis pas surpris d'ailleurs de la position du groupe Ecologiste car il correspond tout à fait à la droite ligne de la loi ALUR et de toutes ses dispositions législatives qui ont contribué à démolir - c'est le cas de le dire - ou en tout cas à entraver l'innovation et la construction. Si. Je rappelle qu'en un an la loi ALUR a tout de même permis de faire chuter la construction de 20 %. Voilà. Non, ce n'est pas un jugement de valeur...

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, s'il vous plaît.

M. Alexandre VESPERINI. - ... et je constate qu'il y a un désaccord politique et je le souligne, c'est tout.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Monsieur CONTASSOT, s'il vous plaît, arrêtez ! On va laisser M. VESPERINI terminer.

M. Alexandre VESPERINI. - Donc, pour revenir à la proposition de délibération, c'est d'autant plus une bonne idée que nous nous retrouvons avec un contexte national, économique, politique, normatif qui permet de relancer la construction. D'ailleurs, comme au début du XX^e siècle, nous recommençons à construire, nous recommençons à investir et c'est ce qui va permettre...

Oui, oui, c'est cela, grâce à la loi Alur, grâce à Mme DUFLOT, tout à fait.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - M. VESPERINI tout seul.

M. Alexandre VESPERINI. - Tout seul, voilà.

Je trouve donc que c'est une très bonne idée qui s'insère dans un contexte national très favorable. On verra ce que fera le prochain Gouvernement mais, en tout cas, au moins sur le plan du logement et de la construction, je crois que cela s'insère dans un contexte assez positif et assez prometteur.

Deux choses que je voudrais dire rapidement. La première, pour rester justement dans le cadre de la loi de 1977, dont on fête les 40 ans comme cela a été souligné, c'est qu'il faut que ce concours ait un jury restreint, comme la proposition de délibération le dit à juste titre. Il ne faut pas que le jury soit pléthorique comme on l'a déjà vu. C'était pour moi l'une des limites des jurys "Réinventons Paris". Je crois que sur les concours de façades, il faut rester sur des jurys restreints.

Cependant, il faudra aussi que ces concours soient ouverts, connus, visibles pour permettre à tous les Parisiens de s'approprier la question architecturale. Sur ce sujet, il faut reconnaître que beaucoup de Parisiens restent frileux sur l'innovation architecturale. Quand on parle de création architecturale, pour une partie d'entre eux et parfois à juste titre, ils ont tendance à penser aux immeubles modernes des années soixante, qui se sont très rapidement ringardisés. On l'a vu notamment dans le quartier Montparnasse où l'on a fait un pari architectural qui s'est révélé être assez désastreux sur certaines rues. C'est la première chose. Donc il faudra, à mon avis, assurer et garantir la visibilité auprès des Parisiens de ces concours d'architecture, de façades architecturales.

La deuxième chose que je voudrais dire, plus importante à mon avis, c'est d'élargir ces concours à l'aire métropolitaine puisque moi, je crois profondément, mais comme beaucoup, évidemment, les façades des immeubles, la réalité architecturale, c'est aussi ce qui permettra de faire la Métropole, c'est-à-dire de permettre que, dans tous les territoires, dans les 12 territoires de la Métropole, on puisse se dire que nous partageons une culture architecturale, une culture urbaine. Voilà tout ce que je voulais dire.

Je remercie le groupe UDI-MODEM. Naturellement, nous voterons cette proposition de délibération.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Patrick BLOCHE pour trois minutes.

M. Patrick BLOCHE. - Merci, Madame la Maire.

Le groupe Socialiste et Apparentés se félicite de cette excellente initiative qui, comme cela est rappelé dans l'exposé des motifs, fait référence au fait que nous fêtons cette année les 40 ans de la grande loi sur l'architecture, qui est la loi de 1977 qui, en son article 1er, déjà cité par Nicolas BONNET-OULALDJ, indiquait que l'architecture est d'intérêt public. L'exposé des motifs aurait pu aussi faire référence à une autre grande loi pour l'architecture, qui a été votée et promulguée en juillet de l'année dernière, qui est la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, qui est rappelée par nombre de dispositions soulignant le rôle irremplaçable de l'architecte, jusqu'à rendre obligatoire désormais le fait que figurent, justement sur chaque façade, le nom de l'architecte et la date de réalisation du bâtiment.

Nous avons pris connaissance avec attention de votre proposition de délibération. Vous avez, de manière très ciblée, souhaité avant tout que soient reconnues à la fois l'esthétique et la bonne insertion des bâtiments dans le paysage urbain, et nous vous félicitons d'avoir à la fois visé les nouvelles constructions, mais aussi les réhabilitations d'immeubles afin que la création architecturale soit plus que jamais désirée et libérée.

Donc c'est un concours dont vous souhaitez la relance - nous le souhaitons avant vous - qui visera avant tout à reconnaître la qualité architecturale et la qualité architecturale du XXIe siècle, c'est-à-dire une architecture qui ne peut être que durable. Je dis cela pour faire référence à une disposition législative nouvelle qui s'appelle le "permis de faire", et notamment qui, à travers le réemploi des matériaux, chers à Jean-Louis MISSIKA, visera à ce que, justement, on puisse intégrer cette dimension écologique dans cette démarche de création architecturale à l'ère contemporaine.

Donc, de ce fait, nous ne pouvons voir que d'un œil très favorable le lancement de cette étude qui contribuera incontestablement à ce que la Ville de Paris, à nouveau, rende hommage à la qualité à la fois de son patrimoine, mais s'inscrive en perspective, en saluant évidemment la contribution irremplaçable des architectes et le fait que la création architecturale doive plus que jamais s'inscrire dans le paysage parisien.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BLOCHE.

Pour terminer ce débat, je vais donner la parole à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Excusez-moi, je ne suis pas du tout convaincue, en fait, par cette proposition de délibération pour deux questions. J'avoue que je me retrouve totalement dans les propos de M. CONTASSOT, qui rappelait la fonction évolutive des façades dans le bâtiment et aujourd'hui la prise en compte, dans la conception des façades, de la nécessité que nos bâtiments ne soient pas des bâtiments énergivores, voire même que nos bâtiments puissent au contraire être excédentaires en termes de production énergétique, qu'ils veillent à une bonne isolation.

Je ne sais pas si vous vous souvenez, il y a deux ans, j'avais fait des vœux pour soutenir une entreprise qui faisait des fenêtres possibles en façade avec photovoltaïque intégré et qu'hélas, E.D.F. abandonnait. Il y a une conception de la façade végétalisée, pour rentrer dans différentes fonctions thermiques de la ville, qu'il me semble être important de continuer à prendre en compte. Or, là, à travers cette proposition de délibération, vous ne voulez valoriser que l'aspect esthétique de la façade. Et je vous dirais même que, même de ce point de vue-là...

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Madame SIMONNET, il faut conclure.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, je conclus. Mais même de ce point de vue-là, je ne suis pas d'accord. A ce moment-là, faisons un prix de la création architecturale, car c'est un parti-pris architectural que de ne valoriser que l'esthétique de la façade et de ne pas valoriser l'ensemble du volume et de la création architecturale. Donc je trouve cela, en fait, même d'un point de vue architectural, un parti-pris qui n'est pas du tout pertinent.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je vais donner successivement la parole à Jean-Louis MISSIKA pour cinq minutes et Eric AZIÈRE pour deux minutes.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

D'abord, je voudrais féliciter, moi aussi, Eric AZIÈRE pour cette initiative. On a vu, à travers toutes les interventions, à quel point ce sujet intéresse les gens, jusqu'à susciter la jalousie d'Alexandre VESPERINI. Je voudrais dire à Eric AZIÈRE une chose qui me paraît importante, notamment parce qu'elle a un lien avec le débat qui

a suscité sa proposition. C'est que le concours de façades ne s'est pas terminé à cause de la seconde Guerre mondiale. Je crois que c'est un article du critique architectural du "Figaro", assez dur avec la façon dont ce concours de façades avait évolué, qui a signé la fin de ce concours de façades, article dans lequel il soulignait à la fois le risque de l'anecdotique et du kitch, et le fait que l'ornement n'est pas tout à fait l'architecture.

Mais cette initiative me paraît de bon aloi. Elle devrait permettre de relancer à Paris une émulation, à la fois parmi les architectes, dont la profession se trouve actuellement dans une période de grands questionnements et d'importantes évolutions, et aussi parmi les maîtres d'ouvrage en donnant à voir et en récompensant leurs capacités communes à créer, à inventer l'architecture du XXI^e siècle. Il est vrai que, dans certains milieux, il aura fallu attendre quelques décennies pour que la créativité et la qualité d'usage redeviennent une priorité, tant la quantité et la rentabilité avaient, durant trop longtemps, pris le dessus.

Cependant, on voit émerger, depuis une quinzaine d'années, des réalisations de grande qualité, notamment à Paris, mais pas seulement, qui intègrent aussi des préoccupations contemporaines, telles que les économies d'énergie, la végétalisation, les nouveaux matériaux, tout cela pouvant entraîner, bien sûr, de nouvelles écritures architecturales.

Je voudrais revenir brièvement sur le début de ce débat, mais je pense que, ce débat, nous allons l'avoir grâce, justement, aux études que nous allons mener pour lancer ce concours. Le début de débat initié par Yves CONTASSOT et repris par Danielle SIMONNET. Je crois que, vraiment, ce serait faire injure à Eric AZIÈRE que de croire qu'il ne veut qu'un concours de "façadisme", où la dimension purement esthétique et ornementale serait la seule dimension prise en compte. Ce concours de façades, tel qu'il avait été défini à la fin du XIX^e siècle, mérite, et je crois que c'est dans la proposition de délibération, une adaptation. Bien évidemment, il y a cette idée de l'ouvrir aux réhabilitations, qui me semble tout à fait pertinente étant donné le nombre important de rénovations du patrimoine parisien, les constructions neuves se faisant moins fréquentes.

Mais je crois qu'il faut aussi intégrer, dans cette catégorie du concours, les rénovations énergétiques, les extensions, les surélévations, les nouveaux matériaux, bref, la végétalisation, bref, toutes les dimensions qui font l'architecture du XXI^e siècle. J'ajouterai la dimension des usages parce qu'aujourd'hui, l'architecture qui donne la priorité aux usages, et donc à la finalité du bâtiment, est également la question de la réversibilité du bâtiment, voire sa performance en matière d'empreinte carbone sur la totalité de sa durée de vie, c'est-à-dire depuis la construction jusqu'à la destruction ou la transformation du bâtiment, tous ces sujets-là, et nous devons travailler ensemble pour pouvoir définir ces différentes catégories de concours.

Je crois que ce qui est intéressant, dans la démarche proposée par Eric AZIÈRE, c'est de mettre à jour ces créations architecturales du XXI^e siècle dans le cadre d'un concours actualisé, dont les modalités précises restent encore à définir, comme vous l'avez indiqué.

Je remercie également Patrick BLOCHE d'avoir rappelé cette loi sur l'architecture, le permis de faire qui, justement, permettra aux architectes de s'émanciper un peu des normes, notamment celles du C.S.T.B., d'utiliser des matériaux de réemploi, de façon à inventer cette architecture du XXI^e siècle.

J'avais moi-même engagé une réflexion avec le Pavillon de l'Arsenal pour étudier la mise en place d'un grand prix ou de plusieurs grands prix de l'architecture de la Ville de Paris. Votre proposition s'inscrit donc parfaitement dans ce cadre.

Je me félicite de pouvoir réfléchir ensemble à une initiative qui donnerait à la fois à la Ville de Paris la possibilité de récompenser les meilleures réalisations et aux architectes la possibilité d'acquérir une visibilité et de rappeler à quel point le rôle de l'architecte est essentiel dans la construction de la ville et notamment la construction de la ville intelligente et durable.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MISSIKA.

Je donne la parole à Eric AZIÈRE, pour deux minutes.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Madame la Maire.

Nous voyons bien que l'architecture est un sujet éminemment politique au fond, au bon sens du terme, et c'est bien que ce débat soit aujourd'hui dans nos rues.

Je voulais dire à Yves CONTASSOT sur la question du "façadisme" que j'entends bien les critiques qui peuvent être adressées à une approche qui réduirait l'architecture aux façades. Néanmoins, l'architecture, ce sont des plans adaptés à des usages.

L'architecture, c'est bien évidemment la solidité d'un bâtiment, sa sécurité, sa durabilité, c'est celle de toute construction, mais c'est aussi une expression artistique. Ce qui est intéressant, c'est que le prix récompense l'œuvre une fois réalisée, c'est-à-dire une fois l'objet déposé et posé dans la rue.

Je voudrais remercier Nicolas BONNET-OULALDJ pour son soutien. Je pense que c'est une très bonne idée - très juste idée et cohérente par rapport au travail fait - de relier "Fabriquer à Paris" à tout ce que l'artisanat particulier - car il s'agit, dans les façades, de beaucoup de matériaux modernes - peut apporter et aux métiers d'art qui vont avec. Cela me paraît une très bonne idée.

Je voudrais dire à Didier GUILLOT, avec qui je partage sa perception de l'aspect patrimonial et artistique du paysage et des façades à Paris, qu'il est juste d'introduire et de soutenir particulièrement le côté novateur et la garantie évidemment de la prise en compte des critères de développement durable sur ce concours.

Je voudrais remercier encore Alexandre VESPERINI et lui dire que le problème d'un jury restreint est quelque chose qui, évidemment, permet non seulement de bons débats et des débats équilibrés, c'est un de nos soucis. La possibilité de médiatiser et de promouvoir la visibilité de l'architecture contemporaine est importante, d'autant plus à Paris où nous avons peut-être besoin, sur ce plan, de faire évoluer les esprits.

Je voudrais dire à Patrick BLOCHE qu'il a raison de remettre le projet que nous proposons en cohérence avec les autres grandes lois d'encadrement et de promotion architecturale, que la création et la réhabilitation sont évidemment les deux domaines dans lesquels ce prix doit s'installer.

Nous n'oublions pas la réhabilitation et évidemment le caractère durable, avec la dimension écologique qui est la signature de notre XXI^e siècle et qui est, bien sûr, compatible avec la créativité des architectes d'aujourd'hui, aussi bien en termes de formes que de matériaux.

Je suis désolé que Danielle SIMONNET n'ait pas la même approche. Il faudrait peut-être en parler plus longtemps car je me suis trouvé, finalement, avec plus d'incompréhension dans son approche qu'avec des désaccords. J'ai l'impression qu'il aurait fallu, peut-être, que nous nous voyions plus longtemps avant.

Enfin, je voudrais remercier Jean-Louis MISSIKA, d'abord d'avoir rétabli une vérité historique sur la disparition de ce prix et aussi d'avoir souligné l'importance du message que nous adressons aux architectes de Paris, de France et d'ailleurs. En effet, c'est cela aussi la renommée et la capacité qu'a la Ville de Paris à parler "urbi et orbi". En adoptant ce projet de concours de façades, évidemment, je n'oublie pas que c'est la Ville de Paris qui envoie ce message tellement important aux architectes.

Je vous remercie du soutien que vous avez, les uns et les autres, apporté à ce projet et de la prise en compte que je vous garantis d'assurer en ce qui concerne vos réserves.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur AZIÈRE.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de délibération UDI-MODEM 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de délibération est adoptée. (2017, UDI-MODEM 1).

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

Conseil de l'Immobilier de la Ville de Paris - Formation municipale (R. 7) :

1 titulaire, en remplacement de Mme TAÏEB, désignée lors de la séance des 19 et 20 mai 2014, démissionnaire.

- Mme Sandrine CHARNOZ.

SYCTOM, Agence métropolitaine des déchets ménagers (Comité administrant ledit syndicat) (R. 8) :

1 titulaire :

- M. Rémi FÉRAUD.

1 suppléant :

- M. Christophe GIRARD.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2017, R. 7 à R. 8)

Conseil de l'Immobilier de la Ville de Paris - Formation départementale (R. 5 G) :

1 titulaire, en remplacement de Mme TAÏEB, désignée lors de la séance des 19 et 20 mai 2014, démissionnaire.

- Mme Sandrine CHARNOZ.

La candidature proposée est adoptée. (2017, R. 5 G).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Dépôt de questions d'actualité.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous informe que 7 questions d'actualité ont été déposées.

La première question d'actualité, posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris, est relative à "la sécurité des systèmes d'information de la Ville de Paris."

La deuxième question d'actualité, posée par le groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris, est relative à "la politique générale de la Ville - bilan à mi-mandat."

La troisième question d'actualité, posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris, concerne "l'affichage sauvage en période électorale."

La quatrième question d'actualité, posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris, est relative à "la situation des salariés de l'enseigne Tati à Paris."

La cinquième question d'actualité, posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris, est relative "aux évolutions budgétaires et des emplois de la Ville de Paris."

La sixième question d'actualité, posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris, concerne "l'avenir des centres de loisirs et les avantages sociaux des agents de l'A.P.-H.P."

Enfin, la dernière question d'actualité, posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris concerne "la suppression de la taxe d'habitation et la baisse des dotations de l'Etat."

Je vous propose de nous retrouver à 14 heures 45 pour l'examen des questions d'actualité, en sachant que le prochain Conseil de Paris aura lieu les 6, 7 et 8 juin prochains.

Merci beaucoup.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

Examen des questions d'actualité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous passons à l'examen des questions d'actualité.

I - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative à la sécurité des systèmes d'information de la Ville de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La première question d'actualité est posée par le groupe Radical de gauche, Centre et Indépendants.

M. Jean-Bernard BROS, son président, a la parole.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, peu nombreux, mais néanmoins, l'actualité récente nous montre que la question de la sécurité des réseaux numériques d'une collectivité doit être une préoccupation majeure.

Le premier fait récent auquel nous pensons est le piratage des panneaux informatifs de la Ville, avec message adressé à un ancien candidat à la présidentielle. Cet épisode sans grande conséquence et plutôt humoristique a cependant montré la vulnérabilité de nos systèmes d'information. Nous souhaiterions donc, tout d'abord, savoir si la Ville en sait plus sur ce piratage et si les dispositions ont été prises pour empêcher une telle intrusion.

Un autre fait préoccupant nous vient de l'actualité nationale : des informations personnelles, sécurisées ont été diffusées sur les réseaux par des "hackers" mal intentionnés et ces données sont encore, à ce jour, publiques.

La Ville de Paris a su prendre le pas de l'innovation en utilisant de plus en plus fréquemment le numérique pour sa communication notamment, mais aussi dans sa relation aux administrés et dans la gestion des services publics. Nous saluons, bien entendu, cette évolution. Il ne s'agit pas là de la mettre en cause. Cependant, cela augmente notre vulnérabilité aux cyberattaques.

Dans son dernier rapport d'activité, l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (A.N.S.S.I.) résumait le sujet ainsi : "Les technologies numériques procurent des gains de productivité et sont donc sources de richesse et de compétitivité pour notre pays, mais elles induisent également des vulnérabilités nouvelles. La cyber-sécurité est devenue, de ce fait, une condition structurante, non seulement de la sauvegarde de notre patrimoine économique et intellectuel, mais aussi de la protection physique de nos citoyens."

Les collectivités sont devenues des cibles des cyberattaques et ce, à plusieurs titres. De par leur visibilité sur Internet, elles offrent des surfaces pour des messages de revendication et propagande, comme cela a été le cas sur les panneaux informatifs. Elles hébergent aussi de nombreuses données personnelles qui pourraient être sabotées ou récupérées à des fins pécuniaires ou malveillantes. Les collectivités détiennent notamment l'état civil. Il ne faudrait pas qu'un jour, ces fichiers puissent être modifiés par des attaquants.

Enfin, d'autres domaines comme les objets connectés que sont les smartphones représentent une augmentation de la surface d'attaque. Si ces objets ne sont pas correctement configurés et sécurisés, ils offrent une porte d'entrée à d'éventuels attaquants.

Face à cela, les acteurs publics se mobilisent. L'A.N.S.S.I. est devenue un support pour les collectivités. Elle a indiqué avoir reçu plus de 50 % de signalements en plus entre 2014 et 2015, prouvant la nécessité de se pencher sur la question.

En outre, pour que les collectivités s'équipent contre le risque numérique, la législation a été grandement renforcée. La loi pour une République numérique ainsi que la réglementation européenne ont rendu obligatoire la protection des données personnelles afin de responsabiliser les acteurs qui les traitent. Les sanctions à leur égard ont été renforcées et les amendes pourront s'élever à 20 millions d'euros, notamment pour les collectivités.

Ainsi, les élus du groupe R.G.C.I. souhaitent savoir si la Ville a subi des attaques ou tentatives d'attaque, de quel ordre ont été ces piratages et surtout quels sont les dispositifs de défense et de protection mis en place.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, Monsieur le Président.

Je donne la parole à M. Emmanuel GRÉGOIRE pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, Monsieur le Président, pour votre question sur un sujet sérieux dont on ne parle jamais, à part dans les moments où survient un drame ou des menaces objectivées.

Tout d'abord, pour vous dire que le piratage et la sécurisation des systèmes d'information, c'est une zone de risque ancienne, mais inédite par l'ampleur qu'a pris le phénomène et par la sophistication des menaces déployées.

La Ville, depuis longtemps, a travaillé à un plan de sécurisation informatique et c'est l'occasion pour moi de vous faire un point complet sur le sujet.

La DSTI, la Direction des Systèmes et Technologies de l'Information de la Ville, a mis en place une cellule Sécurité chargée de veiller, de manière prescriptive et préventive, à la mise en place d'un certain nombre de pare-feu - pour reprendre un mot de sécurité - afin d'anticiper et de prévenir le risque.

Comment le fait-on ? On le fait par la formation tout d'abord de l'ensemble des agents car l'une des causes principales d'introduction dans les systèmes d'information, c'est en faisant appel à la crédulité ou à l'incompréhension des usagers ; on déclenche donc un acte volontaire d'une personne autorisée qui permet ensuite, via différents dispositifs complexes et variés, de s'introduire frauduleusement dans les systèmes d'information.

Comment a-t-on procédé ? Vous l'avez évoqué, je le reprends donc : nous utilisons le guide des bonnes pratiques de l'A.N.S.S.I., l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information qui à la fois édicte des règles de bonnes pratiques en matière de paramétrage et de prévention du risque d'introduction frauduleuse et aussi via la certification d'un certain nombre de prestataires qui peuvent être amenés à faire des audits et des contrôles externes, ce qui est fait régulièrement.

Le deuxième pilier de la politique en matière de sécurité - évidemment, je redis qu'il a pris une importance particulière du fait de la croissance du nombre de services numériques, du stockage des données, y compris pour faciliter la vie des usagers, mais il est donc du devoir de la Ville de garantir la sécurité totale de ces données -, c'est la formation des agents eux-mêmes en matière de sécurité informatique et, au-delà, des usagers.

Toutefois, nous avons des zones de risques à certains endroits et notamment, nous externalisons un certain nombre de services publics ou nous coopérons des services publics avec des partenaires extérieurs. Nous devons donc régulièrement aller surveiller la sécurité de ces systèmes d'information et, par définition, le risque 0 n'existe pas.

Cela permet de revenir sur votre question précise : y a-t-il eu des attaques et des tentatives de piratage ? Oui, il y en a régulièrement. Pour la plupart, ce sont des choses tout à fait mineures et assez médiocres en termes de qualité technique, à l'exception d'un qui a fait l'objet d'une médiatisation et que vous avez bien en tête. Il ne serait pas grave s'il n'était pas une atteinte problématique à la démocratie. Il s'agit du piratage du système de panneaux lumineux, Lumiplan.

Nous avons procédé à un premier audit de la sécurité de ces panneaux d'information suite à un premier piratage qui avait eu lieu dans la ville de Lille, pour vérifier que nous n'étions pas fragilisés sur le même type de dispositifs. A l'époque, il s'agissait d'un piratage hertzien : les panneaux étaient actualisés par message radio et les pirates, en se mettant à proximité, avaient utilisé un signal radio pirate pour mettre le message qu'il souhaitait. Nous sommes à l'abri de ce risque car à la Ville, c'est un dispositif entièrement filaire.

Cependant, il y a une enquête et un dépôt de plainte. Je ne vais pas, à ce stade, rentrer dans le détail, les investigations sont en cours. Néanmoins, il s'agit d'une introduction frauduleuse sur l'applicatif qui sert, par Internet - pour le dire clairement -, à introduire les messages qui sont ensuite affichés. L'enquête dira - je ne veux pas être plus précis ici - dans quelles conditions et par qui, si les policiers arrivent à le découvrir.

C'est à la fois montrer que nous sommes en fragilité, mais aussi montrer que l'on a réagi très vite car il n'a fallu que quelques minutes pour que la DSTI, dès qu'elle en a été alertée, fasse les correctifs le plus vite avec la Direction de la communication ; et vous adresser un message à la fois de vigilance et de confiance sur la sécurité de notre infrastructure de systèmes d'information qui fait l'objet d'un suivi vraiment extrêmement rigoureux de la DSTI.

J'en profite d'ailleurs pour les remercier car, parfois, ce n'est pas du piratage, mais cela peut être un "bug" informatique. Ils sont disponibles 24 heures 24, 7 jours sur 7 pour faire redémarrer les machines quand il le faut.

C'est en vigilance et il faut constamment dialoguer avec l'A.N.S.S.I. et les prestataires spécialisés de la sécurité informatique pour s'assurer que, si le risque minimum n'existe pas, l'obligation de moyens que nous devons aux Parisiens est bien mobilisée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Est-ce que, Monsieur le Président, vous souhaitez reprendre la parole ?

M. Jean-Bernard BROS. - Je remercie Emmanuel GRÉGOIRE pour sa parole, qui est tout à fait conforme à ce que je souhaitais. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

II - Question d'actualité posée par le groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative à la politique générale de la Ville - bilan à mi-mandat.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La question d'actualité suivante est celle du groupe les Républicains.

La parole est à Mme ONGHENA.

Mme Anne-Constance ONGHENA. - Madame le Maire, mes chers collègues, il y a un petit mois de cela, vous souffliez les bougies de vos trois ans de mandat. Alors, bon anniversaire Madame le Maire. C'est un moment charnière, s'il en est, puisqu'il ouvre le temps du bilan, un bilan qui est un outil indispensable et qui permet de tirer des leçons des actions passées et d'agir demain pour que Paris avance enfin.

Alors, pour éviter aux Parisiens de s'emmêler dans vos réalisations, vos effets d'annonces médiatiques et vos absences de réactions, nous avons estimé de notre devoir de réaliser à mi-mandat ce bilan. Et, pardonnez-moi, Madame le Maire, ce bilan est à ce stade un peu décevant.

Vous aviez promis que Paris serait une ville propre. Pourtant, les voiries sont toujours cabossées, les encombrants pullulent au coin des rues. Vous avez attendu fin février 2016 pour lancer enfin un plan d'action concernant la propreté. Deux mois après, alors que vous aviez déjà pris deux ans de réflexion, vous avez estimé que vos préconisations n'étaient pas suffisantes. C'est pour cela que le groupe les Républicains a pris ses responsabilités et vous a demandé de lancer une mission d'information, une M.I.E., pour proposer un "choc de propreté".

Vous aviez promis que Paris serait une ville aérée, une ville apaisée. Pourtant, notre capitale a subi en décembre dernier le pire pic de pollution hivernale depuis dix ans, selon l'agence Airparif. Pour seule réponse, vous avez pointé du doigt les automobilistes, attribuant donc une cause unique à des conséquences aux responsabilités multiples. Et, sans concertation, vous avez choisi de clore la voie Georges Pompidou, privant les Parisiennes et les Parisiens et les habitants de la Région Ile-de-France d'un des axes les plus rapides pour traverser Paris. Les bouchons augmentent, la pollution augmente et Paris n'est rien de plus qu'une ville stressée, avec toutes les conséquences sur la santé que cela implique.

Vous aviez également promis qu'à Paris, les taxes n'augmenteraient pas. Pourtant, en trois ans de mandat, vous avez augmenté le montant du stationnement en zone centrale, celui des actes d'achats fonciers et la taxe de séjour. De même, ayant promis de ne pas toucher aux impôts locaux, vous avez augmenté la taxe sur les terrasses.

Vous aviez promis également une ville où l'on se sentirait en sécurité, et la réforme du statut de Paris aurait pu vous en donner l'occasion. Elle aurait permis de doter Paris enfin d'une police municipale armée et chargée des infractions de masse. Mais non, la ville n'était pas prête à prendre ses responsabilités. De même, la vidéo-protection n'est pas suffisamment développée à Paris, au regard des autres villes de France. En toute logique, et c'est bien normal, les violences envers les personnes augmentent. On constate plus 3,5 % de faits entre 2015 et 2016.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir terminer votre compte rendu de mandat. Là, c'est trois minutes dans le règlement.

Mme Anne-Constance ONGHENA. - Je termine.

Je conclus et je vous pose ma question : triste déception pour les Parisiennes et les Parisiens, je pense surtout à celles et à ceux qui habitent dans les quartiers populaires et qui ont besoin de l'action publique.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - J'aime bien qu'on respecte les règles, et notamment les temps de parole. Là, vous êtes déjà très au-delà.

Mme Anne-Constance ONGHENA. - Oui, je comprends que je vous embête, en même temps.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non, pas du tout. Je ne me lasse pas !

Mme Anne-Constance ONGHENA. - J'imagine bien !

Donc la question que je vous pose, chère Madame le Maire, c'est : qu'allez-vous mettre en œuvre concrètement pour tenir enfin les promesses que vous avez faites aux Parisiens il y a trois ans ? Et je vous invite à aller consulter le site Internet rispa.fr, qui reprendra ce que je n'ai pas pu dire à l'instant.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien.

La parole est à M. Bruno JULLIARD, pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire, et merci, chère Anne-Constance ONGHENA, de me donner l'occasion de valoriser notre bilan de mi-mandature. Le temps qui m'est imparti ne me permettra évidemment pas de rentrer dans le détail des mesures engagées, tant les réalisations de ces trois dernières années sont nombreuses, mais je ne résiste cependant pas au plaisir d'évoquer ici quelques-uns des grands axes de notre feuille de route qui, faut-il le rappeler, ont largement recueilli l'adhésion des Parisiennes et des Parisiens lors des dernières élections municipales.

Nous nous sommes ainsi engagés à créer de nouveaux logements sociaux pour atteindre le taux de 25 % du parc immobilier d'ici 2025. Cela nécessite un rythme de 7.000 nouveaux logements sociaux tous les ans, et malgré l'opposition regrettable de certains maires d'arrondissement de droite, nous tenons ce cap. Nous avons même pris un peu d'avance, puisqu'à la fin de l'année dernière, nous en étions très exactement à 22.057 nouveaux logements sociaux. Promesse tenue, donc.

Nous avons fait de la lutte contre l'exclusion sociale la grande cause de la mandature. Trois ans plus tard, 80 % des mesures du pacte parisien de lutte contre l'exclusion sont déjà mis en œuvre, de la généralisation de la C.M.U. complémentaire pour les bénéficiaires du R.S.A. à l'ouverture de 1.700 places d'hébergement d'urgence, ou encore d'un deuxième Espace solidarité insertion pour les familles. Là encore, promesse tenue.

Nous nous sommes engagés auprès des familles parisiennes à développer nos services publics pour mieux les accompagner au quotidien. Depuis 2014, 1.800 places en crèches ont ainsi été ouvertes, et nous poursuivrons cet effort pour atteindre les 5.000 places en crèches ouvertes d'ici la fin de la mandature. Encore une fois, promesse tenue.

Je pourrais citer bien d'autres exemples, comme le Plan climat et la lutte contre la pollution, le Plan vélo, la reconquête des rives de Seine avec l'ouverture, il y a juste un mois, d'un parc de 8 hectares dont chaque Parisien peut désormais profiter en lieu et place de l'autoroute urbaine que vous défendiez encore dans votre intervention il y a quelques instants ; tout cela, sans augmentation des impôts, comme nous nous y étions engagés. Là encore, promesse tenue.

Ces mesures, nous les devons aux Parisiennes et aux Parisiens, car elles correspondent au mandat qu'ils nous ont donné.

Je voudrais dire un mot sur notre majorité municipale. Cela m'apparaît pertinent aujourd'hui. Nous avons une majorité qui est rassemblée, résolument, fièrement de gauche, qui va bien au-delà d'un catalogue de réalisations, quelle qu'en soit la satisfaction que nous en tirons. Nous sommes unis par une volonté commune, une aspiration exprimée à plusieurs reprises par les Parisiens et à laquelle nous voulons répondre : l'aspiration à vivre dans une ville qui ne choisit pas entre le développement économique et la protection des plus fragiles, mais qui fait les deux ; l'aspiration à s'exprimer librement, à être entendu, à participer activement à la vie collective ; l'aspiration à bénéficier à la fois d'une politique de proximité au plus près des besoins de chacun, tout en restant ouvert sur le monde. Cet esprit parisien qui nous a porté aux responsabilités et qui définit si bien ce que nous sommes, c'est celui qui a rejeté massivement le Front national sans ambages lors des derniers scrutins, faisant de Paris la ville de France qui a le moins voté pour le Front national.

C'est ce même esprit qui guide notre majorité lorsqu'elle doit réagir à des situations de tension inédites, comme celle liée à l'arrivée des réfugiés ou des exilés dans notre ville il y a un peu plus d'un an. Ensemble, nous avons su mobiliser les Parisiens ; ensemble, nous avons engagé l'ouverture de deux centres pour l'accueil des réfugiés.

Pour conclure, j'ai constaté à quel point vous ne vous passiez pas de mots quand il s'agit de mettre en doute ce lien qui s'est tissé entre notre majorité municipale, notre Exécutif, la Maire de Paris et les Parisiens. Je remarque cependant que vous ne mettez pas la même énergie et la même verve à leur proposer un projet alternatif, ne serait-ce même que quelques pistes, et je vous demande à mon tour : qu'a fait l'opposition de droite durant ces trois dernières années ? Elle s'est contentée de se prononcer contre la majorité, contre les piétonisations, contre le budget participatif, contre les logements sociaux dans les arrondissements qui en sont le moins pourvus, contre le centre d'accueil pour les réfugiés.

Alors, je peux vous le dire très sereinement, très tranquillement : nous sommes fiers de ce bilan, nous sommes fiers de cette majorité, de toute cette majorité, de toutes ses composantes, fiers du travail accompli, fiers du chemin parcouru et on ne peut plus confiants quant à notre capacité à poursuivre cette voie encore de nombreuses années.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Bruno JULLIARD.

Je ne peux que confirmer cette fierté d'avoir une équipe mobilisée au service des Parisiens. C'est ce qui nous motive, avec des valeurs, avec des convictions, avec une envie d'agir. Merci de nous avoir donné l'occasion d'en parler.

Vous voulez reprendre la parole ? Allez-y.

Mme Anne-Constance ONGHENA. - Je vous remercie, puisque je crois que j'ai deux minutes pour vous répondre.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ah non, non, non.

Mme Anne-Constance ONGHENA. - Juste un petit élément...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'était un cri du cœur, pardon !

Mme Anne-Constance ONGHENA. - Oui, je vous dérange, je le sais très bien. Je voulais juste répondre. Je trouve ça très drôle que vous fassiez un lien avec les élections présidentielles, et évidemment, cela me fait extrêmement plaisir de vous rappeler que vous vivez peut-être dans le monde heureux de la gauche de cet hémicycle, mais il me semble que sur le terrain, ce n'est pas tout à fait... Le lien entre les Parisiens et votre majorité n'est pas aussi fort.

Juste pour vous rappeler que dans ma circonscription, vous avez fait 7.200 voix, vous êtes arrivés en 4e position, donc je ne crois pas que le lien entre la gauche et les Parisiens soit aussi resserré que ce que vous voulez bien dire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien.

III - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris relative à l'affichage sauvage en période électorale.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Alors, nous avons maintenant une question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM.

La parole est à Mme Edith GALLOIS.

Mme Edith GALLOIS. - Merci, Madame la Maire.

La campagne présidentielle vient de s'achever. Cela laisse des traces, y compris dans nos rues de Paris. Encore quelques milliers d'affiches sont là, qui nous rappellent cet événement : abords du périphérique, panneaux de chantiers, armoires électriques, mobilier urbain, boîte aux lettres, vitrines, marquage au sol. Il n'y a pas un seul espace libre qui n'ait été envahi par un affichage électoral sauvage, aussi pléthorique qu'illégal. Même les arbres s'en souviendront, je crois. Et ceci, en toute impunité, malgré vos déclarations, Madame la Maire, du mois de mars dernier, quand, à l'occasion de votre communication "Objectif Paris propre", vous annonciez ne plus vouloir tolérer que le bien commun soit détourné par des affichages. Mais il est vrai que ça n'était qu'une communication.

Comme aux élections présidentielles succèdent les législatives et que l'on va passer de 11, puis 2 candidats, à environ 200 candidats - on peut estimer à 200 pour les 18 circonscriptions parisiennes - il va sans dire que l'affichage sauvage va battre probablement son plein et ce sera peut-être "no limit".

Ce matin même, on ne peut être plus dans l'actualité : 300 affiches environ ont été placardées à proximité des grandes institutions françaises. Les auteurs ont même revendiqué leur action auprès de l'A.F.P. pour créer de la publicité autour des candidats qui vont se présenter demain. C'est dire qu'ils ne se sont pas sentis en crainte d'être sanctionnés. Face à ce phénomène, la tolérance républicaine ne doit pas devenir une complaisance républicaine. Certaines villes ont décidé d'agir. Je prendrai l'exemple de la métropole de Toulouse qui applique le principe de pollueur payeur. Une note d'à peu près 15.000 euros a été envoyée aux différents partis politiques. Il ne s'agit sûrement pas d'une solution miracle, mais, au moins, d'une tentative louable d'enrayer cette fuite en avant et vers toujours plus d'affiches.

A l'Hôtel de Ville de Paris, on évoque un certain respect pour la vitalité démocratique ou bien encore une sorte de tolérance durant la campagne, car il y a un aspect ponctuel. Nous comprenons tout à fait cette tolérance parce que, qui, ici, n'a jamais collé une affiche ? En effet, cela fait partie du parcours du bon combattant. Cela fait partie du parcours du bon militant. Donc, effectivement, cela fait aussi partie du folklore de la campagne électorale. Mais il nous paraît qu'il y a une espèce de frénésie qui va vers une espèce de course en avant de toujours plus d'affiches, et qu'on va vers une professionnalisation du collage sauvage d'affiches. En gros, le message qui passe, c'est celui-ci : "Faites-moi confiance. Vous voyez, c'est moi qui colle le plus, donc c'est moi qui suis le plus crédible, c'est moi qui suis le plus soutenu, c'est moi qui ai le plus d'équipes derrière moi, c'est moi qui ai le plus de moyens, donc c'est moi qui suis le plus à même de réussir !".

Je crois, et je vous propose ici, à nous tous qui sommes, encore une fois, tous des élus, avant tout des militants, qui avons tous fait des campagnes, qu'on essaie d'endiguer ce mouvement vers toujours plus d'affichage sauvage. Pourquoi n'essaierait-on pas de prendre des dispositions pour freiner ce mouvement ? Endiguer cette course en avant ? Et instaurer des mentalités différentes, à savoir que celui qui colle plus, qui salit le plus, c'est celui qui pollue le plus.

C'est ce que je voulais vous proposer, Madame la Maire, et vous demande quelles sont, dans ce sens, les dispositions que vous vous disposeriez à prendre pour qu'on arrive à un Paris plus propre.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je vais donner la parole à M. Mao PENINOÛ.

M. Mao PENINOÛ, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je suis toujours frappé, Madame GALLOIS, par l'aspect pessimiste ou négatif de vos interventions sur ce type de sujet. Alors, certes, je ne fais plus, maintenant, partie des plus jeunes de ce Conseil, mais franchement, moi, j'ai des souvenirs de campagne dans les années 1980 et 1990. J'ai croisé, d'ailleurs, un certain nombre de colleurs dans ces années-là d'à peu près tous les partis de cette Assemblée et tous les groupes de cette Assemblée, où l'affichage sauvage en période électorale était beaucoup plus massif qu'il ne l'est aujourd'hui. On observe d'ailleurs - c'est assez régulier depuis maintenant une quinzaine d'années - un recul régulier de cet affichage sauvage, ce dont on peut, en effet, se féliciter, en tout cas dont moi je me félicite.

Le cœur de l'action de la Ville de Paris contre l'affichage sauvage, on va être très clair entre nous, il n'est en effet pas concentré sur les questions des campagnes électorales, il n'est pas plus concentré sur l'affichage associatif, il n'est pas plus concentré sur les initiatives ou les petites initiatives culturelles qui peuvent exister dans les quartiers ou, plus largement, qui est, on peut le regretter une forme d'affichage un peu traditionnel de ceux, tout simplement, qui n'ont pas droit ou qui n'ont pas le pouvoir financier de pouvoir accéder à l'affichage commercial classique. Non, le cœur de l'action de la Ville de Paris sur la question de l'affichage sauvage, c'est bien sur les marques commerciales qui, elles, ont tout à fait accès à l'affichage commercial classique, mais préfèrent, par effet de mode pour certains, pour gagner de l'argent ou faire des économies pour d'autres, envahir nos murs avec leur marque. Et c'est bien ça que nous combattons.

Je vous confirme, Madame GALLOIS, qu'en effet, en période électorale, et ça n'est pas nouveau, c'est une tradition à la Ville de Paris depuis maintenant de longues années, y compris sous les précédentes majorités, comme c'est d'ailleurs une tradition dans la quasi-totalité des grandes villes de France - vous avez cité Toulouse qui a pris une direction nouvelle cette année ; je ne sais pas s'ils la garderont - mais une tolérance en période de campagne électorale parce que ça fait partie, en effet, de la vitalité démocratique, parce que ça permet à certains qui n'ont pas accès à des émissions de télévision ou à d'autres formes de communication politique, de pouvoir exister, de la même manière que nous n'interdisons pas - c'est même fort heureusement protégé par la loi - les distributions de tracts dans les rues de Paris qui, pourtant, elles aussi, peuvent, à certains moments, contribuer à la saleté ou à un sentiment de saleté dans notre ville.

Donc nous garderons cette orientation-là. Bien sûr, nous appelons, et je l'avais fait, d'ailleurs ici même, et je l'avais fait auprès de la presse au début de cette campagne électorale, nous appelons l'ensemble des formations politiques à la modération, au respect du mobilier urbain notamment, au respect des façades privées ou publiques aussi, mais laissez la vitalité démocratique s'exprimer. Les murs peuvent aussi avoir la parole.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Mao PENINOÛ.

Madame GALLOIS ?

Mme Edith GALLOIS. - Je n'ai pas remarqué que j'étais pessimiste. Je pense être simplement réaliste. J'ai d'ailleurs proposé que l'on trouve une solution ensemble, sachant effectivement qu'il y avait une tolérance et la respectant tout à fait, rappelant d'ailleurs que nous avons tous été des militants avant d'être des élus. Je trouve que votre mot de pessimiste est décidément déplacé... Je vous rappelle que, c'est vous-même qui aviez dit que Paris n'était pas sale, mais salie. Il faut être réaliste. Je vous rappelle que c'est malgré tout illégal et qu'on peut éviter qu'il y ait une frénésie vers toujours plus de collage. Vous dites qu'il y en a moins. Moi, j'ai quand même l'impression que là, on a atteint des sommets. Je n'ai pas de souvenir très précis de ce qui se passait avant, mais je crois quand même qu'il est de notre responsabilité de donner le message suivant : coller, c'est quand même polluer.

Vous parlez de la vitalité des murs. Moi, je préfère, à ce moment-là, d'autres initiatives, telles qu'elles sont prises, d'ailleurs très bien, par mon maire du 13^e arrondissement, dont je suis pourtant une opposante. Mais ce collage effréné n'est pas forcément un signe de bonne vitalité démocratique. Je ne suis pas certaine de cela. En tout cas, je crois qu'il serait bien et que cela irait dans le bon sens si on essayait de le limiter au maximum.

Vous le voyez, c'était juste une question très modérée et pas du tout pessimiste.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame GALLOIS.

IV - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris relative à la situation des salariés de l'enseigne "Tati" à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Eric LEJOINDRE pour la question d'actualité du groupe Socialiste et Apparentés.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Comme vous le savez l'enseigne "Tati", dont le principal magasin est dans le 18^e arrondissement, est aujourd'hui menacée. Propriété du groupe "Eram", elle est, comme d'autres d'ailleurs, frappée par une forme de crise. Saisi le 28 avril dernier par le groupe, le Tribunal de Bobigny a donné son feu vert le 3 mai dernier à la procédure de redressement judiciaire de l'enseigne qui conditionne sa cession à un repreneur. Dans les prochaines semaines, comme le prévoit la procédure, les administrateurs judiciaires désignés négocieront avec les repreneurs potentiels pour améliorer leurs offres et notamment en matière d'emploi.

Si j'interviens sur cette question, c'est que "Tati", c'est au fond une forme d'institution fondée en 1948 par Jules Ouaki. Installés dans le 18^e arrondissement, les magasins "Tati" constituent un symbole dans ce quartier de Barbès, reflet d'un Paris commerçant et populaire auquel les habitants de Barbès, mais je crois, bien plus largement, les Parisiens, sont très attachés. C'est une véritable institution dans le 18^e arrondissement, aussi bien pour les habitants que pour les salariés. C'est une enseigne, vichy rose et blanc, qui fait partie du paysage et qui est visible depuis la rue, mais aussi depuis la ligne 2 du métro aérien. C'est un grand magasin de près de 5.000 mètres carrés sur plusieurs étages, à la façon des Galeries Lafayette, mais avec aussi beaucoup de choix et des prix accessibles. "Tati", ce sont surtout des centaines d'emplois, dans le 18^e arrondissement mais aussi dans d'autres implantations à Paris, et notamment dans le 12^e arrondissement, et je connais l'engagement de Catherine BARATTI-ELBAZ dans ce dossier pour ce qui est du magasin de Reuilly.

Je veux profiter de cette intervention pour saluer l'esprit de grande responsabilité des salariés du groupe, qui ont été plongés dans une situation de très grande inquiétude et ont démontré leur professionnalisme et leur détermination à sauver leurs emplois.

Je veux d'ailleurs saluer l'engagement du Gouvernement sur ce dossier, qui a notamment obtenu que les délais soient allongés pour permettre que des offres de reprises sérieuses puissent être trouvées.

Compte tenu de tous ces éléments, il est important, je crois, que la Ville soit attentive à l'évolution de ce dossier. Je sais que vous l'êtes, notre Assemblée a d'ailleurs adopté un vœu en ce sens lors du dernier Conseil de

Paris en mars dernier, demandant au Premier Ministre que cette opération soit menée dans les meilleures conditions et que tous les moyens nécessaires soient mis en œuvre pour garantir la préservation des emplois de l'enseigne et des magasins.

Voilà pourquoi, Madame la Maire, je souhaiterais que vous puissiez nous indiquer de quelle manière la Ville compte accompagner, à son niveau, les salariés du groupe "Tati", lorsque les contours du plan de reprise seront connus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Maire du 18^e arrondissement.

La parole est à Mme Pauline VÉRON pour vous répondre.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Madame la Maire, merci, Monsieur le Maire, cher Eric LEJOINDRE, pour cette question sur l'actualité sociale de notre ville. Nous avons la chance à Paris d'être dans un environnement économique très dynamique, où l'on parle plus souvent de l'émergence de nouveaux secteurs de pointe que de fermetures de sites industriels structurants, comme on peut le voir encore récemment à Amiens par exemple.

Mais cette réalité d'une économie parisienne dynamique, diversifiée et créatrice d'emplois ne doit pas nous faire perdre de vue que par ailleurs des secteurs de notre économie locale ont des difficultés, se recomposent, et que la conséquence ce sont des femmes et des hommes qui perdent leur travail et qu'il faut accompagner, sérieusement, humainement, pour que leur carrière professionnelle ne s'arrête pas à cette perte d'emploi.

On voit clairement que cette recomposition est à l'œuvre dans le secteur de l'habillement à bas coûts. Nous avons adopté un vœu en janvier concernant le groupe "Vivarte" et un autre le mois dernier au sujet des salariés du magasin "Tati" du boulevard Barbès, comme vous l'avez rappelé.

J'ai aussi reçu il y a quelques semaines les représentants des salariés de "Marks & Spencer", et nous pourrions évoquer la liquidation en avril de l'enseigne "Mim".

Au-delà de cette tendance de fond, les situations des entreprises concernées sont différentes. L'attrait de la marque au vichy rose est réel, comme vous l'avez très bien décrit, Monsieur le Maire, et comme les perspectives de reprise en attestent.

Je suis donc persuadée qu'il reste de la place pour des marques populaires et à petits prix comme "Tati" à Paris.

Concernant "Tati", la Maire de Paris a saisi le Premier Ministre suite au dernier Conseil de Paris. Ce dernier nous a répondu le 26 avril, les représentants du personnel et de la direction ont été reçus par la Ministre du Travail et de nombreuses réunions ont été organisées par le Gouvernement pour trouver un repreneur qui présente les meilleures garanties en termes d'emploi.

Sept repreneurs ont déposé des offres. Cela démontre l'intérêt que suscite l'enseigne "Tati" malgré les difficultés du secteur de l'habillement que j'évoquais précédemment. A ce stade, les perspectives fixées permettent d'espérer la reprise d'une grande majorité des boutiques et des salariés, mais la plus grande prudence et confidentialité s'imposent tant que rien n'est définitivement abouti.

Je vous rappellerai le calendrier dans lequel nous nous trouvons, le Tribunal de commerce de Bobigny a donné son accord jeudi 4 mai à la procédure de redressement judiciaire qui conditionne la cession du groupe.

Vendredi 12 mai, ce vendredi, trois comités d'entreprise extraordinaires sont prévus pour présenter aux salariés les offres de cession.

Dans les prochaines semaines, les administrateurs judiciaires désignés négocieront avec les repreneurs potentiels afin d'améliorer les offres, notamment en termes d'emploi.

Enfin, la décision du Tribunal sur la désignation du repreneur est attendue le 29 mai.

Vous m'interrogez, Monsieur le Maire, sur la mobilisation de la Ville dans les prochaines semaines. Après la mobilisation du précédent Gouvernement sur ce dossier, il nous appartient de nous assurer d'une mobilisation toute aussi forte de la part du nouveau Gouvernement dans les semaines qui viennent. La D.I.R.E.C.C.T.E Ile-de-France connaît notre vigilance sur le sujet.

Notre préoccupation première est bien entendue la situation des femmes et des hommes, surtout des femmes d'ailleurs, qui sont concernés par cette cession. 200 salariés du magasin de Barbès, et 1.720 personnes en France. Je tiens à saluer leur courage dans cette période si anxiogène et leur sens des responsabilités dans cette phase

d'intenses négociations. S'ils le souhaitent, je les recevrai naturellement avec vous, Monsieur le Maire, et les élus qui le souhaitent pour faire entendre leurs voix.

Dans l'éventualité, ce que je n'envisage pas à ce stade, où la totalité des salariés ne seraient pas repris, ils peuvent en tout cas compter sur la mobilisation des services de la Ville pour les accompagner à travers nos programmes de formation, de "coaching", de rencontres avec des recruteurs pour retrouver le plus rapidement possible un emploi à la hauteur de leurs compétences.

Voilà, Monsieur le Maire, les éléments que je pouvais vous apporter sur cette question qui nous préoccupe tous beaucoup.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Pauline VÉRON.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18^e arrondissement. - Un mot pour remercier Pauline VÉRON pour la précision de ce point qui fait la démonstration que ce dossier est particulièrement bien suivi, et je veux la remercier comme je remercie l'ensemble de vos équipes, Madame la Maire. Je suis bien sûr disponible aussi pour poursuivre ce travail.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

V - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative aux évolutions budgétaires et des emplois de la Ville de Paris.

VII - Question d'actualité posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris relative à la suppression de la taxe d'habitation et à la baisse des dotations de l'Etat.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous avons à présent deux questions d'actualité que je vous propose de regrouper en laissant à chaque orateur le soin de les poser, mais elles appellent une réponse qui sera portée par Bruno JULLIARD et qui peut être conjointe.

Il s'agit de la question d'actualité n° 5 déposée par M. Yves CONTASSOT et le groupe Ecologiste de Paris, et la question d'actualité n° 7 déposée par Mme SIMONNET. Nous allons traiter ces deux questions maintenant.

Tout d'abord, Monsieur CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

Le nouveau Président de la République, lors de sa campagne, a annoncé qu'il entendait peser fortement sur le budget des collectivités locales pour réduire le déficit de la France.

Il a notamment expliqué qu'il souhaitait une réduction très importante du nombre de fonctionnaires au sein de la fonction publique territoriale, et qu'il envisageait d'en faire un point d'arbitrage lors de la détermination du montant de la dotation globale de fonctionnement, la fameuse D.G.F.

Autrement dit, soit les collectivités locales acceptent de réduire leurs effectifs, soit Bercy diminuera la D.G.F. pour les y contraindre.

Outre que cela met à mal l'article 72 de la Constitution, qui indique que les collectivités locales s'administrent librement, cela traduit également une volonté de recentralisation assez contradictoire avec tout le processus de décentralisation entamé depuis de nombreuses années.

Or, si l'on regarde l'évolution de la D.G.F. versée à Paris au cours des dernières années, on constate qu'elle a été divisée par un peu plus de 2, passant de 1,335 milliard d'euros à 651 millions d'euros en 7 ans.

Dans le même temps, la péréquation est passée de 86 millions d'euros à 546 millions d'euros. Si l'on prolonge cette tendance en intégrant le projet de M. MACRON et si l'on y ajoute la suppression de la taxe d'habitation, on voit que Paris pourrait payer plus qu'elle ne reçoit de l'État dès l'année prochaine.

Une telle éventualité se traduira inévitablement par une remise en cause des projets que nous avons portés collectivement devant les Parisiennes et Parisiens en 2014.

En effet, une baisse des effectifs pour maintenir la D.G.F. ou une baisse de la D.G.F. pour maintenir les effectifs ne permettrait plus d'assurer l'ensemble des services et prestations pour la population de Paris.

Certes, des arbitrages seront possibles. Vous savez que nous estimons certaines dépenses inopportunes comme celles relatives aux Jeux olympiques ou à certains équipements sportifs somptueux. Malgré tout, cela ne suffirait pas, et sauf augmentation de la fiscalité directe, nous ne voyons pas comment maintenir notre engagement commun.

Dans cette hypothèse de baisse des moyens de la Ville, pourriez-vous nous dire, Madame la Maire, quelles seraient vos priorités, les secteurs qui seraient sanctuarisés et ceux qui seraient susceptibles d'être les plus impactés.

Par ailleurs, pour éviter d'en arriver là, qu'entendez-vous faire pour vous opposer à cette vision jacobine et rétrograde ?

Envisagez-vous, si cela était mis en œuvre, de contester une telle décision devant les instances juridiques ad hoc, éventuellement le Conseil constitutionnel ?

Madame la Maire, pouvez-vous aussi prendre l'initiative d'une action collective des responsables de collectivités territoriales contre un tel projet ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Madame la Maire, je vous remercie.

Nous posons finalement la même question avec M. CONTASSOT. Le nouveau Président de la République, Emmanuel MACRON, s'est engagé à supprimer la taxe d'habitation, et de fait aussi à poursuivre les politiques d'austérité puisqu'il s'engage à être le meilleur élève de la règle d'or dans son engagement à bien suivre les injonctions de Bruxelles et ses politiques néolibérales.

La taxe d'habitation, d'ailleurs plus encore la T.V.A., est par ailleurs un impôt socialement totalement injuste qu'il conviendrait plutôt de totalement repenser, puisque la taxe d'habitation n'est pas assise sur une prise en compte de la progressivité du revenu, qui est au contraire notre conception profondément républicaine de la contribution de toutes et tous au financement des politiques répondant à l'intérêt général.

Par ailleurs, la taxe d'habitation est l'une des principales sources de financement des collectivités locales. Le coût de cette mesure est évalué à 10 milliards d'euros par an.

M. Emmanuel MACRON, bien évidemment, s'est toutefois engagé à ce que les communes ne soient pas pénalisées et a promis que l'Etat rembourserait à l'euro près le manque à gagner. Néanmoins, mes chers collègues, souvenons-nous lors du transfert de compétences sous le Gouvernement Raffarin, si je ne m'abuse, il y avait bien, à ce moment-là, un engagement au centime près à transférer les moyens de l'Etat, notamment en ce qui concerne le transfert de la gestion du R.S.A. Finalement, on sait très bien ce qu'il en a été par la suite : le transfert de moyens n'a absolument pas suivi le transfert de compétences.

D'ailleurs, c'est là que la Ville de Paris avait commencé, sous M. DELANOË, à comptabiliser la dette de l'Etat due aux Parisiennes et Parisiens, dette, hélas je rappelle, qui a été effacée à partir du moment où François HOLLANDE a succédé à Nicolas SARKOZY.

Donc, c'est étrange, c'est fou comme des ardoises tout d'un coup s'effacent !

D'ores et déjà, la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités, notamment la collectivité parisienne, conduit à une asphyxie budgétaire. Alors, Paris arrive mieux à supporter car néanmoins Paris a des recettes assez conséquentes, mais celles-ci vont en partie être coupées de fait avec cette prise de décision sur la taxe d'habitation.

Alors moi, je ne perds pas espoir. Je pense que M. MACRON n'aura pas la majorité à l'Assemblée nationale. Je pense qu'il n'y a pas de majorité politique dans le pays pour suivre l'orientation de M. MACRON. Il y aura une majorité alternative anti-austérité qui pourra très bien émerger à l'Assemblée nationale en juin prochain.

Néanmoins, Madame la Maire, j'aimerais que vous nous disiez non pas comment vous allez vous soumettre, car il y a dans les deux questions de M. CONTASSOT une version très défaitiste, mais souhaitez-vous, comptez-vous et cette Assemblée compte-t-elle, si cette orientation devenait majoritaire, s'opposer fortement à la baisse des dotations de l'Etat et à la suppression de la taxe d'habitation ou, au contraire, exiger une révolution fiscale qui

permette d'organiser une redistribution des richesses et qui permette aux collectivités de défendre leur politique en réponse à l'intérêt général, social et écologique.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci pour ces deux questions.

La parole est à M. Bruno JULLIARD pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci pour ces deux questions qui nous permettent d'aborder un sujet essentiel car il met en lumière notre capacité à agir concrètement dans nos territoires, et évidemment à Paris.

S'agissant de la taxe d'habitation, bien sûr, il nous faut poser la question légitime de sa justesse, de la désuétude des bases de la valeur locative des logements établies, je le rappelle, il y a plusieurs décennies, ou encore de la difficulté de nos concitoyens à en saisir les fondements.

Ces interrogations sont d'ailleurs si légitimes que Paris n'a pas attendu cette campagne présidentielle pour y apporter les premières réponses puisque notre Commune allège déjà très substantiellement la taxe d'habitation des foyers les plus modestes, à travers le mécanisme d'abattement. Ainsi 140.000 ménages ne sont pas assujettis à la taxe d'habitation à Paris, soit environ deux fois plus que le nombre de ménages exonérés du seul fait des dispositions nationales. Il s'agit d'un marqueur fort de justice sociale et fiscale porté par notre majorité.

Au-delà de cette approche purement budgétaire, même si la suppression éventuelle de cette taxe d'habitation était compensée à l'euro près par l'Etat, ce qui, soit dit en passant, serait évidemment non négociable, nous ne serions pas favorables en tout état de cause à une recentralisation particulièrement anachronique pour Paris, au regard des conquêtes récentes sur le statut de notre Commune et du rétablissement de notre Municipalité dans ses pleins droits.

La taxe d'habitation à Paris représente 25 % de nos recettes de fiscalité directe locale. Cela reviendrait donc à priver notre collectivité de son principal levier fiscal, outil majeur d'une politique ambitieuse. D'ailleurs, ce qui est vrai à Paris est vrai pour l'immense majorité des communes de France.

Le débat n'est pas seulement pour ou contre la taxe d'habitation, ou même son exonération pour une partie de la population, mais c'est bien une remise à plat de la fiscalité directe et indirecte qui est impérative. Dans une approche conforme à l'héritage des Lumières, l'impôt est nécessaire, il est même légitime, il est le socle de notre communauté, garant de la solidarité nationale, mais il doit être juste et proportionné.

Ce qui importe au final, c'est de préserver notre capacité collective, l'Etat bien sûr, mais aussi les collectivités réunies avec l'Etat, à investir dans l'avenir. Il ne s'agit pas, dans le débat qui s'ouvre, de s'en remettre aux seuls experts fiscalistes, mais bien de restituer ses enjeux profondément citoyens. Comment évoluer vers un système fiscal plus juste, plus progressif, permettant de financer nos politiques publiques bénéficiant à l'ensemble de nos concitoyens et des territoires ?

Alors il reviendra à Paris de défendre, dans les échanges à venir, trois principes majeurs : d'abord, rétablir un impôt juste - il ne suffit pas que la recette fiscale soit compensée, il faut qu'elle le soit sans créer ou augmenter de nouveaux prélèvements tout aussi injustes. Si on maintient au final le même niveau de prélèvements obligatoires pour les Français en supprimant la taxe d'habitation, on aura à la fois une recentralisation et, en même temps, un maintien de prélèvements non progressifs.

Le deuxième principe est de garantir la liberté et l'autonomie d'administration de Paris. Nous défendrons, avec des maires de gauche comme de droite, ce principe.

Le troisième objectif, cher à Yves CONTASSOT et à toute la majorité bien sûr, le cœur de notre engagement : toute réforme fiscale devra être compatible avec la mise en œuvre des priorités choisies par les Parisiens et portées par cet Exécutif en matière de logement social, de petite enfance, d'innovation, de lutte contre la pollution, de reconquête de l'espace public. A ce stade, nous souhaitons garder ces priorités et nous souhaitons toutes les garder. Bien sûr, nous gérerons cette ville avec sérieux et ambition comme nous le faisons depuis plusieurs années maintenant. Mais nous refusons, à cette étape, cette fatalité qui verrait une poursuite des baisses de dotation qui sont à la fois inefficaces mais aussi injustes.

Alors, la suppression de cette taxe d'habitation n'est à ce stade qu'une proposition. Il serait prématuré d'adopter des postures péremptoires ou encore menaçantes. Il appartiendra au nouveau Président de la République de travailler avec les maires de gauche et les maires de droite qui administrent nos territoires, nos communes, premier échelon démocratique et, de loin, le plus respecté de nos concitoyens. Nous sommes disponibles pour engager ce travail.

Paris fera entendre sa voix, ses exigences de justice sociale, fiscale, territoriale dans ce dialogue nécessaire. Nous le ferons avec les maires des grandes villes, de l'ensemble des villes de France, des grandes collectivités ou encore dans le cadre du Comité des finances locales que la Maire de Paris a récemment intégré. Notre état d'esprit, et c'est vrai sur ce sujet comme sur tous les autres, sera un état d'esprit constructif et exigeant.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Bruno JULLIARD.

Des demandes d'intervention ?

M. Yves CONTASSOT. - L'essentiel n'est pas la taxe d'habitation.

L'essentiel est beaucoup plus le chantage à la D.G.F. et à la baisse des effectifs. C'est cela qui nous paraît le plus dangereux. Sur la taxe d'habitation, vous l'avez dit, Paris fait déjà beaucoup, et l'Etat s'engage, au moins en théorie, à compenser pour la première année, puisque que, pour les années suivantes, il est dit que ce serait aux contribuables de verser au pot pour tenir compte des évolutions. Ce qui est déjà en soi assez étonnant, puisque c'est assez contraire à la tradition en la matière.

Mais le plus inquiétant, c'est cette volonté qui est que c'est Bercy qui décidera des politiques menées dans les collectivités territoriales à travers le chantage à la D.G.F. C'est le changement radical dans la libre administration des collectivités territoriales et là, je pense qu'il faudra utiliser tous les moyens, vous les avez évoqués à travers l'A.M.F. et bien d'autres, pour dire "non, nous ne voulons pas revenir sur une trentaine d'années de décentralisation, nous voulons même absolument amplifier ce mouvement pour que les collectivités locales puissent, puisqu'elles sont élues directement par les citoyens, appliquer les programmes sur lesquels leurs élus ont été élus". Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame SIMONNET, souhaitez-vous reprendre la parole ?

Mme Danielle SIMONNET. - Non, écoutez, je pense que c'est aux mois qui vont venir, la façon dont les uns et les autres défendront, feront campagne aussi sur le terrain auprès des électrices et des électeurs et, c'est à l'issue de cette séquence législative que nous verrons ce que valent les engagements oraux ici des uns et des autres.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Pour ce qui nous concerne, la boussole est claire. L'engagement que nous avons pris auprès des Parisiens, en mars 2014, est démocratiquement sacré, c'est un point essentiel. Deuxièmement, bien sûr, nous verrons en fonction de ce qui sera proposé, comment, avec les autres maires, les autres collectivités, nous travaillerons pour faire en sorte que nos collectivités soient dans l'autonomie qui est celle qui nous est garantie par la Constitution.

Je ne pars jamais avec des "a priori" négatifs, c'est aussi à nous d'engager cette discussion, en fonction de la réalité qui sera celle à laquelle nous devons répondre, mais avec une boussole très claire : les engagements que nous avons pris devant les Parisiennes et Parisiens sont vraiment pour nous la boussole, en tous les cas pour moi, la boussole qui doit guider notre action, comme cela a toujours été le cas, notamment au cours de ces trois dernières années.

VI - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative à l'avenir des centres de loisirs et les avantages sociaux des agents de l'A.P.-H.P.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous avons une dernière question d'actualité qui est celle du groupe Communiste - Front de Gauche, posée par son Président.

Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ, vous avez la parole.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, mes chers collègues, même si j'avais posé ces questions d'actualité à plusieurs reprises dans cet hémicycle et que nous avons ensemble porté des Assises pour la fiscalité locale... Ce qui serait d'ailleurs intéressant, c'est que l'adjoint aux finances prenne en compte les préconisations faites il y a deux ans dans ces Assises de la fiscalité pour faire face, justement, au risque du prolongement des politiques d'austérité et en ayant des propositions de recettes comme l'a fait, à chaque fois et à chaque budget, le groupe Communiste - Front de Gauche.

En début de mandat, Madame la Maire, vous avez souhaité vous saisir des problématiques de santé en prenant la présidence du Conseil de surveillance de l'A.P.-H.P. A l'époque, nous avons discuté d'une convention cadre entre la Ville et l'A.P.-H.P. Mon groupe s'y était opposé, considérant que cette convention entérinait une partie du démantèlement du patrimoine de l'A.P.-H.P. à des fins spéculatives pour pallier la réduction des finances de l'État.

Nous nous sommes également opposés au projet de crèches et de logements, porté par la Ville, dès lors que ces projets réduisaient le foncier hospitalier. Le développement du service public du logement ou de la petite enfance ne peut pas se faire au prix de la casse du service public hospitalier.

Nous avons eu l'occasion de nous opposer à nouveau lorsque ces orientations politiques ont été déclinées localement dans le projet de restructuration de l'hôpital Lariboisière ou du projet de fermeture de l'hôpital Bichat.

A l'heure où j'interviens, nous parlons beaucoup de la ville résiliente et de notre capacité à absorber des chocs de toute nature. Nous estimons que l'A.P.-H.P. fait fausse route en vendant son patrimoine. Le risque est de figer l'hôpital public, de l'enserrer dans ses limites actuelles et de bloquer toute perspective de développement pour l'avenir.

Dans ce contexte, de nombreux agents de l'A.P.-H.P. nous ont alertés sur de nouvelles menaces qui planent sur un certain nombre de leurs conquêtes sociales. A Lariboisière, c'est un centre de loisirs et une salle de sport à disposition des agents et de leurs enfants qui doivent être fermés dès le mois de septembre 2017. De même, dans le cadre de la restructuration de l'hôpital Saint-Antoine, c'est, là encore, un centre de loisirs qui doit fermer pour laisser place à une crèche de la Ville de Paris.

Je souligne d'ailleurs que les parents de Saint-Antoine, soutenus par la CGT, feront des propositions concrètes à la Ville pour le maintien de ce centre et son ouverture plus large aux Parisiens. Ils m'ont transmis leur projet aujourd'hui et m'ont demandé de vous le remettre.

Dans ces deux exemples, ce sont des services fondamentaux adaptés au rythme de travail très particulier des agents hospitaliers qui sont attaqués. Ces services ont été obtenus de haute lutte, à la suite de la mobilisation d'agents hospitaliers. Aujourd'hui, ce sont leurs conditions de travail et leur qualité de vie qui sont en ligne de mire.

Comment feront les hospitaliers qui travaillent en horaires décalés pour assurer la garde de leurs enfants, notamment des personnels qui, pour certains, embauchent à 6 heures du matin ? Comment les agents seront-ils indemnisés pour cette perte de salaires différenciés ? Nous demandons à l'A.P.-H.P. de stopper ces fermetures et à la Ville de cesser tout projet de logement, de crèche qui entraînerait la fermeture de ces services.

Nous sommes pour l'amélioration continue de l'offre de soins publics et nous ne pouvons pas nous résoudre à observer le Directeur de l'A.P.-H.P. procéder à la casse méthodique des acquis sociaux des personnels car, en définitive, ces décisions se répercuteront sur la qualité des soins et iront à l'encontre de l'intérêt des Parisiennes et Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

C'est M. Bernard JOMIER qui vous répond.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Président, évidemment, je vous rappellerai, comme à chacune de vos questions concernant l'A.P.-H.P., que la politique sociale de l'A.P.-H.P. relève du Directeur général et de sa responsabilité et non pas de la responsabilité du Conseil de Paris.

Cela dit, vous avez évoqué la convention que nous avons conclue avec l'A.P.-H.P. en 2015 et qui encadre le partenariat entre nos deux institutions. Je me félicite que cette convention - qui parmi ces quatre volets en comprend un relatif à l'action sociale et aux ressources humaines car, évidemment, nous souhaitons aider l'A.P.-H.P. à progresser en la matière - ait produit des résultats tangibles et permette justement d'améliorer le dialogue entre notre collectivité territoriale et l'A.P.-H.P.

En particulier sur la question des places en crèche ou sur la question des logements, non seulement, il n'y a pas de concurrence, ni concurrence des offres ni concurrence des publics, tout au contraire, le partenariat entre les deux institutions nous permet de développer une offre plus complète et plus adaptée aux besoins des parents.

Je note d'ailleurs que, tant sur la question des places en crèche que sur la question du logement, il y a une demande des personnels de l'A.P.-H.P., relayée par leurs organisations, qui est extrêmement importante et qui note que la convention a permis, sur ces questions, de fixer des objectifs chiffrés, concrets, qui augmentent le nombre de places en crèche auxquelles les personnels de l'A.P.-H.P. ont accès et qui, sur la question du logement, permettra avec l'engagement récent que nous avons pris dans le cadre de cette convention et que la Maire a notifié au D.G. de l'A.P.-H.P. que 500 logements du contingent social soient, dans les années à venir, attribués au personnel de l'A.P.-H.P. Ce sont donc de réels progrès pour ces personnels.

En ce qui concerne le centre de loisirs de Lariboisière qui est bien un centre de loisirs de l'A.P.-H.P. et non - je le rappelle - un centre de loisirs de la Ville, cette fermeture est liée aux opérations du nouveau Lariboisière. Effectivement, à ce jour, aucun autre lieu d'accueil n'a pu être trouvé, ni sur l'emprise de Lariboisière, ni sur celle de Saint-Louis ni sur celle de Fernand-Widal.

Je rappelle d'ailleurs que Fernand-Widal sera réquisitionné par la Préfecture pour accueillir un important centre d'hébergement d'urgence visant à répondre aux besoins de populations précaires.

Nous sommes actuellement - Alexandra CORDEBARD est particulièrement active sur cette question - en échange avec l'A.P.-H.P. pour trouver des solutions aux personnels qui sont impactés par la fermeture de ce centre de loisirs et ce, dans le cadre du droit général des centres de loisirs de la Ville. Là encore, la convention de partenariat vient encadrer la volonté commune de trouver des solutions pour les personnels de l'A.P.-H.P. impactés. Ce sera la même chose en ce qui concerne le centre de loisirs de l'hôpital Saint-Antoine.

A chaque étape, nous accompagnons l'A.P.-H.P. et nous cherchons des solutions pour que les personnels concernés ne soient pas impactés négativement. Là encore, ce ne sont pas des décisions que nous prenons. Les décisions premières appartiennent à la Direction générale de l'A.P.-H.P. En ce qui nous concerne, nous agissons pour permettre que la politique sociale que mène la Ville puisse aussi bénéficier, dans le cadre du contour de chaque institution, aux personnels de l'A.P.-H.P.

Moi, je tirerai - contrairement à vous - évidemment un bilan positif de cette convention. Comme je l'ai dit : 500 logements sociaux, des crèches supplémentaires, permettre d'apporter de nouveaux services aux Parisiens et particulièrement aux personnels de l'A.P.-H.P. De plus, cela n'exclut pas, bien entendu, d'apporter des réponses aux problèmes concrets que vous soulevez concernant les centres de loisirs.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Bernard JOMIER.

Monsieur Nicolas BONNET, bien sûr.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Monsieur le Maire, cher Bernard, mon propos n'est pas de m'opposer à l'augmentation de places en crèche ou à la création de logements.

Mon propos est de dire que, lorsque l'on porte un progrès, ce n'est pas en rabotant des acquis sociaux et des progrès antérieurs. Vous n'abordez pas la conséquence de la fermeture de ces deux centres de loisirs pour les familles. Par exemple, on peut très bien avoir des places en crèche, mais les enfants grandissent et, les années suivantes, les enfants sont à l'école et ont besoin de gardes, donc de centres de loisirs. Projetons-nous dans l'avenir d'une famille.

Vous n'apportez pas non plus de réponse sur la question des horaires précis des infirmières. Beaucoup d'infirmières travaillent le matin très tôt. Malheureusement, ces enfants suivent leurs parents, se réveillent très tôt. J'ai croisé des infirmières qui me disaient qu'elles partaient le matin en réveillant leurs enfants à 4 heures du matin et que les centres de loisirs étaient adaptés, notamment avec des périodes de sieste et de repos beaucoup plus importantes que dans d'autres centres de loisirs. Donc ce sont des centres de loisirs adaptés en fonction des familles et de leur profession.

La deuxième chose que vous n'abordez pas, dans le cadre de Saint-Antoine, c'est que le bâtiment appartenait à la Ville. Ce bâtiment a été cédé à l'A.P.-H.P. et c'est l'A.P.-H.P. qui en est propriétaire. Et maintenant, la Ville reprend ce bâtiment. Donc, dans ce bâtiment, il y avait une école d'infirmières, qui va dans un autre lieu de l'A.P.-H.P., et il y avait un centre de loisirs au rez-de-chaussée. Pourquoi ne pas imaginer un lieu commun, Ville hôpital ? Et c'est le document que j'ai entre les mains. Le projet que proposent à la fois les syndicats et les familles, c'est de trouver un terrain d'entente entre l'A.P.-H.P. et la Ville pour que, dans le futur projet, on puisse avoir une crèche, mais aussi un centre de loisirs et, finalement, un parcours. J'entends beaucoup cette idée de parcours éducatif autour de l'enfance.

Donc, pourquoi ne met-on pas cela autour de la table ? Il y a une urgence puisque l'A.P.-H.P. a annoncé la fermeture en septembre. Donc cela veut dire que nous sommes au mois de juin et nous avons des familles qui, en septembre, ne savent pas ce qu'elles vont faire de la garde de leurs enfants pendant les vacances.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Vous le savez, nous travaillons avec le directeur général de l'A.P.-H.P. Ce sont des sujets qu'on va, avec Bernard JOMIER, reposer, travailler tranquillement, trouver des solutions et avancer. En tous les cas, l'engagement que nous prenons avec Bernard JOMIER, c'est vraiment de poser de façon très concrète, très matérielle aussi, ce

qui a été annoncé par le directeur général de l'A.P.-H.P. et sur lequel on doit pouvoir aider à trouver un chemin qui ne fragilise pas la situation des personnels, comme on a toujours essayé de le faire. Mais c'est une responsabilité directe du directeur général de l'A.P.-H.P., et pas de la Maire de Paris qui n'a pas vocation et pouvoir à intervenir dans les décisions de gestion de l'A.P.-H.P. Mais le dialogue, c'est quelque chose que nous allons, bien sûr, porter et que nous allons travailler ensemble.

Clôture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous avons terminé ce Conseil.

Mais avant de nous quitter, je voulais vous confirmer que le Président de la République, M. MACRON, viendra dimanche vraisemblablement. L'heure n'est pas encore fixée, mais cela devrait être autour de 16 heures 30. Je vous confirmerai, donc surveillez l'heure pour que nous puissions, bien sûr, l'accueillir comme il se doit dans cette belle tradition républicaine qui veut que le Président de la République, une fois investi, vienne se présenter et recevoir l'accueil de la Maire de Paris et du Conseil de Paris, mais aussi porter son message.

Donc, à dimanche. Merci.

(La séance est levée à quinze heures cinquante minutes).

Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris.

I - Question du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

QE 2017-15 Question des élu-e-s du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative à la sécurité dans les musées de la Ville de Paris.

Libellé de la question :

"En 2010, plusieurs toiles de maîtres ont été dérobées lors d'un cambriolage au Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris. Les cinq chefs d'œuvre volés de Picasso, Matisse, Modigliani, Braque et Léger n'ont depuis lors pas été retrouvés et représentent une perte considérable, autant financière que patrimoniale pour le fonds de "Paris Musées".

L'auteur du cambriolage et les différents receleurs ont été condamnés en première instance à des peines d'emprisonnement et à une amende de 104 millions d'euros à la Ville de Paris, propriétaire des œuvres. Si la justice a fait son travail, l'enquête a pointé la faiblesse et l'insuffisance du dispositif de sécurisation du Musée d'art Moderne de la Ville de Paris. Ainsi, le voleur des œuvres a pu agir sans être inquiété et les images des caméras de vidéosurveillance se sont avérées d'une qualité telle que l'auteur n'a pu être identifié par ce biais.

Les œuvres exposées dans les différents équipements de l'établissement "Paris Musées" représentent un trésor culturel qu'il convient de sécuriser avec efficacité.

Ainsi, les élus du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants souhaitent avoir des informations sur les points suivants :

- le renforcement de la sécurité du Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris suite au cambriolage de 2010 ;
- le niveau des dispositifs de sécurité de l'ensemble des établissements ;
- un état des lieux depuis 2010 des vols, tentatives de vols et autres incidents survenus dans les musées de la Ville de Paris."

Réponse non parvenue.

II - Questions du groupe UDI-MODEM.

QE 2017-16 Question de Mme Maud GATEL et des élu-e-s du groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris relative à la réglementation des tricycles non-motorisés dédiés au transport de passagers (vélo-taxi).

Libellé de la question :

"Au cours du Conseil de Paris de février 2016 a été adopté un vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la réglementation de l'activité des tricycles, lequel demandait notamment que soit mise en place une réglementation claire de cette activité.

Depuis 2015, un arrêté conjoint de la Ville de Paris et de la Préfecture de police interdit le stationnement des tricycles destinés au transport de passagers dans les zones de Notre-Dame et du Champ-de-Mars, des sanctions ont d'ailleurs été adressées à certains conducteurs ne respectant pas cet arrêté au cours de l'été 2016.

Le schéma de développement touristique, débattu au cours du Conseil de Paris de novembre 2016, propose notamment d'"Accompagner et encadrer le développement des tricycles non-motorisés transportant les touristes, en forte croissance sur l'espace public grâce à une charte visant à favoriser les comportements vertueux et à mettre en avant les sociétés assurant un certain standard de qualité de service via l'affichage d'un label "Ville de Paris".

L'Exécutif informait en décembre 2016 le Conseil de Paris qu'un groupe de travail regroupant la Ville et la Préfecture de police était à l'œuvre afin de mettre en place une réglementation spécifique pour organiser ce secteur.

Alors que la saison estivale et le retour des touristes à Paris donnent lieu au déploiement de nombreux tricycles aux abords des sites touristiques de la Capitale, aucune nouvelle régulation n'a été annoncée notamment en matière d'affichage des prix et d'utilisation des voies de bus.

Ainsi, les tricycles dédiés au transport de passagers continuent de mener des politiques tarifaires aléatoires, voire prohibitives, d'utiliser les couloirs de bus et de diffuser de la musique forte pour attirer les clients, provoquant ainsi des nuisances aussi bien pour la circulation que pour le confort des piétons et des riverains.

Mme Maud GATEL et les élus du groupe UDI-MODEM souhaitent donc vous adresser les questions suivantes :

- Quand le travail mené par le groupe de travail réunissant la Ville de Paris et la Préfecture de police aboutira-t-il à la mise en œuvre d'une nouvelle réglementation relative aux activités des tricycles non-motorisés dédiés au transport de personnes ?

- Quelles sont les principales orientations et les pistes de réflexions de ce groupe de travail, notamment en matière d'affichage des prix, d'utilisation des voies de bus et de nuisances sonores ?"

Réponse non parvenue.

QE 2017-17 Question de Mme Maud GATEL et des élu-e-s du groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris relative à la réglementation sur les engins de déplacement personnels (EDP).

Libellé de la question :

"Alors que l'utilisation des engins de déplacement personnels se développe rapidement depuis leur apparition à la fin des années 2000, il n'existe toujours aucune législation spécifique visant à encadrer cette utilisation.

La multiplication de ces EDP sur les trottoirs représente un danger de plus en plus présent aussi bien pour les piétons que pour leurs utilisateurs.

Ainsi, la Stratégie Paris-piéton, adoptée à l'unanimité au Conseil de Paris de janvier 2017, évoque les engins de déplacement personnels dans les termes suivants : "[...] la multiplication des engins de déplacement personnel (gyropode, hoverboard, trottinette...) est de nature à perturber la sérénité des piétons. La Ville participe à une réflexion nationale sur ces modes de déplacement actuellement non soumis à une réglementation spécifique. Elle défend la création d'un cadre juridique qui protège la sécurité des piétons".

La ville de Barcelone a déjà adopté une réglementation stricte sur le sujet, Madrid est en train de procéder à une consultation citoyenne afin d'en définir une à son tour. En France, une législation est toujours attendue pour 2017.

Mme Maud GATEL et les élus du groupe UDI-MODEM souhaitent donc vous adresser les questions suivantes :

- Quelles sont les grandes orientations de la réflexion nationale en cours à laquelle la Ville participe ?

- Quelles sont les positions défendues par la Ville dans le cadre de cette réflexion nationale ?

- Dans l'attente de la mise en œuvre d'une réglementation spécifique, la Ville prévoit-elle de mettre en place une campagne de sensibilisation afin de garantir la sécurité dans le cadre de la cohabitation des engins de déplacement personnels et des piétons ?"

Réponse non parvenue.

III - Questions du groupe Ecologiste de Paris.

QE 2017-18 Question de M. Yves CONTASSOT et des élu-e-s du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative aux nouvelles modalités d'inscription en centre de loisirs.

Libellé de la question :

"De nouvelles modalités d'inscription en centre de loisirs ont été mises en œuvre depuis la rentrée 2016.

Il est désormais demandé aux parents d'inscrire préalablement les enfants afin de lutter contre le gaspillage alimentaire lié à l'incertitude sur le nombre d'enfants présents sans inscription préalable.

Avant chaque période d'accueil en centre de loisirs, les familles disposent d'une période de 15 jours pour effectuer l'inscription sur Facil'famille. Les périodes d'inscription sont ouvertes environ 30 jours avant chaque période d'accueil en centre de loisirs.

Or, sur le terrain il semble il y avoir un décalage entre les données transmises par la DASCO aux directeurs des caisses des écoles qui fournissent les repas aux centres de loisirs et le nombre de repas effectivement distribués.

Dans les faits, il y aurait beaucoup d'enfants présents sans inscription préalable et beaucoup d'enfants préinscrits qui ne viennent pas.

Certaines caisses des écoles ne tiennent plus compte des données de la DASCO mais se fient à leurs propres statistiques des années passées pour limiter le gaspillage alimentaire.

Aussi, M. Yves CONTASSOT et les élu-e-s du groupe Ecologiste de Paris vous adressent les questions suivantes :

Le système de préinscriptions a-t-il eu un impact sur la fréquentation des centres de loisirs ? Et notamment :

- Les préinscriptions sont-elles conformes à la présence effective des enfants ?

- Combien d'enfants viennent sans avoir été préinscrits préalablement ?

- Quelles sont les tranches tarifaires les plus concernées par le changement de système (enfants venant sans être inscrits, enfants ne venant pas malgré l'inscription, etc.) ?

- L'impact de la réforme des inscriptions sur le gaspillage alimentaire a-t-il pu être mesuré ?

- Si oui un bilan chiffré peut-il être communiqué ?"

Réponse non parvenue.

QE 2017-19 Question de M. Yves CONTASSOT et des élu-e-s du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative aux œuvres artistiques d'accompagnement du tramway.

Libellé de la question :

"Dès 2006, pour la portion Sud du T3, la Ville de Paris a souhaité associer à la construction du tramway des Maréchaux un accompagnement artistique, en installant dans l'espace public sur le parcours du tramway des œuvres d'art pérennes.

Et cela s'est prolongé en 2012 pour le T3 Est.

Ainsi, du pont du Garigliano à la porte de la Chapelle, une vingtaine d'œuvres d'art ont été réalisées et installées dans le cadre de cette démarche et notre ville a vu apparaître des œuvres de Christian Boltanski, Sophie Calle, Frank Gehry, Dan Graham, etc.

Or, en 2014, la Ville de Paris a souhaité poursuivre cette démarche dans le cadre du prolongement de la portion Nord du tramway T3, cette fois-ci dans le cadre d'un partenariat avec la Fondation de France et avec le souci d'associer davantage les citoyennes et les citoyens. La démarche est en cours.

Cependant, il apparaît nécessaire de tirer un premier bilan de cet accompagnement artistique du tramway à Paris.

Aussi, M. Yves CONTASSOT et les élu-e-s du groupe Ecologiste de Paris vous adressent les questions suivantes :

- Quel a été le coût total de l'installation des œuvres artistiques sur les deux premières portions du tramway T3 (Sud et Est) ?

- Quel budget est consacré à la maintenance de ces œuvres d'art ?

- Enfin, toutes les œuvres installées en 2006 et en 2012 sont-elles encore en place ?"

Réponse non parvenue.

Votes spécifiques.

Mme Pénélope KOMITÈS et M. Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 71.

Mme Sandrine CHARNOZ ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 89.

M. Jérôme COUMET ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 204.

MM. Pierre AIDENBAUM, Jacques BOUTAULT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Thierry HODENT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jean-François MARTINS et Mme Karen TAÏEB ATTIAS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 36 et DASCO 71.

Mmes Michèle ASSOULINE, Marinette BACHE, MM. Hervé BÉGUÉ, Jean-Didier BERTHAULT, Geoffroy BOULARD, Mmes Claudine BOUYGUES, Sandrine CHARNOZ, Leïla DIRI, M. Philippe DUCLOUX, Mmes Agnès EVREN, Nathalie FANFANT, MM. Jean-Baptiste de FROMENT, Pierre GABORIAU, Mme Maud GATEL, MM. Jérôme GLEIZES, Emmanuel GRÉGOIRE, Mmes Nathalie MAQUOI, Joëlle MOREL, Raphaëlle PRIMET, Pauline VÉRON et M. Alexandre VESPERINI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DDCT 44 et DDCT 3 G.

Mme Pénélope KOMITÈS, M. Jean-François LEGARET, Mmes Nathalie MAQUOI et Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 11.

MM. Jérôme GLEIZES, Eric LEJOINDRE, Pascal CHERKI et Yves CONTASSOT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 225 G.

Mme Laurence GOLDGRAB ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 663.

MM. Pierre AURIACOMBE, Jean-Bernard BROS, Mmes Catherine DUMAS, Afaf GABELOTAUD, MM. Didier LE RESTE, Jean-François MARTINS, Mme Olivia POLSKI et M. François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DRH 27.

M. François DAGNAUD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 138.

Mmes Claudine BOUYGUES, Delphine BÜRKLI, Virginie DASPET, Léa FILOCHE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Antoinette GUHL, MM. Pascal JULIEN, Jean-François LEGARET, Mmes Véronique LEVIEUX et Déborah PAWLIK ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération PP 20.

M. Jean-Noël AQUA, Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Didier GUILLOT, François HAAB, Mmes Marie-Laure HAREL, Pénélope KOMITÈS, Valérie MONTANDON et Aurélie SOLANS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DRH 30.

M. Jérôme COUMET ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 81 et DU 57.

Mmes Marie ATALLAH, Catherine BARATTI-ELBAZ, Galla BRIDIER, Colombe BROSSEL, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Alexandra CORDEBARD, Virginie DASPET, Emmanuelle DAUVERGNE, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Thomas LAURET, Eric LEJOINDRE, Mme Danièle PREMEL et M. Yann WEHRLING ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 99, DLH 108 et DLH 105.

M. François DAGNAUD, Mme Fanny GAILLANNE, MM. Christophe GIRARD, Thierry HODENT, Mmes Olga JOHNSON, Fatoumata KONÉ, MM. Roger MADEC, Nicolas NORDMAN et Mme Anne-Constance ONGHENA ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 31 et DAC 4 G.

M. François DAGNAUD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 7.

MM. Patrick BLOCHE, Patrick KLUGMAN et Mme Nathalie MAQUOI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 28.

M. Frédéric HOCQUARD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 129.

Mme Mercedes ZUNIGA ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 106.

Mme Pauline VÉRON ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 71.

Mme Raphaëlle PRIMET ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DDCT 34.

M. Pierre AIDENBAUM et Mme Joëlle MOREL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 15.

Mme Hélène BIDARD, MM. Patrick BLOCHE, Philippe DUCLOUX, Thierry HODENT, Mme Joëlle MOREL et M. François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 21, DAC 4 G et DASCO 71.

Mmes Emmanuelle BECKER, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Frédéric HOCQUARD et Mme Sandrine MÉES ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DRH 35.

Mmes Florence BERTHOUT, Nathalie MAQUOI, Caroline MECARY, Joëlle MOREL, MM. François VAUGLIN et Alexandre VESPERINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 312.

MM. Pierre AURIACOMBE, Jérôme COUMET, Mmes Pénélope KOMITÈS, Anne-Christine LANG, MM. Sergio TINTI et Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DJS 1 G.

Mmes Claudine BOUYGUES, Virginie DASPET, Leïla DIRI et Pénélope KOMITÈS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DJS 2 G.

Mmes Florence BERTHOUT, Galla BRIDIER, MM. Ian BROSSAT, Pascal CHERKI, Roger MADEC et Mme Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DDCT 34, DFPE 75 et DLH 113.

MM. Pierre AIDENBAUM, Jean-Baptiste de FROMENT et Christophe GIRARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 218.

MM. Patrick BLOCHE, François DAGNAUD, Bruno JULLIARD, Eric LEJOINDRE et Mme Karen TAÏEB ATTIAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 138.

MM. Pierre AIDENBAUM, Eric AZIÈRE, Nicolas BONNET-OUALDJ, Mme Frédérique CALANDRA, MM. Christian HONORÉ, Bruno JULLIARD, Jean-Pierre LECOQ, Mmes Carine PETIT, Aurélie SOLANS et Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DFPE 168, DLH 96 et DLH 102.

Mmes Marie ATALLAH, Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Jérôme COUMET, Mme Edith GALLOIS, M. Didier GUILLOT, Mme Annick OLIVIER et M. Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DFA 34, DFA 35 et DFA 36.

MM. Pierre AURIACOMBE, Julien BARGETON, Jean-Didier BERTHAULT, Nicolas BONNET-OUALDJ, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, Mme Fatoumata KONÉ, M. Mao PENINOU, Mme Raphaëlle PRIMET et M. Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DPE 25.

Mme Carine PETIT et M. François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 50.

MM. Jean-Noël AQUA, Pierre AURIACOMBE, Eric AZIÈRE, Mmes Marinette BACHE, Catherine BARATTI-ELBAZ, MM. Hervé BÉGUÉ, Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Hélène BIDARD, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Gypsie BLOCH, Julie BOILLLOT, MM. Nicolas BONNET-OUALDJ, Geoffroy BOULARD, Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mmes Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Frédérique CALANDRA, Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Jérôme COUMET, François DAGNAUD, Mmes Virginie DASPET, Emmanuelle DAUVERGNE, M. Philippe DUCLOUX, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Léa FILOCHE, Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Maud GATEL, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Christophe GIRARD, Mmes Antoinette GUHL, Marie-Laure HAREL, MM. Eric HÉLARD, Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT, Christian HONORÉ, Mmes Halima JEMNI, Pénélope KOMITÈS, MM. Thomas LAURET, Didier LE RESTE, Mme Catherine LECUYER, M. Jean-François LEGARET, Mmes Véronique LEVIEUX, Sandrine MÉES, MM. Etienne MERCIER, Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, M. Nicolas NORDMAN, Mmes Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, MM. Mao PENINOU, Atanase PÉRIFAN, Mmes Anne SOUYRIS, Karen TAÏEB ATTIAS, MM. Sergio TINTI, Patrick TRÉMÈGE, Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Alexandre VESPERINI, Yann WEHRLING et Mme Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération SG 15 et DU 133.

M. Julien BARGETON, Mmes Emmanuelle BECKER, Alexandra CORDEBARD, M. François-David CRAVENNE, Mme Danièle GIAZZI, MM. Christophe GIRARD, Patrick KLUGMAN, Jean-François LEGARET, Eric LEJOINDRE, Mmes Fadila MÉHAL, Anne SOUYRIS et Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 20.

MM. Claude DARGENT et Christophe GIRARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 19.

MM. Jean-Noël AQUA et Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 30.

Mme Galla BRIDIER, M. Claude DARGENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE et M. Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DVD 56.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jean-Bernard BROS et Didier GUILLOT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6 G.

Mmes Hélène BIDARD, Joëlle MOREL, Nawel OUMER et Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 17 G.

M. Pascal CHERKI, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, MM. Etienne MERCIER et Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 6 G et DASCO 17 G.

MM. Eric AZIÈRE, Hervé BÉGUÉ, Mmes Caroline MECARY et Olivia POLSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 17 G.

Mmes Myriam EL KHOMRI, Afaf GABELOTAUD, MM. Didier GUILLOT et Pascal JULIEN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 41 G, DPA 28 et DPA 3 G.

MM. David BELLIARD, Patrick BLOCHE, Philippe DUCLOUX et Mme Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 17 G et DASCO 41 G.

M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Olga JOHNSON, M. Patrick KLUGMAN et Mme Annick LEPETIT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6 G.

Mmes Emmanuelle BECKER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Anne-Christine LANG et M. Buon Huang TAN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 6 G et DASCO 17 G.

Mme Léa FILOCHE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Anne-Constance ONGHENA, MM. Mao PENINO, François DAGNAUD, Mmes Fanny GAILLANNE, Fatoumata KONÉ et M. Nicolas NORDMAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6 G.

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, MM. Claude DARGENT, Franck LEFEVRE et Mme Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 6 G et DASCO 17 G.

MM. Jacques BAUDRIER, Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD et Atanase PÉRIFAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6 G.

Mmes Alix BOUGERET, Jeanne d'HAUTESERRE, Catherine LECUYER et M. Pierre LELLOUCHE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 6 G et DASCO 41 G.

Mmes Colombe BROSSEL, Léa FILOCHE, Fanny GAILLANNE et Fatoumata KONÉ ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6 G.

Mmes Fanny GAILLANNE, Fatoumata KONÉ, MM. Nicolas NORDMAN et Mao PENINO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 17 G.

Mme Léa FILOCHE, M. Nicolas NORDMAN, Mme Aurélie SOLANS et M. Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6 G.

MM. Jean-Noël AQUA, Yves CONTASSOT, Mmes Anne-Christine LANG et Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6 G.

Mmes Emmanuelle BECKER, Edith GALLOIS, Marie-Pierre de LA GONTRIE et Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6 G.

MM. David ASSOULINE, Julien BARGETON, Mmes Frédérique CALANDRA et Virginie DASPET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 6 G et DASCO 17 G.

MM. Philippe DUCLOUX, Christophe GIRARD, Mmes Laurence GOLDGRAB et Karen TAÏEB ATTIAS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 6 G et DASCO 17 G.

M. David ASSOULINE, Mmes Virginie DASPET, Nathalie MAQUOI et Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6 G.

Mmes Edith GALLOIS, Annick OLIVIER, MM. Buon Huang TAN et Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6 G.

Mme Colombe BROSSEL, MM. Bernard JOMIER, Nicolas NORDMAN et Mme Aurélie SOLANS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6 G.

Mme Sandrine CHARNOZ, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Pénélope KOMITÈS et M. Jean-Louis MISSIKA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 41 G.

Mmes Léa FILOCHE, Fanny GAILLANNE, MM. Bernard JOMIER et Mao PENINO ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 6 G, DASCO 17 G et DASCO 38 G.

MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, François HAAB, Mme Valérie MONTANDON et M. Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 17 G.

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, MM. François-David CRAVENNE, Claude DARGENT et Mme Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 38 G.

Mmes Marie ATALLAH, Emmanuelle BECKER, Anne-Christine LANG et M. Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 6 G et DASCO 41 G.

MM. Emmanuel GRÉGOIRE, François HAAB, Mmes Valérie MONTANDON et Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6 G.

Mme Claudine BOUYGUES, M. Jean-Bernard BROS, Mmes Myriam EL KHOMRI et Danièle PREMEL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 6 G, DPA 29 et DPA 4 G.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Danièle GIAZZI et M. Claude GOASGUEN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6 G.

M. Hervé BÉGUÉ, Mmes Célia BLAUDEL, Caroline MECARY et M. Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6 G.

Mme Sandrine CHARNOZ, M. François HAAB, Mmes Pénélope KOMITÈS et Valérie MONTANDON ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 6 G et DASCO 17 G.

Mme Marinette BACHE, MM. Jacques BAUDRIER, Jérôme GLEIZES et Frédéric HOCQUARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 38 G.

MM. Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE, Didier LE RESTE et Mme Déborah PAWLIK ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 6 G, DASCO 17 G et DASCO 41 G.

M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Alix BOUGERET, MM. Geoffroy BOULARD et Jérôme DUBUS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 41 G.

M. David ASSOULINE, Mmes Frédérique CALANDRA, Virginie DASPET et Antoinette GUHL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6 G.

Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, MM. Claude DARGENT, Franck LEFEVRE et Mme Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 17 G et DASCO 38 G.

Mmes Galla BRIDIER, Afaf GABELOTAUD, Sandrine MÉES et Danièle PREMEL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6 G.

Mmes Agnès EVREN, Maud GATEL, MM. Jean-Baptiste MENGUY et Yann WEHLING ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6 G.

M. Jean-Noël AQUA, Mme Marie ATALLAH, MM. Buon Huong TAN et Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 41 G.

Mmes Alix BOUGERET, Jeanne d'HAUTESERRE, Catherine LECUYER et M. Pierre LELLOUCHE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6 G.

Mmes Sandrine CHARNOZ, Pénélope KOMITÈS, MM. Jean-Louis MISSIKA et Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 38 G.

Mmes Sandrine CHARNOZ, Pénélope KOMITÈS, MM. Jean-Louis MISSIKA et Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6 G.

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 6 G et DASCO 17 G.

M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Valérie NAHMIAS et M. Frédéric PÉCHENARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 38 G.

M. Jean-François MARTINS, Mmes Joëlle MOREL, Nawel OUMER et Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 6 G et DASCO 41 G.

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 6 G et DASCO 17 G.

Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, Mme Afaf GABELOTAUD et M. Didier GUILLOT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 41 G.

MM. Nicolas NORDMAN, Mao PENINO, Mme Aurélie SOLANS et M. Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6 G.

MM. Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE, Didier LE RESTE et Mme Déborah PAWLIK ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 38 G.

M. Julien BARGETON, Mme Claudine BOUYGUES, M. Pascal JULIEN, Mmes Fadila MÉHAL et Danièle PREMEL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 6 G.

MM. Thierry HODENT, Jean-Pierre LECOQ, Mme Marielle de SARNEZ et M. Alexandre VESPERINI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 14 et DASCO 76.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Catherine LECUYER et M. Jean-François LEGARET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 76.

Mmes Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, MM. Didier GUILLOT et Daniel VAILLANT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 76.

MM. David ASSOULINE, Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD et Mme Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 76.

Mmes Sylvie CEYRAC, Agnès EVREN et M. Franck LEFEVRE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 76.

M. Yves CONTASSOT, Mmes Marie-Pierre de LA GONTRIE, Anne-Christine LANG et Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 14 et DASCO 76.

Votes spécifiés.

M. Yann WEHRLING s'abstient sur le vœu n° 47.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2017 DFA 14 Avenant n° 1 à la convention de délégation de service public du 17 décembre 2010 pour l'exploitation du camping de Paris (16e).

2017 DFA 34 Garantie à première demande du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt obligataire de 30.000.000 euros émis par la SEMAPA le 2 février 2017.

2017 DFA 35 Garantie à première demande du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt obligataire de 15.000.000 euros émis par la SEMAPA le 6 février 2017.

2017 DFA 36 Garantie à première demande du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt obligataire de 15.000.000 euros émis par la SEMAPA le 8 février 2017.

2017 DFA 45 Abandon de l'affectation hypothécaire sur les biens de la SCI Paris 45-51 rue René Clair.

2017 DFA 46 Etats spéciaux d'arrondissement - Budget supplémentaire 2017 - Modification du montant des dotations.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

2017 DDCT 15 Subventions (146.000 euros) à 8 associations et convention avenants à conventions au titre des droits humains.

2017 DDCT 16 Subventions (202.000 euros) à 21 associations, conventions et avenants à conventions au titre de la lutte contre les violences faites aux femmes à Paris.

2017 DDCT 35 Subvention (34.000 euros) et convention avec deux associations luttant contre la traite des êtres humains.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

2017 DDCT 45 - DPSP Subventions (10.500 euros) et avenant à convention avec le CIDFF Paris Dispositif Téléassistance Grave Danger.

Mme Hélène BIDARD, Mme Colombe BROSSEL, rapporteures.

2017 DDCT 39 - DAC Subventions (60.000 euros) à l'association CIMADE sur le thème de l'accès aux droits, de la citoyenneté et de la culture et avenant à convention triennale.

Mme Hélène BIDARD et Mme Colombe BROSSEL, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2017 DU 96 Dénomination rue Germaine Poinso-Chapuis (18e).

Mme Hélène BIDARD, Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteures.

2017 DEVE 76 Autorisation de signer avec le collectif d'architectes "Et Alors" un contrat de cession de droit pour l'utilisation de l'exposition "Paris +2°C".

2017 DVD 34 Canal de l'Ourcq. Convention de location du droit de pêche avec la FPPMA dans les départements de Seine-et-Marne, de l'Aisne et de l'Oise.

Mme Célia BLAUDEL, rapporteure.

2017 DLH 80 Création d'une résidence sociale pour jeunes actifs 14 boulevard du Fort de Vaux (17e) - Modification de la garantie de la ville (877.901 euros) demandée par ADOMA pour 71 logements PLA-I.

2017 DLH 81 Acquisition de 22 logements sociaux auprès d'OSICA 27 quater, rue des Meuniers (12e) - Octroi de la garantie de la Ville (1.382.262 euros) demandée par EFIDIS.

2017 DLH 82 Réalisation 145 avenue Jean-Jaurès (19e) d'un programme de création d'un logement PLA-I par SNL-Prologues.

2017 DLH 93 Création d'une résidence sociale, 51 boulevard Masséna (13e) - Modification de la garantie de la Ville (2.276.148 euros) demandée par ADOMA pour 230 logements PLA-I.

2017 DLH 96 Location de l'immeuble 66, rue Pelleport (20e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2017 DLH 99 Création d'un logement social PLA-I 8, rue Rosa Bonheur (15e) par Élogie-Siemp.

2017 DLH 100 Réalisation 186 boulevard de Charonne (20e) d'un programme de création de 14 logements PLA-I - Modification de la garantie de la Ville (320.271 euros) demandée par ADOMA.

2017 DLH 101 Octroi de la garantie de la Ville de Paris au Prêt de Haut de Bilan Bonifié à contracter par Lerichemont auprès de la CDC en vue du financement de son programme d'investissements.

2017 DLH 102 Octroi de la garantie de la Ville de Paris au Prêt de Haut de Bilan Bonifié à contracter par la RIVP auprès de la CDC en vue du financement de son programme d'investissements.

2017 DLH 106 Prêt de Haut de Bilan Bonifié garanti par la Ville de Paris (3.390.000 euros) à contracter par l'Habitat social français en vue du financement de son programme d'investissements.

2017 DLH 108 Prêt de Haut de Bilan Bonifié garanti par la Ville de Paris (3.295.000 euros) à contracter par ÉLOGIE-SIEMP en vue du financement de son programme d'investissements.

2017 DLH 113 Prêt de Haut de Bilan Bonifié garanti par la Ville de Paris (26.010.888,34 euros) à contracter par Paris Habitat en vue du financement de son programme d'investissements.

2017 DLH 104 3 rue des Prêtres Saint Séverin (5e) - Création d'une mezzanine - Autorisations d'urbanisme.

2017 DLH 105 Renouvellement et modifications de garanties accordées par la Ville de Paris à divers emprunts PLA-I, PLUS, PLS et PAM Eco-prêt à contracter par Élogie-SIEMP (29.670.953 euros).

2017 DLH 4-G Avenants aux conventions de délégation des aides à la pierre avec l'Etat, et de gestion avec l'Anah relative au parc privé.

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

2017 DLH 86 Création de 220 logements PLS pour étudiants 27, boulevard Jourdan (14e) - Octroi de la garantie d'emprunt de la Ville (12.210.000 euros) demandée par la Fondation Maison des élèves ingénieurs arts et métiers.

M. Ian BROSSAT, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteurs.

2017 DU 65 Cession à SNL - Prologues de 6 lots de copropriété pour logements sociaux (1er, 4e et 15e) et, en sa qualité d'emphytéote, de 33 lots de copropriété (10e, 11e, 15e, 17e, 18e et 19e).

M. Ian BROSSAT et M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.

2017 DDCT 42 Subventions (284 542 euros) à 44 associations porteuses de 64 postes d'adultes-relais.

2017 DPSP 1 Subventions (226.630 euros) et conventions à 76 associations et SCIC dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2017.

2017 PP 14 Protocole d'accord société Architecture Workshop 2 au nom du groupement titulaire accord-cadre n° 08 72 036 00 109 7571 ayant pour objet mission de maîtrise d'œuvre pour site Jean Jaurès (19e).

2017 PP 19 Accord-cadre pour le transport des personnels de la Préfecture de police en situation de handicap - Approbation de l'opération et des pièces administratives - Signature.

2017 PP 20 Autorisation de signer les marchés publics à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la ville de Paris.

2017 PP 21 Disposition statutaire et fixation du classement hiérarchique et de l'échelonnement indiciaire applicables aux fonctionnaires de catégorie C de la Préfecture de police et abrogation des délibérations n° 2006 PP 14-1° et 14-2 des 27 et 28 février 2016.

2017 PP 22 Disposition statutaire et fixation du classement hiérarchique et échelonnement indiciaire applicables au corps des adjoints administratif de la Préfecture de police relatives aux délibérations n° 2007 PP 70-1° des 1er et 2/10/2007 et n° 2006 PP 14-2 des 27 et 28/02/2006.

2017 PP 23 Dispositions statutaires applicables au corps des agents de surveillance de Paris de la Préfecture de police et abrogation des délibérations n° 2007 PP 81-1 et 81-2 des 1er et 2 octobre 2007.

2017 PP 24 Dispositions statutaires applicables au corps des adjoints techniques de la Préfecture de police et abrogation de la délibération n° 2007 PP 70-3° des 1er et 2 octobre 2007.

2017 PP 25 Dispositions statutaires applicables au corps des identificateurs de la Préfecture de police et abrogation de la délibération n° 2007 PP 74-1°.

2017 PP 26 Dispositions statutaires applicables au corps des surveillants de la Préfecture de police et abrogation de la délibération n° 2007 PP 80 des 1er et 2 octobre 2007.

2017 PP 27 Modification de la délibération n° 1999 PP 15-3° du 12 avril 1999 portant création de l'emploi de chef de secteurs à la Préfecture de police.

2017 PP 28 Modification de la délibération n° 2000 PP 58-1° du 29 mai 2000 portant dispositions statutaires applicables au corps des démineurs de la Préfecture de police.

2017 PP 29 Disposition statutaire et fixation du classement hiérarchique et de l'échelonnement indiciaire applicables au corps d'aides-soignants et des agents des services hospitaliers qualifiés de la Préfecture de police relative à la délibération n° 2008 PP 8-2 du 4/02/2008.

2017 PP 30 Dispositions statutaires applicables au corps des préposés de la Préfecture de police et abrogation de la délibération n° 2007 PP 78-1° des 1er et 2 octobre 2007.

2017 PP 32 Approbation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire au sein de la Préfecture de police.

2017 PP 33 Disposition statutaires et fixation du classement hiérarchique et de l'échelonnement indiciaire applicables au corps des médecins civils BSPP et abrogation des délibérations n° 2004 PP 85-1° et 85-2° des 5 et 6/07/2004.

2017 DDCT 54 Versement d'un solde de subvention de 55.500 euros à l'UNAFO.

2017 DASES 91-G Subventions (59.300 euros) pour des actions d'accompagnement à la scolarité 2016-2017 - 17 associations.

2017 DASES 93-G Subventions (390.500 euros) et avenants avec 5 associations de prévention spécialisée pour des actions d'insertion sociale et professionnelle.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2017 DDCT 57 - DLH Autorisation de dépôt d'autorisation d'urbanisme pour l'Association "Salle Saint-Bruno" située au 9 rue Saint-Bruno (18e).

Mme Colombe BROSSEL, M. Ian BROSSAT, rapporteurs.

2017 DASES 166 - DDCT-G Subvention (1.000 euros) et convention avec l'association Collectif 4C (18e).

2017 DASES 168 - DDCT-G Subvention (2.100 euros) et convention avec l'association Espace Universel (10e).

2017 DASES 169 - DDCT-G Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association La Voie de la Lune (19e).

2017 DASES 191 - DDCT-G Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Chinois de France - Français de Chine (20e).

2017 DASES 200 - DDCT-G Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Culture 2+ (18e).

2017 DASES 205 - DDCT-G Subvention (1.000 euros) et convention avec l'association Épicerie Solidaire Courte Échelle (19e).

Mme Colombe BROSSEL, M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2017 DASES 122-G Subventions (20.000 euros) et conventions avec quatre associations pour des actions linguistiques et d'aide à l'insertion à destination de jeunes d'origine étrangère.

Mme Colombe BROSSEL et Mme Dominique VERSINI, rapporteuses.

2017 DASCO 14 Divers lycées municipaux publics parisiens - Subventions (25.329 euros).

2017 DASCO 75 Désaffectation de son usage scolaire d'un local classe de l'école maternelle 16, rue Roquépine (8e).

2017 DASCO 76 Lycées municipaux - Subventions d'équipement (386.633 euros).

2017 DASCO 82 Indemnisation amiable de CARMA Assurances, subrogée dans les droits de son assuré, en réparation du préjudice subi suite à un incident dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2017 DASCO 6-G Divers collèges publics parisiens - Subventions (188.090 euros).

2017 DASCO 17-G Divers Collèges publics - Dotations 2016 (93.956 euros) au titre du Fonds Commun Départemental des Services d'Hébergement.

2017 DASCO 38-G Collèges publics - Dotations complémentaires de fonctionnement (43.730 euros) et subventions (15.462 euros) pour 2017.

2017 DASCO 40-G Envoi de coupons restauration scolaire pour les élèves fréquentant les collèges publics parisiens et dont les familles sont allocataires CAF - Convention entre la CAF de Paris et le Département de Paris.

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

2017 DPA 28 Mise aux normes du service de restauration scolaire commun à l'école élémentaire 29, rue Joseph de Maistre et au collège 16, rue Coysevox (18e) - Convention de groupement de commandes.

2017 DPA 3-G Mise aux normes du service de restauration scolaire commun à l'école élémentaire 29, rue Joseph de Maistre et au collège 16, rue Coysevox (18e) - Convention de groupement de commandes.

2017 DPA 29 Modernisation des SSI du groupe scolaire Vauvenargues - Agutte et du collège Berlioz (18e) - Convention de groupement de commandes.

2017 DPA 4-G Modernisation des SSI du groupe scolaire Vauvenargues - Agutte et du collège Berlioz (18e) - Convention de groupement de commandes.

Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jacques BAUDRIER, rapporteurs.

2017 DASCO 30 Subvention (23.000 euros) avec convention à l'association Cap Sport Art Aventure et Amitié (CAP SAAA) (15e) pour une action de sensibilisation au handicap dans les écoles primaires.

Mme Alexandra CORDEBARD, M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2017 DASCO 41-G Budget participatif des collèges - Subventions d'équipement (44.506 euros).

Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Pauline VÉRON, rapporteuses.

2017 DAJ 5 Approbation du contrat de cession de droits de propriété intellectuelle portant sur la création d'un modèle de barrière.

2017 DDCT 44 Modification du règlement intérieur de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

2017 DDCT 3-G Modification du règlement intérieur de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

2017 DRH 1 Attribution d'une NBI aux agents chargés de l'accueil des opérateurs funéraires et des familles (agents polyvalents) par suite du transfert des compétences et personnels de la Préfecture de police.

2017 DRH 15 Modification du statut particulier et de l'échelonnement indiciaire des conseillers des activités physiques et sportives et de l'animation de la Commune de Paris.

2017 DRH 33 Modification du statut particulier et de l'échelonnement indiciaire des médecins de la Ville de Paris.

2017 DRH 37 Approbation des projets de décret modifiant le statut particulier et l'échelonnement indiciaire des administrateurs de la Ville de Paris.

2017 DRH 38 Approbation d'un projet de décret modifiant l'échelonnement indiciaire des emplois de directeur général des services et de directeur général adjoint des services de mairie d'arrondissement de Paris.

2017 DRH 28 Fixation de la nature des épreuves et du règlement du concours d'accès au corps des professeurs de la ville de Paris dans la discipline éducation physique et sportive.

2017 DRH 31 Modifications épreuve d'admissibilité des concours de professeur de conservatoire, asea, et technicien supérieur principal dans les spécialités environnement, informatique, laboratoires et multimédia.

2017 DRH 29 Modification de l'échelonnement indiciaire de divers corps et emplois de catégorie A.

2017 DRH 30 Modification de l'échelonnement indiciaire des professeurs de la Ville de Paris et des professeurs certifiés de l'École horticole de la Ville de Paris (École du Breuil).

2017 DRH 39 Modification de divers statuts particuliers.

2017 DRH 5-G Modification de l'échelonnement indiciaire des professeurs certifiés du centre de formation professionnelle d'Alembert.

2017 DRH 40 Indemnisation des sorties effectuées en dehors des horaires administratifs par certains personnels de la Ville de Paris pour réaliser les enquêtes dans le domaine des nuisances sonores et olfactives.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2017 DAE 65 Subvention (75.000 euros) et convention avec l'association Réseau Francilien du Réemploi (11e).

2017 DAE 81 Subventions (146.000 euros) et conventions pour le soutien à l'amorçage et à la consolidation de trois ressourceries.

Mme Antoinette GUHL, rapporteure.

2017 DPA 39 Autorisation de mise en vente aux enchères du Pavillon circulaire (4e).

Mme Antoinette GUHL, M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.

2017 DAE 71 Subvention (800.000 euros) et convention avec l'association Fédération Envie (93) pour la construction d'un laboratoire de l'économie circulaire dans l'Arc de l'Innovation (20e).

2017 DAE 203 Subvention (25.000 euros) et conventions pour la création de deux bricothèques avec l'association Extramuros (20e) et la régie de quartier Paris Centre (3e).

Mme Antoinette GUHL, Mme Pauline VÉRON, rapporteuses.

2017 DFPE 1-G Subvention (124.172 euros), conventions et avenants avec les associations Espace 19 (19e) et Pierre Ducerf (3e).

2017 DFPE 4-G Subvention (192.700 euros) et avenant avec l'association L.I.R.E. à Paris pour ses interventions dans les centres protection infantile.

2017 DASES 24-G Subvention (13.000 euros) à l'association Solidarité Enfants Sida ou Sol En Si, Bobigny (93).

2017 DASES 26-G Subvention (45.000 euros) et convention avec l'association Dessine Moi Un Mouton (20e).

2017 DASES 77-G Subvention (116.600 euros) et avenant avec l'association SAFE (15e).

2017 DASES 21-G Subvention (10.000 euros) à l'association Médecins de l'Imaginaire (18e).

2017 DASES 27-G Subvention (10.000 euros) avec l'association PHARE - Pour l'Harmonie des Relations Enfants Parents.

2017 DASES 32-G Subvention (7.000 euros) à l'Association des Familles Victimes du Saturnisme - AFVS (12e).

2017 DASES 43-G Subvention (5.000 euros) et avenant n° 2 avec l'association L'Action Musicale (9e).

2017 DASES 165-G Subvention (110.000 euros) et convention avec l'association MSP Ménilmontant (9e) pour la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) dans le 20e.

2017 DASES 179-G Subvention (4.000 euros) et convention avec la FASTI (20e).

2017 DASES 225-G Participation (90.000 euros), conventions et avenant avec les centres hospitaliers Sainte-Anne (14e) et Maison Blanche (20e) pour le financement de trois postes de coordonnateur des CLSM.

2017 DASES 193-G Subvention (7.000 euros) aux associations Animation Insertion et Culture Vélo (AICV) (19e) et Trott'Autrement (94).

2017 DASES 195-G Subvention (40.000 euros) aux associations suivantes : Association des paralysés de France (APF - 13e) (15.000 euros), Le Souffle 9 (18e) (25.000 euros). Convention avec le Souffle 9.

2017 DASES 196-G Subventions (70.300 euros) et convention avec 10 associations agissant dans le domaine de l'information et du soutien aux aidants de personnes en situation de handicap.

2017 DASES 197-G Subventions (94.000 euros) et convention avec 9 associations organisant des activités culturelles et/ou permettant l'accès à la culture de personnes en situation de handicap.

2017 DASES 198-G Subventions (64.500 euros) à 8 associations organisant des activités culturelles et/ou permettant l'accès à la culture de personnes en situation de handicap.

2017 DASES 201-G Subventions (42.000 euros) à 7 associations et convention avec l'association FEDEEH.

M. Bernard JOMIER, rapporteur.

2017 DASES 4 - DAC - DGRI Subvention (130.000 euros) et convention avec l'association Solidarité Sida (11e).

2017 DASES 25 - DAC - DGRI-G Subvention (150.000 euros) et convention avec l'association Solidarité Sida (11e).

M. Bernard JOMIER, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, rapporteurs.

2017 DFPE 5 - DASES-G Subvention (285.991 euros et 70.00 euros) et avenant à convention avec l'association "Estrelia" pour le fonctionnement de l'Hôpital mère enfant de l'est parisien.

M. Bernard JOMIER et **Mme Dominique VERSINI**, rapporteurs.

2017 DAC 7 Subventions (322.415 euros), avenants à conventions et conventions avec 4 structures dédiées au cirque, aux arts de la rue, aux marionnettes et au pluridisciplinaire.

2017 DAC 11 Subvention (1.180.000 euros) et avenant à convention avec l'association La Place - centre culturel hip hop (1er).

2017 DAC 15 Subvention (970.000 euros) et avenant à convention avec l'association Maison de la Poésie (3e).

2017 DAC 31 Contribution et subvention (4.850.000 euros), avenant à convention et convention avec l'établissement public de coopération culturelle CENTQUATRE (19e).

2017 DAC 4-G Contributions (4.500.000 euros) et avenants à conventions avec les établissements publics de coopération culturelle Maison des métaux et CENQUATRE.

2017 DAC 24 Subventions (127.321 euros) convention et avenant avec l'association La Maison Ouverte (13e).

2017 DAC 27 Subventions (1.104.000 euros), avenants à conventions et convention avec les lieux de création et de diffusion (18e et 19e).

2017 DAC 28 Subventions (1.619.200 euros) convention d'équipement et avenants avec l'association l'Été Parisien (10e) et l'association du Festival d'Automne à Paris (1er).

2017 DAC 30 Subventions (48.000 euros) et conventions avec l'association Centre du théâtre de l'Opprimé - Augusto Boal (12e).

2017 DAC 121 Subvention (1.800.000 euros) et avenant à convention avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif - ATLA (18e).

2017 DAC 123 Subvention (28.000 euros) et convention avec l'association M.A.P. - Le réseau des Musiques Actuelles à Paris (20e).

2017 DAC 129 Subvention (30.000 euros) et convention avec le Groupement d'Intérêt Public Cafés-Cultures (18e).

2017 DAC 138 Subvention (6.000.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public Cité de la musique - Philharmonie de Paris (19e).

2017 DAC 143 Subventions (30.000 euros) à deux festivals de musiques du monde.

2017 DAC 149 Subventions (15.000 euros) à l'association Sonic Protest au titre du soutien aux festivals musicaux.

2017 DAC 153 Subvention (15.000 euros) à l'association Slam Productions (20e).

2017 DAC 203 Subvention (26.000 euros) et convention avec l'association Fétart (19e).

2017 DAC 204 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association pour le Graphic Design Festival Paris.

2017 DAC 208 Subventions (14.000 euros) aux associations Artistes à la Bastille et Génie de la Bastille (11e).

2017 DAC 209 Subventions (21.500 euros) aux associations Ateliers d'artistes de Belleville, Ateliers de Ménilmontant et Ateliers du Père Lachaise associés (20e).

2017 DAC 211 Subventions et convention (8.000 euros) aux associations Le Cercle Municipal des Gobelins et des Beaux-Arts et Le M.U.R. XIII (13e).

2017 DAC 215 Subvention (24.000 euros) et convention avec l'association Jeune Création (14e).

2017 DAC 217 Subvention (189.000 euros), convention et avenant avec la SCIC le 100, établissement culturel solidaire (12e).

2017 DAC 218 Subvention (3.475.490 euros) et avenant avec l'association Paris-Audiovisuel - Maison Européenne de la Photographie (4e).

2017 DAC 220 Subvention (4.000 euros) à l'association le 4 Paris Art (4e).

2017 DAC 303 Subvention (7.000 euros) à l'association CRL 10 (10e).

2017 DAC 312 Avenant à une convention avec l'établissement public Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (1er).

2017 DAC 323 Subvention (2.000 euros) à l'association Volontariat et Soutien par l'Art (5e).

2017 DAC 327 Subvention (10.000 euros) à l'association Mouvance d'Arts (12e).

2017 DAC 328 Subvention (3.000 euros) à l'association Octave et Arpège Compagnie théâtrale des Gomi (8e).

2017 DAC 329 Subvention (5.000 euros) à l'association Hippocampe - Association pour la recherche en mime corporel (10e).

2017 DAC 333 Subvention (4.000 euros) à l'association Flip Flap (14e).

2017 DAC 337 Subventions (10.000 euros) à trois associations de chant choral.

2017 DAC 372 Subventions (21.500 euros) à trois associations spécialisées dans la littérature jeunesse.

2017 DAC 373 Subventions (8.000 euros) à deux associations permettant la promotion d'écrivains par l'attribution annuelle de prix littéraires.

2017 DAC 376 Subventions (18.000 euros) et une convention avec cinq associations organisant des manifestations littéraires à Paris.

2017 DAC 377 Subvention (20.000 euros) à l'association Paris Librairies, association des librairies de Paris (15e).

2017 DAC 485 Subvention (25.000 euros) et convention avec la Fondation Le Musée Clemenceau (16e).

2017 DAC 486 Subvention (6.000 euros) à la Société française de Photographie (2e).

2017 DAC 489 Subvention (4.000 euros) à l'association GHAMU (5e).

2017 DAC 506 Subventions (20.850 euros) à sept associations historiques.

2017 DAC 513 Subvention (2.000 euros) à l'association DoCoMoMo France (17e).

2017 DAC 663 Subvention (20.000 euros) à l'Association Cinémas Indépendants Parisiens (4e) avec avenant à convention.

2017 DAC 669 Subvention (49.500 euros) à six associations au titre de l'aide au court métrage.

2017 DAC 670 Subventions (16.500) à 2 associations au titre du soutien au cinéma expérimental et différent.

2017 DAC 673 Subvention (23.000 euros) à 2 associations au titre du soutien au cinéma documentaire.

2017 DAC 675 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association L'Etrange Festival (95430 Auvers-sur-Oise).

2017 DAC 676 Subvention (5.000 euros) à l'association Petit Pont et Grand Ecran.

2017 DAC 677 Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Centre audiovisuel Simone de Beauvoir (9e).

2017 DAC 678 Subvention (5.000 euros) au Comité Attac Paris Nord-Ouest (18e).

2017 DAC 679 Subvention (15.000 euros) à l'association Extra Muros (93430 Villetaneuse).

2017 DAC 777 Église Saint-Antoine-des-Quinze-Vingt (12e). Autorisation à l'Association Diocésaine de Paris pour déposer une demande de permis de construire.

2017 DAE 18 Subvention (20.000 euros) à l'association Agence Pour la Promotion de la Création Industrielle (APCI) (12e).

2017 DAE 20 Subvention (20.000 euros) à l'association Designer's Days (11e).

2017 DAE 21 Subvention (12.500 euros) à l'Institut National des Métiers d'Art (12e).

2017 DAE 25 Subvention (3.000 euros) à l'association Terramales (11e).

2017 DAE 27 Subvention (6.000 euros) à l'association l'Atelier de Maurice Arnoult (18e).

2017 DDCT 32 Indemnisation amiable en réparation d'un préjudice dont la responsabilité incombe à la Ville.

2017 SG 7 Subventions (5.000 euros) aux associations Couleurs pays (20e), Compagnie des Mornes Bleus (971 Lamentin), et AKD Studio Prod (19e) pour valoriser la culture d'Outre Mer.

2017 SG 14 Subventions (7.000 euros) aux associations Science, Technologie, Art, Recherche (STAR) (10e) et Union Nationale de l'Outre-Mer français (UNOM) (12e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2017 DAC 335 Subvention (4.000 euros) à l'association Kachashi (12e).

2017 DAC 674 Subventions (10.000 euros) à 2 associations au titre de l'accès au cinéma aux personnes en situation de handicap.

2017 DAC 773 Subventions (24.500 euros) aux associations Clair-Obscur (17e) et Accès Culture (4e).

M. Bruno JULLIARD, M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2017 DAC 20 - DGRI Subventions (6.360.000 euros), avenant à convention et convention avec l'association Théâtre de la Ville (4e, 8e, 18e).

M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, rapporteurs.

2017 DAC 12 - DGRI Subventions (1.446.550 euros), avenants à conventions et conventions avec les lieux de création et de diffusion (20e).

M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN et Mme Pauline VÉRON, rapporteurs.

2017 DAE 204 ZAC PRG - Halle aux Farines (13e) - Convention d'occupation de locaux au profit de la Ville de Paris et convention de mise à disposition subséquente à l'association Bétonsalon.

M. Bruno JULLIARD, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteurs.

2017 DAC 19 Subventions (1.470.000 euros), avenant à convention et conventions avec l'association Théâtre Silvia Monfort (15e).

2017 DAC 36 Subvention d'équipement (300.000 euros) à la Société Publique Locale Le Carreau du Temple (3e) et avenant à la délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation du Carreau du Temple.

2017 DAC 120 - DJS Subvention (73.500 euros) et avenant à la convention avec l'association Hip-Hop Citoyens.

2017 DAC 222 Subventions (33.000 euros) et convention avec l'association Lézarts de la Bièvre (5e et 13e).

M. Bruno JULLIARD, Mme Pauline VÉRON, rapporteurs.

2017 DGRI 11 Projet de coopération urbaine Paris-Rangoun 2017 - Conventions.

2017 DGRI 15 Subvention (2.000 euros) à l'association Die Donau (17e) pour son projet artistique "Tumulus" au Kosovo.

2017 DGRI 16 Subvention (2.000 euros) à l'association Le Retour de Zalumée (19e) pour son projet Globe Reporters en Tunisie.

2017 DGRI 17 Subvention (3.000 euros) à l'association Lire en Afrique (20e) pour son projet de développement de la culture scientifique dans les bibliothèques de Dakar (Sénégal).

2017 DGRI 18 Subvention (8.000 euros) à l'association Théâtre du Soleil (12e) pour son festival Printemps indien.

2017 DGRI 19 Subvention (5.000 euros) à l'association Les Écrans de la Paix pour son projet "Cinéma itinérant au Kurdistan irakien".

2017 DGRI 20 Subvention (2.000 euros) à l'association Le Temps des Choses (93) pour son festival Génération A.

2017 DGRI 21 Subvention (2.000 euros) à l'association An Eye for an Eye (10e) pour son projet "Regards croisés d'enfants photographes 2017 - Paris Grand Belleville".

2017 DGRI 22 Subvention (7.500 euros) à l'Association Imad Ibn Ziaten pour la Jeunesse et la Paix (76).

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.

2017 DEVE 54 Mise à disposition par la Congrégation des Lazaristes d'un jardin (6e) pour son ouverture au public - Convention de gestion.

2017 DEVE 58 Indemnisation amiable en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2017 DEVE 73 Adhésions (13.345,20 euros) à dix organismes œuvrant dans les domaines de la biodiversité, des espaces verts, des techniques horticoles et des affaires funéraires.

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure.

2017 DEVE 79 Ferme urbaine pédagogique dans le parc omnisport Suzanne Lenglen (15e) - Dépose des demandes d'autorisations administratives.

Mme Pénélope KOMITÈS, M. Jean-François MARTINS, rapporteurs.

2017 DJS 7 Subventions (4.150 euros) à deux associations sportives locales (7e).

2017 DJS 8 Subventions (1.700 euros) à 2 associations sportives locales (8e).

2017 DJS 9 Subventions (11.200 euros) à 9 associations sportives locales (9e).

2017 DJS 19 Subventions (21.120 euros) à 14 associations sportives locales (19e).

2017 DJS 43 Subvention (49.000 euros) et convention avec le Comité Départemental Olympique et Sportif de Paris (12e).

2017 DJS 45 Subvention (160.000 euros) et convention avec le Comité Départemental Olympique et Sportif de Paris (12e).

2017 DJS 47 Subventions (263.000 euros) et conventions avec 10 organismes locaux de Fédérations Nationales.

2017 DJS 48 Subvention (65.000 euros) et convention avec l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS).

2017 DJS 51 Subventions (52.000 euros) et conventions à deux associations locales (1er).

2017 DJS 54 Subventions (52.000 euros) et conventions à deux associations sportives parisiennes très investies dans la promotion du Handball à Paris.

2017 DJS 57 Subventions (30.000 euros) et conventions à deux associations locales (7e).

2017 DJS 61 Subvention (10.000 euros) et convention à l'Association du Quartier Saint-Bernard (11e).

2017 DJS 63 Subventions (246.000 euros) et conventions à 7 associations locales (13e).

2017 DJS 66 Subventions (68.750 euros) et conventions avec 3 associations locales (16e).

2017 DJS 67 Subventions (67.500 euros) et conventions à deux associations locales (17e).

2017 DJS 69 Subventions (192.000 euros) et conventions à 7 associations locales (19e).

2017 DJS 115 Subvention (230.000 euros) et convention avec la Fondation PSG au titre de l'année 2017.

2017 DJS 116 Subvention (926.000 euros) et convention avec le Paris Volley-ball au titre de l'année 2017.

2017 DJS 117 Subvention (500.000 euros) et convention avec le Paris Football Club au titre de l'année 2017.

2017 DJS 119 Subvention (440.000 euros) et convention avec le Issy Paris Hand au titre de l'année 2017.

2017 DJS 120 Subvention (310.000 euros) et convention avec le Stade Français Paris Saint-Cloud au titre de l'année 2017.

2017 DJS 121 Subvention (424.000 euros) et convention avec le PUC Omnisports au titre de l'année 2017.

2017 DJS 122 Subvention (185.000 euros) et convention avec le PUC Rugby au titre de l'année 2017.

2017 DJS 123 Subvention (219.500 euros) et convention avec le Stade Français Omnisports au titre de l'année 2017.

2017 DJS 124 Subvention (30 000 euros) et convention avec le Racing Multi Athlon au titre de l'année 2017.

2017 DJS 129 Subvention (166.000 euros) et convention avec l'APSAP-VP au titre de l'année 2017.

2017 DJS 182 Indemnisation amiable d'un tiers en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2017 DJS 186 Convention-cadre avec le Comité Départemental de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré de Paris (USEP Paris) pour l'organisation des "Mercredis du Sport".

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

2017 DPA 30 Rénovation des bains-douches et nouvel accès piscine Butte aux Cailles, 5 place Paul Verlaine (13e) - Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation - Autorisations administratives.

M. Jean-François MARTINS, M. Jacques BAUDRIER, rapporteurs.

2017 DJS 49 Subvention (4.600 euros) à l'association sportive "Les Dégommeuses" - Trophées Femmes en Sport.

M. Jean-François MARTINS, Mme Hélène BIDARD, rapporteurs.

2017 DJS 181 Personnels de l'Équipe Mobile des Sports de la DJS - Modification des modalités d'organisation du travail-ARTT.

M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteurs.

2017 DJS 75 Subventions (40.000 euros) et conventions à 2 organismes locaux de Fédérations Nationales.

M. Jean-François MARTINS, M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2017 DJS 174 Subvention (50.000 euros) et convention avec le district autonome d'Abidjan pour l'organisation des VIIIème Jeux de la Francophonie 2017.

M. Jean-François MARTINS et M. Patrick KLUGMAN, rapporteurs.

2017 DJS 1-G Subvention (415.954 euros) au syndicat interdépartemental pour la gestion du parc des sports de Choisy le Roi (94).

2017 DJS 2-G Subvention (300.000 euros) à l'Institution interdépartementale de gestion du Parc de sports et de loisirs du Tremblay (94).

M. Jean-François MARTINS, M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.

2017 DJS 56 Subvention (14.000 euros) et convention à l'A.S. Jeunesse Sportive et Culturelle Pitray-Olier (6e).

2017 DJS 161 Demande de subventions auprès du Centre National pour le Développement du Sport pour divers équipements.

2017 DJS 170 Lancement d'un appel à projets "Talents Paris 2024" dans le cadre du plan d'accompagnement de la candidature parisienne aux jeux olympiques et paralympiques de 2024.

M. Jean-François MARTINS et Mme Pauline VÉRON, rapporteurs.

2017 DAE 92 Subvention (135.000 euros) et convention avec l'association Réseau Entreprendre Paris (10e).

2017 DAE 93 Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association Scientipôle Croissance.

2017 DAE 95 Cotisation (14.880 euros) à l'association Pacte PME (2e).

2017 DAE 143 Subvention (20.000 euros) à l'association Durapole (18e).

2017 DAE 165 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Capital Games (19e).

2017 DICOM 9 - DAE Convention de co-organisation pour une soirée d'accueil de start-up et personnalités internationales dans les salons de l'Hôtel de Ville.

2017 DU 50 ZAC des Docks de Saint-Ouen (93) - Cession au SIPPAREC de volumes immobiliers abritant une galerie souterraine concédée à ENEDIS.

2017 DU 120 Délimitation unilatérale partielle du cimetière de Saint-Ouen (93).

2017 DU 121 Délimitation partielle d'une parcelle appartenant au domaine public communal à Pantin (93).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2017 DU 125 Rueil-la-Gadelière (28) - Cession d'une parcelle bâtie 348 route de Launay.

2017 DU 142 Cession de deux parcelles contiguës non bâties à Crégy-lès-Meaux (77).

M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Célia BLAUEL, rapporteurs.

2017 DU 57 Cession d'une emprise communale 6-8 rue Bardinet (14e). Signature d'un protocole foncier entre la Ville et EFIDIS.

2017 DU 130 Cession d'un local - lot de copropriété n° 2 - 4, rue du Pont Louis Philippe (4e).

2017 DU 131 Cession d'un local commercial en duplex et d'une cave 14, rue François Miron (4e).

M. Jean-Louis MISSIKA et M. Ian BROSSAT, rapporteurs.

2017 DAE 30 Centre Universitaire des Saints Pères (6e) - Subvention (550.000 euros) et convention avec l'Université Paris Descartes en vue d'y développer des projets innovation et entreprises dans domaine de santé.

M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2017 DU 81 ZAC des Docks à Saint-Ouen (93) - Cession à SEQUANO Aménagement, après déclassement, du terrain d'assiette du garage à bennes de la Ville de Paris.

M. Jean-Louis MISSIKA, M. Mao PENINO, rapporteurs.

2017 DU 116 - DILT Régularisation foncière dans le Marché Saint-Germain (6e).

M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Olivia POLSKI, rapporteurs.

2017 DVD 45 Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (121.602,00 euros).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2017 DVD 56 Redéploiement d'une station Velib' dans le bois de Boulogne - Autorisation de déposer la déclaration préalable au titre des codes de l'environnement et de l'urbanisme.

M. Christophe NAJDOVSKI et Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteurs.

2017 DFPE 32 Subvention (99.348 euros) et avenant n° 1 avec l'association Acidulés et à croquer pour la crèche parentale (18e).

2017 DFPE 35 Subvention (59.854 euros) et avenant n° 1 à l'association Crèche Parentale Farandole (20e) pour la crèche parentale (20e).

2017 DFPE 38 Subvention (46.893 euros) et avenant n° 1 à l'association La Chouine (18e) pour la crèche parentale (18e).

2017 DFPE 137 Subvention (52.127 euros) et avenant n° 1 à l'association Grenadine et Menthe à l'Eau (19e) pour la crèche parentale (19e).

2017 DFPE 138 Subvention (46.180 euros) et avenant n° 1 à l'association Les 19e Rugissants (19e) pour la Crèche parentale La Maison des Lutins (19e).

2017 DFPE 48 Subventions (1.031.222 euros) et conventions avec l'association CRESCENDO (11e) pour sa structure multi accueil Basfroi (11e).

2017 DFPE 56 Subvention (365.609 euros) et avenant n° 1 avec l'association Crèche Laïque du Quartier Saint Fargeau (20e) pour l'établissement multi-accueil Saint Fargeau (20e).

2017 DFPE 58 Subvention (305.320 euros) et avenant n° 1 avec France Horizon (Vaujours - 93) pour son établissement multi-accueil (17e).

2017 DFPE 67 Subvention (33.277 euros) et avenant n° 1 avec l'association La Maison de l'Enfance (16e) pour la halte-garderie (16e).

2017 DFPE 72 Subvention (70.920 euros) et avenant n° 1 à l'association Origami pour la halte-garderie (12e).

2017 DFPE 73 Subvention (79.600 euros) et avenant avec l'association L.I.R.E. à Paris pour l'intervention de lecteurs dans les RAM.

2017 DFPE 74 Subvention (99.223 euros) et avenant n° 1 à l'association Le Club des Petits Gavroches pour la halte-garderie (10e).

2017 DFPE 75 Subvention (370.907 euros) et convention d'équipement avec Paris Habitat- OPH (5e) pour l'aménagement d'un équipement associatif d'accueil de petite enfance (12e).

2017 DFPE 78 Subvention (36.799 euros) et avenant n° 1 à l'association Petit Concept (11e) pour la crèche collective (11e).

2017 DFPE 141 Subventions (310.399 euros) et avenants n° 1 à l'association "Le Dauphin Bleu" (18e) pour ses deux établissements d'accueil de la petite enfance.

2017 DFPE 168 Rénovation extérieure de la crèche collective située 12, rue Georgette Agutte (18e) et de son logement de fonction - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/RIVP.

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

2017 DPA 27 Immeuble 169, boulevard de l'Hôpital (13e) - Indemnisation suite à un dégât des eaux.

Mme Nawel OUMER, M. Jacques BAUDRIER, rapporteurs.

2017 DFPE 175 Mise à disposition d'une parcelle de terrain (19e) en vue d'installer et d'entretenir un jardin d'agrément et pédagogique. Convention avec l'association K'lbass.

Mme Nawel OUMER, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Pauline VÉRON, rapporteures.

2017 DPE 25 Groupement de commandes portant sur la limitation des rejets en Seine des déversoirs d'orage Vincennes Charenton, Périphérique EST, Alma rive gauche et Wilson - Convention avec le SIAAP.

2017 DPE 28 Demande de subvention avec convention auprès de la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain pour le projet d'aménagement du déversoir d'orage Bugeaud (16e).

M. Mao PENINO et **Mme Célia BLAU**EL, rapporteurs.

2017 DAE 103 Subvention (14.900 euros) à l'association des commerçants de la rue de Courcelles pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (17e).

2017 DAE 111 Subvention (6.300 euros) à l'association des commerçants de la rue des Martyrs pour les illuminations de fin d'année 2016 (9e).

2017 DAE 113 Subvention (11.000 euros) à l'association des commerçants de la rue Vignon pour les illuminations de fin d'année 2016 (9e).

2017 DAE 125 Subvention (1.100 euros) à l'association les commerçants de l'école de médecine pour les illuminations de fin d'année 2016 (6e).

2017 DAE 134 Subvention (5.100 euros) à l'association Saint-Placide Cherche-Midi pour les illuminations de fin d'année 2016 (6e).

2017 DAE 135 Subvention (8.000 euros) à l'association Carré de la Porte Montmartre pour des animations commerciales au titre de l'année 2017 (18e).

2017 DAE 185 Subvention (2.900 euros) à l'union des commerçants, industriels, artisans et prestataires de services du 7e arrondissement - UCIAP 7e - pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (7e).

2017 DAE 197 Subvention (1.800 euros) à l'association Village des Panoramas pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (2e).

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

2017 DGRI 14 Subvention (2.000 euros) à l'association Cá e Lá, Troupe de Théâtre (94) pour le festival Parfums de Lisbonne.

M. Hermano SANCHES RUIVO, rapporteur.

2017 DJS 143 Subvention (10.000 euros) à l'organisme Coopaname (20e).

2017 DJS 160 Subvention (1.500 euros) à l'association Culture Prioritaire, Courbevoie (92).

2017 DJS 165 Subvention (26.000 euros) et deux conventions et un avenant à convention avec 4 associations locales (13e).

2017 DJS 166 Subvention (2.000 euros) et convention avec l'association Centre d'Action Sociale Protestant dans la région parisienne (12e).

2017 DJS 167 Subvention (4.000 euros) à l'association Afrique et Nouvelles Interdépendances (14e).

2017 DJS 169 Subvention (5.500 euros) à 2 associations de jeunesse et signature d'une convention avec l'une d'elles (14e).

2017 DJS 178 Subvention (2.500 euros) à l'association La Sierra Prod (18e).

2017 DJS 179 Subvention (2.000 euros) à l'association Move On Jeunesse en Mouvement des 13e et 14e arrondissements.

2017 SG 20 Subvention (51.000 euros) et avenant à convention avec l'association 27ème Région sur le programme La Transfo.

2017 DAE 19-G Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Club Régional d'Entreprises Partenaires de l'Insertion Ile-de-France (CREPI IdF) (7e).

Mme Pauline VÉRON, rapporteure.

2017 DDCT 33 - DJS Subvention (4.000 euros) à l'association "Phoenix et Dragons".

Mme Pauline VÉRON et M. Jean-François MARTINS, rapporteurs.

2017 DFPE 24 Subvention (6.000 euros) et convention avec l'association A l'adresse du jeu (Montreuil 93) pour le fonctionnement d'un café jeux proposant des activités partagées (19e).

2017 DFPE 108 Concilier vie familiale, vie professionnelle et vie personnelle - Subventions (23.000 euros) et conventions avec deux associations pour leurs actions dans (9e, 10e, 17e et 18e).

2017 DFPE 165 Subventions (123.000 euros) et conventions avec deux associations pour le fonctionnement de ludothèques parisiennes (14e et 18e).

2017 DASES 109-G Subventions (152.000 euros) et conventions avec 6 associations pour le fonctionnement de neuf actions d'aide à l'insertion et de mobilisation dans le cadre des jardins solidaires.

2017 DASES 121-G Subvention (23.650 euros) et convention avec l'association "Chômeurs et Précaires de Paris" pour son action d'aide à l'accès aux droits en direction des chômeurs.

2017 DASES 136-G Subventions (139.000 euros) à 5 associations pour l'insertion par le logement de publics mal logés, en difficulté, et conventions avec 4 associations.

2017 DASES 212-G Subvention (62.000 euros) au Service Intégré d'Accueil, d'Orientation Insertion 75 (SIAO Insertion 75) afin de développer des actions visant à améliorer le parcours résidentiel ménages.

2017 DASES 130-G Subvention (12.000 euros) à l'association Reconnect pour son action en faveur de l'accès aux droits des publics hébergés dans les gymnases parisiens lors du Plan Hiver 2016-2017.

2017 DASES 131-G Subventions (396.600 euros) relatives au fonctionnement de 7 accueils de jour à destination des personnes en situation de précarité et grande exclusion à Paris.

2017 DASES 213-G Avenant n° 2 à la convention de gestion du RSA signée avec la CAF pour la mise en œuvre de la procédure de télé-recouvrement des indus de RSA non encore transférés au Département de Paris.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

2017 DASES 150-G Modification des règles de gestion des amortissements du budget annexe des établissements départementaux de l'ASE.

Mme Dominique VERSINI, M. Julien BARGETON, rapporteurs.

2017 DASES 154-G Subvention (25.900 euros) et convention pluriannuelle avec l'association "L'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie" (L'ACORT) pour ses actions sociolinguistiques, de médiation.

Mme Dominique VERSINI et Mme Colombe BROSEL, rapporteures.

2017 DAE 188 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Place Network (18e).

Mme Dominique VERSINI, M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.

2017 DASES 203-G Subvention (4.000 euros) à l'association Habitat et Humanisme Île-de-France pour l'accession au permis de conduire de jeunes en difficulté.

Mme Dominique VERSINI, Mme Pauline VÉRON, rapporteures.

2017 DAC 465 Subvention (2.000 euros) au Club informatique FNACA Paris (13e).

2017 DAC 467 Subvention (9.000 euros) à l'association Ciné - Histoire (15e).

2017 DAC 469 Subvention (40.000 euros) et convention avec la Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie, Maroc et Tunisie (Comité départemental de Paris) (13e).

2017 DAC 484 Subvention (5.000 euros) à l'Association Les amis des combattants en Espagne républicaine (10e).

2017 DAC 487 Subvention (14.000 euros) à l'Union nationale des combattants du département de Paris (1er).

2017 DAC 490 Subventions (1.000 euros) à l'Association de Défense des Valeurs de la Résistance (15e).

2017 DAC 491 Subvention (2.000 euros) à l'Association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation (5e).

2017 DAC 492 Subvention (10.000 euros) à la Fondation de la Résistance (7e).

2017 DAC 493 Subvention (2.000 euros) à l'Association Mémoire et Espoirs de la Résistance (15e).

2017 DAC 494 Subvention (10.000 euros) à l'association Familles et Amis des Déportés du Convoi 77 (4e).

2017 DAC 495 Subvention (2.000 euros) à l'association Mémoire d'Aincourt (95510 Aincourt).

2017 DAC 496 Subvention (1.500 euros) à l'association Amicale des anciens des services spéciaux de la Défense Nationale A.S.S.D.N (15e).

2017 DAC 497 Subvention (5.000 euros) à l'association Mémoire juive de Paris (4e).

2017 DAC 498 Subvention (5.000 euros) à l'association Les Amies et Amis de la Commune de Paris 1871. (13e).

2017 DAC 500 Subvention (1.000 euros) à l'association Les Amitiés de la Résistance (15e).

2017 DAC 504 Subvention (500 euros) à l'Association nationale des fonctionnaires d'origine nord-africaine et leurs amis (A.N.F.O.N.A.A) (17e).

2017 DAC 505 Subventions (1.950 euros) à trois associations d'anciens combattants et comités du Souvenir localisés dans les arrondissements de Paris.

2017 DAC 507 Subvention (3.000 euros) à l'association Institut UGICT CGT d'histoire sociale (93516 Montreuil).

2017 DAC 508 Subvention (1.500 euros) à la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France (6e).

2017 DAC 512 Subvention (900 euros) à l'Association Nationale des Familles de Fusillés et Massacrés de la Résistance Française et de leurs amis (A.N.F.F.M.R.F) (16e).

2017 DAC 514 Subvention (800 euros) à la Fédération nationale du train (15e).

2017 DAC 520 Subvention (10.000 euros) à l'Union des Déportés d'Auschwitz. (3e).

2017 DAC 521 Subvention (1.500 euros) à la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et d'Ile de France (3e).

2017 DAC 522 Subvention (2.000 euros) à l'association EGAM - European Grassroots Antiracist Movement (10e).

2017 DAC 530 Subvention (10.000 euros) au Comité Parisien de la Libération.

2017 DAC 531 Subvention (8.000 euros) à l'Association des réservistes citoyens de l'armée de terre en Ile-de-France ARCAT Ile-de-France.

2017 DU 97 Dénomination place Charles Monselet (19e).

2017 DU 135 Dénomination parvis du Tribunal de Paris (17e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

2017 DU 95 Dénomination placette Montéhus (18e).

2017 DU 137 Dénomination des voies autour de la Halle Freyssinet (13e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER et **M. Bruno JULLIARD**, rapporteurs.

2017 DAC 606 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Kiki de Montparnasse sur l'EHPAD Alice Prin 5-17 rue Maria Helena Vieira Da Silva (14e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER et M. Bruno JULLIARD, Mme Dominique VERSINI, rapporteurs.

2017 DAC 607 - DEVE - DGRI Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Francesc Boix au cimetière du Père Lachaise (20e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, Mme Pénélope KOMITÈS, M. Patrick KLUGMAN, rapporteurs.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2017 DDCI 43 Communication sur l'activité 2016 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

2017 DRH 27 Communication sur la convention entre la Ville de Paris et le Syndicat mixte ouvert d'étude de la Cité de la Gastronomie Paris-Rungis et son quartier pour la mise à disposition d'un architecte voyer.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2017 DEVE 77 Communication sur le renouvellement de la convention avec l'association "Chemin vert" pour la mise à disposition d'un jardin partagé et de son extension au 19 bis, rue de l'Orillon (11e).

2017 DEVE 87 Communication sur l'édition 2017 de la Fête des mares au Parc Floral de Paris (12e).

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure.

2017 DEVE 88 Communication sur la signature d'une convention avec l'association "Oasis de Koufra" pour la mise à disposition d'un jardin partagé dans le square Serment de Koufra situé 30, avenue Ernest Reyer (14e).

Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Pauline VÉRON, rapporteures.

Comptes rendus des Commissions.

1ère COMMISSION

Réunion du 2 mai 2017

Présent-e-s :

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Antoinette GUHL, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Danielle SIMONNET et Pauline VÉRON.

MM. Julien BARGETON, David BELLIARD, Nicolas BONNET-OULALDJ, Geoffroy BOULARD, Jérôme COUMET, Rémi FÉRAUD, Jean-Baptiste de FROMENT, Pierre GABORIAU, Jean-Jacques GIANNESINI, Jérôme GLEIZES, Claude GOASGUEN, Jean-François LAMOUR, Jean-François LEGARET, Yves POZZO di BORGIO, Christian SAINT-ETIENNE, Daniel VAILLANT et François VAUGLIN.

Excusé-e-s au sens du règlement intérieur :

Mme Olivia POLSKI et M. Emmanuel GRÉGOIRE.

Excusé-e-s :

Mmes Nathalie KOSCIUKO-MORIZET et Danièle PREMEL.

M. Jean-Bernard BROS.

Absente :

Mme Rachida DATI.

M. GABORIAU ouvre la séance à 10 heures 05.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 50 à son ordre du jour (dont 5 au Conseil départemental).

Présentation des tableaux financiers par M. BARGETON.

Ressources humaines, services publics et modernisation de l'administration. - M. GRÉGOIRE, rapporteur.

Pas de question sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Economie sociale et solidaire, innovation sociale et économie circulaire. - Mme GUHL, rapporteure.

Mme GUHL a présenté les dossiers importants de sa délégation :

DAE 71 - Subvention (800.000 euros) et convention avec l'association Fédération Envie pour la construction d'un laboratoire de l'économie circulaire dans l'Arc de l'Innovation.

DAE 81 - Subventions (146.000 euros) et conventions pour le soutien à l'amorçage et à la consolidation de trois ressourceries.

DAE 192 - Subventions (340.000 euros et 125.000 euros) avec convention avec l'association les Canaux (19e).

DPA 39 - Autorisation de mise en vente aux enchères du Pavillon circulaire (4e).

Commerce, artisanat. - Mme POLSKI, rapporteure.

Pas de question sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Emploi. - Mme VÉRON, rapporteure.

Mme VÉRON a présenté les dossiers importants de sa délégation :

DAE 19 G - Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Club Régional d'Entreprises Partenaires de l'Insertion Ile-de-France (CREPI IdF).

SG 20 - Subvention (51.000 euros) et avenant à convention avec l'association 27ème Région sur le programme La Transfo.

Finances, suivi des SEM, marchés publics, concessions et politique d'achats. - M. BARGETON, rapporteur.

SG19 - Protocole conventionnel entre la Ville de Paris et la Préfecture de police de Paris pour la mise en œuvre de la loi relative au statut de Paris : interventions de MM.LEGARET, POZZO di BORGIO et BONNET-OULALDJ.

Vœux et amendements :

26 vœux ont été déposés.

Aucun n'a été présenté.

Séance levée à 17 heures 24.

Prochaine Commission le mardi 30 mai 10 heures.

2e COMMISSION

Réunion du mardi 2 mai 2017

Présent-e-s :

Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Catherine DUMAS, Nathalie FANFANT, Afaf GABELOTAUD, Danièle GIAZZI, Laurence GOLDGRAB, Nathalie MAQUOI, Caroline MÉCARY, Sandrine MÉES, Fadila MÉHAL, Anne SOUYRIS, MM. Pierre AIDENBAUM, Stéphane CAPLIEZ, François-David CRAVENNE, Philippe DUCLOUX, Christophe GIRARD, Frédéric HOCQUARD et Bruno JULLIARD.

Excusé-e-s au sens du Règlement intérieur :

Mmes Raphaëlle PRIMET, Catherine VIEU-CHARIER et M. Thierry HODENT.

Excusé-e-s :

Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard GAUDILLÈRE.

Absent-e-s :

Mmes Yamina BENGUIGUI, M. Grégoire CHERTOK.

Mme Fadila MÉHAL ouvre la séance à 12 heures 03.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 115 à l'ordre du jour (dont deux au Conseil départemental).

Culture, patrimoine, métiers d'art, relations avec les arrondissements, nuit, entreprises culturelles. - M. JULLIARD, rapporteur.

2017 DAE 19 - Subvention (4.500 euros) à l'Association des Artistes et Artisans d'Art du 11e arrondissement ou 4A (11e).

Intervention de M. DUCLOUX.

2017 DICOM 10 - Convention pour la vente caritative des cadenas de la Passerelle des Arts et du Pont de l'Archevêché.

Intervention de Mme MÉHAL.

2017 DAC 31 - Contribution et subvention (4.850.000 euros), avenant à convention et convention avec l'établissement public de coopération culturelle CENTQUATRE (19e).

Intervention de Mme MÉHAL.

2017 SG 19 - Protocole conventionnel entre la Ville de Paris et la Préfecture de police de Paris pour la mise en œuvre de la loi relative au statut de Paris.

Intervention de Mme MÉHAL.

2017 DAC 272 - Convention d'occupation du domaine public relative à l'installation et à l'exploitation d'un espace d'affichage sur l'échafaudage de restauration du théâtre du Châtelet (1er).

Intervention de Mme MÉHAL.

Mémoire, anciens combattants, correspondant défense. - M. ABADIE en lieu et place de Mme VIEU-CHARIER, rapporteure.

Pas de question sur les 33 dossiers inscrits à l'ordre du jour.

M. HOCQUARD a présenté le projet 2017 DFA 41 - Signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'occupation temporaire du local de la culée droite du pont Alexandre III (8e).

Amendement et vœux :

1 amendement de l'Exécutif et 7 vœux non rattachés ont été déposés.

M. JULLIARD a présenté l'amendement de l'Exécutif sur le projet 2017 DICOM 10 - Convention pour la vente caritative des cadenas de la passerelle des Arts et du pont de l'Archevêché.

Mme GOLDGRAB a présenté le vœu du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la médiation culturelle dans le cadre de "Nuit Blanche 2017".

M. DUCLOUX a présenté le vœu du groupe Socialiste et Apparentés relatif à ce que le nom de Régis Huvier soit donné à la Maison des pratiques artistiques amateurs Breguet.

Mme MAQUOI a présenté le vœu du groupe Socialiste et Apparentés relatif à la place dite "de la Fontaine".

Vœux déposés et non présentés :

Vœu déposé par Mmes DATI et DAUVERGNE relatif aux tournages de films dans les arrondissements.

Vœux déposés par Mme SIMONNET relatifs :

- à ce que tous les cours de musique dans les centres d'animation de 3 élèves restent limités à un maximum de 3 élèves,

- aux guides conférenciers de l'entreprise City Wonders.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la restauration et modernisation de la fontaine des Innocents.

Séance levée à 12 heures 38.

Prochaine Commission le 29 mai 2017.

3e COMMISSION

Réunion du mardi 2 mai 2017

Présent-e-s :

Mmes Célia BLAUDEL, Julie BOILLOT, Colombe BROUSSE, Virginie DASPET, Edith GALLOIS, Maud GATEL, Jeanne d'HAUTESERRE, Halima JEMNI, Brigitte KUSTER, Joëlle MOREL, Déborah PAWLIK, Carine PETIT, MM. Pierre CHARON, François DAGNAUD, Claude DARGENT, Philippe GOJJON, Eric HÉLARD, Pascal JULIEN, Thomas LAURET, Didier LE RESTE, Franck LEFEVRE, Christophe NAJDOVSKI, Mao PENINOU, Dominique TIBERI, Patrick TRÉMÈGE.

Excusées au sens du Règlement intérieur du Conseil de Paris :

Mmes Marie-Laure HAREL, Pénélope KOMITÈS.

Absent-e-s :

Mmes Olga JOHNSON, Anne-Constance ONGHENA, MM. Frédéric PÉCHENARD, Yann WEHRLING.

Séance ouverte à 10 heures 34.

Présentation :

Bilan de l'action de la R.A.T.P. et de la S.N.C.F. pour lutter contre la pollution de l'air souterrain : propos liminaire de M. NAJDOVSKI.

Introductions par M. Raphaël RENÉ-BAZIN, Directeur de l'agence de développement pour Paris - R.A.T.P., et M. Jacques PEYNOT, Directeur des gares d'Île-de-France - S.N.C.F. Gares & Connexions.

Présentations par Mme Sophie MAZOUÉ, Responsable du service R.S.E. (Responsabilité Sociale des Entreprises) - R.A.T.P., le Docteur Valérie JOUANNIQUE, Médecin coordonnateur - Service Santé au travail - R.A.T.P., et M. Rémi FRANÇAIS, Responsable R.S.E. - S.N.C.F. gares Île-de-France.

Interventions de MM. DARGENT, JULIEN, LEFEVRE, Mme GATEL, M. Eric AZIÈRE. - Réponses apportées par Mme MAZOUÉ et M. FRANÇAIS.

Aucun projet de délibération parmi les 51 à l'ordre du jour (dont 6 au Conseil départemental) n'a fait l'objet d'une discussion.

Vœux et amendements :

1 vœu rattaché et 25 vœux non rattachés ont été déposés.

Aucun n'a été présenté.

Divers :

M. PENINOU a présenté le "guide du tri des déchets alimentaires", distribué aux membres de la Commission présents, en lien avec le projet de délibération 2017 DPE 31 - Convention de versement d'une subvention de la Métropole du Grand Paris pour l'expérimentation de collecte des déchets alimentaires des ménages à Paris (2e et 12e).

M. JULIEN est intervenu pour déplorer le départ de nombreux commissaires avant la fin de la réunion.

M. JULIEN a interrogé l'Exécutif au sujet des mesures de sécurisation des sites touristiques annoncées par une dépêche AFP. - Réponse de Mme BROSSEL.

Séance levée à 12 heures 15.

Prochaine Commission le lundi 29 mai 2017 à 10 heures 30.

4e COMMISSION

Réunion du mardi 2 mai 2017

Présent-e-s :

Mmes Marie ATALLAH, Florence BERTHOUT, Hélène BIDARD, Claudine BOUYGUES, Colombe BROSSEL, Sylvie CEYRAC, Emmanuelle DAUVERGNE, Leïla DIRI, Léa FILOCHE, Fatoumata KONÉ, Nawel OUMER, Dominique STOPPA-LYONNET, Karen TAÏEB ATTIAS, Dominique VERSINI et Mercedes ZUNIGA.

MM. Hervé BÉGUÉ, Bernard DEBRÉ, Christian HONORÉ, Bernard JOMIER et Atanase PÉRIFAN.

Absent-e-s :

Mmes Myriam EL KHOMRI et Fanny GAILLANNE.

M. François HAAB.

Mme FILOCHE ouvre la séance à 9 heures 03.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 86 à son ordre du jour (dont 42 projets au Conseil départemental) et autres sujets.

Santé, handicap, relations avec l'A.P.-H.P. de Paris. - M. JOMIER, rapporteur.

DAE 30 - Centre Universitaire des Saints Pères (6e). - Subvention (550.000 euros) et convention avec l'Université Paris Descartes en vue d'y développer des projets innovation et entreprises dans le domaine de la santé : intervention de Mme STOPPA-LYONNET.

Solidarité, familles, petite enfance, protection de l'enfance, lutte contre les exclusions et personnes âgées. - Mmes VERSINI et OUMER, rapporteuses.

Mme OUMER a présenté les principaux dossiers de sa délégation.

DFPE 48 - Subventions (1.031.222 euros) et conventions avec l'association CRESCENDO (11e) pour sa structure multi accueil Basfroi.

DFPE 75 - Subvention (370.907 euros) et convention d'équipement avec "Paris Habitat - OPH" (5e) pour l'aménagement d'un équipement associatif d'accueil de petite enfance.

DFPE 175 - Mise à disposition d'une parcelle de terrain (19e) en vue d'installer et d'entretenir un jardin d'agrément et pédagogique. Convention avec l'association "K'lbass".

DFPE 73 - Subvention (79.600 euros) et avenant n° 1 avec l'association "L.I.R.E. à Paris" pour l'intervention de lecteurs dans les RAM.

Mme VERSINI a présenté les projets importants de sa délégation.

DICOM 10 - Convention pour la vente caritative des cadenas de la passerelle des Arts et du pont de l'Archevêché.

DAE 188 - Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association "Place Network".

DAE 205 - DASES - DGRI - Subvention (110.000 euros) et convention avec l'association Démocratie et Entraide en Syrie - Ghosn Zeitoun.

DASES 130 G - Subvention (12.000 euros) à l'association "Reconnect" pour son action en faveur de l'accès aux droits des publics hébergés dans les gymnases parisiens lors du Plan Hiver 2016-2017.

DASES 131 G - Subventions (4.000 euros) relatives au fonctionnement de 7 accueils de jour à destination des personnes en situation de précarité et grande exclusion à Paris.

DASES 150 G - Modification des règles de gestion des amortissements du budget annexe des établissements départementaux de l'A.S.E.

Mme VERSINI souligne qu'un schéma parisien sur les seniors sera présenté au Conseil de Paris du mois de juin.

Pas de question sur les dossiers de Mmes OUMER et VERSINI.

Egalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations et droits de l'Homme. - Mme BIDARD, rapporteure.

Mme BIDARD a présenté les dossiers de sa délégation. Pas de question sur ses dossiers.

Prévention spécialisée et intégration. - Mme BROUSSEL, rapporteure.

Mme BROUSSEL a présenté les dossiers de sa délégation. Pas de question sur ses dossiers.

Vœux et amendements :

6 vœux ont été déposés.

Mme ATALLAH a présenté un vœu rattaché au DDCT 72 - Rapport de la Mission d'Information et d'Evaluation "Paris ville interculturelle : liens, pratiques et politiques publiques" relatif à la mise en œuvre des préconisations du rapport de la M.I.E. "Paris, ville interculturelle".

Mme ATALLAH a présenté un vœu relatif à l'allaitement dans l'espace public parisien.

Mme KONÉ a présenté un vœu relatif à une nouvelle politique d'accueil des réfugiés à Paris.

M. HONORÉ a présenté un vœu relatif au fonctionnement du centre d'accueil humanitaire porte de la Chapelle.

Mme DIRI a présenté un vœu relatif au contrôle des terrasses pour fumeurs : intervention de M. JOMIER.

Séance levée à 10 heures 03.

Prochaine Commission le 29 mai 2017 à 9 heures.

5e COMMISSION

Réunion du mardi 2 mai 2017

Présent-e-s :

Mmes Galla BRIDIER, Delphine BÜRKL, Frédérique CALANDRA, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Agnès EVREN, Annick LEPETIT, Valérie NAHMIAS, Anne TACHÈNE, MM. David ASSOULINE, Eric AZIÈRE, Jacques BAUDRIER, Patrick BLOCHE, Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Yves CONTASSOT, Daniel-Georges COURTOIS, Jérôme DUBUS, Didier GUILLOT, Jean-Marie LE GUEN, Eric LEJOINDRE, Roger MADEC, Buon Huang TAN, Alexandre VESPERINI.

Excusé au sens du Règlement intérieur du Conseil de Paris :

M. Jean-Louis MISSIKA.

Absentes :

Mmes Michèle ASSOULINE, Valérie MONTANDON.

Séance ouverte à 14 heures 01.

Aucun projet de délibération parmi les 53 à l'ordre du jour (dont 5 au Conseil départemental) n'a fait l'objet d'une discussion.

M. AZIÈRE a présenté la proposition de délibération du groupe UDI-MODEM, 2017 UDI-MODEM 1 - Lancement d'une étude en vue de rétablir le concours de façades de la Ville de Paris.

Vœux et amendements :

6 vœux non rattachés ont été déposés.

M. BROSSAT a évoqué le vœu du groupe les Républicains relatif au programme de réhabilitation de la tour H15, et présenté le vœu de l'Exécutif déposé en réponse sur le même sujet.

Séance levée à 14 heures 14.

Prochaine Commission le lundi 29 mai 2017 à 14 heures.

6e COMMISSION

Réunion du mardi 2 mai 2017

Présent-e-s :

Mmes Emmanuelle BECKER, Gypsie BLOCH, Alix BOUGERET, Alexandra CORDEBARD, Béatrice LECOUTURIER, Catherine LECUYER, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER, Aurélie SOLANS, MM. Jean-Noël AQUA, Pascal CHERKI, Jean-Pierre LECOQ, Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER et Nicolas NORDMAN.

Excusée au sens du Règlement intérieur :

Mme Anne-Christine LANG.

Mme OLIVIER ouvre la séance à 15 heures 35.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 22 à l'ordre du jour (dont 9 au Conseil départemental).

Université, vie étudiante, recherche. - Mme LEMARDELEY, rapporteure.

2017 DLH 86 - Création de 220 logements PLS pour étudiants 27 boulevard Jourdan (14e). - Octroi de la garantie d'emprunt de la Ville (12.210.000 euros) demandée par la Fondation Maison des élèves ingénieurs arts et métiers. Intervention de M. LECOQ.

Affaires scolaires, réussite éducative, rythmes éducatifs. - Mme CORDEBARD, rapporteure.

Mme CORDEBARD a présenté les principaux projets de sa délégation et tout particulièrement les :

2017 DASCO 30 - Subvention (23.000 euros) avec convention à l'association "Cap Sport Art Aventure et Amitié" (CAP SAAA) (15e) pour une action de sensibilisation au handicap dans les écoles primaires.

2017 DASCO 41 G - Budget participatif des collèves - Subventions d'équipement (44 506 euros).

2017 DASCO 71 - Subventions (994.937,62 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre des temps d'activités périscolaires (TAP).

2017 DASCO 80 - Subvention (73.120 euros) et convention pluriannuelle de parcours d'histoire et de mémoire avec le Mémorial de la Shoah.

2017 DASCO 42 G - Approbation du programme prévisionnel d'investissement des lycées pour 2017/2027 proposé par la Région Ile-de-France. Intervention de Mme SOLANS.

Amendements et vœux :

2 vœux rattachés et 4 vœux non rattachés ont été déposés.

M. LECOQ a présenté les 2 vœux du groupe les Républicains rattachés aux projets de délibération 2017 DASCO 39 G - Collèges en cité scolaire-Fixation des tarifs de restauration et modalités de compensation financière et 2017 DASCO 71 - Subventions (994.937,62 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre des temps d'activités périscolaires (T.A.P.).

Mme OLIVIER a présenté le vœu du groupe Socialiste et Apparentés relatif à la fermeture de classes dans les écoles maternelles 103, rue du Château des Rentiers et du 15, rue de Domrémy 13e.

Mme LECUYER a présenté le vœu du groupe les Républicains relatif à la modification de la carte scolaire dans le 18e.

Mme BOUGERET a présenté le vœu du groupe les Républicains relatif à l'affectation des élèves de 3e dans les lycées.

Vœu déposé et non présenté :

Vœu du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la nuit des étudiants du monde 2017.

Question diverse :

M. LECOQ a demandé qu'une présentation de l'audit de sécurité réalisé dans les écoles soit faite aux maires d'arrondissement.

Séance levée à 15 heures 21.

Prochaine Commission le 29 mai 2017 à 15 heures 30.

7e COMMISSION

Réunion du mardi 2 mai 2017

Présent-e-s :

Mmes Marinette BACHE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Sandrine CHARNOZ, Ann-Katrin JÉGO, Véronique LEVIEUX, Pauline VÉRON, MM. Pierre AURIACOMBE, Jean-Didier BERTHAULT, Jacques BOUTAULT, Patrick KLUGMAN, Hermano SANCHES RUIVO, Sergio TINTI.

Excusé au sens du Règlement intérieur du Conseil de Paris :

M. Jean-François MARTINS.

Absent-e-s :

Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, M. Pierre LELLOUCHE.

Séance ouverte à 17 heures 05.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 83 à l'ordre du jour (dont 4 au Conseil départemental).

Sports et tourisme. - M. MARTINS, rapporteur.

2017 DJS 114 - Subvention (750.000 euros) et convention avec le Stade Français Paris au titre de l'année 2017 : intervention de MM. BOUTAULT, AURIACOMBE et Mme JÉGO. - En l'absence de M. MARTINS, excusé, réponse sera apportée par courriel par son cabinet.

2017 DJS 170 - Lancement d'un appel à projets "Talents Paris 2024" dans le cadre du plan d'accompagnement de la candidature parisienne aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 : intervention de Mme JÉGO. - Réponse de M. Julien DOLBOIS, Directeur du cabinet de M. MARTINS.

Vœux et amendements :

2 vœux rattachés et 7 vœux non rattachés ont été déposés.

Mme VÉRON a évoqué :

- le vœu du groupe SOCA rattaché au projet de délibération 2017 DJS 157 ;

- le vœu déposé par Mmes Rachida DATI et Emmanuelle DAUVERGNE relatif à la mise à disposition d'un local adapté pour accueillir le dynamisme associatif du 7^e arrondissement ;

- le vœu du groupe les Républicains relatif à la mise en place de la réforme des Maisons des associations à Paris et dans le 5^e arrondissement.

M. BOUTAULT a présenté le vœu du GEP relatif aux persécutions des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queer et intersexes en Tchétchénie ; Mme JÉGO a présenté le vœu du groupe UDI-MODEM relatif au soutien aux personnes LGBT en Tchétchénie ; Mme LEVIEUX a présenté le vœu du groupe SOCA relatif à la défense des droits LGBTI à travers le monde. - Réponse de M. KLUGMAN.

Mme JÉGO a présenté le vœu du groupe UDI-MODEM relatif à l'extinction de la Tour Eiffel en hommage aux victimes d'attentats terroristes. - Réponse de M. KLUGMAN, en l'absence de M. MARTINS.

Divers :

MM. SANCHES RUIVO et KLUGMAN ont annoncé la tenue de la Fête de l'Europe du 8 au 14 mai 2017 ; des concerts gratuits seront proposés à cette occasion le 13 mai sur le parvis de l'Hôtel de Ville.

Séance levée à 17 heures 31.

Prochaine Commission le lundi 29 mai 2017 à 17 heures.

Listes des membres présents.

Mardi 9 mai - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, Mme Michèle ASSOULINE, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Grégoire CHERTOK, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M.

Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Célia BLAUDEL, M. Jean-François MARTINS, Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Excusés :

Mme Marielle de SARNEZ, Mme Myriam EL KHOMRI, M. François HAAB, M. Pierre LELLOUCHE.

Mardi 9 mai - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, Mme Michèle ASSOULINE, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJI, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Grégoire CHERTOK, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme

Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

M. Jean-François MARTINS, Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Excusés :

Mme Myriam EL KHOMRI, M. François HAAB, M. Pierre LELLOUCHE.

Mercredi 10 mai - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Grégoire CHERTOK, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

M. Jean-François MARTINS, Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Excusés :

Mme Myriam EL KHOMRI, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Nawel OUMER, Mme Raphaëlle PRIMET.

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

Com ^o de dépôt	Com ^o ODJ	N ^o	N ^o ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N ^o délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
								"Soutenir et renforcer la vitalité commerciale de Paris" (SG 26)			
1	1	1	98	GEP	BELLIARD, MOREL, KONE, GLEIZES	V	2017 SG 26	relatif aux objectifs du GIE Commerce des bailleurs sociaux.	POLSKI	Adopté	9-mai-17
	1	86		LR	KOSCIUSKO- MORIZET	A	2017 SG 26		POLSKI	Rejeté	9-mai-17
1	1	2		GEP	BELLIARD, MOREL, KONE, GLEIZES	V	2017 SG 26	relatif à la gouvernance du futur GIE Commerce des bailleurs sociaux.	POLSKI	Retiré	9-mai-17
	1	2bis	99	Exécutif		V	2017 SG 26	En réponse au V2.	POLSKI	Adopté	9-mai-17
1	1	3		PCF-FG	LE RESTE, BONNET- OULALDI	V	2017 SG 26	relatif à la halle alimentaire du 10c.	POLSKI	Retiré	9-mai-17
								MIE : "Paris ville interculturelle : Liens, Pratiques et Politiques Publiques" (DDCT 72)			
4	2, 4	4	100	GEP, SOCA, PCF- FG, RG-CI	ATALLAH, SOLANS, DASPET, DUCLOUX, JEMNI, MAQUOI, MECARY, OUMER, PRIMET, GUILLOT	V	2017 DDCT 72	relatif à la mise en œuvre des préconisations.	JULLIARD	Adopté	9-mai-17
								AUTRES DOSSIERS			
6	6	5-G		LR	BERTHOUT, LEGARET, LECOQ, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GOASGUEN, KUSTER	V	2017 DASCO 39- G	relatif à l'harmonisation des grilles tarifaires.	CORDEBARD	Retiré	9-mai-17
6	6	6		SOCA, GEP, PCF- FG	COUMET, OLIVIER, LANG, de LA GONTRIE, CONTASSOT, ATALLAH, AQUA, BECKER	VNR		relatif à la fermeture de classes dans les écoles maternelles (13e).	CORDEBARD	Retiré	9-mai-17
1	6	7		PCF-FG	PREMEL, BONNET- OULALDI, BROSSAT	VNR		relatif à l'école maternelle 57 rue de la Goutte d'Or (18e).	CORDEBARD	Retiré	9-mai-17

Com ^o de dépôt	Com ^o ODJ	N ^o	N ^o ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N ^o délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
6	6	8		LR	BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif à la carte scolaire (18e).	CORDEBARD	Rejeté	9-mai-17
		8bis	101	Exécutif		VNR		En réponse aux V6, V7 et V8.	CORDEBARD	Adopté	9-mai-17
3	6	9		LR	BERTHOUT	VNR		relatif à la sécurisation du collège Raymond Queneau (5e).	CORDEBARD	Rejeté	9-mai-17
6	6	10		LR	PAWLIK, MONTANDON	VNR		relatif aux affectations dans les lycées.	CORDEBARD	Rejeté	9-mai-17
		10bis	102	Exécutif		VNR		En réponse au V10.	CORDEBARD	Adopté	9-mai-17
6	6	11	103	RG-CI	BROS, GUILLOT, TAN	VNR		relatif à la nuit des étudiants du monde 2017.	LEMARDELEY	Adopté	9-mai-17
6	6, 2	12		LR	BERTHOUT	V	2017 DASCO 71	relatif à la candidature d'une association.	CORDEBARD, JULLIARD	Rejeté	9-mai-17
7	7	13		SOCA	GIRARD	VNR		relatif aux droits LGBTI à travers le monde.	KLUGMAN	Retiré	9-mai-17
7	7	14		GEP	BELLIARD	VNR		relatif aux persécutions des LGBTI en Tchétchénie.	KLUGMAN	Retiré	9-mai-17
7	7	15		UDI- MODEM	POZZO DI BORGO, MEHAL, HELARD, TACHENE, JEGO	VNR		relatif au soutien aux personnes LGBT en Tchétchénie.	KLUGMAN	Retiré	9-mai-17
	7	15bis	104	Exécutif		VNR		En réponse aux V13V14 et V15.	KLUGMAN	Adopté	9-mai-17
7	7	16		UDI- MODEM	POZZO DI BORGO, TACHENE	VNR		relatif à l'extinction de la Tour Eiffel en hommage aux victimes d'attentats terroristes.	KLUGMAN	Retiré	9-mai-17
7	7	17		LR	LEGARET	VNR		relatif aux créneaux horaires de la piscine Suzanne Berlioux.	KLUGMAN	Rejeté	9-mai-17
7	7	18	105	SOCA	BARATTI-ELBAZ, CHARNOZ	V	2017 DJS 157	relatif à des financements complémentaires.	VERON	Adopté	9-mai-17
7	7	19		LR	BERTHOUT, LECOQ, BURKLI, GOUJON	VNR		relatif à la réforme des maisons des associations (5e).	VERON	Retiré (non présenté)	9-mai-17

Com° de départ	Com° ODJ	N°	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
7	7	20			DATI, DAUVERGNE	VNR		relatif à la maison des associations du 7e.	VERON	Retiré de l'ODJ	9-mai-17
2	7	21		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux effectifs des cours de musique dans les centres d'animation.	VERON	Rejeté	9-mai-17
	7	21bis	106	Exécutif		VNR		En réponse au V21.	VERON	Adopté	9-mai-17
	7	87		Exécutif		A	2017 DGRI 25 -DPE	Amendement technique.	KLUGMAN	Adopté	10-mai-17
1	1	22		GEP	GLEIZES, BELLIARD	VNR		relatif à l'éthique des partenaires financiers et bancaires en matière de financement.	BARGETON	Rejeté	9-mai-17
1	1	23		GEP	GLEIZES, BELLIARD, MEES, SOUYRIS	VNR		relatif à l'éthique des partenaires financiers et bancaires en matière de paradis fiscaux.	BARGETON	Rejeté	9-mai-17
1	1	24	107	GEP	JULIEN, MOREL, GLEIZES	VNR		relatif à la création d'une zone blanche.	BARGETON	Adopté (amendé)	9-mai-17
3	1	25		NI	SIMONNET	VNR		relatif à un immeuble "blanc".	BARGETON	Retiré	9-mai-17
1	1	26		NI	SIMONNET	VNR		relatif au dispositif "Prévention de la radicalisation".	GREGOIRE	Rejeté	9-mai-17
5	1	27	108	GEP	BRIDIER, JULIEN, MEES	VNR		relatif un pôle parisien dédié à l'innovation et au développement de l'économie circulaire (18e).	GUHL	Adopté (amendé)	9-mai-17
3	1	28	109	UDI - MODEM	NAHMIAS, GATEL, TACHENE	VNR		relatif à un label anti-gaspi pour les restaurateurs et commerçants.	GUHL	Adopté (amendé)	9-mai-17
5	1	29		RG-CI	BROS, TAN, GUILLOT	VNR		relatif à un concours pour la création de boîtes à livres.	GUHL	Retiré	9-mai-17
	1	29bis	110	Exécutif		VNR		En réponse au V29.	GUHL	Adopté	9-mai-17
1	1	30			DATI, DAUVERGNE	VNR		relatif à une charte des illuminations.	POLSKI	Rejeté	9-mai-17
1	1	31	111	SOCA	BARATTI-ELBAZ	VNR		relatif à la présence postale dans le 12e.	VERON	Adopté	9-mai-17
1	1	32	112	PCF-FG	BONNET-OUALALDJ	VNR		relatif au bureau de poste Lachambeaudie (12e).	VERON	Adopté	9-mai-17

Com° de départ	Com° ODJ	N°	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	1	33	113	PCF-FG, SOCA	BONNET-OUALALDJ, GIRARD, BLOCHE	VNR		relatif au bureau de poste de l'Île Saint-Louis (4e).	VERON	Adopté	9-mai-17
1	1	34		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux grévistes de la société VDS.	VERON	Retiré (non présenté)	9-mai-17
	1,2	85		Exécutif		A	2017 SG 19	Amendement technique.	GREGOIRE, BARGETON	Adopté	9-mai-17
2	2	35	114	SOCA	VAUGLIN, BLOCHE	VNR		relatif à la dénomination Régis Huvier (11e).	JULLIARD	Adopté	9-mai-17
2	2	36	115	RG-CI	BROS, GUILLOT, TAN	VNR		relatif à Nuit Blanche.	JULLIARD	Adopté (amendé)	9-mai-17
2	2	37	116	LR	LEGARET	VNR		relatif à la fontaine des Innocents (1er).	JULLIARD	Adopté	9-mai-17
2	2	38			DATI, DAUVERGNE, POZZO di BORGIO	VNR		relatif aux tournages de films.	JULLIARD	Rejeté	9-mai-17
2	2	39		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux guides conférenciers de City Wonders.	JULLIARD	Rejeté	9-mai-17
	2	39bis	117	Exécutif		VNR		En réponse au V39.	JULLIARD	Adopté	9-mai-17
2	2,4	40		Exécutif		A	2017 DICOM 10	Amendement technique.	JULLIARD, VERSINI	Adopté	9-mai-17
	2,4	88		Exécutif		A	2017 DICOM 10	Amendement technique.	JULLIARD, VERSINI	Adopté	9-mai-17
3	3	41	118	GEP	BOUTAULT	VNR		relatif à la Fondation France Libertés et à la Coordination Eau Ile de France.	BLAUEL	Adopté (amendé)	9-mai-17
3	3	42	119	SOCA, PCF-FG	BARATTI-ELBAZ, BONNET-OUALALDJ	VNR		relatif au renforcement de la sécurité à la Foire du Trône.	BROSSEL	Adopté	9-mai-17
3	3	43		LR	LEGARET	VNR		relatif à la sécurité des enfants dans les rues.	BROSSEL	Rejeté	9-mai-17
3	3	44		LR	BERTHOUT	VNR		relatif à un point école supplémentaire (5e).	BROSSEL	Rejeté	9-mai-17

Com° de départ	Com° ODJ	N°	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	3	45		LR	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET, BERTHOUT, BURKLI, GOUJON, GOASGUEN	VNR		relatif à la couverture des points écoles.	BROSSEL	Rejeté	9-mai-17
3	3	46		LR	BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif à la sécurité dans les quartiers du 18e.	BROSSEL	Rejeté	9-mai-17
3	3	47		LR	KOSCIUSKO-MORIZET, GOUJON, PECHENARD, PAWLIK	VNR		relatif à l'armement des inspecteurs de sécurité.	BROSSEL	Rejeté	9-mai-17
3	3	48		LR, UDI-MODEM	HONORE, BOURNAZEL, NAHMIA	VNR		relatif à la tranquillité publique aux Portes de Paris.	BROSSEL	Rejeté	9-mai-17
3	3	49			DATI, DAUVERGNE, POZZO di BORGIO	VNR		relatif au périmètre d'intervention de l'unité de Sécurisation Tour Eiffel Trocadéro.	BROSSEL	Retiré (non présenté)	9-mai-17
3	3	50		LR	KUSTER, BOULARD, PECHENARD	VNR		relatif à la sécurité et à la tranquillité du parc Martin Luther King.	KOMITES	Rejeté	9-mai-17
3	3	51		LR	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET, BERTHOUT, LECOQ, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GOASGUEN, KUSTER	VNR		relatif à l'ouverture nocturne des parcs et jardins.	KOMITES	Rejeté	9-mai-17
3	3	52			LEPETIT	VNR		relatif à l'ouverture nocturne du parc Martin Luther King pour l'été 2017.	KOMITES	Retiré (non présenté)	9-mai-17
1	3	53		LR	KOSCIUSKO-MORIZET, LECOQ, GOUJON, KUSTER, MONTANDON, SAINT-ETIENNE	VNR		relatif à la sanctuarisation des espaces verts.	KOMITES	Rejeté	9-mai-17
	3	53bis	120	Exécutif		VNR		En réponse au V53.	KOMITES	Adopté	9-mai-17
3	3	54			DATI, DAUVERGNE, POZZO di BORGIO	VNR		relatif à l'événementiel sur le Champ de Mars.	KOMITES	Retiré (non présenté)	9-mai-17
3	3	55			DATI, DAUVERGNE, POZZO di BORGIO	VNR		relatif à l'implantation d'un capteur de bruit sur le Champ de Mars.	KOMITES	Retiré (non présenté)	9-mai-17

Com° de départ	Com° ODJ	N°	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	3	56		GEP	BELLIARD, SOUYRIS, MEES, GLEIZES, BOITAILL	VNR		relatif à la reprise des personnels de Cyclocity.	NAJDOVSKI	Rejeté	9-mai-17
1	3	57		PCF-FG	BONNET-OLALDI	VNR		relatif au personnel de Vélib'.	NAJDOVSKI	Rejeté	9-mai-17
1	3	58		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux salariés de Cyclocity.	NAJDOVSKI	Rejeté	9-mai-17
	3	58bis	121	Exécutif		VNR		En réponse aux V56,57 et 58.	NAJDOVSKI	Adopté	9-mai-17
3	3	59	122	GEP	BELLIARD, SOUYRIS, MOREL, GLEIZES, MEES	VNR		relatif aux tarifs Vélib'.	NAJDOVSKI	Adopté	9-mai-17
3	3	60	123	PCF-FG	BONNET-OLALDI, LE RESTE	VNR		relatif au service de taxis parisiens.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	9-mai-17
3	3	61	124	RG-CI	BROS, GUILLOT, TAN	VNR		relatif au dispositif de désabonnement à Autoib'.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	9-mai-17
1	3	62		LR	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET	VNR		relatif à un bilan de la fermeture des voie sur berges .	NAJDOVSKI	Rejeté	9-mai-17
	3	62bis	125	Exécutif		VNR		En réponse au V62.	NAJDOVSKI	Adopté	9-mai-17
3	3	63		UDI-MODEM	GATEL, JEGO, HAAB, TACHENE, LECOUTURIER	VNR		relatif à l'activité des bus discothèques et gastronomiques.	NAJDOVSKI	Retiré (non présenté)	9-mai-17
3	3,7	64	126	RG-CI	BROS, GUILLOT, TAN	V	2017 DEVE 86	relatif à l'implantation de "Ruche à graines".	KOMITES, VERON	Adopté	10-mai-17
4	4	65	127	GEP	BOUTAULT, JULIEN, SOUYRIS, MOREL	VNR		relatif à l'allaitement dans l'espace public parisien.	BIDARD	Adopté	10-mai-17
1	4	66		LR	GOUJON, LAMOUR, BUFFETEAU, COURTOIS	VNR		relatif au centre de santé 12, rue Viala (15e).	JOMIER	Rejeté	10-mai-17
4	4	67	128	UDI-MODEM	HAAB, HELARD	VNR		relatif au contrôle des terrasses pour fumeurs.	JOMIER	Adopté (amendé)	10-mai-17
1	4	68	129	UDI-MODEM	GATEL, DIRI, HAAB, JEGO, MEHAL, TACHENE	VNR		relatif à une dénomination Évelyne Sullerot.	JOMIER	Adopté	10-mai-17
4	4	69	130	SOCA, GEP, PCF-FG	DAGNAUD, MADEC, KONE, SOLANS, TINTI	VNR		relatif à un dispositif de prêt ou de location de vélos adaptés aux personnes âgées.	VERSINI	Adopté	10-mai-17

Com° de dépôt	Com° ODJ	N°	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
4	4	70		GEP	KONE, SOUYRIS, SOLANS, ATALLAH	VNR		relatif à la politique d'accueil des réfugiés à Paris.	VERSINI	Retiré	10-mai-17
	4	70bis	131	Exécutif		VNR		En réponse au V70.	VERSINI	Adopté	10-mai-17
4	4	71		LR	HONORE, BOURNAZEL, PAWLK	VNR		relatif au centre d'accueil humanitaire Porte de la Chapelle.	VERSINI	Rejeté	10-mai-17
3	4	72		UDI - MODEM	POZZO DI BORGIO, HELARD, TACHENE	VNR		relatif à la protection des enfants exploités à des fins de mendicité.	VERSINI	Rejeté	10-mai-17
1	4	73		LR	BERTHOUT, LEGARET, LECOQ, CEYRAC	VNR		relatif à la mise en œuvre du SPASAD dans le centre de Paris.	VERSINI	Rejeté	10-mai-17
7	4, 7	74	132		DATI, DAUVERGNE	V	2017 DJS 173	relatif au gymnase Cler (7e).	JOMIER, MARTINS	Adopté (amendé)	10-mai-17
5	5	75	133	Exécutif		VNR		relatif au conventionnement de la tour H15 Beaugrenelle (15e).	BROSSAT	Adopté	10-mai-17
5	5	76		LR	GOUJON, LAMOUR, de CLERMONT-TONNERRE, BUFFETEAU, COURTOIS	VNR		relatif au programme de réhabilitation de la tour H15 (15e).	BROSSAT	Rejeté	10-mai-17
5	5	77	134	SOCA	AIDENBAUM	VNR		relatif à l'avenir de l'immeuble 9, rue des Minimes (3e).	BROSSAT	Adopté	10-mai-17
5	5	78	135	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif aux logements étudiants de l'ENS (5e).	BROSSAT	Adopté (amendé)	10-mai-17
1	5	79	136	PCF-FG	BONNET-OULALDJ	VNR		relatif aux meublés touristiques.	BROSSAT	Adopté	10-mai-17
1	5	80	137	UDI - MODEM	AZIERE, HELARD, GATEL	VNR		relatif aux meublés touristiques.	BROSSAT	Adopté (amendé)	10-mai-17
1	5	81	138	NI	SIMONNET	VNR		relatif aux locataires d'EFFIDIS du square des Cardeurs.	BROSSAT	Adopté	10-mai-17
3	5	82	139	GEP	BRIDIER, JULIEN, MEES, BELLARD, SOUYRIS	VNR		relatif au projet CDG Express.	MISSIKA	Adopté (amendé)	10-mai-17
1	5	83		NI	SIMONNET	VNR		relatif au Règlement Local de Publicité.	MISSIKA	Rejeté	10-mai-17
1	5	84		NI	SIMONNET	VNR		relatif à un bilan chiffré des subventions accordées à des entreprises.	MISSIKA	Rejeté	10-mai-17

Tableau des votes des groupes politiques.

Com ⁿ de député	Com de délég	N°	N° AMDF/IE	Groupes ou Fraction	Titre	A. V. Vot. I.R.	N° DOSS	Objet	Auteur rapporteur	STATUT	DATE DE VOIE	Communiste Front de Gauche		Écologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Appariés		UDF - Modem		Les Républicains		COMANIMÉ			
												CONTRE	AUSI	CONTRE	AUSI	CONTRE	AUSI	CONTRE	AUSI	CONTRE	AUSI	CONTRE	AUSI				
								"Soutenir et renforcer le statut commercial de Paris" (SG 26)																			
1	1	1	98	GLP	BELLEME, MORIL, KOSTE, GUEZES	V	2017 SG 26	relatif aux objectifs de GE Commerce des boutiques agricoles	POJSKI	Adopté	9-mai-17											X		X			
1		86		LR	KUSCINSKO-ABRIZOFF	A	2017 SG 26		POJSKI	Rejeté	9-mai-17		X			X		X									
1	1	2		GLP	BELLEME, MORIL, KOSTE, GUEZES	V	2017 SG 26	relatif à la gouvernance du futur GE Commerce des boutiques agricoles	POJSKI	Retiré	9-mai-17																
1		28a	99	Fraction		V	2017 SG 26	En réponse au V7	POJSKI	Adopté	9-mai-17																
1	1	3		FCI-FG	LEBISTE, BONNET-BOULAUD	V	2017 SG 26	relatif à la filière alimentaire du 10e	POJSKI	Retiré	9-mai-17																
							2017 SG 26	Communication - SANS VOIE	POJSKI		9-mai-17																
								MRU: "Paris ville internationale : Livres, Boutiques et Politiques Publiques" (HDC 72)																			
4	2,4	4	100	GLP, SOCA, FCI- FG, FICP	AMALAM, SOLANS, BASSET, BUCHAÏNE, JESSE, MANSOURI, MIE, SPS, OUMER, PRINTEL, GUILLET	V	2017 HDC 72	relatif à la mise en œuvre des préconisations	JULIEN	Adopté	9-mai-17											X		X			
							2017 HDC 72	Rapport - PAS DE VOIE	JULIEN		9-mai-17																
								AUTRES DOSSIERS																			
6	6	5 G		LR	BERTHELOT, FIGAREE, LECOEQ, JANTELIER, BOUALLI, GOURIN, GOSSELIN, KUNTER	V	2017 DASCO 39-G	relatif à l'harmonisation des guillemets	CORDEBAUD	Retiré	9-mai-17																
							2017 DASCO 40		CORDEBAUD	Adopté	9-mai-17															X	
							2017 DASCO 39-G		CORDEBAUD	Adopté	9-mai-17															X	
							2017 DASCO 42-G		CORDEBAUD	Adopté	9-mai-17		X														
6	6	6		SOCA, GLP, FCI- FG	CHUMI, OLIVIER, LANG, DE LA GONDRIE, COFFINET, AMALAM, AQUA, BERKLE	VN R		relatif à la formation de classes dans les écoles maternelles (13e)	CORDEBAUD	Retiré	9-mai-17																
1	6	7		FCI-FG	PREMEL, BONNET-BOULAUD, BROSSAT	VN R		relatif à l'école maternelle 57 rue de la Goutte d'Or (18e)	CORDEBAUD	Retiré	9-mai-17																
6	6	8		LR	BOURSAGEL, TRUMBRE	VN R		relatif à la carte scolaire (18e)	CORDEBAUD	Rejeté	9-mai-17	X		X		X		X									
		86a	101	Fraction		VN R		En réponse aux V6, V7 et V8	CORDEBAUD	Adopté	9-mai-17															X	
1	6	9		LR	BERTHELOT	VN R		relatif à la sécurisation du collège RaymondQueneau (5e)	CORDEBAUD	Rejeté	9-mai-17	X		X		X		X									
6	6	10		LR	PAWLIK, MONTANON	VN R		relatif aux infections dans les lycées	CORDEBAUD	Rejeté	9-mai-17	X		X		X		X									
		106a	102	Fraction		VN R		En réponse au V10	CORDEBAUD	Adopté	9-mai-17															X	
6	6	11	103	RG-CI	BRAS, GUILLET, TAN	VN R		relatif à la nuit des étudiants de mode 2017	LESABOULLEY	Adopté	9-mai-17																
6	6,2	12		LR	BERTHELOT	V	2017 DASCO 71	relatif à la cession d'une association	CORDEBAUD, JULIEN	Rejeté	9-mai-17	X		X		X		X									
							2017 DASCO 71		CORDEBAUD, JULIEN	Adopté	9-mai-17																
							2017 DAE 205		LESABOULLEY	Adopté	9-mai-17															X	
	7						2017 DAE 23		KLUSSMAN	Adopté	9-mai-17															X	

Cm ⁿ de dép ^t	Cm n	N ^o	N ^o ADP/PSE	Groupes ou Fédératif	Titre	A. V. Vot. ER	N ^o 16106	Objet	Avis rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Écologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Approuvés		UD - Modem		Les Républicains		UNANIMITE			
												COSYRE	AUSI	COSYRE	AUSI	COSYRE	AUSI	COSYRE	AUSI	COSYRE	AUSI	COSYRE	AUSI				
7	7	13		SOCA	GRARD	VN R		relatif aux droits LGBT à travers le monde	KLUGMAN	Retiré	9-mai-17																
7	7	14		GEP	BELLARD	VN R		relatif aux perceptions des LGBT en téléphonie	KLUGMAN	Retiré	9-mai-17																
7	7	15		UD - MODEM	PIAZZO DI BORGIO, AMIEL, HILLARD, L'AMBEZ, JAGO	VN R		relatif au soutien aux personnes LGBT en téléphonie	KLUGMAN	Retiré	9-mai-17																
7	7	15bis	104	Fédératif		VN R		En réponse aux V1314 et V15	KLUGMAN	Adopté	9-mai-17														X		
7	7	16		UD - MODEM	PIAZZO DI BORGIO, L'AMBEZ	VN R		relatif à l'extension de la Jona Fidél en fermeture aux victimes d'attentats terroristes.	KLUGMAN	Retiré	9-mai-17																
							2017 DJS 114		KLUGMAN	Adopté	9-mai-17																
7	7	17		LR	LEGARPT	VN R		relatif aux événements boîtes de la piscine Suzanne Herboux	KLUGMAN	Rejeté	9-mai-17	X		X		X		X									
							2017 DJS 156		VERON	Adopté	9-mai-17																
7	7	18	105	SOCA	DURANTIEUVAZ, CLEMENIZ	V	2017 DJS 157	relatif à des financements complémentaires.	VERON	Adopté	9-mai-17														X		
							2017 DJS 157		VERON	Adopté	9-mai-17																
7	7	19		LR	HEKIBOUT, LECQU, BURKEL, GOUZON	VN R		relatif à la réforme des maisons des associations (5e)	VERON	Retiré (non présentée)	9-mai-17																
7	7	20			DAMID MAYERGNE	VN R		relatif à la maison des associations du 7e	VERON	Retiré de l'ORD	9-mai-17																
2	7	21		NI	SIMONNET	VN R		relatif aux effectifs des cours de musique dans les centres d'animation.	VERON	Rejeté	9-mai-17	X		X		X		X			X						
7	7	21bis	106	Exécutif		VN R		En réponse au V21	VERON	Adopté	9-mai-17										X				X		
7	7	27		Exécutif		A	2017 DGR1 25 - DPE	Amendement technique.	KLUGMAN	Adopté	10-mai-17																
							2017 DGR1 25 - DPE		KLUGMAN	Adopté	10-mai-17																
							2017 DGR1 26 - DPE		KLUGMAN	Adopté	10-mai-17																
1	1	22		GEP	GIEZES, HILLARD	VN R		relatif à l'éloque des paramètres financiers et bancaires en matière de financement	HARGREAVEN	Rejeté	9-mai-17					X		X		X		X		X			
1	1	23		GEP	GIEZES, HILLARD, MEES, SOUYRIS	VN R		relatif à l'éloque des paramètres financiers et bancaires en matière de paradis fiscaux	HARGREAVEN	Rejeté	9-mai-17					X		X		X		X		X			
1	1	24	107	GEP	HUBEN, SOBREL, GIEZES	VN R		relatif à la création d'une zone blanche	HARGREAVEN	Adopté (non présentée traitement)	9-mai-17													X			
3	1	25		SI	SIMONNET	VN R		relatif à un amendable "d'essai"	HARGREAVEN	Retiré	9-mai-17																
1	1	26		NI	SIMONNET	VN R		relatif au dispositif "l'extension de la radicalisation"	GREGOIRE	Rejeté	9-mai-17	X		X		X		X		X		X		X			
							2017 DAE 192		GUIL	Adopté	9-mai-17																
5	1	27	108	GEP	HUBER, HUBEN, MEES	VN R		relatif au rôle parisien dédié à l'innovation et au développement de l'économie sociale (13e)	GUIL	Adopté (annulé)	9-mai-17																
3	1	28	109	UD - MODEM	NAMDES, GAFFI, LACHENE	VN R		relatif à un label anti-gasp pour les restaurateurs et commerçants.	GUIL	Adopté (annulé)	9-mai-17																
5	1	29		RG-CI	BROS, TAN, GUILLOI	VN R		relatif à un concours pour l'écriture de livres à l'essai.	GUIL	Retiré	9-mai-17																
							29bis	En réponse au V29.	GUIL	Adopté	9-mai-17																
1	1	30			DAMID MAYERGNE	VN R		relatif à une charte des illuminations.	POLESKI	Rejeté	9-mai-17				X		X		X								

Cm ⁿ de départ	Cm ⁿ OUJ	N°	N° ABOP/PE	Groupes ou Fédératif	Edu	A. V. Vair. LR	N° 10216	Objet	Adps rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Écologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Appointés		UDJ - Modem		les Républicains		UNANIMITE		
												CENTRE	ABST	CENTRE	ABST	CENTRE	ABST	CENTRE	ABST	CENTRE	ABST	CENTRE	ABST			
1	1	31	111	SOCA	BENATI-ELVAZ	VN R		relatif à la présence postale dans le 12e	VERON	Adopté	9-mai-17															
1	1	32	112	PCT-FG	BONNET-GULALIZ	VN R		relatif aux bureaux de poste Lachandenside (12e)	VERON	Adopté	9-mai-17															
1	1	33	113	PCT-FG, SOCA	BONNET-GULALIZ, GIRARD, HECHE	VN R		relatif aux bureaux de poste de l'île Saint-Louis (4e)	VERON	Adopté	9-mai-17															
1	1	34		NI	SIBONNET	VN R		relatif aux prévises de la société VRS	VERON	Rejeté (non-présenté)	9-mai-17															
1,2	85			Fédératif		A	2017 SG 19	Amendement technique	GREGOIRE, BARBEFLOU	Adopté	9-mai-17														X	
1,2							2017 SG 19		GREGOIRE, BARBEFLOU	Adopté	10-mai-17		X												X	
1,2							2017 B0H 46		GREGOIRE, BARBEFLOU	Adopté	10-mai-17														X	
1,4							2017 B0H 35		GREGOIRE, BOUZO	Adopté	10-mai-17															
1,4							2017 DFA 41		BARBEFLOU, BICQUARD	Adopté	10-mai-17														X	
2							2017 DAC 21		JULLIARD	Adopté	9-mai-17															
2							2017 DAC 128		JULLIARD	Adopté	9-mai-17															
2							2017 DAC 232		JULLIARD	Adopté	9-mai-17			X												
2							2017 DAC 19		JULLIARD	Adopté	9-mai-17															
2	2	35	114	SOCA	VANGLIN, BLOCH	VN R		relatif à la dénomination Répa (Hoves 11e)	JULLIARD	Adopté	9-mai-17															
2	2	36	115	BG-CI	BROS, GUILLOT, TAN	VN R		relatif à Noël Blanche	JULLIARD	Adopté (amendé)	9-mai-17															
2	2	37	116	LR	LEGABET	VN R		relatif à la fontaine des Juaccants (1er)	JULLIARD	Adopté	9-mai-17															
2	2	38			DARL, D'AMBERGNE, PUZZO DI BORGIO	VN R		relatif aux tournages de films	JULLIARD	Rejeté	9-mai-17	X		X		X		X								
2	2	39		NI	SIBONNET	VN R		relatif aux guides conférenciers de City Workers	JULLIARD	Rejeté	9-mai-17	X		X		X		X			X					
2	2	39bis	117	Fédératif		VN R		Enquête au V79	JULLIARD	Adopté	9-mai-17															
2	2,4	40		Fédératif		A	2017 HICOM 10	Amendement technique	JULLIARD, VERSSINI	Adopté	9-mai-17														X	
2,4	40			Fédératif		A	2017 HICOM 40	Amendement technique	JULLIARD, VERSSINI	Adopté	9-mai-17														X	
2,4							2017 HICOM 40		JULLIARD, VERSSINI	Adopté	9-mai-17															
3	3	41	118	GRF	BOUTEMULT	VN R		relatif à la Fondation France Libertés et à la Coordination Femmes de France	BRUSSE	Adopté (amendé)	9-mai-17														X	
3							2017 B0CT 34		BRUSSE	Adopté	9-mai-17															
3	3	42	119	SOCA, PCT- FG	BENATI-ELVAZ, BONNET-GULALIZ	VN R		relatif au renforcement de la sécurité à la Fontaine de Tolon	BRUSSE	Adopté	9-mai-17															
3	3	43		LR	LEGABET	VN R		relatif à la sécurité des enfants dans les taxis	BRUSSE	Rejeté	9-mai-17	X		X		X		X								
3	3	44		LR	BERTHOUET	VN R		relatif à un point école supplémentaire (5e)	BRUSSE	Rejeté	9-mai-17	X		X		X		X								

Cron° de dépôt	Cron° (OD)	N°	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Titre	A. V. Voté LR	N° BDD	Objet	Advs. responsable	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Écologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		DVG - Modem		Les Républicains		UNANIMITÉ	
												COTEUR	ABST	COTEUR	ABST	COTEUR	ABST	COTEUR	ABST	COTEUR	ABST	COTEUR	ABST		
1	3	45		LR	KOSCIUSKO-MORIZEL, LEGRARET, HERTHOFF, BOURNAZEL, GOURON, GUANQUEZ	VN R		relatif à la construction de deux ponts éolés.	BROSSEL	Rejeté	9-mai-17	X		X		X		X							
3	3	46		LR	BOURNAZEL, HONORE	VN R		relatif à la sécurité dans les quartiers du 19e	BROSSEL	Rejeté	9-mai-17	X		X		X		X							
3	3	47		LR	KOSCIUSKO-MORIZEL, GOURON, FUCHSBERG, PAWLAK	VN R		relatif à l'armement des inspecteurs de sécurité	BROSSEL	Rejeté	9-mai-17	X		X		X		X							
3	3	48		LR, ECR, MODEM	HONORE, BOURNAZEL, NAIMANAS	VN R		relatif à la transportabilité publique aux Fortes de Paris	BROSSEL	Rejeté	9-mai-17	X		X		X		X							
3	3	49			DAIL, DAMAVERGINE, PUZZO di BORGIO	VN R		relatif au périmètre d'intervention de l'unité de Séparation pour Eiffel Trocadero	BROSSEL	Retiré (non présenté)	9-mai-17														
3	3	50		LR	KUSTER, BOULANGER, FUCHSBERG	VN R		relatif à la sécurité et à la transportabilité du parc Marlin Luther King	KOMHES	Rejeté	9-mai-17	X		X		X		X							
3	3	51		LR	KOSCIUSKO-MORIZEL, LEGRARET, HERTHOFF, LE COQ, GUILLIEMARD, BOURNAZEL, GUANQUEZ, KUSTER	VN R		relatif à l'ouverture nocturne des parcs et jardins.	KOMHES	Rejeté	9-mai-17	X		X		X		X							
3	3	52			LEPOTH	VN R		relatif à l'ouverture nocturne du parc Marlin Luther King pour Noël 2017	KOMHES	Retiré (non présenté)	9-mai-17														
1	3	53		LR	KOSCIUSKO-MORIZEL, LE COQ, GUILLIEMARD, KUSTER, KONSTANTINOS, SAINT-ETIENNE	VN R		relatif à la sanctuarisation des espèces vertes.	KOMHES	Rejeté	9-mai-17	X		X		X		X							
3	3	53bis	120	Exécutif		VN R		En réponse au V51	KOMHES	Adopté	9-mai-17														
3	3	54			DAIL, DAMAVERGINE, PUZZO di BORGIO	VN R		relatif à l'événementiel sur le Champ de Mars.	KOMHES	Retiré (non présenté)	9-mai-17														
3	3	55			DAIL, DAMAVERGINE, PUZZO di BORGIO	VN R		relatif à l'implantation d'un espace de bruit sur le Champ de Mars	KOMHES	Retiré (non présenté)	9-mai-17														
3	3	56		GEF	BELLARD, SOUYRES, MERFI, GLEIZES, BULLAULT	VN R		relatif à la reprise des personnels de Cyclocity	NADOVSKI	Rejeté	9-mai-17				X		X								
1	3	57		PCE-FG	BONSNET-GUILLEMET	VN R		relatif au personnel de Vélib'	NADOVSKI	Rejeté	9-mai-17			X		X		X				X			
1	3	58		NI	SIMONNET	VN R		relatif aux salariés de Cyclocity.	NADOVSKI	Rejeté	9-mai-17			X		X		X			X				
3	3	58bis	121	Exécutif		VN R		En réponse aux V56, 57 et 58.	NADOVSKI	Adopté	9-mai-17			X											
3	3	59	122	GEF	BELLARD, SOUYRES, MERFI, GLEIZES, MERFI	VN R		relatif aux tarifs Vélib'	NADOVSKI	Adopté	9-mai-17													X	
3	3	60	123	PCE-FG	BONSNET-GUILLEMET, LEBRETEAU	VN R		relatif au service de taxis parisiens.	NADOVSKI	Adopté (amendé)	9-mai-17										X		X		
3	3	61	124	RG-CI	BROS, GUILLET, TAN	VN R		relatif au dispositif de désabonnement à Autorail.	NADOVSKI	Adopté (amendé)	9-mai-17														
1	3	62		LR	KOSCIUSKO-MORIZEL, LEGRARET	VN R		relatif à un bilan de la fermeture des voies sur berges	NADOVSKI	Rejeté	9-mai-17	X		X		X		X							
3	3	62bis	125	Exécutif		VN R		En réponse au V62	NADOVSKI	Adopté	9-mai-17									X		X			
3	3	63		EDF-MORDEM	GAILLARD, HIGO, HANL, TACHEN, LECOURTIER	VN R		relatif à l'activité des bus discothèques et gastro-nomiques	NADOVSKI	Retiré (non présenté)	9-mai-17														
3							2017 DDG 31		PENINOU	Adopté	10-mai-17														X
3,5							2017 JU 133		PENINOU	Adopté	10-mai-17			X											
3,7							2017 HDCT 44		BROSSEL	Adopté	10-mai-17														

Com. de dépt	Com. n°	N° ADOPTE	Groupes adhérents	Ems	A. V. Var. LR	N° DOSS	Objet	Adjs. rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Écologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDF - Modem		Les Républicains		UNANIMITE			
											CUNTRF	AMSI	CUNTRF	AMSI	CUNTRF	AMSI	CUNTRF	AMSI	CUNTRF	AMSI	CUNTRF	AMSI				
	3,7	64	126	RG-CI		2017 DEVE 85	relatif à l'implantation de "Toque à grains"	ROMBOS, VERON	Adopté	10-mai-17														X		
						2017 DEVE 86			Adopté																	
						2017 HUC 19		HEDARD	Adopté	10-mai-17																
	4					2017 HANS 94 G		BRUSSAT	Adopté	10-mai-17																
4	4	65	127	GEP	DRUMET, JULIEN, SOUVIS, SIBREJ	VN R	relatif à l'allotement dans l'espace public parisien	HEDARD	Adopté	10-mai-17																
1	4	66		LR	GRUON, LAMOUR, BOUTTEAU, COUROIS	VN R	relatif au centre de santé 12, rue Viala (15e)	ROMER	Rejeté	10-mai-17			X		X			X								
4	4	67	128	UDI-MODEM	HANDELARD	VN R	relatif au contrôle des terrasses pour fumeurs.	ROMER	Adopté (améric)	10-mai-17																
1	4	68	129	UDI-MODEM	GAHET, HIRI, HAMU, HERO, MITHAL, TACHENE	VN R	relatif à une dénomination l'axéne Salkiro	ROMER	Adopté	10-mai-17																
4						2017 HANS 122 G		VERSINI	Adopté	10-mai-17																
4	4	69	130	SOCA, GEP, PCF, FG	DAGNARD, MARI, C. KONE, SOLANS, BENT	VN R	relatif à un dispositif de prêt ou de location de vélos adaptés aux personnes âgées.	VERSINI	Adopté	10-mai-17																X
4	4	70		GEP	KONE, SOUVIS, SOLANS, ALI LAM	VN R	relatif à la politique d'accueil des réfugiés à Paris	VERSINI	Retiré	10-mai-17																
4	4	71		LR	HONORE, HORNIGZEL, PAWLIK	VN R	relatif au centre d'accueil temporaire Porte de la Chapelle.	VERSINI	Rejeté	10-mai-17	X		X		X			X								
4	704a	131		Facultif		VN R	En réponse au V70 et V71	VERSINI	Adopté	10-mai-17													X			
3	4	72		UDI-MODEM	POZZO DI BORGIO, HILARD, TACHENE	VN R	relatif à la protection des enfants exploités à des fins de mendicité.	VERSINI	Rejeté	10-mai-17	X		X		X			X								
1	4	73		LR	HERDUBUT, LEGARUT, LECOQ, CYRAN	VN R	relatif à la mise en œuvre du SPASAD dans le centre de Paris	VERSINI	Rejeté	10-mai-17			X		X			X								
4						2017 HANS 194 G		VERSINI, HEDARD	Adopté	10-mai-17																
7	4,7	74	132		DANI, DEMYERGIN	V	2017 HJS 173	relatif au gymnase (7e)	JUMBER, MARGUIN	Adopté (améric)	10-mai-17															
	477					2017 HJS 173		JUMBER, MARGUIN	Adopté	10-mai-17																
	5					2017 HJ 189		JUSSAT	Adopté	10-mai-17											X	X				
5	5	75	133	Facultif		VN R	relatif au constructionnement de la tour H15 Decapresse (15e)	JUSSAT	Adopté	10-mai-17											X		X			
5	5	76		LR	GOUCON, LAMOUR, de CLERBONNET, TONSERRE, HOFFEREAU, COUROIS	VN R	relatif au programme de réhabilitation de la tour H15 (15e).	JUSSAT	Rejeté	10-mai-17	X		X		X			X								
5	5	77	134	SOCA	AIDENHEIM	VN R	relatif à l'avenue de France (9e, rue des Minimes (7e)	JUSSAT	Adopté	10-mai-17													X			
5	5	78	135	PCF-FG	BUSNE-GUILMARD, AQUA	VN R	relatif aux logements étudiants de FENS (5e)	JUSSAT	Adopté (améric)	10-mai-17											X		X			
1	5	79	136	PCF-FG	BUSNE-GUILMARD	VN R	relatif aux logements touristiques.	JUSSAT	Adopté	10-mai-17													X			
1	5	80	137	UDI-MODEM	AZIEF, HILARD, GADEL	VN R	relatif aux logements touristiques.	JUSSAT	Adopté (améric)	10-mai-17																X
1	5	81	138	NI	SIMONNET	VN R	relatif aux locataires d'EDITHS du square des Canaques.	JUSSAT	Adopté	10-mai-17													X			
	5					2017 HJ 32		MISSKA	Adopté	10-mai-17				X						X		X				
	5					2017 SG 27		MISSKA	Adopté	10-mai-17																X

Cm ⁿ de dépt	Cm ⁿ s 002	N°	N° ADOPTÉ	Groupes ou Présents	Eus	A. V. Stat. E.R.	N° DEC ⁿ	Objet	Adjs emp ⁿ ou travaux	STATUT	DATE DE VOTE	Commune de Font de Grouche		Ecologiste de Paris		Rassemblement Citoyen et Indépendants		Socialiste et Appariés		UDI - Modem		Les Républicains		UNANIMITE	
												CONTR.	ASST	CONTR.	ASST	CONTR.	ASST	CONTR.	ASST	CONTR.	ASST	CONTR.	ASST		CONTR.
3	5	82	139	GLP	DREBER, JULES, MITES, BELLARD, SOYERS	VN R		relatif au projet CDT Express	MISSKA	Adopté francisé	10.mai-17										X		X		
1	5	83		NI	SIMONNET	VN R		relatif au Règlement Local de Publiè	MISSKA	Rejeté	10.mai-17	X		X	X		X						X		
1	5	84		NI	SIMONNET	VN R		relatif à un blanchiment des subventions accordées à des entreprises	MISSKA	Rejeté	10.mai-17		X		X				X		X				
	5						2017 DU 9	PROPOSITIONS DE DELIBERATION	MISSKA, AMCHINS	Adopté	10.mai-17			X											
	5			UDI- MODERN			1	Lancement d'une étude en vue de rétablir le commerce de l'Ordes de la Vallée de Paris.	MISSKA	Adopté	10.mai-17														